

LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

.....**PLUI H**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Pièce 1 du dossier de PLUI

PLUI approuvé le 9 mars 2021

- Modification n°1 approuvée le 3 octobre 2023
- Mise à jour n°2 par arrêté du 5 février 2024
- Mise en compatibilité n°1 approuvée le 4 février 2025
- Modification n°2 approuvée le 18 mars 2025
- Mise en compatibilité n°2 approuvée le 9 décembre 2025
- Révision allégée n°1 approuvée le 5 mai 2026



SOMMAIRE

- 1.1 Diagnostics et état initial de l'environnement
- 1.2 Analyse et justification de la consommation d'espace
- 1.3 Explication des choix et justification des dispositions du PLUi
- 1.4 Articulation du PLUi avec les autres plans et programmes
- 1.5 Résumé non technique
- 1.6 Evaluation environnementale
- 1.7 Indicateurs de suivi

LOUDEAC COMMUNAUTE
BRETAGNE CENTRE

.....**PLUI H**

1.1.1 – Diagnostic transversal

RAPPORT DE PRÉSENTATION



SOMMAIRE

INTRODUCTION	6		
I. Un mode de développement qui s'appuie sur un système agro-industriel et une intégration spécialisée dans les flux économiques et démographiques	7	III. L'attractivité résidentielle : quel cadre de vie	32
1. Un territoire économiquement attractif et résilient	7	1. Des richesses écologiques à préserver	34
2. Une démographie principalement liée à ce système productif	13	2. Un patrimoine rural à réinvestir	36
3. Une intégration du territoire à réussir	15	3. Une politique patrimoniale en lien avec un réseau touristique de qualité	38
		CONCLUSION	39
II. L'attractivité résidentielle : quel équilibre du territoire et quelle liberté de choix pour les habitants ?	19		
1. Une armature urbaine favorisant la proximité	21		
2. Le Cœur de Bretagne : une destination touristique levier pour l'économie résidentielle	26		
3. Des logements à adapter : un potentiel de reconversion important	28		

L'élaboration du SCoT et la révision du PLUI/H de Loudéac Communauté Bretagne Centre

La révision du PLUIH est rendue nécessaire par la modification du périmètre de Loudéac Communauté Bretagne Centre par la fusion de la CIDERAL avec la communauté de communes de le Mené et de l'Hardouinais Mené. Le Mené est en outre une commune nouvelle depuis 2016, la plus vaste du département. La Communauté de Communes a ainsi vu son territoire s'élargir de manière significative puisqu'elle compte désormais 42 communes et près de 52 000 habitants ;

Il a été décidé par l'intercommunalité d'établir simultanément un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son nouveau périmètre dans un souci d'économie et de rapidité d'application du futur PLUi-H révisé. Dans ce contexte, le SCoT est un véritable projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'économie, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage, d'énergie et de climat.

Le diagnostic dans la révision du SCoT / PLUIH

Aux termes de l'Article L 141-3 du code de l'urbanisme, tel qu'il est désormais rédigé à la suite de l'Ordonnance du 23 septembre 2015, le rapport de présentation du SCoT :

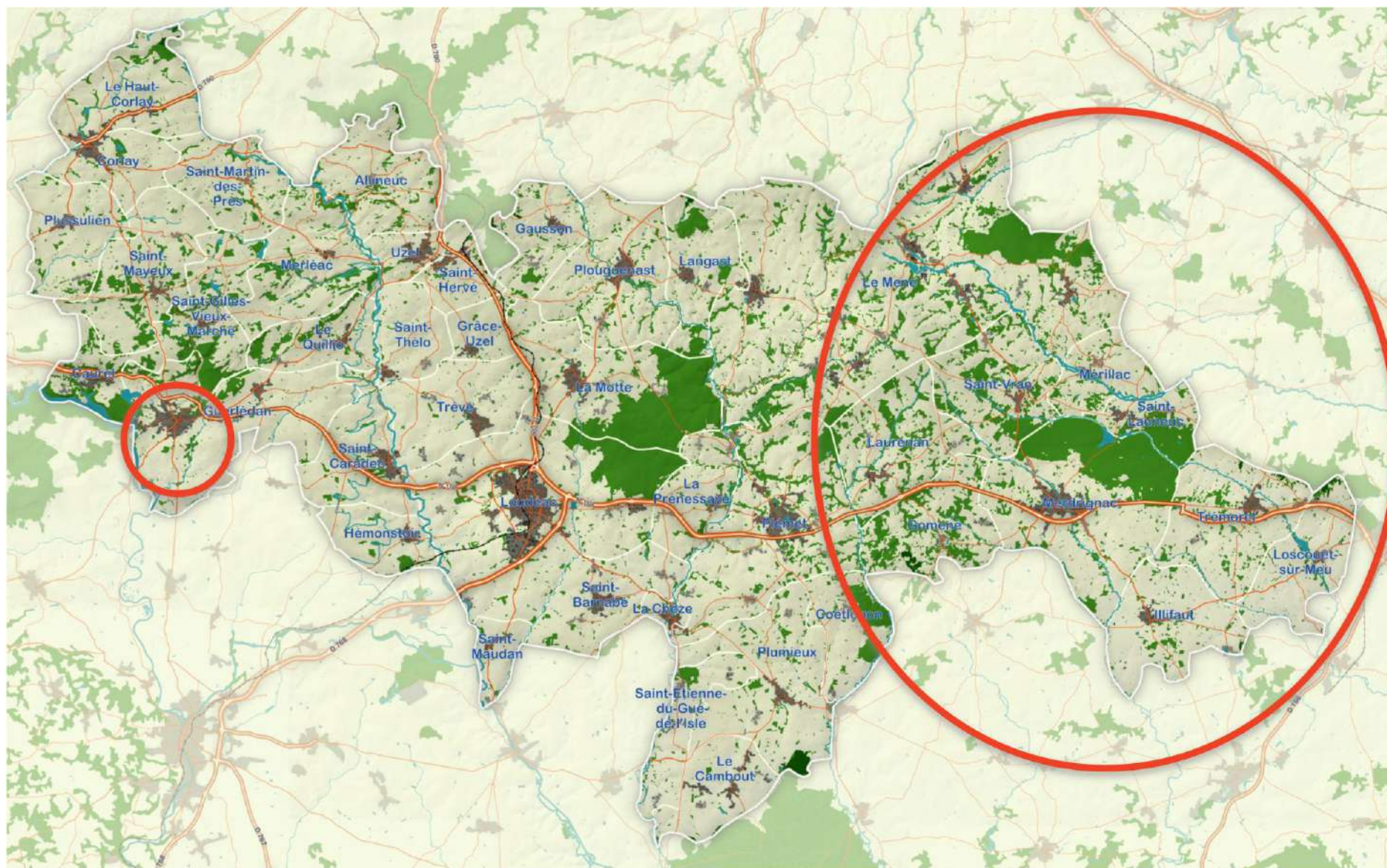
« (...) explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

La phase de diagnostic global du territoire comprenant des fiches thématiques et une analyse du contexte transversal du territoire est la première étape du Schéma de Cohérence Territorial. Ce diagnostic permet de dégager les grands enjeux du territoire, ses atouts et faiblesses mais également les opportunités, les signaux forts et faibles sur lesquels s'appuyer pour élaborer le Projet d'Aménagement et

de Développement Durables (PADD) puis le Document d'orientations (DOO) autour d'une stratégie ambitieuse partagée par l'ensemble des communes concernées à partir de cet état des lieux.

Le diagnostic de la révision du SCoT de Loudéac Communauté Bretagne-Centre se compose de deux parties complémentaires :

- Une série de fiches analytiques concernant la démographie, l'habitat, l'économie, les services et équipements, les mobilités, le paysage, l'environnement (EIE).
- -Un diagnostic transversal visant à décrire de façon synthétique, systémique et globale les évolutions récentes du territoire, les points forgeant son identité, ses problématiques spécifiques et ses enjeux à moyen et long terme afin de rapprocher les indicateurs.



INTRODUCTION

Au cœur de la Bretagne, le territoire de Loudéac Communauté Bretagne-Centre (LCBC) est représentatif du dynamisme économique régional tout en conservant les spécificités territoriales à l'origine de son développement au centre de la Bretagne, faisant de ce territoire un lieu de vie d'exception.

La renommée de Loudéac Communauté, basée sur un système économique agro-alimentaire solide, socle de l'identité du territoire, lui a permis de s'installer durablement comme un pôle d'emploi attractif en Bretagne. Loudéac CBC a su bâtir son développement sur les liens économiques privilégiés de l'agriculture et de l'industrie, favorisant l'installation d'entreprises agro-alimentaires pérennes qui ont permis une résistance économique du territoire aux effets conjoncturels liés aux crises.

Cette économie productive est à l'origine d'un maillage urbain de proximité plus que jamais pertinent à l'heure où le territoire doit faire face aux défis des effets liés aux changements climatiques qui bouleversent directement ce territoire essentiellement rural. Dans ce contexte, le rôle des centre-bourgs dans l'irrigation du territoire par les services et les commerces ainsi que la proximité conservée des résidents à leur lieu d'emploi, doivent être préservés et ce système garant d'une solidarité maintenu. Cette armature constituée organisée autour de pôles de proximité, ville-centres des bassins de vie du territoire, doit être valorisée comme une autre facette de l'identité de Loudéac, moins visible peut-être mais tout aussi porteuse et essentielle pour garantir durablement la qualité de vie : un cadre naturel et paysager d'exception mêlant maillage bocager, nombreux cours d'eau, zones boisées et encore des patrimoines bâti et hydraulique exceptionnels,

Le territoire se met en mouvement et développe son économie touristique en essor, valorisant un Centre Bretagne parfois oublié et pourtant creuset de nombreuses richesses naturelles et patrimoniales, permettant de nombreuses activités et points de vue.

Loudéac Communauté Bretagne Centre est un territoire en mutation et doit veiller à diversifier son économie, s'insérer dans les flux majeurs traversant la Bretagne et capter les populations dans un contexte de forte contrainte littorale nécessitant le repli sur l'arrière-pays. Le territoire a ainsi pris la mesure de l'intérêt de la préservation de son maillage de proximité, de ses équipements et commerce mais également les ressources naturelles support à son économie.

Loudéac Communauté Bretagne Centre a érigé la liberté de choix comme principe de développement, allant vers une qualité renouvelée d'un bâti ancien de qualité, notamment agricole de qualité, grâce à une politique patrimoniale ambitieuse et transversale, de la réhabilitation du patrimoine à la revitalisation des centres-bourgs pour une attractivité rurale renouvelée.

Les défis sont nombreux, mais sont également autant d'opportunités que Loudéac Communauté sait devoir se saisir. Le développement du numérique sur l'ensemble du territoire, l'essor de la destination touristique Cœur de Bretagne, mais également les filières innovantes en lien avec le système agro-alimentaire afin de développer des activités de recherche et développement, sont autant de marges de manœuvre qui permettent à Loudéac CBC d'être un territoire en mouvement, qui innove sans renier son héritage agro-industriel mais en accompagnant sa mutation.

I. UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUI S'APPUIE SUR UN SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE ET UNE INTEGRATION SPECIALISEE DANS LES FLUX ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

Loudéac Communauté Bretagne Centre tient son dynamisme d'un héritage industriel toujours actif dont il a fait son principal mode de développement. La présence de filières économiques en lien avec le secteur agro-alimentaire de LCBC y compris l'agro-industrie, en a fait un territoire d'emploi, traversé par de nombreux flux et lui a permis une résilience bienvenue face aux diverses crises. L'attractivité économique de Loudéac CBC ne s'est pas démentie puisqu'elle augmente de façon régulière sur le territoire, qui montre en outre un solde migratoire toujours positif. Cependant le secteur agro-alimentaire, principal employeur du territoire, montre des signes récents de ralentissement qui ; couplé à un vieillissement important de la population résidente et des flux très spécialisés dirigés par l'emploi, doit permettre d'amorcer une diversification économique sur ce territoire dont l'économie est principalement productive.

Loudéac Communauté est ainsi un territoire de flux, par sa position au croisement de grandes voies et de par l'importance du secteur économique du transport, mais également un territoire dans lequel la population est ancrée, travaille souvent dans la même commune que son lieu de résidence, et donc où la démographie est liée à l'économie productive et par là dirige l'économie résidentielle axée sur le fonctionnement des services de proximité. Pour attirer et ancrer durablement la population active attirée par l'emploi sur son territoire, ce territoire de flux devra intensifier et renforcer ses liaisons routières, mais également numériques, et développer une économie résidentielle qui lui est propre, plus diversifiée.

1. Un territoire économiquement attractif et résilient

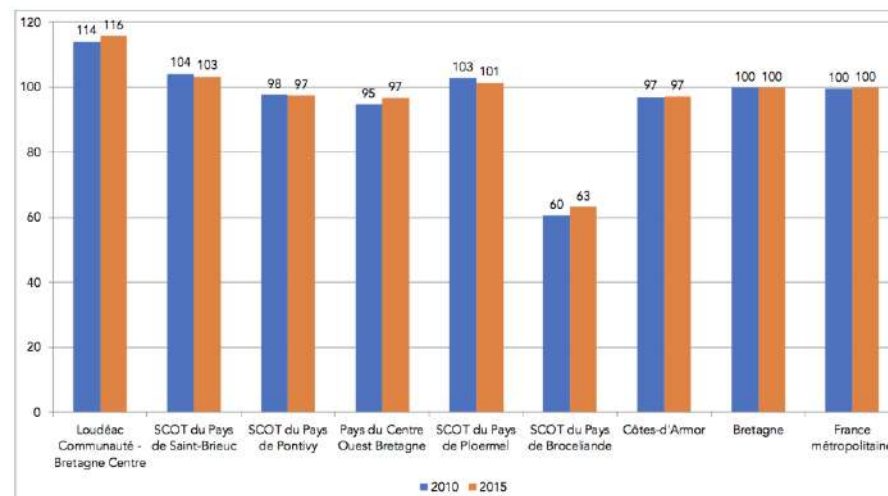
L'attractivité économique de Loudéac Communauté dans le centre de la Bretagne ne se dément pas. Tirée par un système agro-alimentaire puissant, principal vecteur de développement pour le territoire, le pôle d'emploi reste dynamique et si le marché de l'emploi montre un ralentissement, il fait preuve de résistance par rapport à d'autres bassins nationaux.

Un pôle d'emploi dont l'attractivité économique s'amplifie

Loudéac Communauté Bretagne Centre est un pôle d'emploi important dont l'attractivité économique s'amplifie. **Le taux de concentration de l'emploi, supérieur aux autres pays bretons, est de 115 emplois pour 100 actifs et sa progression témoigne d'une attractivité économique vis-à-vis des bassins d'emplois limitrophes.**

Taux de concentration de l'emploi par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

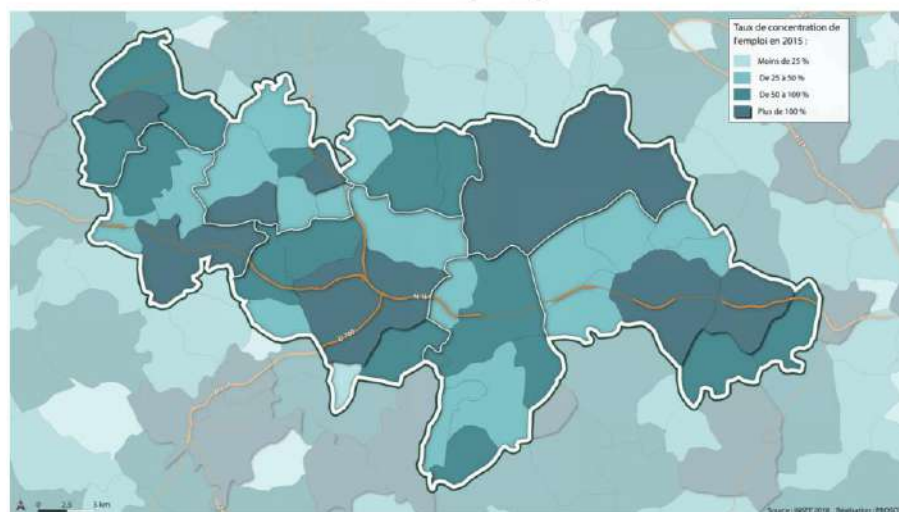


Cette attractivité s'explique en partie par la forte présence du secteur industriel dans la part d'emploi par rapport aux autres pays bretons et à la France métropolitaine, ce qui permet d'insérer LCBC dans ce flux de mobilité pour l'emploi, des flux au demeurant très spécialisés.

Les pôles économiques internes aux bassins de vie exercent également une attractivité sur les autres communes : c'est le cas de **Loudéac, plus important pôle d'emploi dont l'espace de vie accueille 44% des emplois du territoire**, mais également Trémoré, Le Mené, Corlay et Guerlédan.

Taux de concentration de l'emploi par commune en 2015

Source : Insee, RP 2015



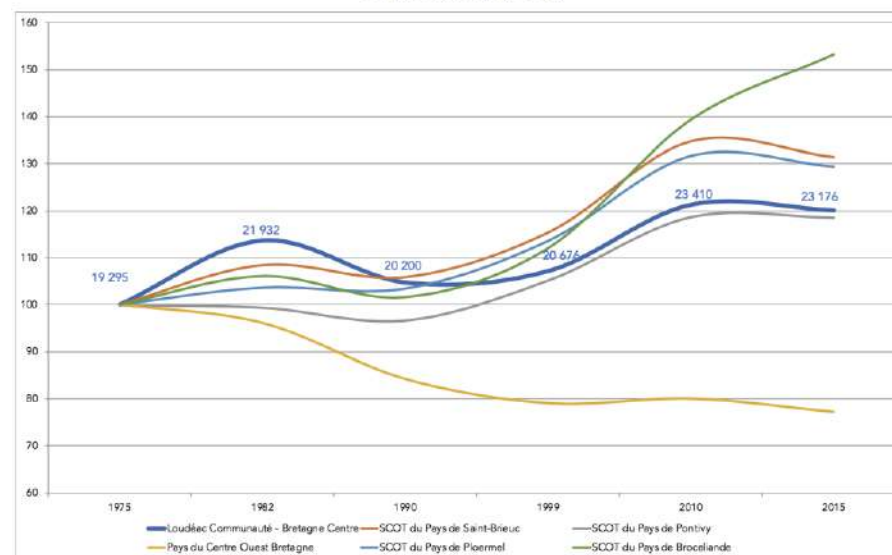
Le territoire a depuis longtemps favorisé ce mode de développement par l'attractivité de l'emploi en soutenant en parallèle les réseaux d'entreprises et les pôles de compétitivité qui apparaissent donc comme de véritables outils de coopérations efficaces pour favoriser l'innovation et la création de richesses économiques et d'emploi. **Le territoire est alors lieu de passage de flux très spécialisés, notamment les nombreux flux domicile-travail témoignant de l'attractivité du pôle d'emploi sur les territoires alentours.**

Un marché de l'emploi dont la dynamique s'atténue mais qui fait preuve de résistance

La croissance de l'emploi s'est faite sur le long terme, puisqu'en valeur absolue **3 938 emplois supplémentaires ont été accueillis sur une longue période entre 1975 et 2015**, et 2 500 supplémentaires depuis 1999. Cette économie basée sur une filière agro-industrielle est particulièrement sensible aux effets conjoncturels et varie au gré de différentes crises agricoles. Si après chaque crise la filière semble reprendre rapidement du dynamisme, cette croissance semble cependant **marquer un frein depuis les effets conjoncturels de 2008**, puisqu'entre 2010 et 2015 le territoire a perdu 230 emplois, frein que les territoires voisins ont par ailleurs également ressenti. Le territoire est cependant résilient, la baisse observée aujourd'hui est moins forte qu'entre 1982 et 1990, période qui avait précédé un fort rebondissement des emplois par la suite, et la diminution est moins importante que celle observée en 2014.

Évolution de l'emploi entre 1975 et 2015 au sein des territoires de comparaison

Source : Insee, RP 2015



La résistance relative du territoire est due notamment aux dynamiques des espaces de vie de Loudéac, Merdrignac et Le Mené. Si l'espace de vie de Loudéac a perdu des emplois ces dernières années, il reste le principal pôle d'emploi du territoire. Merdrignac est très dynamique, et Le Mené reste stable. Les autres

espaces de vie marquent une tendance à la contraction de l'emploi depuis 2010. Cela peut également indiquer une modification des spécificités des pôles d'emplois et de leurs caractéristiques et une reconfiguration du maillage économique local, ce d'autant plus que le territoire accueillait surtout des emplois ouvriers dont le nombre est en baisse alors qu'est observé un réel dynamisme sur les emplois métropolitains et cadres, et un dynamisme général de l'emploi salarié privé (ACOSS 2009/2016)

Loudéac Communauté- Bretagne Centre	2009	2016	Variation absolue 2009-2016	Taux d'évolution 2009-2016
Emplois salariés privés	12 427	13 120	+ 683	+ 0,78% (France métropolitaine + 0,34%)

Nombre d'emplois en 2015 et évolution par rapport à 1999 et 2010 selon les espaces de vie

Source : Insee, RP 2015

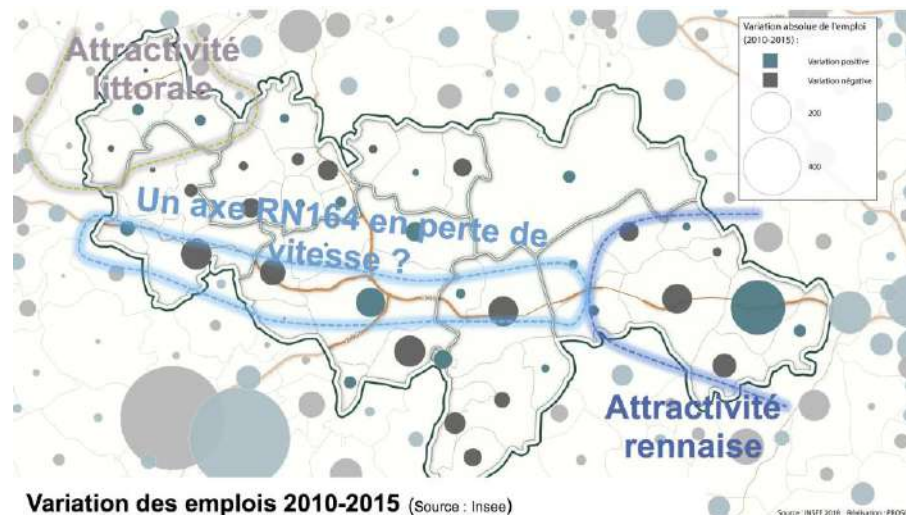
Espaces de vie	1999	2010	2015	Var 2010-2015	Tx var 2010-2015	Var 1999-2015	Tx var 1999-2015
Loudéac	8 583	10 274	10 250	-24	-0,2%	1 667	19,4%
Merdrignac	2 869	3 044	3 224	180	5,9%	355	12,4%
Plémet - La Chêze	2 128	1 979	1 799	-179	-9,1%	-329	-15,4%
Le Mené	2 839	3 917	3 937	20	0,5%	1 098	38,7%
Uzel	1 209	1 087	993	-94	-8,6%	-216	-17,9%
Guerlédan	1 247	1 483	1 369	-114	-7,7%	122	9,8%
Plouguenast	987	827	782	-45	-5,5%	-205	-20,8%
Corlay	814	798	822	24	3,0%	8	1,0%
Loudéac CBC	20 676	23 410	23 176	-234	-1,0%	2 500	12,1%

Une observation plus fine des indicateurs sur le territoire permet de voir **une croissance continue des emplois dans l'espace de vie de Merdrignac** notamment grâce à ces parcs d'activités Racine 1 et 2 et un commerce plutôt dynamique, ainsi que la présence de BIO3g, entreprise agro-industrielle qui crée plus de 20 emplois chaque année depuis sa création depuis 2016 et compte actuellement 320 employés. **Le Mené, commune nouvelle par la fusion de plusieurs communes, reste un pôle dynamique aussi, comme l'espace de vie de Corlay.**

Cette reconfiguration économique locale peut également s'apprécier par la **perte de vitesse de l'emploi de l'axe RN164 depuis 2009**, cet axe accueillait alors la majorité des emplois et est donc plus sensible aux fluctuations, alors que Le Mené est un nouveau pôle d'emploi qui s'ajoute au territoire et est dynamique. La dynamique économique semble ainsi se concentrer sur des pôles, Merdrignac,

Loudéac et Le Mené et non plus sur l'axe entier. La RN164 deviendra cependant une 2x2 voies et cette évolution représente une opportunité pour retrouver la dynamique de cet axe, par l'augmentation possible des flux traversants.

Cette économie résiliente est montrée par **les indicateurs qui depuis 2016 annoncent déjà un fort rebond de l'investissement qui génère d'ores et déjà de l'emploi** : 30 hectares de lots commercialisés (30 lots) allant de 500 mètres carrés à 8 hectares, et 15 autres hectares pré-commercialisés en 2018.



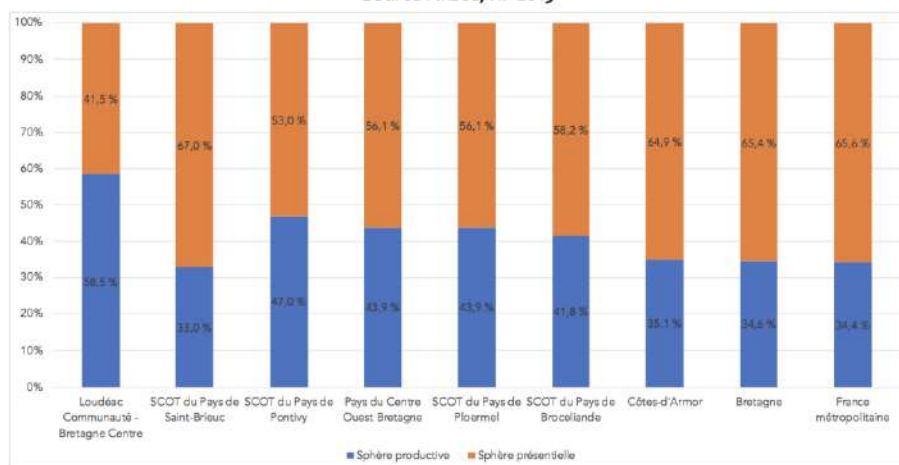
Néanmoins le ralentissement observé doit permettre de saisir l'importance d'une diversification des filières et le renforcement de l'économie présentielle, dans cette économie essentiellement productive.

Le secteur agro-alimentaire "poumon économique" du territoire

L'attractivité économique du territoire repose sur l'importance d'un système agro-alimentaire basé sur le fonctionnement conjoint des secteurs d'activité de l'agriculture, de la filière agro-alimentaire, agro-industrielle et d'activités connexes aux unités de transformations des produits agricoles, comme les transporteurs et le commerce de gros. **La fabrication, l'agriculture, le transport et la logistique représentent 10 647 emplois soit 45% des emplois sur le territoire.** Il y a ainsi des spécialisations économiques très fortes sur l'agriculture et la fabrication des denrées alimentaires et de boissons, mais aussi l'industrie pharmaceutique notamment en direction des animaux. Si le territoire accueille une pluralité d'activités, elles sont en grande majorité liées au système agro-industriel et à sa chaîne et proposent des emplois essentiellement productifs. La force de cette économie productive est d'autant plus frappante lorsqu'on la compare aux territoires voisins puisque **58,5% des emplois du territoire font partie de la sphère productive alors que c'est le cas pour 35,6% des emplois en Bretagne**, le pays ayant la plus forte part hors Loudéac étant le Pays de Pontivy avec 47% d'emplois productifs.

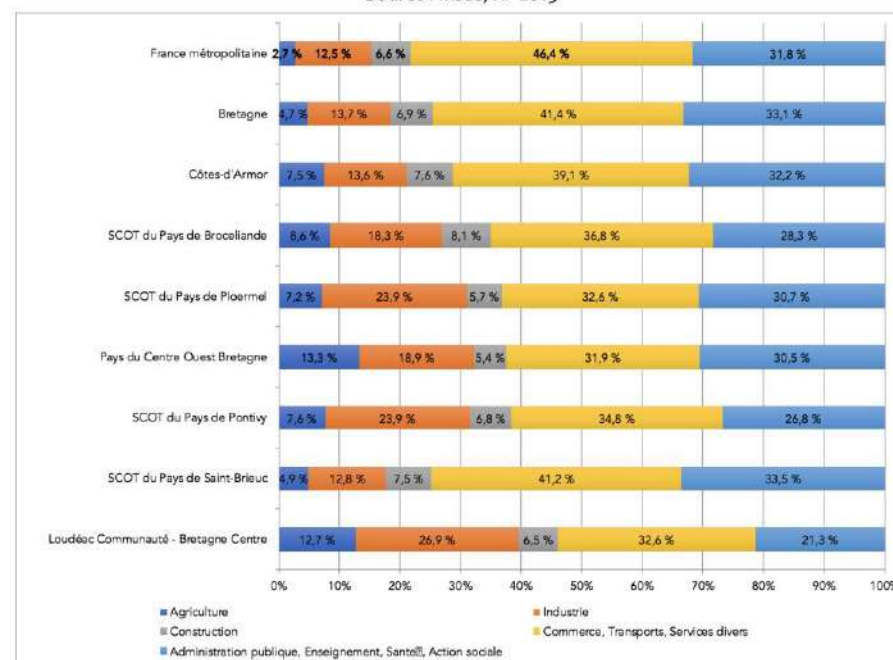
Poids des sphères productives et présentes en 2015

Source : Insee, RP 2015



Part des secteurs dans l'emploi total en 2015

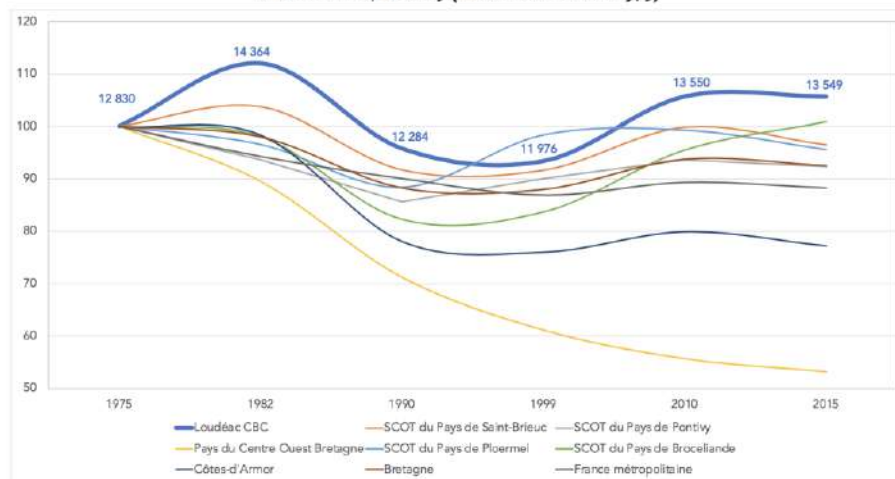
Source : Insee, RP 2015



Ces emplois très spécifiques peuvent représenter un frein à l'installation des ménages bi-actifs. En même temps, la filière est forte et s'appuie sur des entreprises renommées sur le marché, une alliance entre l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, avec le transport également, la distribution, ce qui peut donc garantir des emplois assez variés sans que la qualification demandée soit trop élevée et donc excluante.

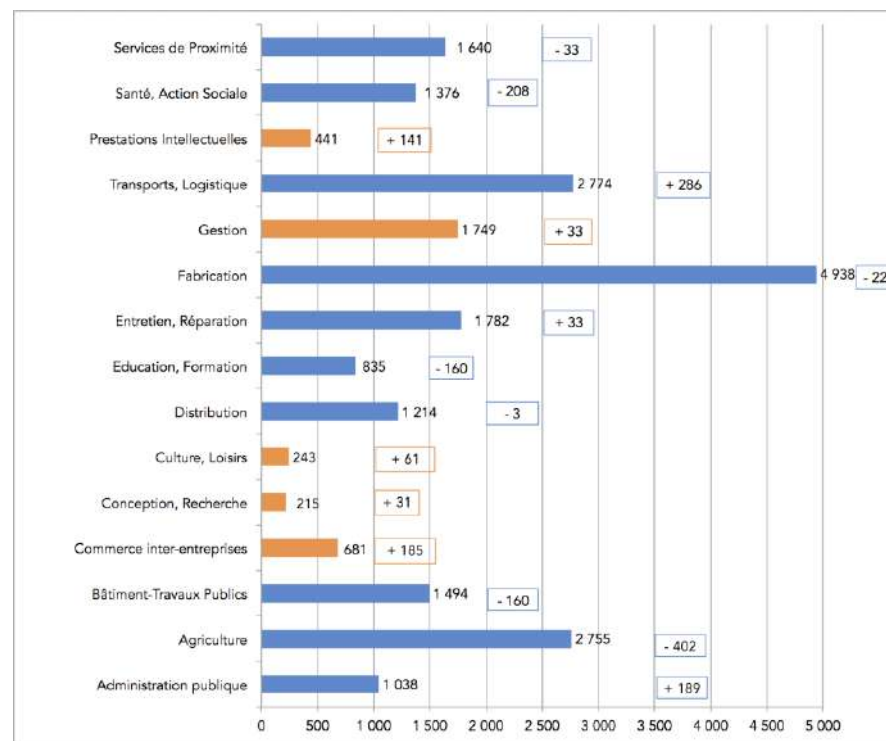
Cette économie plutôt résistante ne doit pas masquer le fait que certaines activités ont montré une perte de vitesse pendant la crise, dont celles liées au système agro-alimentaire : c'est le cas de l'agriculture et de la fabrication, qui perdent respectivement 462 et 187 emplois.

Évolution des emplois productifs entre 1975 et 2015
Source : Insee, RP 2015 (indice base 100 en 1975)



C'est également le cas des activités de formation et d'éducation, qui perdent 113 emplois, ce qui s'explique par les effets de la diminution des emplois entraînant une baisse d'attractivité et donc d'actifs sur le territoire. Il est pourtant impératif que le territoire conserve sa dynamique agricole en lien avec l'industrie pour conserver l'ensemble de ses services et de ses aménités.

Pratiquement 75% des salariés de l'industrie agroalimentaire travaillent dans les sept établissements de la transformation et la conservation de la viande de boucherie et de volaille sur le territoire, 67% pour la seule activité boucherie. L'élevage demeure ainsi une activité nécessaire au développement du territoire et pour le fonctionnement du système agro-industriel dans son ensemble. Maintenir l'ensemble de ces activités sur Loudéac Communauté requiert une filière agricole en bonne santé puisque, dans un système imbriqué comme sur le territoire, il s'agit d'une valeur ajoutée pour les entreprises agro-alimentaires, notamment en termes logistiques et de transport. Certaines activités restent par ailleurs dynamiques et pourraient prendre encore de l'importance dans le futur en lien avec les entreprises agro-alimentaires : **les transports et la logistique (+ 263 emplois)**, que le renforcement de la RN 164 pourrait favoriser, **le commerce inter-entreprises (+ 184 emplois)** qui permet l'arrivée d'emplois métropolitains importants pour le développement du territoire, et les **services de proximité qui montrent une dynamique de l'armature urbaine toujours présente (+ 78 emplois)**.



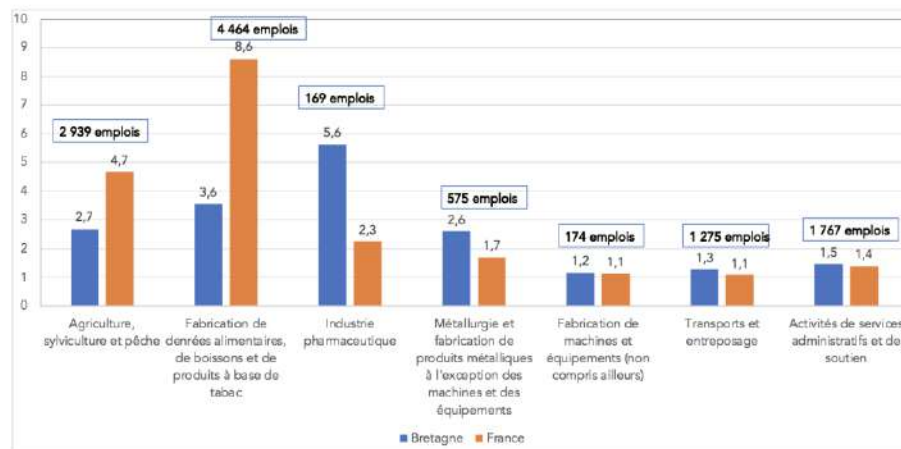
La production de viandes de boucherie et de volailles et les préparations industrielles liées, la fabrication de machines, jusqu'à la transformation de produits agricoles et des transports routiers de marchandises interurbains forment **une chaîne agro-industrielle complète, mais qui peut être fragile** en cas de crise pouvant se répercuter sur l'ensemble de la chaîne. Néanmoins cette importance du lien entre élevage, agriculture et industrie agro-alimentaire et distribution est la force de ce territoire et de sa filière qu'il faut conserver. Les activités agro-industrielles restent le ferment de l'identité économique du territoire.

Le territoire accueille des réseaux d'entreprises et des pôles de compétitivité qui permettent l'émergence de formes d'innovation telle que la filière de valorisation des algues présente sur le territoire qui s'insère dans un écosystème plus vaste de structures de biotechnologies en Bretagne. Cela permet une diversification déjà à l'oeuvre sur le territoire et un renforcement du système agro-alimentaire local au regard des enjeux de compétitivité en lien avec ces biotechnologies ainsi qu'une transformation du système agroalimentaire. **La filière de valorisation des algues** destinée à la production de viandes sans antibiotiques ou de farine pour les préparations complexes est représentée sur le territoire par Algaé, ferme de

production de micro-algues et de fertilisants organiques obtenus à partir de la valorisation du lisier et qui s'accompagne d'une offre de formation spécifique à St-Etienne-du-Gué-de-L'Isle, la Breizh Algae School, première école au monde dédiée à cette filière qui s'organise en véritable pôle de compétitivité.

Spécialisations économiques du SCOt

Source : Insee, RP 2015



Structures de biotechnologie dans l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne

Source : Bretagne Développement et Innovation



Si le tissu productif du territoire est surreprésenté par rapport au territoire voisin, cette vigueur de longue date semble se stabiliser aujourd'hui. Cette stabilité doit **PLUI H LOUDEAC COMMUNAUTE** > Rapport de présentation

être considérée comme une opportunité pour aller vers un développement de l'économie présentielle qui appuierai le système agro-industriel en ancrant durablement les populations sur le territoire et en attirant des actifs plus qualifiés pour des emplois métropolitains.

Les entreprises de 100 salariés et plus

Source : Annuaire des Entreprises de France, CCI de France, 2018 : traitement : EAU

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	SECTEUR D'ACTIVITÉS	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	Kermené	Le Mené	Industrie	Production de viandes de boucherie	1 966
2	Group Premium Sécurité	Loudéac	Service	Enquêtes et sécurité	464
3	Transport M. Garnier	Loudéac	Service	Transports routiers de marchandises interurbains	418
4	Société vitrénne d'abattage Jean Rozé	Tremorel	Industrie	Production de viandes de boucherie	402
5	Broceliande ALH	Loudéac	Industrie	Préparation industrielle de produits à base de viande	357
6	BIO3G	Merdrignac	Commerce	Commerce de gros de produits chimiques	331
7	Gelagri Bretagne	Loudéac	Industrie	Transformation et conservation de légumes	284
8	Société Le Pfenier Boscher	Guerledan	Industrie	Production de viandes de volailles	200
9	Elevage transport services	Loudéac	Service	Transports routiers de marchandises interurbains	196
10	Ceva Santé Animale	Loudéac	Industrie	Fabrication de médicaments	159
11	Marot Dominique	Plouguenast	Service	Services annexes à l'élevage	153
12	Floche interim Finistère	Loudéac	Service	Administration d'entreprises	132
13	Centre Lederc	Loudéac	Commerce	Hypermarchés	123
14	SAS Louisiane	Loudéac	Industrie	Fabrication de carrosseries automobiles	123
15	Pâtisseries Gourmandes	Loudéac	Service	Administration d'entreprises	121
16	Serupa SAS	Merdrignac	Industrie	Fabrication de constructions métalliques	120
17	Elis Loudéac-Prohytex	Loudéac	Service	Locations d'autres biens personnels et domestiques	119
18	Hendrix Genetics Turkeyes France	Plouguenast	Industrie	Elevage de volailles	109
19	Couedic Madore Equipement	Pleinet	Industrie	Fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire	107
20	Le Hellico	Loudéac	Industrie	Elevage de volailles	103
21	Patrick Schier SAS	Loudéac	Service	Transports routiers de marchandises interurbains	103

La spécialisation est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans une activité si celle-ci occupe une place plus importante dans le tissu économique du territoire qu'ailleurs.

2. Une évolution de la démographie liée à celle du système productif du territoire :

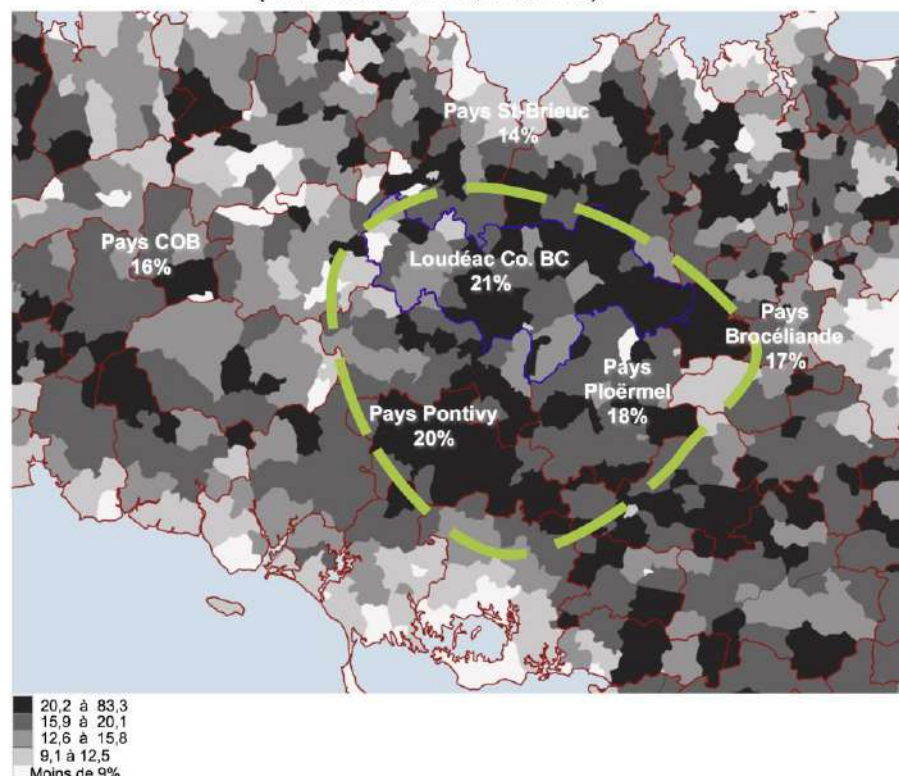
Le solde migratoire toujours positif de Loudéac CBC atténue l'effet lié du vieillissement de la population résidente et de la baisse importante du solde naturel. Les ménages qui arrivent sur le territoire sont essentiellement attirés par l'emploi. Ces flux particulièrement spécialisés viennent s'ajouter à des flux domicile-travail depuis les territoires voisins qui restent importants. C'est notamment ces flux de passage qui vont devoir être captés par le territoire pour permettre le développement de son attractivité résidentielle et le fonctionnement de l'armature urbaine de proximité, qui on l'a vu, semble se recomposer économiquement : préserver la proximité entre l'emploi, le domicile et les services en entretenant le dynamisme économique autant que résidentiel des pôles urbains est un impératif.

Une population active liée à ce système productif

La population active de Loudéac Communauté Centre Bretagne est fortement intégrée dans le système agro-alimentaire. En effet, **44% des emplois sont liés au système agro-alimentaire, et 58% des emplois proposés sont plus généralement dans la sphère productive**. En outre 33% des emplois du territoire relèvent du secteur "commerce, transports et services divers" qui est le principal secteur économique ayant vu ses effectifs se renforcer entre 2010 et 2015. Le territoire se renforce ainsi comme un territoire de flux, en lien direct avec son économie. Si ces emplois sont caractérisés par une embauche essentiellement à durée illimitée, ils restent des emplois ouvriers et pour lesquels la qualification demandée est peu élevée. Cela induit une sociologie spécifique de territoire puisque **¾ des habitants qui y résident y travaillent également, ce qui implique un ancrage important de la population active sur le territoire**.

Le développement de Loudéac CBC reste donc essentiellement basé sur une économie productive. Si la part des emplois présents s'était renforcée durant les années 1980 et 1990, décennie de forte crise du système agro-industriel sur le territoire qui avait favorisé une économie présente "par défaut" et donc peu stable, cette part tend aujourd'hui à stagner dans le volume total des emplois et suit la démographie, alors qu'elle est dynamique dans les autres pays bretons. Il s'agit aujourd'hui de distancier cette économie présente du système démographique actuel du territoire afin d'en faire une réelle économie, à l'inverse de la logique d'une économie "par défaut" peu à même de développer l'emploi sur le long terme, notamment dans les périodes où les solde migratoire et naturel sont baisse importante.

Les ouvriers 2015 (part dans la population active)
(Source : RGP INSEE, IGN, 2018)

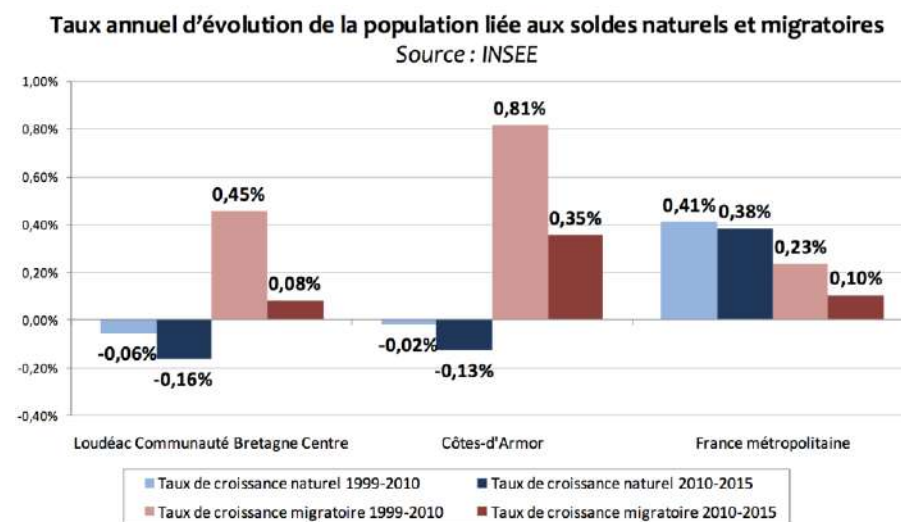


Les emplois présents restent à un niveau nettement inférieur à celui des territoires voisins (42% contre 59% dans le Pays de Brocéliande ou 67% à Saint-Brieuc). Le territoire dispose donc d'importantes marges de manoeuvre et un potentiel de développement d'emplois et d'activités présents.

Les emplois du territoire, surtout des ouvriers et des agriculteurs intégrés dans le système agro-alimentaire, interrogent en outre la capacité d'intreprendre et d'innover en lien avec les agglomération et métropoles régionales. Les emplois métropolitains ou les emplois de recherche et développement sont situés sur le littoral, alors que le centre de la Bretagne est beaucoup plus ouvrier. Il est ainsi nécessaire de développer les liens entre ces territoires et rapprocher des domaines de compétence et des filières.

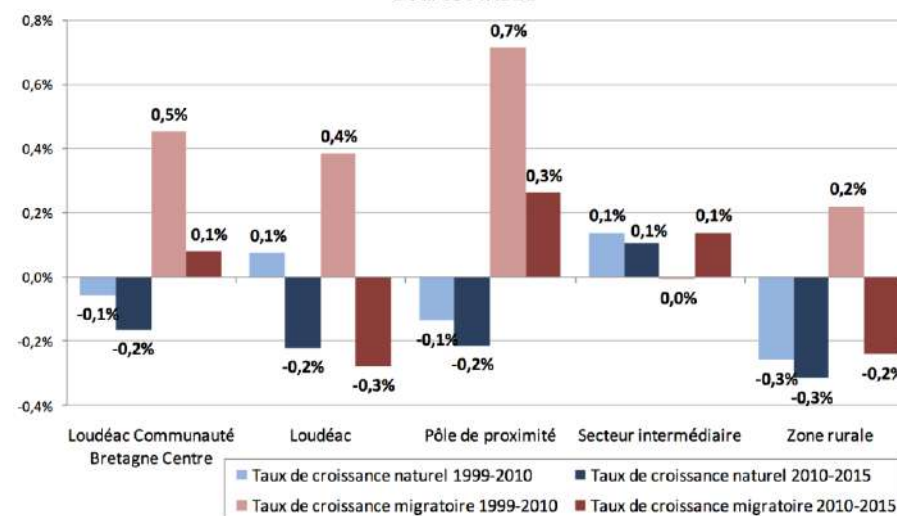
Une population qui a stagné pendant la crise mais un solde migratoire qui a résisté

La population du territoire a stagné pendant la crise et le solde naturel reste négatif. Un **fort ralentissement du taux de croissance migratoire est observé depuis 2010**, lié notamment à la diminution de certains emplois sur le territoire comme les activités de fabrication. Néanmoins si le solde migratoire a diminué entre 2010 et 2015, il reste positif, montrant par là la résilience relative de l'économie du territoire.



Une analyse plus fine du territoire révèle que les pôles de proximité absorbent une grande partie des migrations, alors que Loudéac et la zone rurale perdent de nombreux habitants. C'est sur ces dernières que le taux de croissance naturel est le plus faible, lié directement au manque d'arrivée d'actifs, alors même que Loudéac accueille la majorité des emplois du territoire, emplois qui augmentent depuis quelques années. On remarque ainsi une recomposition du maillage économique et résidentiel du territoire. Les pôles de proximité ont gagné des emplois, mais également des habitants, leur place dans la hiérarchie urbaine semble donc se renforcer. C'est principalement la baisse importante de la population sur le pôle de Loudéac qui influe sur la baisse globale des habitants puisqu'il en accueillait une majorité par son statut de ville-centre.

Taux annuel d'évolution de la population liée aux soldes naturels et migratoires
Source : INSEE



Depuis 2017 des signaux d'une **reprise dans les communes à l'instar du rebond économique sont visibles**, notamment par l'observation de la hausse des droits de mutation.

Loudéac Communauté - Bretagne Centre						
Population depuis 1968 : TCAM						
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	0,0 %	0,0 %	-0,2 %	-0,4 %	0,4 %	-0,1 %
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	1,2 %	0,6 %	0,2 %	0,4 %	1,0 %	0,4 %
SCOT du Pays de Pontivy	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,1 %	0,4 %
Pays du Centre Ouest Bretagne	-0,9 %	-0,6 %	-0,9 %	-0,6 %	0,0 %	-0,4 %
SCOT du Pays de Ploermel	-0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,0 %	1,1 %	0,5 %
SCOT du Pays de Brocéliande	0,7 %	2,0 %	0,7 %	0,8 %	2,4 %	1,3 %

Ce solde migratoire positif semble cependant se stabiliser et doit être regardé attentivement, notamment si le ralentissement du système agro-industriel perdure. Pour cette raison, le système démographique directement lié à ce système productif est fragile. Le vieillissement de la population est important sur le territoire **puisque la part des habitants de 75 ans et plus est de 13 %**, un chiffre comparable à la moyenne des Côtes d'Armor et de la Bretagne, mais **très supérieur au taux moyen en France (9%)**. Ce vieillissement risque de s'intensifier au regard des tendances globales, d'autant plus si le territoire est moins attractif en termes économiques.

L'attractivité du territoire reste donc la question essentielle posée, qui nécessite un travail autant sur les aménités, que la diversification des typologies d'emplois disponibles sur le territoire.

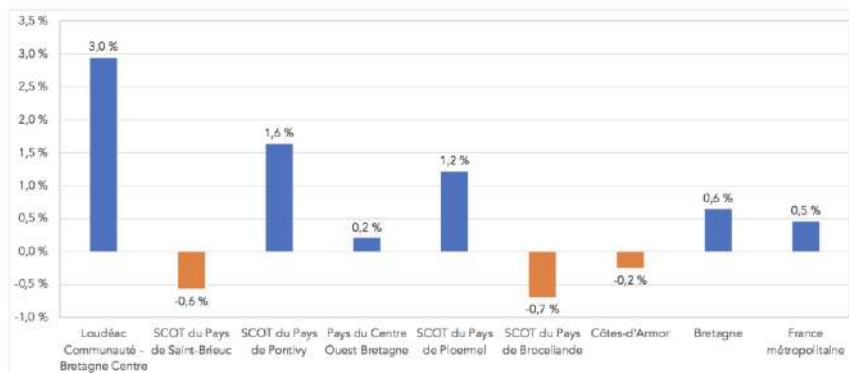
Une économie métropolitaine en émergence

Les emplois métropolitains sont moins affirmés à Loudéac Communauté qu'en moyenne en région Bretagne et en France métropolitaine. **Le territoire en compte 3 329 en 2015 ce qui représente 14,4% de l'emploi total, dont la moitié sont des emplois de gestion.** Cependant le territoire tend à combler son retard puisque **la variation est de 3% par an sur la période 2010-2015 (+ 451 sur la période)** sur des activités de "commerce inter-entreprises" et les "prestations intellectuelles" en majorité.

Cet indicateur est un signal d'une économie qui a peut être déjà commencé à se recomposer à la marge. L'économie métropolitaine a fortement évolué en 2015 par rapport aux autres ScoT de Bretagne et par rapport à la France métropolitaine, montrant une forte marge de manoeuvre du territoire, en retard jusqu'alors par rapport à la moyenne bretonne. La culture et les loisirs ont également fait une remontée importante.

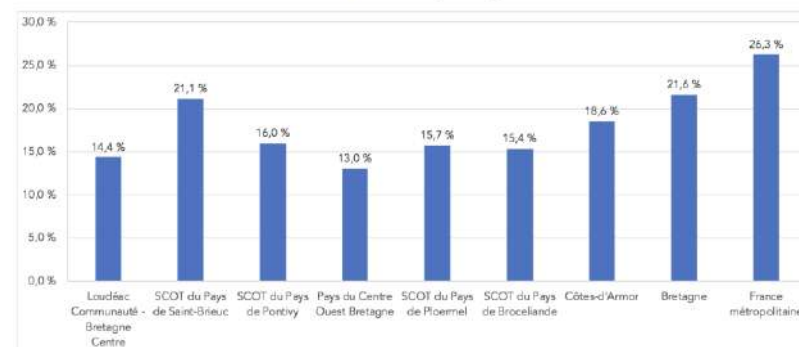
Comparaison de l'évolution annuelle moyenne des emplois métropolitains

Source : Insee, RP 2015



Représentation des emplois métropolitains dans l'emploi total en 2015

Source : Insee, RP 2015



Le retard du territoire peut s'expliquer par la forte présence d'emplois ouvriers et une filière moteur du territoire peu adaptée au développement d'emplois métropolitains. **Néanmoins, des filières innovantes sur le territoire en lien avec la filière agro-industrielle (Algaé notamment) peuvent enclencher une remontée des emplois de recherche et développement.** Ces typologies d'emplois nécessitent d'attirer des actifs plus mobiles donc plus exigeants sur les aménités du territoire : services, commerces, mobilité mais également numérique, ce qui implique de renforcer l'intégration du Centre Bretagne aux réseaux métropolitains.

Emplois métropolitains : emplois qui n'ont pas de localisation imposée par l'activité, qui concernent des activités intellectuelles et de décision souvent très qualifiées et d'encadrement dans les secteurs de la gestion, conception recherche, culture loisirs, prestations intellectuelles et commerce inter-entreprises Ces emplois constituent un indicateur d'un territoire dans l'économie de la connaissance.

3. Une intégration du territoire à réussir, entre proximité et métropolisation

Le développement des infrastructures de mobilité est nécessaire en centre Bretagne pour permettre à Loudéac Communauté de déployer l'ensemble de son potentiel, en lien avec les autres territoires bretons. Le territoire doit se saisir des nombreux flux qui le traverse pour retenir les actifs qui seraient attirés par les pôles proches extérieurs. Il s'agit de renforcer le centre par rapport aux grandes voies littorales pour permettre son développement et s'insérer dans les flux métropolitains.

Une évolution significative du secteur des transports qui met en évidence les enjeux d'accessibilité aux grands couloirs économiques

L'augmentation des emplois au sein du secteur d'activité des transports et de la logistique (+ 265 emplois entre 2009 et 2015) concerne principalement le fret routier de proximité et interurbain. Cette dynamique est liée au système agro-industriel et la filière agro-alimentaire pour lesquels une partie des activités portent sur les flux d'animaux, de matières premières et transformées et plus généralement au développement du commerce de gros sur le territoire.

La majorité des effectifs salariés de ces activités de transport est localisée à Loudéac, affirmant ainsi la fonction de pôle d'emploi et d'échange au sein du Centre-Bretagne. Le Mené est également un pôle important de ces activités et est traversé par de nombreux flux.

Dans ce contexte, l'une des menaces auquel le territoire pourrait faire face serait sa marginalisation par rapport aux flux dominants, notamment littoraux ainsi qu'un passage des flux sans retombée économique. Néanmoins, le renforcement du secteur des transports bénéficie de l'amélioration des dessertes routières vers le sud (Pontivy, Vannes, Lorient), le nord (Saint-Brieuc) et l'est (Rennes). L'accessibilité du territoire est une priorité pour accompagner le développement l'activité de transport et garantir la chaîne agro-industrielle sur le territoire, ce qui est déjà amorcé avec la transformation de la RN164 en 2x2 voies, mais également pour permettre d'attirer des des actifs et des ménages bi-actifs.

Emplois des activités de transports terrestres
(Source : Acoiss)

	2007	2016	Poids dans le total des effectifs salariés en 2016	Taux d'évolution annuel 2007-2016
Activités transports	864	1 319	11,9%	4,8%
dont transport routier de fret	728	1 050	9,5%	4,2%

Il en résulte cependant une réelle dépendance du territoire aux énergies fossiles, qui risque de s'accroître dans un contexte où elle est de moins en moins acceptée. Il faudra ainsi maintenir ces activités nécessaires aujourd'hui au bon fonctionnement des entreprises du territoire tout en soutenant les innovations énergétiques dans ces filières.

Un modèle économique qui appelle un renforcement des dessertes physiques et numériques

PLUi H LOUDEAC COMMUNAUTE > Rapport de présentation

Un modèle comme celui de Loudéac Communauté Centre Bretagne basé sur l'attractivité à l'emploi rend les **navettes domicile travail importantes**, surtout vers le principal pôle d'emploi, Loudéac, mais aussi vers des pôles de proximité comme Le Mené, qui compte plus d'actifs non résidents sur son périmètre que d'actifs résidents. Les emplois étant de plus particulièrement spécifiques, l'état actuel des dessertes physiques et numériques peut être un frein à l'installation de ménages bi-actifs.

Aujourd'hui, ce modèle se traduit par des **projets d'infrastructures** (doublement en 2x2 voies de la RN164, RD700, THD 2030) et **d'amélioration des services de mobilité**. Le numérique a un impact progressif mais commence à être visible et peut contribuer à des choix de vie hors métropole.

La RN164, comme alternative aux axes littoraux (à terme)

Source : DREAL Bretagne



Les 162 km de l'axe central



Le renforcement de l'accès au très haut débit est une opportunité pour le territoire, notamment pour les entreprises. Il est aujourd'hui impératif de renforcer cette desserte numérique de qualité, au risque de voir le territoire décrocher de l'innovation économique.

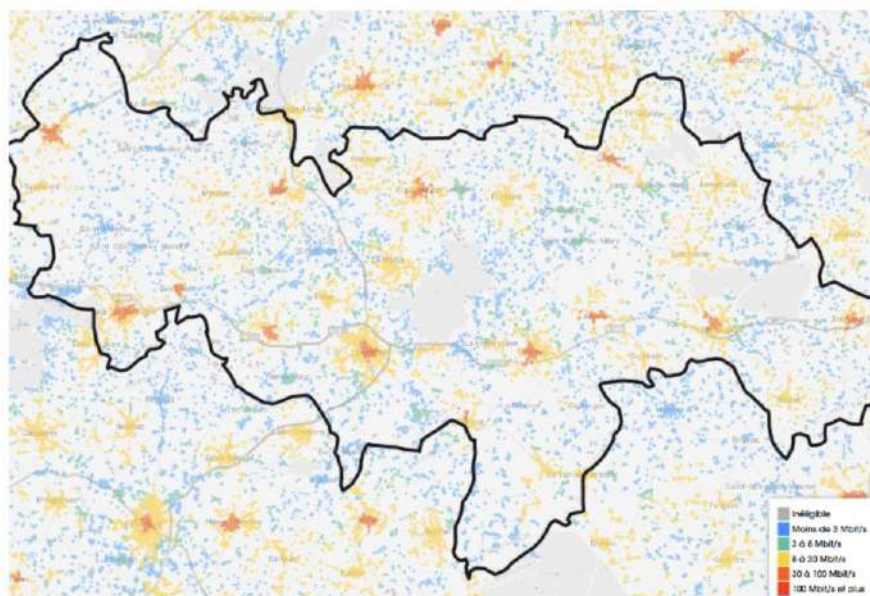
Il existe une réelle demande au centre de la Bretagne de renforcement des dessertes. Cette demande a été prise en compte par les pouvoirs publics ces

dernières années puisqu'on observe un renforcement des offres de mobilité avec des emplacements labellisés de covoiturages ont été installés dans les pôles d'intermodalité, du transport à la demande existe. Il est nécessaire d'intensifier cet effort afin de pouvoir positionner le centre Bretagne comme un territoire dynamique et en mouvement.

Près d'un actif sur deux reste travailler dans sa commune de résidence (hors Mené), ce qui montre l'ancrage fort des habitants sur le territoire et dirige la stratégie vers l'attraction résidentielle des actifs extérieurs. Ce taux élevé d'actifs travaillant dans sa commune de résidence alors que 81% des actifs utilisent leur voiture pour se rendre au travail, pose la question de l'adaptation des services de mobilité au territoire afin de rendre l'utilisation de la voiture pour les actifs qui travaillent sur leur lieu de résidence moins systématique, notamment en diminuant l'autosolisme et en adoptant les modes actifs lorsque c'est possible.

Carte desserte en débit numérique en 2015

Source : France Très Haut-Débit



Quant au numérique, on observe **encore trop de contrastes numériques entre les communes de LCBC**. Les pôles du territoire affichent un niveau de débit supérieur, comme le long de la RN164, mais ce débit reste faible en milieu rural, ce qui est un

réel frein à l'investissement dans le patrimoine rural et agricole. La couverture en 4G n'est pas encore généralisée. Cependant là aussi on remarque une prise de conscience de la part des acteurs du territoire puisqu'il existe un partenariat entre les entreprises du territoire et la CCI Côtes d'Armor d'identification des actions en matière de numérique avec en priorité la mise en place du THD sur l'ensemble du territoire. Les entreprises et para-publics ont compris que l'accès aux technologies numériques est fondamental pour la diversification de l'économie du territoire. Ainsi un Projet d'Initiative publique Bretagne THD est attendu à horizon 2030 avec le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Une influence des pôles urbains régionaux à partir des principaux axes routiers

Le territoire est traversé par deux axes routiers majeurs, dont l'un polarise les emplois : la RD700 Saint-Brieuc - Lorient et la RN 164 Carhaix - Saint-Méen-le-Grand, bientôt une 2x2 voies ce qui devrait renforcer son attractivité et les passages.

Temps de parcours routier au sein du territoire vers Loudéac

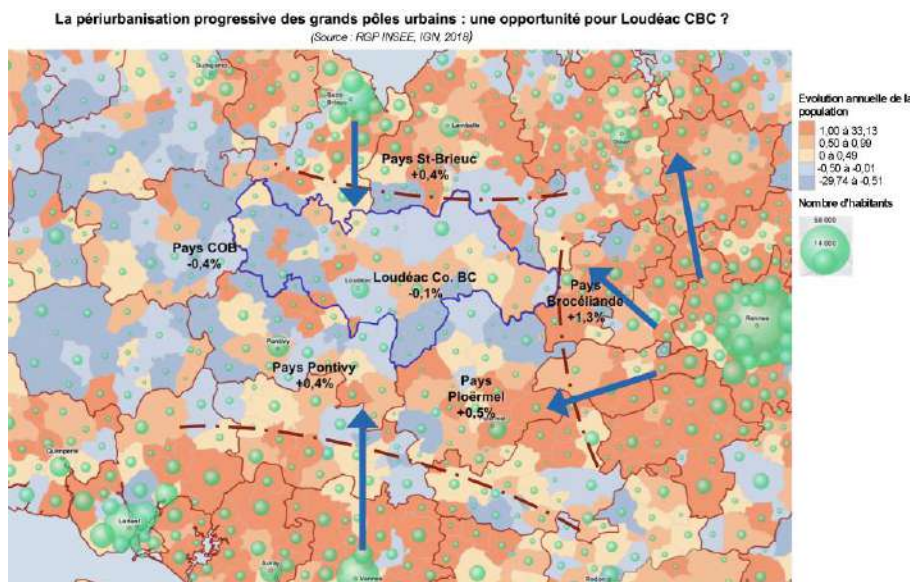
Source : Googlemap

	Corlay	Collinée	Merdrignac	Mûr de Bretagne	Uzel	Plouguenast	Plémet
Loudéac	31 min	27 min	23 min	19 min	17 min	15 min	12 min

Cette influence pourrait être porteuse de diversification au travers du desserrement économique Rennais ou d'un autre mode de vie choisi mais également d'un redéploiement littoral.

Le développement des axes routiers et des dessertes doit se faire au service de l'attractivité de l'emploi, mais également de l'attractivité résidentielle. L'enjeu du vieillissement de la population a été renforcé par l'effet de crise. Il est plus marqué sur le Centre Bretagne, et le ralentissement des emplois a freiné la dynamique résidentielle, induisant un solde naturel négatif et par là un vieillissement plus fort encore de la population, ce qui a pour effet de modifier les besoins en aménités. Dans le cadre d'un développement économique basé sur l'attractivité de l'emploi, **le vieillissement augmente la dépendance du territoire aux mobilités résidentielles**. Or il n'est pas souhaitable que le développement d'une économie présentielle sur le territoire soit faite "par défaut" ou alors que le développement économique n'ait aucune retombée sur le territoire en l'absence d'ancrage des actifs sur ce dernier. Cela interroge donc l'organisation du territoire

et son maillage en termes de mobilité, santé, services, commerces et d'attractivité résidentielle en géénéral d'un territoire bien équipé, au cadre de vie de qualité mais encore mal connu contrairement au littoral breton.



Les distances-temps pour accéder aux pôles des territoires voisins sont parfois équivalents aux pôles de proximité du territoire et même parfois plus courts pour les espaces aux extrémités du territoire, ce qui peut **amener à une fuite économique vers Pontivy ou Lamballe**. Cependant le territoire est dotée d'un maillage de proximité efficace qui assure des trajets courts entre chaque pôle de proximité et intermédiaires. **Ce maillage doit être conservé pour que les résidents bénéficient de l'ensemble des aménités au sein de leur territoire, sans qu'un trajet important soit nécessaire.** Ce maillage est de plus adapté aux impératifs liés aux changements climatiques qui nécessitent une meilleure proximité entre le domicile et le travail. Si les secteurs du territoire les plus éloignés de Loudéac sont nécessairement influencés par des pôles extérieurs, il se pose alors la question d'un **enjeu de coordination des services avec les autres territoires voisins afin d'organiser un développement qui profite à tous.**

Le projet du doublement de la RN 164, dont certains tronçons sont encore en études ou en travaux va permettre d'intensifier la fréquentation de fret routier déjà important, et permettre un désenclavement demandé par les habitants et entreprises. Il est nécessaire à cette échelle de travailler à la complémentarité avec les axes littoraux de Rennes-Brest et Nantes-Quimper afin que le territoire

ne soit pas marginalisé et soit lisible pour les actifs. L'amélioration de la desserte routière régionale est une vraie opportunité face aux menaces de marginalisation du territoire face aux flux dominants des axes littoraux et de la métropolisation rennaise.

Loudéac Communauté peut en outre profiter de la périurbanisation progressive des grands pôles urbains comme Rennes, mais également des pôles littoraux de Saint-Brieuc et Vannes, dans un contexte où le littoral est de plus en plus contraint.

II. L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE : QUEL EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET QUELLE LIBERTE DE CHOIX POUR LES HABITANTS ET ACTEURS ?

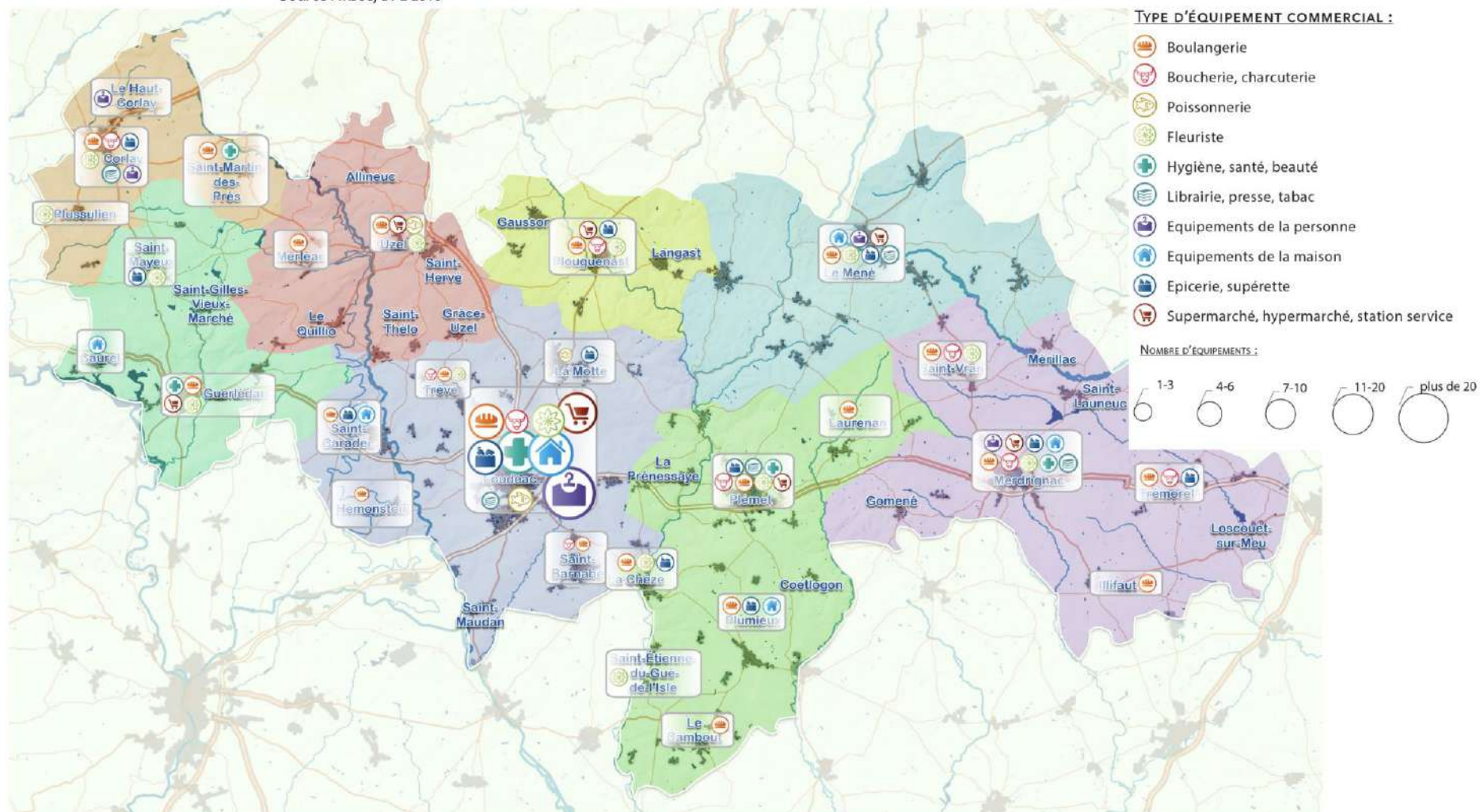
Loudéac envisage le développement de l'attractivité résidentielle sous l'angle de la liberté de choix. Cette attractivité est aujourd'hui favorisée par un équilibre du territoire fait d'une armature de bourgs permettant une proximité recherchée par les actifs en lien avec les nouveaux modes d'habiter et de travailler. Cette armature urbaine doit être rendue encore plus lisible dans une vision stratégique de long terme afin de la conserver, notamment en renforçant la présence de Loudéac CBC dans un réseau touristique de qualité. LCBC montre des potentialités importantes mais le territoire doit rester vigilant face à la recomposition économique en cours qui a des effets sur le maillage urbain : à titre d'exemple, la ville centre de Loudéac perd de nombreux habitants chaque année mais gagne encore des emplois, ce qui a des effets sur l'armature de proximité permettant des trajets domicile-travail très courts et spécialise des pôles. Il n'y a plus un seul parcours résidentiel aujourd'hui pour les ménages, mais des parcours variés, que doit pouvoir offrir le territoire par la liberté de choix qu'il propose et qui dépend en partie du fonctionnement de ce maillage

Il n'est pas souhaitable pour le territoire que l'économie résidentielle se développe par défaut parce que l'économie productive serait en ralentissement. Le territoire bénéficie de nombreux atouts pour mettre en place une véritable stratégie d'attractivité résidentielle se basant sur l'ensemble des aménités proposés par le territoire, notamment une offre touristique de qualité et un maillage urbain favorisant une proximité du lieu de travail au lieu d'habitation et aux services recherchée par les actifs.

Afin d'éviter la perte des services de proximité et des aménités notamment scolaires il est nécessaire d'attirer des actifs sur le territoire, donc d'adapter la stratégie économique tout en continuant la diversification du système agro-alimentaire en cours. En outre, si les aménités du territoire sont nombreuses, elles peuvent encore être développées, notamment dans le secteur touristique.

Localisation des commerces selon leur type au sein des communes en 2017 (nombre de commerces > à 10)

Source : Insee, BPE 2018



1. Une armature urbaine favorisant la proximité : une organisation historique attractive

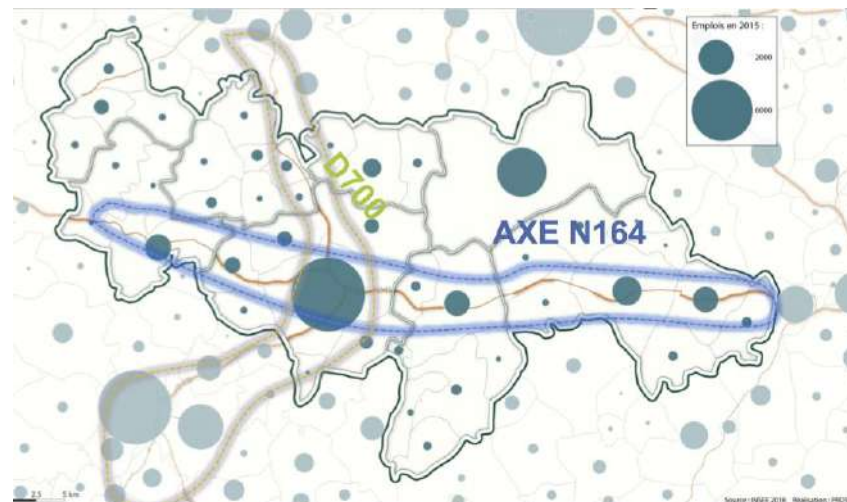
A Loudéac CBC, les emplois sont concentrés dans certaines parties du territoire : les couloirs de flux sur les grands axes et Le Mené à cause de la présence d'entreprises. Cette répartition des emplois permet une proximité du lieu de travail à l'emploi et donc la réduction des temps de transport, notamment en voiture, grâce à un maillage urbain axé sur des pôles de proximité peu éloignés les uns des autres. Cependant ce maillage doit être préservé, la ville-centre de Loudéac, principal pôle économique et de services perd de nombreux habitants ce qui peut avoir d'importantes conséquences sur les commerces, dont la majorité, notamment des grandes surfaces, sont situées à Loudéac. Il est essentiel que Loudéac conserve sa place de ville-centre.

Une concentration des emplois dans les couloirs de flux au centre desquels Loudéac s'affirme

Avec un développement économique basé sur l'attractivité par l'emploi, Loudéac CBC c'est un territoire de flux. Ces flux sont principalement drainés par le linéaire traversant le territoire d'est en ouest représenté par l'axe de la RN164, doublée prochainement, et l'axe nord sud représenté par la RD600 jusqu'à Saint-Brieuc. **Les emplois sont concentrés dans ces couloirs de flux qui se croisent à la ville-centre Loudéac.**

Cette concentration permet une assez bonne accessibilité à l'emploi, notamment parce que la RN164 traverse entièrement le territoire. **Cette accessibilité doit être préservée, pour les habitants parce qu'elle permet de réduire les navettes domicile - travail dans un contexte où l'utilisation de la voiture est nécessaire pour 82% des actifs** qui l'utilisent pour se rendre au travail. Elle est aussi fondamentale pour les actifs extérieurs ainsi que les ménages bi-actifs du territoire, les flux venant d'autres villes sont nombreux étant donné la concentration de l'emploi dans le territoire.

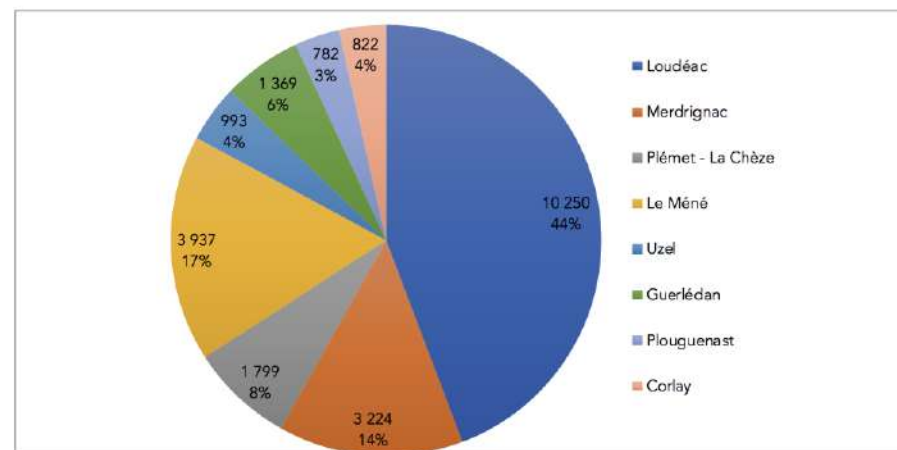
Cependant ces dernières années l'axe RN164 est en perte de vitesse : cela s'explique par la diminution des emplois dans la filière agro-industrielle porteuse du territoire, ainsi que par la perte d'attractivité de la ville centre Loudéac. La population comme les emplois, montrent **une nouvelle tendance à se répartir sur un axe plutôt nord sud faisant des pôles de proximité les attracteurs principaux.** La concentration des emplois sur le linéaire RN164 reste cependant importante puisqu'elle dessert l'ensemble du territoire. Cette voie sera doublée et donc le trafic va se renforcer : l'enjeu sera bien de capter ces flux pour qu'ils profitent au territoire.



L'espace de vie de Loudéac accueille 40% des emplois du territoire, faisant de Loudéac la ville-centre autour de laquelle s'organisent les couloirs de flux et l'armature urbaine. Dans ce cadre, la perte d'attractivité de Loudéac est inquiétante puisqu'elle est un véritable pôle d'intermodalité et de croisement des flux. Il est donc important renforcer et soutenir la mixité de l'emploi et de l'habitat et services qui fait la force du territoire et est source d'attractivité pour les actifs, notamment les emplois cadres plus mobiles.

Ventilation des emplois par espaces de vie en 2015

Source : Insee, RP 2015



Des pôles de proximité dynamiques et attractifs

Les pôles de proximité jouent un rôle important dans l'irrigation économique du territoire, surtout qu'ils sont de plus en plus attractifs pour les actifs. C'est le cas de Plémet, Merdrignac, Le Mené, Plouguenast, Uzel, Corlay et Guerlédan. **L'emploi mais aussi la population augmentent dans la plupart de ces pôles.** Il s'agit également des villes où la part de jeunes est la plus importante, dans un territoire plutôt marqué par le vieillissement de la population. **Ces pôles captent la majorité de la population dans six des huit espaces de vie de LCBC.**

Au niveau du temps d'accès au panier d'équipement de la vie courante, les pôles de proximité de chaque espace de vie ressortent nettement. **Leur rayonnement dépend cependant de la facilité d'accès des communes proches pour venir dans ces pôles.** Comme dit plus haut, la qualité de la desserte routière ressort alors comme un élément de différenciation avec des secteurs ruraux plus éloignés de ces pôles de proximité.

Ces pôles de proximité sont attractifs parce qu'ils cumulent l'emploi et les services de proximité quotidiens mais aussi pour certaines des aménités touristiques et de loisirs attractives. Ils ne doivent cependant **pas croître indéfiniment et sans stratégie partagée avec le reste du territoire sous peine de nuire à leur attractivité.** L'existence et le bon fonctionnement de cette armature urbaine de proximité sur le territoire est une réelle opportunité et un levier d'attractivité sur lesquels il faut s'appuyer, tout en conservant leur place hiérarchie au sein de l'armature.

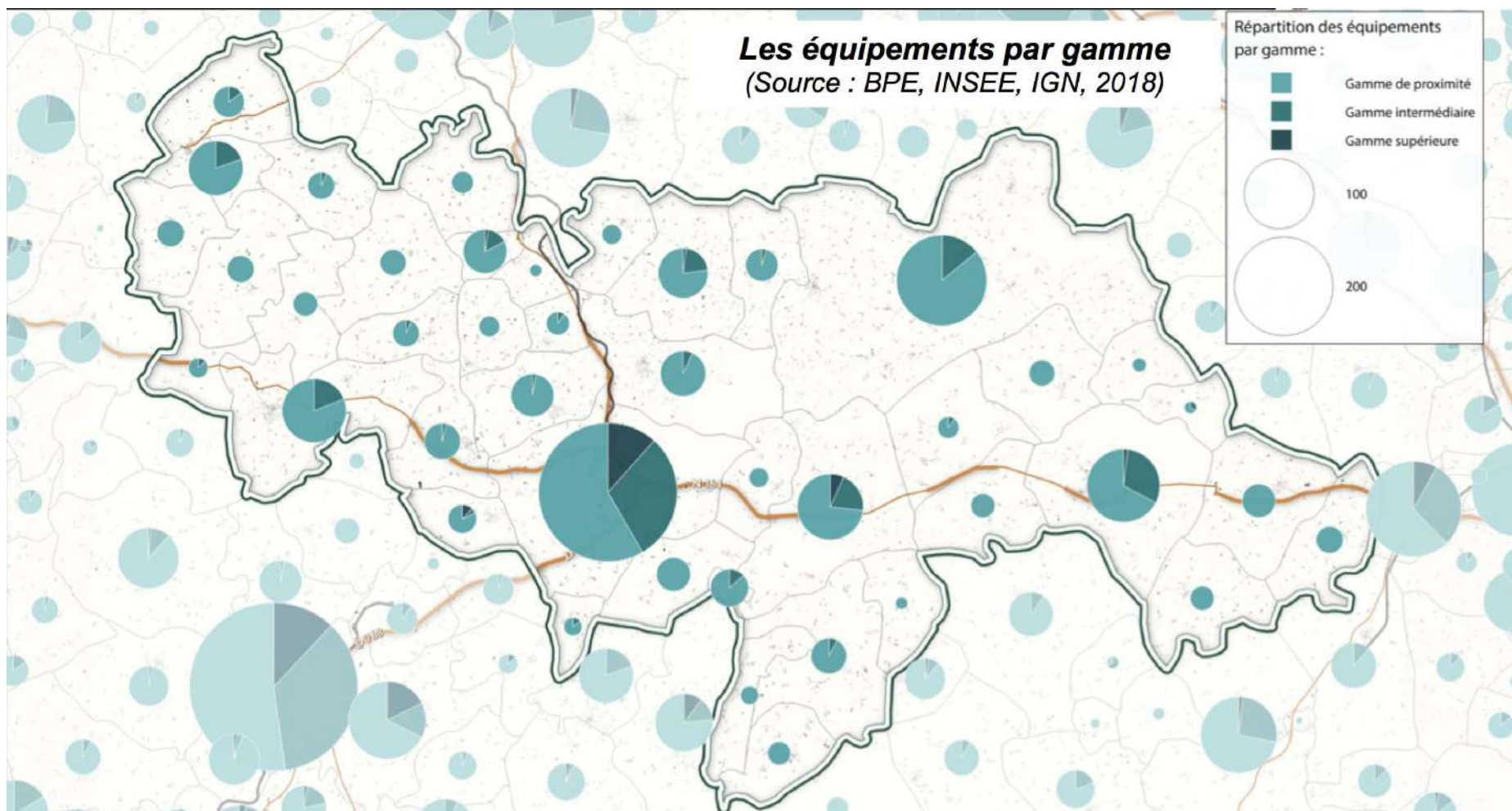
Une ville centre au sein d'un réseau de proximité

Malgré certaines difficultés économiques et démographiques, **Loudéac s'affirme comme un pôle structurant du Centre Bretagne au côté de Pontivy et Ploërmel.** Son offre d'équipement est plus importante que dans les autres pôles du territoire et est qualifiée sur la gamme supérieure (lycée, maternité, hypermarché, Pôle emploi). **La capacité de rayonnement de Loudéac est soulignée par la comparaison entre la répartition de la population et des services selon les espaces de vie croisés avec le maillage territorial puisque sa proportion de services (26%) est plus forte que la population (19%)** par rapport à l'ensemble du territoire. Le Mené, par la présence d'entreprises structurantes, montre également une densité de services plus importante que la population. De la même façon Corlay hérite d'une structure d'équipements et services nombreux, alors qu'elle est peu dense aujourd'hui en habitants.

En dehors de cette ville-centre, la desserte de proximité est organisée par une coordination des services au sein des espaces de vie (scolaire, petite enfance, jeunesse, personnes âgées...), et même parfois entre pôles de territoires voisins comme Loudéac-Pontivy pour le Centre Hospitalier du Centre Bretagne.

Loudéac CBC présente ainsi une armature territoriale hiérarchisée, devant être rendue encore plus lisible : la ville centre Loudéac, dont la redynamisation est nécessaire, des pôles de proximité qui correspondent aux pôles des 8 espaces de vie (hors Loudéac) du territoire. Ces espaces de vie sont eux même maillés de pôles intermédiaires, dont les villages fonctionnent souvent en réseau et d'un secteur rural.

Ce maillage doit servir d'appui pour le déploiement d'aménités et le renforcement de celles existantes afin de permettre un développement résidentiel durable. Les nouveaux modes de vie ont rendu les actifs soucieux d'une proximité de leur lieu de travail à leur lieu de vie. Pour cela, il faut renforcer les services pour rendre le territoire attractif afin de donner une liberté de choix réelle aux habitants. Le vieillissement est dans ce cadre une problématique à considérer parce qu'elle peut aboutir à la disparition de certains équipements comme les écoles en raison d'un nombre trop insuffisant d'élèves inscrits, ce qui est un réel frein à l'attractivité du territoire pour les ménages actifs.



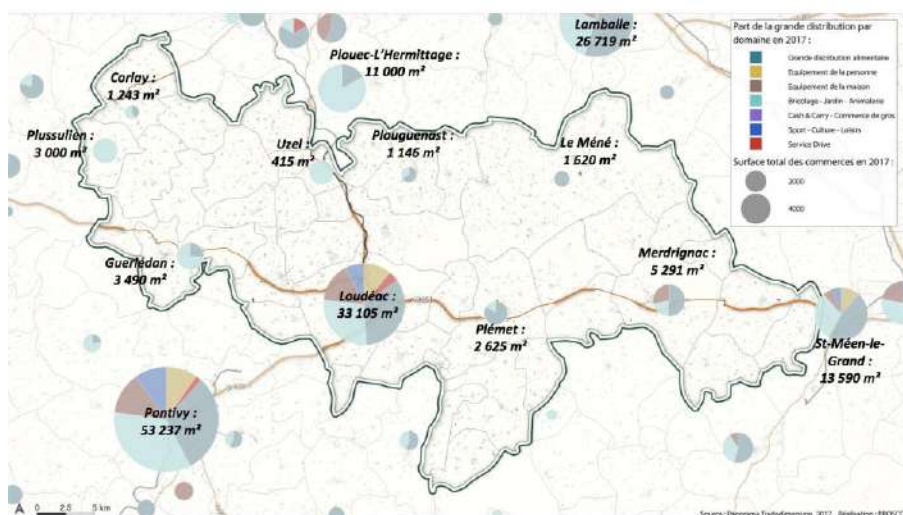
Une consolidation du pôle commercial majeur de Loudéac dans le Centre Bretagne

La densité commerciale du territoire est importante puisqu'elle est de 60 commerces pour 10 000 habitants ce qui situe cette offre à un niveau supérieur aux échelles départementales et régionales. Loudéac constitue la commune la mieux dotée en commerces puisqu'elle cumule 45% des établissements du territoire. Il s'agit également de la seule ville du territoire qui propose une gamme de commerces de type supérieure (INSEE, BPE 2018) avec un hypermarché, deux poissonneries et un commerce de produits surgelés.

Les autres bassins de vie sont eux aussi dotés de commerces de proximité qui assurent l'irrigation des aménités sur l'ensemble du territoire. Merdrignac, Ploemeur, Le Mené et Plouguenast, en tant que pôles de proximité, proposent une plus grande diversité de commerces, mais Loudéac reste la centralité commerciale à consolider. L'offre de grande distribution est dominée par l'alimentaire et est concentrée sur Loudéac qui accueille 60% des grandes surfaces. L'offre commerciale de proximité est maintenue grâce à l'appui de pôles intermédiaires.

Grande surface de vente (surface de vente > à 300 m²)

Source : Panorama Tradedimension 2017 ; traitement : EAU



Loudéac reste le pôle commercial majeur de dans le Centre Bretagne. Cependant la ville est en perte de vitesse et doit faire l'objet d'une **stratégie de revitalisation afin de reconquérir son attractivité et de préserver ses commerces et services**.

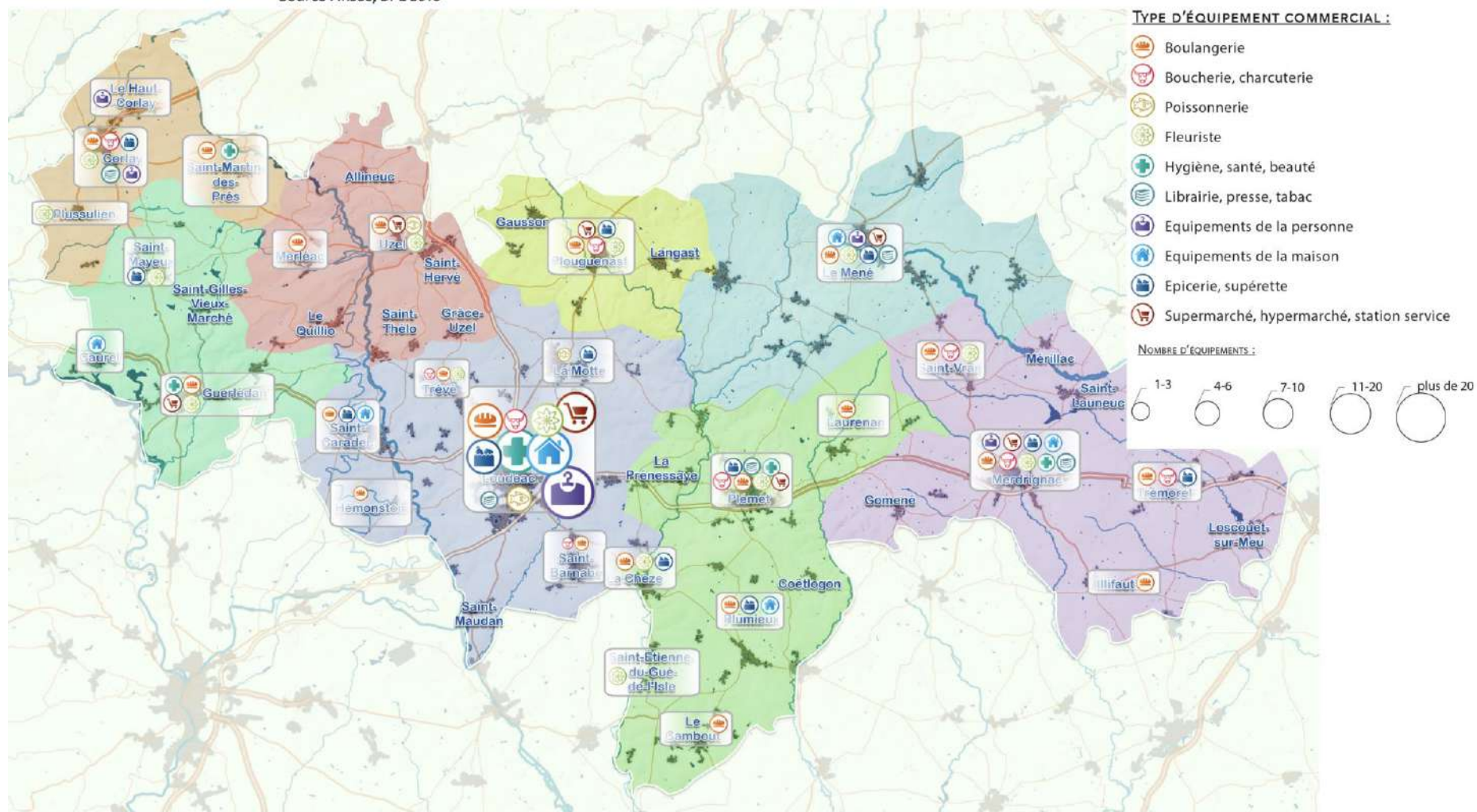
Cette ville-centre polarise toujours la majorité des emplois du territoire, voit son taux d'activité augmenter entre 2010 et 2015 et pourtant perd de nombreux habitants par rapport aux autres pôles du territoire. Ce déficit d'attractivité résidentielle doit être enrayeré si l'on veut conserver la proximité, les commerces et le cadre de vie de Loudéac, dont l'importance est fondamentale dans l'armature urbaine.

L'enjeu est de proposer une offre de gammes différentes, des produits locaux, des restaurants, pour consolider son attractivité, notamment par rapport aux surfaces plus périphériques. Il s'agit ainsi d'éviter que le commerce à Loudéac ne devienne trop « périurbain » même si les grandes surfaces commerciales sont nécessaires pour certains types de commerces dépendant de grandes surfaces. Cette redynamisation du commerce par la diversification de l'offre va de pair avec la préservation du tissu commercial et des polarités commerciales de proximité complémentaires.

La palette vaste d'équipements proposée sur le territoire est favorable à un dynamisme rural retrouvé, avec un maillage attractif des commerces, aménités et emplois sur l'ensemble du territoire. Les services marchands sont en outre dynamiques à Loudéac Communauté puisque 33% des emplois du territoire relèvent du secteur du « Commerce, transports, services divers », principal secteur économique à avoir vu ses effectifs se renforcer entre 2010 et 2015 avec 672 emplois supplémentaires, principalement dans les espaces de vie de Loudéac et Merdrignac.

Localisation des commerces selon leur type au sein des communes en 2017 (nombre de commerces > à 10)

Source : Insee, BPE 2018



2. Le Cœur de Bretagne : une destination touristique levier pour l'économie résidentielle

L'offre touristique s'organise et s'articule autour de plusieurs entrées, la nature, les loisirs, le terroir, l'histoire et le patrimoine, constituant autant de leviers d'attractivité. Cette offre touristique doit appuyer l'attractivité résidentielle, étant entendue qu'elle est destinée aux touristes comme aux habitants du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emplois. Le territoire mène une politique volontariste pour faire émerger le Cœur de Bretagne comme destination touristique reconnue.

“Coeur de Bretagne - Kalon Breizh” : une destination touristique au service de l’attractivité du territoire

Le centre de la Bretagne propose de très nombreuses activités, et forme d'ailleurs une **destination spécifique "Coeur de Bretagne - Kalon Breizh"** dans laquelle Loudéac CBC doit être pleinement intégrée.

Le tourisme en Bretagne est fortement polarisé par le littoral. Cependant, le Centre-Bretagne dispose d'atouts nombreux, reconnus par les adeptes d'un autre type de tourisme, comme le tourisme "nature" et les randonnées, mais aussi de nombreuses activités familiales. Il est source d'attractivité résidentielle : en effet, le centre de la Bretagne propose les emplois et la proximité autour d'un cadre de vie permettant de nombreuses aménités, notamment **une irrigation de sites et de paysages emblématiques propres à la pratique d'activités de plein air** (randonnée pédestre, VTT, équitation, canoë-kayak) pour un tourisme de court séjour et de proximité.

Ces activités apparaissent comme des leviers pour l'économie résidentielle et globalement pour l'attractivité du territoire étant donné que ces moteurs d'attractivité sont valorisés par les habitants, les entreprises et leurs salariés.

Les activités proposées peuvent en outre favoriser la création d'entreprises et la diversification de l'économie du territoire. Ces créations d'entreprises en lien avec le tourisme restent en deçà des territoires voisins, ce qui peut être considéré comme une marge de manoeuvre importante pour attirer plus d'actifs, notamment dans un contexte où le littoral est fortement contraint spatialement. C'est ainsi que le lien avec une bonne desserte physique entre le centre et le littoral doit être activé.

Principaux attracteurs touristiques au sein de Loudéac Communauté
Source : Office de tourisme



On note également un retour culturel du territoire, avec des emplois métropolitains en augmentation mais également la tenue régulière - propre à l'identité bretonne - de nombreux festivals et événements ponctuant l'année, ainsi qu'un réseau important de salles de spectacles.

Le Mené et Guerlédan, grâce à leurs aménités naturelles, sont les premières communes du territoire en offre touristique et leurs populations respectives peuvent presque doubler par l’afflux de touristes en haute saison. **Une pression touristique existe** donc - même si forcément moindre par rapport au littoral. C’est pour cette raison que le territoire devra porter attention à la diminution de lits touristiques ces dernières années, comme les emplois touristiques. Il sera nécessaire d’accompagner et d’intensifier la mue du centre Bretagne en véritable destination touristique, et pour cela investir cette filière considérée comme porteuse.

Le rayonnement du territoire : des projets touristiques majeurs aux portes d'entrée de Loudéac Communauté

Loudéac Communauté Centre Bretagne a pris conscience de l'importance d'investir dans la tourisme, notamment en mettant en valeur son cadre paysager et patrimonial et en favorisant la **création de projets touristiques plus innovants, en lien notamment avec son patrimoine hydraulique souvent daté du 19^{ème} siècle.**

C'est le cas du **projet d'ascenseur à bateau** sur le modèle de la roue de Falkirk en Ecosse. La valeur ajoutée de ce dernier, en plus de la prouesse d'ingénierie qu'il représente, réside en la promotion touristique qu'en a faite la ville écossaise, faisant de cet ascenseur à bateau une destination touristique en plus de son intérêt économique. Il s'agit d'un projet complexe à mettre en œuvre mais qui témoigne de l'innovation dont peut faire preuve le territoire, d'autant plus que son patrimoine hydraulique ancien est l'un des attracteurs touristiques du territoire.

Il est également prévu un renforcement des aménités et des ressources autour du lac de Guerlédan en lien avec les projets départementaux et régionaux liés au canal de Nantes à Brest mais aussi le **projet majeur de renforcement des aménités de la base de loisirs autour de l'étang de la Hardouinais**. Cette base de loisirs propose la pratique d'activités nautiques pendant l'été, et accueillera bientôt un centre équestre, une auberge et la vente de produits dérivés.



Tous ces projets sont à croiser avec les ressources existantes afin de révéler l'intérêt global de la destination par une mise en valeur convergente - et partagée par l'ensemble des acteurs concernés - pour la notoriété du patrimoine et le rayonnement du territoire : parc de loisirs Aquarev, route du lin, patrimoine bâti et pleine nature, rigole d'Hilvern, nombreuses rivières et forêts...

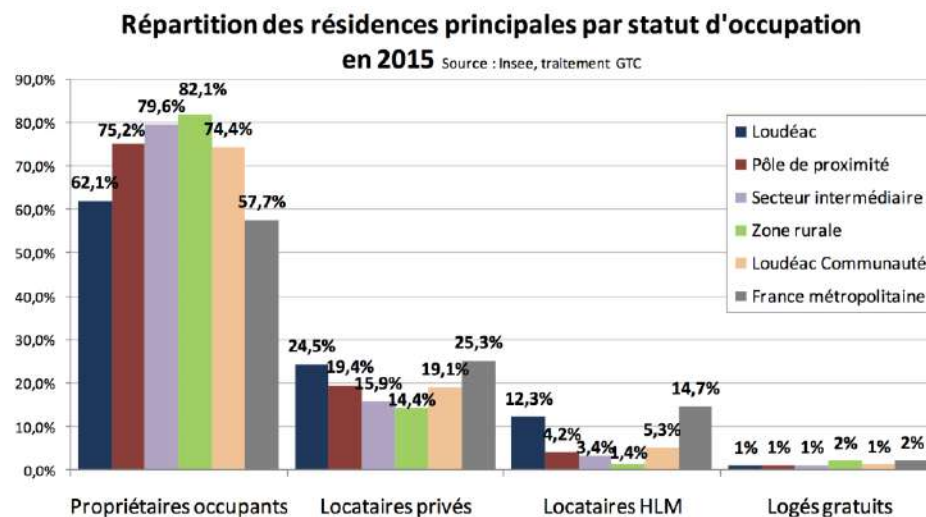
Ces aménités supplémentaires sont importantes pour la qualité de vie en Centre Bretagne, à même de proposer des activités sportives familiales à destination des résidents. Cela nécessite bien l'impulsion des politiques publiques et la convergence de l'ensemble des acteurs de la filière, ainsi que leur mise en réseau.

3. L'adaptation de l'offre immobilière : un potentiel de reconversion important

L'offre de logements proposée par le territoire ne semble plus suffisamment adaptée aux nouvelles façons d'habiter. Cette inadaptation peut être la cause d'une vacance importante sur un parc plutôt ancien alors même que la richesse du patrimoine agricole et bâti montre un potentiel important de rénovation et de reconversion. Il est ainsi nécessaire d'adapter ce bâti ancien afin de permettre l'arrivée de jeunes actifs. Le parc de logements est un enjeu majeur pour l'attractivité résidentielle donc économique du territoire.

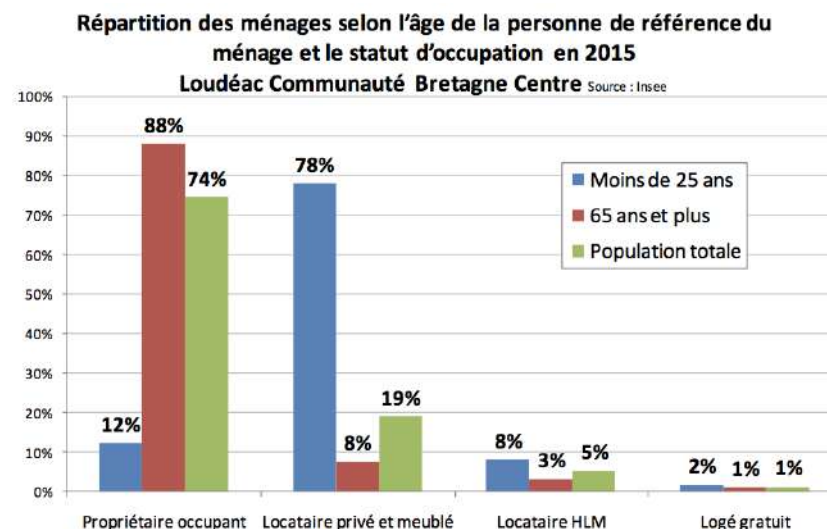
Un poids très élevé de propriétaires occupants et de grands logements : une limite à l'accueil de jeunes actifs ?

Le parc est dominé par des résidences principales de statut propriétaire occupant, en particulier dans les communes rurales. En outre, la vacance progresse fortement sur le territoire, notamment à Loudéac qui voit son parc de résidences principales diminuer et qui perd des habitants.



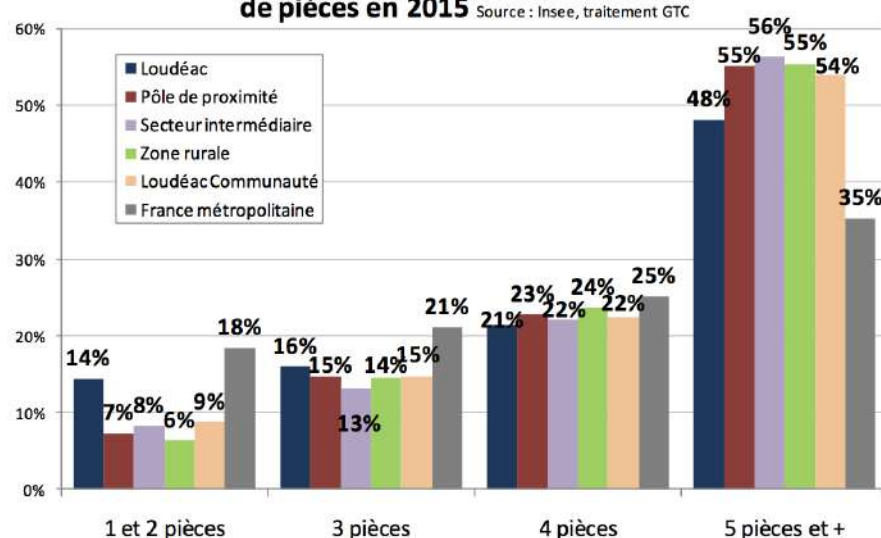
Ces indices peuvent laisser penser que **ce poids très élevé de propriétaires occupants est une limite à l'accueil de jeunes actifs**. Il existe pourtant une offre

locative HLM et surtout privée à Loudéac et dans une moindre mesure dans les pôles de proximité malgré un recul global du nombre de logements locatifs. Les logements locatifs à Loudéac sont vieillissants et leur taux de vacance important laisse penser qu'ils ne répondent plus à la demande. Il est important de maintenir un niveau suffisant de ces logements pour l'accueil de jeunes ménages pouvant à terme se stabiliser sur le territoire par l'accession à la propriété.



Le parc de résidences principales est constitué en **majorité de logements de grande taille**, puisque 76% des logements sont au minimum des T4 et T5. Le parc n'est ainsi peut être pas adaptée non plus à l'accueil de jeunes actifs, surtout dans un contexte où les ménages avec enfants ne représentent qu'un tiers des ménages.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces en 2015



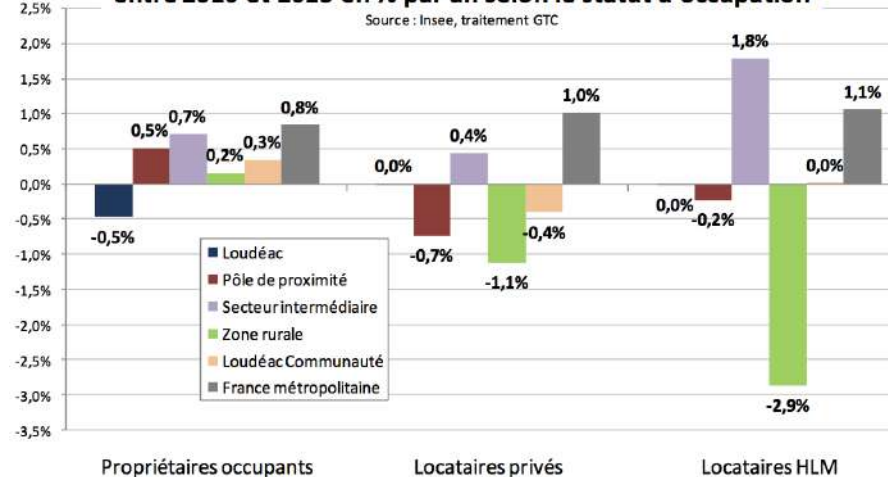
Il existe une offre à valoriser de plus petits logements à Loudéac, en réponse aux besoins des jeunes, des personnes âgées et des personnes vivant seules. Cela demande de s'interroger sur ce type de besoins sur le reste de Loudéac CBC.

En outre l'adaptation du parc demande une analyse et un diagnostic fin de ce dernier, de son occupation, des flux de population. Il s'agira pour les nouvelles constructions qu'elles soient adaptables, et de permettre pour les anciens logements les rénovations possibles pour les adapter à la demande. **Les actifs prêts à s'installer en milieu rural ou dans un pôle de proximité souhaitent des aménités qu'ils n'estiment pas possibles en métropole** : jardin, espace, éloignement des grandes routes, ce qui peut être un frein à l'attractivité des logements individuels groupés des centre-bourgs.

Il faudra ainsi se demander comment adapter ce parc, alors même que le nombre de personnes par ménage diminue, combiné au vieillissement de la population.

Le territoire dispose cependant d'un atout fort : **le marché foncier et immobilier est accessible et peu tendu**, contrairement aux zones littorales. Avec l'amélioration des dessertes, Loudéac CBC est attractif, ce qui implique en retour l'adaptation de l'offre par les principaux acteurs du logement.

Dynamique d'évolution du nombre de résidences principales entre 2010 et 2015 en % par an selon le statut d'occupation



Vacance et desserrement, l'enjeu de l'adaptation aux modes de vie

A Loudéac CBC, 6 logements sur 10 ont été construits avant 1975, date de mise en œuvre des premières réglementations thermiques et le diagnostic révèle qu'un nombre trop important de logement est encore considéré comme sans confort.

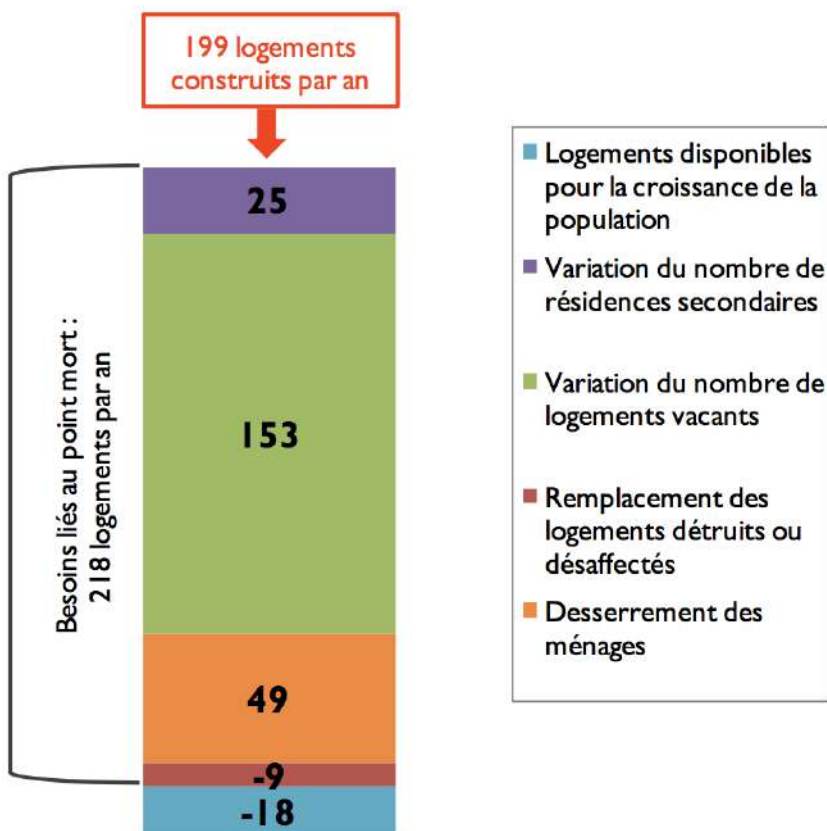
Le territoire compte en 2015 764 nouveaux logements vacants sur le territoire, soit 3 354 unités vacantes. **On a donc un taux de vacance résidentielle sur le territoire, ce qui représente une augmentation par rapport à 2010 où ce taux était de 9,2%**. Toutes les communes font état d'un taux de vacance élevé, mais certaines ressortent plus nettement comme Loudéac.

Cumulé avec le manque d'attractivité résidentielle du territoire, le développement de la vacance a eu un fort impact sur la qualité du bâti pendant la crise. Les besoins en logements sont essentiellement captés par le desserrement des ménages avec une légère baisse du nombre de personnes par ménage :

- 1999 - 2009 = 2,25 personnes par ménage
- 2009 - 2014 = 2,22 personnes par ménage

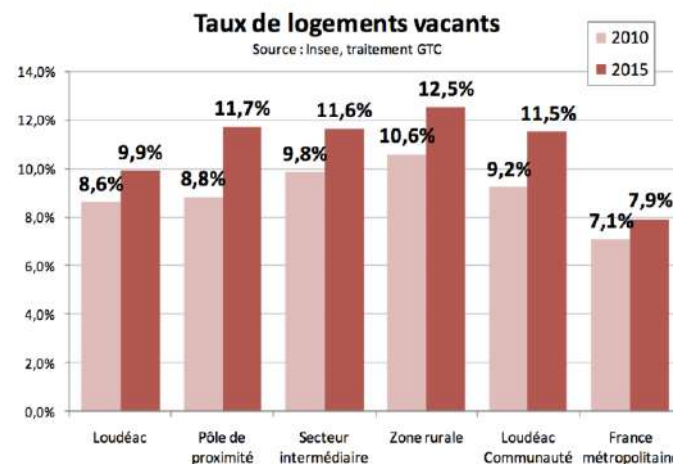
Utilisation de la construction neuve 2010-2015 en nombre de logements par an (hors résidence) - Loudéac Communauté Bretagne Centre

Source : Insee, SITADEL, traitement GTC



Le phénomène de vacance implique un enjeu fort de comptabilisation et l'étude des reconversions possibles de ces bâtiments. Le phénomène est en effet peu suivi et les méthodes de quantification du phénomène varient selon les territoires et les contextes locaux. Il est donc important de pouvoir lier les méthodes et indicateurs pour apprécier le phénomène sur l'ensemble du territoire. Le travail a déjà commencé à être fait par le CIDERAL sur le précédent PLUI/H et doit être continué.

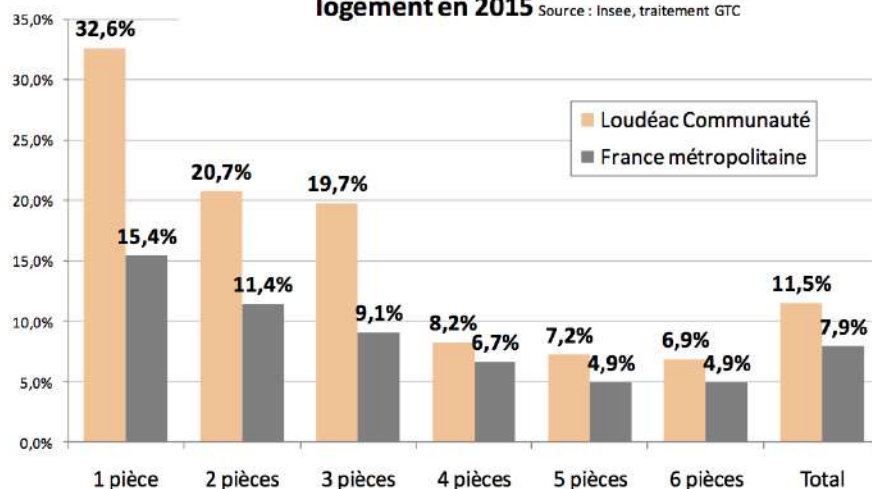
Des informations existent quant au type de bâti concerné par la vacance. En observant les types de logements concernés et le rythme de construction, on peut voir qu'il ne s'agit pas d'une vacance frictionnelle, mais qu'elle peut s'intensifier si le problème n'est pas identifié et ne fait pas l'objet d'une stratégie propre et concertée. Le bâti ancien vétuste est très difficilement reconvertible, tout comme le bâti ancien de qualité en centre-bourg qui n'offre pas d'aménités suffisantes pour les arrivants : pas de garage ni jardin, difficile et coûteux à réhabiliter. Il s'agit de **logements qui ne répondent plus à la demande actuelle, possiblement insalubres et pour lesquels les prix sont trop chers par rapport aux ressources des ménages.**



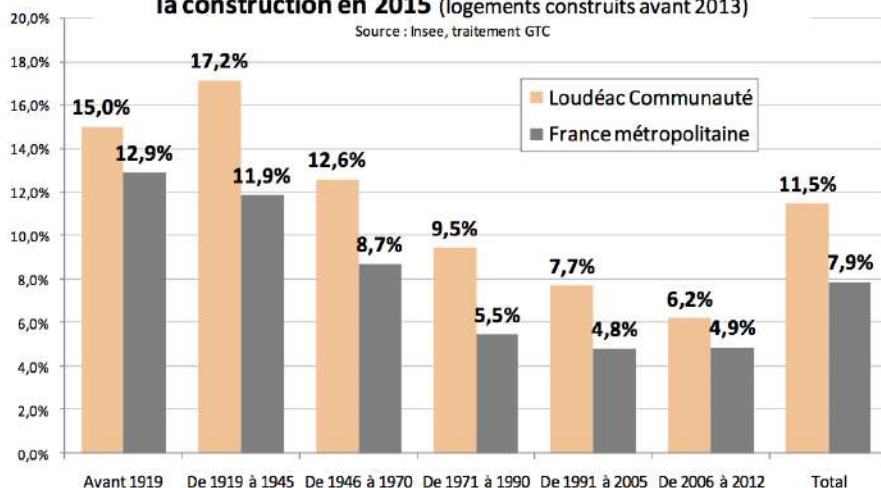
L'inadaptabilité à la demande de ce parc représente une faiblesse pour le territoire, mais une part de celui-ci peut être réhabilité, transformé ou reconverti et donc devenir une opportunité pour proposer une offre de logement adaptés aux nouveaux modes de vie.

Paradoxalement, c'est dans le parc de logements de petite taille que la vacance est la plus développée, 1/3 des T1 sont inoccupés et 20% des T2 et T3. La rotation est toujours plus élevée sur ce type d'offre, mais c'est surtout que la qualité de cette dernière ne semble pas correspondre aux attentes des ménages, alors même qu'une demande de logements en petite taille existe étant donné la sociologie du territoire.

Taux de logements vacants selon le nombre de pièces du logement en 2015 Source : Insee, traitement GTC



Taux de logements vacants selon l'époque d'achèvement de la construction en 2015 (logements construits avant 2013) Source : Insee, traitement GTC



Un renouveau de l'intérêt pour la qualité de vie dans les centre-bourg : une reprise récente et des actions de revitalisation

Le territoire a des atouts territoriaux et immobiliers valorisés par Loudéac Communauté. Quelques indices semblent montrer une reprise de l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire, **notamment une augmentation du produit des droits de mutation et le remplissage des écoles.**

Les maisons en ville ou les maisons hors lotissement présentent un intérêt si elles ne sont pas à proximité de nuisances (exemple de la proximité de la rue passante), et qu'elles sont de qualité : espaces extérieurs même petit ou encore luminosité. **La qualité des centres bourgs est un vecteur d'attractivité** dans la limite de ces éléments, qui sont assez rares dans l'architecture de bourg, souvent faite de maisons mitoyennes, et qui nécessite donc une intervention sur le bâti et l'espace. Des communes ont engagé des opérations qui ont parfois abouti à des démolitions de bâtiments dont l'usage n'est plus adapté afin de permettre de **mieux travailler l'articulation bâti / qualité de l'espace public**, ou encore ont reconverti en changeant l'usage de ces bâtiments. Ces actions s'inscrivent dans une politique patrimoniale ambitieuse déjà engagée et témoigne de l'intérêt grandissant des habitants et du public pour le patrimoine.

Ces questions sont au cœur du phénomène observé au niveau national de la vacance commerciale et résidentielle des centre-bourg visible par un faisceau de données montrant le manque de dynamisme de ces derniers, entraînant la fermeture des commerces et la diminution des aménités, ainsi que la dégradation du cadre de vie et de sa qualité. **Le logement est l'un de ces critères dont il faut se saisir pour réactiver l'attractivité de ces centres pour les jeunes ménages.**

Il est important que le territoire poursuive ce nouveau mode d'aménagement où **la question des densités n'est pas au cœur des enjeux mais plutôt la qualité appropriée à apporter pour des espaces déjà urbanisés ou à urbaniser**, en s'inscrivant davantage dans une approche patrimoniale ou historique mais adaptée aux modes de vie et à la diversité des besoins. Ce changement de regard est l'opportunité à saisir pour mettre en place des reconversions innovantes sur le patrimoine pouvant l'être et pour prendre des choix.

Le marché privé étant peu tendu, cela implique pour le territoire de déployer des formes d'innovation. L'Etablissement Public Foncier de Bretagne a pris à bras-le-corps la question du logement avec des politiques foncières innovantes qu'il faut poursuivre, il s'agit d'un partenaire incontournable pour sa connaissance fine de ces phénomènes qui a lancé des conventions avec les communes, lutte contre l'étalement urbain et dirige des programmes de revitalisation.

L'organisation résidentielle du territoire doit se structurer autour des polarités définies afin de diffuser le développement à l'ensemble des communes.

- Potentiel à structurer autour de l'amélioration du cadre de vie, renforcement des équipements, redynamisation des centre-bourgs, reconquête du bâti dégradé, logements vacants, densification des dents creuses.
- Forte implication de la collectivité dans la politique de l'habitat notamment en matière d'amélioration de l'habitat et de diversification de l'offre en direction des jeunes notamment.

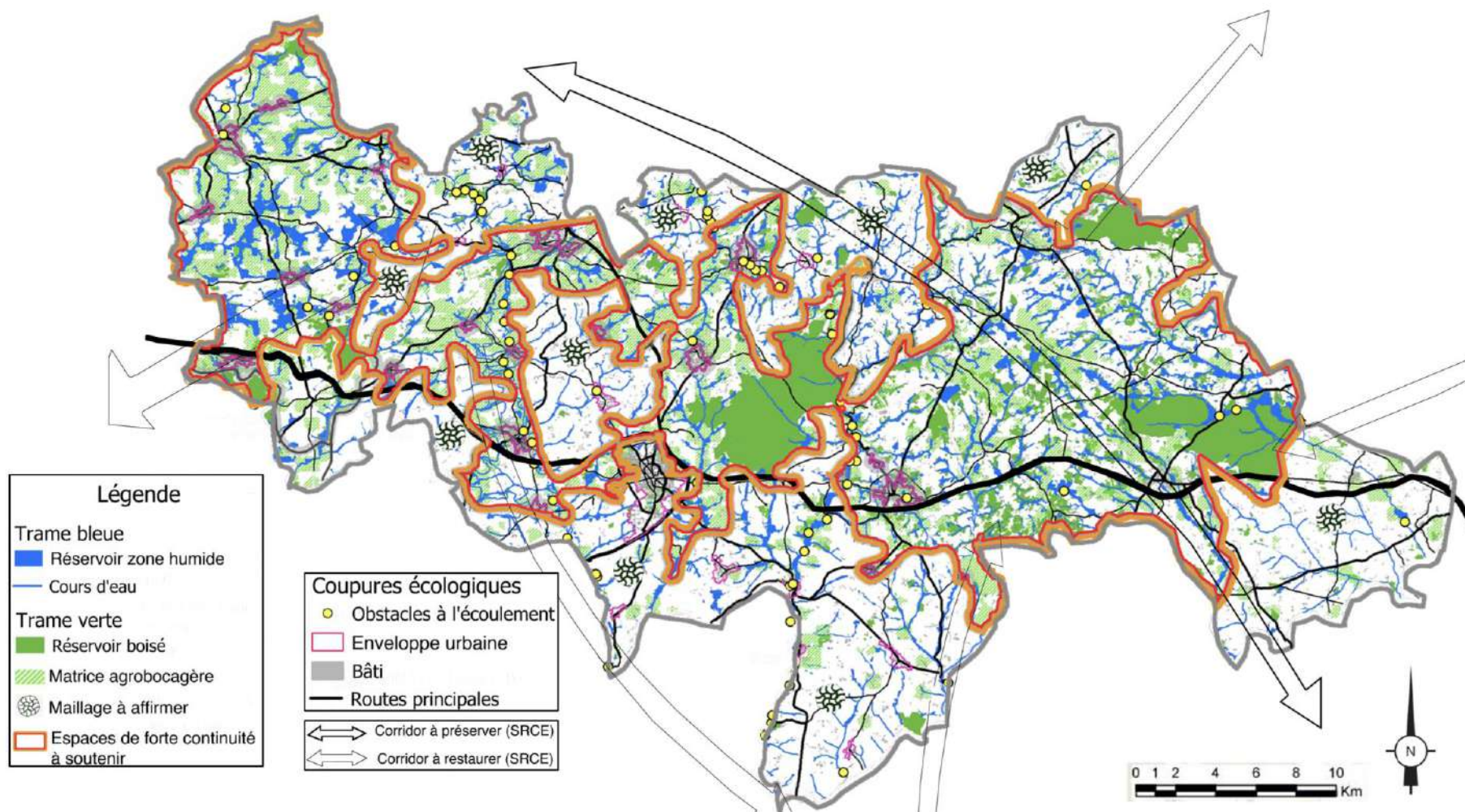
III. L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE : QUEL CADRE DE VIE ?

LCBC est un territoire en mouvement, qui a déjà engagé d'importantes mesures pour la préservation de son cadre de vie. Le caractère rural du territoire doit être valorisé au service d'une attractivité renouvelée, capable de réunir cadre de vie de qualité et activité économique dynamique. Cette stratégie de reconquête et de valorisation du patrimoine naturel et bâti de Loudéac passe par une protection importante de la diversité paysagère par le territoire, du maillage bocager aux zones boisées en passant par l'amélioration de la qualité des très nombreux cours d'eau qui est un enjeu fort pour ce territoire en tête de bassin versant. Le renforcement de la sauvegarde du cadre naturel et paysager et de sa diversité biologique du territoire n'est plus considérée comme une contrainte technique mais bien une possibilité de retrouver une attractivité résidentielle en mettant en avant la qualité des paysages comme une réelle aménité et un critère de différenciation dans le choix des ménages.

Loudéac Communauté Bretagne Centre est ainsi un territoire qui redécouvre peu à peu ses richesses écologiques et patrimoniales. Le patrimoine bâti notamment agricole montre un potentiel de reconversion important si le territoire sait se saisir de cette opportunité et enrayer la contrainte importante de la vulnérabilité énergétique en zone rurale.

Le monde rural et l'activité agricole font face à des défis majeurs, face aux changements climatiques et la modification des façons d'exercer l'activité, la diminution des effectifs et la diminution des haies du maillage bocager. Pour cette raison, les solutions apportées par le territoire sont nécessairement transversales et doivent enclencher une réelle dynamique.

La trame verte et bleue du territoire (Réalisation : EQS 2018)



1. Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire

Le cadre de vie fait partie des vecteurs d'attractivité importants de Loudéac Communauté Centre Bretagne. Ces richesses sont plus visiblement impactées par les effets du changement climatique. Le territoire a pris la mesure de ce risque et agit pour sauvegarder ses ressources, notamment la qualité de l'eau qui est une question importante en Bretagne. Ces ressources sont valorisables pour une qualité de vie améliorée et une destination touristique protégée.

Une richesse écologique et paysagère, premier vecteur d'attractivité sur laquelle le territoire agit et investit

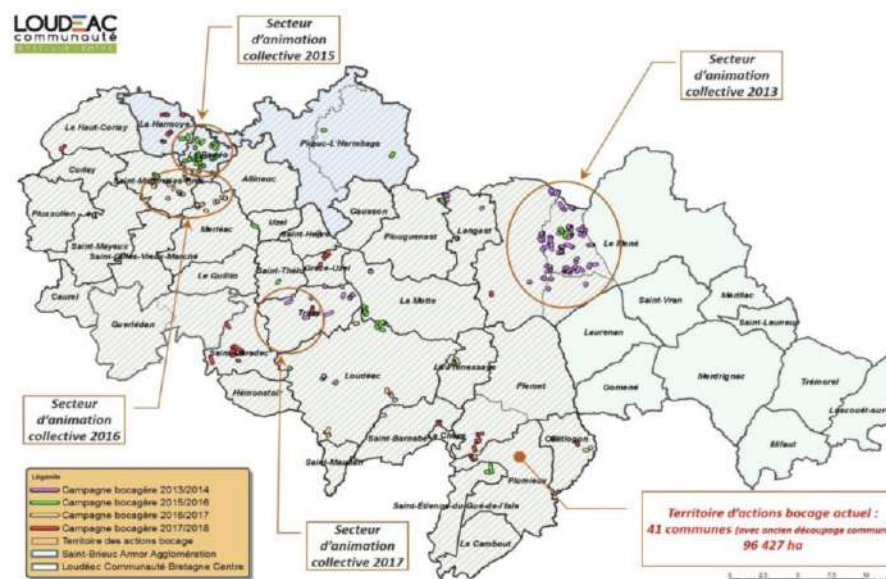
La préfiguration de la trame verte et bleue (TVB) met en évidence la **richesse écologique du territoire associant réseaux hydrographique, réseau de milieux humides et réservoirs boisés dans un cadre topographique et paysager alternant vues grandioses et vues plus intimes, conférant au territoire un charme et une authenticité à faire découvrir**. Le territoire a la chance de pouvoir s'appuyer sur de nombreux réservoirs, motif pour établir sa trame verte et bleue

La protection de la biodiversité doit se renforcer notamment par la prise en compte dans le territoire de LCBC des réglementations du Grenelle de l'environnement. La diversité paysagère est gage d'attractivité, tout comme les motifs paysagers qui participent à l'identité du territoire, tels que les forêts, les bocages et les ragosses.

LCBC a enclenché une politique dynamique pour la restauration des milieux avec ses partenaires. Cette dynamique est à poursuivre et à faire connaître au service de la promotion du territoire. De nombreuses actions de restauration ont été engagées entre 2014 et 2018 sur le maillage bocager fragile du territoire mais également sur les réseaux hydrographiques : le bilan de la période 2014-2018 fait état de 45 kilomètres de haies replantées 37 kilomètres de cours d'eau

Ces actions ont à la fois pour objectifs **l'amélioration de la biodiversité, mais aussi la reconquête de la qualité des eaux et le développement de la filière bois-énergie** (action transversale pour le territoire)

Actions de restauration engagées entre 2014 et 2018
(source : CC Bretagne Centre - 2018)

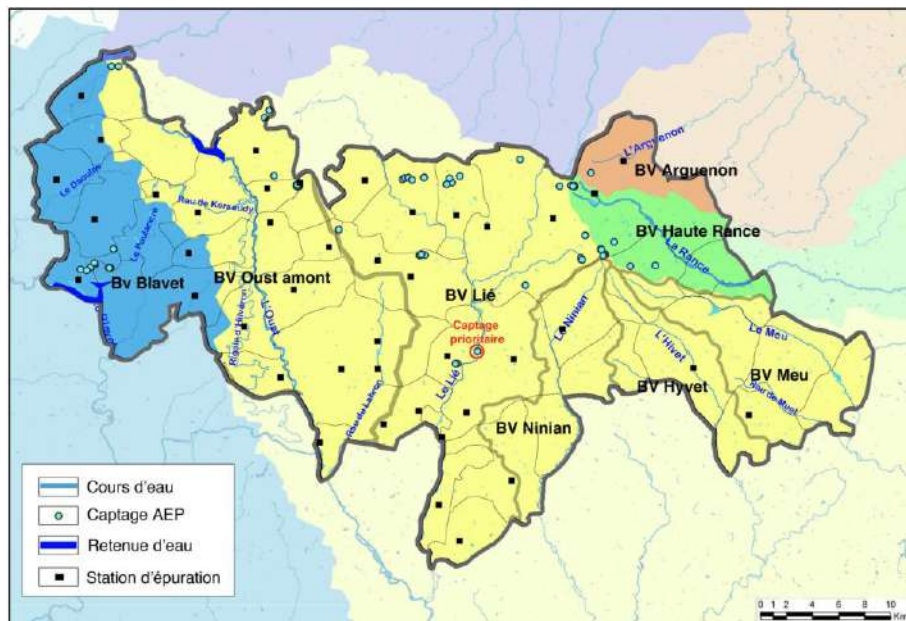


Un enjeu fort pour la qualité de l'eau, élément essentiel d'un cadre de vie de qualité

L'extension du territoire implique la prise en compte de nouveaux bassins versants et cours d'eau, notamment le Meu, l'Hivet, l'Arguenon et la Rance, de nouveaux captages d'eau potable et stations d'épuration et des 2 SAGE « Arguenon - baie de Fresnaye » (3% du territoire) et « Rance, Frémur, baie de Beaussais » (6% du territoire). Ces derniers en plus du SDAGE Loire Bretagne, et des 2 SAGE Blavet et Vilaine (qui concerne 76% de l'EPCI)

La position en tête de bassin versant du territoire lui attribue un rôle important pour la lutte contre les pollutions. Ce rôle est en outre à rapprocher de l'objectif de préserver la qualité salmonicole de la Rance (réservoir biologique important cf. Sage), des enjeux de surcharge hydraulique de certaines STEP (STEP de Gouray en particulier) et de la qualité chimique des eaux de surface et souterraines globalement dégradée (pesticides, phosphore, nitrates) qui est à reconquérir.

(Définition : Vulnérabilité énergétique au sens « taux d'effort d'énergétique : un ménage est considéré comme vulnérable énergétique si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ici, le seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine, soit 8% pour le chauffage et 4,5% pour le carburant automobile. A noter que les ménages ayant un revenu supérieur au double du revenu médian ne peuvent être considérés comme pouvant être en situation de vulnérabilité énergétique.)



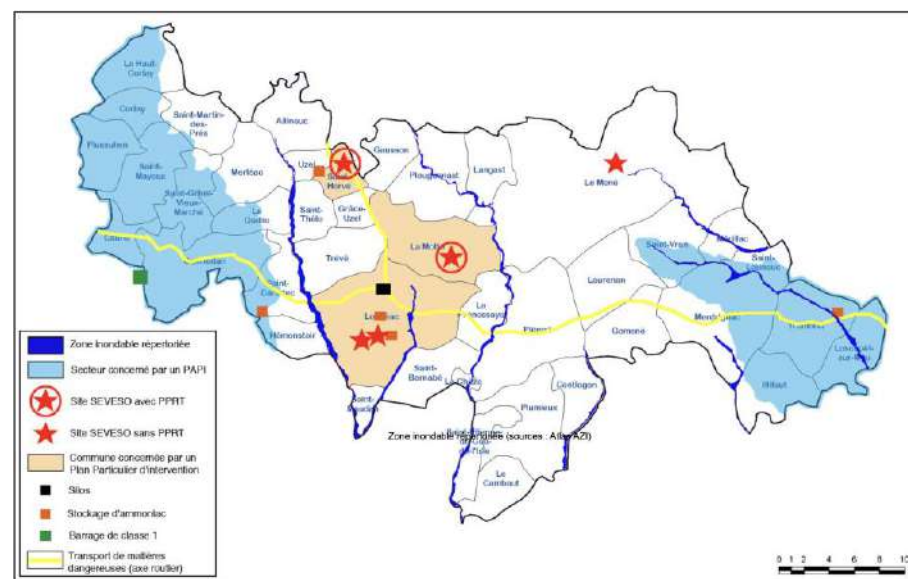
Les inventaires déjà réalisés des cours d'eau montrent que le réseau hydrographique est dense et accueille une population piscicole mais sa qualité oscille entre moyenne à médiocre à cause de faibles débits d'étiage et des rejets d'effluents d'origines diverses. En outre, la qualité biologique des cours d'eau est en moyenne dégradée et fait donc l'objet d'une surveillance accrue par le territoire.

Le réseau hydrographique est associé à des risques dont la prévention est également liée au bon fonctionnement de la trame verte et bleue. L'un des avantages du territoire est la richesse de son réseau hydrographique, protégé et sécurisé de longue date, montrant une diversité de lieux humides et représentant donc une bonne assise à la trame bleue.

A l'échelle de LCBC, les risques impliquent une gestion spatialement très sectorisée (fond de vallée, abords de cours d'eau / zones humides...) et un niveau

de contraintes normatives opposables peu élevé au global (pas de PPRI, deux PPRT peu étendu, ...). Le territoire présente en effet peu de risques naturels et technologiques forts impliquant des contraintes majeures sur le territoire, et les aléas "inondation" et "mouvements de terrain" sont relativement limités.

Cependant les risques ont toujours existés, et doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance rigoureuse, surtout en période de changements liés au réchauffement climatique.



La prévention de ces risques est nécessaire dans le cadre d'une stratégie visant à promouvoir LCBC comme une destination touristique, puisque cette dernière repose en partie sur le riche patrimoine hydraulique du territoire (Guerlédan, Bosméléac, vallée du Pulancre), auquel sont associés des offres d'hébergements touristiques, de restauration et de randonnées. La consolidation du réseau hydrographique est nécessaire aux activités de loisirs, nombreuses, liées à l'eau. Deux plans d'eau principaux sont de qualité médiocre limitent les usages : Bosméléac, Guerlédan, ce qui est un frein à la valorisation de ces deux importantes destinations touristiques.

L'eau potable est une problématique récurrente en Bretagne, alors que sa qualité est fondamentale pour la qualité de vie des habitants : le territoire

continue ainsi la reconquête d'une meilleure qualité d'eau grâce à des périmètres de protection autour des captages d'eau potable, qu'il faudra étendre à certains captages encore non protégés et la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales complémentaires autour de ceux-ci.

Les débits d'étiage des cours d'eau rendent les captages particulièrement vulnérables en été (6 captages non protégés) sensibilité notable aux ruissellements du fait de l'érosion et interconnexion du réseau hydrographique, territoire situé en tête de bassin versants de plusieurs cours d'eau et sensible aux pollutions. Une gestion concertée et transversale entre les différents acteurs concernés sur le territoire, publics et privés, est fondamentale.

2. Un patrimoine rural à réinvestir

Loudéac est un territoire rural, façonné par l'activité agricole. Cette activité reste fondamentale pour l'économie du territoire par les liens qu'elle entretient avec l'agro-industrie et sa place dans le système agro-alimentaire. L'activité est cependant fragile, et voit son nombre d'emplois diminuer, tout comme le nombre d'exploitations. L'attractivité de la zone rurale doit être retrouvée, ce qui suppose d'intervenir sur un patrimoine bâti remarquable, mais qui nécessite souvent des réhabilitations lourdes. L'agriculture doit en outre faire face à des changements de importants, qui demandent une adaptation énergétique des exploitations et un mode de faire plus respectueux des ressources naturelles nécessaires à son développement.

L'agriculture, une activité fondamentale pour le développement économique mais fragile

L'agriculture est à la fois une question économique mais également une question spatiale, les deux ayant leur importance pour l'attractivité renouvelée de la zone rurale.

L'agriculture a façonné le paysage de Loudéac Communauté Bretagne Centre. Fondement de son économie, le territoire est avant tout d'un espace agricole : élevage prédominant d'abord à l'origine de la dispersion des bourgs et des hameaux, culture ancienne du lin encore présente sur le patrimoine (Saint-Thélo, Uzel), populiculture, paysage bocager adapté à l'élevage. **Ces modes de faire ont engendré une dispersion de l'habitat et de bâtiments agro-industriels ponctuels pour lesquels l'intégration paysagère et environnementale est un enjeu.**

L'agriculture reste une activité fragile, face à la baisse des effectifs, la mécanisation, les remembrements. Les bocages sont un héritage de cette

agriculture ancienne qu'il faut préserver, pour la qualité paysagère mais aussi parce qu'ils sont particulièrement adaptés pour lutter contre les effets du changement climatique et la perte de biodiversité.

L'agriculture doit être préservée, sa place est nécessaire à la bonne santé du système agro-alimentaire. La spécialisation est marquée sur les productions du territoire, et la place des activités de diversification relativement faible comparativement aux plus peuplés. Cela nécessite un effort de valorisation qualitative des produits, savoir-faire, et de renforcement de l'image agricole du territoire ;

L'agriculture représente 12,7% des emplois communaux en moyenne et fréquemment plus de 35% de l'emploi total des communes rurales, bien que ceux-ci soit dispersés et moins visibles qu'un site d'entreprise. Cette activité essentielle au territoire doit être protégée et valorisée et doit redevenir un levier d'attractivité.

L'attractivité rurale au prisme de la vulnérabilité énergétique

La qualité du parc au regard de sa performance énergétiques font que **44% des ménages du pays du Centre Bretagne sont en situation de vulnérabilité énergétique (Bretagne : 24%)**.

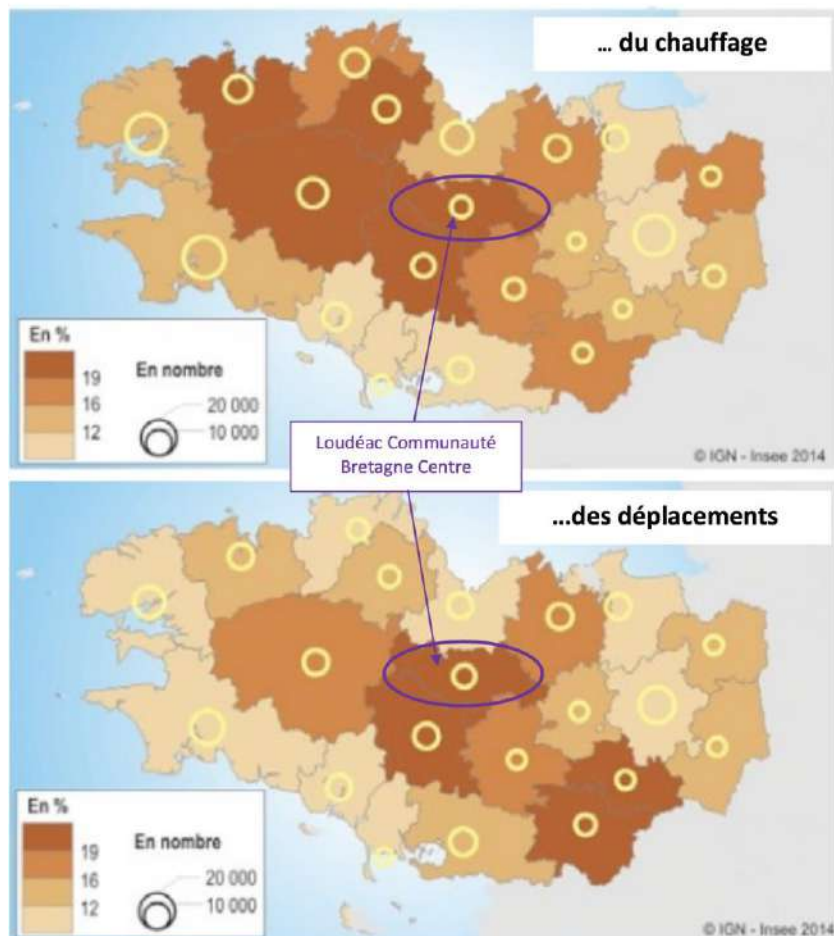
La vulnérabilité énergétique en zone rurale est une réelle problématique, puisque la fragilité sociale sur le territoire n'est pas négligeable : **18% des ménages vivent avec un niveau de ressource inférieur au seuil de pauvreté**. Ce taux a diminué depuis 2011, et proportionnellement plus que la moyenne départementale, mais il est toujours supérieur à la moyenne nationale. Du fait de sa proximité avec des territoires en cours de périurbanisation (Vannes, Saint-Brieuc...) et de son assise économique, Loudéac est moins fragile que le centre Bretagne. Il fait partie des bassins de vie ruraux qui connaissent un début de transition, que Loudéac Communauté doit accompagner activement.

L'habitat en zone rurale est caractérisé par la dispersion des habitations, accolées à l'exploitation. Cette dispersion est recherchée par certains actifs et est une caractéristique de la Bretagne, mais elle sous entend de réels enjeux de rénovation pour attirer des actifs moins modestes, puisque la rénovation énergétique est coûteuse. En outre, la zone rurale est souvent habitée par des personnes plus âgées et donc avec des revenus plus faibles que sur le reste du territoire, pouvant renforcer cette vulnérabilité et la dégradation des logements en absence de travaux. Loudéac Communauté fait partie des territoires les plus impactés par la vulnérabilité énergétique, notamment liée au logement : chauffage, eau chaude, ventilation. Cela résulte du poids important des

logements construits avant 1975, donc la vacance est par ailleurs élevée, montrant la difficulté d'y attirer des nouveaux ménages.

Part et nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au coût du chauffage et des déplacements

Source : INSEE-SoeS, Anah, DREAL



(Source : Insee, SoeS, Anah. Publication Observatoires et statistiques DREAL Bretagne)

Un potentiel de production locale d'énergie renouvelable

En termes de consommation énergétique, le territoire affiche une consommation de 31 MWh par habitant (source PCAET). **La production énergétique locale reste**

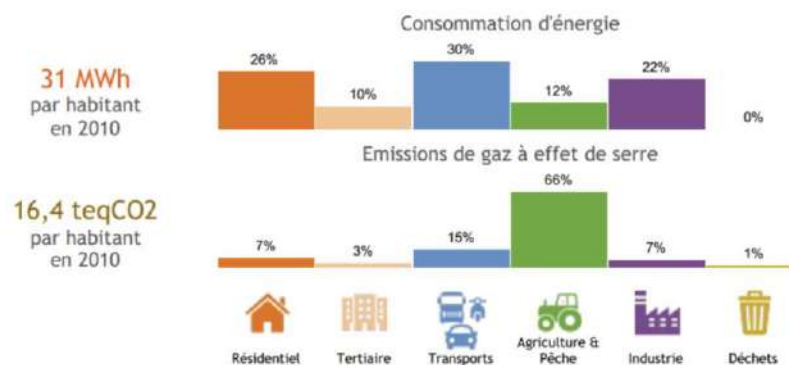
exclusivement d'origine renouvelable (chaufferie bois, biogaz, solaire/photovoltaïque, éolien avec notamment quelques parcs sur les communes venant d'intégrer la LCBC, ...).

Outre l'intérêt de continuer à développer cette production d'énergie renouvelable, les objectifs sont de

- diminuer la consommation énergétique, notamment via des politiques en matière d'aménagement du territoire (qualité de l'habitat, gestion des mobilités à l'échelle des espaces de vie, ...).
- d'amélioration de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique

Consommation énergétique et émissions de GES sur la CCBC en 2010

Source PCET



Dans le respect des objectifs fixés par le SRCAE et par le PCAET, il s'agit de prendre en compte les spécificités du territoire qui illustrent ces données :

- Nécessité de l'utilisation de la voiture, surtout en lien avec le système productif pour la consommation
- Importance de l'agriculture dans l'économie locale surtout en lien avec l'élevage pour l'émission de CO₂

Les potentiels du territoire dans la production d'énergies renouvelables sont forts. Le développement de l'éolien montre un fort potentiel sur le territoire, suivant le Schéma Régional Eolien (SRE), et les objectifs n'ont pas encore été atteints. La production d'ER est non négligeable et en constante progression, un potentiel important de bois (à voir à l'échelle plus fine) pour une filière bois-énergie, potentiel éolien, solaire-thermique et photovoltaïque. Mais également

un potentiel de méthanisation (lisiers, biodéchets, boues d'épuration urbaines, certains effluents industriels) Le potentiel hydroélectrique en revanche n'est pas exploitable à cause des objectifs de reconquête des cours d'eau et des continuités écologiques.

Il sera important de permettre une concertation sur l'ensemble du territoire pour l'éolien afin d'éviter le mitage et les impacts sur le paysage, le bâti remarquable et le foncier agricole. Dans cette optique, le petit éolien pourrait être favorisé par le biais des règlements d'urbanisme.

Loudéac Communauté Bretagne Centre reste cependant un territoire consommateur d'énergies fossiles dans le résidentiel, transport, industrie et agriculture. Cela entraîne une très forte dépendance du territoire puisque 90% de l'énergie primaire est importée et malgré la production d'ENR sur le territoire, la part consommée est elle très faible.

L'agriculture subit très directement les conséquences du changement climatique et adapte en conséquence ses modes de production, en étant ainsi support de l'innovation à Loudéac Communauté. L'agriculture fait partie des grands secteurs émetteurs de GES : la profession agricole bretonne met en place des actions qui s'inscrivent également dans le cadre du Schéma Régional Air Energie Climat : réduction en lien avec le volet énergétique, mais également le stockage de carbone.

La biomasse produite sur les exploitations agricoles est une source potentielle de productions d'EnR. Deux projets de méthanisation existent aujourd'hui sur le territoire : Méthanisation de l'abattoir de Kermené à Collinée, Boues de la STEP de Loudéac et LDC Algaé à Plouguenast.

Le cadre de vie est un réel atout du territoire. Au-delà des nombreuses aménités et d'une armature urbaine favorisant la proximité de la résidence au lieu de travail, les ressources patrimoniales contribuent grandement à la qualité de vie qui doit être mise en avant afin d'attirer des actifs. Ce patrimoine est déjà valorisé de longue date par des démarches touristiques mais également des démarches proprement patrimoniales liées à la politique de l'habitat sur l'amélioration du cadre de vie, notamment dans les centre-bourgs. Cette valorisation apporte une plus-value importante qu'il faut poursuivre.

Une politique patrimoniale déjà engagée au service du cadre de vie et de la gestion qualitative de l'espace

Le territoire a engagé une démarche de rénovation du parc de logement en mettant en oeuvre différentes opérations avec ses partenaires : Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, programme d'actions du PLH...

La valorisation du patrimoine bâti semble souhaitée par tous les acteurs concernés, qui s'est traduite notamment par des opérations de recensement du petit patrimoine, ainsi que le lancement de nombreuses opérations pour changer le patrimoine de destination et le réhabiliter.

Cette politique de rénovation patrimoniale se fait en articulation avec la valorisation des centres-bourgs et centre-villes et du patrimoine classé ou inscrit qui implique la compréhension des nouveaux usages pour mieux le protéger et le valoriser, ainsi qu'une stratégie de long terme pour le territoire.

Les opérations dans les centre-bourgs sont souvent complexes à cause du découpage parcellaire hétérogène, de la présence d'enjeux patrimoniaux ou encore des difficultés de stationnement. Les bâtiments agricoles insérés dans le tissu urbain montrent cependant un potentiel de reconversion certain, même si leur destination à vocation à être modifier. De la même façon, il est prêté attention aux lisières urbaines, notamment dans le cadre du développement de la périurbanisation pour préserver l'insertion dans le paysage des activités ainsi que les nombreux points de vue du territoire, l'entrée dans les villages et les bourgs.

3. Une politique patrimoniale en lien avec un réseau touristique de qualité



Loudéac Communauté Bretagne Centre reprend la mission d'accompagnement et d'ingénierie pour soutenir le commerce local qui pré-existait de façon différenciée avant la fusion sur le territoire.

L'EPF Bretagne mène également des actions de revitalisation des centre-bourgs grâce à une méthode d'action transversale en identifiant les logements vacants, dégradés et terrains à mobiliser. Il préfigure des projets avec l'aide de partenaires privés et des collectivités par des ateliers participatifs sur l'adaptation des centre bourgs aux modes d'habiter : nouveaux espaces publics, luminosité, jardins, activités festives. Il octroie également des aides financières pour la réhabilitation du bâti ancien, acquisition de certains biens par la collectivité, chantiers pilotes avec artisans du territoire, stratégie de communication pour valoriser la vie en centre-bourg. Une diversité d'acteurs intervient : CR, DREAL, DRAC, ADEE, CAUE, ARO HLM... L'ancienne Cc de Le Mené avec d'autres communes fait partie des communes test de ces dispositifs de revitalisation.

Renforcer les aménités touristiques au service de l'attractivité du patrimoine

Loudéac Communauté est une destination touristique en essor qui nécessite un réel investissement. En effets, les équipements touristiques sont en baisse. La politique touristique doit cependant être directement liée à la politique patrimoniale puisque les possibilités de reconversion de certains patrimoines agricoles dans une optique touristique sont importantes.

Loudéac Communauté Bretagne Centre accueille 5% des lits touristiques des Côtes d'Armor pour 8,3% de la population. Une pression touristique existe (*lits touristiques marchands et non marchands* / *population*) inférieure aux Côtes d'Armor (34% contre 59%) qui bénéficie de l'attractivité littorale mais le territoire peut augmenter d'1/3 sa population en haute saison touristique. En outre Le Mené représente la première commune en offre touristique devant Guerlédan: leurs populations peuvent presque doubler grâce à l'arrivée de touristes en haute-saison. Les 184 établissements marchands recensés proposent 3 960 lits soit 22% de l'offre.

Nombre de lits touristiques marchands et non marchands par commune en 2018

Source : Armorstat, 2018



Comparaison de la pression touristique et de l'évolution du nombre de lits touristiques entre 2012 et 2018

Source : Armorstat, 2018



CONCLUSION

Loudéac Communauté Bretagne Centre est un territoire riche de ressources. S'ajoutant un système économique agro-alimentaire toujours attractif et pourvoyeur d'emplois, l'orientation résidentielle du territoire constitue un moyen de valoriser l'ensemble des ressources endogènes de ce territoire.

Moins contraint que le littoral, Loudéac CBC peut devenir un lieu de vie dynamique, où la ruralité est préservée et valorisée grâce à un maillage urbain permettant la proximité des lieux de vie sur le territoire.

La stratégie de développement portée par Loudéac Communauté Bretagne Centre a vocation à trouver des solutions innovantes et valoriser les expérimentations déjà en cours.

LOUDEAC COMMUNAUTE
BRETAGNE CENTRE

..... **PLUI H**

1.1.2 – Diagnostic – Compléments thématiques

RAPPORT DE PRÉSENTATION



SOMMAIRE DES COMPLÉMENTS THÉMATIQUES

1. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT	3
2. ÉCONOMIE	55
3. AGRICULTURE	89
4. ÉQUIPEMENTS – SERVICES ET MOBILITÉS	101
5. PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT	123
6. BIODIVERSITÉ ET FONCTIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE	147
7. PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU	171
8. ENERGIES	198
9. RISQUES ET NUISANCES	209
10. INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT	234
11. ANNEXES AU DIAGNOSTIC	237

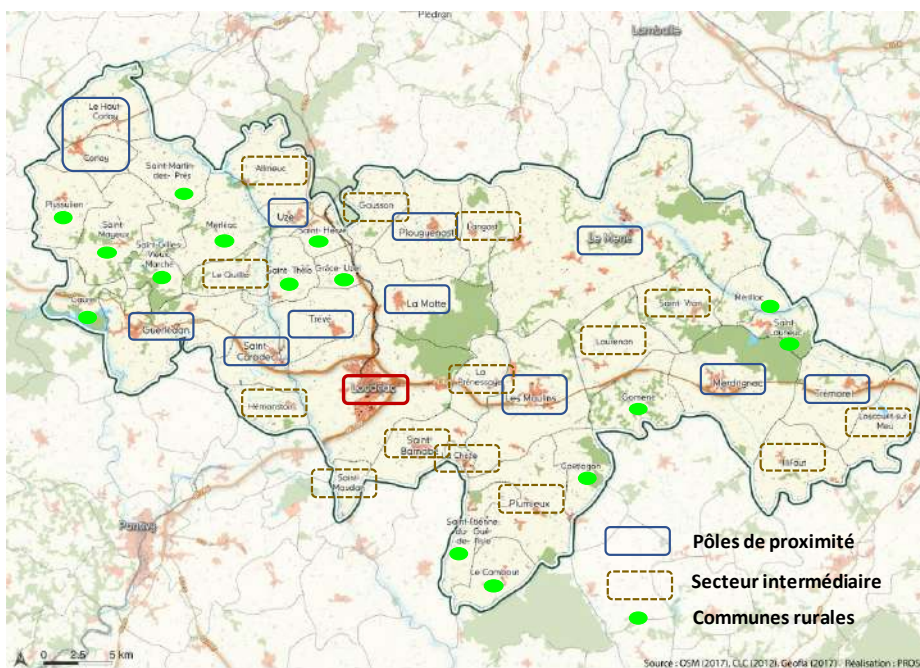
Diagnostic – compléments thématiques



Démographie et Habitat

- Aujourd’hui, il convient de prendre en compte **l’évolution du périmètre et le nouveau contexte pour aboutir à un Programme Local de l’Habitat qui soit partagé par tous**. L’objectif est toujours de favoriser le développement d’une offre de logements attractive, de maîtriser son implantation et ses caractéristiques, afin qu’elle réponde au mieux aux besoins des habitants actuels et futurs dans une logique de développement maîtrisé et durable.

- 4



► Très engagée en matière de politique de l'habitat, la Communauté de Communes bénéficie d'une grande expérience, porte de nombreuses actions en faveur du logement et de l'hébergement et a développé un service Habitat très structuré. On peut noter aujourd'hui :

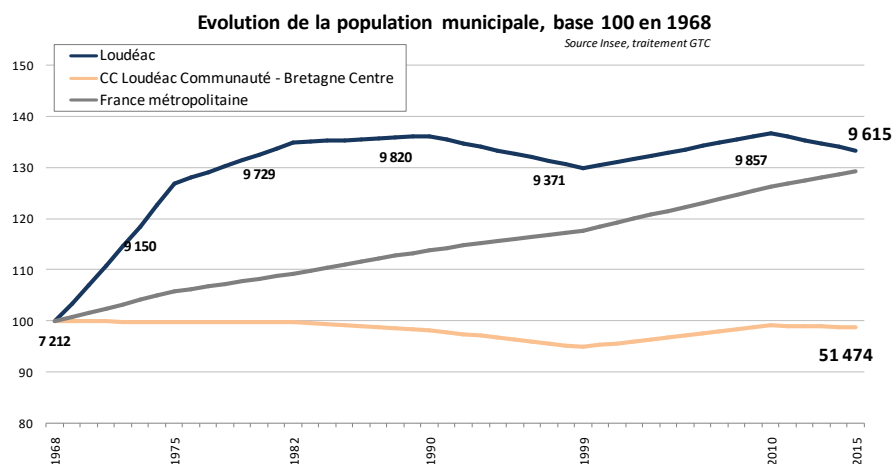
- La délégation des aides à la pierre, ce qui est assez exceptionnel dans les collectivités de cette taille ;
- Les différents dispositifs en faveur du développement et de l'amélioration du parc de logements et d'hébergement, notamment en direction des plus fragiles, de l'accession à la propriété et du développement de l'offre locative sociale : PIG Précarités 2018-2021 (Programme d'Intérêt Général), soutien à l'auto-réhabilitation, Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRH), hébergement des jeunes, Primo Travo...
- Au sein du service Habitat qui gère les différents dispositifs en cours, le service Accueil Logement, localisé à Loudéac et Merdrignac, est un lieu d'accueil quotidien d'informations pour toutes les catégories de ménages habitant le territoire et un lieu d'enregistrement de la demande locative sociale.

SOCIO-DEMOGRAPHIE

Évolution de la population

Arrêt de la croissance de la population entre 2010 et 2015

- Entre 2010 et 2015, Loudéac Communauté Bretagne Centre enregistre une légère diminution de population : -43 habitants en moyenne par an, ce qui contraste avec la période précédente puisque le secteur, dans sa configuration actuelle, connaissait une croissance plutôt marquée (+201 habitants par an). En 2015, le territoire compte ainsi 51474 habitants.
- Alors qu'entre 1999 et 2010, c'est le groupe des Pôles de proximité ainsi que la ville centre qui portent l'essentiel du développement démographique, entre 2010 et 2015, c'est l'ensemble des communes qui constituent le Secteur intermédiaire qui enregistrent un modeste accroissement de leur développement. Parallèlement, Loudéac et le groupes des Communes rurales perdent désormais des habitants (-48 et -32 en moyenne par an), et le groupe des Pôles de proximité ne se développent quasiment plus (+13 contre +146 par an).
- L'enjeu principal pour le territoire, notamment pour la ville centre de Loudéac et pour les communes structurées, consiste à retrouver une attractivité résidentielle dans un contexte désormais moins porteur sur les plans économique et démographique.



Population municipale Source : Insee	Pop 2015	Taux d'évol en % par an		Variation pop par an	
		1999-2010	2010-2015	1999-2010	2010-2015
Loudéac	9 615	0,46%	-0,50%	44	-48
Pôles de proximité	26 020	0,58%	0,05%	146	13
Secteur intermédiaire	10 093	0,13%	0,24%	13	24
Communes rurales	5 746	-0,04%	-0,55%	-2	-32
LCBC	51 474	0,40%	-0,08%	201	-43
France métropolitaine	64 300 821	0,64%	0,48%	386076	307117

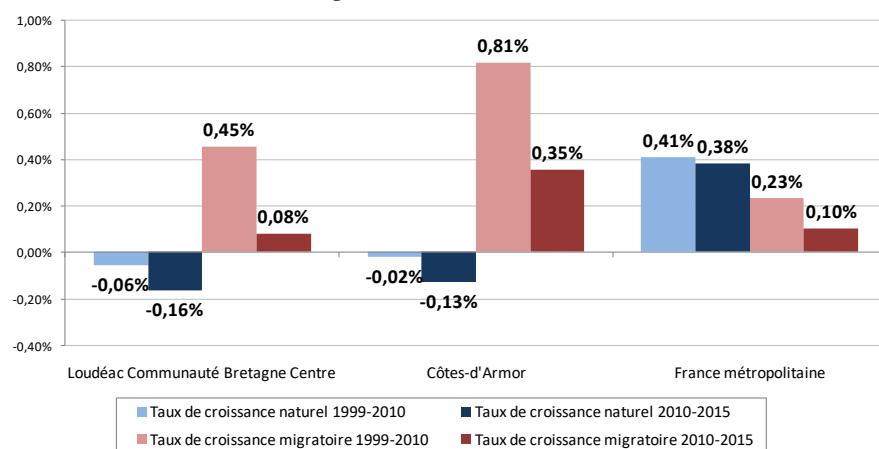
Population municipale en 2015 et taux d'évolution 2010-2015 en % / an Source : Insee

Communes	Pop 2015	Taux d'évol	Communes	Pop 2015	Taux d'évol
Loudéac	9615	-0,50%	Le Cambout	443	-1,39%
Le Mené	6397	-0,14%	Caurel	359	-1,03%
Corlay	959	-1,05%	Coëtlogon	230	-0,51%
Le Haut-Corlay	689	0,03%	Gomené	546	-1,47%
Merdrignac	2937	0,13%	Grâce-Uzel	427	0,62%
Plémet	3630	0,72%	Mérillac	238	-0,17%
La Motte	2130	0,71%	Merléac	469	-1,19%
Guerlédan	2460	-0,86%	Plussulien	497	0,20%
Plouguenast	1844	-0,02%	Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	363	-1,32%
Trémoré	1146	0,71%	Saint-Gilles-Vieux-Marché	343	1,02%
Trévé	1639	1,16%	Saint-Hervé	416	0,64%
Saint-Caradec	1121	-1,29%	Saint-Launeuc	203	0,60%
Uzel	1068	-0,13%	Saint-Martin-des-Prés	323	-0,90%
Allineuc	586	0,88%	Saint-Mayeux	479	-1,44%
La Chèze	570	-0,75%	Saint-Thélo	410	-0,48%
Gausson	629	0,29%	LCBC	51474	-0,08%
Hémonstoir	719	1,39%			
Illifaut	710	0,72%			
Langast	629	-0,06%			
Laurenan	734	0,50%			
Loscouët-sur-Meu	646	-0,06%			
Plumieux	1019	-1,06%			
La Prénessaye	885	0,86%			
Le Quillio	554	0,33%			
Saint-Barnabé	1253	-0,14%			
Saint-Maudan	401	1,51%			
Saint-Vran	758	0,35%			

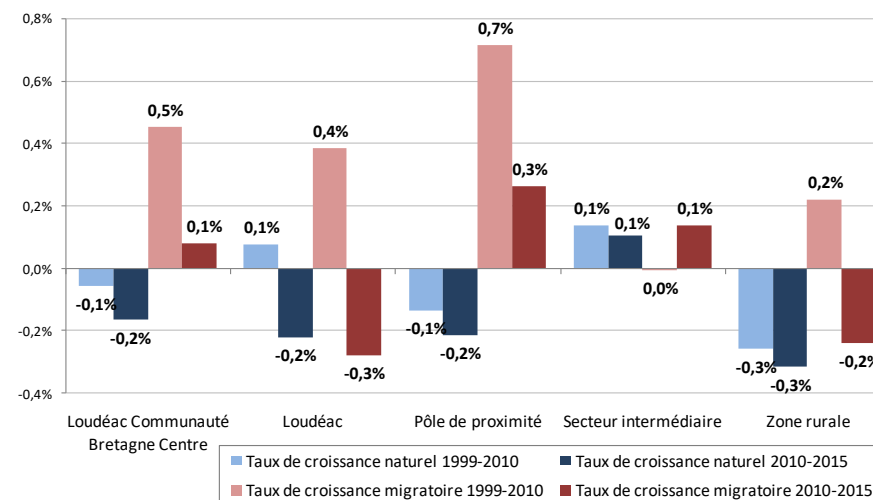
Réduction des apports migratoires

- L'inversion de la tendance démographique enregistrée sur le territoire de Loudéac Communauté est le résultat d'une diminution des excédents migratoires (solde migratoire : différence entre les arrivées et les départs d'habitants) et d'un léger renforcement du déficit naturel (solde naturel : différence entre les naissances et les décès).
- A Loudéac, les départs d'habitants sont désormais plus nombreux que les installations de nouveaux ménages et les décès plus importants que les naissances. Il en est de même pour l'ensemble constitué par les communes rurales.
- C'est dans le groupe des pôles de proximité, bien que de manière sensiblement moins marquée qu'auparavant, et dans le secteur intermédiaire que les excédents migratoires sont aujourd'hui observés.
- Globalement, la population étant relativement âgée, le solde naturel, qui était à peine déficitaire, tend à se creuser légèrement, en raison d'une diminution du nombre des naissances et surtout d'une augmentation du nombre des décès. A partir de la fin des années 2000, le nombre de décès devient supérieur à celui des naissances, alors qu'ils étaient à peu près équivalents auparavant.
- L'enjeu est donc de limiter le vieillissement de la population en favorisant le renouvellement de la population au profit des ménages jeunes.

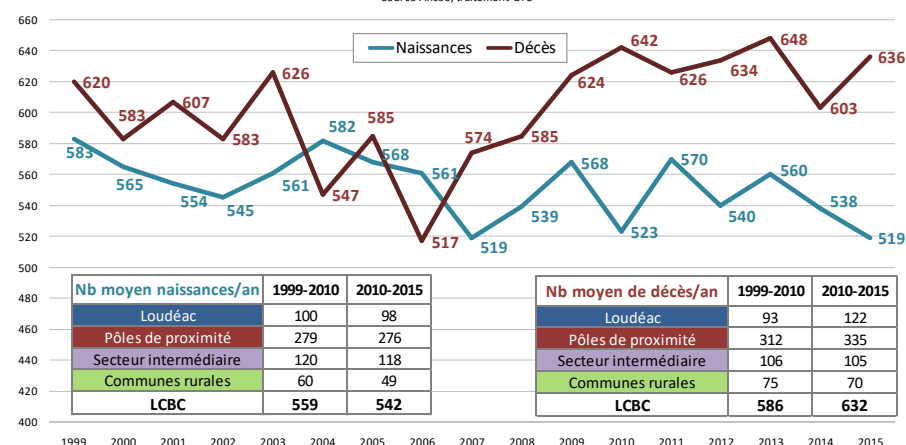
Taux annuel d'évolution de la population liée aux soldes naturels et migratoires Source : Insee, traitement GTC



Taux annuel d'évolution de la population liée aux soldes naturels et migratoires Source : Insee, traitement GTC

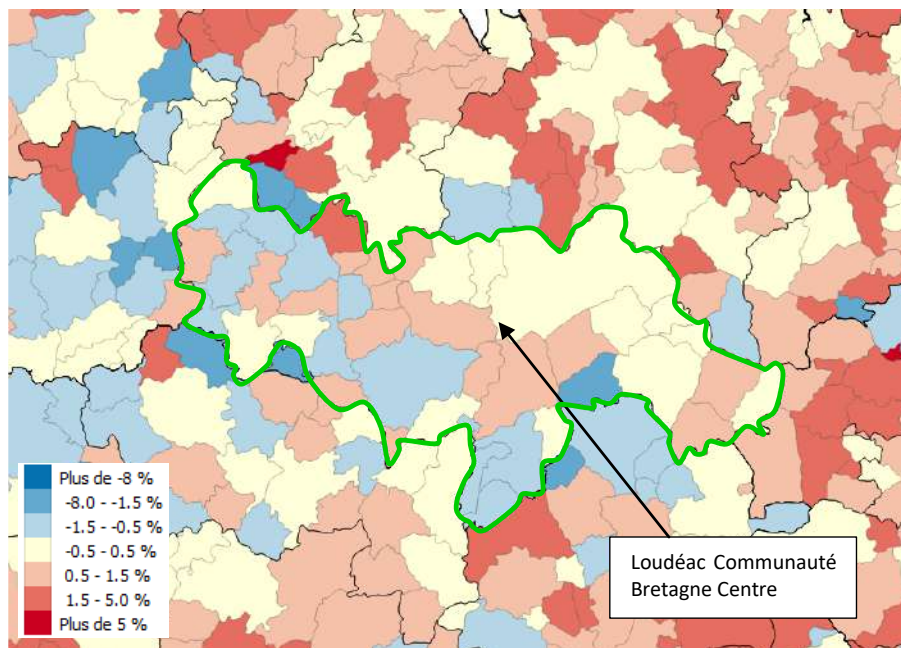


Loudéac Communauté Bretagne Centre
Evolution du nombre de naissances et de décès
Source : Insee, traitement GTC

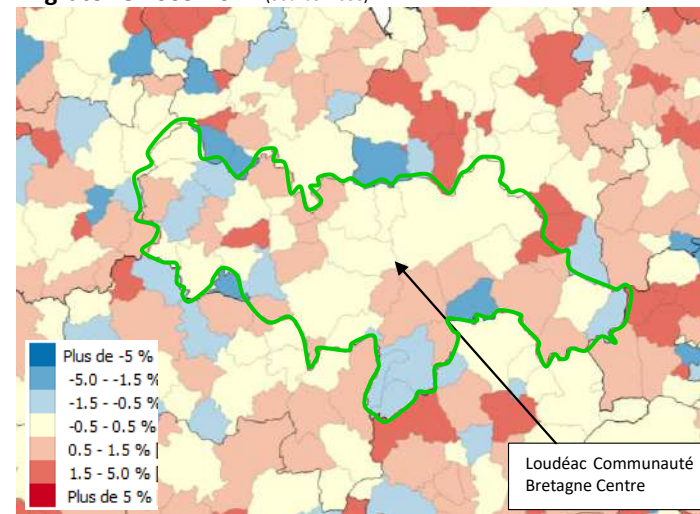


- Seules 40% des communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre enregistrent une augmentation de leur population, accroissement uniquement porté par des apports migratoires. Pour les trois quarts des communes, le solde naturel est stable.

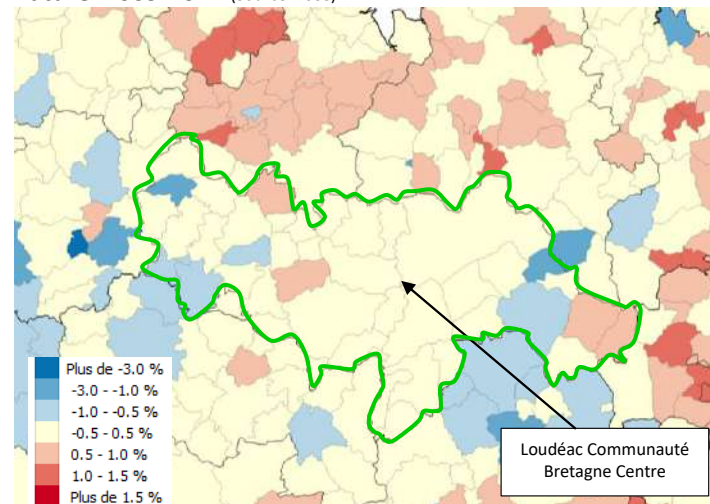
Taux d'évolution annuel de la population 2009-2014 (Source Insee)



Taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire 2009-2014 (Source Insee)



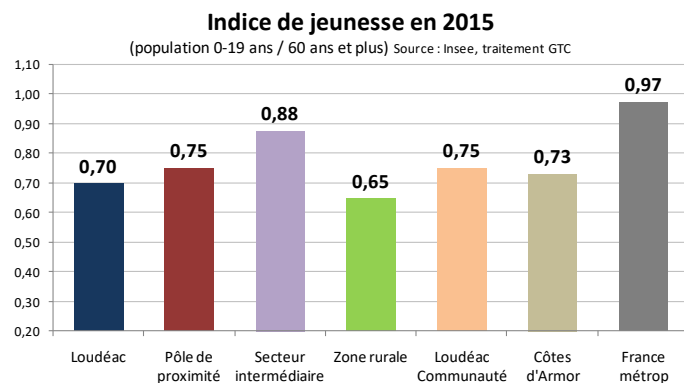
Taux d'évolution annuel de la population dû au solde naturel 2009-2014 (Source Insee)



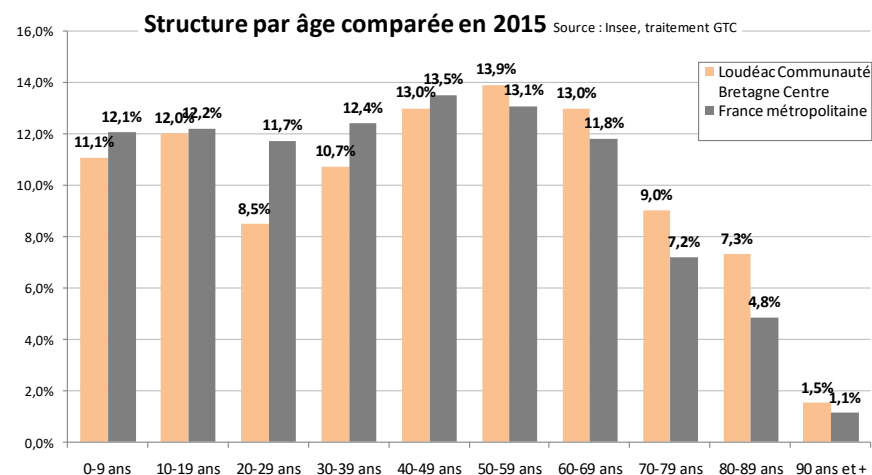
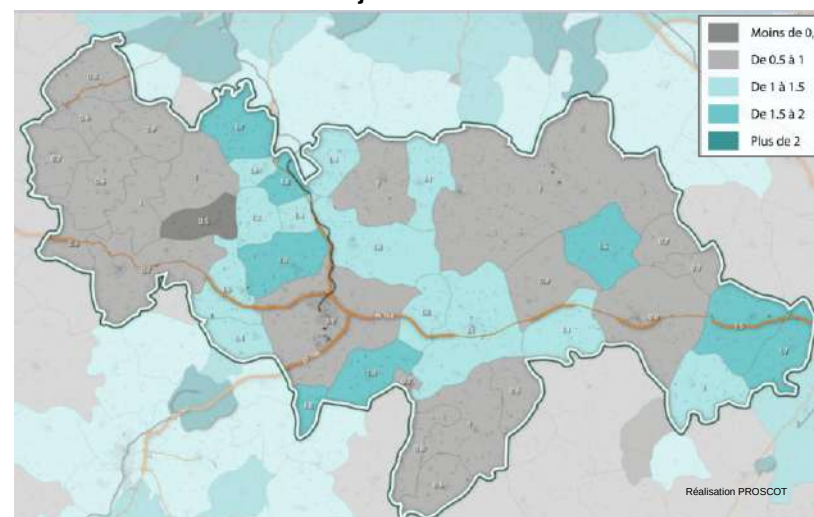
Composition par âge et taille moyenne des ménages

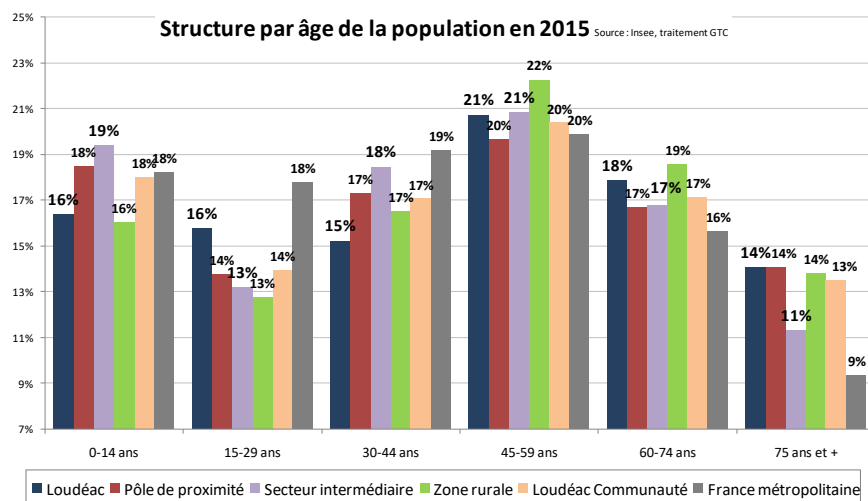
Population relativement âgée

- Malgré l'apport de jeunes ménages avec enfants lors de la période 1999-2010, la structure par âge de la population est toujours marquée par la **forte représentation des personnes âgées de 50 ans et plus : 45% de la population de LCBC**, contre 38% en moyenne en France, en 2015. Dans un département relativement âgé, cette caractéristique est largement généralisée dans les communautés de communes limitrophes.
- Comme pour d'autres indicateurs, les communes de LCBC se trouvent dans une situation intermédiaire entre les secteurs urbains où la population est relativement jeune et le centre Bretagne plus rural et plus âgé. Seules les 7 communes d'Allineuc, Saint-Maudan, Hémonstoir, Trémorrel, Saint Vran, Loscouët sur Meu et Trévé ont un nombre de jeunes de moins de 20 ans supérieur à celui des personnes âgées de 60 ans et plus. Et au total, 18,8% des habitants sont âgés de 70 ans ou plus, soit 5,6 points de plus qu'en France. Le « déficit » est particulièrement prononcé pour les jeunes adultes (15-29 ans) qui se rendent dans les grandes agglomérations comme celle de Rennes pour y suivre une formation ou trouver un premier emploi.
- Comme le souligne la Maison du Département de Loudéac dans le « Portrait social du territoire », le secteur est vieillissant avec des retraités qui disposent bien souvent de faibles revenus. Il convient donc de prendre en compte la satisfaction des besoins des personnes âgées dans le domaine de l'habitat. Ces dernières sont fortement représentées et le seront de plus en plus dans les années à venir.



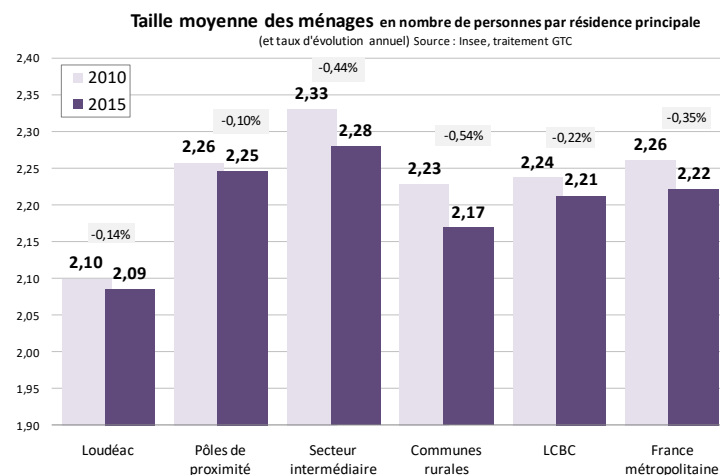
Indice de jeunesse en 2014 Source : Insee





Plus d'un tiers des ménages est une personne vivant seule

- En 2015, la taille moyenne des ménages de Loudéac Communauté Bretagne Centre est à peu près identique au référent national (2,21 contre 2,22). Mais des disparités assez importantes existent sur le territoire, avec une taille moyenne des ménages qui varie de 1,95 à La Chèze à 2,47 à Trévé. Elle est relativement faible à Loudéac (2,09) où le parc de logements de petite taille exerce un attrait sur les personnes seules (jeunes et personnes âgées) et sur les couples sans enfants.

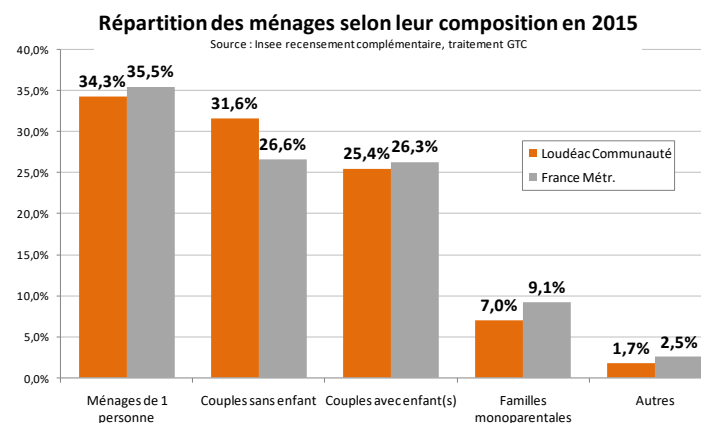


- Les installations de ménages plus âgés, le vieillissement naturel de la population et l'évolution des modes de vie (réduction du nombre d'enfants par famille, séparation...) entraînent une **diminution du nombre de ménages avec enfants**. Au total, structure familiale et typologie des résidences principales ne sont pas toujours corrélées. Ainsi, en 2015 :

- Plus d'un tiers des ménages est une personne vivant seule, alors que seulement 9% des résidences principales sont des T1 et T2,
- Près d'un tiers est un couple sans enfant,
- et seulement un tiers est une famille avec au moins un enfant, alors que 76% des résidences principales sont des types 4 ou 5 ou plus grands.

A noter que si le poids des familles monoparentales reste encore modeste (7,0% contre 9,1% en France métropolitaine), leur nombre tend à augmenter de manière assez significative (+255 entre 2010 et 2015), ce qui entraîne des besoins en logements adéquats : une multiplication du nombre de logements avec des espaces suffisamment grands pour accueillir les enfants et à loyer modeste.

- La typologie des logements dans l'offre nouvelle est un élément à prendre en compte pour ajuster la réponse aux besoins des ménages en logements de petite et moyenne taille.



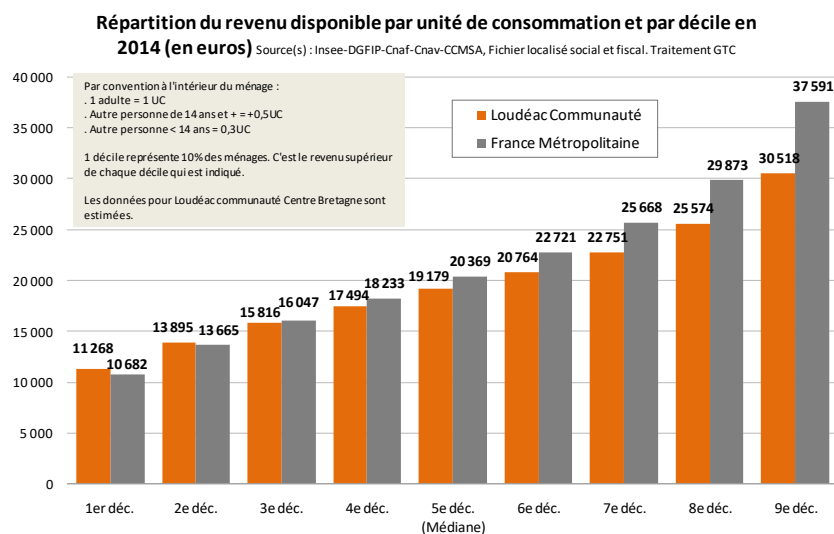
Loudéac Communauté - Centre Bretagne	Total ménages	Ménages de 1 personne	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres
Nombre en 2015	22704	7782	7176	5775	1587	384
Variation 2010-2015	191	300	-62	-204	255	-97

Source : Insee recensement complémentaire, traitement GTC

Niveau de revenus des ménages

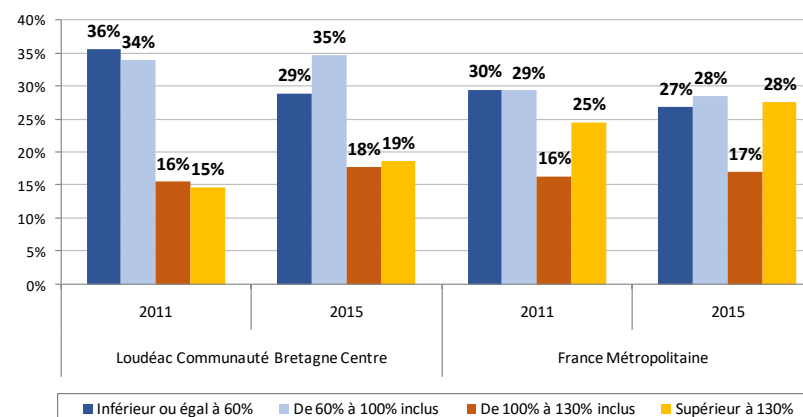
Des revenus modestes

- Les ménages ont globalement des revenus modestes et les plus aisés sont moins riches qu'en moyenne en France. **Le revenu disponible médian par unité de consommation est de 19179€ en 2014, ce qui est 6% plus faible qu'en moyenne en France métropolitaine.** La différence est liée aux déciles supérieurs : plus les revenus sont élevés, plus l'écart est important, jusqu'à 19% pour le 9^{ème} décile. En revanche, l'écart est très faible, voire inversé, pour les ménages les moins favorisés. Au total, les écarts de revenus sont dans l'ensemble moins importants qu'en France métropolitaine.
- Par ailleurs, 29% des ménages ont un niveau de revenu inférieur ou égal à 60% des plafonds HLM en 2015. Même si en volume, cela représente 1400 ménages de moins qu'en 2011, il n'en demeure pas moins que 6650 ménages disposent de très faibles ressources (en 2018, le plafond PLUS étant fixé à 20304€ pour une personne seule et à 32607€ pour 3 personnes, cela correspond respectivement à un revenu de 1015€ et de 1630€ par mois pour ces catégories de ménages).
- Il est essentiel que les prix de l'immobilier restent en rapport avec le niveau de ressources des ménages.



Répartition des ménages (fiscaux) selon leurs revenus par rapport aux plafonds HLM

Source : Filocom, traitement GTC



Un bassin de vie où la fragilité sociale n'est pas négligeable

- Pour compléter, les données Filocom indiquent aussi qu'en 2015, **plus de 4000 ménages fiscaux, soit 18% vivent avec un niveau de ressources inférieur au seuil de pauvreté** (en 2013, le seuil de pauvreté selon Filocom correspond à la demi médiane du revenu net par unité de consommation, soit 8449€ par an (704,08€ par mois, ce revenu net ne comprend pas les aides sociales). C'est 441 ménages de moins qu'en 2011. Cette diminution est proportionnellement plus forte que dans le département et la région. Mais en 2015, le taux de la Communauté de Communes demeure toujours supérieur à la moyenne nationale. La moitié de ces ménages est propriétaire du logement occupé, mais c'est néanmoins dans le parc HLM que la proportion de ces ménages est la plus élevée, ceci de manière plus marquée qu'en moyenne en France.
- Quant aux foyers fiscaux non imposables, ils sont 50,1% sur le territoire, contre 43,8% en Bretagne, en 2013.
- Réalisé par l'Insee en 2013, le portrait social des bassins de vie bretons, basé sur de multiples indicateurs, montre qu'au sein de la région, c'est dans le département des Côtes d'Armor que les différentes dimensions de difficultés sociales se concentrent le plus. Dans ce contexte, du fait de sa proximité avec des territoires en cours de périurbanisation et de son assise économique, Loudéac Communauté Bretagne Centre apparaît comme un territoire où les difficultés, bien que prégnantes, sont moins marquées que dans le centre

Bretagne qui est en proie à de grandes fragilités. Le territoire fait partie des bassins de vie ruraux qui connaissent un début de transition.

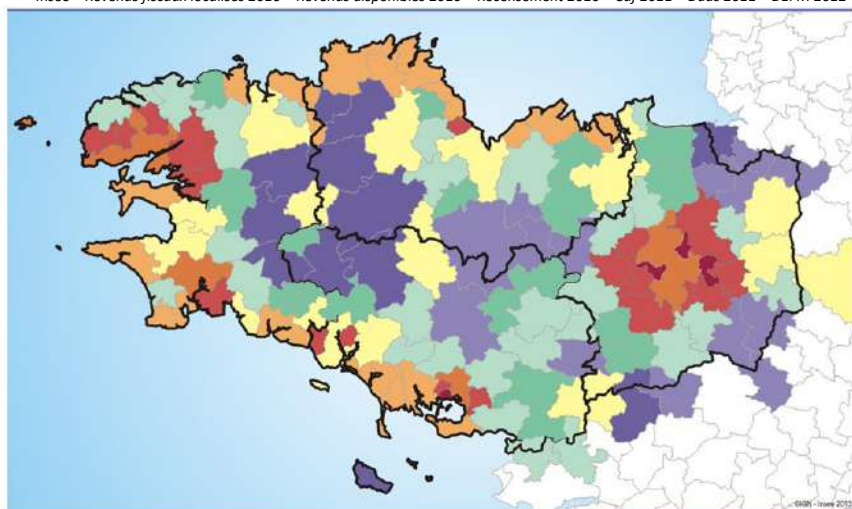
- Au total, cela confirme la nécessité de maintenir une certaine vigilance quant à la question du logement des populations à ressources modestes et faibles.

Ménages fiscaux sous le seuil de pauvreté et statut d'occupation en 2015		Propriétaire occupant	Locatif privé	Locatif HLM SEM	Locatif collectivité territ	Nombre de ménages fiscaux
Source : Source : Filocom, traitement GTC						
LCBC	Nombre	2 110	1 302	487	190	4 089
	Répartition par statut d'occup.	52%	32%	12%	5%	100%
	Poids selon le statut d'occup.	12%	32%	50%	37%	18%
France métrop.	Répartition par statut d'occup.	28%	36%	35%	1%	100%
	Poids selon le statut d'occup.	8%	26%	40%	29%	17%

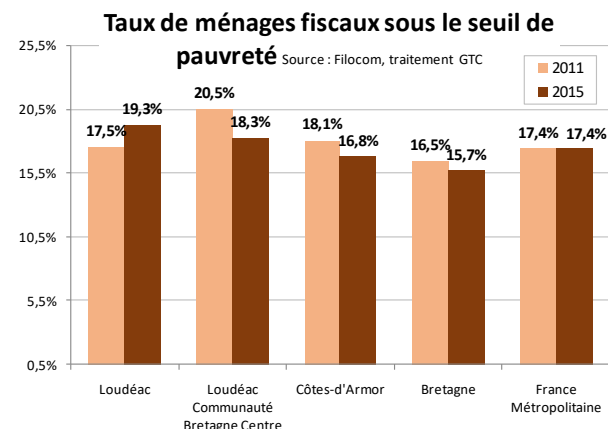
Appartenance des bassins de vie de la région aux classes de fragilité sociale de l'étude

Source : Portrait social des bassins de vie bretons Insee Octant Analyse n°54

Insee – Revenus fiscaux localisés 2010 – Revenus disponibles 2010 – Recensement 2010 – Caf 2011 – Dads 2011 – DEFM 2012



A1 - Fragilités très fortes - Inégalités fortes - Revenus faibles	C1 - Fragilités fortes - Inégalités fortes - Revenus moyens
A2 - Fragilités fortes - Inégalités moyennes - Revenus faibles	C2 - Fragilités moyennes - Inégalités fortes - Revenus élevés
B1 - Fragilités fortes - Inégalités moyennes - Revenus moyens	C3 - Fragilités fortes - Inégalités fortes - Revenus élevés
B2 - Fragilités moyennes - Inégalités faibles - Revenus moyens	D1 - Fragilités faibles - Inégalités très faibles - Revenus élevés
	D2 - Fragilités très faibles - Inégalités très faibles - Revenus très élevés



Un taux de ménages en situation de vulnérabilité énergétique élevé

- Dans le cadre des réflexions nées de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, la notion de précarité énergétique est abordée par la mesure du taux d'effort par ménage. Ainsi, un ménage est considéré comme vulnérable énergétique si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Le seuil, ici, correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine, soit 8% pour le chauffage et 4,5% pour le carburant automobile.

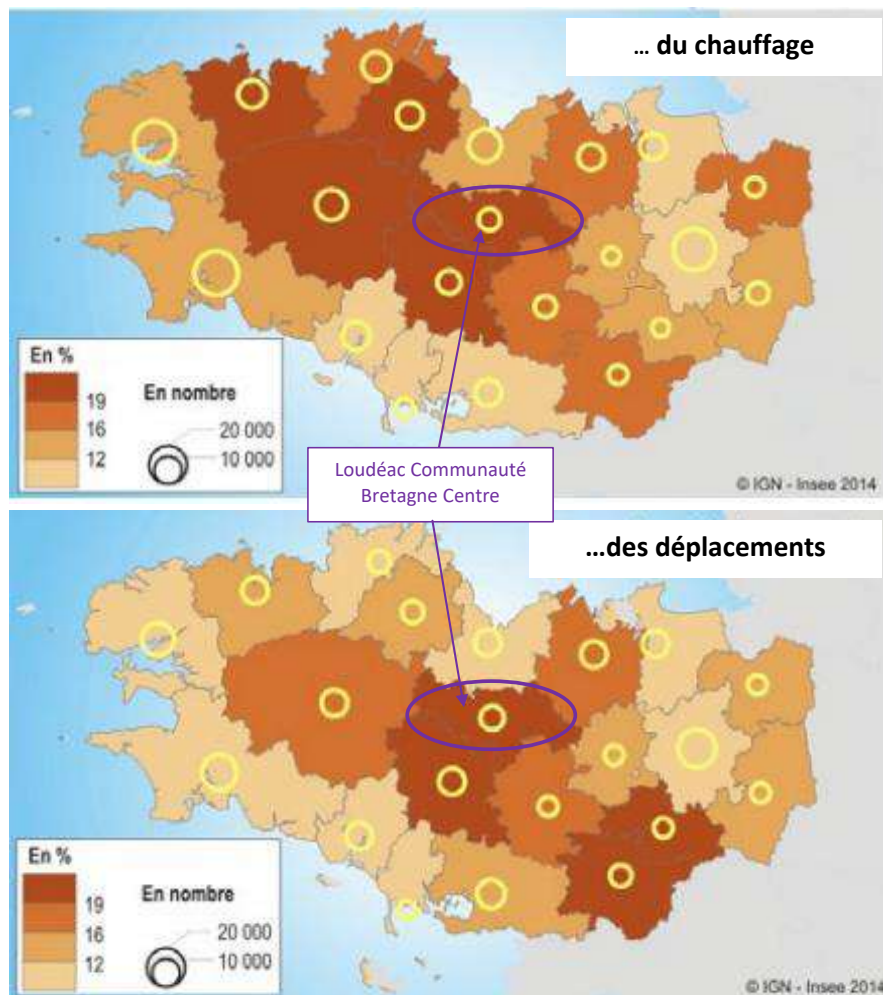
Sur l'ensemble de la région, 24% des ménages bretons sont, au vu de leurs ressources, en situation de vulnérabilité énergétique (France : 22%). Ce sont essentiellement les pays du Centre Ouest Bretagne et du Centre Bretagne, dont fait partie Loudéac Communauté qui sont proportionnellement parmi les plus impactés (44% contre de l'ordre de 18% dans les aires urbaines). Cette vulnérabilité énergétique est liée :

- au logement : chauffage, eau chaude, ventilation du logement. Le poids des logements construits avant 1975, donc peu ou pas isolés, et individuels donc de grande taille, est élevé. Ce sont souvent des jeunes de moins de 30 ans et des retraités qui sont concernés.
- ou aux transports : déplacements domicile-travail et éloignement des pôles de service. Ce sont en majorité des familles qui se sont installées dans les secteurs péri urbains et ruraux.

- L'amélioration de la performance énergétique des logements, qui est un enjeu porté par les pouvoirs publics, est primordiale pour envisager dans les années

à venir une baisse de la consommation liée au chauffage particulièrement pour les plus fragiles. C'est le sens du PIG Précarité mis en œuvre sur le territoire pour la période 2018-2021 (voir paragraphe spécifique).

Part et nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au coût ...



(Source : Insee, SoeS, Anah. Publication Observatoires et statistiques DREAL Bretagne)

PARC DE LOGEMENTS ET HEBERGEMENT

Structure du parc de logements

Augmentation de la vacance

- En 2015, le territoire compte plus de 29000 logements, soit environ 1000 de plus qu'en 2010. Si le développement des résidences principales et des résidences secondaires (et logements occasionnels) est faible, il n'en est pas de même du parc des logements vacants.
- En effet, ce sont 764 logements vacants qui sont comptabilisés en plus entre 2010 et 2015, pour atteindre 3354 unités, conférant un taux de 11,5% en 2015 (3,6 points au dessus de la moyenne nationale), alors qu'il était de 9,2% en 2010. Pratiquement toutes les communes affichent un taux de vacance relativement élevé sauf à Hémonstoir et Saint Barnabé où il est inférieur à 7%. A l'autre extrémité, 12 communes sont affectées par des taux compris entre 14% et 17,5%. Ce phénomène de vacance touche aussi d'autres territoires de Bretagne intérieure proches telles que la communauté de communes du Kreiz-Breizh.
- La notion de logements vacants est assez large, puisqu'elle recouvre tout logement qui n'est pas occupé au moment du recensement de l'Insee et qui ne constitue par une résidence secondaire (ou un logement occasionnel). Il peut s'agir de logements non occupés au moment d'une vente ou d'un changement de locataires, de logements dégradés, de logements dont la succession n'est pas réglée ou dont le propriétaire est inconnu... Si un minimum de vacance est nécessaire pour permettre une bonne rotation, le taux de 11,5% observé sur le territoire en 2015 est élevé, signifiant qu'une partie du parc est délaissé par les ménages. Il s'agit de :
 - bâti ancien vétuste : dégradé,
 - bâti ancien de qualité en centre bourg : dépourvu de garage, de jardin, difficile à réhabiliter,
 - pavillons des années 1960-70 : présence d'escalier, énergivore,
 - parc social ancien : conception et forme urbaine dépassées, mauvaise image.

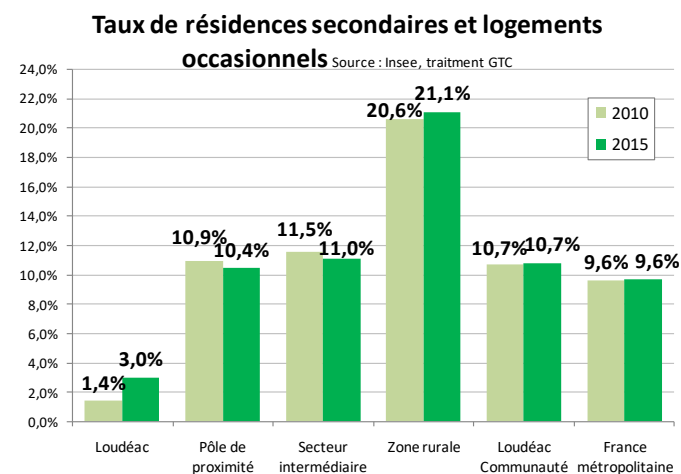
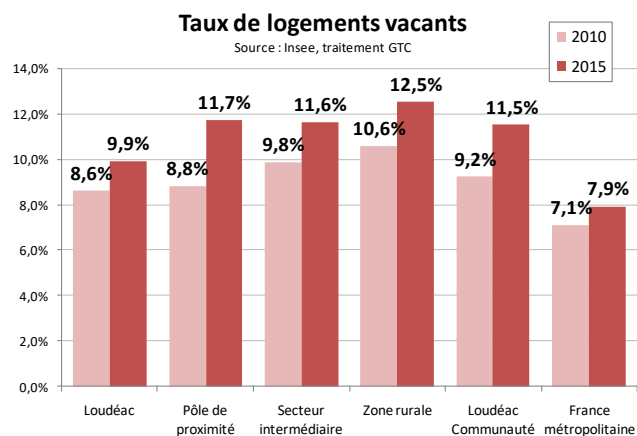
- logement des fermes : éloignés, cessation d'activité de l'exploitant mais terres agricoles exploitées,

Ce sont souvent des **logements qui ne répondent pas à la demande actuelle**, car ils sont énergivores, insalubres, sans garage ni jardin, mal situés, dont le prix de vente est élevé au regard des ressources des ménages.

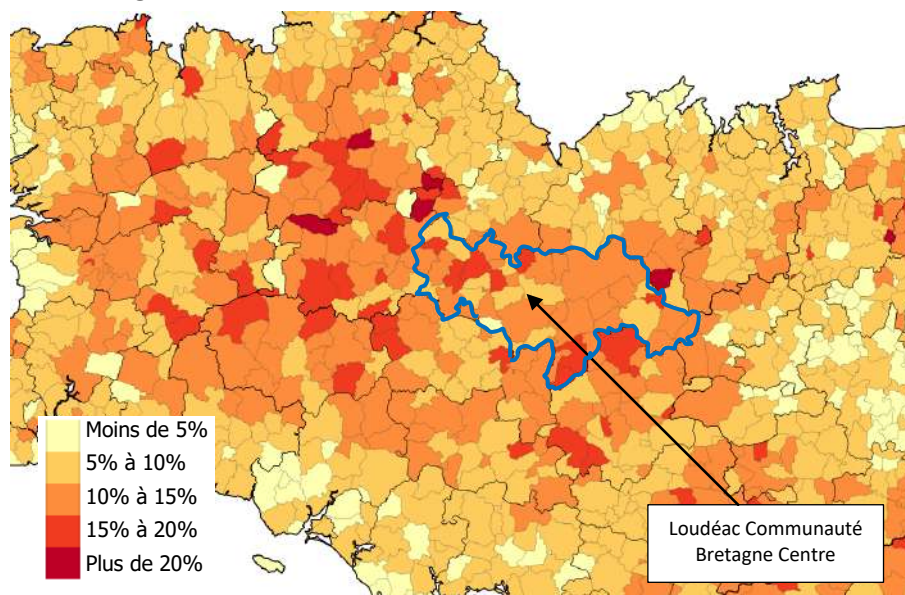
- Parallèlement, le nombre de **résidences secondaires et de logements occasionnels progresse de 48 unités entre 2010 et 2015**, contribuant au maintien **du taux à 10,7%**. Ce sont souvent des logements familiaux qui sont peu fréquentés (période estivale principalement). Ce parc est le plus répandu dans les communes rurales, avec des taux allant jusqu'à 20% et 30% dans 6 communes, voire 46% à Caurel.

Parc de logements (Source : Insee, traitement GTC)	Parc en 2015			
	Logements	Résidences principales	Résidences second./logts occasionnels	Logements vacants
Loudéac	4 996	4 352	149	495
Pôle de proximité	14 533	11 314	1 515	1 704
Secteur intermédiaire	5 639	4 360	623	656
Zone rurale	3 986	2 648	840	499
Loudéac Communauté	29 154	22 674	3 126	3 354

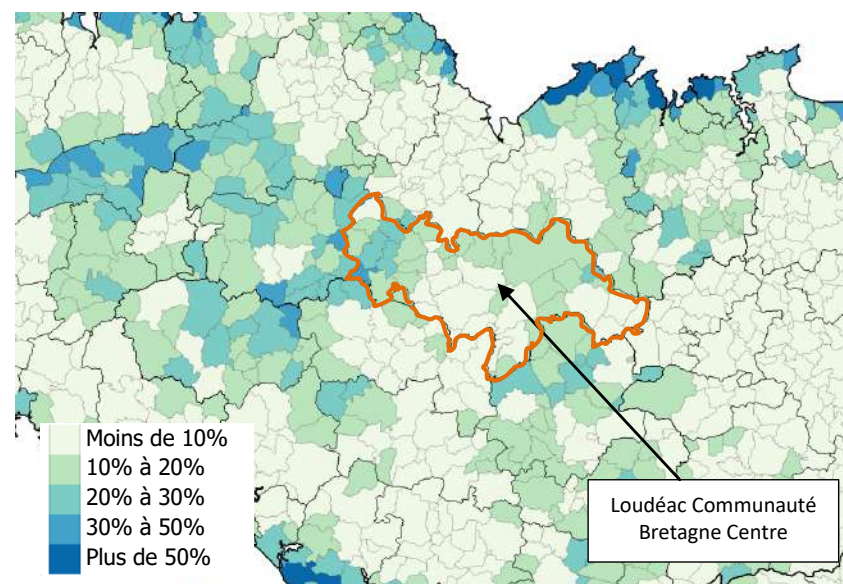
Parc de logements (Source : Insee, traitement GTC)	Variation entre 2010 et 2015			
	Logements	Résidences principales	Résidences second./logts occasionnels	Logements vacants
Loudéac	70	-81	80	71
Pôle de proximité	560	95	-8	473
Secteur intermédiaire	276	142	7	128
Zone rurale	137	-3	48	92
Loudéac Communauté	1 043	152	127	764



Taux de logements vacants en 2014 (Source : Insee)



Taux de résidences secondaires en 2014 (Source Insee)



- En 2015, 31% des logements vacants sont des logements comprenant 3 pièces (plus de 1000 logements) et 43% (plus de 1400) ont été construits avant 1946. Mais comparativement au poids de chaque catégorie, c'est essentiellement dans le parc de logements de petite taille que la vacance est la plus développée, avec 1/3 des T1 qui sont inoccupés et 20% des T2 et des T3. Si la rotation des occupants est par nature plus élevée dans les logements de petite taille, ce sont souvent des logements, qui ne correspondent pas à ce que recherchent les ménages, car souvent anciens et pas toujours de bonne qualité, et/ou à niveau de loyer élevé au regard des ressources d'un grand nombre d'habitants. La demande pour les logements de petite taille mais de qualité et à faible loyer (demande des jeunes notamment) est pourtant significative.
- Plus le parc est ancien, plus le taux de vacance apparaît élevé, ce qui rejoint la problématique de la qualité de ces logements et de leurs différentes caractéristiques, qui ne correspondent plus aujourd'hui aux attentes des ménages. A noter également que les logements récents ne sont pas complètement épargnés par le phénomène, les taux de vacance étant supérieurs aux référents nationaux.
- Le développement de la vacance, la réduction du tissu commercial et de services contribuent à la désertification de certains centres bourgs. La commune nouvelle du Mené s'est emparée de cette question et a mené un travail d'étude de revitalisation de ses centres-bourgs. Le diagnostic, qui a été présenté à la population en mai 2018, permet d'identifier une stratégie de développement et de restructuration économique, sociale, urbaine et paysagère des cœurs de bourgs. A noter que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, très engagé dans ce type de démarche sur la région, est l'instigateur d'une démarche expérimentale, en lien avec les multiples partenaires concernés par ce sujet.
- Le traitement de la vacance est un enjeu de première importance, afin de remettre sur le marché des logements aujourd'hui non utilisés, permettant de réduire d'autant la consommation d'espace et de foncier en limitant la construction neuve, et de dynamiser les centres bourgs.

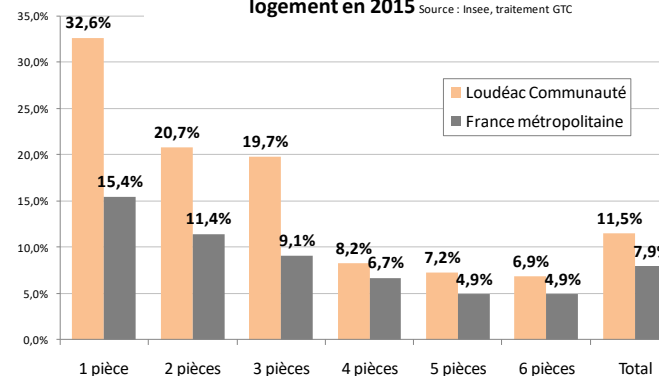
Nombre de logements vacants selon l'époque d'achèvement de la construction en 2015
(logements construits avant 2013) - Loudéac Communauté Bretagne Centre (Source : Insee)

Avant 1919	De 1919 à 1945	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	De 2006 à 2012	Total logements vacants
860	569	617	823	276	151	3295
26%	17%	19%	25%	8%	5%	100%

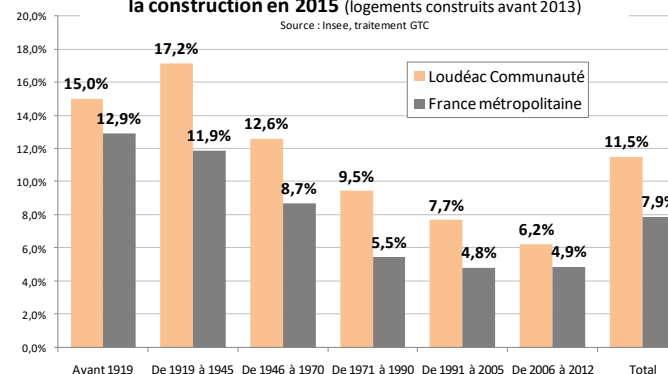
Nombre de logements vacants selon le nombre de pièces du logement en 2015 - Loudéac Communauté Bretagne Centre (Source : Insee)

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total logements vacants
255	523	1056	514	495	512	3354
8%	16%	31%	15%	15%	15%	100%

Taux de logements vacants selon le nombre de pièces du logement en 2015 Source : Insee, traitement GTC



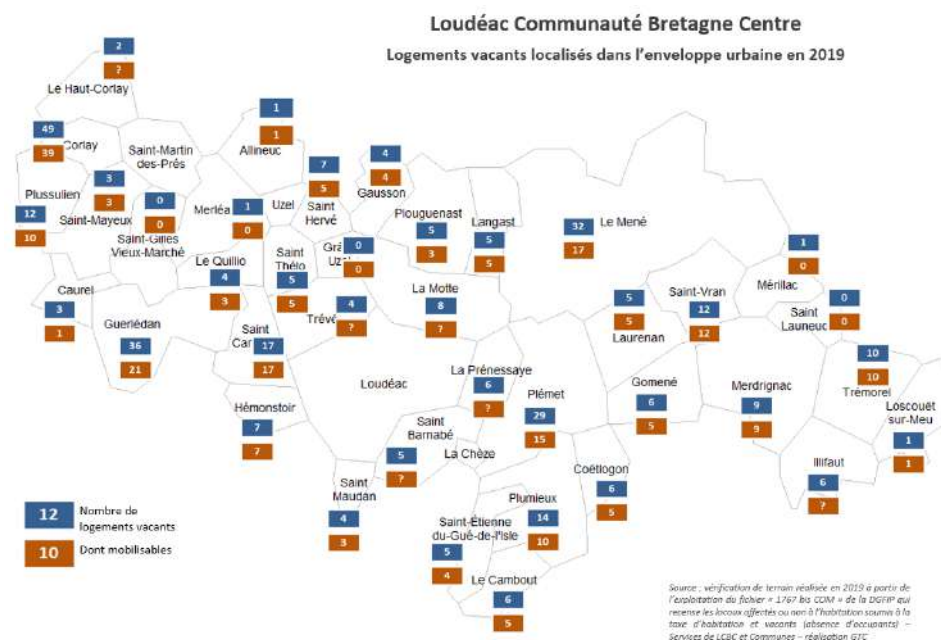
Taux de logements vacants selon l'époque d'achèvement de la construction en 2015 (logements construits avant 2013) Source : Insee, traitement GTC



► Afin d'avoir une vision actualisée et plus proche de la réalité de la vacance de logements dans les enveloppes urbaines des communes de LCBC (sauf Loudéac et 2 autres communes pour lesquelles l'exploitation n'est pas achevée), un travail a été mené en 2019 par les services de la Communauté de Communes avec l'aide des élus. Le fichier « 1767 bis COM » de la DGFIP, qui recense les locaux affectés ou non à l'habitation soumis à la taxe d'habitation et vacants (absence d'occupants) au 1er janvier de l'année N-1, a servi de base de travail. A partir de l'adresse et de la localisation du bien, le repérage de terrain a permis de rejeter : les logements habités (40% des cas), les dépendances (37% des cas), les locaux d'activité (8% des cas), les résidences secondaires (6% des cas), ... Ce recensement, qui n'est pas totalement finalisé (Loudéac et 2 autres communes manquantes), a permis de recenser, pour le moment, 350 logements pour lesquels la vacance a été confirmée et, parmi ceux-ci, 44 considérés comme non mobilisables, c'est-à-dire pour l'essentiel avec un bâti trop dégradé (insalubrité, grande vétusté). Au total, ce sont donc 306 logements qui ont été considérés comme mobilisables dans les enveloppes urbaines des communes traitées. La possibilité effective de récupérer les logements vacants considérés comme mobilisables reste cependant conditionnée à de nombreux paramètres (localisation, présence ou non d'un espace extérieur, caractéristiques bâties, coût, candidats ou non pour ce type de bien, ...). La carte ci-contre permet de visualiser le nombre de logements vacants dans les enveloppes urbaines des communes ainsi que ceux identifiés comme mobilisables.

Ce travail, en cours de finalisation, doit permettre un suivi dans le temps du phénomène. Il conduit également à l'identification de cas concrets permettant d'imaginer les possibilités de requalifications. Ont été repérés des biens complexes et des îlots complets de 5 ou 6 logements vacants, ainsi que des locaux commerciaux dont l'activité a cessé sans être repris, dans certains centres bourgs. Un test de réhabilitation d'un îlot vacant pourrait être envisagé dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Logements vacants... parfois abandonnés



Une offre locative qui ne se renforce pas

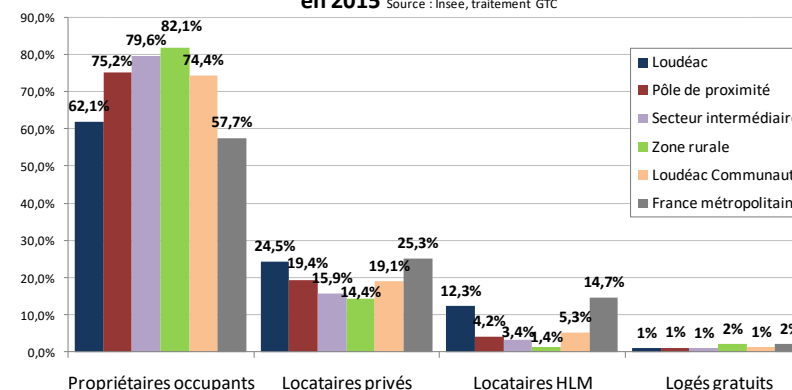
- Le parc est logiquement **dominé par les résidences principales de statut propriétaire occupant**, en particulier dans les communes les plus rurales.

L'offre locative privée et publique ne s'élargit pas entre 2010 et 2015, sauf dans les communes du secteur intermédiaire, qui sont les seules à avoir enregistré une croissance de population. Cette offre recule même dans les pôles de proximité et en zone rurale.

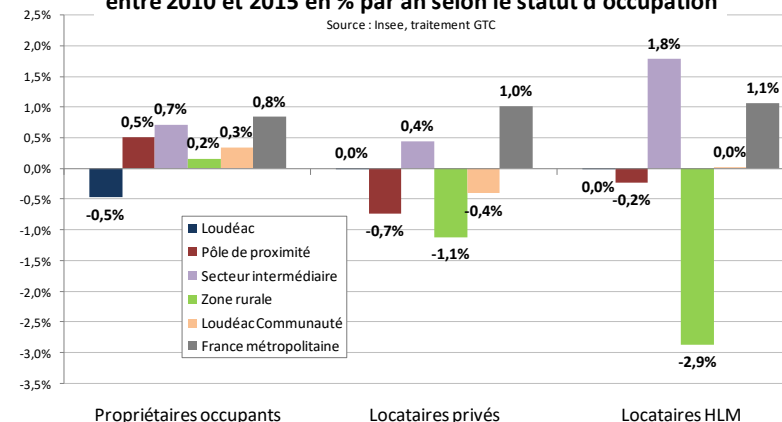
Dans la ville centre de Loudéac, le parc des résidences principales diminue, alors que la vacance progresse. Le parc des propriétaires occupants s'amenuise légèrement et l'offre locative ne s'est globalement pas enrichie, ce qui limite les arrivées de ménages et a sans doute contribué à la diminution de la population sur cette période.

- Pourtant le développement de l'offre locative permet d'accroître les possibilités d'accueil des jeunes ménages, en leur proposant des logements locatifs à loyer faible et modéré, correspondant au début de leur parcours résidentiel
- Si le taux de propriétaires occupants est majoritaire dans toutes les communes, quelques unes en dehors de Loudéac, appartenant pour la plupart au groupe des Pôles de proximité, disposent également d'un noyau de logements locatifs : Uzel, Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle, La Chèze, Hémonstoir, Plouguenast, Plémet, Corlay...
- Il s'agit de logements privés conventionnés (LCBC : 365 logements), de logements publics des bailleurs sociaux (1324 logements), mais aussi de logements communaux (614 logements) et du Centre Intercommunal d'Action Social (78 logements).
- Le maintien d'un niveau satisfaisant de logements locatifs, notamment sociaux est indispensable pour répondre aux besoins des ménages, compte tenu du niveau modeste, voire faible de leur revenu.

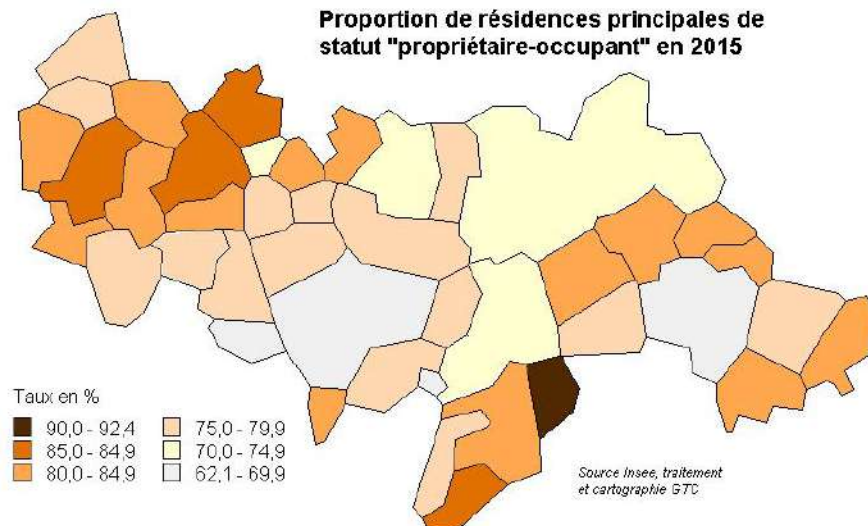
Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2015 Source : Insee, traitement GTC



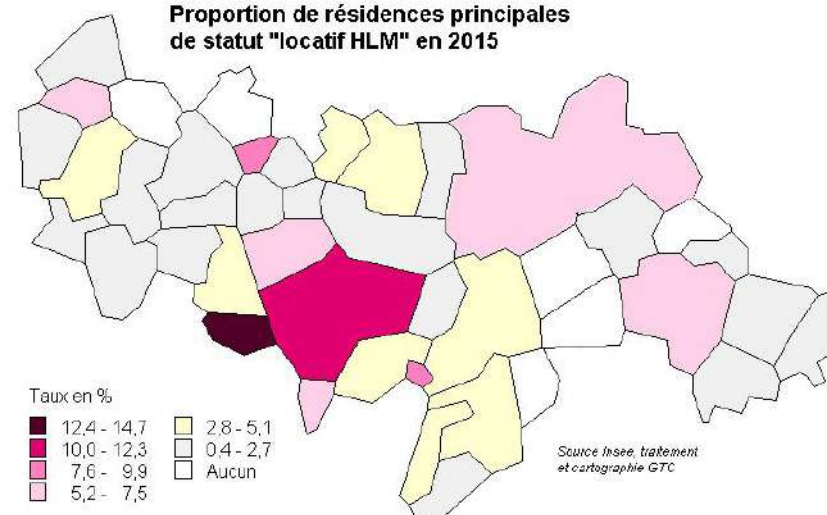
Dynamique d'évolution du nombre de résidences principales entre 2010 et 2015 en % par an selon le statut d'occupation Source : Insee, traitement GTC



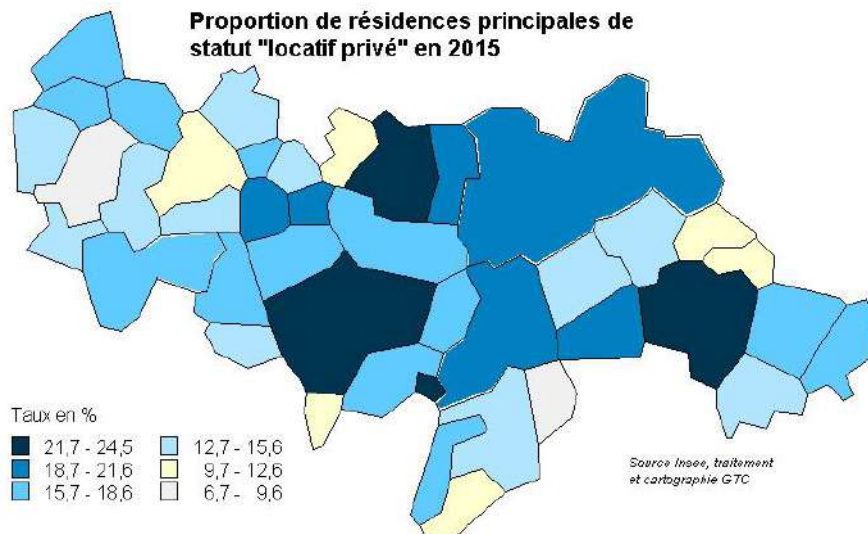
Proportion de résidences principales de statut "propriétaire-occupant" en 2015



Proportion de résidences principales de statut "locatif HLM" en 2015



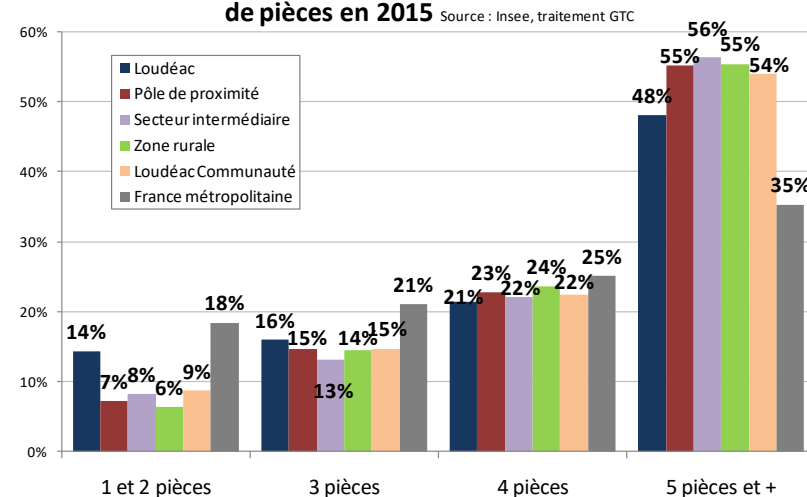
Proportion de résidences principales de statut "locatif privé" en 2015



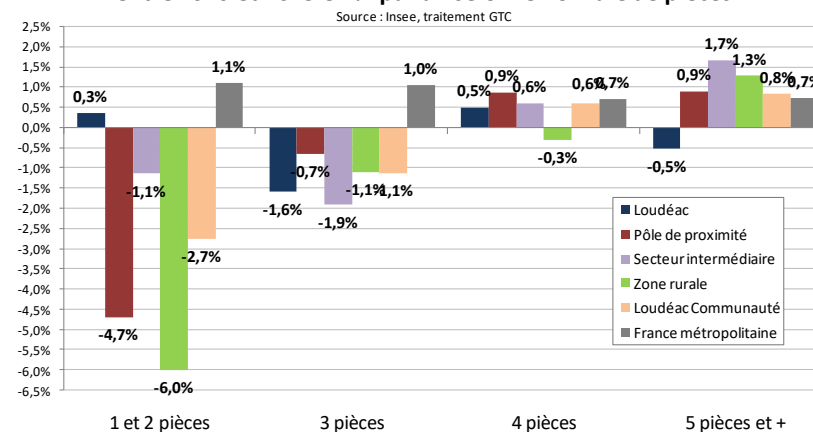
Accroissement du parc de résidences principales de grande taille

- Les résidences principales de grande taille (4, 5 pièces et plus) sont **majoritaires** (76% de l'ensemble) sur l'ensemble du territoire sauf à Loudéac où le parc est plus diversifié en statut d'occupation comme en typologie. Entre 2010 et 2015, ce parc de grande taille, plus particulièrement destiné à l'accueil de familles avec enfants, s'est fortement développé pour aboutir à 500 types 5 et 150 types 4 en plus. Cette augmentation concerne tous les secteurs sauf la ville centre.
- En revanche, le parc de résidences principales de petite et moyenne taille (1, 2 et 3 pièces) correspondant aux besoins de différentes catégories de ménages telles que personnes seules, couples sans enfant ou avec 1 enfant, personnes âgées ou encore certaines familles monoparentales s'est réduit de manière significative (-500).
- La diversification en taille de l'offre de logements reste à considérer pour l'avenir, alors que le nombre de personnes par ménage ne cesse de diminuer, les deux tiers étant constitués de personnes isolées et de couples sans enfant.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces en 2015

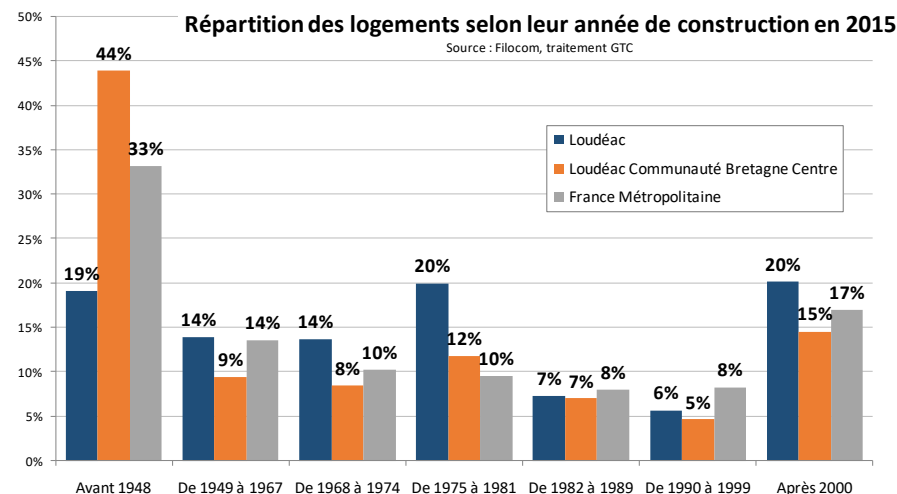


Dynamique d'évolution du nombre de résidences principales entre 2010 et 2015 en % par an selon le nombre de pièces

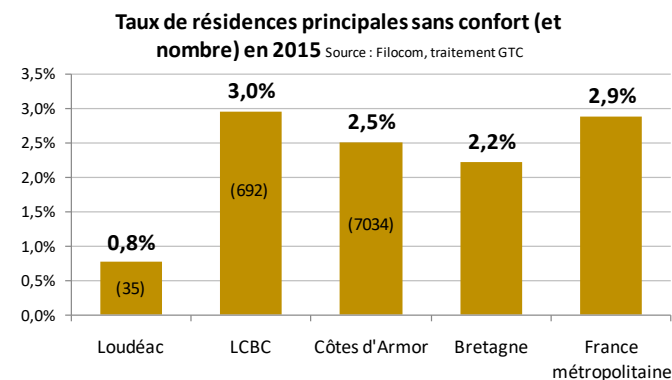


Parc de logements relativement ancien et présence de logements en mauvais état

- Les données Filocom indiquent qu'en 2015, le poids des logements les plus anciens, c'est-à-dire construits avant 1948 est élevé : **44% du parc**. Si cela contribue à donner du caractère au bâti des centres bourgs, cela constitue souvent un facteur aggravant dans la qualification du parc potentiellement indigne : 66% du Parc Privé Potentiellement Indigne date en effet d'avant 1949 en 2013.
- Au total, **6 logements sur 10 ont été construits avant 1975, date de mise en œuvre des premières réglementations thermiques**. Cela signifie qu'une partie du parc ne dispose, sans doute, pas encore d'un niveau de performance énergétique satisfaisant, ni de tous les éléments de confort. Les travaux de réhabilitation réalisés, notamment dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat soutenues par l'Anah et les anciennes communautés de communes depuis 2008 ont permis d'apporter des améliorations. Néanmoins les efforts sont à poursuivre :
 - **700 résidences principales (occupées par des ménages) relèvent du classement cadastral des catégories 7 ou 8** (dont l'impression d'ensemble du caractère général de l'habitation est de qualité médiocre ou très médiocre, classement effectué par la direction générale des impôts). Si on considère l'ensemble du parc de logements, ce sont plus de 2000 unités qui sont ainsi répertoriées (c'est néanmoins 350 de moins qu'en 2011).
 - **près de 700 résidences principales sont dites « sans confort »** (ni baignoire, ni douche, ni WC dans le logement), soit 230 de moins qu'en 2011.
- Dans le portrait social du territoire, la Maison du Département de Loudéac souligne que le parc privé est peu performant sur le plan énergétique.



Classement casatral 7 ou 8 des logements en 2015 Source : Filocom, traitement GTC	Parc des logements		Parc des résidences principales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Loudéac	89	1,7%	34	0,7%
Loudéac Communauté Bretagne Centre	2 076	6,8%	702	3,0%
Côtes-d'Armor	18 458	5,0%	7 383	2,6%
Bretagne	68 594	3,6%	29 239	1,9%
France Métropolitaine	1 497 003	4,3%	798 735	2,8%



Parc privé

Parc Privé Potentiellement Indigne encore important

Le taux de Parc Privé Potentiellement Indigne est de 7,5% en 2013

- ▶ Selon la loi Mlle de mars 2009, « constituent un **habitat indigne** les locaux ou installations aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Le fichier Filocom permet de cerner le Parc Privé Potentiellement Indigne, qui est le nombre de résidences principales privées :

- de catégorie 6, occupées par un ménage au revenu fiscal inférieur à 70% du seuil de pauvreté,
- et des catégories 7 et 8, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté.

Dans Filocom, le seuil de pauvreté correspond à la moitié du revenu net médian annuel par unité de consommation sur la France métropolitaine, soit 8449€ par an (704,08€ par mois) en 2013 (ce revenu net ne comprend pas les aides sociales).

A noter que ces données doivent être utilisées avec **précaution** compte tenu du caractère subjectif de l'évaluation et de la faible mise à jour du classement, avec souvent des améliorations non déclarées qui ne sont donc pas enregistrées, d'où la surévaluation souvent constatée. De plus, les logements vacants, qui ont augmenté de manière significative ces dernières années, ainsi que les résidences secondaires ne sont pas pris en compte. Ceux-ci peuvent pourtant à un moment ou à un autre être occupé à titre principal et leur impact pèse sur l'image et sur l'attractivité du territoire.

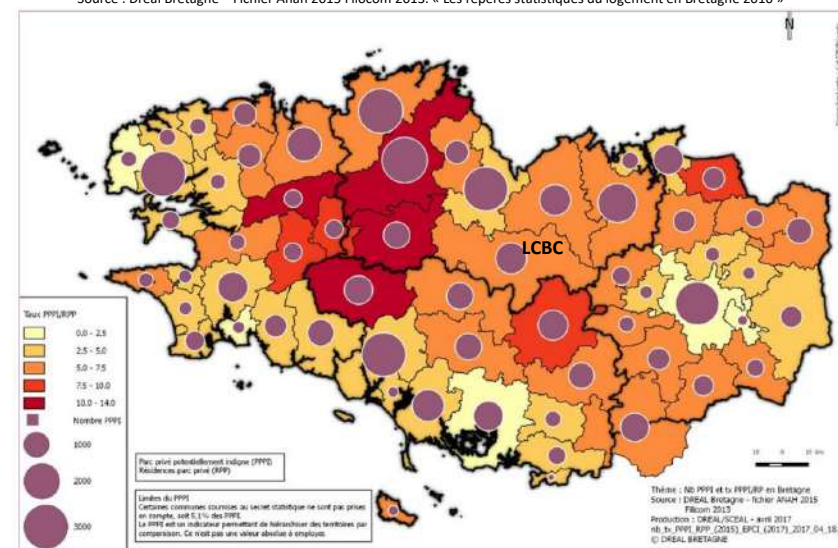
- ▶ Ainsi en 2013, près de 1600 résidences principales du parc privé, sont considérées comme **potentiellement indignes**, soit un taux de 7,5% légèrement supérieur à la moyenne départementale (7,0%). Parmi celles-ci 66% datent d'avant 1949 et 57% sont occupées par des propriétaires occupants, la moitié des ménages est âgé (60 ans ou plus).
- ▶ C'est dans les communes de Loudéac (219, soit 5,4%), Le Mené (entre 220 et 230), Plémet (102), Guerlédan (84), Merdrignac (80), Plumieux (57) que le nombre de PPPI est le plus élevé en 2013. Mais comparativement à l'ensemble du parc privé, c'est à Saint Mayeux (20%), et Coëtlogon (17,8%) qu'il apparaît le

plus représenté. Les taux sont hétérogènes d'une commune à l'autre, allant de moins de 5% à 20%.

- ▶ Parmi ce Parc Privé Potentiellement Indigne, 447 résidences principales relèvent des catégories 7 et 8 (28%), dont 18 à Loudéac. Ce sont presque tous des logements anciens, qui ont été construits avant 1949.
- ▶ Si la qualité du logement s'améliore au fil des ans, il n'en demeure pas moins qu'elle est un élément qui pèse sur les conditions de vie des habitants et qu'elle constitue toujours un enjeu pour l'avenir. La question des propriétaires occupants à faibles ressources est un élément majeur. C'est le sens du PIG Précarité qui est mis en place sur le territoire.

Parc privé potentiellement indigne (PPPI) en 2013 en Bretagne

Source : Dreal Bretagne – Fichier Anah 2015 Filocom 2013. « Les repères statistiques du logement en Bretagne 2016 »



Traitement de l'habitat indigne

Source : traitement de l'habitat indigne sur le territoire de la CIDERAL
Novembre 2012 – Service Habitat CIDERAL



Parc Privé Potentiellement Indigne en 2013

Source : FILOCOM 2013 - MEDDE d'après DGFiP, traitement CD ROM PPPI Anah

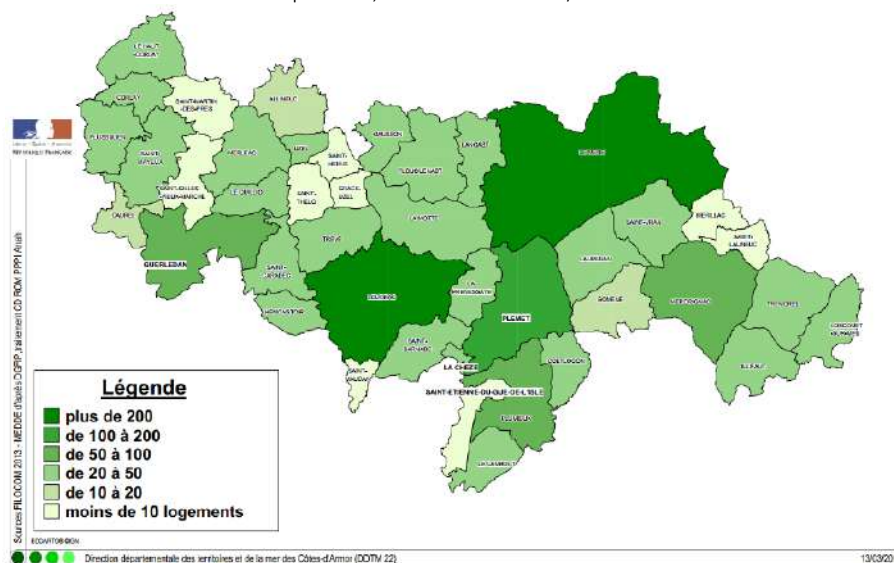
PPPI en 2013	Nb de PPPI en 2013	Taux PPPI / RP privées en 2013	Taux d'évol 2009-2013
LCBC	1 593	7,5%	-16,3%
Côtes d'Armor	17 851	7,0%	-11,2%

PPPI en 2013	PPPI datant d'avant 1949		PPPI Propriétaires occupants		Ménages âgés 60 ans ou plus	
	Nombre	Taux / PPPI	Nombre	Taux / PPPI	Nombre	Taux / PPPI
LCBC	1 047	65,7%	908	57,0%	798	50,1%
Côtes d'Armor	10 933	61,2%	9 469	53,0%	8 125	45,5%

PPPI de catégorie cadastrale 7 et 8 en 2013	Nombre en 2013	Evol 2009-2013	Taux PPPI cat 7, 8 / total PPPI	Nombre PPPI cat 7, 8 d'avant 1949	Taux PPPI cat 7, 8 d'av 1949 / PPPI cat 7, 8
LCBC	447	-184	28,1%	418	93,5%
Côtes d'Armor	4890	-1 648	27,4%	4 456	91,1%

Parc privé potentiellement indigne – Loudéac Communauté Bretagne Centre

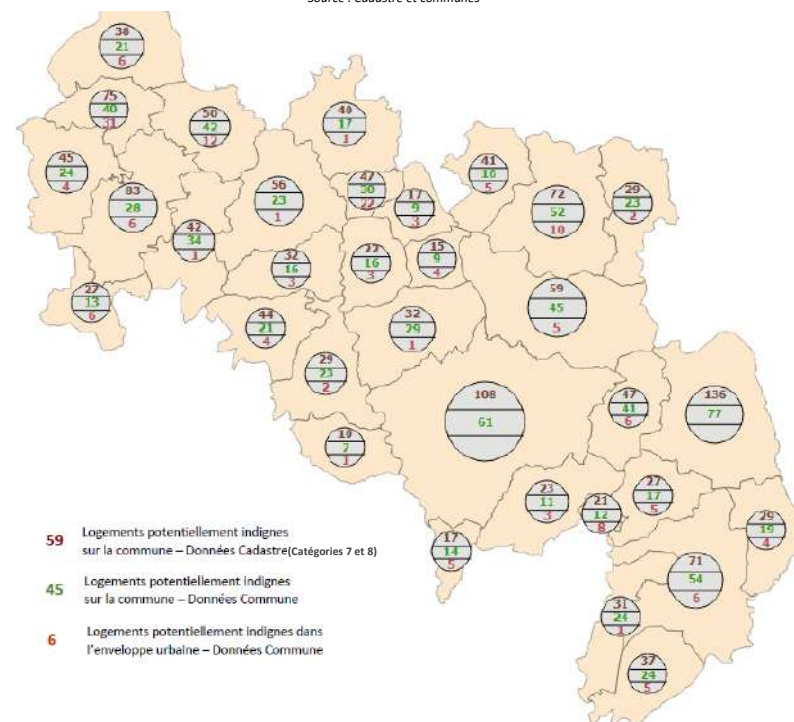
Source : Filocom 2013 – MEDDE d'après DGFiP, traitement CD ROM PPPI / Anah. Porter à connaissance DDTM 22



Travail fondamental de repérage et de traitement de l'habitat indigne par Loudéac communauté

- Un **pôle local de lutte contre l'habitat indigne** a été mis en place au niveau intercommunal (ex CIDERAL) en 2009 dans le cadre du PDALPD. Il a pour but de coordonner les actions de lutte contre l'habitat indigne et d'associer les différents acteurs institutionnels.
- Un **important travail de repérage, par le biais d'une enquête directe, et de traitement de l'habitat indigne mené par l'ancienne CIDERAL** depuis 2010 a permis d'améliorer la connaissance et d'orienter la politique de la collectivité en la matière. Ce travail, basé sur les données fiscales, les signalements provenant des personnes et des différents services et le traitement des situations observées dans le cadre de l'OPAH « énergie », a été prolongé en 2015. Malgré la multiplicité des aides mobilisées, les situations sont souvent difficiles à résoudre et les propriétaires hésitent parfois à engager des travaux souvent très lourds.

Logements potentiellement indignes - CIDERAL
Repérage effectué mi 2015 par la CIDERAL
Source : Cadastre et communes



Présence de quelques copropriétés potentiellement en difficulté

- L'étude nationale réalisée sur les copropriétés par le CETE Nord-Picardie à partir des données Filocom classe les copropriétés en 4 catégories A, B, C, D du plus faible au plus fort potentiel de fragilité (sont pris en compte : revenus des occupants, taux de sur-occupation, taux de familles monoparentales ou nombreuses, état du bâti, positionnement sur le marché, difficultés pour entretenir la copropriété, présence de marchands de sommeil).

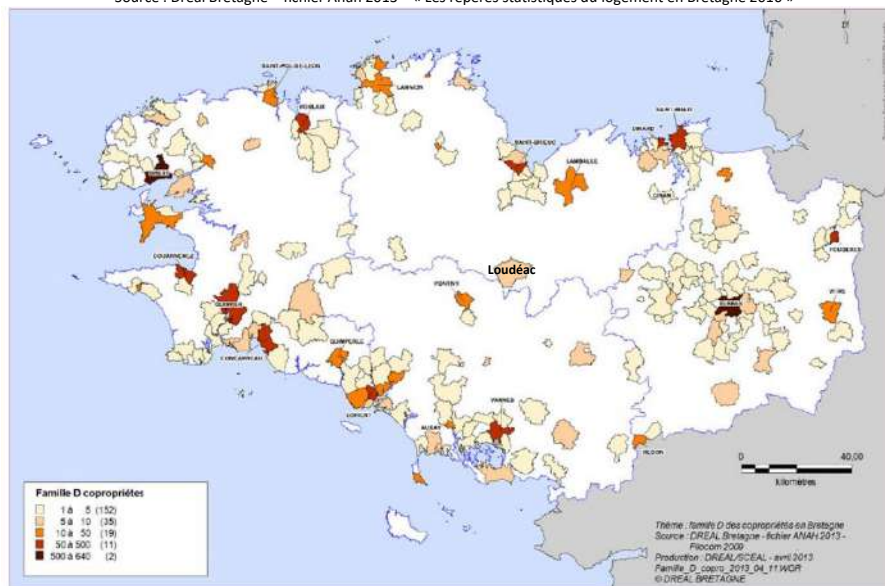
Ainsi, 42 copropriétés de fragilité B à D sont recensées sur le territoire. Elles sont presque toutes (90%) localisées à Loudéac, où se concentre le plus grand nombre d'immeubles.

Parmi les 10 plus fragiles potentiellement, la moitié (5) a été construite avant 1975, date d'instauration des premières réglementations thermiques, laissant soupçonner de faibles performances énergétiques dans ces bâtiments.

- Des améliorations pourront être apportées dans le cadre du nouveau PIG Précarité mis en place depuis le début de l'année 2018, la thématique énergie constituant le volet principal du dispositif.

Copropriétés présentant un potentiel maximal de fragilité (famille D), Bretagne

Source : Dreal Bretagne – fichier Anah 2013 – « Les repères statistiques du logement en Bretagne 2016 »



Copropriétés potentiellement fragiles en 2013 - Loudéac Communauté Bretagne Centre -

Source : Filocom. Porter à Connaissance de l'Etat

Copropriétés potentiellement	Nb de copropriétés		dont à Loudéac	dont à La Motte	dont à La Chèze
de fragilité B	25	60%	23	1	1
de fragilité C	7	17%	6	1	0
de fragilité D	10	24%	9	1	0
Total	42	100%	38	3	1

Amélioration du parc privé : des résultats liés à une politique active

- Loudéac Communauté Bretagne Centre, l'Etat et l'Anah se sont engagés dans la réalisation d'un Programme d'Intérêt Général « précarités » (énergie, autonomie, bailleurs, habitat indigne) pour la période 2018-2021, en continuité du PIG Précarités de la CIDERAL et du PIG Mené Hardouinai Mené, échus fin 2017.

Les précédents dispositifs

- De 2008 à 2017, les programmes engagés ont permis d'améliorer 777 logements dont 80% d'un point de vue énergétique, en engageant 4,65 millions d'euros de crédits Etat et 526 586 € de crédits de l'ex CIDERAL. Ces dispositifs ont généré plus de 14 millions d'euros de travaux. **Ainsi, 1€ de subvention a entraîné 2,7€ de travaux, au bénéfice pour l'essentiel des entreprises du bâtiment locales.**

Sur le territoire de l'ex CIDERAL, les 4 dernières années (2014-2017) ont conduit à l'amélioration d'environ 400 logements, dont 94% appartenaient à des propriétaires occupants.

Nombre de dossiers financés de 2014 à 2017 dans le cadre du PIG - CIDERAL

Propriétaires occupants			Propriétaires Bailleurs	Total
Energie	Autonomie	LHI		
294	76	4	25	399
79%	20%	1%	/	

Source : Convention PIG Précarités sur le territoire de Loudéac communauté 2018-2021

Le PIG « précarités 2018-2021 »

- Rappelons que le poids des ménages propriétaires occupants est tout à fait prégnant : il représente 74% des résidences principales sur le territoire de LCBC. Par ailleurs, les données Filocom 2015 indiquent, que parmi eux, près de 8000 ménages soit **46% des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Anah**, ce qui est nettement plus élevé que dans le département et dans la

région (respectivement 37% et 34%). Un certain contraste existe cependant au sein du territoire avec des taux qui varient de 36% à 67% selon les communes.

Aussi, le **nouveau dispositif PIG « précarités »**, vise prioritairement les propriétaires occupants : 92% des 700 logements attendus et a pour champ d'intervention prioritaire les travaux d'économie d'énergie, ainsi que l'adaptation au handicap, l'habitat indigne, la production, de logements locatifs. Le volet « énergie et précarité énergétique » vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme Habiter Mieux en complément des autres aides.

- **Les objectifs pour la période 2018-2021 envisagent donc l'amélioration de près de 700 logements sur 4 ans.** Cela comprend la création de 56 logements locatifs à loyers maîtrisés, le traitement de 137 logements par an dans le cadre du programme Habiter Mieux, de 33 par an sur le volet autonomie de la personne et de 3 logements par an indignes ou très dégradés repérés dans le cadre du travail mené par les services de la collectivité. A fin avril 2018, 45 logements étaient agréés soit ¼ des objectifs annuels accomplis en volume global.
- Comme l'avait fait précédemment la CIDERAL, **l'ingénierie d'accompagnement est réalisée en régie permettant d'assurer une assistance aux ménages sur le plan administratif, technique et financier et un suivi dans le temps.**

Une collaboration s'est également installée entre les services de Loudéac Communauté et le CAUE concernant le traitement de l'extérieur du bâti pour les opérations d'importance.

PIG « précarités » Loudéac Communauté Bretagne Centre 2018-2021 : objectifs de réalisation du programme

Source : Convention PIG Précarités sur le territoire de Loudéac communauté 2018-2021

	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Logements de propriétaires occupants	159	159	159	159	636
• dont logements indignes ou très dégradés	3	3	3	3	12
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique,	123	123	123	123	492
• dont aide pour l'autonomie de la personne,	33	33	33	33	132
Logements de propriétaires bailleurs	14	14	14	14	56
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires					
Total de logements Habiter Mieux	137	137	137	137	548
• Dont PQ	123	123	123	123	492
• Dont PB	14	14	14	14	56
• Dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC					
Logements concernés par les risques technologiques	2	5	5		12

- Au total, l'engagement prévisionnel de l'Anah pour l'opération est de 5,6 millions d'euros et de 640 000 € pour Loudéac Communauté.

Au 12 juin 2018, les projets engagés représentent 67 logements dont 4 de propriétaires bailleurs et 63 de propriétaires occupants. Parmi eux, 3 sont des logements indignes ou très dégradés, 19 sont orientés vers l'autonomie et les 2/3 concernent le volet Habiter Mieux.

La plateforme locale de rénovation de l'habitat (PLRH)

- Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, et pour améliorer le lien avec les entreprises du bâtiment locales, Loudéac Communauté, lauréate de l'appel à projet régional ADEME/Région, a mis en place une **plateforme locale de rénovation de l'habitat**. Fonctionnant depuis avril 2018, en régie, elle constitue un réel guichet unique pour accompagner tous les particuliers et assure l'articulation de cette politique avec les professionnels. Le but est d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement. Cela passe par la définition du projet, une visite à domicile, une étude thermique avec plusieurs scénarios de travaux, une aide à l'élaboration des devis (fiche de prescriptions destinée aux artisans) et un suivi des consommations après travaux. **L'objectif est de 630 dossiers sur 3 ans, soit 210 en moyenne par an.** Un thermicien a été recruté par LCBC pour l'animation de la plateforme et une convention de partenariat passée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat permettant la mise en place d'une animation auprès des professionnels du bâtiment.

Objectifs de la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat

En nombre de dossiers en moyenne par an Source : Commission Habitat-Urbanisme 19/06/2018

Loudéac Communauté Bretagne Centre	Aides de l'Anah	Primo-travo	Hors cadre des subventions	Total
	130	20	60	210

Partenariat avec les Compagnons Bâisseurs

- **Parallèlement, une convention de partenariat a été signée avec les Compagnons Bâisseurs** en septembre 2018, pour une année, à titre d'expérimentation. Il s'agit d'offrir « une solution supplémentaire d'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants qui cumulent les difficultés sociales, financières et d'habitat. » L'objectif est de mettre en place des actions d'auto-réhabilitation (chantier solidaire) et d'accompagner les ménages en lien ou non avec les aides de l'Anah. Des travaux d'urgence seront également possibles en cas de danger immédiat pour la sécurité des occupants ou de précarité énergétique importante, et des solutions financières recherchées en cas de situation bloquées.

Marché privé peu tendu

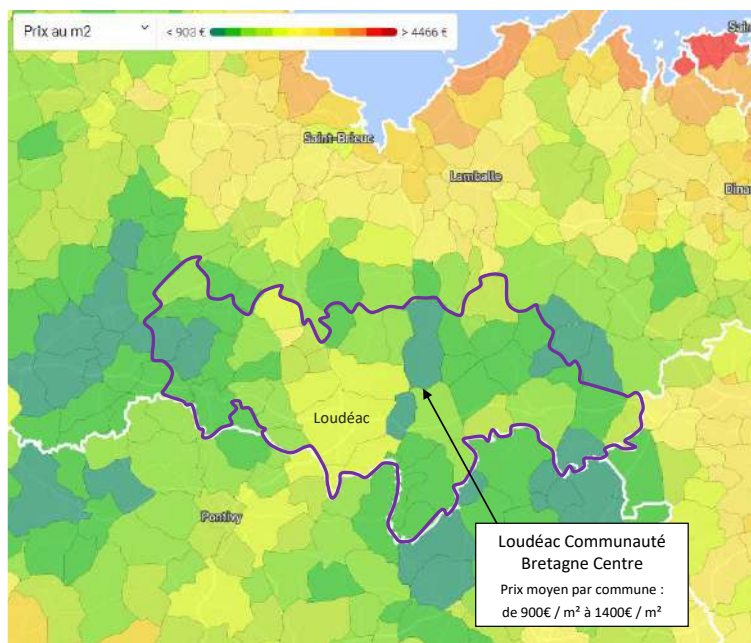
Niveau moyen des prix du marché immobilier privé plutôt modeste en accession

► Le niveau moyen des prix du marché privé des communes de Loudéac Communauté est modeste, il est :

- compris entre 850€ et 1100€/m² pour 29 communes situées principalement à l'ouest et au nord du territoire,
- de 1100 à 1300€/m² pour 11 autres communes
- et un peu supérieur à 1300€ / m² dans les communes de Loudéac, Saint Barnabé et Uzel.

Ce niveau, modéré au regard de celui des agglomérations voisines de Saint Brieuc, Vannes et surtout de Rennes (ville de Rennes : 2700€/m² pour les appartements, 3400€/m² pour les maisons), mais supérieur à celui des communes plus éloignées des grands centres urbains, est un élément essentiel de son attractivité.

Estimation de prix au 1^{er} août 2018 (prix moyens en € / m², exprimés en net vendeur)
Source : MeilleursAgents.com (prix calculés sur la base des données d'annonces immobilières publiées sur un grand nombre de supports)



► Selon les professionnels de l'immobilier interrogés :

- Les faibles niveaux de revenus des ménages font que 70% des biens recherchés sont compris entre 80 et 100 000€. Peu de ménages ont des budgets au dessus de 150 000€ et les biens à 250 000 se vendent très difficilement. Globalement, le niveau moyen des prix s'établit autour de 1000€ / m² plus ou moins 20%.
- Le budget des jeunes ménages est de l'ordre de 70 - 100 000€ et ce sont le plus souvent des personnes retraitées ou en fin de carrière, venant d'autres régions qui disposent de budgets plus importants (environ 200 000€).
- Dans le secteur de Corlay notamment, il est précisé que les constructions en pierre sont recherchées par des ménages qui reviennent au pays, retraités ou proches de la retraite, ou qui sont originaires d'autres régions, notamment de la région parisienne et d'outre Manche. Ils se tournent vers des longères dont les prix varient entre 100 et 120 000€, des corps de ferme jusqu'à 150 000€, voire des manoirs dont les prix s'établissent autour de 200 - 250 000€.
- La demande émanant des personnes âgées est relativement importante. Ces ménages cherchent une maison avec un jardin petit, de plain pied, voire avec une chambre en rez-de-chaussée, anticipant une perte de mobilité potentielle future.
- Après l'explosion des années 2000, les prix de l'immobilier ont chuté de 30% à 40% en 10 ans. Mais les vendeurs, surtout s'ils ont acheté leurs biens dans les années où les prix étaient au plus fort, acceptent difficilement de mettre leurs maisons en vente au prix du marché actuel, surtout à Loudéac. A Loudéac, les prix demandés, équivalents à ceux des communes de bord de mer, sont jugés trop élevés par certains professionnels.
- Les biens les plus difficiles à vendre sont : les maisons des années 1970-75 sur sous sol semi enterré (elles sont très nombreuses), les maisons avec des marches, celles nécessitant des travaux (certains ménages ne veulent pas se lancer dans des travaux alors que ce genre d'opération leur permettrait de rester dans leur budget), les maisons sans assainissement aux normes.
- Cependant, certains professionnels constatent que la politique d'amélioration du logement mise en place par la collectivité aidant les ménages à faibles ressources a un réel impact.
- Les réglementations (DPE, amiante, radon...) qui évoluent et qui sont de plus en plus exigeantes tendent à effrayer certains ménages.

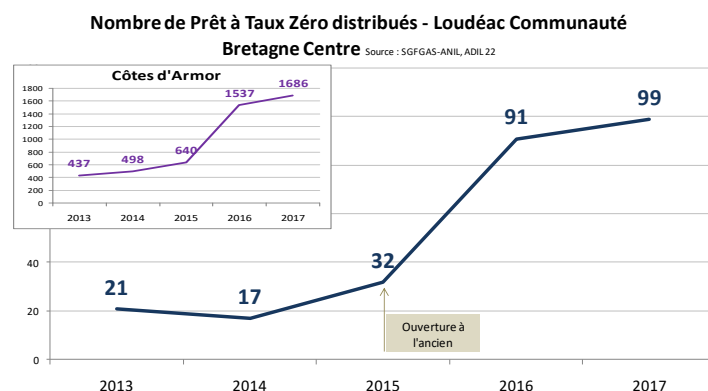
- Les communes les plus sollicitées sont notamment La Motte, Plémet, Trevet, Hémonstoir...

Accession aidée à la propriété : nouvelle augmentation du nombre de Prêts à Taux Zéro en 2016 et 2017

- Un des objectifs du précédent PLH de l'ex CIDERAL visait la diversification de l'offre d'accession sociale à la propriété.

- **Le Prêt à Taux Zéro** est destiné aux primo accédants. Les conditions d'attribution changent fréquemment, et le nombre de PTZ accordés dépend beaucoup des critères fixés.

Après avoir été recentré sur le neuf en 2012, 2013 et 2014, de nouvelles modifications ont été apportées en 2015 et 2016, (réouverture aux opérations d'acquisition de logements anciens à réhabiliter...). Elles ont entraîné une hausse importante du nombre de PTZ sur le département, ainsi que sur le territoire de Loudéac Communauté. Ainsi, en 2016, 91 PTZ ont été délivrés (dont 20 à Loudéac), puis 99 en 2017 (ce qui reste inférieur aux années 2005-2011 sur le territoire de l'ex CIDERAL : 143 en moyenne par an). La proportion des opérations réalisées dans l'ancien est significative : 44% contre 35% dans le département. Le montant moyen des opérations dans l'ancien de 123 700€ est beaucoup moins élevé (de 30%) que le coût d'une construction neuve (terrain compris). Parallèlement, le coût moyen d'une opération neuve n'est pas beaucoup moins élevé sur le territoire de Loudéac Communauté que sur l'ensemble du département (-3,5%).



PTZ 2017 Source : SGFGAS / traitement ANIL - Janvier 2018	Nb total de PTZ	Dont neuf	Dont ancien	Montant opération			Revenu mensuel
				Total	Construction (terrain compris)	Ancien avec ou sans	
CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre	99	53%	44%	153 708	176 356	123 748	2 455
Côtes d'Armor	1686	64%	35%	167 949	182 751	142 222	2 535

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, le recentrage du dispositif laisse la possibilité aux ménages des communes du territoire de LCBC (zone C) de mener des opérations d'acquisition amélioration.

- Le **Prêt Social Location Accession (PSLA)** permet aux ménages primo accédants, sous plafonds de ressources, d'accéder à la propriété, après une courte période de location, dans des conditions sécurisées. Le taux de TVA est réduit à 5,5% et une exonération de la taxe foncière s'applique pendant 15 ans. C'est un produit qui présente donc de nombreux avantages, mais compte tenu du niveau de ressources de la population locale, le nombre de ménages pouvant prétendre à ce type d'opération est globalement assez réduit. En 2012, 4 logements PSLA prévus à Plémet ont été transformés en logements locatifs sociaux. Seuls trois programmes ont été livrés :
 - 8 logements dans le lotissement d'Armor, à Loudéac.
 - 7 maisons T3 et T4 (BBC) : « Les Villas Chateaubriant » à Loudéac. Le programme est en fin de commercialisation. Les prix s'élèvent à 129 500€ pour les T3 et à 149 500€ pour les T4.
 - 1 logement à Uzel dans le lotissement Le Hameau de Bourienne, programmé en 2015.

Le programme PSLA « Les Villas Chateaubriant » à Loudéac



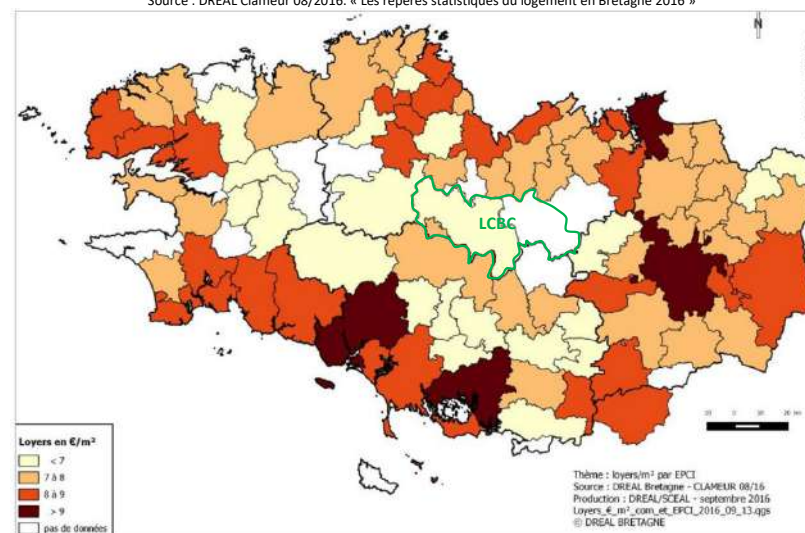
- **L'aide financière et technique Primo-travo**, spécifiquement mise en place en 2010, par l'ancienne CIDERAL, puis reconduite par Loudéac Communauté est également destinée aux primo-accédants, (sous critères de revenus) qui envisagent des travaux de rénovation thermique dans leur maison, dont ils sont propriétaires depuis moins de 5 ans.

De 2010 à 2014, 38 logements ont été agréés pour un montant engagé de la collectivité de 21500€ en moyenne par an, ainsi 1€ de subvention a généré 4,8€ de travaux éligibles. Les modalités d'attribution, qui ont évolué en 2015, sont basées sur le gain énergétique et les plafonds de ressources ont été augmentés. **En 2017 et 2018, 22 dossiers ont été agréés dans 13 communes.**

- Par ailleurs, pour permettre à des locataires actuels de poursuivre leur parcours résidentiel à prix relativement abordable, le CIAS **souhaite vendre certains de ses logements locatifs aux ménages qui les occupent.**
- **Globalement, le maintien de conditions facilitant l'accession sociale** à la propriété des ménages à ressources modestes, notamment des primo accédants est toujours à considérer, tout en prenant en compte les caractéristiques des communes.

Niveau des loyers du marché privé en 2016 (en €/m²)

Source : DREAL Clameur 08/2016. « Les repères statistiques du logement en Bretagne 2016 »



Niveau de loyer dans l'ensemble assez faible

- **En 2016, selon les données Clameur fournies par la DREAL, le niveau de loyer du territoire de l'ex CIDERAL (les données ne sont pas significatives sur les 2 autres ex CC), qui est inférieur à 7€ /m², compte parmi les plus faibles de la Bretagne.**
- Selon les professionnels locaux de l'immobilier, **la demande en locatif est relativement forte**, principalement dans les communes où existe un tissu de commerces et de services (notamment des écoles et un système de transport collectif). Mais ils considèrent que le niveau des loyers à Loudéac, qui tend à s'apparenter à celui de villes plus importantes comme Saint Briec, est trop élevé pour la population locale. Par ailleurs, ils jugent que les logements ne sont pas toujours en très bon état. Et il est constaté un nombre significatif de propriétaires, notamment âgés, qui cherchent à vendre leurs biens après avoir subi des dégradations avec parfois d'importants frais de remise en état. Certains ne font pas face également aux différentes réglementations.

Parc locatif social

Une offre constituée de logements communaux et privés relativement importante

► L'offre locative sociale de Loudéac Communauté comprend 2381 logements ordinaires, soit un taux rapporté aux résidences principales de 10,5%. Ce parc est constitué de quatre catégories de logements :

- Parc locatif du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : 78 logements familiaux (source : CIAS et LCBC).
- Parc communal : 614 logements conventionnés et non conventionnés (Source : CIAS et LCBC).
- Parc des bailleurs HLM : 1324 logements au 1^{er} janvier 2017 (Source : RPLS au 1^{er} janvier 2017).
- Parc locatif privé conventionné : 365 logements en 2016 (Source : Ecoloweb 2016, PAC Etat).

En prenant en compte la totalité de ce parc locatif social, c'est, bien sûr, la commune de Loudéac qui détient le plus grand nombre de logements (671 logements) et qui assume son rôle de ville centre. Au regard des résidences principales, ce sont les communes de Hémonstoir, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Loudéac et Uzel qui détiennent l'offre proportionnellement la plus développée, avec des taux allant de 14,6% à 18,2%. Toutes les communes disposent d'au moins quelques logements.

► Loudéac Communauté, en qualité de délégataire des aides à la pierre, a pris délibération permettant la réalisation de logements « prêt locatif social » (PLS) sur le territoire. Cet agrément est destiné à la construction de logements à usage locatif en neuf ou en acquisition amélioration, dont les niveaux de loyer et de ressources sont supérieurs au PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Il permet une TVA réduite à 10% et une exonération de TFPB pendant 25 ans. Le plafond de loyer en zone C déterminé pour 2018 est de 7,78€ / m² du surface utile, aussi LCBC impose le respect des plafonds de loyer moins 15%. Aucun logement n'a encore été produit, mais un porteur de projet privé s'est fait connaître pour la réalisation d'un logement.

Nombre et taux de logements locatifs sociaux - Loudéac Communauté Bretagne Centre

(logements HLM, communaux et intercommunaux, privés conventionnés)

Logements conventionnés ordinaires (hors logements foyers)	Logements HLM au 01/01/2017 (RPLS)	Logements communaux 2018 (CIAS, LCBC)	Logements familiaux CIAS 2018 (CIAS, LCBC)	Logements conventionnés privés 2016	Total logements ordinaires	Taux LLS ordinaires / RP 2015
Total LCBC	1 324	614	78	365	2 381	10,5%
Loudéac	625	12	0	34	671	15,4%
Pôles de proximité	491	326	42	198	1 057	9,3%
Secteur intermédiaire	160	152	26	88	426	9,8%
Communes rurales	48	124	10	45	227	8,6%
Hémonstoir	45	12	0	0	57	18,2%
Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	9	14	4	3	30	17,3%
Loudéac	625	12	0	34	671	15,4%
Uzel	34	15	0	19	68	14,6%
La Chèze	26	6	3	4	39	13,4%
Saint-Thélo	5	15	0	2	22	12,6%
Le Mené	150	179	0	12	341	12,2%
Corlay	24	20	0	7	51	11,6%
La Prénessaye	7	14	8	13	42	11,4%
Saint-Maudan	14	5	0	0	19	11,2%
Trévé	44	9	13	6	72	10,9%
Le Cambout	4	15	0	3	22	10,6%
Saint-Barnabé	16	36	0	4	56	10,4%
Allineuc	0	19	0	4	23	10,0%
Gausson	11	2	4	10	27	9,8%
Merdrignac	77	12	0	33	122	9,5%
Mépillac	0	10	0	1	11	9,4%
Saint-Hervé	3	11	0	3	17	9,2%
Gomené	0	9	0	13	22	9,1%
Saint-Caradec	12	23	4	5	44	8,9%
Saint-Vran	10	4	0	15	29	8,8%
Plémet	52	27	11	47	137	8,8%
Plouguenast	33	2	3	31	69	8,8%
Plumieux	16	12	7	5	40	8,8%
Saint-Mayeux	13	6	0	0	19	8,7%
Saint-Gilles-Vieux-Marché	2	5	2	4	13	8,6%
Laurenan	0	10	0	18	28	8,6%
Le Quillio	1	8	4	5	18	8,3%
Saint-Launeuc	2	2	0	3	7	8,0%
Trémoré	10	13	0	13	36	7,4%
Caurel	0	8	2	2	12	6,6%
Plussulien	6	4	0	6	16	6,5%
Illifaut	4	11	0	5	20	6,5%
Langast	8	7	0	2	17	6,3%
Coëtlogon	0	3	2	2	7	6,2%
La Motte	24	12	9	10	55	6,2%
Merléac	4	8	0	1	13	6,0%
Saint-Martin-des-Prés	0	7	0	2	9	5,9%
Guerlédan	24	13	2	11	50	4,3%
Loscouët-sur-Meu	2	6	0	3	11	4,1%
Le Haut-Corlay	7	1	0	4	12	3,9%
Grâce-Uzel	0	7	0	0	7	3,8%

Source : RPLS 2017 - Ecoloweb 2016 (conventions opposables antérieures au 1er janvier 2017) - CIAS - LCBC

Parc locatif du Centre Intercommunal d'Action Sociale : 78 logements

- Créé en 2009 sur le territoire de l'ancienne CIDERAL, le CIAS intervient pour des opérations très spécifiques : **rénovation et transformation d'usage ou localisation d'opérations répondant à un besoin identifié** mais sans opérateur volontaire. Il permet notamment la reprise de bâtiments devenus vacants (anciens commerces, presbytère...) parfois de qualité, dans les centres bourgs comme au Quillio (résidence Le Fournil : reprise de l'ancienne boulangerie).
- Le CIAS détient et gère actuellement un nombre élevé de logements dans les communes de l'ancienne CIDERAL, soit **78 logements familiaux conventionnés, ainsi que 65 logements destinés à des publics jeunes en résidences** (Résidence Relais, Ariane, La Hoyeux, Habitat Jeunes). Sous l'effet de l'action du CIAS, de nombreuses communes de l'ancienne CIDERAL ont vu leur offre s'accroître. Au total, une quinzaine de communes comptent entre 2 et 13 logements chacune.
Depuis 2013, seuls 10 logements familiaux ont été financés : 4 logements (3 PLUS et 1 PLAI O) au Quillio en acquisition amélioration (résidence Le Fournil), 2 (2 PLAI O) à Coëtlogon, et 4 vont être prochainement réalisés à Guerlédan Saint Guen en acquisition amélioration (2 PLUS et 2 PLAI O).
- **La moitié des logements ont été réalisés depuis 2009**, en acquisition amélioration ou en construction neuve. Ce sont essentiellement des logements de taille moyenne : 36% de T3, 29% de T4 et 22% de T2. Les studios et T1 bis représentent 10% et les T5 3% du parc. Les loyers sont conventionnés et plus d'1 locataire sur 2 perçoit l'APL.
- Le service Accueil Logement gère la demande locative par le biais de la plateforme Imhoweb et les attributions au travers de deux commissions (nouvelles mises en location et relocations) qui traitent les dossiers des demandeurs et les attributions selon les réglementations en vigueur. Un référent logement sur chaque commune est nommé afin d'impliquer les communes dans la gestion et le suivi du parc du CIAS. Aujourd'hui, le CIAS cherche à vendre une partie de son parc.

LE QUILLIO- Résidence Le Fournil,
livrée en 2015 Source : CIAS



Parc locatif communal : 614 logements

- **Le parc locatif communal compte également un nombre élevé de logements communaux : 614 logements sont recensés** sur le territoire dans sa nouvelle configuration, dont environ les 2/3 sont conventionnés. Pratiquement toutes les communes disposent de 1 à quelques logements. Les derniers logements ont été livrés à Saint Barnabé et à Corlay (en acquisition amélioration, 2 et 4 logements), et 2 logements devraient être réalisés à Saint Mayeux.
- **Les logements communaux des communes du Mené et du Hardouinais Mené vont être intégrés à la base Imhoweb d'enregistrement de la demande au 1^{er} janvier 2019.** Ce sont les communes qui attribuent leurs propres logements et le mode de gestion (visites des logements...) des logements reste celui d'avant la modification du périmètre intercommunal (le service de l'Accueil Logement de Loudéac Communauté continue de gérer les logements de l'ex CIDERAL, et les communes du Mené et du Hardouinais Mené conservent la gestion de leur patrimoine).
- **La Communauté de Communes aide les communes à entretenir leur patrimoine.** De 2008 à 2017, 36 logements ont été financés pour être réhabilités avec l'aide de la Communauté de Communes dans les communes de Coëtlogon (4), Le Cambout (3), Plumieux (5), Saint Thélo (1), Saint Barnabé (23 logements). A noter une réduction de ce type d'opérations avec seulement 3 logements réhabilités de 2014 à 2017 (33 de 2008 à 2013).

Parc locatif privé conventionné : 365 logements réparti sur le territoire

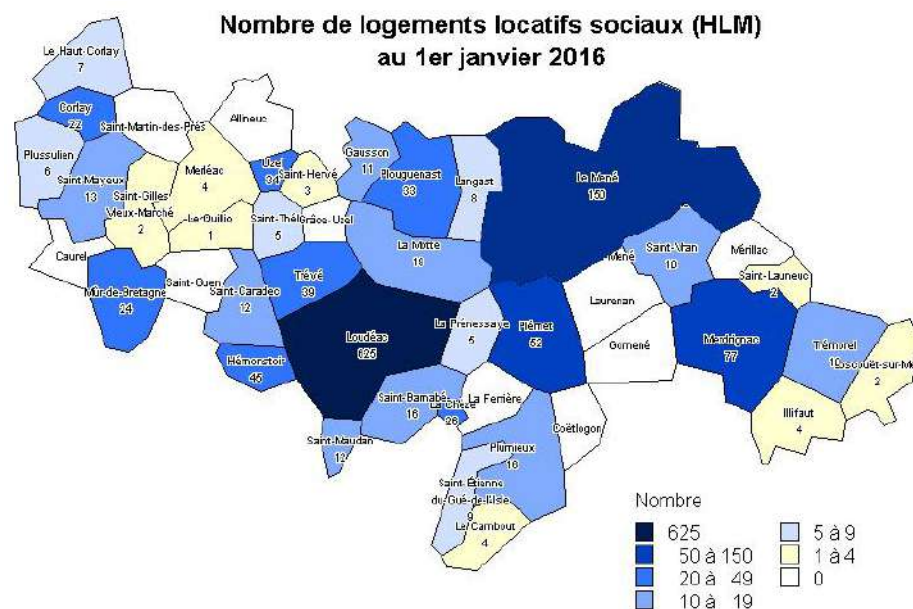
- **Selon la source Ecoloweb, en 2016, le parc privé conventionné comprend 365 logements.** Ce sont les communes de Plémet (47 logements), Loudéac (34), Merdrignac (33), Plouguenast (31), Uzel (19), Laurenan (18) et Saint-Vran (15) qui ont l'offre la plus importante, le reste étant réparti dans les autres communes. Seules 4 communes n'ont aucun logement. Sur le territoire de l'ancienne CIDERAL, l'offre s'est amenuisée de 61 unités depuis 2015, les conventions arrivant sans doute à échéance et très peu de logements ayant été conventionnés dans le cadre du PIG.

Parc locatif des bailleurs HLM : 1324 logements

- **Au 1^{er} janvier 2017**, le Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) indique que le total de logements locatifs sociaux des bailleurs est de **1324 unités**. Sur le territoire de l'ex CIDERAL, l'offre s'est enrichie de 100 logements depuis 2011, notamment sous l'effet des aides de la collectivité. Seuls 17 logements ont été mis en services en 2016.

Parc locatif HLM (RPLS 2017)	Logements HLM	Taux HLM 2017 / Résid Princ 2015	Vacance de plus de 3 mois dans le parc HLM	
			Nombre de logements	Taux
Alléuc	0	0,0%	0	/
Le Cambout	4	1,9%	0	0,0%
Caurel	0	0,0%	0	/
La Chèze	26	8,9%	1	3,8%
Coëtlogon	0	0,0%	0	/
Le Mené	150	5,4%	4	2,7%
Corlay	24	5,4%	2	8,3%
Gausson	11	4,0%	2	18,2%
Gomené	0	0,0%	0	/
Grâce-Uzel	0	0,0%	0	/
Le Haut-Corlay	7	2,3%	0	0,0%
Hémonstoir	45	14,4%	0	0,0%
Illifaut	4	1,3%	0	0,0%
Langast	8	3,0%	0	0,0%
Laurenan	0	0,0%	0	/
Loscouët-sur-Meu	2	0,7%	0	0,0%
Loudéac	625	14,4%	10	1,6%
Merdrignac	77	6,0%	1	1,3%
Méillac	0	0,0%	0	/
Merléac	4	1,8%	0	0,0%
La Motte	24	2,7%	0	0,0%
Guerlédan	24	2,1%	1	4,2%
Plémet	52	3,4%	0	0,0%
Plouguenast	33	4,2%	1	3,0%
Plumieux	16	3,5%	0	0,0%
Plussulien	6	2,4%	1	16,7%
La Prénessaye	7	1,9%	0	0,0%
Le Quillio	1	0,5%	0	0,0%
Saint-Barnabé	16	3,0%	0	0,0%
Saint-Caradec	12	2,4%	0	0,0%
Saint-Étienne-du-Gué	9	5,2%	0	0,0%
Saint-Gilles-Vieux-M	2	1,3%	0	0,0%
Saint-Hervé	3	1,6%	0	0,0%
Saint-Launeuc	2	2,3%	0	0,0%
Saint-Martin-des-Pré	0	0,0%	0	/
Saint-Maudan	14	8,3%	0	0,0%
Saint-Mayeux	13	5,9%	0	0,0%
Saint-Thélo	5	2,9%	0	0,0%
Saint-Vran	10	3,0%	0	0,0%
Trémorel	10	2,1%	0	0,0%
Trévé	44	6,6%	0	0,0%
Uzel	34	7,3%	1	2,9%
Total LCBC	1 324	5,8%	24	1,8%
Loudéac	625	14,4%	10	1,6%
Pôles de proximité	491	4,3%	10	2,0%
Secteur intermédiaire	160	3,7%	3	1,9%
Communes rurales	48	1,8%	1	2,1%
Bretagne	168 600	11,3%	1 775	1,1%
Côtes-d'Armor	21 681	8,0%	313	1,4%

- **De nombreuses communes, y compris de très rurales, disposent d'un parc locatif HLM.** Si Loudéac compte 625 logements HLM, les autres communes en totalisent 699. En volume, l'offre est significative sur les communes : Le Mené, Merdrignac, Plémet, Hémonstoir Trévet. Dans le groupe des Communes rurales, le nombre total de logements reste modeste (48 unités). Et seules 8 communes n'en ont pas du tout.



Caractéristiques du parc : contraste entre la ville centre et les autres communes

- Au 1^{er} janvier 2017, le parc HLM du territoire de Loudéac Communauté comprend un peu plus de **logements individuels (54%)** que de collectifs. Ces derniers sont concentrés sur la ville de Loudéac.

Une part importante des logements :

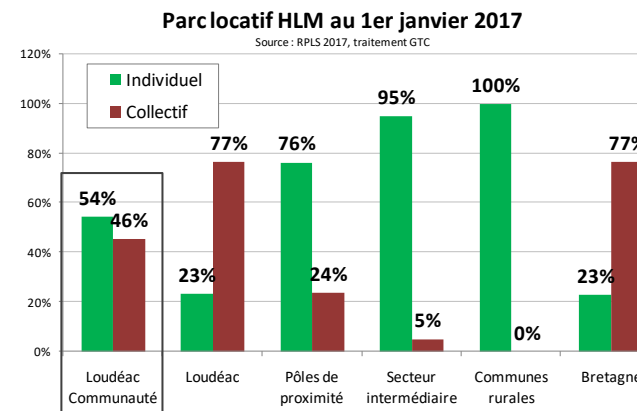
- est de **taille moyenne** : près de la moitié (LCBC : 46%, Côtes d'Armor : 42%, Bretagne : 38%). En revanche, la part des logements de petite taille apparaît modeste.
- A été construit **majoritairement avant 1990 (57%)**. Les 18% de logements produits depuis 2010 montrent toutefois les efforts fournis récemment.

Le niveau de loyer moyen est modeste (parmi les plus faibles des EPCI de la région), grâce au poids du parc de logements de financement HLM/O (43%), et aucun logement ne relève du PLS. Tout cela se justifie notamment par le faible niveau de ressources des ménages. Grâce au parc de Loudéac, le niveau de loyer est de 4,80€/m² de surface habitable (Côtes d'Armor : 4,89€/m², Bretagne : 5,21€/m²). Au total, 73% des logements de Loudéac Communauté ont un niveau de loyer inférieur à 5,5€/m².

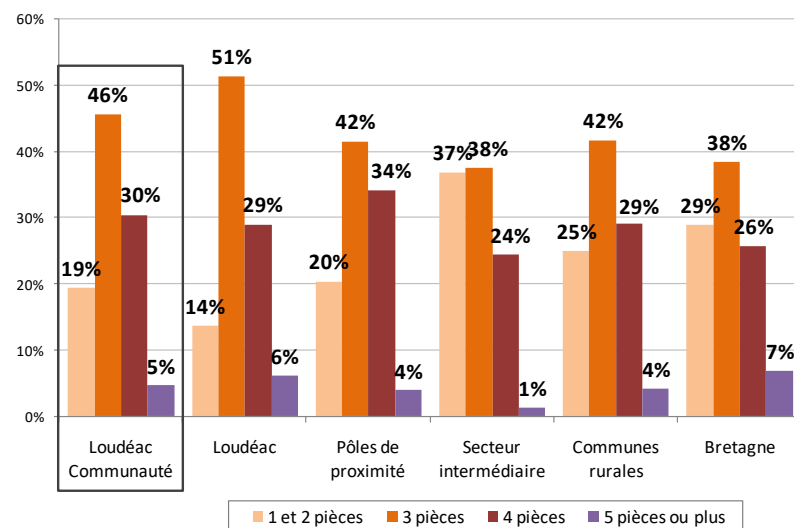
La grande majorité a été construite par l'organisme, seuls 11% du parc, soit 145 logements ont été acquis par les bailleurs, essentiellement sans réalisation de travaux.

Les indicateurs de tension ne suggèrent pas de grandes difficultés de relocation, même s'ils sont légèrement supérieurs aux moyennes départementale et régionale. Le taux de mobilité a augmenté entre 2013 et 2016 pour atteindre 15,0%. La mobilité est assez forte dans les communes en dehors de Loudéac, en particulier dans les pôles de proximité et les communes rurales. En revanche, la vacance s'est affaiblie : 24 logements sont vacants depuis plus de 3 mois en 2017, contre 38 en 2014. En dehors de Loudéac (où 10 logements sont vacants depuis plus de 3 mois, soit 8 de moins qu'en 2014), c'est au plus 1 ou 2 qui sont sans locataire dans les autres communes.

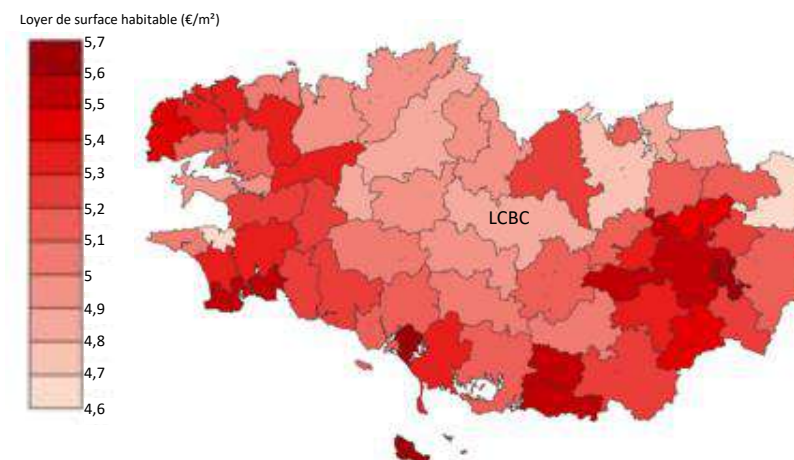
Des travaux d'améliorations sur le plan de la performance énergétique ont été réalisés. En 2017, 52% des logements relèvent des catégories les plus performantes avec une étiquette A, B, C. C'est 100 logements de plus qu'en 2014, mais cela reste légèrement inférieur à la moyenne régionale (57%). Et 271 logements, soit 1 logement sur 5 (21% contre 15% en Bretagne) reste dans les catégories les moins performantes E et F (aucun logement ne relève de la catégorie G).



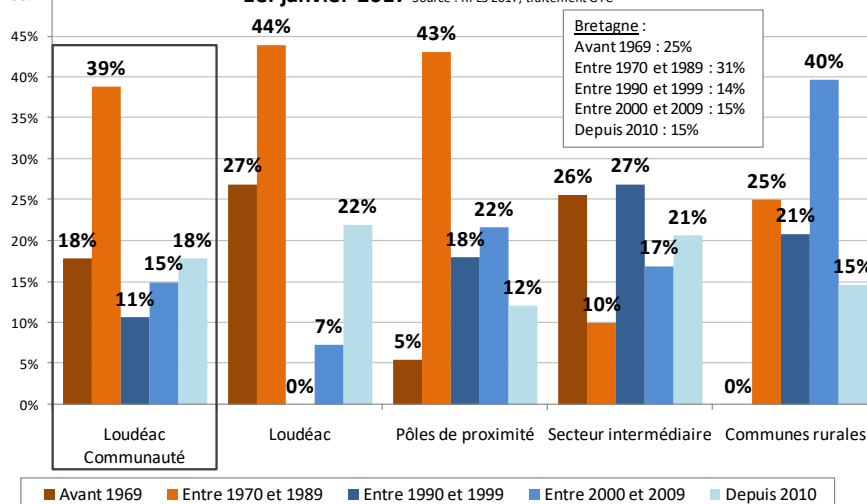
Répartition du parc locatif HLM selon le nombre de pièces, au 1er janvier 2017 Source : RPLS 2017



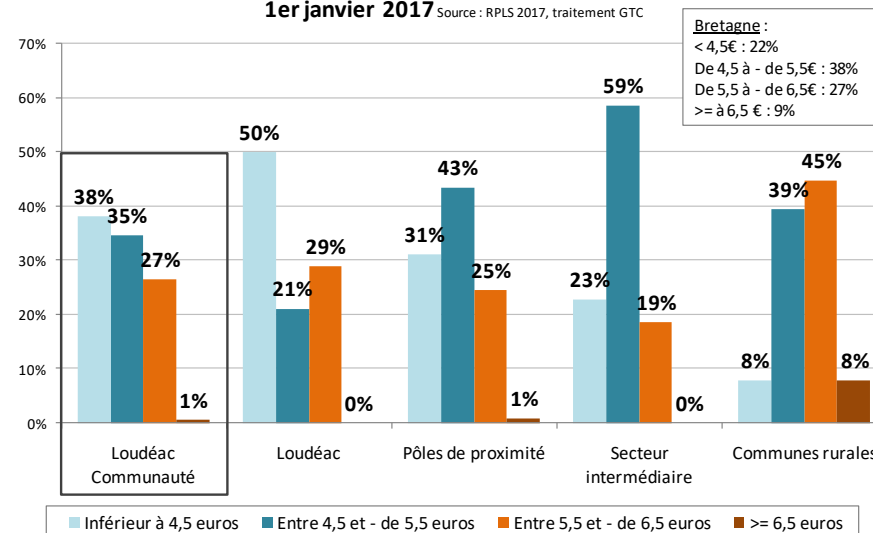
Parc locatif HLM : loyer de surface habitable au 1^{er} janvier 2017 par EPCI (en€/m²) – Bretagne Source : GéoKit RPLS, EPCI 2018, carte R cartography



Répartition du parc locatif HLM selon l'époque de construction, au 1er janvier 2017 Source : RPLS 2017, traitement GTC

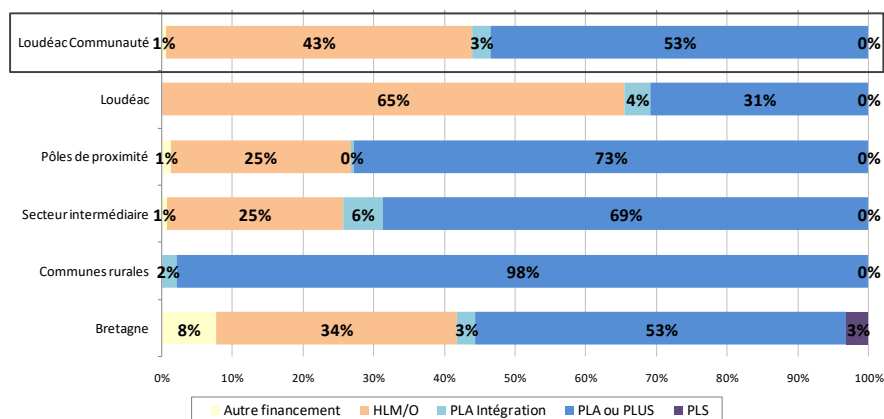


Répartition du parc locatif HLM selon le niveau de loyer par m² au 1er janvier 2017 Source : RPLS 2017, traitement GTC

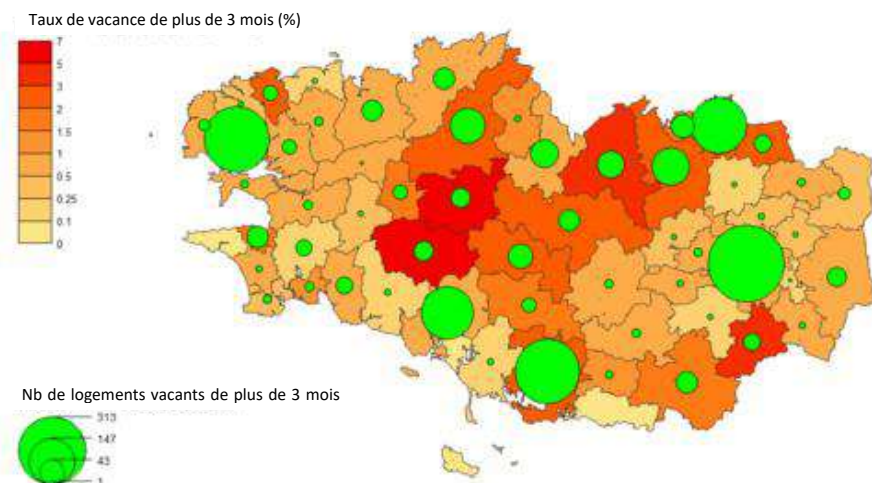


Répartition du parc locatif HLM selon le type de financement au 1er janvier 2017

Source : RPLS 2017, traitement GTC



Nombre de logements vacants de plus de 3 mois et taux de vacance de plus de 3 mois au 01/01/2017 par EPCI Source : GéoKit RPLS, EPCI 2018, carte R cartography



Parc locatif : vacance et mobilité Source RPLS 2014, RPLS 2017, traitement GTC

Parc locatif HLM 2014 et 2017 Source : RPLS 2014 et RPLS 2017	Taux de mobilité		Taux de vacance globale		Taux de vacance > 3 mois	
	En 2013	En 2016	2014	2017	2014	2017
LCBC	12,6	15,0	4,7	3,9	3,2	2,0
Côtes-d'Armor	12,0	12,1	3,5	2,9	2,2	1,5
Bretagne	12,8	12,4	2,5	2,7	1,1	1,1

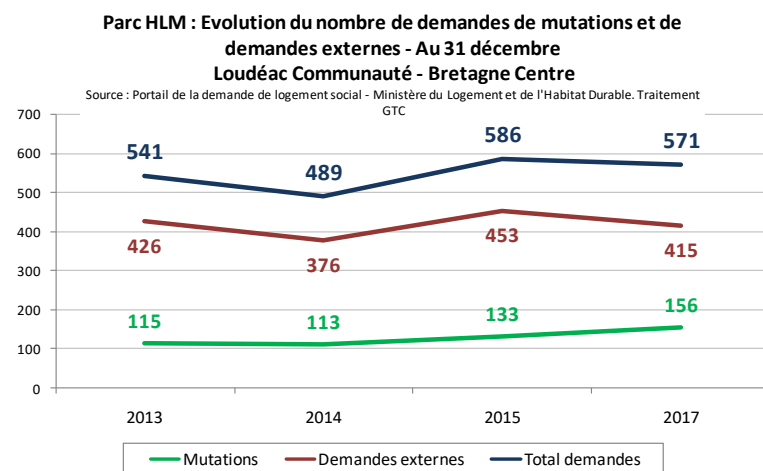
Parc locatif HLM 2017 Source : RPLS 2017	Taux de mobilité en 2016	Taux de vacance au 01/01/2017	
		Globale	> 3 mois
LCBC	15,0	3,9	2,0
Loudéac	12,1	3,0	1,8
Pôles de proximité	18,1	4,5	2,2
Secteur intermédiaire	14,4	3,3	2,0
Communes rurales	23,3	11,6	2,3

► Les caractéristiques du parc sont en fait très tranchées, comme dans de nombreuses agglomérations, entre la ville centre et les autres communes :

- **Dans la ville centre** le parc est collectif (77% des logements), relativement ancien (71% datent d'avant 1990), avec un type de financement HLM/O (68%) permettant de maintenir un niveau de loyer plutôt faible (50% des logements ont un niveau de loyer inférieur à 4,5€/m²). Des efforts importants de réhabilitation ont été menés (5% de logements en E, F),
- **Les autres communes** sont caractérisées par un parc individuel à 82%, plus récent, avec un type de financement qui relève essentiellement du PLA et du PLUS (74%). Ce constat est d'autant plus marqué dans le secteur des communes rurales où le parc est récent, le niveau de performance énergétique médiocre (42% en E, F), et le niveau de loyer élevé, alors que les ménages ont de faibles ressources. Ces éléments expliquent certainement pour partie les forts niveaux de mobilité et de vacance observés dans ces secteurs.

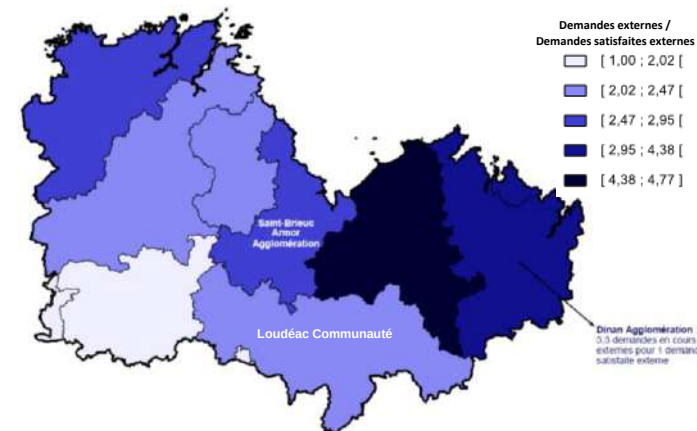
Demande locative sociale plutôt stable

- C'est la plateforme Imhoweb qui est le système d'enregistrement de la demande et des attributions. Le logiciel va très prochainement être étendu à toutes les communes.
- Le fichier de la demande locative sociale intégré au Portail national de la demande de logement social indique qu'en 2017 :
 - **571 demandes sont recensées** au 31 décembre, sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, et 194 demandes ont été satisfaites au cours de l'année 2017. A Loudéac, on compte 312 demandes en cours et 77 satisfaites.
 - Le nombre de demandes externes, c'est-à-dire de ménages n'étant pas locataires du parc HLM, qui est de 415, se réduit légèrement. Dans le département, le territoire n'apparaît pas globalement comme un secteur en grande tension (sauf à Loudéac), au sein de département.
 - Contrairement aux demandes de mutations, qui représentent 27% du total. Celles-ci tendent à s'accroître et leur poids à se rapprocher de la moyenne départementale (Côtes d'Armor : 32%).
 - Le délai moyen d'attente, qui est de 11 mois, reste inférieur aux moyennes de référence (Côtes d'Armor : 14 mois, Bretagne : 16 mois).



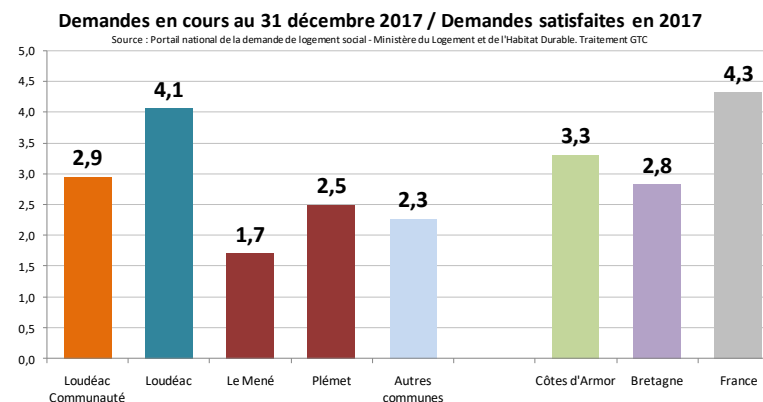
Demandes en cours externes/ Demandes satisfaites externes – Côtes d'Armor En 2017

Source : « La demande locative sociale dans les Côtes d'Armor début 2018 – C.R.E.H.A. Ouest – Mai 2018



- Les caractéristiques des demandes en cours au 31 décembre 2017 (571 demandes) et des demandes satisfaites durant l'année 2017 (194 demandes) montrent que :

- **Un peu plus de la moitié des demandes sont centrées sur Loudéac : 55%**, alors que les attributions sont davantage réparties sur le territoire (Loudéac : 40%), de nombreuses autres communes disposant d'une offre de logements.
- D'ailleurs, **une certaine tension existe sur le parc de Loudéac**, contrairement aux autres communes. Le rapport demandes en cours / demandes satisfaites de 4,1 à Loudéac est très proche de la moyenne nationale (4,3) et supérieur aux référents départemental et régional.

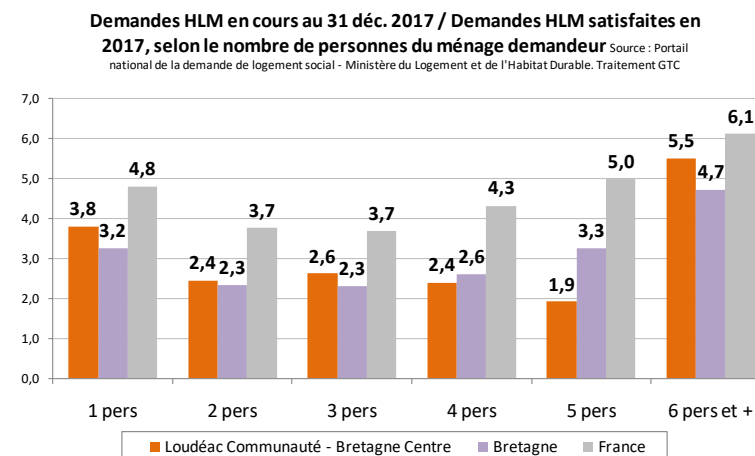
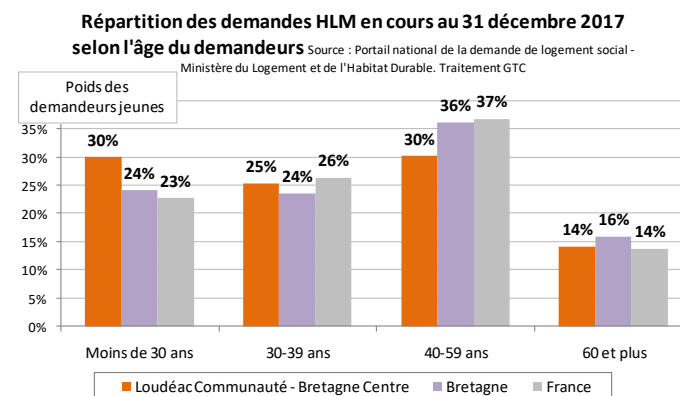


- **Les demandeurs relèvent de toutes les catégories d'âge, avec toutefois un poids significatif de demandeurs jeunes** : 30% ont moins de 30 ans (Bretagne : 24%) et 58 sont entrés dans le parc en 2017. Il n'apparaît pas de catégories d'âge pour lesquelles des difficultés particulières sont observées pour entrer dans le parc.
- **45% des demandeurs sont des personnes vivant seules (France : 43%)**. Ce sont les personnes seules et, par ailleurs, les familles de grande taille c'est-à-dire de 6 personnes et plus même si le nombre de cas est faible (11 demandes en 2017) pour qui la tension pour entrer dans le parc est la plus importante.
- **Les logements les plus demandés (39% des demandes) et les plus attribués (46%) sont les 3 pièces**. Mais parallèlement, en relation avec leur structure familiale, 37% des demandeurs souhaitent un logement de petite taille T1 ou T2, et seulement 19% ont été attribués en 2017. La réponse aux besoins en logements de petite taille est relativement difficile à satisfaire, l'offre est sans doute insuffisante (19% des logements du parc HLM sont des T1 et T2). Le rapport Demandes en cours / Demandes satisfaites, de 1,9 à 2,4 pour les T3 et les logements plus grands passe à 5,9 pour les T1 et T2 (Bretagne : 4,3).
- **Les demandeurs habitent déjà le parc locatif** (privé : 29%) ou HLM (27%) pour 56% d'entre eux (Bretagne : 61%). Mais l'attente est plus longue pour les locataires habitant déjà le parc locatif social. Un effort est sans doute à réaliser pour satisfaire davantage les demandes de mutation.
- **La moitié (53%) des demandes satisfaites en 2017 a profité à des demandeurs ayant un emploi** (CDI, CDD, stage, intérim), alors que ceux-ci représentent 45% des demandeurs au 1^{er} janvier 2017. En revanche, un tiers (32%) des demandeurs vit grâce aux prestations sociales et seulement 27% ont bénéficié d'une attribution. La demande émanant de retraités n'est pas négligeable : 12%, soit 65 demandes dont 32 pour Loudéac.
- **20% des attributions ont permis à des personnes sans logement d'entrer dans le parc locatif social**. Au total, 56% demandes sont motivées par le logement en lui-même (absence de logement, logement occupé trop petit, trop cher, trop grand ou repris, non habitable). A noter une attention particulière apportée aux demandeurs dont le logement est jugé trop cher.

► La politique volontariste de l'ancienne CIDERAL a permis d'élargir l'offre locative sociale, améliorant les conditions d'accès au logement des ménages, sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, **les principaux indicateurs montrent**

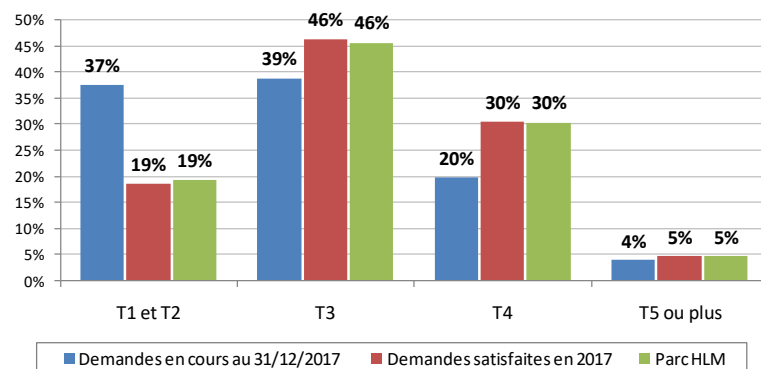
une certaine tension sur la ville de Loudéac, qui ne se vérifie pas nettement dans les autres communes. Aussi, il convient d'être prudent quant au développement de l'offre nouvelle, tant en volume qu'en caractéristiques et qu'en localisation. La poursuite de l'amélioration de la qualité du parc est également nécessaire pour maintenir et renforcer son attractivité.

Les services de l'Etat (Porter à Connaissance de l'Etat) considèrent que pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes, **un objectif minimal de 35% de PLAI pourrait être affiché par rapport à la production totale de logements locatifs sociaux (PLUS-PLAI)**. Aujourd'hui, le poids des PLAI est de 3% de l'ensemble du parc, mais de nombreux logements mis en service de longue date présentent des niveaux de loyers inférieurs à ceux du PLAI.



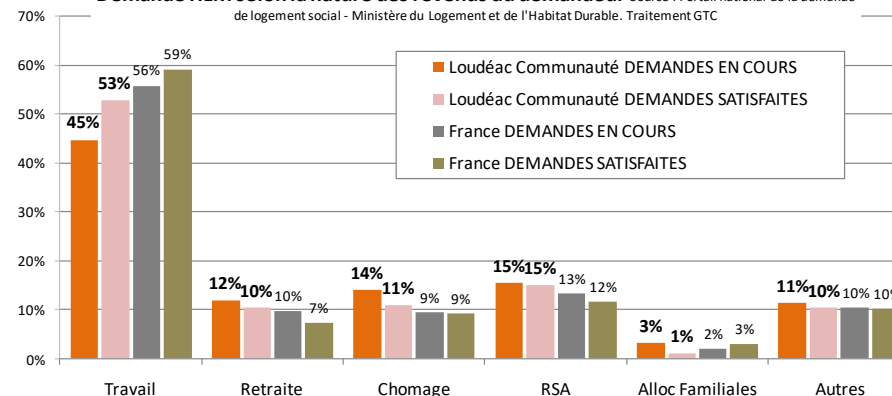
Demandes HLM et parc de logements, selon la typologie du logement - Loudéac Communauté Bretagne Centre

Source : Portail national de la demande de logement social en ligne - Ministère du Logement et de l'Habitat Durable. Traitement GTC



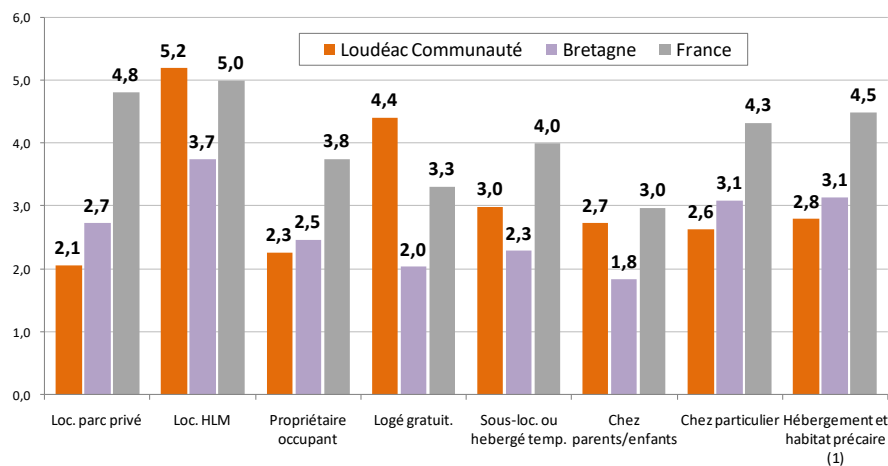
Demande HLM selon la nature des revenus du demandeur

Source : Portail national de la demande de logement social - Ministère du Logement et de l'Habitat Durable. Traitement GTC



Demandes HLM en cours au 31 décembre 2017 / Demandes satisfaites en 2017

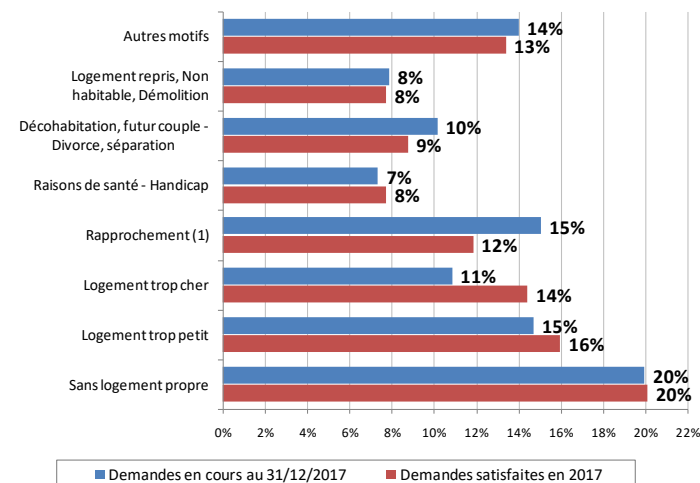
Source : Portail de la demande locative sociale - Ministère du logement et de l'habitat durable. Traitement GTC



(1) Hébergement et habitat précaire : RS Foyer, Centre enfance famille, Résidence Hôtelière à Vocation Sociale, hôtel, structure d'hébergement, camping caravanning, sans abri, squat

Demande locative sociale : motif de la demande - Loudéac Communauté Bretagne Centre

Source : Portail national de la demande locative sociale, Ministère du logement et de l'habitat durable. Traitement GTC



Logement et hébergement des populations à besoins spécifiques

Le schéma départemental des Solidarités, élaboré pour la période 2017-2021, regroupe l'ensemble des orientations des politiques sociales et médico-sociales du département, au service des différents publics concernés, dont les personnes vulnérables, âgées ou handicapées.

Les personnes défavorisées : des structures pleinement occupées

Le PDALHPD

► Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) constitue un des volets du schéma départemental des Solidarités. Co-piloté par l'Etat et le Département, il s'appuie sur la mobilisation des nombreux acteurs et professionnels du territoire et cible ses actions sur les difficultés prioritaires. Il comprend 5 axes structurants :

- Améliorer la prise en charge des publics par les structures d'hébergement,
- Simplifier l'accès à l'accompagnement social,
- Lutter contre l'habitat indigne et indécents,
- Prévenir les expulsions locatives,
- Mobiliser un parc de logements adaptés aux problématiques de ménages en proie à des difficultés spécifiques.

Il est rappelé que disposer d'un logement compte parmi les droits fondamentaux et que les plus fragiles se trouvent en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement. Aussi, le programme d'actions vise notamment à :

- Inciter à la réhabilitation des logements anciens et inconfortables,
- Inciter à des formes d'innovation sociale en matière d'habitat partagé ou d'habitat collectif,
- Renforcer le partenariat et la médiation avec les bailleurs pour éviter les expulsions,
- Proposer des actions sur le savoir vivre dans son logement,
- Conduire une réflexion avec l'Etat autour de l'accompagnement vers l'accès au logement des personnes souffrant de troubles psychiques et addictifs,
- Mutualiser les garanties autour de la sous location.

► Parmi les outils du PDALHPD, le **Fonds de Solidarité Logement**, est destiné à aider les personnes défavorisées à accéder et à se maintenir dans le logement. En 2016, plus de 600 décisions ont été prononcées sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, dont 38% à Loudéac. Comme les années passées, ce sont les impayés d'électricité (sans doute pour partie à mettre en lien avec les mauvaises performances énergétiques de certains logements occupés par des populations fragiles), et dans une moindre mesure d'eau, qui donnent lieu au plus grand nombre de décisions. Mais c'est pour permettre l'accès au logement que les montants octroyés sont les plus élevés.

FSL du 01/01/2016 au 31/12/2016 (avant annulations) - LCBC	Accès	Eau fournisseur	Garantie bailleur	Impayés autres énergies	Impayés eau	Impayés gaz	Impayés loyer	Impayés téléphone	Impayés électricité	Total
Nombre de décisions	106 17%	65 10%	7 1%	33 5%	144 23%	31 5%	33 5%	0 0%	207 33%	626 100%
Montant des décisions	64 680 40%	4 189 3%	1 179 1%	6 024 4%	14 881 9%	5 278 3%	30 742 19%	0 0%	34 265 21%	161 238 100%

Source : Caf des Côtes d'Armor, service études

► La Commission de Médiation, chargée de faire reconnaître le droit au logement et à l'hébergement pour les personnes qui ne sont pas en mesure d'y accéder par leurs propres moyens ou de s'y maintenir, a examiné, en 2017, 20 dossiers de ménages domiciliés sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre (236 dans le département dont 61% sont reconnus comme prioritaire et urgent). En 2014, c'était 13 recours qui ont été déposés par les ménages sur le territoire de l'ex CIDERAL.

Dans le département, le délai dans lequel le bailleur est tenu de loger le demandeur est **d'un mois et demi**. Depuis 2016, il est observé un accroissement des délais en logement comme en hébergement.

► La Commission de Coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) a enregistré en 2017, 15 saisines sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre (502 dans le département) dont 8 dans le parc communal. La charte de prévention des expulsions devrait être mise à jour avant la fin de l'année 2018.

► Le suivi de l'**accord collectif départemental** est assuré par l'opérateur SIAO. L'objectif des bailleurs sociaux pour le département est de répondre à 250 ménages par an. En 2017, les bailleurs ont atteint cet objectif quantitatif, 273 ménages ayant reçu au moins une proposition sur 697 demandeurs. Au total, 214 ont accédé à un logement social, dont 7% (15 ménages) sur le territoire de Loudéac.

Accord collectif départemental
Territoires d'attribution des logements sociaux
pour les ménages sortant d'hébergement en
2017 - Côtes d'Armor Source : Observatoire SIAO22

Territoire	Nombre	%
Dinan	37	17%
Guingamp	13	6%
Lamballe	13	6%
Lannion	22	10%
Loudéac	15	7%
Paimpol	12	6%
Saint-Brieuc	102	48%
Total	214	100%

Le logement et l'hébergement d'insertion et d'urgence

- Différentes possibilités en matière de logements et de structures d'hébergement d'urgence et d'insertion permettant de loger et d'héberger les personnes en difficultés existent sur le territoire de Loudéac Communauté. Elles sont essentiellement situées à Loudéac.

- Le parc locatif :

- **Le parc privé** est assez peu mobilisé dans le logement des personnes défavorisées : absence d'Agence Immobilière à Vocation Sociale, situation de déconventionnement de nombreux logements PST, disparition de l'intermédiation locative malgré l'information proposée par le Service Accueil Logement de LCBC aux propriétaires bénéficiant notamment des aides de l'Anah.
- **Dans le parc social**, une insuffisance de logements de petite taille pour loger les hommes seuls, notamment sortant de CHRS, et de grande taille, accessibles aux grandes familles notamment d'origine Mahoraise est notée par les professionnels.

Sur le territoire, 7 PLAI Adaptés sont répartis à Gausson (2 logements), à Loudéac (4) : Résidences Ariane et La Hoyeux, à Plémet (1), hors les 25 de la Résidence Habitat Jeunes. **Les PLAI A** sont destinés aux ménages à très faibles ressources, qui cumulent des difficultés économiques et sociales. Aujourd'hui, Les difficultés de relocation de 2 logements, par absence de candidat, plaident pour accroître la vigilance quant au choix de localisation de ces logements (nécessité de disposer de commerces, de services et de transport collectif). Aucun autre projet n'a été financé depuis 2011.

Le PDALHPD prévoit comme objectif de maintenir un stock de 1% de PLAI A, soit un objectif de 13 PLAI A. Hors, seuls 7 logements figurent au contingent préfectoral très social (CPTS). Un effort supplémentaire de production de logements PLAI A est donc

nécessaire pour atteindre cet objectif de 1% de logements sociaux dévolus au CPTS sur le territoire. Ces logements sont à prévoir dans les communes bénéficiant de services et de dessertes en transport en commun.

- Les structures d'hébergement :

- **Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Ker Gallo**, géré par l'association ADELEA, compte 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places, répartis sur la ville de Loudéac. Il accueille tout public dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion sociale. Le rapport d'activités mentionne qu'en 2017, 12 ménages ont été hébergés, soit 23 personnes, la moitié étant des enfants (2014 : 15 ménages soit 33 personnes) ; et 7 ménages ont quitté le CHRS. Le public accueilli est essentiellement jeune : les trois quarts des adultes ont moins de 35 ans ; et 42% viennent du territoire de la CIDERAL. La structure est pleinement occupée (taux d'occupation de 114% en 2017).
- **Les 10 places** (8 logements : 4 privés + 4 publics) **en ALT** (Allocation Logement Temporaire) à Loudéac, gérés par ADALEA, constituent une étape avant que les personnes puissent accéder à un logement autonome. En 2017, 17 ménages, soit 31 personnes (2014 : 21 ménages soit 27 personnes) ont été hébergés et le dispositif est pleinement occupé. Comme les 2 années passées, le financement du dispositif ALT interroge les responsables de l'association : globalement les financements octroyés et la montée des impayés ne permettent pas l'équilibre, alors que ce dispositif joue un rôle déterminant de transition pour l'accès au logement des ménages en difficulté.
- **Un appartement de coordination thérapeutique** à Loudéac, est géré par l'association ADALEA. Ce dispositif est destiné aux personnes en situation de fragilité sociale et souffrant de pathologies chroniques. Il vise à assurer une coordination médicale, sociale et psychologique du parcours de soin et de vie des personnes hébergées.
- **La Résidence sociale Habitat Jeune**, à Loudéac, gérée par l'association Sillage, compte 25 logements (30 places). Elle a ouvert ses portes fin 2015. L'objectif de cette résidence socio éducative est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans en début de carrière professionnelle, en formation ou en apprentissage. Un accompagnement individualisé est proposé aux jeunes (voir données le paragraphe « Les jeunes : une offre en développement »).

- **Un service d'abris d'urgence de nuit**, géré par le CCAS de Loudéac, propose 5 places au public en errance. Il est intégré au SIAO, qui a enregistré 278 nuitées en 2017. **Des difficultés** sont observées par les professionnels : la durée de séjour de 2 jours qui rend impossible l'évaluation sociale pourtant obligatoire, les conditions d'accueil qui sont rudimentaires, qui posent des problèmes de sécurité, qui ne permettent pas l'accueil de femmes avec enfants, ni l'accueil de jour, ainsi que l'essoufflement des bénévoles qui s'en occupent.

► **Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**, est géré par l'association ADALEA sur l'ensemble du département. Il a pour mission de traiter les demandes d'hébergement et de logement des personnes sans domicile fixe ou éprouvant des difficultés pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent.

Sur le territoire de Loudéac, c'est ADALEA qui assure la mission de structure relais en recevant et en évaluant les besoins des personnes demandeuses d'un hébergement ou d'un logement adapté, et en transmettant les demandes à l'opérateur SIAO. Ainsi **en 2017, 113 rendez vous ont été planifiés sur le site de Loudéac, dont 69% ont été honorés.**

- **Sur le volet insertion (CHRS, ALT, PS), le bilan d'activités du SIAO sur le département fait état pour l'année 2017**, de 779 demandes dont 58 (soit 7%) sur le territoire de Loudéac (37 en CHRS et 21 en ALT), pour 242 offres dont 14 (6 places en CHRS et 8 en ALT) sur le territoire de Loudéac (soit 6%). Comme dans le département, c'est le dispositif CHRS qui est le plus sollicité. Le territoire ne compte pas de places de stabilisation. Le ratio demandes / offres montre que la tension apparaît particulièrement importante sur les territoires de Saint Brieuc (5), de Lamballe (3,7), mais aussi de Loudéac (4,1) où il n'était que de 2,1 en 2016.

Le territoire de Loudéac ne dispose pas de pension de famille, ni de résidence accueil.

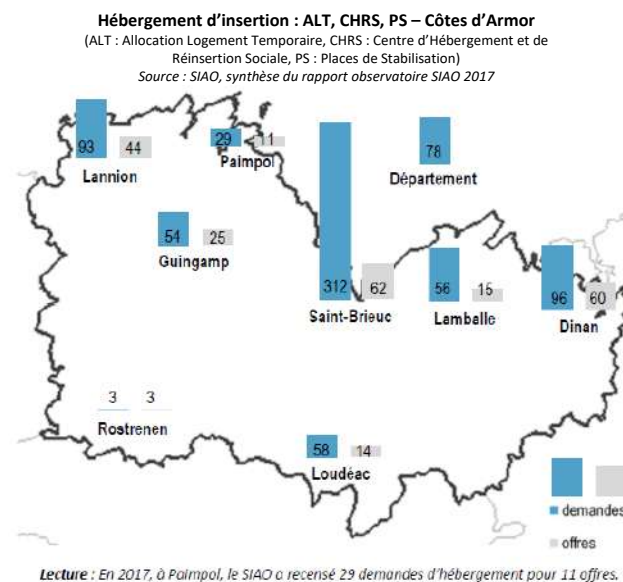
- **Sur le volet urgence, le bilan d'activité du SIAO** indique qu'en 2017, 4494 ménages (soit 6517 personnes) ont fait une demande d'hébergement d'urgence sur le département (30% de plus qu'en 2016). 3% des demandes émanent du territoire de Loudéac (74% proviennent du territoire de Saint Brieuc où l'offre y est la plus importante et s'est étoffée ces dernières années) et 11% des mises à l'abri y ont été réalisées (56% sur celui de Saint Brieuc).

Sur le département, en 2017, 60% des demandes d'hébergement font l'objet d'une proposition (75% en 2016), et seulement 45% des demandes d'hébergement aboutissent à une mise à l'abri (60% en 2016), en raison de l'absence de places disponibles, du statut administratif des personnes

(parcours d'asile) ou encore de la localisation géographique de certaines structures. Au total, le nombre d'attributions diminue alors que le nombre de demandes d'hébergement s'accroît. Par ailleurs, la prise en charge à l'hôtel augmente de nouveau (volume de nuitées multiplié par 2,7 par rapport à 2016 lié à l'augmentation d'arrivées de familles en demande d'asile), avec des **difficultés pour mettre les familles à l'abri. Les femmes victimes de violences conjugales** sont toujours aussi nombreuses (106), dont 44% sont accompagnées d'enfants, et près de 38% des réponses qui leur sont apportées se font encore à l'hôtel.

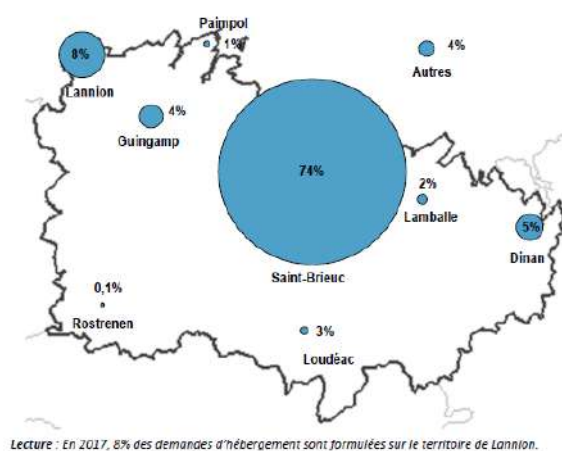
La Maison du Département de Loudéac regrette également dans le cadre de son diagnostic social **qu'aucune structure ne soit en mesure d'accueillir des femmes subissant des violences conjugales sur le territoire de Loudéac.**

- **Quant à l'accès au logement social pour les publics hébergés**, les outils partagés spécifiques ont été mis en place en novembre 2015. Au cours de l'année 2017, sur 43 dossiers reçus par l'opérateur SIAO (via Imhoweb), seuls 2 concernaient le territoire de Loudéac.



Répartition des demandes d'hébergement d'urgence par territoire en 2017

Source : Rapport 2017 observatoire SIAO 22



Lecture : En 2017, 8% des demandes d'hébergement sont formulées sur le territoire de Lannion.

- Par ailleurs, selon l'association hospitalière de Bretagne de Plouguernevel, **60 personnes** dont la première problématique concerne le logement ou l'hébergement ont été rencontrées en 2017 sur le secteur de Loudéac par les assistantes sociales intervenant dans les unités d'hospitalisation du Centre Lavergne. Ce sont surtout des hommes isolés, avec des revenus de type AAH, RSA. Les deux tiers sont âgés de 26 à 45 ans. Ces personnes présentent des difficultés cumulées notamment d'ordre psychique et addictives, ont besoin de soin et d'accompagnement au quotidien. Un temps d'observation est nécessaire avant une orientation vers le logement.
- **Aujourd'hui, diverses réponses sont apportées** en matière d'hébergement et de logement aux populations ayant des besoins spécifiques dans le domaine de l'urgence et de l'insertion. **Toutefois, des compléments et des améliorations sont sans doute à prévoir à l'avenir** en direction :
 - des femmes isolées avec enfants, notamment victimes de violences,
 - des personnes à difficultés cumulées notamment d'ordre psychique,
 - des personnes qui ont besoin d'une étape entre la structure d'hébergement et le logement autonome, notamment les personnes expulsées du parc locatif social vers lequel elles avaient été orientées à leur sortie de CHRS.

Une maison relais (ou pension de famille) disposant d'espaces collectifs et offrant un accompagnement aux personnes vulnérables et/ou une résidence accueil destinées aux personnes à handicap psychique constituerait une réponse adaptée.

Les jeunes : une offre en développement

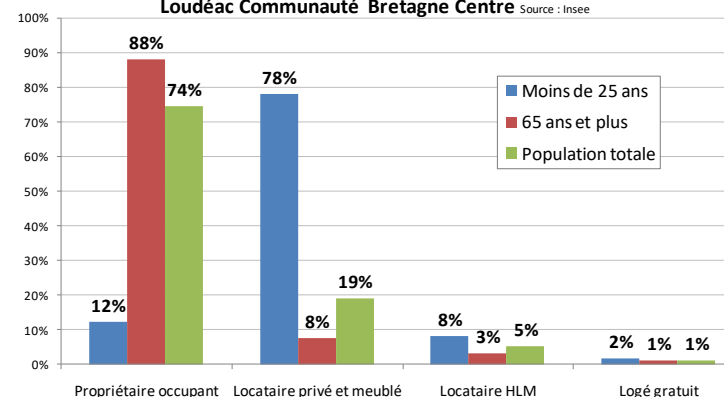
- En 2015, **les jeunes de 15 à 29 ans** sont proportionnellement moins nombreux qu'en moyenne en France. Ils représentent 7166 habitants, soit 13,9% de la population totale, contre 17,8% en France métropolitaine.

Les jeunes et le logement

- Les jeunes qui disposent d'un logement, sont un peu plus qu'en moyenne en France locataires du parc privé : en 2015, **590 ménages, soit 78% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans** et seulement 61 (8%) sont locataires du parc locatif HLM selon l'Insee (France métropolitaine : 76% et 12%).

Répartition des ménages selon l'âge de la personne de référence du ménage et le statut d'occupation en 2015

Loudéac Communauté Bretagne Centre Source : Insee



- **Certains cherchent néanmoins à intégrer un logement du parc HLM** : selon le Portail national de la demande de logement social, **172 jeunes âgés de moins de 30 ans sont demandeurs d'un logement locatif social, au 31 décembre 2017. Ils représentent 30% des demandeurs.** Et 58 ont bénéficié d'une attribution durant l'année 2017, soit 30% des attributions.
- Depuis mai 2018, l'association « Visage d'Espoir » est chargée par le Conseil Départemental d'intervenir auprès des **jeunes mineurs étrangers non accompagnés. Ce sont 25 jeunes qui doivent être accueillis à terme.** Si trouver un apprentissage dans les entreprises du secteur ne pose pas de difficultés particulières, l'accès à un logement adapté peut constituer un obstacle à leur parcours d'insertion. Les besoins concernent donc des logements adaptés en coût et en localisation (n'ayant pas de moyen de transport ils sont vite confrontés à des problèmes de mobilité), ou une résidence collective qui présente l'avantage de favoriser leur intégration culturelle et sportive.

- Notons par ailleurs, le développement, dans certains secteurs du département, de l'Association Départementale Information Jeunesse Côtes d'Armor qui propose un **service « 1 Toit, 2 Générations – Côtes d'Armor »**. Cette formule de cohabitation intergénérationnelle basée sur l'échange mutuelle, permet de mettre en relation un senior disposant d'une chambre libre avec un jeune recherchant un logement.

Les structures d'hébergement

- La politique en matière d'habitat de l'ex CIDERAL visant à conforter le développement des entreprises, ainsi que l'accueil et l'accès au logement des jeunes a permis de développer l'offre en structures d'hébergement. Aujourd'hui, les **4 résidences totalisant 65 logements**, permettent de répondre aux multiples besoins selon les différentes étapes des parcours résidentiels des jeunes (urgence, insertion, emploi à durée déterminée, à temps partiel, en apprentissage, faibles revenus...) :

- **Résidence Relais** (ouverte en 2007) : 23 T1 et T2 loués à des entreprises qui sous-louent à leurs salariés (saisonniers, CDD, stagiaires, apprentis, personnel de l'hôpital...). Elle est gérée par le CIAS. Depuis 2009 à 2014, 43 entreprises différentes ont bénéficié de ce service. Depuis 2014, le taux d'occupation oscille entre 81% et 92%.
- **Résidence La Hoyeux** (ouverte en 2012-2013) : 12 logements (3 T1 bis et 9 T2) sociaux conventionnés PLAI, gérés par le CIAS, situés à l'entrée de la zone artisanale et industrielle au Sud Est de Loudéac, sont réservés aux jeunes travaillant dans les entreprises environnantes.
- **Résidence Ariane (ouverte en 2010)** : 5 logements, dont 3 dans le cadre du dispositif ALT (Allocation Logement Temporaire) réservés à l'association ADALEA pour des jeunes en insertion professionnelle, et 2 loués à des apprentis.
- **Résidence Habitat Jeunes Ty Logis** (rue Anatole le Braz), socio-éducative, ouverte fin 2015 pour compléter l'offre existante : 25 logements PLAI Adaptés, meublés, de types 1, 1 bis et 2, destinés aux jeunes de 16 à 30 ans en début de carrière professionnelle, en formation ou en apprentissage. Réalisée à l'initiative du CIAS, elle est gérée par l'association Sillage.

Le rapport d'activité de l'association indique qu'en 2017, elle a accueilli 45 jeunes (30 garçons pour seulement 15 filles) pour une durée de séjour moyenne de 9 mois, avec 25 nouveaux jeunes (dont 40% ont moins de 20 ans) pour 34 départs. La situation professionnelle de ces jeunes est très diversifiée, la Commission d'attribution étant attentive à garantir la mixité sociale au sein de la résidence. Leur niveau de ressources et la précarité des situations montrent la nécessité pour ces jeunes de vivre en

Résidence et de bénéficier d'un accompagnement. Le taux d'occupation est de 85%-90%. La moitié de jeunes qui sont sortis de la structure en 2018 se sont ancrés sur le territoire.

Résidences Relais, Ariane, La Hoyeux, Habitat Jeunes à Loudéac



- Par ailleurs, depuis 2017, la Communauté de Communes a mis en place une politique de **rachat / amélioration de maisons individuelles situées au cœur du Parc d'Activités du Dr Etienne**, afin de les mettre à disposition des entreprises. Il s'agit d'en faire des « Résidences Relais individualisées » dont les locataires sont les entreprises. L'objectif porte sur quelques pavillons. Un projet actuellement concerne 4 logements. Un autre volet pourrait être développé à l'Est du territoire en s'appuyant sur des logements vacants de centres bourgs.
- D'autres possibilités d'accueil des jeunes existent sur le territoire, notamment :
 - **Résidence Marie-Madeleine Dienesch à Loudéac** (12 rue Théodore Botrel) : 45 logements locatifs (du T1 au T2, dont 4 T2 PMR), gérée par le CCAS de la ville, située à proximité du lycée Fulgence Bienvenüe. Le public de cette résidence est mixte (sous conditions de revenus) : jeunes travailleurs, étudiants, travailleurs en ESAT, retraités, personnes en accueil de jour. Les logements ne sont pas meublés, et une réhabilitation complète a été effectuée entre 2010 et 2012. Les loyers vont de 290€ à 440€ par mois, charges comprises. Le taux d'occupation variait de 90% à 95% en 2016 et 2017, la résidence est actuellement pleinement occupée.
 - Plus spécifiquement pour les lycéens, **l'internat du lycée Fulgence-Bienvenüe à Loudéac** a été restructuré permettant de passer de 130 à 150 places.

- **Sur le reste du territoire, un potentiel existe dans le secteur de Merdrignac**, pour les décohabitants et pour les apprentis, lycéens, stagiaires... en lien avec les structures d'enseignement et les zones d'activités. Une petite résidence Habitat jeunes de 10-15 places à Merdrignac répondrait sans doute aux besoins.

L'information et l'accompagnement

- Les professionnels observent :
 - que les jeunes qui bénéficient de garanties (Locapass...) pâtissent d'une mauvaise image auprès des bailleurs privés.
 - un manque d'accompagnement en particulier pour les jeunes :
 - souffrant de différentes addictions, en parcours IME : livrés à eux-mêmes, ils sont en difficultés et ne bénéficient pas d'un réel accompagnement, alors qu'ils en ont besoin.
 - en décalage culturel, comme c'est le cas des jeunes venant de Mayotte par exemple.

Des réflexions notamment sur l'intermédiation, l'information et l'accompagnement éducatif sont à développer.

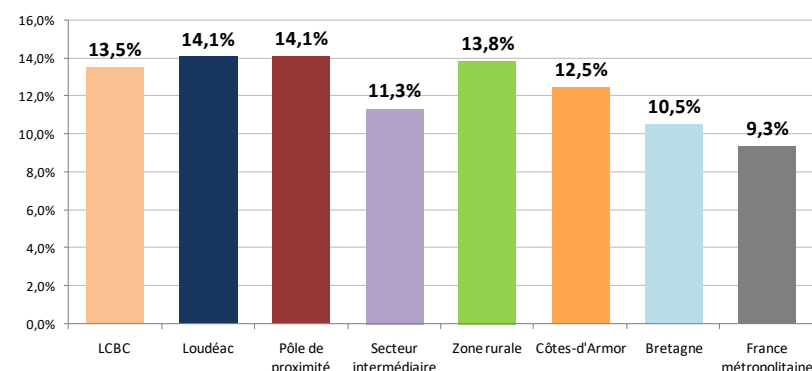
Les personnes âgées et personnes handicapées : une demande pour l'adaptation des logements

► Un poids de population âgée élevé

En 2015, dans un contexte départemental où la population âgée est fortement représentée, Loudéac Communauté apparaît comme un territoire particulièrement concerné avec **6946 de ses habitants qui sont âgés de 75 ans ou plus, soit 13,5%**, contre 9,3% en moyenne en France métropolitaine. Tous les secteurs du territoire sont concernés. Il est attendu, comme d'une manière générale en France, une poursuite de ce phénomène de vieillissement à l'avenir.

Taux de population de 75 ans ou plus en 2015

Source : Insee, traitement GTC

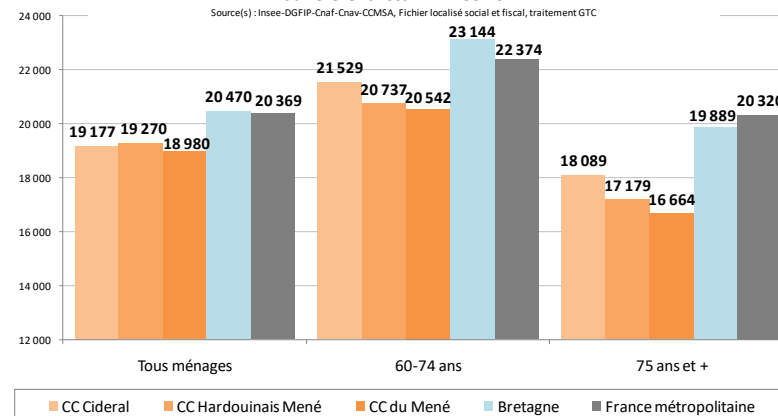


► Précarité chez les plus âgés

Dans un contexte où le **niveau de revenus des ménages** du territoire est inférieur d'environ 6% à la moyenne nationale, les personnes âgées de 60 à 74 ans apparaissent avec un niveau de ressources plus confortable (néanmoins inférieur à la moyenne nationale) que la moyenne de la population locale. En revanche, **les personnes, aujourd'hui âgées de 75 ans ou plus, sont marquées par la précarité économique**, le revenu médian moyen étant de 11% à 18% (selon les secteurs, les communes de l'ancienne CC du Mené étant les moins favorisées), inférieur au référent national.

Revenu médian disponible par unité de consommation des ménages selon l'âge du référent fiscal - Année 2014

Source(s) : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, traitement GTC



Le schéma départemental des Solidarités

- Sur le volet de l'autonomie, le **schéma départemental des Solidarités** fixe différents objectifs pour favoriser le maintien à domicile qui est souhaité par la majorité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment de :
 - **Sensibiliser les professionnels et le public, à l'adaptation du logement** des personnes âgées et de faire connaître, le plus en amont possible, les dispositifs d'aides spécifiques (appartements tests...).
 - **Développer le parc de logements adaptés** en soutenant les bailleurs sociaux et les communes dans la constitution d'une telle offre.
 - Encourager la mise en place de **dispositifs de cohabitations intergénérationnelles, d'habitats regroupés et d'habitats partagés** associant un public de personnes âgées, de personnes handicapées et d'autres habitants.
 - **Renforcer l'offre d'accueil en institution complémentaire au maintien à domicile** visant à satisfaire l'ensemble des situations rencontrées : accueil de jour, accueil de nuit, hébergement temporaire, accueil d'urgence...

Les structures d'hébergement

- **Comparativement aux moyennes régionale et nationale, le département des Côtes d'Armor est relativement bien doté en établissements d'accueil pour personnes âgées (en particulier pour les EHPAD) et pour personnes handicapées.** En EHPAD, par exemple, le département compte 127 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, contre 101 en France métropolitaine.

Taux d'équipement au 31.12.2015 en nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus Sources : DREES, FINESS ; INSEE, estimations de population	Côtes d'Armor	BRETAGNE	FRANCE métropolitaine
En structures non EHPAD (places en maison de retraite, logements de logements-foyers, places USLD)	15,2	18,3	25,5
En EHPAD	127,3	119,4	101,4

Taux d'équipement en établissements d'hébergement pour adultes handicapés au 31.12.2015 par catégorie d'établissement : places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans Sources : DREES, FINESS ; INSEE, estimations de population	Côtes d'Armor	BRETAGNE	FRANCE métropolitaine
Accueil spécialisé	1,5	0,7	0,8
Accueil médicalisé	1,0	1,0	0,8
Foyers de vie (inclut les foyers occupationnels)	1,9	1,9	1,5
Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	4,2	3,9	3,5

Structures d'hébergement pour personnes âgées :

- Dans ce contexte, **l'offre destinée aux personnes âgées sur le territoire de LCBC est constituée de 11 EHPAD** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) **et de 2 EHPAD-EHPA** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées), réparties dans les **9 communes** suivantes : Corlay, Guerlédan, Le Quillio, Loudéac, La Motte, Le Mené, Merdrignac, Plouguenast, Plémet. Leur **capacité totale est de près de 900 places**, soit un taux d'équipement de 122 en EHPAD, ce qui est pratiquement à hauteur de la moyenne départementale. La plupart de ces établissements propose un accueil d'hébergement temporaire, soit 18 places au total. Et 2 structures disposent d'une unité spécifique pour accueillir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.
- **Mais l'insuffisance de places d'accueil pour les personnes souffrant de ces pathologies** conduit à maintenir certaines personnes âgées à domicile dans des situations très compliquées. Il n'est cependant pas prévu, dans le cadre du schéma départemental, de places supplémentaires dans les 10 ans.
- **En accueil temporaire**, les professionnels observent un manque de places dans certains établissements, alors que d'autres sont sous occupés. Un redéploiement des places pourrait être opéré sur le territoire pour mieux répondre aux besoins.
- **Le coût élevé de certaines résidences** destinées aux personnes autonomes, qui ne sont pas habilitées à l'aide sociale, ne sont pas pleinement occupées, alors qu'un nouvel établissement comprenant 102 lits est en cours de construction à Loudéac.
- **Globalement les délais d'attente** sont longs dans certaines structures, notamment celles qui affichent des tarifs modestes. Mais l'entrée de plus en plus tardive (à partir de 90 ans le plus souvent) fait que les personnes restent moins longtemps. Et à Loudéac, la présence de 3 structures permet un turn-over important.

Etablissements recevant des personnes âgées – Côtes d'Armor

Source : Conseil Départemental des Côtes d'Armor – Janvier 2017



Source : Conseil départemental des Côtes d'Armor
DIPAPH
Janvier 2017

Etablissement pour personnes âgées		Capacités	dont Unité	dont
Source : Les établissements d'accueil pour personnes âgées Edition 2017 Conseil Départemental Les Côtes d'Armor. Sites Internet		(nombre de places)	Spécialisé Alzheimer	Hébergement temporaire
Corlay	EHPAD	55		2
La Motte	EHPAD Logement foyer Roger Jouan	8		
	EHPAD Logement foyer Roger Jouan	36		
Le Quillio	EHPAD Le Cosquer	85	12	3
Le Mené - Collinée	EHPAD Résidence La Clairière	66		1
Le Mené - Plessala	EHPAD Résidence Du Soleil d'Or	70	14	3
Loudéac	EHPAD CHCB Résidence La Rose des Sables et Les 4 Couleurs	238		2
	EHPAD Maison de retraite Brocéliande	80		2
Merdrignac	EHPAD Logement foyer Les Genêts	54		
	EHPAD Le Bourgneuf	67		3
Guerlédan - Mur de Bretagne	EHPAD Maison de retraite Roch Ar Bido	33		1
Les Moulins - Plémet	EHPAD Logement foyer La Croix Gréau	34		
	EHPA Logement foyer La Croix Gréau	30		
Plouguenast	EHPAD Logement foyer Kermaria	31		1
TOTAL Loudéac Communauté Bretagne Centre		887	26	18

Résidence Brocéliande, Maison de retraite Le Cosquer, EHPAD Le Bourgneuf à Loudéac, Le Quillio, Merdrignac



Structures d'hébergement pour personnes handicapées :

Trois communes (Hémonstoir, Loudéac et Plémet) disposent d'établissements d'accueil pour personnes handicapées, dont certains sont en lien avec les ESAT (Etablissement et Service Aide par le Travail) localisés à Loudéac et Plémet. Au total, les capacités d'accueil s'élèvent à près de 240 places (enfants et adultes).

Etablissement pour personnes handicapées Source : FINESS

Commune	Etablissement	Capacités (hébergement complet et semi internat)
Plémet	Foyer d'hébergement Belna (adultes)	13
	IME Belna (enfants)	75
Hémonstoir	FAM Bel Orient (adultes)	2
	Foyer de Vie Bel Orient (adultes)	27
Loudéac	Foyer Résidence Cadelac (adultes)	44
	IME Saint Bugar (enfants)	77
Total Loudéac Communauté Bretagne Centre		238

Certaines communes ont des projets pour améliorer l'accueil des personnes :

- Construction d'une nouvelle structure à la maison de retraite de Guerlédan.
- Création d'une résidence services privée (résidence Olympe), destinée aux personnes autonomes ou en perte de mobilité, à Loudéac, sur le site de l'ancienne gendarmerie, en cœur de ville. Des services d'hébergement, d'hôtellerie et d'animation et ceux liés à l'accompagnement des gestes de la vie au quotidien sont prévus. Comportant 102 logements du T1 au T3 (T1: 1987€ en pension complète), pouvant accueillir environ 140 personnes, elle devrait être livrée courant 2019.

- **Réalisation d'une maison partagée pour 12 personnes en situation de handicap dans l'ancienne maison de retraite Les Camélias à Le Menée (Langourla)**, pour aider les personnes handicapées désireuses de vivre de façon autonome.

La Communauté de Communes participe aux travaux de mise aux normes ou d'extension des établissements (exemple : Plémet, Hémonstoir, Le Quillio, Loudéac).

Le logement et le maintien à domicile

- Lorsqu'elles vivent à domicile, les personnes âgées sont en grande majorité propriétaires du logement qu'elles occupent, ce qui est particulièrement vrai sur le territoire. En effet, en 2015, **88% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus sont propriétaires occupants**, soit 7039 ménages (France métropolitaine : 75%), contre 74% dans l'ensemble de la population.
- Le plus souvent, le **souhait des personnes est de rester vivre à domicile autant que possible**. Parfois, elles cherchent à se rapprocher des centres bourgs pour être plus proches des commerces et des services notamment médicaux, et lorsqu'une réduction de la mobilité ou un handicap surviennent, elles peuvent rencontrer des difficultés pour rester dans leur logement.
- **Pour faciliter le maintien à domicile des personnes, un certain nombre de services sont proposés par le CIAS et les associations** en apportant une aide à la vie quotidienne : transport à la demande, portage de repas... Par ailleurs, l'information et le conseil des personnes et des familles sont apportées par le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).
- **Logements adaptés et adaptation des logements :**
 - **Le niveau d'adaptation du logement et l'accessibilité** constituent des éléments essentiels du maintien à domicile. La présence d'un ascenseur par exemple, peut être déterminante. Sur le territoire de Loudéac Communauté, **seuls 217 logements, dont 150 à Loudéac** où se situent la majorité des immeubles, bénéficient d'un ascenseur, soit **1,2% des résidences principales, alors que la moyenne départementale est de 4,5% et même de 23,6% en France métropolitaine**.
 - **La liste des logements disponibles** du parc privé et du parc public mise à disposition par LCBC, qui est tenue à jour chaque semaine, ne mentionne pas encore le caractère adapté ou non des logements.
 - **Dans le parc privé**, l'autonomie de la personne dans l'habitat étant une priorité nationale, des aides sont prévues permettant des travaux

d'adaptation des logements. De 2008 à 2017, grâce aux aides de l'Anah et à la participation de la CIDERAL, délivrées sous conditions, notamment de ressources, 159 ménages ont pu bénéficier de subventions dans le cadre de l'OPAH et du PIG.

Les principaux obstacles sont liés au niveau de ressources et au frein culturel qui rendent difficile, notamment pour les personnes dépourvues de soutien de l'entourage, d'envisager des travaux ou de quitter le logement familial pour un plus adapté. Sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, **le PIG Précarité, engagé pour la période 2018-2021**, fixe comme objectif la réalisation de travaux pour l'autonomie des personnes dans 33 logements par an. **Et un accompagnement** est proposé par le biais du Service Accueil Logement et des élus référents présents dans chaque commune qui font le lien avec les habitants.

- Dans le parc locatif public :

- Selon les chiffres du Portail national de la demande de logement social, au 31 décembre 2017, **42 candidats à un logement** (soit 7% des l'ensemble des demandeurs) justifient leur demande par la présence d'un **handicap ou une raison de santé**, et 15 demandes ont été satisfaites sur l'année 2017 (8% de l'ensemble des demandes satisfaites). De plus, **51 demandeurs sont âgés de 65 ans et plus** (9% des demandes en cours) et 17 demandes ont été satisfaites.
- **Le parc locatif social s'enrichit progressivement de logements** pouvant accueillir des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Les bailleurs sociaux et les communes réalisent des opérations, notamment de plain-pied, pouvant accueillir des personnes âgées souhaitant se rapprocher des commerces et des services. Par exemple, à Saint-Thélo 3 logements locatifs ont été réalisés dans une ferme restaurée, à Trévé 3 logements sur les 9 produits sont accessibles aux personnes à mobilité réduite dans la résidence La Ferronnerie. A Saint Caradec, 8 logements, ciblant les personnes âgées, devraient être livrés en 2019.

TREVE- Résidence La Ferronnerie
Source : CIAS - Cideral



Des adaptations de logements sont également réalisées, en fonction des demandes des locataires, au cas par cas par les bailleurs. Ceux-ci sont également attentifs aux attributions (personnes à mobilité réduite en rez-de-chaussée...).

► **Une insuffisance de logements adaptés aux personnes souffrant de handicap** est observée par les professionnels, en particulier pour :

- **Les jeunes avec handicap mental** qui arrivent sur le territoire et qui ont un emploi en ESAT.
- **Les personnes handicapées vieillissantes** qui doivent quitter les établissements et qu'il est difficile de faire cohabiter avec les personnes beaucoup plus âgées hébergées dans les EHPAD. Certaines agglomérations comme celle de Saint-Brieuc développent des formules adaptées avec le Dispositif Habitat handi-citoyen qui offre des logements à des personnes handicapées vieillissantes à proximité des foyers de vie ou des EHPAD.

► **D'autres modèles d'habitat sont développés**, alternatives entre le logement autonome et la structure d'hébergement qui peuvent répondre à certains besoins. Quelques initiatives d'habitat regroupé fonctionnent sur le territoire comme à Merdrignac.

Les gens du voyage : une aire bientôt réhabilitée

► **Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage est en cours de rédaction.** Il devrait être publié le 29 mars 2019. Il intègre les différentes formes d'accueil possibles et prévoit pour le territoire :

- Aires d'accueil : l'aire de Loudéac va être reconstruite très prochainement.
- Terrains de grand passage : LCBC n'est pas concerné.
- Terrains familiaux locatifs : un terrain doit être réalisé.
- Terrains « soupape » pour les groupes familiaux de passage l'été : un terrain doit être réalisé sur le territoire pour éviter les stationnements spontanés (terrain plat enherbé, avec eau et électricité, sans aménagement particulier, pas de superficie imposée).

La volonté affichée dans le schéma est de répondre aux besoins liés à la sédentarisation, les aires d'accueil étant parfois occupées par des familles installées durablement.

Les communes nouvelles qui dépassent les 5000 habitants du fait de la fusion ne sont pas concernées par les obligations. La commune du Mené n'est donc pas tenue de réaliser une aide d'accueil.

► **Les projets de la Communauté de Communes :**

PLUi H LOUDEAC COMMUNAUTE > Rapport de présentation

- **Le projet de reconstruction de l'aire d'accueil de Cojan à Loudéac** : le terrain n'étant plus aux normes depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a entrepris de réaliser un nouveau terrain à proximité, après avoir organisé des rencontres avec les associations représentant les gens du voyage et avoir visité des aires dans d'autres territoires. Elle devrait être constituée de 7 emplacements (soit 14 familles et 28 caravanes), comprenant chacun un bloc sanitaire indépendant dont 1 PMR, un local d'accueil, une salle d'animation, un local technique. Le côté fonctionnel, qualitatif et la solidité sont recherchés. Un système de télégestion est prévu, qui permet aux familles de connaître leur consommation d'eau et d'électricité. La gestion est confiée à la société VAGO. L'ouverture pourrait avoir lieu courant 2019.

L'association Itinérance pourra reprendre les interventions qu'elle organise sur l'aire d'accueil : accompagnement à la scolarité, veille sociale, animations...

- **Un terrain soupape** est envisagé près de l'aire d'accueil. Il serait calibré pour accueillir 50 caravanes et bénéficierait de la présence du gestionnaire de l'aire d'accueil. Il permettra de mettre en œuvre une procédure d'expulsion des groupes qui s'installeront en dehors.
- **Un projet social et éducatif est en cours de rédaction** par les services de LCBC : il touche notamment à la scolarité, la santé, l'insertion, l'emploi.

PLUi H LOUDEAC COMMUNAUTE > Rapport de présentation

- **A La Chèze**, une opération de requalification de friches industrielles est en cours dans le centre bourg. La démolition de la friche a été conduite. Le nombre potentiel de logements est d'une quarantaine.
- **Etude de programmation urbaine à Loudéac** : projet de démolition des 4 barres totalisant 114 logements du quartier des **Noëlles (Saint-Bugan)** et de reconstruction sur site et hors site. Cette opération va permettre de poursuivre la requalification du quartier et de modifier son image aujourd'hui dégradée auprès des Loudéaciens. L'étude urbaine est en cours. Le champ d'étude a été élargi au secteur de la gare et du centre ville.
- **Etude de revitalisation des 7 centres bourgs sur la commune nouvelle du Mené**, lancée en 2015 : un diagnostic a été réalisé sur les différentes centralités et un programme d'actions différencié et hiérarchisé, proposant une palette d'outils à mobiliser a été soumis à chaque commune déléguée.
- **Programme de revitalisation du centre bourg de la commune de Laurenan**, qui a été lauréate d'un appel à projet visant à soutenir un programme global d'attractivité du centre bourg. Un plan d'actions a été défini prévoyant notamment en matière d'habitat la création de 4 logements sociaux.

Terrains à bâtir

- **Les données de l'enquête EPTB** (enquête sur le prix des terrains à bâtir : réalisée auprès des particuliers qui ont obtenu un permis de construire d'une maison individuelle; les autres maîtres d'ouvrage sont exclus) fournies par la Dreal Bretagne indiquent qu'en 2015, la surface moyenne des terrains à bâtir est de 979 m² sur le territoire de Loudéac Communauté et qu'elle a donc diminué de manière significative depuis 2006 (-13%). Tout en se rapprochant des objectifs de densité fixés dans le PLH de l'ancienne CIDERAL 2008-2013 (18 logements / hectare à Loudéac, 10 et 12 sur le reste du territoire selon les communes), cela reste encore supérieur aux moyennes départementale et régionale.
Le prix moyen d'environ 30€ / m² reste très attractif au regard des moyennes (Côtes d'Armor : 53€ / m², Bretagne : 78 € / m²).

Surface moyenne des terrains à bâtir, en m ²	2006	2015
LCBC	1126	979
Côtes d'Armor	1166	801
Bretagne	1080	713

Prix moyen des terrains à bâtir, en €/m ²	2006	2016
LCBC		29
Côtes d'Armor	31	53
Bretagne	42	78

Source : EPTB Dreal Bretagne

Lotissements communaux en cours : 763 m² en moyenne la parcelle pour un prix moyen de 21€TTC/m²

- A mi 2018, presque toutes les communes ont un lotissement comprenant des lots de disponibles. Au total, 45 lotissements communaux sont en cours de commercialisation dans 35 communes du territoire. Ces lotissements comprennent un total de 583 lots, **dont 233 (40%) sont encore disponibles**, soit l'équivalent de 2 ans de production au rythme des 3 dernières années de construction neuve.

Ces lotissements sont de petite taille. Ils comprennent en moyenne 13 lots, avec 17 lotissements de moins de 10 lots, 22 de 10 à 19 et 6 à 20 lots et plus, le plus important comprenant 50 parcelles à Trévé.

La taille moyenne des lots est de 763 m² pour un prix moyen de 21€ / m². Mais l'offre est relativement diversifiée, avec des lotissements qui affichent des surfaces moyennes de 500 m² à Hémonstoir, au Mené - Saint Gilles du Mené et La Motte à 1280 m² à Uzel Près l'Oust. Mais 43% d'entre eux proposent des petites surfaces : 43% des lotissements affichent des superficies moyennes de moins de 700 m².

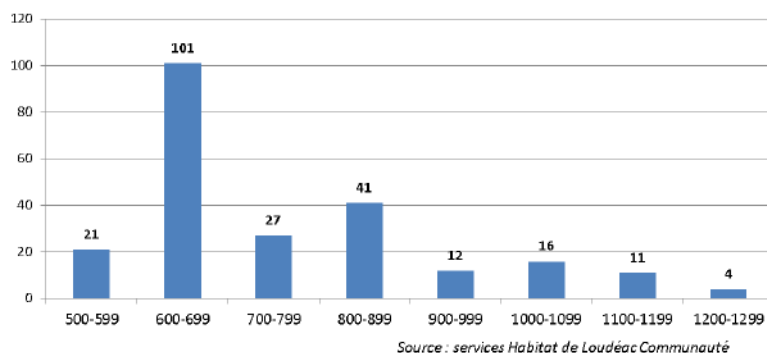
	Nombre de lots destinés à l'habitation	Surface moyenne des lots (en m ²)	Prix moyen de la parcelle (€/m ²) T.T.C	Nombre de lots encore disponibles
Loudéac	15	952	67	2
Pôles de Proximité	327	734	24	128
Secteur intermédiaire	176	702	17	60
Zone rurale	93	949	9	35
Loudéac Communauté	611	763	21	225

Les pôles de proximité concentrent plus de la moitié de l'offre alors que Loudéac est très peu pourvue.

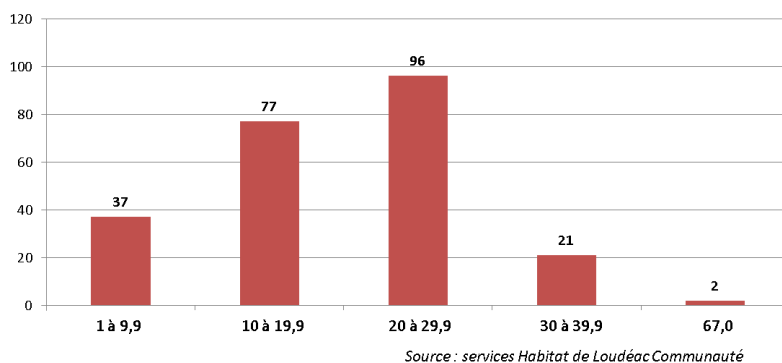
Plus de la moitié des lots disponibles ont une surface inférieure à 700 m².

Le prix moyen au m² se situe pour la plupart des lots disponibles à moins de 30 €/m² avec même 50% à moins de 20 €/m². **Le maintien d'une offre suffisante de terrains à bâtir à moins de 20 €/m² est une condition nécessaire pour satisfaire le désir d'accession à la propriété des ménages ayant des revenus modestes du territoire.**

Loudéac Communauté : Nombre de lots disponibles selon la surface des lots en m² (233 au total)



Loudéac Communauté : Nombre de lots disponibles selon le prix moyen au m² (233 au total)



Production de logements

Fort ralentissement de la production de logements neufs

- **Le nombre de logements construits, très élevé de 2007 à 2009, atteignant jusqu'à 400 logements neufs par an, a chuté** par la suite plus fortement qu'au plan national. La production se stabilise ces dernières années, autour de **120 logements en moyenne par an depuis 2015**.

La courbe d'évolution de la construction montre que tous les secteurs ont connu une croissance durant les années de forte production neuve, bien que d'ampleur différente. D'une manière générale, les pôles de proximité concentrent globalement la moitié de la construction et Loudéac de l'ordre d'un quart.

Production de logements neufs (hors résidence) Source : SITADEL, traitement GTC	Nombre de logements construits en moyenne par an		
	1999-2009 inclus	2010-2014 inclus	2015-2017 inclus
Loudéac	64	46	28
Pôle de proximité	148	92	66
Secteur intermédiaire	48	42	20
Zone rurale	21	19	6
Loudéac Communauté	280	199	120

L'individuel, très majoritaire

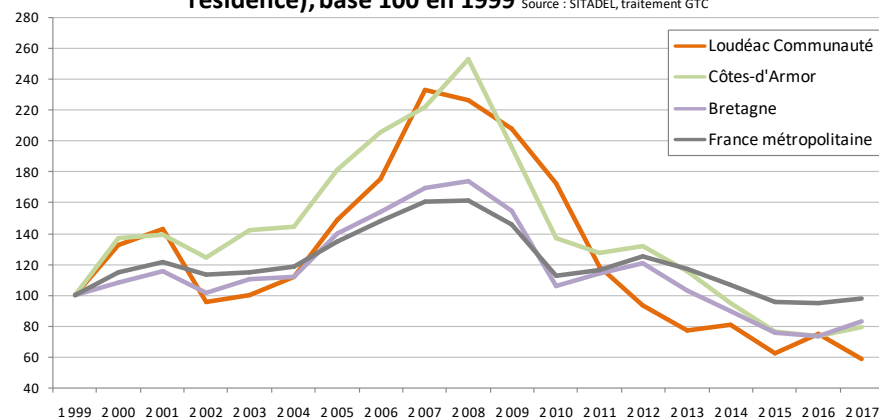
- **Logiquement, la production de logements neufs de 2010 à 2017 est portée par l'individuel** : 87% en moyenne dans Loudéac Communauté. Seule la ville centre de Loudéac laisse place à quelques opérations collectives (37% des logements construits), mais cette proportion s'est atténuée par rapport à la période 200-2009 inclus durant laquelle la moitié des logements étaient collectifs.

Répartition de la construction neuve (hors résidence) 2010-2017 inclus Source : SITADEL, traitement GTC	Individuels	Collectifs
Loudéac	63%	37%
Pôle de proximité	91%	9%
Secteur intermédiaire	99%	1%
Zone rurale	97%	3%
Loudéac Communauté	87%	13%
Côtes-d'Armor	80%	20%
Bretagne	63%	37%
France métropolitaine	49%	51%

- La réduction de la construction neuve de 2010 à 2014, puis de 2015 à 2017, concerne un grand nombre de communes. A noter cependant, une reprise de l'activité ces dernières années à La Motte.
- En lien avec l'attractivité résidentielle, le maintien de la production à un niveau suffisant fait partie des enjeux pour l'avenir.

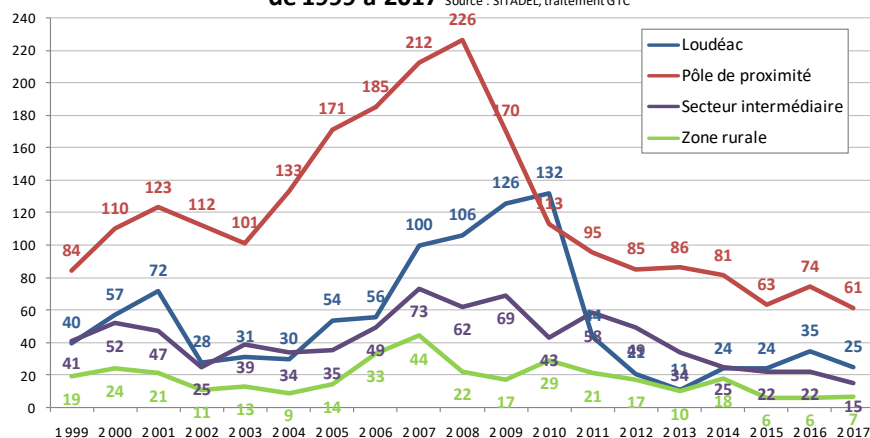
Evolution de la construction de logements (hors résidence), base 100 en 1999

Source : SITADEL, traitement GTC



Evolution du nombre de logements construits (hors résidence) de 1999 à 2017

Source : SITADEL, traitement GTC



Nombre de logements construits en moyenne par an (Source : SITADEL, traitement GTC)	1999-2009 inclus	2010-2014 inclus	2015-2017 inclus
Loudéac	64	46	28
Le Mené	38	23	15
Corlay	4	2	1
Le Haut-Corlay	2	2	0
Merdrignac	15	11	9
Plémet	17	11	10
La Motte	16	7	10
Guerlédan	11	5	5
Plouguenast	8	8	3
Trémoré	8	4	5
Trévé	14	8	6
Saint-Caradec	6	4	1
Uzel	9	8	2
Allineuc	3	2	2
La Chèze	5	3	1
Gausson	3	3	0
Hémonstoir	4	5	1
Illifaut	3	2	1
Langast	3	2	2
Laurenan	2	2	0
Loscouët-sur-Meu	2	2	0
Plumieux	5	4	2
La Prénessaye	4	3	3
Le Quillio	1	2	2
Saint-Barnabé	6	5	3
Saint-Maudan	3	3	2
Saint-Vran	3	5	1
Le Cambout	1	0	0
Caurel	2	1	0
Coëtlogon	0	1	0
Gomené	2	2	1
Grâce-Uzel	2	3	1
Mérillac	1	0	0
Merléac	1	3	0
Plussulien	1	1	1
Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	2	1	1
Saint-Gilles-Vieux-Marché	2	0	0
Saint-Hervé	1	1	1
Saint-Launeuc	1	1	0
Saint-Martin-des-Prés	1	1	0
Saint-Mayeux	2	0	0
Saint-Thélo	1	3	0
LCBC	280	199	120
Pôle de proximité	148	92	66
Secteur intermédiaire	48	42	20
Zone rurale	21	19	6
Côtes-d'Armor	4654	3365	2117

Réduction de la production locative sociale

- Pour répondre aux objectifs fixés dans le PLH de 2008-2013, et renforcer sa politique en matière de logement, l'ancienne CIDERAL a signé une **convention de délégation des aides à la pierre avec l'Etat en février 2008, qui a été reconduite et qui couvre aujourd'hui la période 2016-2021** sur le nouveau périmètre.
- **De 2007 à mi 2018, les interventions menées en matière de parc locatif social** concernent 640 logements. Le bilan des réalisations est le suivant :
 - **En matière de structures d'accueil**, la résidence Habitat Jeunes de 25 logements a été livrée en 2015, à Loudéac et 146 logements ont été restructurés / créés dans les établissements d'accueil pour personnes âgées de La Motte, Plémet, Hémonstoir, Plouguenast, Le Quillio et Loudéac.
 - **En matière de logements familiaux :**
 - **59 logements ont été démolis** à Loudéac : 43 à Saint-Bugan (bâtiment C) et 16 aux Maisons Rouges.
 - **53 logements ont été améliorés.**
 - **16 logements ont été financés en PSLA** pour de la location-accession à Loudéac (15 logements) et Uzel (1 logement).
 - **341 logements ont été produits, soit 30 en moyenne par an.** On observe :
 - Une répartition qui s'appuie sur la structuration du territoire, avec notamment 45% de la production dans la ville centre et 35% dans le groupe Pôles de proximité.
 - Une réduction de la production ces dernières années, qui passe de 42 logements en moyenne par an de 2007 à 2013, à 10 de 2014 à mi-2018.
 - Une production de **47 logements en renouvellement urbain** (sites de Saint Bugan, Les Maisons Rouges) et **de 51 logements dans le parc existant, soit 15% en acquisition amélioration.**
 - Un effort significatif en matière de logements destinés aux personnes à très faibles ressources avec **110 logements, soit 32% de la production en PLAI Ordinaires et 8 logements en PLAI Adaptés**, dont 4 ont été réalisés à Loudéac, 2 à Gausson, 1 à Plémet et 1 à Saint Caradec. Mais aucun logement n'a été programmé depuis 2012.

Production de logements locatifs sociaux familiaux de 2007 à mi 2018 (hors structures) Source : Loudéac Communauté Bretagne Centre

Loudéac Communauté	Total		Nombre moyen par an	
	Nombre total	Taux	2007-2013	2014-mi 2018
LOUDEAC	154	45%	22	0
Pôles de proximité	121	35%	12	8
Secteur intermédiaire	45	13%	6	1
Communes rurales	21	6%	3	0
Loudéac communauté	341	100%	42	10

Production de logements locatifs sociaux familiaux (hors structures) par type de financement, de 2007 à mi 2018 - Loudéac Communauté

Source : Loudéac Communauté

Parc locatif social	PALULOS OFFRE NOUVELLE	PLAI A	PLAI O	PLUS	Total
Nombre	10	8	110	213	341
Taux	3%	2%	32%	62%	100%

Utilisation de la construction neuve : point mort

Un développement de la vacance qui absorbe l'équivalent des 3/4 de la production de logements neufs

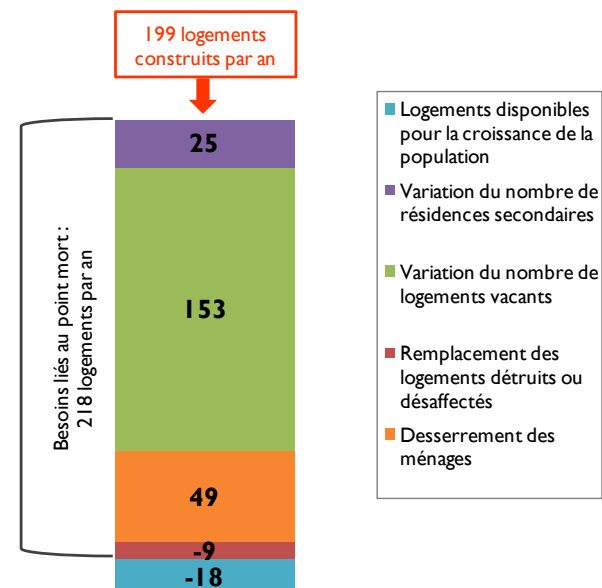
- La production de logements neufs répond à différentes catégories de besoins en logements dits « non démographiques », qui sont liés :
 - au renouvellement du parc, c'est-à-dire à la transformation et à la disparition de logements par désaffectation ou destruction,
 - à la variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants,
 - au desserrement des ménages qui correspond à la baisse de la taille moyenne des ménages : par décohabitation (loger une famille de 4 personnes nécessitera 3 logements au moment du départ des enfants du domicile familial), séparation, vieillissement de la population...

L'ensemble de ces trois catégories de besoins est appelé « point mort » ou point d'équilibre. C'est le niveau de stabilisation de la population. La population s'accroît lorsque la production de logements neufs est supérieure à ce niveau.

- **Sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, de 2010 à 2015 :**
 - Les trois quarts des 199 logements neufs produits en moyenne par an ont été « **absorbé** » par l'**accroissement du nombre de logements vacants**, ce qui est très élevé.
 - **Un quart a servi au desserrement des ménages**, ce qui est un phénomène fréquemment observé.
 - Au total, les efforts de production de logements neufs réalisés n'ont pas permis la croissance de la population.
- Le traitement de la vacance et la poursuite de l'accueil de jeunes ménages apparaissent clairement comme des enjeux afin d'optimiser la production de logements neufs.

Utilisation de la construction neuve 2010-2015 en nombre de logements par an (hors résidence) - Loudéac Communauté Bretagne Centre

Source : Insee, SITADEL, traitement GTC



SYNTHÈSE “DEMOGRAPHIE ET HABITAT”

Atouts	Faiblesses
- Une démographie portée par l'apport de population extérieure, notamment dans tous les pôles de proximité qui attirent de nouveaux habitants - Une population jeune présente davantage sur le pôle de Loudéac - Des disparités sociales moins importantes que dans d'autres territoires - Une demande en logements locatifs sociaux qui n'est pas négligeable, notamment dans la ville-centre - Un marché foncier et immobilier accessible - Une forte implication de la collectivité dans la politique de l'habitat notamment en matière d'amélioration de l'habitat et de diversification de l'offre en direction des jeunes notamment	- Un léger repli du nombre d'habitants entre 2010 et 2015 lié à un creusement du déficit naturel et à une réduction de l'excédent migratoire - Une population qui vieillit et une réduction de la taille moyenne des ménages - Des communes en perte de vitesse (moins d'habitants et vieillissement marqué) notamment les communes rurales et la ville de Loudéac - Des revenus faibles dans l'ensemble qui expliquent la fragilité de la situation d'un certain nombre de ménages (coût énergétique, incapacité à engager des travaux,...) - Une progression de la vacance, des biens invendus (centres, bourgs, campagne, lotissement) et une présence de logements en mauvais état et pour certains indignes - Une offre de logements encore insuffisamment diversifiée pour répondre à l'ensemble des demandes
Opportunités	Menaces
- Des axes vers Saint-Brieuc (RD700) et Rennes (Rn164) qui contribuent à la présence de la jeunesse sur le territoire - Un développement économique qui peut être le support d'un renforcement de l'attractivité résidentielle - Une organisation résidentielle du territoire à structurer autour des polarités afin de diffuser le développement à l'ensemble des communes - Une attractivité pour des ménages bi-actifs avec une personne travaillant à l'extérieur - Un potentiel à structurer autour de l'amélioration du cadre de vie, le renforcement des équipements (en direction des enfants et des adolescents notamment) et la redynamisation des centre-bourgs : aménagement urbain, reconquête du bâti dégradé et des logements vacants, densification des dents creuses.	- Un renouvellement insuffisant de la population conduisant à un vieillissement accéléré avec un risque d'isolement marqué en secteur rural - Un manque d'attractivité pour les jeunes et une difficulté croissante pour les entreprises locales à trouver les compétences nécessaires - Une difficulté croissante à assurer la fréquentation des équipements (écoles notamment) - La dégradation du parc de logement inoccupé et la précarisation croissante d'un certain nombre de ménages - Un isolement de populations à faibles ressources attirées par les prix

Diagnostic – compléments thématiques



Économie

LES DONNEES DE CADRAGE

L'emploi

23 176 emplois recensés sur le territoire dont 44% au sein de l'espace de vie de Loudéac

- ▶ Près de $\frac{3}{4}$ des emplois localisés au sein des espaces de vie de Loudéac, Le Méné et Merdrignac, dont 44% uniquement dans celui de Loudéac (10 250 emplois sur les 23 176 que totalise la Communauté de Communes).
- ▶ Les pôles d'emplois les plus importants sont localisés à proximité immédiate de la RN164 :
 - Loudéac : 8 715 emplois (38% du total) ;
 - Merdrignac : 1 390 emplois (6% du total) ;
 - Guerlédan : 1 144 emplois (5% du total) ;
 - Trémoré : 1 184 emplois (5% du total) ;
- ▶ Au-delà de cet axe, la géographie de l'emploi de LCBC est également polarisée autour de la commune nouvelle de Le Méné (3 937 emplois, soit 17% de l'ensemble des emplois du territoire).

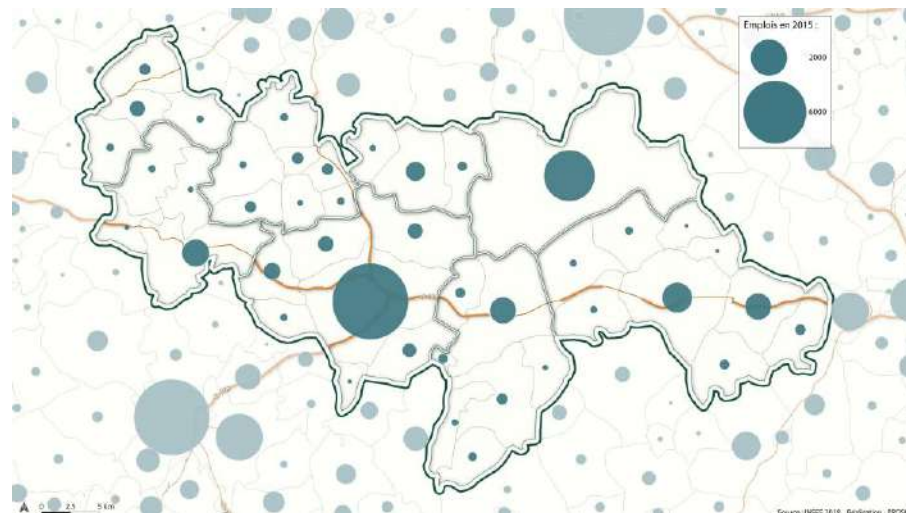
Les communes comptant plus de 200 emplois en 2015

Source : Insee, RP 2015

Commune	2015	Part dans Loudéac CBC
Loudéac	8 715	38%
Le Méné	3 937	17%
Merdrignac	1 390	6%
Trémoré	1 184	5%
Guerlédan	1 144	5%
Plémet	1 008	4%
Plouguenast	607	3%
Corlay	411	2%
Saint-Caradec	405	2%
La Motte	400	2%
Trévé	358	2%
Saint-Barnabé	242	1%
Uzel	231	1%
Le Haut-Corlay	219	1%
Plumieux	203	1%

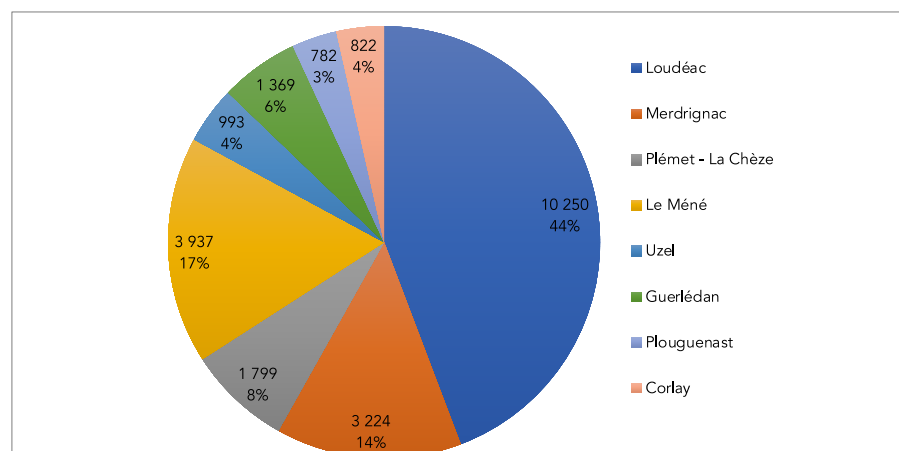
Localisation des emplois par commune

Source : Insee, RP 2015



Ventilation des emplois par espaces de vie en 2015

Source : Insee, RP 2015

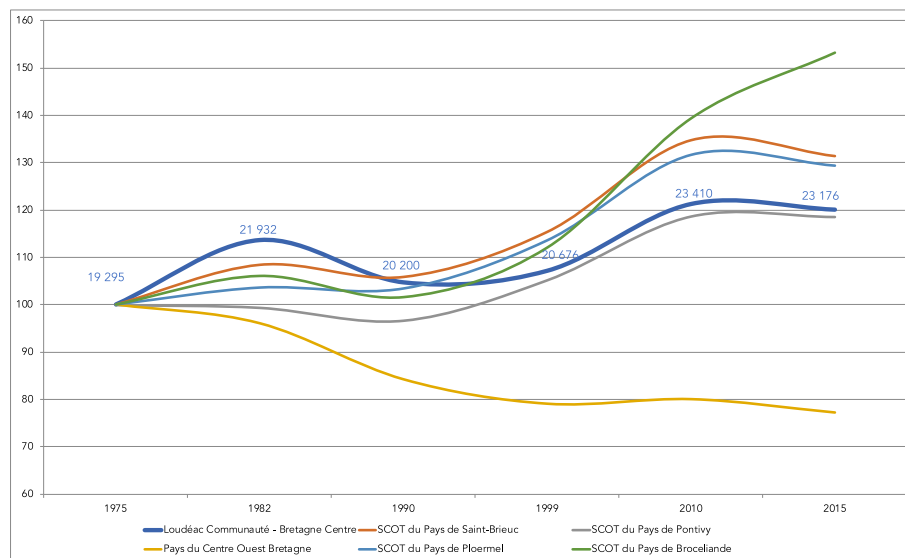


Une évolution de l'emploi qui s'atténue mais qui reste dynamique sur le long terme

- La progression de l'emploi se contracte depuis 2010 mais elle reste positive sur une plus longue période : près de 230 emplois en moins entre 2010-2015 mais 2 500 supplémentaires entre 1999 et 2015, soit une croissance de 12%, dans la lignée des territoires voisins.

Évolution de l'emploi entre 1975 et 2015 au sein des territoires de comparaison

Source : Insee, RP 2015



Nombre d'emplois en 2015 et évolution par rapport à 1999 et 2010 selon les territoires de comparaison

Source : RP 2015

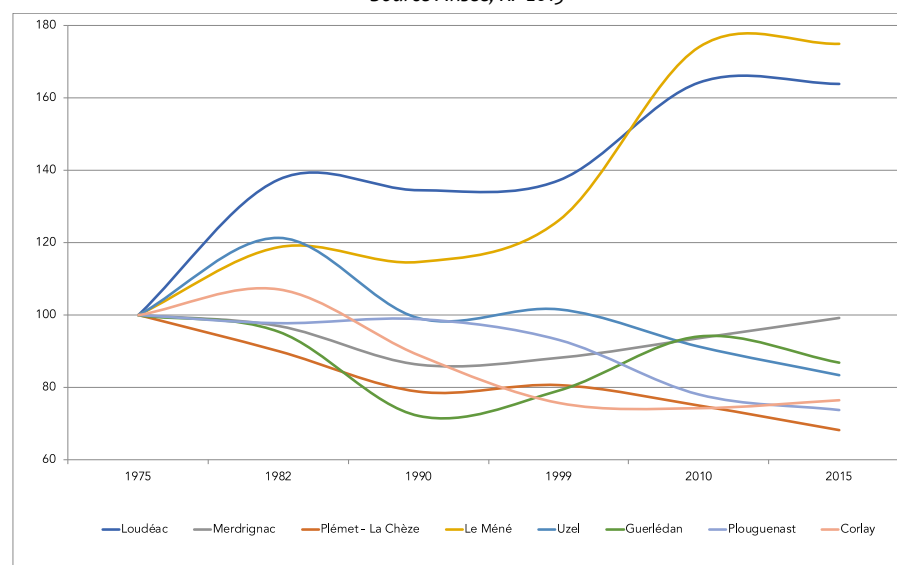
Territoire	1999	2010	2015	Var 2010-2015	Tx var 2010-2015	Var 1999-2015	Tx var 1999-2015
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	20 676	23 410	23 176	-234	-1,0%	2 500	12,1%
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	77 202	90 177	87 929	-2 248	-2,5%	10 727	13,9%
SCOT du Pays de Pontivy	31 094	35 074	35 044	-31	-0,1%	3 950	12,7%
Pays du Centre Ouest Bretagne	28 553	28 899	27 888	-1 011	-3,5%	-665	-2,3%
SCOT du Pays de Ploermel	28 764	33 356	32 774	-582	-1,7%	4 010	13,9%
SCOT du Pays de Brocéliande	14 372	17 881	19 665	1 785	10,0%	5 293	36,8%

- À l'échelle de LCBC, deux espaces de vie se détachent des autres au regard de leur dynamique liée à l'emploi : Loudéac et Le Mené avec respectivement près de 4 000 et 1 690 emplois supplémentaires depuis 1975. Si cette croissance a été particulièrement marquée au cours des années 2000, elle s'estompe depuis 2010.

- À noter la croissance continue des emplois dans l'espace de vie de Merdrignac depuis 1990 avec 416 emplois supplémentaires.

Évolution de l'emploi entre 1975 et 2015 au sein des espaces de vie du LCBC

Source : Insee, RP 2015



Nombre d'emplois en 2015 et évolution par rapport à 1999 et 2010 selon les espaces de vie

Source : Insee, RP 2015

Espaces de vie	1999	2010	2015	Var 2010-2015	Tx var 2010-2015	Var 1999-2015	Tx var 1999-2015
Loudéac	8 583	10 274	10 250	-24	-0,2%	1 667	19,4%
Merdrignac	2 869	3 044	3 224	180	5,9%	355	12,4%
Plémet - La Chèze	2 128	1 979	1 799	-179	-9,1%	-329	-15,4%
Le Mené	2 839	3 917	3 937	20	0,5%	1 098	38,7%
Uzel	1 209	1 087	993	-94	-8,6%	-216	-17,9%
Guerlédan	1 247	1 483	1 369	-114	-7,7%	122	9,8%
Plouguenast	987	827	782	-45	-5,5%	-205	-20,8%
Corlay	814	798	822	24	3,0%	8	1,0%
Loudéac CBC	20 676	23 410	23 176	-234	-1,0%	2 500	12,1%

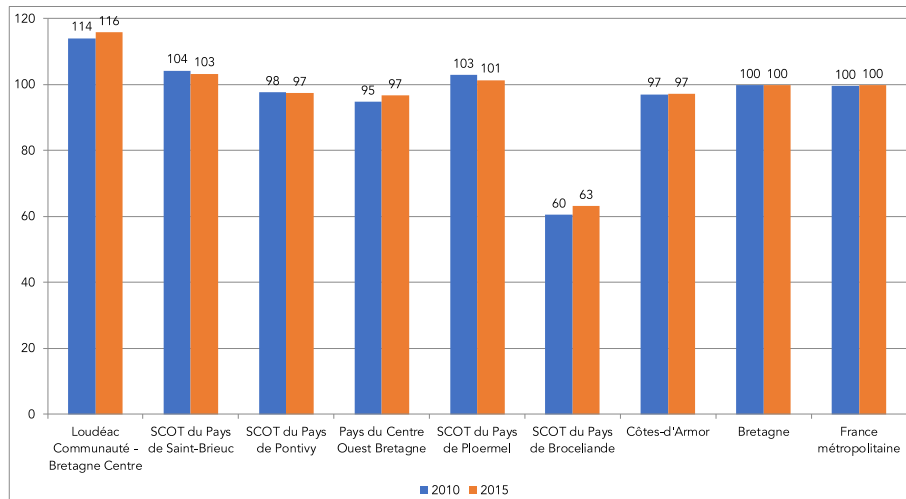
L'attractivité par l'emploi

Un territoire dont l'attractivité par l'emploi s'amplifie vis-à-vis de ses voisins

- La Communauté de communes fournit un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs occupés y résidant : 116 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidant dans le territoire. Ce rapport est en légère croissance et témoigne de l'attractivité du territoire à l'égard des bassins d'emplois limitrophes.
- Les pôles économiques internes qui exercent une attractivité par l'emploi sur les autres communes sont Loudéac, Trémoré, Le Mené (Collinée et Saint Jacut du Mené) et Guerlédan (Mûr de Bretagne), pour lesquels le taux de concentration est supérieur à 100.

Taux de concentration de l'emploi par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015



Taux de concentration de l'emploi : désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts sur une commune ou une autre strate territoriale et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune ou dans l'autre strate territoriale. Cet indicateur mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'un espace exerce sur les autres

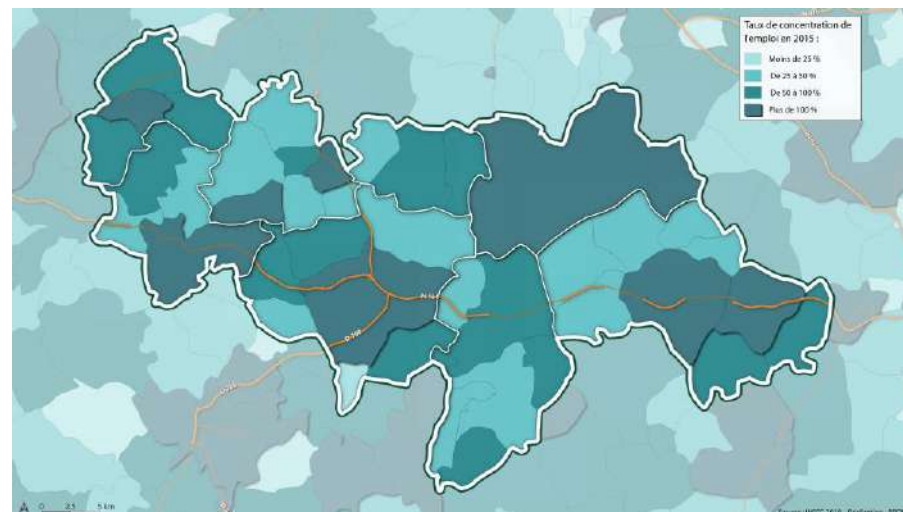
Taux de concentration de l'emploi par espace de vie en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Espace de vie	2010	2015	Var 2010-2015
Loudéac	149,0	153,9	4,9
Merdrignac	95,1	100,6	5,5
Plémet - La Chèze	72,6	68,6	-4,0
Le Mené	148,8	151,4	2,6
Uzel	68,5	65,2	-3,4
Guerlédan	111,0	109,6	-1,4
Plouguenast	68,8	63,6	-5,2
Corlay	83,4	89,5	6,1

Taux de concentration de l'emploi par commune en 2015

Source : Insee, RP 2015



Les actifs

Un taux d'activité qui tend à s'affirmer

- ▶ Avec 22 296 actifs sur son territoire en 2015, Loudéac Communauté enregistre une légère diminution alors que leur nombre est en croissance dans la majorité des territoires limitrophes (-0,1% entre 2010 et 2015 au sein de la Communauté de communes contre +3,3% dans le Pays de Ploërmel ou +6,7% dans le Pays de Brocéliande).
- ▶ Dans un contexte d'augmentation significative de la part des actifs de (15 ans ou plus) dans le total de la population enregistré sur de nombreux secteurs alentour, LCBC voit son taux d'activité se développer au même rythme que le Pays de Pontivy ou de Ploërmel (+ 2 points entre 2010 et 2015).

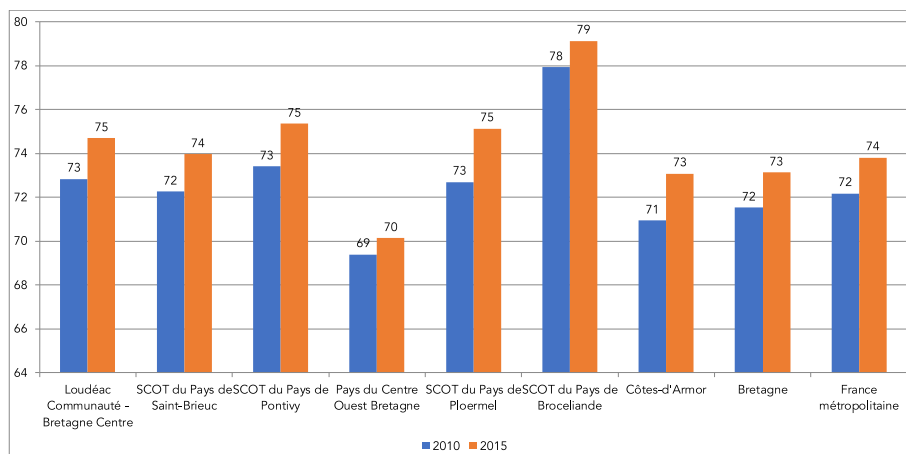
Nombre d'actifs par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Territoire	2010	2015	Var 2010-2015	Tx var 2010-2015
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	22 324	22 296	-28	-0,1%
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	95 808	96 373	565	0,6%
SCOT du Pays de Pontivy	39 192	40 358	1 166	3,0%
Pays du Centre Ouest Bretagne	34 180	33 415	-764	-2,2%
SCOT du Pays de Ploërmel	35 116	36 289	1 173	3,3%
SCOT du Pays de Brocéliande	31 641	33 758	2 117	6,7%

Taux d'activité par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015



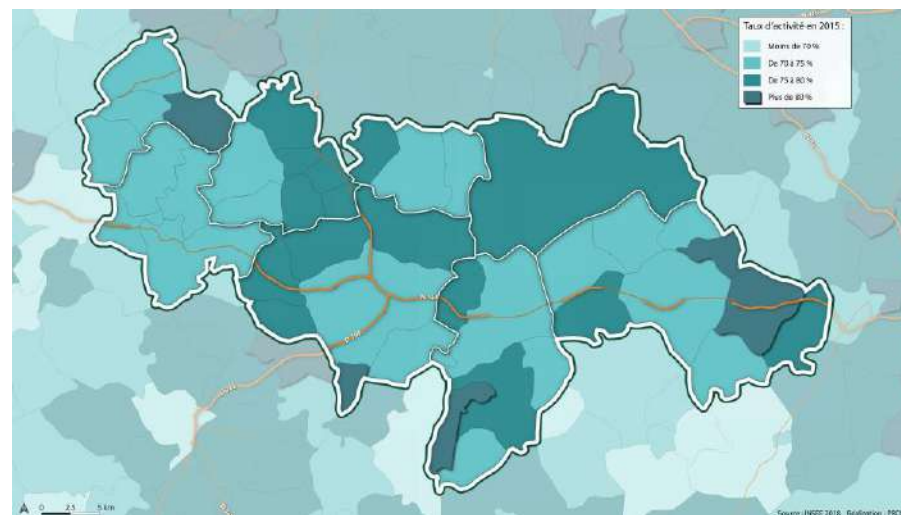
Taux d'activité par espace de vie en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Espace de vie	2010	2015	Var 2010-2015
Loudéac	72,8	74,2	1,4
Merdrignac	72,7	75,4	2,7
Plémet - La Chèze	71,7	72,5	0,8
Le Méné	74,5	76,4	1,9
Uzel	75,3	75,5	0,1
Guerlédan	69,7	72,1	2,4
Plouguenast	72,4	74,7	2,3
Corlay	73,3	80,3	7,0

Taux d'activité en 2015 par commune

Source : Insee, RP 2015



Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs de 15-64 ans) et l'ensemble de la population correspondante.

Les actifs occupés

Un fléchissement du nombre d'actifs occupés

- ▶ Avec 20 008 actifs occupés en 2015 le territoire voit ce nombre diminué de 526 personnes par rapport à 2010.
- ▶ Même si le taux d'emploi tend à se stabiliser depuis 2010, il reste néanmoins à hauteur des territoires limitrophes (environ 67%), voire légèrement au-delà des territoires du Pays de Saint-Brieuc et du Pays Centre Ouest Bretagne.
- ▶ A l'échelle de la communauté de communes, seuls les espaces de vie de Loudéac, Le Mené, Guerlédan, Plouguenast et Corlay ont vu leur taux d'emploi augmenter au cours de la période. Le taux est le plus élevé dans l'espace de vie de Le Mené (70,9%), et le plus faible dans celui du Plémet – La Chèze (63,8%) où il tend à s'atténuer entre 2010-2015 (-1,2 points).

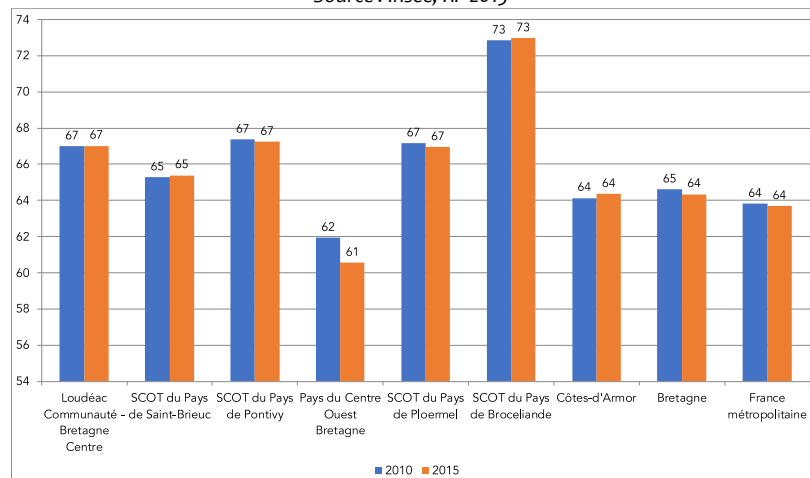
Nombre d'actifs occupés par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Territoire	2010	2015	Var 2010-2015	Tx var 2010-2015
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	20 534	20 008	-526	-2,6%
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	86 531	85 179	-1 352	-1,6%
SCOT du Pays de Pontivy	35 962	36 010	48	0,1%
Pays du Centre Ouest Bretagne	30 502	28 841	-1 661	-5,4%
SCOT du Pays de Ploermel	32 442	32 344	-98	-0,3%
SCOT du Pays de Brocелиande	29 575	31 131	1 557	5,3%

Taux d'emploi par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015



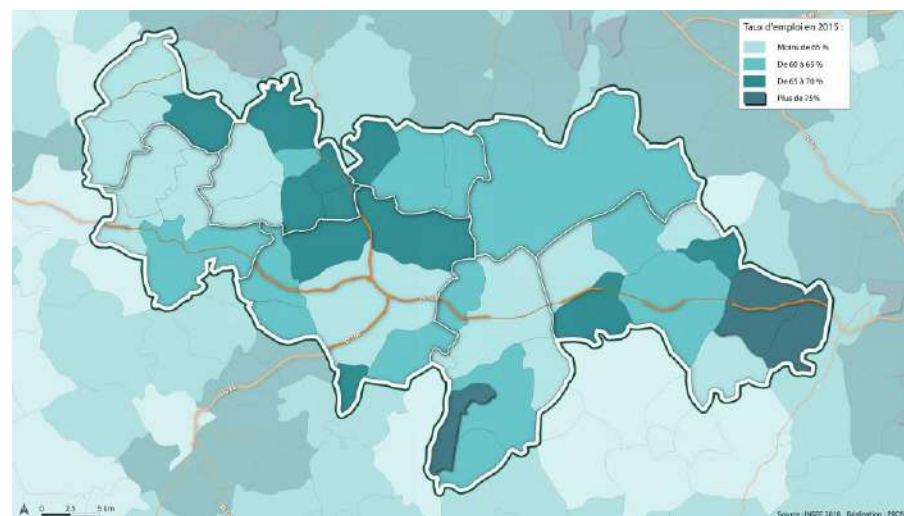
Taux d'emploi par espace de vie en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Espace de vie	2010	2015	Var 2010-2015
Loudéac	65,7	65,9	0,3
Merdrignac	69,3	69,1	-0,1
Plémet - La Chèze	65,0	63,8	-1,2
Le Mené	70,4	70,9	0,4
Uzel	69,6	68,0	-1,6
Guerlédan	64,1	64,8	0,7
Plouguenast	65,9	67,8	1,9
Corlay	67,7	68,1	0,4

Taux d'emploi en 2015 par commune

Source : Insee, RP 2015



Taux d'emploi : mesure l'utilisation des ressources de main d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population correspondante.

Le chômage

Un taux de chômage de 10,5%, soit un niveau en deçà des territoires voisins

- ▶ Avec plus de 2 353 chômeurs, la Communauté de Communes voit leur nombre s'accroître par rapport à 2010 (547 personnes supplémentaires).
- ▶ Au regard du taux de chômage (10,5%), les effets de la crise de 2008-2009 restent moins perceptibles que dans les autres territoires où ce taux oscille entre 10,6% dans le Pays de Ploërmel et 13,6% dans le Pays du Centre Ouest Bretagne. Seul le Pays de Brocéliande présente un niveau inférieur avec 7,9%.

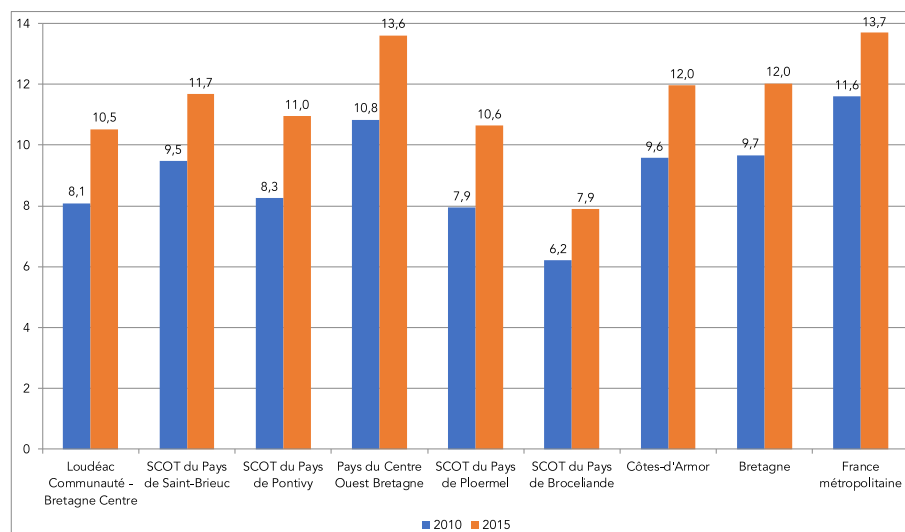
Nombre de chômeurs par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Territoire	2010	2015	Var 2010-2015	Tx var 2010-2015
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	1 806	2 353	547	30,3%
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	9 136	11 266	2 130	23,3%
SCOT du Pays de Pontivy	3 245	4 405	1 159	35,7%
Pays du Centre Ouest Bretagne	3 724	4 615	891	23,9%
SCOT du Pays de Ploërmel	2 808	3 874	1 066	38,0%
SCOT du Pays de Brocéliande	1 950	2 653	703	36,0%

Taux de chômage par territoire en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015



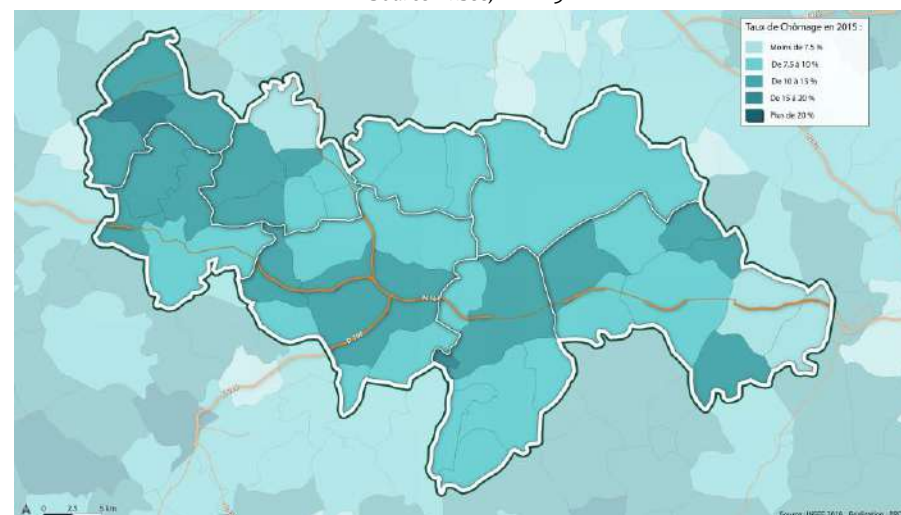
Taux de chômage par espace de vie en 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Espace de vie	2010	2015	Var 2010-2015
Loudéac	9,4	11,9	2,5
Merdrignac	5,5	8,4	2,9
Plémet - La Chèze	8,0	10,6	2,6
Le Méné	7,5	9,4	1,9
Uzel	8,0	9,9	1,9
Guerlédan	9,1	10,8	1,7
Plouguenast	7,2	8,3	1,1
Corlay	8,2	14,4	6,2

Taux de chômage en 2015 par commune

Source : Insee, RP 2015



Taux de chômage : pourcentage de chômeurs d'une classe d'âge dans la population active de la même classe d'âge.

LA CARACTERISATION DE L'EMPLOI

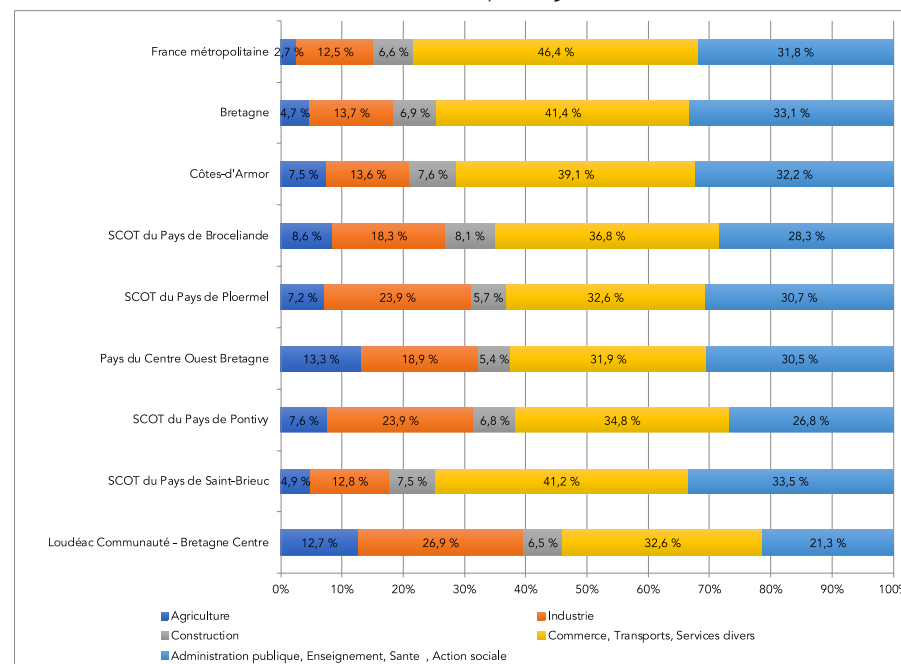
L'emploi par grands secteurs

Une économie portée par le dynamisme des services marchands

- Près de 33% des emplois du territoire relève du secteur du « commerce, transports, services divers ». Outre la prédominance de ces emplois, il s'agit également du principal secteur économique à avoir vu ses effectifs se renforcer entre 2010 et 2015 avec 672 emplois supplémentaires, principalement localisés dans les espaces de vie de Loudéac et de Merdrignac.
- Dans le même temps, les emplois industriels, fortement représentés par rapport aux autres territoires (environ 27% des emplois), ont vu leur nombre réduire de près de plus de 300 unités (-1%) mais à un rythme moindre que dans les territoires du Pays de Saint-Brieuc ou du Pays du Centre Ouest Bretagne où leur diminution est proche de 2%. Les quelques dizaines d'emplois industriels en plus enregistrées dans les espaces de vie de Corlay et de Guerlédan n'ont pas permis d'infléchir la tendance générale au regard des 207 emplois industriels en moins dans l'espace de vie de Loudéac.
- Le secteur agricole a également été fortement impacté avec 394 emplois en moins entre 2010 et 2015, soit une moyenne de 80 emplois en moins par an.

Part des secteurs dans l'emploi total en 2015

Source : Insee, RP 2015



L'emploi catégorisé selon les 5 grands secteurs économiques en 2015 et sa variation entre 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015

Territoire	Agriculture			Industrie			Construction			Commerce, Transports, Services divers			Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale		
	2015	Variation 2010-2015	Taux de croissance annuel moyen	2015	Variation 2010-2015	Taux de croissance annuel moyen	2015	Variation 2010-2015	Taux de croissance annuel moyen	2015	Variation 2010-2015	Taux de croissance annuel moyen	2015	Variation 2010-2015	Taux de croissance annuel moyen
Espace de vie de Loudéac	558	-77	-2,6%	2 378	-207	-1,7%	667	-72	-2,0%	4 171	201	1,0%	2 477	131	1,1%
Espace de vie de Plémet - La Chêze	380	-78	-3,7%	324	-95	-5,0%	98	-29	-5,0%	347	-39	-2,1%	651	61	2,0%
Espace de vie de Merdrignac	493	-88	-3,2%	870	-61	-1,4%	215	-40	-3,4%	1 140	399	9,0%	506	-30	-1,1%
Espace de vie de Le Méné	403	-29	-1,4%	2 025	6	0,1%	201	49	5,8%	782	1	0,0%	526	-8	-0,3%
Espace de vie d'Uzel	301	-76	-4,4%	136	-11	-1,5%	55	-60	-13,7%	255	37	3,2%	245	15	1,3%
Espace de vie de Guerlédan	189	-20	-1,9%	416	17	0,8%	89	-51	-8,7%	423	4	0,2%	251	-65	-4,5%
Espace de vie de Plouguenast	402	-23	-1,1%	19	3	3,1%	54	10	4,0%	204	17	1,7%	103	-52	-7,8%
Espace de vie de Corlay	213	-5	-0,4%	71	31	12,4%	116	-54	-7,3%	244	52	4,9%	178	-1	-0,1%
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	2 939	-394	-2,5%	6 239	-317	-1,0%	1 495	-247	-3,0%	7 566	672	1,9%	4 938	53	0,2%
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	4 333	-377	-1,7%	11 244	-947	-1,6%	6 624	-1 020	-2,8%	36 231	188	0,1%	29 497	-92	-0,1%
SCOT du Pays de Pontivy	2 670	-229	-1,6%	8 392	-173	-0,4%	2 391	-357	-2,7%	12 185	651	1,1%	9 406	78	0,2%
Pays du Centre Ouest Bretagne	3 698	-346	-1,8%	5 280	-385	-1,4%	1 492	-406	-4,7%	8 910	90	0,2%	8 508	36	0,1%
SCOT du Pays de Ploermel	2 351	-334	-2,6%	7 823	-413	-1,0%	1 876	-436	-4,1%	10 671	-90	-0,2%	10 054	690	1,4%
SCOT du Pays de Broceliande	1 681	-35	-0,4%	3 601	-130	-0,7%	1 587	-206	-2,4%	7 235	882	2,6%	5 561	1 273	5,3%

L'emploi selon les fonctions économiques

Une surreprésentation des fonctions de fabrication, de transport-logistique et de l'agriculture

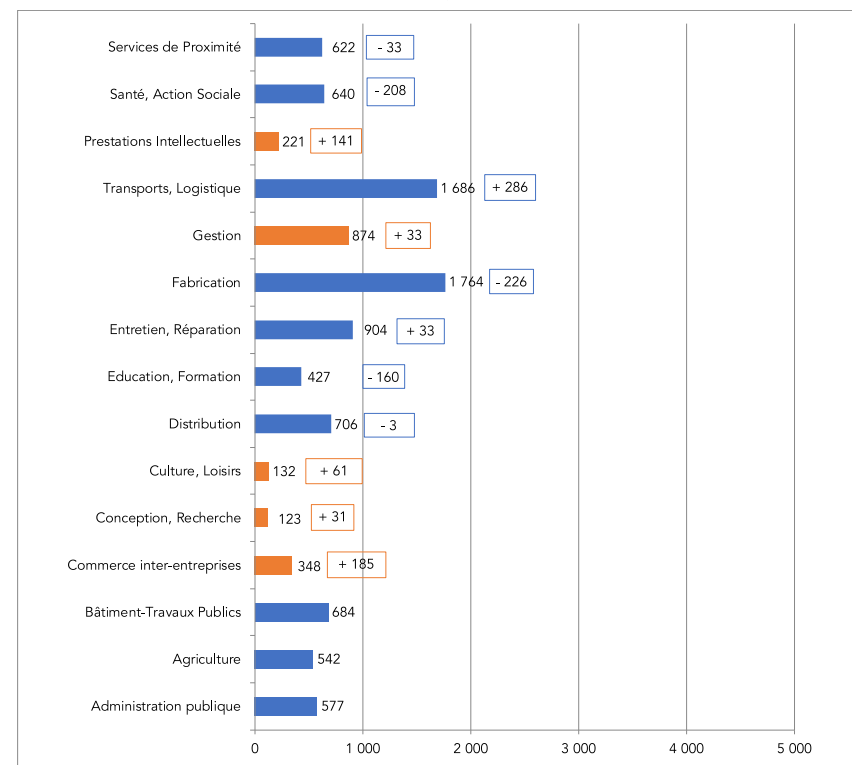
- Parmi les 23 176 emplois que recense le territoire, on retrouve une diversité d'emplois où sont particulièrement représentés la fabrication (plus de 4 900 emplois, soit 21% des emplois), le transport et la logistique (2 774 emplois, soit 12% du total) ou l'agriculture (2 755 emplois, soit 12% du total).
- Parmi les fonctions métropolitaines LCBC offre une palette d'activités moins affirmée qu'ailleurs : 3 329 emplois en 2015 (soit 14,4% des emplois du territoire), dont plus de la moitié sont des emplois de gestion (1 789 emplois).

L'analyse fonctionnelle des emplois : elle propose des regroupements des professions dans le but de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités. 15 fonctions sont ainsi définies par l'Insee.

Emplois métropolitains : emplois qui n'ont pas de localisation imposée par l'activité, qui concernent des activités intellectuelles et de décision souvent très qualifiée et d'encadrement. Ces emplois constituent un indicateur d'un territoire dans l'économie de la connaissance. Parmi les 15 fonctions, 5 sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs.

Répartition des emplois de LCBC selon les fonctions économiques en 2015 et évolution 2010-2015

Source : Insee, RP 2015 (en orange : les fonctions métropolitaines)



Emplois selon les 15 fonctions économiques en 2015

Source : Insee, RP 2015

Territoire	Administration publique	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité
Espace de vie de Loudéac	577	542	684	348	123	132	706	427	904	1 764	874	1 686	221	640	622
Espace de vie de Merdrignac	107	432	215	149	42	18	150	114	213	638	301	444	56	114	230
Espace de vie de Plémet - La Chèze	90	365	132	24	15	25	75	60	134	247	79	97	20	213	223
Espace de vie de Le Méné	126	412	202	54	29	26	114	81	246	1 803	180	196	76	138	255
Espace de vie d'Uzel	35	286	36	23	4	5	35	42	65	84	57	113	10	95	102
Espace de vie de Guerlédan	45	190	79	42	1	23	68	62	111	334	86	119	25	89	95
Espace de vie de Plouguenast	20	340	55	15	0	10	29	32	49	15	53	81	18	19	46
Espace de vie de Corlay	37	187	92	26	0	5	38	16	60	52	119	39	15	67	67
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	1 038	2 755	1 494	681	215	243	1 214	835	1 782	4 938	1 749	2 774	441	1 376	1 640
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	7 619	4 177	6 684	2 636	947	1 506	7 615	4 363	7 002	7 395	10 829	6 789	2 656	9 635	8 075
SCOT du Pays de Pontivy	1 736	2 521	2 454	1 139	289	371	2 332	1 598	2 677	5 752	3 092	3 695	717	3 366	3 306
Pays du Centre Ouest Bretagne	1 484	3 552	1 642	526	154	466	1 878	1 231	2 344	3 757	2 066	2 586	425	3 220	2 555
SCOT du Pays de Ploermel	3 037	2 196	1 819	909	368	377	2 211	1 470	2 579	5 662	2 919	3 072	581	2 722	2 851
SCOT du Pays de Brocéliande	1 015	1 665	1 449	671	220	300	1 354	1 110	1 883	2 245	1 478	2 163	353	1 552	2 206

Une économie métropolitaine qui cherche à s'accrocher au « peloton » avec près de 450 emplois supplémentaires entre 2010 et 2015

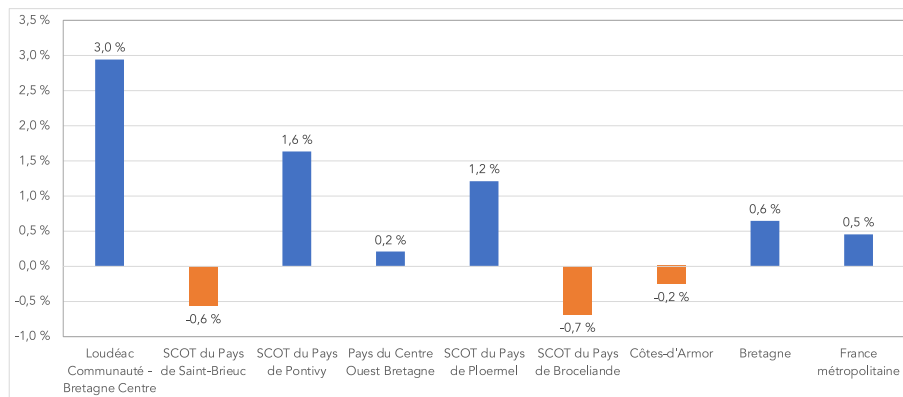
Variation des emplois selon les 15 fonctions économiques entre 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015 (cerclees en orange les 5 fonctions métropolitaines)

Territoire	Administration publique	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité
Espace de vie de Loudéac	210	-76	-51	110	50	50	68	-14	-22	-309	-25	162	80	-232	-25
Espace de vie de Merdrignac	-52	-114	-26	71	-3	-2	-27	-41	35	62	19	203	36	-9	29
Espace de vie de Plémet - La Chèze	10	-65	17	-5	-6	9	-13	-64	-38	4	-18	-50	-22	42	20
Espace de vie de Le Méné	39	-18	29	18	0	6	-30	-9	28	31	-35	-72	26	-13	20
Espace de vie d'Uzel	-9	-67	-60	4	0	-3	7	7	5	-40	-18	49	-2	24	11
Espace de vie de Guerlédan	-7	2	-55	-3	-7	3	-14	-15	15	0	31	-13	13	-14	-49
Espace de vie de Plouguenast	-24	-26	11	3	-4	10	-6	2	9	7	4	20	10	-22	-41
Espace de vie de Corlay	21	-37	-24	-13	0	-11	12	-25	1	21	75	-14	-1	16	2
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	189	-402	-160	185	31	61	-3	-160	33	-226	33	286	141	-208	-33
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	-205	-542	-844	-370	68	59	292	-288	108	-519	-586	-194	300	930	-459
SCOT du Pays de Pontivy	134	-347	-252	5	5	58	-20	51	-43	-343	184	-79	184	282	148
Pays du Centre Ouest Bretagne	85	-333	-376	68	-5	11	-152	-58	-79	-166	-30	-270	-6	525	-225
SCOT du Pays de Ploermel	231	-367	-554	-61	18	47	-163	39	192	-506	169	-90	130	336	-2
SCOT du Pays de Brocélindie	232	23	-204	39	-21	15	0	103	496	139	-147	305	8	429	367

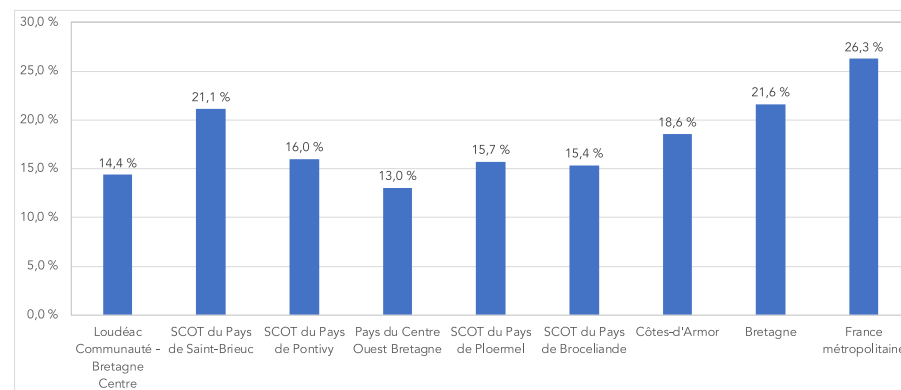
Comparaison de l'évolution annuelle moyenne des emplois métropolitains entre 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2015



Représentation des emplois métropolitains dans l'emploi total en 2015

Source : Insee, RP 2015



L'emploi selon les sphères

Un tissu productif surreprésenté par rapport aux territoires voisins (58,5% des emplois) mais dont la vigueur tend à se stabiliser

- ▶ La part des emplois présentiels s'élève à 41,5 % des emplois du territoire en 2015 (9 627 emplois), soit une diminution de près de 230 emplois par rapport à 2010.
- ▶ Alors que ces activités présentielles tendent à se contracter au cours de la dernière période, elles demeurent dynamiques dans les autres territoires (ex : +0,5 point à l'échelle des Côtes-d'Armor voire +1,7 points dans le Pays de Brocéliande).

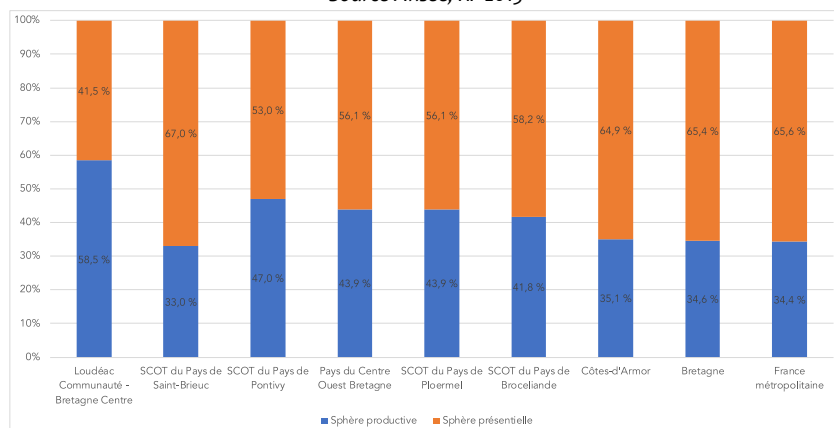
La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles : elles concernent les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives : ce sont les activités déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

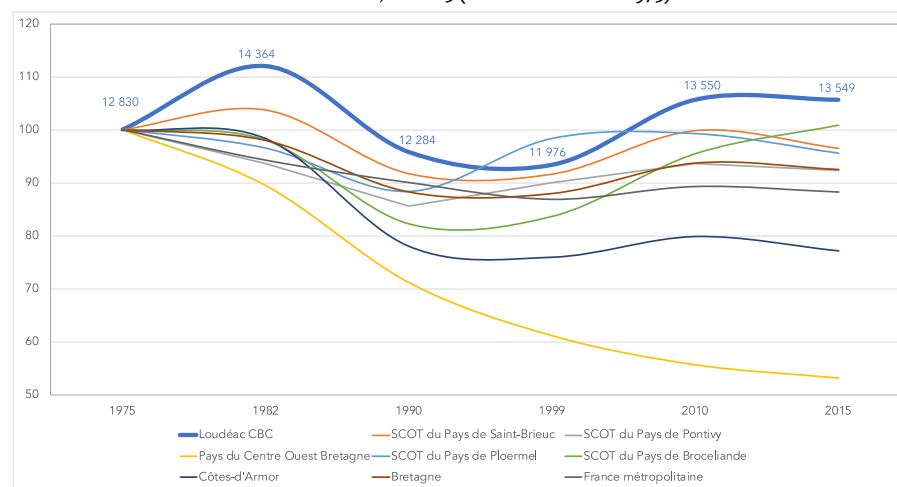
Poids des sphères productives et présentielles en 2015

Source : Insee, RP 2015



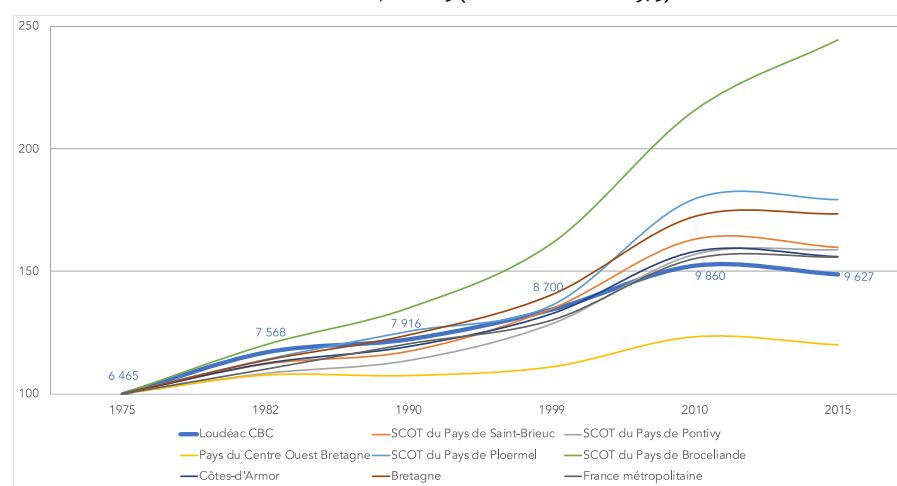
Évolution des emplois productifs entre 1975 et 2015

Source : Insee, RP 2015 (indice base 100 en 1975)



Évolution des emplois présentiels entre 1975 et 2015

Source : Insee, RP 2015 (indice base 100 en 1975)



Les spécialisations économiques

Des activités agroalimentaires qui concentrent toujours les grandes spécificités économiques du territoire, et des spécialisations complémentaires qui montrent une pluralité d'activités entre les espaces de vie de Loudéac Communauté

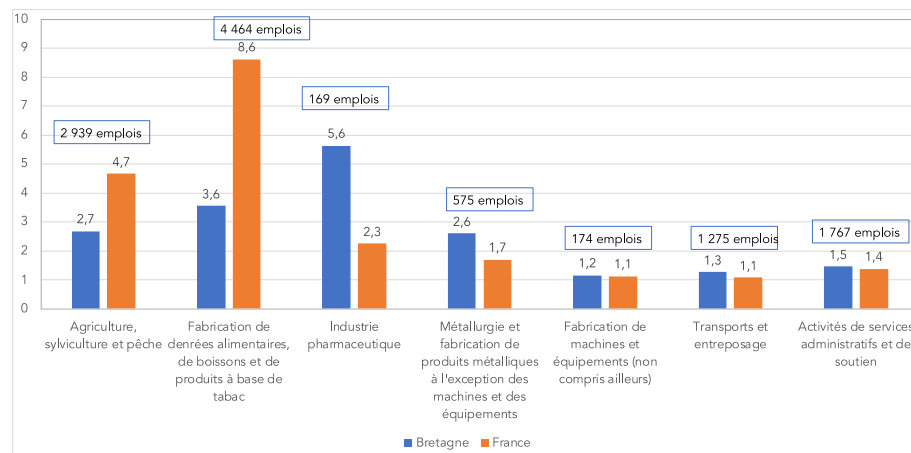
► L'agroalimentaire concentre les principales activités spécifiques du territoire, c'est-à-dire celles dont la part dans l'emploi total de LCBC est nettement supérieure à leur part dans l'emploi total de la Bretagne et de la France. Totalisant 11 363 emplois, les 7 spécialisations économiques sont les suivantes :

- Agriculture, sylviculture et pêche (2 939 emplois),
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons (4 464 emplois),
- Industrie pharmaceutique (169 emplois),
- Métallurgie (575 emplois),
- Fabrication de machines (174 emplois),
- Transports et entreposage (1 275 emplois),
- Activités de services administratifs et de soutien (1 767 emplois).

La spécialisation : notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans une activité donnée si celle-ci occupe une place plus importante dans le tissu économique du territoire qu'ailleurs.

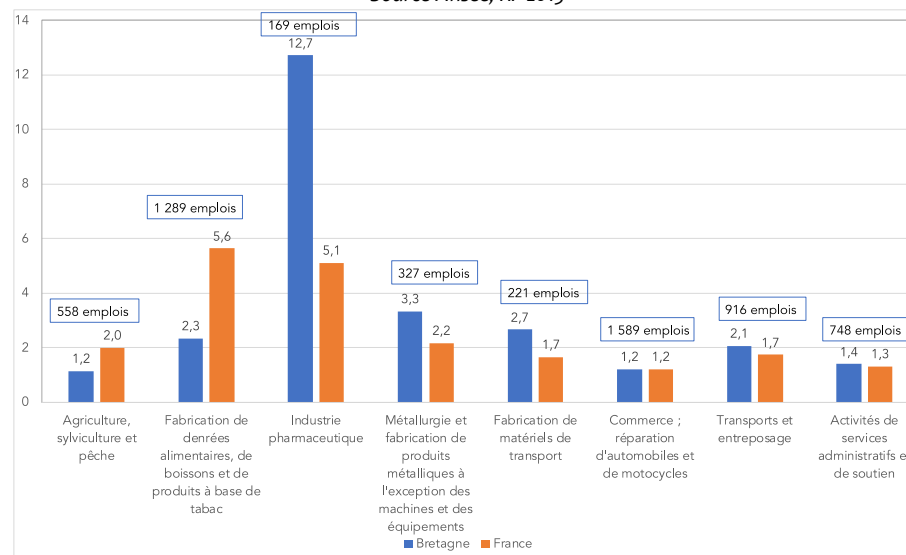
Spécialisations économiques de LCBC

Source : Insee, RP 2015



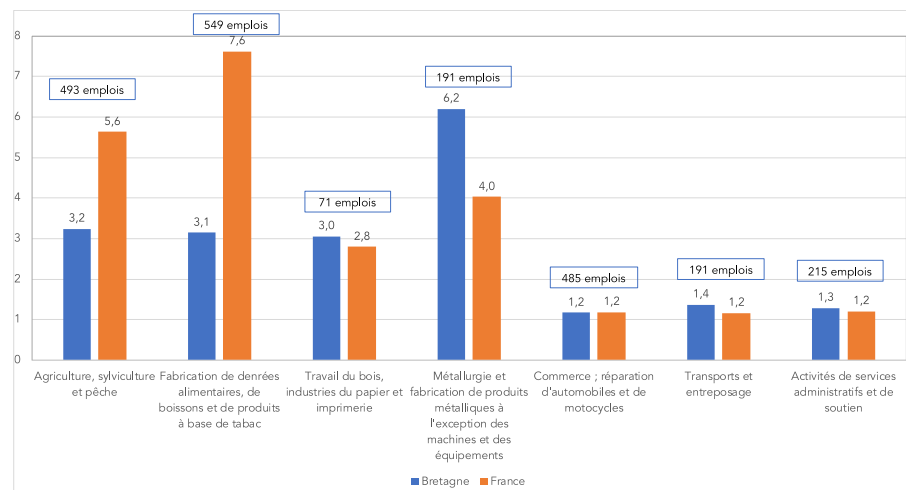
Spécialisations économiques de l'espace de vie de Loudéac

Source : Insee, RP 2015



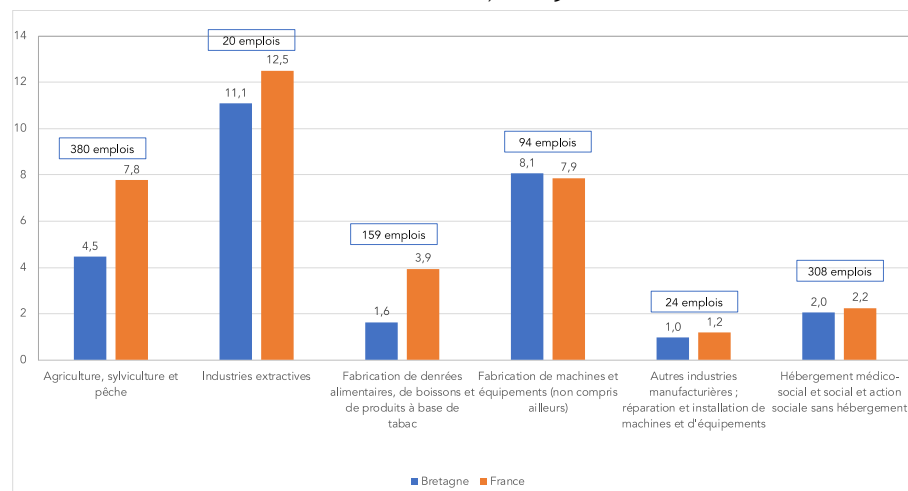
Spécialisations économiques de l'espace de vie de Merdrignac

Source : Insee, RP 2015



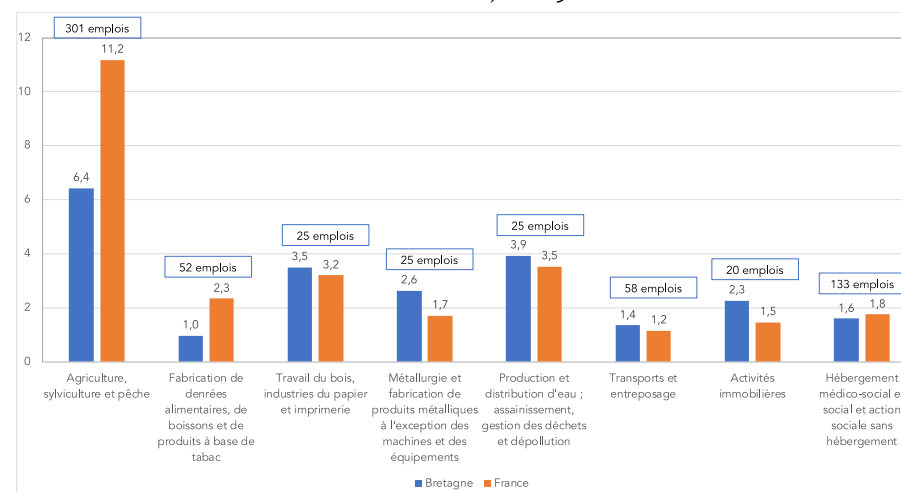
Spécialisations économiques de l'espace de vie de Plémet – La Chèze

Source : Insee, RP 2015



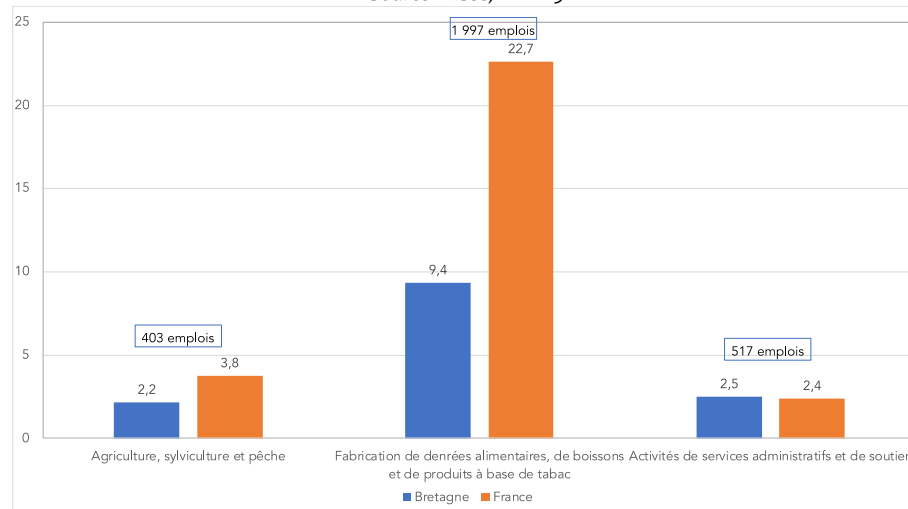
Spécialisations économiques de l'espace de vie d'Uzel

Source : Insee, RP 2015



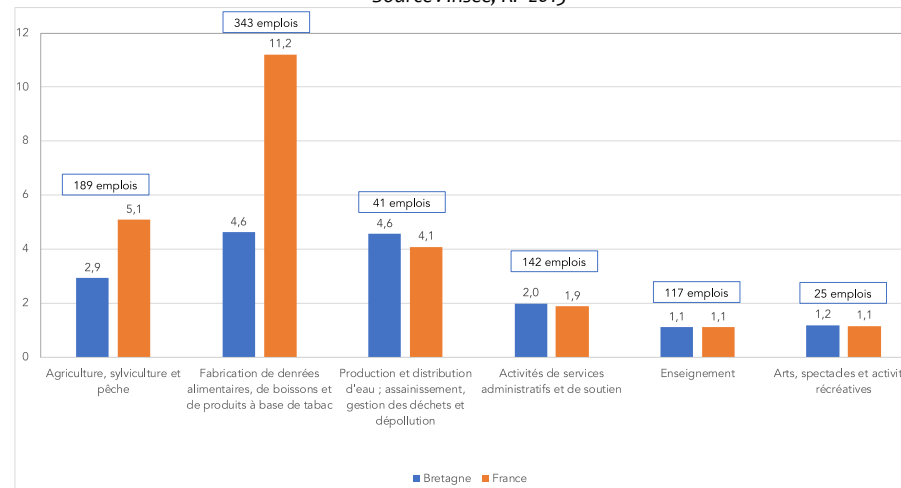
Spécialisations économiques de l'espace de vie de Le Mené

Source : Insee, RP 2015



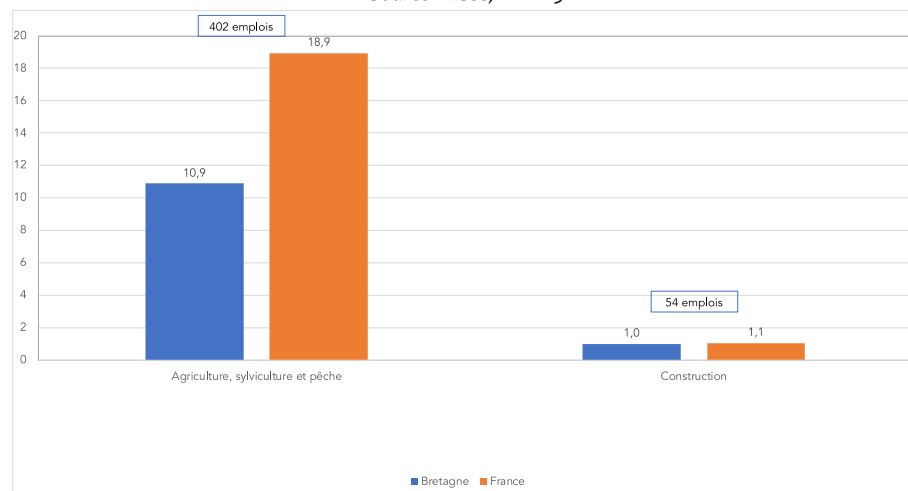
Spécialisations économiques de l'espace de vie de Guerlédan

Source : Insee, RP 2015



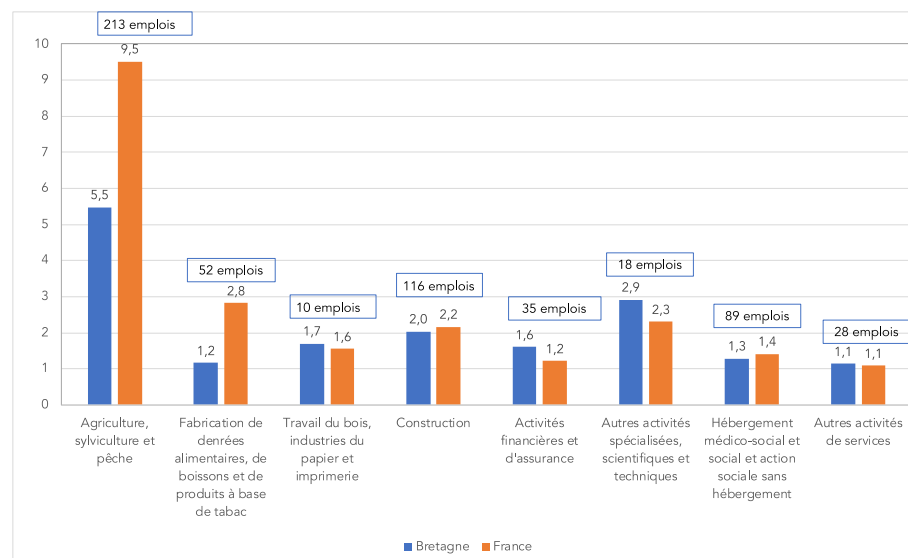
Spécialisations économiques de l'espace de vie de Plouguenast

Source : Insee, RP 2015



Spécialisations économiques de l'espace de vie de Corlay

Source : Insee, RP 2015



LES ENTREPRISES

Les grandes entreprises privées

Des implantations de grandes envergures propres à créer des leviers pour des réseaux d'entreprises ETI – PME/PMI – TPE/TPI créateurs de valeur ajoutée et d'emplois de toutes qualifications

Les entreprises de 100 salariés et plus

Source : Annuaires des Entreprises de France, CCI de France, 2018 : traitement : EAU)

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	SECTEUR D'ACTIVITÉS	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	Kermené	Le Mené	Industrie	Production de viandes de boucherie	1 966
2	Group Premium Sécurité	Loudéac	Service	Enquêtes et sécurité	464
3	Transport M. Garnier	Loudéac	Service	Transports routiers de marchandises interurbains	418
4	Société vitréenne d'abattage Jean Rozé	Tremorel	Industrie	Production de viandes de boucherie	402
5	Broceliande ALH	Loudéac	Industrie	Préparation industrielle de produits à base de viande	357
6	BIO3G	Merdrignac	Commerce	Commerce de gros de produits chimiques	331
7	Gelagri Bretagne	Loudéac	Industrie	Transformation et conservation de légumes	284
8	Société Le Plenier Boscher	Guerledan	Industrie	Production de viandes de volailles	200
9	Elevage transport services	Loudéac	Service	Transports routiers de marchandises interurbains	196
10	Ceva Santé Animale	Loudéac	Industrie	Fabrication de médicaments	159
11	Marot Dominique	Plouguenast	Service	Services annexes à l'élevage	153
12	Fleche interim Finistère	Loudéac	Service	Administration d'entreprises	132
13	Centre Leclerc	Loudéac	Commerce	Hypermarchés	123
14	SAS Louisiane	Loudéac	Industrie	Fabrication et commercialisation de mobil-homes	123
15	Pâtisseries Gourmandes	Loudéac	Commerce	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	121
16	Serupa SAS	Merdrignac	Industrie	Fabrication de constructions métalliques	120
17	Elis Loudeac-Prohytex	Loudéac	Service	Locations d'autres biens personnels et domestiques	119
18	Hendrix Genetics Turkeys France	Plouguenast	Industrie	Elevage de volailles	109
19	Couedic Madore Equipement	Plemet	Industrie	Fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire	107
20	Le Helloco	Loudéac	Industrie	Elevage de volailles	103
21	Patrick Sohler SAS	Loudéac	Service	Transports routiers de marchandises interurbains	103



Les établissements

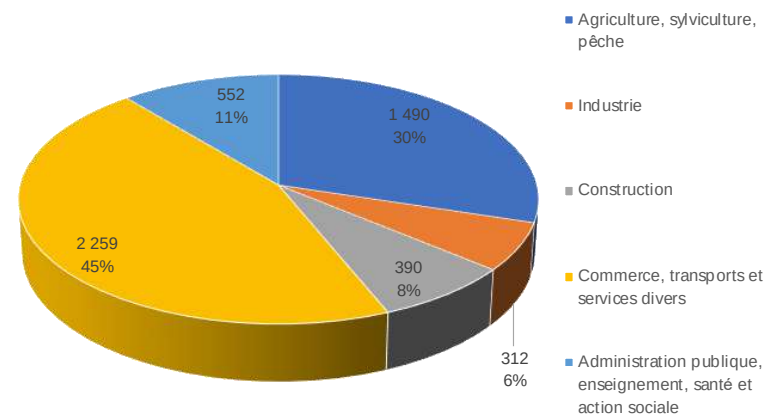
Un paysage économique dominé par les établissements de petite taille (moins de 10 salariés) et les services marchands

- Parmi les 5 000 établissements que recense le territoire, près de 94 % comptabilisent moins de 10 salariés et seul 1,4% 50 salariés ou plus. Cette proportion d'établissements de grande taille est légèrement supérieure à celle observée à l'échelle départementale.
- Ces établissements de grande taille se concentrent majoritairement au sein de l'espace de vie de Loudéac (46 unités sur les 69 que compte la communauté de communes).

L'établissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Répartition des établissements actifs selon le secteur au sein de LCBC en 2016

Source : Insee, CLAP 2016



Répartition des établissements actifs selon leur taille en 2016

Source : Insee, CLAP 2016

	0		1 à 9		10 à 19		20 à 49		50 et +		Total	
Territoire	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Espace de vie de Loudéac	990	61,5%	454	28,2%	65	4,0%	56	3,5%	46	2,9%	1 611	100,0%
Espace de vie de Merdrignac	583	74,4%	160	20,4%	19	2,4%	13	1,7%	9	1,1%	784	100,0%
Espace de vie de Plémet - La Chèze	435	72,6%	139	23,2%	11	1,8%	9	1,5%	5	0,8%	599	100,0%
Espace de vie de Le Méné	423	74,6%	129	22,8%	6	1,1%	6	1,1%	3	0,5%	567	100,0%
Espace de vie d'Uzel	304	74,7%	92	22,6%	4	1,0%	6	1,5%	1	0,2%	407	100,0%
Espace de vie de Guerlédan	316	75,2%	86	20,5%	8	1,9%	9	2,1%	1	0,2%	420	100,0%
Espace de vie de Plouguenast	229	74,6%	69	22,5%	3	1,0%	4	1,3%	2	0,7%	307	100,0%
Espace de vie de Corlay	226	73,4%	72	23,4%	6	1,9%	2	0,6%	2	0,6%	308	100,0%
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	3 506	70,1%	1 201	24,0%	122	2,4%	105	2,1%	69	1,4%	5 003	100,0%
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	13 868	68,5%	4 986	24,6%	669	3,3%	444	2,2%	274	1,4%	20 241	100,0%
SCOT du Pays de Pontivy	5 295	68,1%	1 981	25,5%	248	3,2%	151	1,9%	104	1,3%	7 779	100,0%
Pays du Centre Ouest Bretagne	6 488	73,9%	1 925	21,9%	177	2,0%	110	1,3%	76	0,9%	8 776	100,0%
SCOT du Pays de Ploermel	4 997	70,9%	1 613	22,9%	209	3,0%	141	2,0%	91	1,3%	7 051	100,0%
SCOT du Pays de Broceliande	3 915	73,4%	1 114	20,9%	147	2,8%	97	1,8%	61	1,1%	5 334	100,0%
Côtes-d'Armor	40 310	70,5%	13 744	24,0%	1 524	2,7%	1 011	1,8%	608	1,1%	57 197	100,0%
Bretagne	211 128	70,1%	71 278	23,7%	9 184	3,0%	5 885	2,0%	3 705	1,2%	301 180	100,0%
France métropolitaine	4 520 338	71,0%	1 479 158	23,2%	181 796	2,9%	116 150	1,8%	73 106	1,1%	6 370 548	100,0%

Les créations d'entreprises

Un taux de création de 8,7%, inférieur à la moyenne départementale et en deçà des dynamiques observées au sein des territoires voisins (11,3% dans le Pays de Brocéliande par exemple)

- Des créations d'entreprises principalement concentrées dans le « commerce, transport, restaurations et hébergement » et les « services marchands aux entreprises » (taux de création supérieur à 9%). Peu de créations dans l'industrie (6%) et dans la construction (4,6%).

Créations d'entreprises en 2016

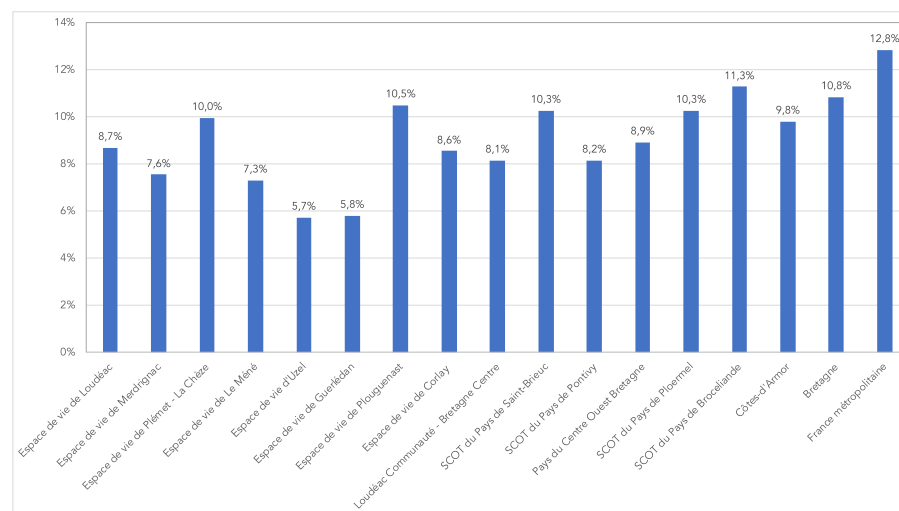
Source : Insee, Sirene 2016

Territoire	Industrie		Construction		Commerce, transports, restauration et		Services marchands entreprises		Services marchands ménages		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Espace de vie de Loudéac	7	9,6%	6	8,2%	24	32,9%	18	24,7%	18	24,7%	73	100,0%
Espace de vie de Merdrignac	2	8,0%	2	8,0%	9	36,0%	5	20,0%	7	28,0%	25	100,0%
Espace de vie de Plémet - La Chèze	2	8,3%	4	16,7%	7	29,2%	6	25,0%	5	20,8%	24	100,0%
Espace de vie de Le Méné	2	11,1%	1	5,6%	8	44,4%	6	33,3%	1	5,6%	18	100,0%
Espace de vie d'Uzel	1	10,0%	0	0,0%	6	60,0%	2	20,0%	1	10,0%	10	100,0%
Espace de vie de Guerlédan	0	0,0%	0	0,0%	6	54,5%	2	18,2%	3	27,3%	11	100,0%
Espace de vie de Plouguenast	1	7,7%	2	15,4%	1	7,7%	6	46,2%	3	23,1%	13	100,0%
Espace de vie de Corlay	0	0,0%	1	7,7%	4	30,8%	4	30,8%	4	30,8%	13	100,0%
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	15	8,0%	16	8,6%	65	34,8%	49	26,2%	42	22,5%	187	100,0%
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	82	6,9%	175	14,7%	345	29,0%	341	28,7%	247	20,8%	1 190	100,0%
SCOT du Pays de Pontivy	24	7,2%	42	12,7%	83	25,0%	97	29,2%	86	25,9%	332	100,0%
Pays du Centre Ouest Bretagne	32	8,6%	61	16,4%	116	31,1%	86	23,1%	78	20,9%	373	100,0%
SCOT du Pays de Ploermel	34	8,8%	36	9,4%	90	23,4%	103	26,8%	122	31,7%	385	100,0%
SCOT du Pays de Brocéliande	23	6,6%	35	10,1%	83	24,0%	117	33,8%	88	25,4%	346	100,0%
Côtes-d'Armor	233	7,6%	411	13,4%	886	28,8%	840	27,3%	706	23,0%	3 076	100,0%
Bretagne	1 245	6,6%	2 148	11,4%	4 756	25,2%	5 915	31,3%	4 816	25,5%	18 880	100,0%
France métropolitaine	23 660	4,4%	59 708	11,1%	155 936	29,0%	183 087	34,0%	115 947	21,5%	538 338	100,0%

Taux de création d'entreprises : rapport entre le nombre de créations d'entreprises au stock d'entreprises

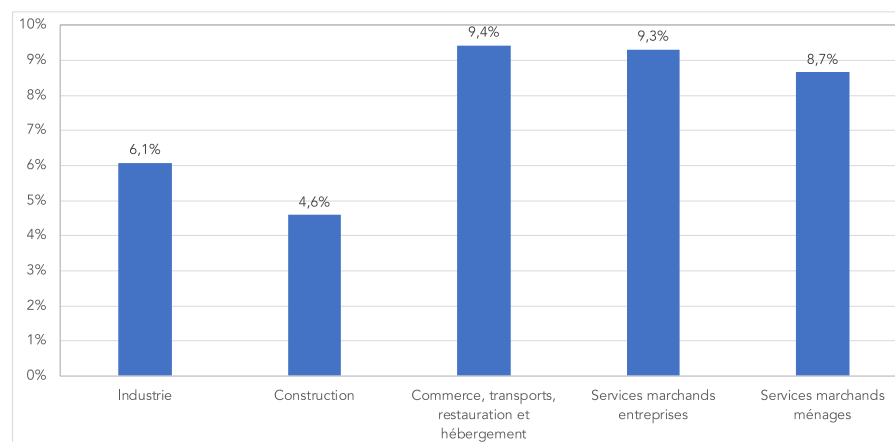
Taux de création d'entreprises en 2016

Source : Insee, Sirene 2016



Taux de création d'entreprises en 2016 par secteurs d'activités au sein de LCBC

Source : Insee, Sirene 2016



Évolutions des créations d'entreprises entre 2011 et 2016

Source : Insee, Sirene 2016

Territoire	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evo 2011-2016
Espace de vie de Loudéac	79	75	65	69	66	73	-6
Espace de vie de Merdrignac	28	37	28	31	32	25	-3
Espace de vie de Plémet - La Chèze	22	29	26	28	26	24	2
Espace de vie de Le Méné	32	25	17	20	25	18	-14
Espace de vie d'Uzel	13	17	11	9	18	10	-3
Espace de vie de Guerlédan	23	18	22	17	16	11	-12
Espace de vie de Plouguenast	20	16	10	14	8	13	-7
Espace de vie de Corlay	10	14	13	14	9	13	3
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	227	231	192	202	200	187	-40
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	1 216	1 280	1 184	1 187	1 182	1 190	-26
SCOT du Pays de Pontivy	413	396	386	409	375	332	-81
Pays du Centre Ouest Bretagne	449	459	385	415	409	373	-76
SCOT du Pays de Ploermel	444	441	430	384	371	385	-59
SCOT du Pays de Brocéliande	323	330	322	347	328	346	23
Côtes-d'Armor	3 321	3 340	3 107	3 255	3 152	3 076	-245
Bretagne	19 437	19 247	18 918	19 504	18 558	18 880	-557
France métropolitaine	592 256	593 308	581 899	598 536	575 698	538 338	-53 918

LES ACTIVITES SPECIFIQUES

L'industrie agroalimentaire

Un système agroalimentaire « poumon économique » de LCBC

- ▶ Les activités de l'industrie agroalimentaire forment un socle sur lequel est fondé et dont dépend le développement d'une part importante de l'économie du territoire. Elles sont principalement orientées vers l'élevage et les industries de transformation de la viande.
- ▶ L'industrie agroalimentaire rassemble près de 3 800 salariés travaillant au sein des 65 établissements répartis dans les activités de transformation et de préparation des produits carnés, de végétaux, de lait... Cette diversité des productions se ressent au travers de la liste des principaux employeurs du territoire.
- ▶ Une dominante apparaît puisque 67% des salariés travaillent dans les 7 établissements de la transformation et la conservation de la viande de boucherie.

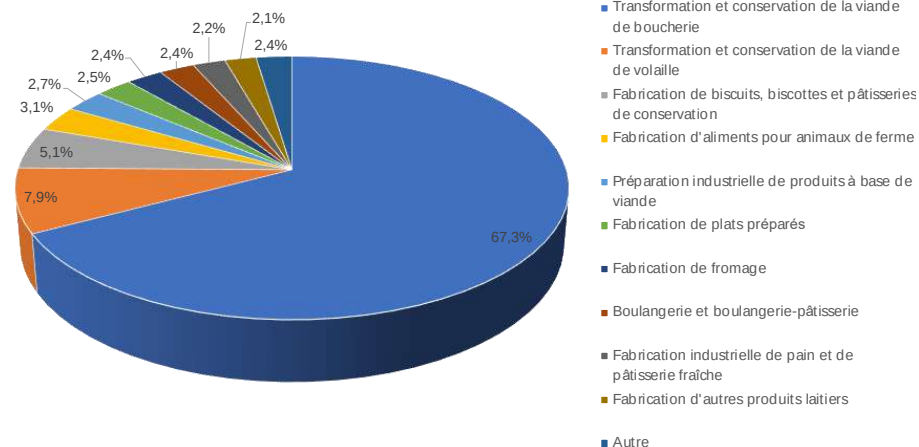
Évolutions des établissements et des effectifs de l'industrie agroalimentaire entre 2007 et 2016

Source : Acoiss 2016

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evo 2007- 2016
Etablissements	68	68	68	67	66	66	68	67	66	65	-3
Effectifs	3 955	3 547	3 590	3 689	3 678	3 642	3 697	3 660	3 736	3 823	-132

Répartition des effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire selon les principales activités de la filière en 2016

Source : Acoiss 2016



Principales entreprises de l'industrie agroalimentaire

Source : Annuaires des Entreprises de France, CCI de France, 2018 : traitement : EAU)

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	CATÉGORIES	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	Kermené	Le Mené	Industrie	Production de viandes de boucherie	1966
2	Société vitréenne d'abattage Jean Rozé	Tremorel	Industrie	Production de viandes de boucherie	402
3	Broceliande ALH	Loudéac	Industrie	Préparation industrielle de produits à base de viande	357
4	Gelagri Bretagne	Loudéac	Industrie	Transformation et conservation de légumes	284
5	Société Le Plenier Boscher	Guerledan	Industrie	Production de viandes de volailles	200
6	Hendrix Genetics Turkeys France	Plouguenast	Industrie	Elevage de volailles	109
7	Couedic Madore Equipement	Plemet	Industrie	Fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire	107
8	Le Helloco	Loudéac	Industrie	Elevage de volailles	103

L'affirmation de la filière des biotechnologies au sein du système agroalimentaire local

- Les processus industriels et les démarches de qualités étant en pleine évolution dans l'industrie agroalimentaire (IAA), la présence de pôles de compétitivité régionaux apparaît comme un levier de renforcement des synergies locales et d'émergence de l'innovation. En lien avec ces activités locales figurent notamment parmi ces pôles :
 - Valorial à Rennes : sur les enjeux des filières agroalimentaires et l'impact des transformations numériques et de la transition écologique, principalement autour de 5 thématiques (qualité et sécurité des aliments, technologies innovantes, nutrition santé animale et humaine, usages et marketing alimentaire, ingrédients fonctionnels).
 - Mer Bretagne Atlantique à Brest : sur les domaines en lien avec les activités maritimes (sécurité et sûreté maritimes, naval et nautisme, ressources énergétiques et minières marines, ressources biologiques marines, environnement et aménagement du littoral, infrastructures portuaires et transport maritime).
- Dans cette perspective d'innovation et de diversification, l'agroalimentaire local est un secteur qui se transforme grâce aux algues, au travers de la filière de valorisation des algues destinée à la production de viandes sans antibiotique ou de farine pour des préparations complexes. Ainsi, différents projets se sont développés sur le territoire, parmi lesquels LDC Algae (une ferme de production de micro-algues et de fertilisants organiques, obtenus à partir de la valorisation du lisier) et la Breizh Algae School (première école au monde dédiée aux algues à Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle).

Structures de biotechnologie dans l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne



Pôles de compétitivité à l'échelle nationale

Source : compétitivité.gouv



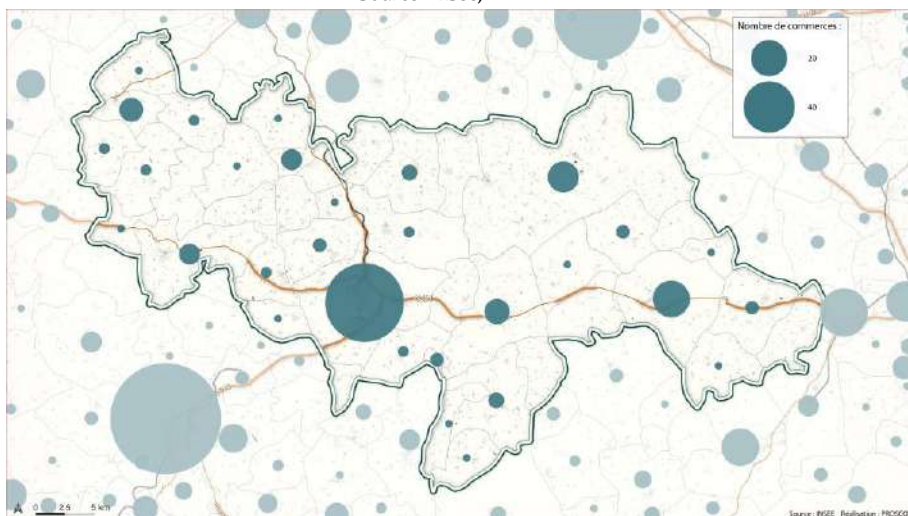
Le commerce

Une offre commerciale polarisée sur Loudéac et autour de la Nationale 164. Avec ses 201 commerces, Loudéac Communauté affiche une densité commerciale (60 commerces pour 10 000 habitants) qui se situe à un niveau supérieur à celle observée ailleurs (environ 50 commerces pour 10 000 habitants aux échelles départementales et régionales).

- ▶ Compte-tenu de la présence de commerces de centre-ville et de la ZAC de Ker d'Hervé, Loudéac constitue la commune la mieux dotée en commerces dans le territoire avec 90 commerces (soit 45% de l'ensemble des établissements de la communauté de communes).
- ▶ Sur le reste du territoire, l'offre commerciale est dispersée :
 - 14 communes sur les 42 de la communauté de communes n'ont aucun commerce (soit près d'un tiers) ;
 - 20 en possèdent moins de 5.

Nombre de commerces en 2017

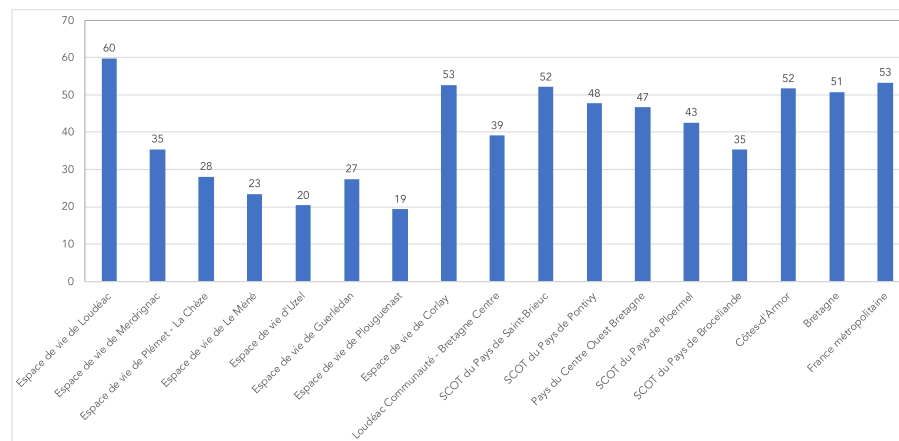
Source : Insee, BPE 2018



La partition des équipements en **gamme** résulte de la part de l'Insee, d'une analyse de leur présence simultanée dans les communes. Pour ce faire, une classification automatique des commerces figurant dans la Base Permanente des Équipements (BPE) est réalisée sur la matrice indiquant la présence de chaque type d'équipement dans chaque commune. 3 gammes d'équipements sont définies : supérieure, intermédiaire et de proximité.

Densité de commerces en 2017 pour 10 000 habitants

Source : Insee, BPE 2018



Répartition des commerces par type et niveau de gamme en 2017 au sein du territoire

Source : Insee, BPE 2018

Niveau de gamme	Type de commerce	Nombre de commerce
Proximité	Total	94
	Boucherie - charcuterie	10
	Boulangerie	36
	Fleuriste	26
	Supérette	6
Intermédiaire	Épicerie	16
	Total	102
	Droguerie quincaillerie bricolage	6
	Grande surface de bricolage	2
	Horlogerie Bijouterie	2
	Librairie papeterie journaux	7
	Magasin d'articles de sports et de loisirs	3
	Magasin d'optique	12
	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	3
	Magasin d'équipements du foyer	6
	Magasin de chaussures	5
	Magasin de matériel médical et orthopédique	1
	Magasin de meubles	3
	Magasin de vêtements	28
Supérieure	Station service	13
	Supermarché	11
	Total	5
	Hypermarché	1
	Poissonnerie	3
	Produits surgelés	1
Total		201

Répartition des commerces par type et niveau de gamme en 2017 au sein des espaces de vie du territoire

Source : Insee, BPE 2018

Niveau de gamme	Type de commerce	Espace de vie de Loudéac	Espace de vie de Merdrignac	Espace de vie de Plémet - La Chèze	Espace de vie de Le Méné	Espace de vie d'Uzel	Espace de vie de Guerlédan	Espace de vie de Plouguenast	Espace de vie de Corlay	Total
Proximité	Total	33	16	14	9	4	6	4	8	94
	Boucherie - charcuterie	3	4	1				1	1	10
	Boulangerie	13	7	6	3	2	2	1	2	36
	Fleuriste	8	3	3	3	2	3	1	3	26
	Supérette	3		1	1				1	6
	Épicerie	6	2	3	2		1	1	1	16
Intermédiaire	Total	64	12	6	6	3	4	2	5	102
	Droguerie quincaillerie bricolage	4	1		1					6
	Grande surface de bricolage	1	1							2
	Horlogerie Bijouterie	2								2
	Librairie papeterie journaux	2	2	1	1				1	7
	Magasin d'articles de sports et de loisirs	3								3
	Magasin d'optique	9	1	1			1			12
	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	2		1						3
	Magasin d'équipements du foyer	4					1		1	6
	Magasin de chaussures	5								5
	Magasin de matériel médical et orthopédique	1								1
	Magasin de meubles	2	1							3
	Magasin de vêtements	19	3		3				3	28
	Station service	6	2	1		2	1	1		13
	Supermarché	4	1	2	1	1	1	1		11
Supérieure	Total	4	0	0	0	1	0	0	0	5
	Hypermarché	1								1
	Poissonnerie	2				1				3
	Produits surgelés	1								1
Total		101	28	20	15	8	10	6	13	201

Centre-ville de Loudéac



Carrefour Express à Uzel



Épicerie à Plémet



Boulangerie à Loudéac

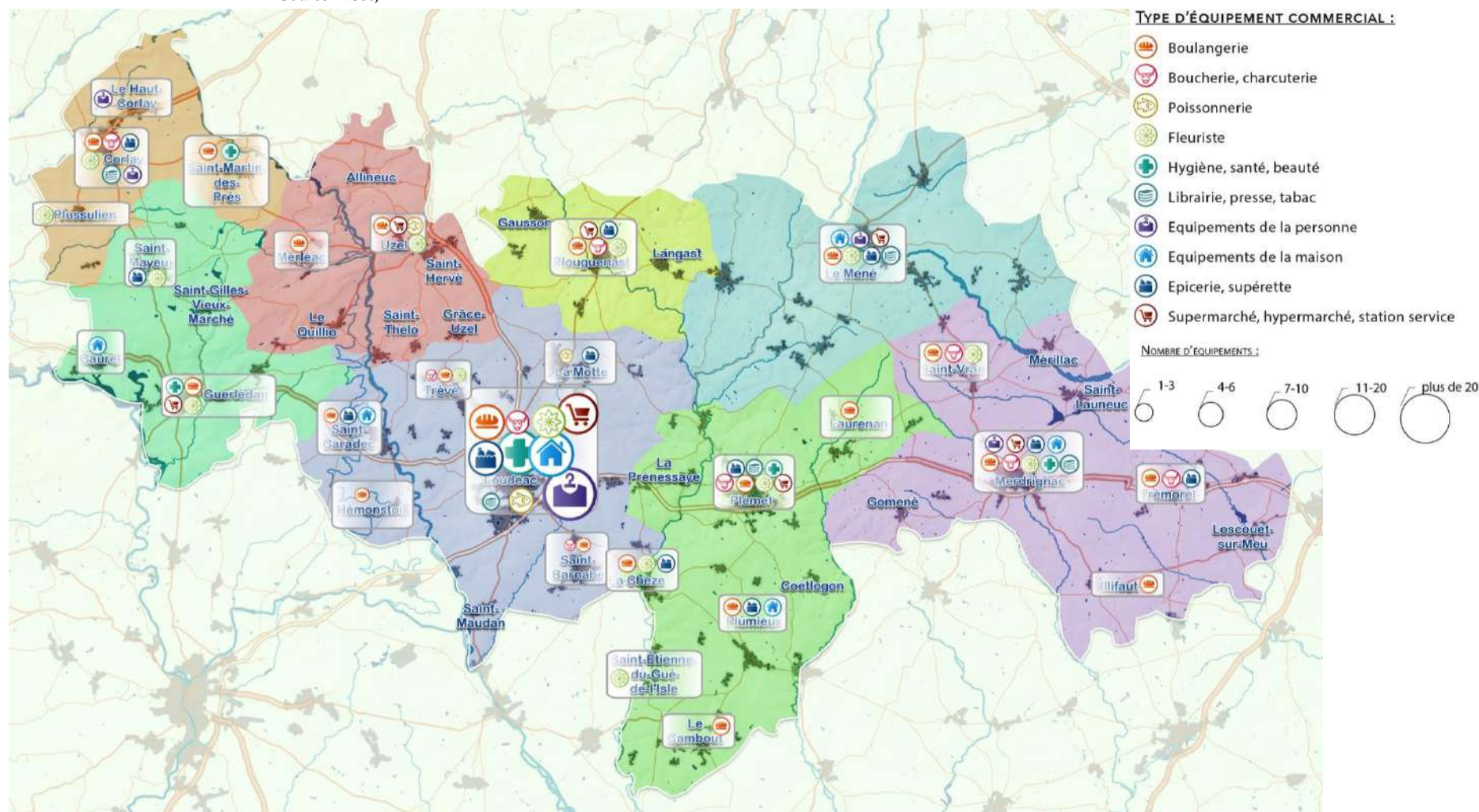


Un territoire offrant une palette d'équipements favorable à son dynamisme rural

- On observe la présence d'un tissu commercial de proximité au plus proche de la population, porté par une croissance démographique et un développement résidentiel.
- La répartition de cette offre fait émerger des polarités commerciales de proximité à l'échelle de chacun des 8 espaces de vie du territoire. Elles proposent une offre diversifiée, parmi laquelle domine néanmoins les boulangeries, les épiceries et les tabac/presse.

Localisation des commerces selon leur type au sein des communes en 2017 (Lorsque le nombre de commerces par commune est supérieur à 10)

Source : Insee, BPE 2018



Une majorité de grandes surfaces commerciales localisée à Loudéac et essentiellement portée sur la distribution alimentaire et le bricolage/jardinerie/animalerie

- La grande distribution représente 55 304 m² de surfaces commerciales sur l'ensemble du territoire.
- Elles sont principalement portées sur la distribution alimentaire et le bricolage – jardinerie – animalerie (20 714 m² pour la première et 20 209 m² pour le second, soit 74% de l'ensemble des surfaces de la grande distribution pour ces deux domaines).
- Avec 33 355 m², Loudéac concentre plus de 60% de l'ensemble des surfaces commerciales du territoire, le reste étant réparti de manière homogène entre les 7 autres espaces de vie de la Communauté de communes.

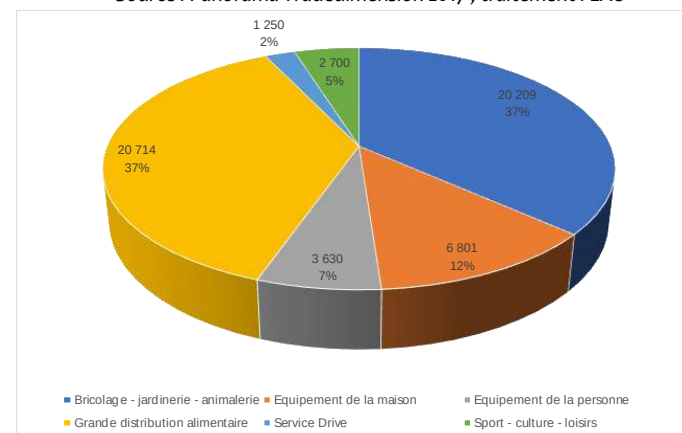
Répartition du grand commerce par espaces de vie (surface de vente > à 300 m²)

Source : Panorama Tradedimension 2017 ; traitement : EAU

Territoire	Somme de Surface en m ²	Part dans l'ensemble du territoire
Espace de vie d'Uzel, dont commune de :	3 099	5,6%
Saint-Hervé	2 684	4,9%
Uzel	415	0,8%
Espace de vie de Corlay, dont commune de :	4 243	7,7%
Corlay	1 243	2,2%
Plussulien	3 000	5,4%
Espace de vie de Guerlédan, dont commune de :	3 490	6,3%
Guerlédan	3 490	6,3%
Espace de vie de Le Ménég, dont commune de :	1 620	2,9%
Le Ménég	1 620	2,9%
Espace de vie de Loudéac, dont commune de :	33 355	60,3%
Loudéac	33 355	60,3%
Espace de vie de Merdrignac, dont commune de :	5 291	9,6%
Merdrignac	5 291	9,6%
Espace de vie de Plémet - La Chèze, dont commune de :	3 060	5,5%
La Chèze	375	0,7%
Plémet	2 625	4,7%
Espace de vie de Plouguenast, dont commune de :	1 146	2,1%
Plouguenast	1 146	2,1%
Total général	55 304	100,0%

Répartition du grand commerce au sein du territoire (surface de vente > à 300 m²)

Source : Panorama Tradedimension 2017 ; traitement : EAU



Les principales grandes surfaces du territoire (surface de vente > à 1 000 m²)

Source : Panorama Tradedimension 2017 ; traitement : EAU

Enseigne	Commune	Domaine	Surface en m ²
CENTRE E. LECLERC	Loudéac	Grande distribution alimentaire	3 910
POINT VERT LE JARDIN	Loudéac	Bricolage - jardinerie - animalerie	3 351
MR. BRICOLAGE	Loudéac	Bricolage - jardinerie - animalerie	3 284
JARDINERIE TREGUIER	Plussulien	Bricolage - jardinerie - animalerie	3 000
ESPACE EMERAUDE	Saint-Hervé	Bricolage - jardinerie - animalerie	2 684
SUPER U	Loudéac	Grande distribution alimentaire	2 650
CULTI VERT	Guerlédan	Bricolage - jardinerie - animalerie	2 500
SUPER U	Merdrignac	Grande distribution alimentaire	2 451
INTERMARCHE SUPER	Loudéac	Grande distribution alimentaire	2 438
SUPER U	Plémet	Grande distribution alimentaire	2 200
DISTRI CENTER	Loudéac	Equipeement de la personne	2 200
GIFI	Loudéac	Equipeement de la maison	1 400
BUT COSY	Loudéac	Equipeement de la maison	1 400
MARCHE AUX AFFAIRES	Merdrignac	Equipeement de la maison	1 350
LA HALLE !	Loudéac	Equipeement de la personne	1 250
E. LECLERC DRIVE	Loudéac	Service Drive	1 250
INTERSPORT	Loudéac	Sport - culture - loisirs	1 000
BIGMAT	Loudéac	Bricolage - jardinerie - animalerie	1 000

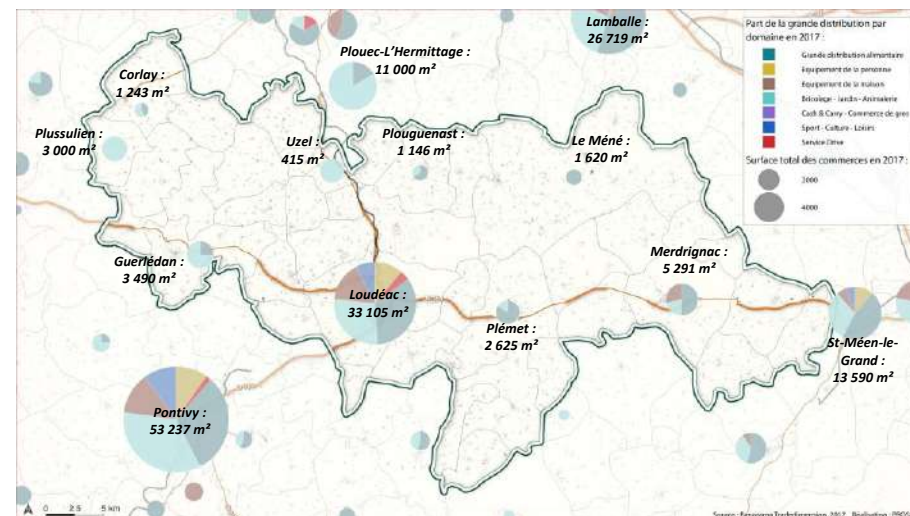
Localisation des zones à dominante commerciale

Source : CCI Côtes-d'Armor, 2017r



Grande surface de vente (surface de vente > à 300 m²)

Source : Panorama Tradedimension 2017 ; traitement : EAU



Intermarché à Plouguenast



Super U à Loudéac



Marché aux affaires à Merdrignac



Le tourisme

« Cœur de Bretagne – Kalon Breizh » : une destination touristique au service de l'attractivité du territoire

- Le territoire de Loudéac CBC appartient à la destination touristique « Cœur de Bretagne – Kalon Breizh », une aire qui englobe une grande partie du centre Bretagne à cheval sur trois secteurs polarisés par Carhaix pour le Finistère, Pontivy pour le Morbihan et Loudéac pour les Côtes-d'Armor.

La cohérence de cette destination repose sur les sites et paysages emblématiques propices à la pratique d'activités de plein air. Cette orientation rejoint le développement des activités de sports en pleine nature sur le territoire de Loudéac CBC : randonnée pédestre, VTT, équitation, canoë-kayak... En plus du lac de Guerlédan, identifié comme un lieu incontournable à l'échelle régionale, le territoire bénéficie d'éléments paysagers complémentaires : les vallées de l'Oust et du Lié avec la rigole d'Hilvern qui sont reliées au canal de Nantes à Brest, la voie verte qui traverse d'Est en Ouest le territoire par Plémet, Loudéac, Saint-Caradec... Ces axes touristiques s'insèrent dans des réseaux plus larges : le chemin de Saint-Jacques en Bretagne au départ de Paimpol, la Vélodyssée Atlantique qui passe par Caurel...

- Ces activités touristiques apparaissent comme des leviers pour l'économie résidentielle, et globalement pour l'attractivité du territoire car les usages intéressent les habitants et les décideurs d'entreprises et leurs salariés.

Destinations touristiques de Bretagne en 2018

Source : CRT 2018



Principaux attracteurs touristiques au sein de LCBC

Source : Office de tourisme



Lac de Guerlédan



Etang de la Hardouinais



Camping d'Aquarev



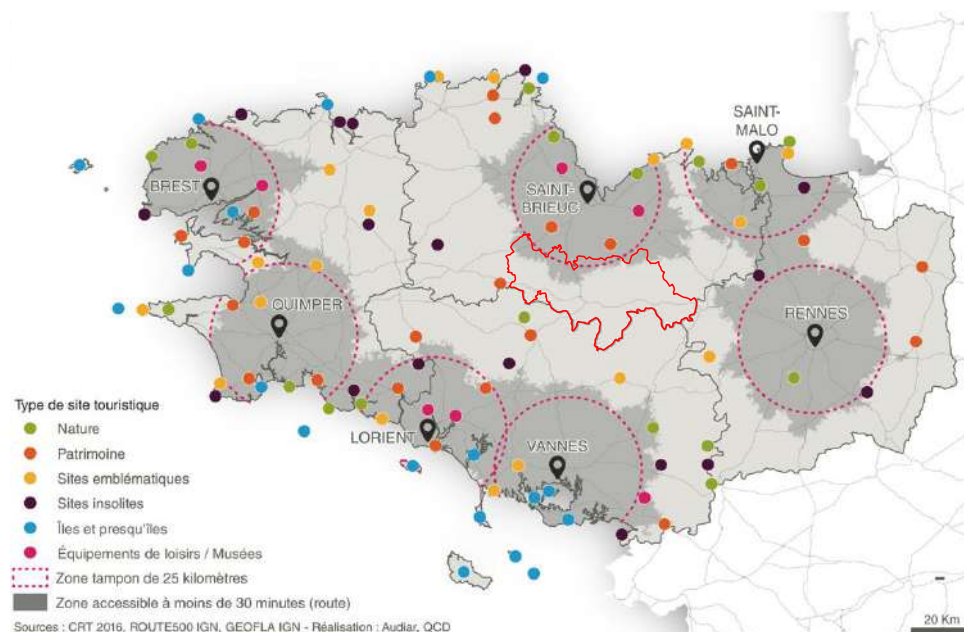
Maison du cheval à Corlay



Principaux sites touristiques en Bretagne

Sites hors ville de Brest, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes

Source : CRT 2016



Routes des énergies à Le Méné

Source : Commune de Le Méné



Une capacité touristique localisée en proximité des principaux attracteurs du territoire et qui soulève des enjeux de montée en gamme.

L'hôtellerie

- Une offre hôtelière répartie au sein de 12 établissements comptabilisant 196 chambres. Près de 60% des chambres du territoire sont localisées à Loudéac (4 hôtels pour 115 chambres).
- L'offre présente sur la communauté de communes représente 5% de l'offre des Côtes-d'Armor.
- La moitié des hôtels ne sont pas classés, les autres sont principalement des 2 ou 3 étoiles (2 établissements 2 étoiles et 3 établissements 3 étoiles à Loudéac et Saint-Laud).

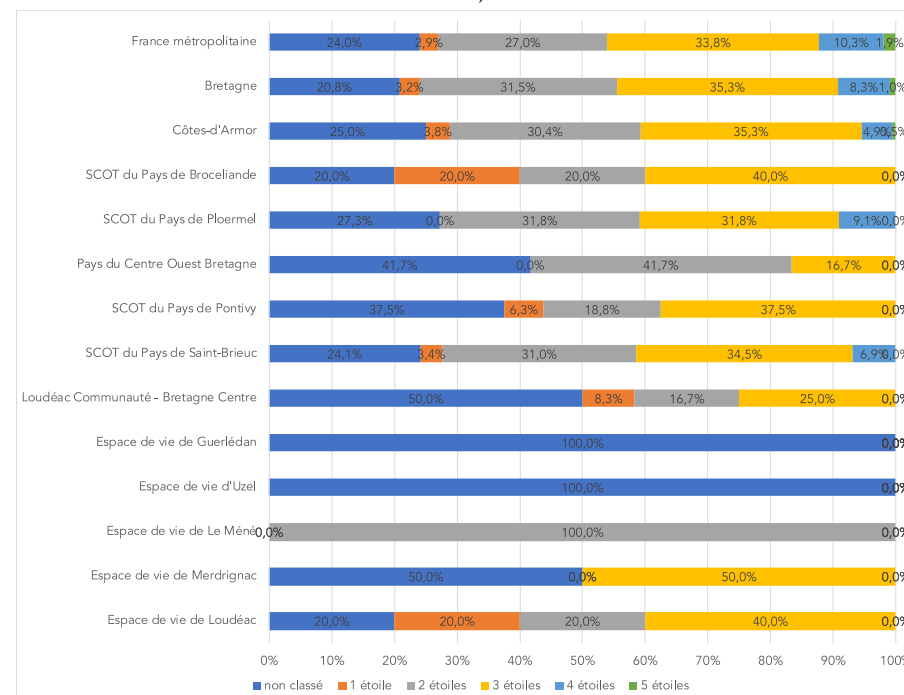
Comparaison de l'offre hôtelière en 2017

Source : Insee, BPE 2018

Territoire	Hôtels	Chambres	Moyenne de chambres par hôtel	Densité de chambre pour 10 000 hab
Espace de vie de Loudéac	5	125	25	74
Espace de vie de Merdrignac	2	26	13	33
Espace de vie de Plémet - La Chèze	0	0	0	0
Espace de vie de Le Méné	1	15	15	23
Espace de vie d'Uzel	3	8	3	22
Espace de vie de Guerlédan	1	0	0	0
Espace de vie de Plouguenast	0	0	0	0
Espace de vie de Corlay	0	0	0	0
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	12	196	16	38
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	58	1 715	30	79
SCOT du Pays de Pontivy	16	189	12	23
Pays du Centre Ouest Bretagne	12	369	31	45
SCOT du Pays de Ploermel	22	322	15	37
SCOT du Pays de Broceliande	10	164	16	24
Côtes-d'Armor	184	4 342	24	73
Bretagne	943	26 927	29	82
France métropolitaine	17 840	641 265	36	100

Comparaison de l'offre hôtelière en 2017

Source : Insee, BPE 2018



Hôtel à Caurel



Hôtel à Loudéac



Hôtel à Saint-Gilles-Vieux -Marché



Hôtel à Loudéac



Les campings

- Une offre de campings composée de 13 établissements comptabilisant 525 emplacements, soit 19% de la capacité d'accueil des Côtes-d'Armor.
- Près d'un tiers de la capacité d'accueil du territoire se trouve autour du lac de Guerlédan au sein de 3 établissements offrant 171 emplacements.
- L'espace de vie de Merdrignac propose également une offre relativement importante avec 115 emplacements répartis au sein de 2 campings.
- Le territoire recense 1 camping 4 étoiles à Caurel, 2 campings 3 étoiles à Loudéac et Merdrignac, 1 camping 2 étoiles à Guerlédan, les 9 autres établissements n'étant pas des campings classés.

Comparaison de l'offre en camping en 2017

Source : Insee, BPE 2018

Territoire	Campings	Emplacements	Moyenne des emplacements par camping	Densité d'emplacements pour 10 000 hab
Espace de vie de Loudéac	1	98	98	58
Espace de vie de Merdrignac	2	115	58	145
Espace de vie de Plémet - La Chèze	4	72	18	101
Espace de vie de Le Méné	1	15	15	23
Espace de vie d'Uzel	1	24	24	66
Espace de vie de Guerlédan	3	171	57	435
Espace de vie de Plouguenast	0	0	0	0
Espace de vie de Corlay	1	30	30	122
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	13	525	40	102
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	40	4 273	107	196
SCOT du Pays de Pontivy	14	454	32	55
Pays du Centre Ouest Bretagne	25	896	36	110
SCOT du Pays de Ploermel	19	1 084	57	123
SCOT du Pays de Broceliande	8	324	41	47
Côtes-d'Armor	159	15 686	99	262
Bretagne	753	82 796	110	251
France métropolitaine	8 373	911 530	109	142

Comparaison de l'offre en camping selon leur classement en 2017

Source : Insee, BPE 2018

Territoire	Campings	non classé	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
Espace de vie de Loudéac	1	0	0	0	1	0	0
Espace de vie de Merdrignac	2	1	0	0	1	0	0
Espace de vie de Plémet - La Chèze	4	4	0	0	0	0	0
Espace de vie de Le Méné	1	1	0	0	0	0	0
Espace de vie d'Uzel	1	1	0	0	0	0	0
Espace de vie de Guerlédan	3	1	0	1	0	1	0
Espace de vie de Plouguenast	0	0	0	0	0	0	0
Espace de vie de Corlay	1	1	0	0	0	0	0
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	13	9	0	1	2	1	0
SCOT du Pays de Saint-Brieuc	40	10	1	8	16	5	0
SCOT du Pays de Pontivy	14	8	1	3	2	0	0
Pays du Centre Ouest Bretagne	25	18	1	3	3	0	0
SCOT du Pays de Ploermel	19	6	0	7	6	0	0
SCOT du Pays de Broceliande	8	4	0	4	0	0	0
Côtes-d'Armor	159	48	4	39	50	14	4
Bretagne	753	160	38	231	219	83	22
France métropolitaine	8 373	2 080	460	1 971	2 519	1 127	216

Les campings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Camping à Guerlédan



Camping à Loudéac



Camping à Caurel



Camping à Merdrignac



L'offre d'hébergement touristique en résumé

- ▶ LCBC propose 18 283 lits touristiques, soit 5% des lits touristiques des Côtes d'Armor pour 8,6% de la population.
- ▶ Les 184 établissements marchands (hébergements touristiques payants) recensés proposent 3 960 lits qui représentent 22% de l'offre de lits touristiques du territoire.
- ▶ Après la création de Le Mené par le regroupement de 7 communes, elle devient la première commune du territoire en offre touristique devant Guerlédan, leurs populations peuvent presque doubler grâce à l'arrivée de touristes en haute-saison.
- ▶ La pression touristique est inférieure aux Côtes d'Armor (34% contre 59%), le territoire peut augmenter d'1/3 sa population en haute saison touristique. C'est le 6^{ème} territoire des Côtes d'Armor pour l'importance de son offre de lits touristiques derrière Guingamp-Paimpol – Armor-Argoat Agglomération.
- ▶ Le territoire peut accueillir 16 touristes/km² (densité touristique) contre 53 touristes/km² pour la moyenne départementale.
- ▶ Il fait partie des intercommunalités des Côtes d'Armor qui ont connu une baisse de leur offre de lits touristiques sur la période 2012-2018. Ainsi, les lits touristiques ont reculé de 1,5% contre + 2,4% pour la moyenne départementale.

Synthèse de l'offre touristique au sein de LCBC

Source : Armorstat, 2018

Indicateurs	Loudéac CBC	Côtes d'Armor
Lits touristiques	18 283	364 253
Etablissements marchands	184	6 055
Lits marchands	3 960	89 683
Part des lits marchands	21,7%	25,0%
Pression touristique	34%	59%
Densité touristique	16 touristes/km ²	53 touristes/km ²

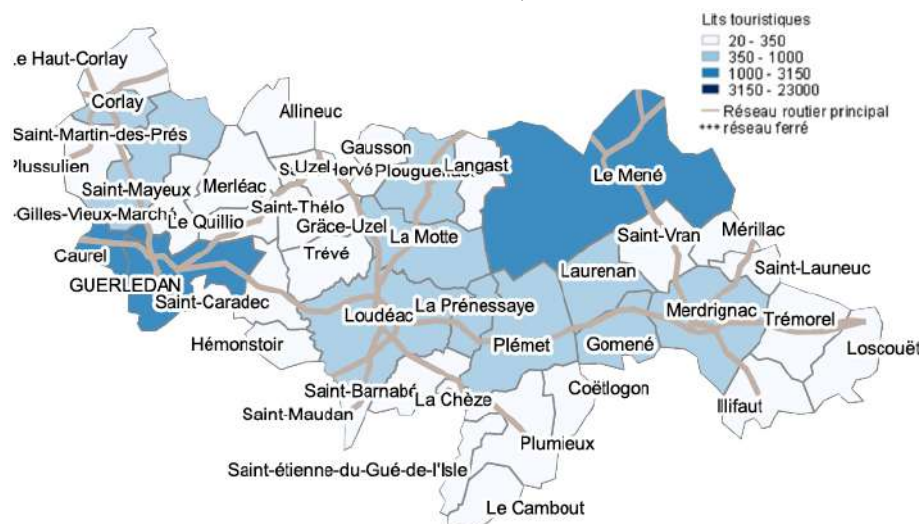
Lits touristiques : nombre de personnes pouvant être accueilli dans les hébergements.

Pression touristique : lits touristiques (marchands et non marchands) / population.

Densité touristique : lits touristiques / superficie du territoire.

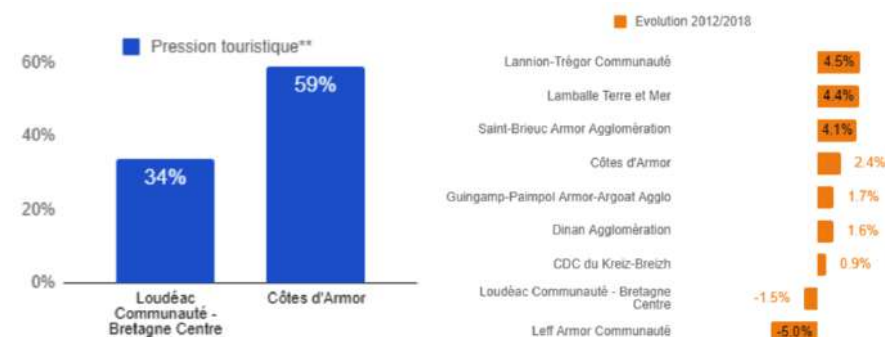
Nombre de lits touristiques marchands et non marchands par commune en 2018

Source : Armorstat, 2018



Comparaison de la pression touristique et de l'évolution du nombre de lits touristiques entre 2012 et 2018

Source : Armorstat, 2018



Des emplois touristiques concentrés dans les secteurs de l'hébergement et la restauration (78 % des emplois)

- Le territoire recense 100 établissements d'activités caractéristiques du tourisme qui emploient 330 salariés privés. Ces emplois représentent 10% des entreprises du territoire pour 2,5 % des emplois salariés privés.
- Les entreprises touristiques emploient en moyenne 3,3 salariés contre 12,4 pour l'ensemble des activités du territoire.
- Ces emplois au sein de la Communauté de communes représentent 5 % des emplois salariés touristiques des Côtes d'Armor. Ils se concentrent dans les secteurs de l'hébergement et la restauration (78 %) et ont globalement reculé de 3,5 % pour la période 2015-2016. Sur la même période, l'emploi salarié touristique a reculé de 1,8 % sur le département.

Emplois salariés et établissements liés au tourisme en 2016

Source : Urssaf, Armorstat, 2018

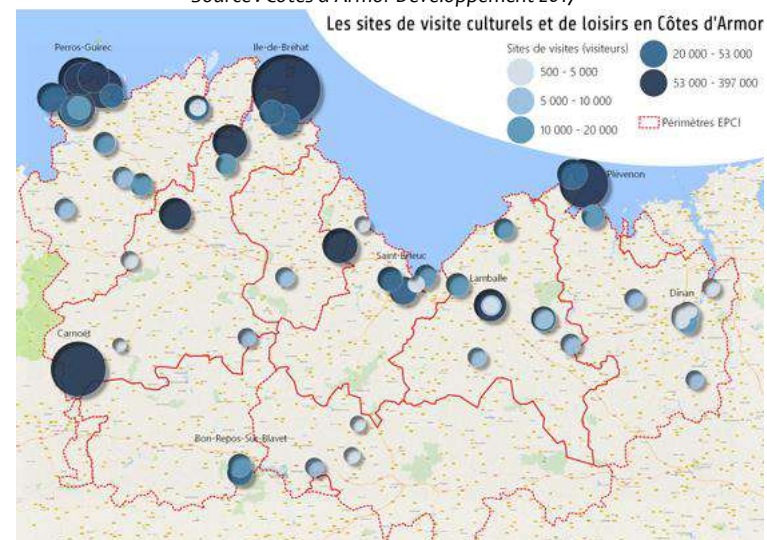
Secteurs d'activité touristiques	2016		2015 / 2016	Effectifs / Etablissements
	Etablissements	Salariés		
Hébergement	18	72	-13,3%	4,0
dont hôtellerie	14	63	-13,7%	4,5
Restauration	53	184	-1,6%	3,5
Débats de boisson	22	37	8,8%	1,7
Loisirs et culture	5	34	-2,9%	6,8
Organisation de séjour	2	3	0,0%	1,5
Transport touristique				
Total tourisme	100	330	-3,5%	3,3
Total Urssaf	1 054	13 120	-0,1%	12,4

Des fréquentations touristiques concentrées autour du lac de Guerlédan et de 3 sites culturels

- Parmi les principaux sites touristiques du département, dont la majorité est localisée à proximité du littoral costarmoricain, 3 sites ressortent en termes de fréquentation à l'échelle de Loudéac CBC. Il s'agit du lac des jardins du Botrain à Guerlédan (6 500 visites en 2017), de la Maison des Toiles à Saint-Thélo (2 500 visites) et de l'atelier-musée du tissage à Uzel (1 500 visites).
- Si la fréquentation du lac de Guerlédan n'est pas quantifiée, le site fait néanmoins partie des sites naturels les plus fréquentés de Bretagne et propose de nombreuses activités pour les touristes : promenade-découverte, randonnée, VTT et activités nautiques.

Fréquentation des sites de visite et de loisirs en Côtes d'Armor en 2017

Source : Côtes d'Armor Développement 2017

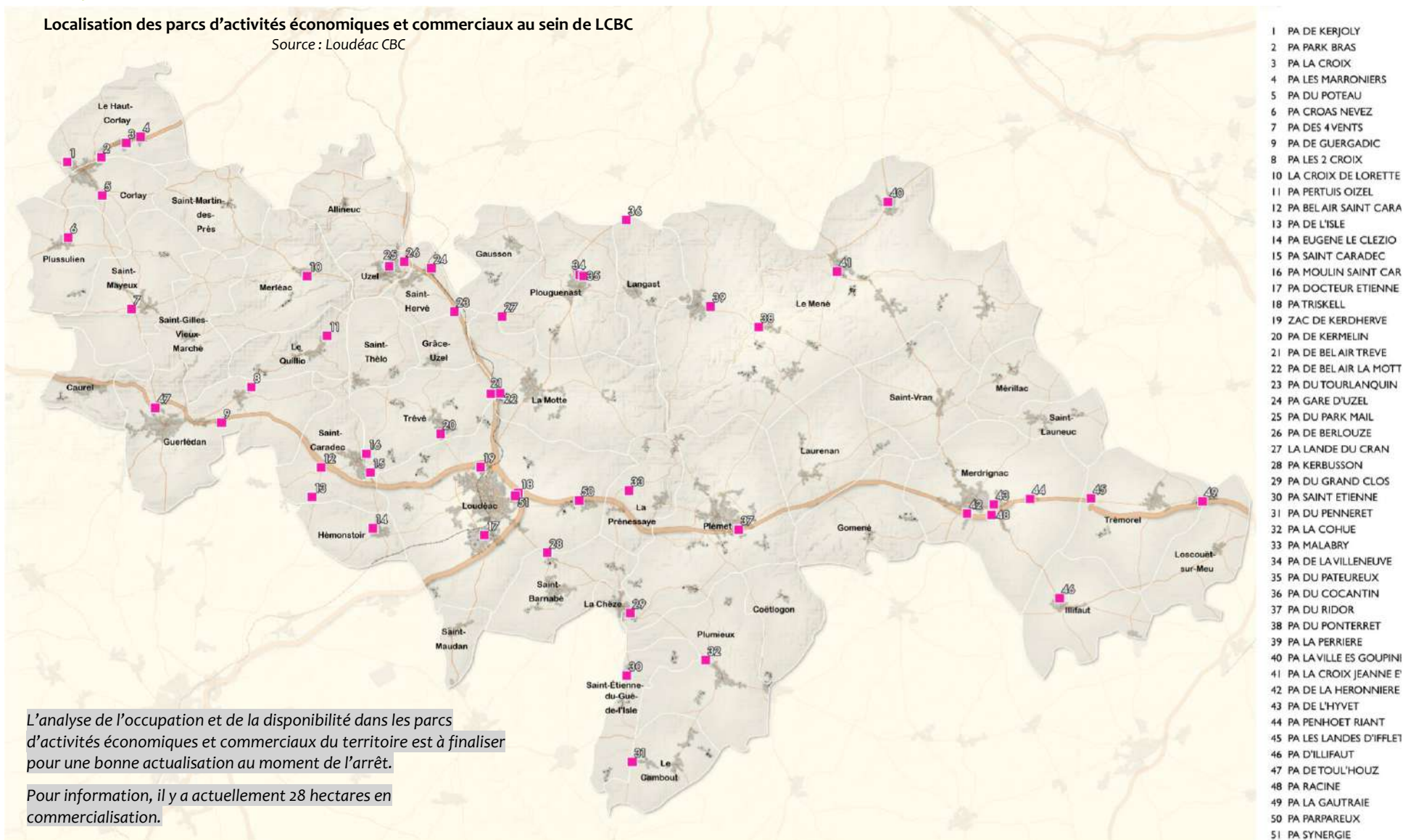


Fréquentation des principaux sites de visites au sein de LCBC

Source : Côtes d'Armor Développement 2017

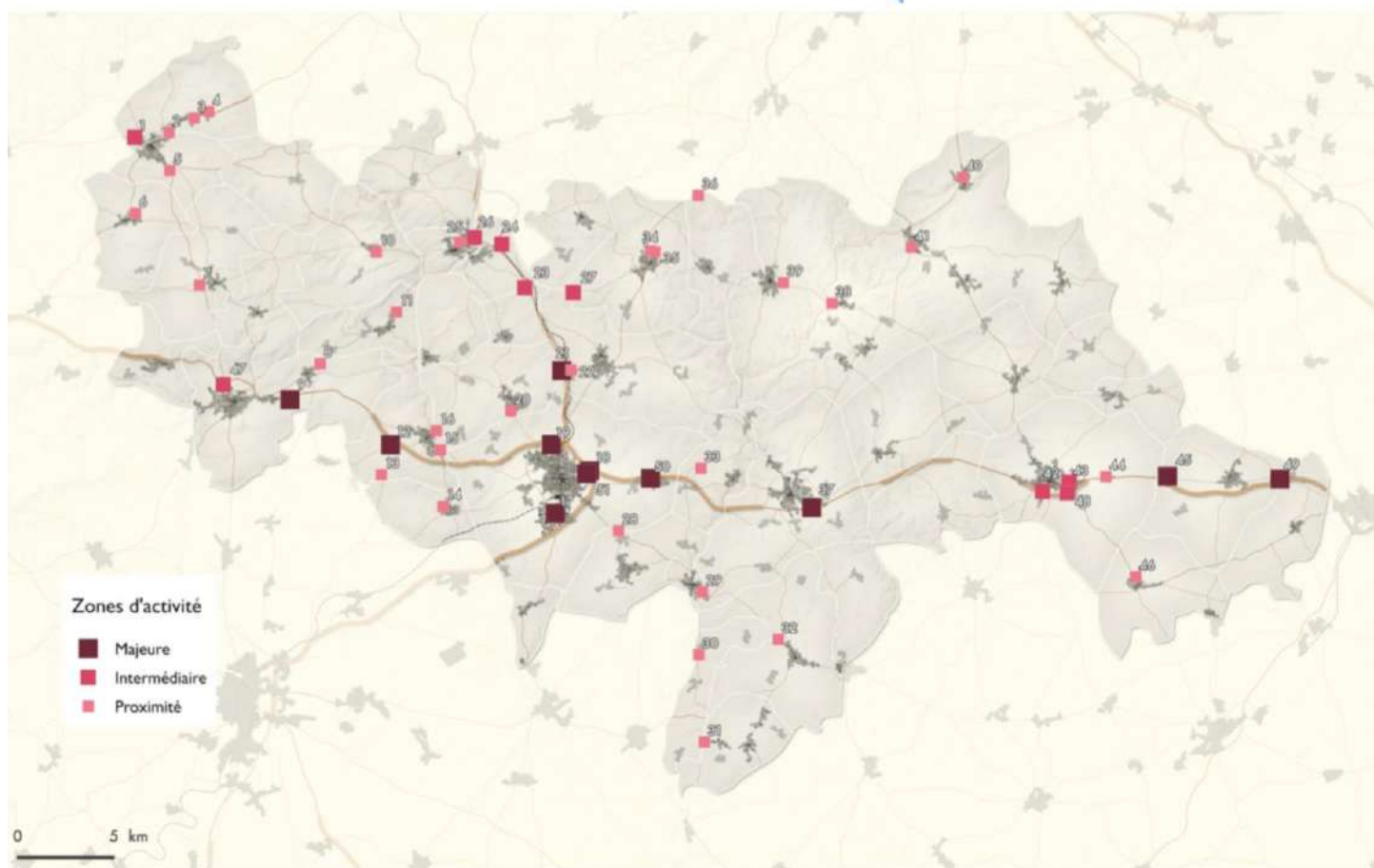


Une offre économique répartie sur une cinquantaine de parcs d'activités principalement localisée autour des axes Rennes – Quimper et Saint-Brieuc – Pontivy.



Typologie des parcs d'activités économiques et commerciaux au sein de LCBC

Source : LCBC



Une classification des parcs d'activités reposant sur les critères suivants :

- **Parc de proximité** : surface de moins de 10 ha ;
- **Parc intermédiaire** : surface comprise entre 10 et 20 ha, ou surface de moins de 10 ha située sur les axes RN164 et RD700 ;
- **Parc majeur** : surface de plus de 20 ha, ou surface comprise entre 10 et 20 ha et située sur les axes RN164 et RD700.

Zone d'activité de Kerjoly à Corlaix



Zone artisanale de Toulhouze à Guerlédan



Pépinière d'entreprises Ménerpôle à Le Méné



Zone d'activité du Pateureux à Plouguenast



SYNTHESE « ECONOMIE »

Atouts	Faiblesses
- Une économie productive - Loudéac, un pôle d'emploi rayonnant - Un faible taux de chômage - Un fort ancrage des populations qui réduit les navettes domicile-travail - Des réseaux d'entreprises et des pôles de compétitivité qui apparaissent comme de véritables outils de coopération efficaces pour favoriser l'innovation et la création de richesses économiques et d'emplois. - Une offre touristique qui s'organise et s'articule autour de plusieurs entrées, la nature, les loisirs, le terroir, l'histoire et le patrimoine, constituant des leviers d'attractivité au service d'une logique de destination touristique.	- Une spécialisation économique forte sur le système agro-industriel - Un marché de l'emploi spécialisé - Une diminution récente de l'emploi et une progression du chômage - Une économie résidentielle faible.
Opportunités	Menaces
- Le renforcement du secteur des transports, qui bénéficie de l'amélioration des dessertes routières vers le Sud (Pontivy, Vannes, Lorient), le Nord (Saint-Brieuc) et l'Est (Rennes) - L'affirmation du secteur des biotechnologies et d'autres activités connexes au système agro-alimentaire - Le renforcement de l'accès au très haut débit - L'affirmation d'une structuration économique du territoire initiée par le schéma de développement des zones d'activités communautaires.	- L'affaiblissement de l'économie résidentielle - L'évolution du marché et de ses impacts sur le système agro-alimentaire - La poursuite de la perte d'attractivité des actifs - Une attractivité résidentielle « par défaut » - La marginalisation du territoire face aux flux dominants - Une perte de vitesse du mode de développement, autour du système agro-industriel, et ses impacts sur le niveau de services offert à la population.

Diagnostic – compléments thématiques



Agriculture

AGRICULTURE PRODUCTIVE / FILIERES IAA ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

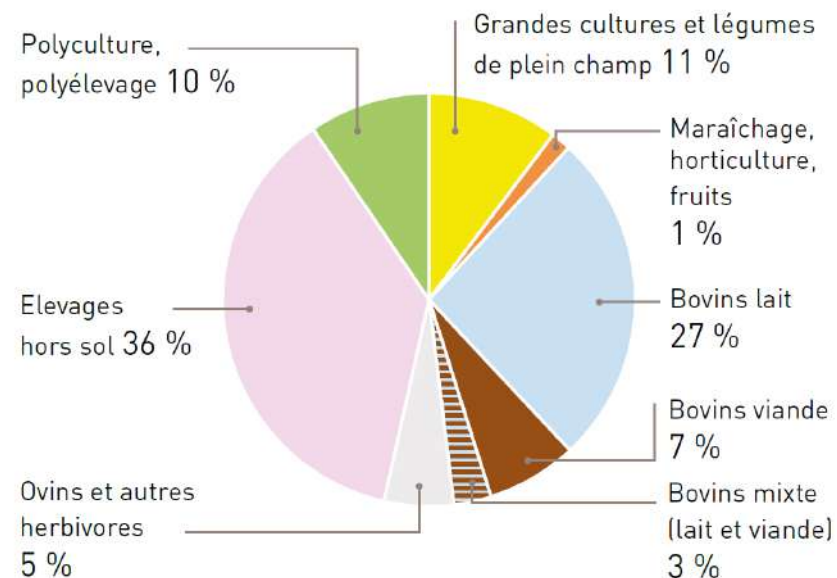
Typologie des activités

- Une spécialisation marquée sur les productions d'élevages : porcin, laitier, avicole et viande bovine et légumes pour l'industrie (surgélation, conserves)
- 36% des exploitations du territoire spécialisées en élevage hors-sol (volaille, porc) contre 31% en Côtes-d'Armor et 24% en Bretagne (cf. graphique ci-contre)
- Une place des activités dites de « diversification » (vente directe, circuits courts, bio...) relativement faible comparativement aux territoires littoraux plus peuplés (ex : agglomération de Saint-Brieuc) mais en progression : 5% commercialisent en circuits courts et 3% en agrobiologie. Si, comme ailleurs, les circuits courts et les projets alimentaires territoriaux restent très minoritaires dans les activités, ils contribuent néanmoins concrètement à une valorisation qualitative des produits, des savoir-faire et de l'image agricole du territoire.

Typologie des exploitations

- Sur la décennie 2000-2010, grâce aux recensements généraux de l'agriculture (cf. tableau ci-contre), on remarque que la proportion des élevages porcins et avicoles s'est renforcée, contrairement à l'élevage laitier ou, plus marginalement, ovins ou autres herbivores. En production laitière, la baisse des exploitations de LCBC est dans la moyenne départementale.
- La proportion d'exploitations pratiquant uniquement des grandes cultures (céréales, légumes, protéagineux, ...) progresse peu dans le total. Cette hypothèse de « végétalisation » des exploitations par abandon des ateliers d'élevage dans un contexte de tensions sur la disponibilité de main d'œuvre ou salariée et de prix des céréales par rapport aux productions animales reste mineure jusqu'ici en termes de statistiques.

DOMINANTE : 37 % D'ÉLEVAGES HORS-SOL



Estimation : Chambres d'agriculture de Bretagne, d'après Agreste - RA 2010

	Evolution de la part des exploitations par OTEX entre 2000 et 2010						
	Bovins lait	Elevages hors sol (porcs, volailles de chair, œufs)	Grandes cultures	Polyculture, Polyélevage	Bovins viande	Ovins et Autres herbivores	Bovins mixte (lait, viande)
Bretagne	-0,6%	1,6%	3,3%	-1,0%	-1,1%	-2,3%	-0,6%
Côtes-d'Armor	-2,1%	3,1%	3,1%	-0,5%	-1,4%	-2,1%	-0,6%
Loudéac Communauté Bretagne Centre	-3,7%	5,3%	1,1%	0,2%	-0,6%	-5,1%	-1,0%

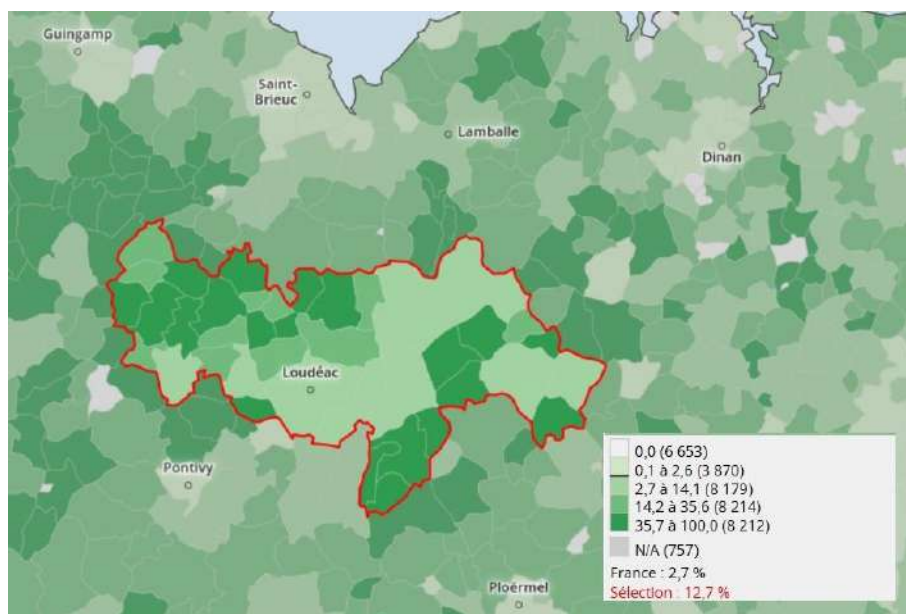
Evolution de la part des exploitations par « spécialisation »

Source : RGA – Ministère de l'Agriculture

L'agriculture est un **atout d'emplois** partagé pour toutes les communes du Centre Bretagne (notamment hors des axes de flux et des principales villes) :

- ▶ 12,7% des emplois communaux en moyenne (2,7% en France) et fréquemment plus de 35% de l'emploi total des communes rurales, bien que ceux-ci soit dispersés et moins visibles qu'un site d'entreprise
- ▶ le socle d'un système agro-industriel*, très présent sur le Centre Bretagne, dont dépendent près de 45% des emplois productifs du territoire (2014)

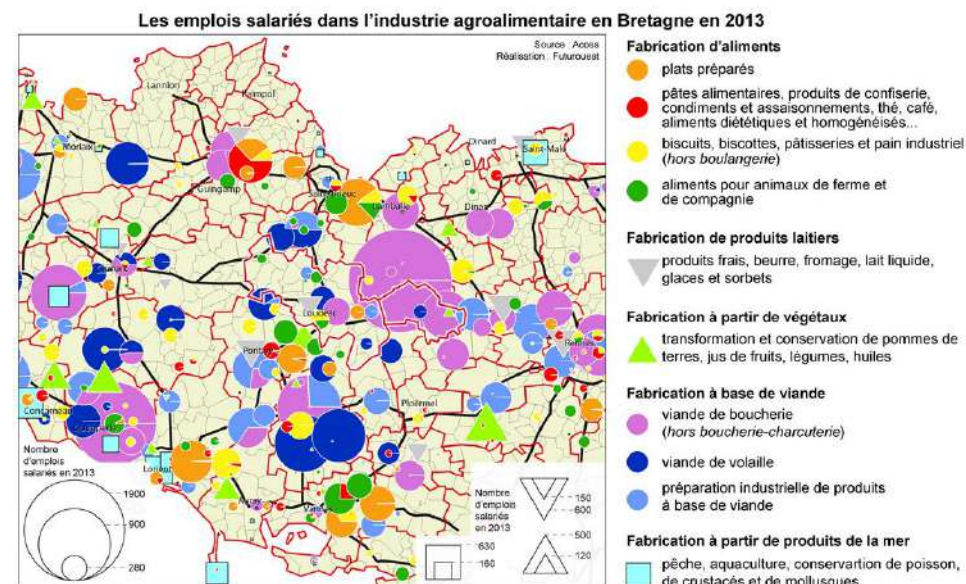
**système agro-industriel = ensemble d'activités (transport, commerce de gros, transport-logistique, recherche-développement, fabrication de matériels, construction, entreprises de services...)*



Part des emplois de l'agriculture dans l'emploi total (lieu de travail) en 2014

Source : INSEE - Geoclip

Ce système agro-industriel se partage entre des zones de productions agricoles en secteur rural et des unités de transformation situées sur les axes de flux, y compris à l'extérieur de LCBC (St Brieuc, Lamballe, Josselin, Pontivy).



Part des emplois salariés des I.A.A de Bretagne

Source : INSEE – Infographie Futurouest

Ce système pour Loudéac Communauté fait face à des mutations de diverses natures dont le trait commun est un enjeu de sécurisation des approvisionnements que ce soit en termes de matières premières, d'eau (autorisations prélèvements et de rejets dans un contexte de changement climatique) ou de main d'œuvre.

Plus précisément, par filière, l'agriculture de Loudéac Communauté Centre Bretagne est bien située au carrefour d'outils de transformation dont la place est plutôt consolidée par les restructurations industrielles agroalimentaires de ces dernières années en Bretagne :

- Des 4 principaux abattoirs de porcs français en 2014

Les 10 premiers abattoirs de porcs français en 2014

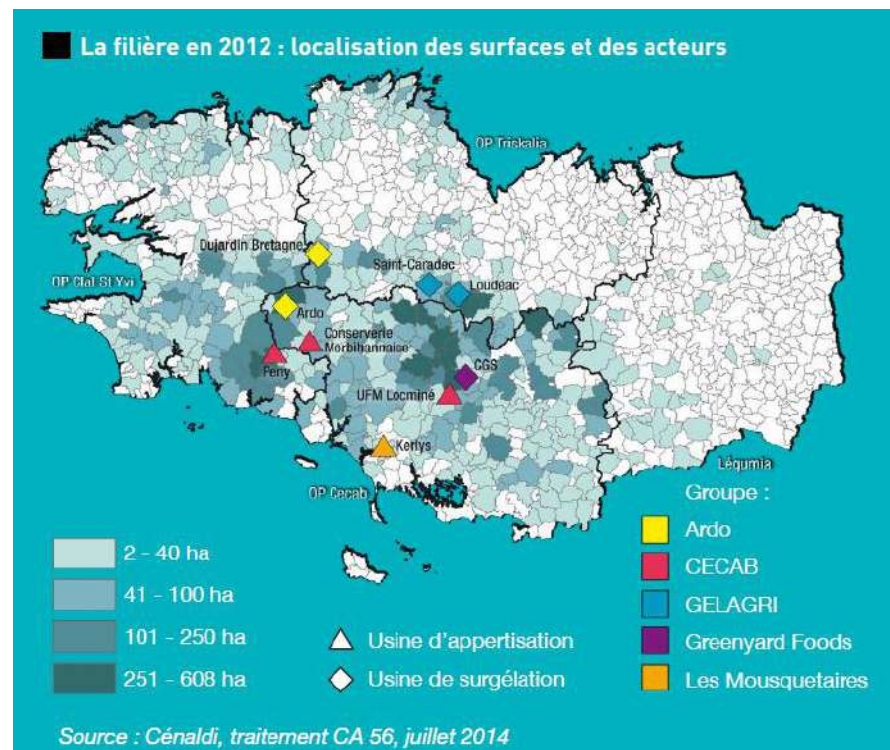
Département		Abattages (millions de têtes)	Part dans les abattages français
22	Cooperl AA Lamballe	2,41	10,2 %
22	Kermené	1,94	8,2 %
35	Gad Josselin	1,52	6,4 %
56	Cooperl AA Monfort	1,50	6,3 %
53	Socopa Evron	1,34	5,7 %
56	Bernard	1,23	5,2 %
35	Gatine Viandes	1,14	4,8 %
29	Socopa Chateauneuf	1,07	4,5 %
35	Abera	1,04	4,4 %
79	Cooperl AA St Maxent	0,96	4,1 %
Les 10 premiers abattoirs français		14,15	59,8 %

Les 10 premiers abattoirs français en 2014

Source : Revue ABC 2015 - Chambres d'agriculture de Bretagne

- D'un bassin laitier breton où la fin du système des quotas européens laisse envisager un développement des volumes transformés, déjà amorcés depuis 2010 grâce à la compétitivité des exploitations et des entreprises de transformation (Armor Protéines à Loudéac, filiale du groupe Bongrain ; reprise d'Entremont Alliance par le groupe coopératif Sodiaal ; partenariat avec l'entreprise chinoise Synutra à Carhaix ;...)
- En viande bovine, l'abattoir Jean Rozé de la Société Vitréenne d'Abattage (S.V.A) à Trémoré
- En volailles de chair et en oeufs, l'entreprise Boscher à Guerlédan ; l'arrivée du groupe LDC (Poulets de Loué), 1^{er} volailler européen en Bretagne, par la reprise des activités du groupe Glon Sanders (56) en partenariat avec Avril (ex Sofiprotéol)

- Du bassin de production et de transformation principal de légumes pour l'industrie de Bretagne (surgélation de l'entreprise GELAGRI à St Caradec et Loudéac ; conserveries morbihannaises)



Localisation des surfaces en légumes industrie et unités de transformation 2012

Source : Revue ABC 2015 - Chambres d'agriculture de Bretagne

Evolutions du contexte économique

- ▶ Une libéralisation des échanges internationaux : disparition quasi achevée des organisations communes des marchés par type de produit (fin des quotas laitiers en 2015, fin des aides à l'exportation de volailles hors UE,...) issues de la libéralisation à l'Organisation Mondiale du Commerce et des réformes successives de la Politique Agricole Commune en 1990/2000/2014
- ▶ Des exploitations agricoles restructurées et centrées sur un voire deux ateliers de production principaux mais aussi davantage soumises aux aléas des marchés européens voire mondiaux, dont les facteurs de variabilité deviennent de plus en plus nombreux et non maîtrisables : rapport offre/demande traditionnel, spéculation des courtiers et stockeurs, conjoncture climatique (sécheresse, inondation,...), événements sanitaires, décisions géopolitiques (embargo russe sur les importations de porc suite au conflit en Ukraine) et monétaire (dévaluation de l'Euro face au dollar US)...
- ▶ Des règles du jeu « sociales » autour de la disponibilité de main d'œuvre et son coût relatif grâce au statut de travailleur détaché a permis à des pays développés d'employer des ouvriers aux conditions de leur pays d'origine, nettement plus basses. Bien que revue en 2014 et 2017, cette disparité explique - en partie - l'évolution de parts de marché entre filières européennes des dernières années et la perte de compétitivité relative de la France (solde de la balance commerciale devenue négative en viandes porcines ou de volailles ; régression des ventes nationales dans la restauration hors domicile notamment,...)
- ▶ Une demande sociétale vers des produits perçus comme de qualité-santé-bien-être animal et « désintensifiés » dans leur mode d'élevage (œufs de poules plein-air, demande croissante en produits biologiques et label,...)

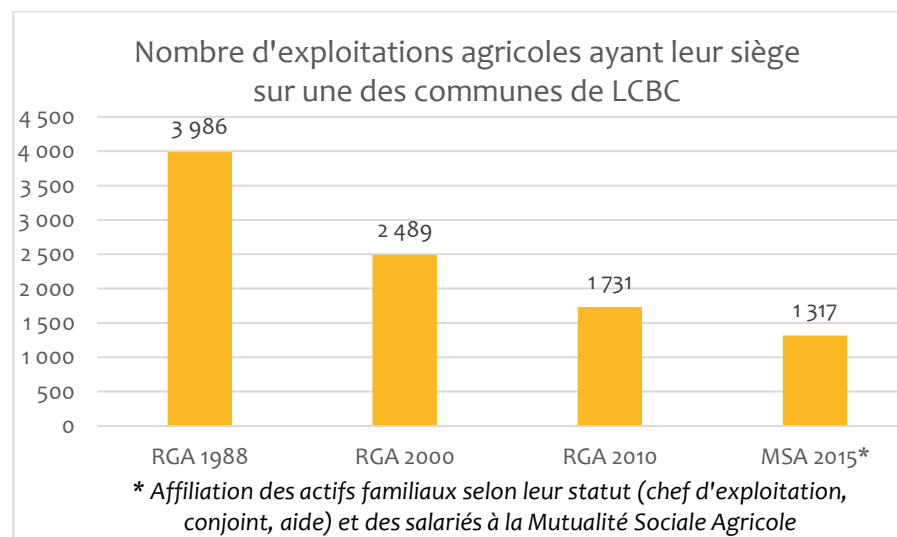
Problématiques et enjeux pour l'agriculture de LCBC

- ▶ Améliorer encore l'accessibilité routière du Centre Bretagne vers les sites de transformation agro-alimentaire bretons
- ▶ Susciter les conditions d'une diversification des modes de production aussi bien des filières longues que courtes (projet alimentaire territorial)
- ▶ Assurer une disponibilité de personnel en production et en transformation est un véritable enjeu pour la pérennisation de l'activité économique

Renouvellement des exploitations et des actifs (installation / transmission)

Une baisse du nombre d'exploitations agricoles qui se poursuit, dans la moyenne départementale

	Nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur une des communes de Loudéac Communauté					Moyenne annuelle 2000-2010	Moyenne annuelle 1988-2000
	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	MSA 2015*			
Bretagne	92 545	51 219	34 447			-3,3%	-3,7%
Côtes-d'Armor	23 605	13 400	9 472			-2,9%	-3,6%
Loudéac Communauté	3 986	2 489	1 731	1 317		-3,0%	-3,1%
Bretagne Centre							



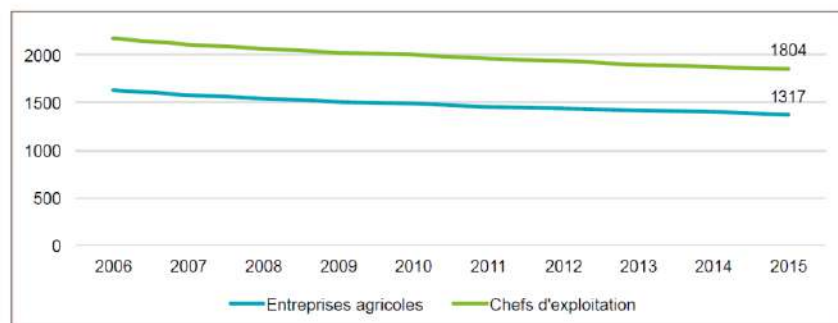
Source : RGA – Ministère de l'Agriculture. Traitements statistiques Futurouest

L'agriculture française et bretonne est en restructuration de ses structures de production depuis les années 1960. La baisse du nombre d'exploitations sur la période 2000/2010 est supérieure à celle du nombre d'actifs, illustrant la tendance à la concentration/agrandissement des entreprises : 219 UGB/exploitation en 2010 contre 169 en 2000.

Si la baisse du nombre d'actifs (familiaux et salariés) s'est infléchi sur la dernière décennie 2000/2010 (-26%), l'emploi du secteur n'est pas encore stabilisé. Si l'on compare la situation du RGA 2010 aux données des affiliations à la MSA 2015, la baisse s'est nettement infléchi, sans pour autant que la situation soit stabilisée dans le temps puisque près de 24% des chefs d'exploitation de LCBC seront en âge de prendre leur retraite d'ici 2020 (cf. graphiques ci-dessous).

	Travail dans les exploitations agricoles (en Unité de Travail Annuel) ayant leur siège dans la commune					
	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	MSA 2015*	Moyenne annuelle 2000-2010	Moyenne annuelle 1988-2000
Bretagne	132 052	75 899	58 040		-2,4%	-3,5%
Côtes-d'Armor	34 763	20 745	16 184		-2,2%	-3,4%
Loudéac Communauté	5 986	3 764	2 794	2 735	-2,6%	-3,1%
Bretagne Centre						

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 2006 À 2015

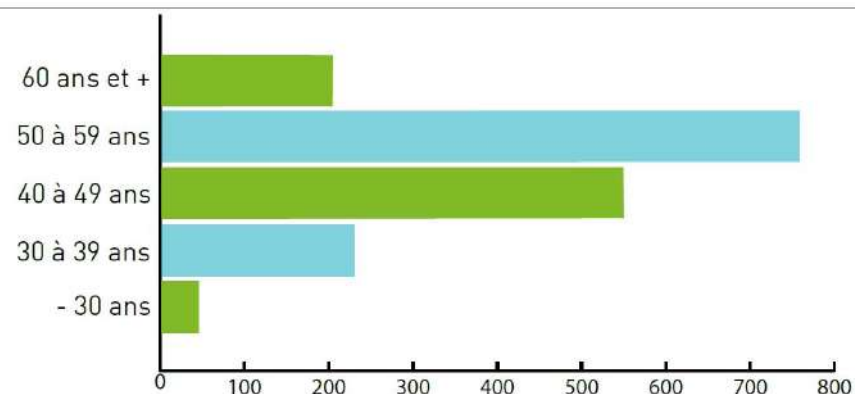


Source : MSA. Traitement Chambre d'agriculture

Et pourtant un volume de productions animales stable jusqu'en 2010...

435 départs potentiels d'ici 5 ans

NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR TRANCHES D'ÂGE



Sur la même période 1988-2010, en termes de volume global de production, mesuré par le nombre d'Unité de Gros Bétail (équivalences entre les animaux des exploitations selon leur taille), le cheptel de l'agriculture de LCBC s'est replié de 9% par rapport au début des années 2000 (mais reste à son niveau de la fin des années 1980).

	Cheptel animal des exploitations agricoles (en Unité de Gros Bétail) ayant leur siège dans la commune				
	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	Moyenne annuelle 2000-2010	Moyenne annuelle 1988-2000
Bretagne	5 555 145	5 774 944	5 422 719	-0,6%	0,3%
Côtes-d'Armor	1 685 865	1 837 192	1 699 991	-0,7%	0,7%
Loudéac Communauté	337 834	380 978	352 996	-0,7%	1,1%
Bretagne Centre					

Source : RGA – Ministère de l'Agriculture. Traitements Futurovest

La comparaison entre les baisses relatives du nombre d'UGB en exploitation et du nombre d'actifs agricoles illustre l'augmentation de la productivité du travail, grâce à la modernisation des élevages notamment.

Il résulte du croisement entre les données de productions et de main d'œuvre que la productivité du travail a extraordinairement progressé en agriculture grâce aux investissements dans la capacité des outils de production (machinisme, automatisation, robotisation, ...).

Pour autant les comparaisons européennes montrent une perte de compétitivité relative des élevages bretons laitiers, porcins et de volailles ces dernières années face aux concurrents allemands, polonais, néerlandais, belges ou danois. Le pacte d'avenir breton, adopté fin 2013, consacre d'ailleurs un tiers de son budget à un nouveau Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA) 2015/2020 destiné à soutenir l'investissement productif.

La restructuration des exploitations agricoles sur le Pays du Centre Bretagne ne s'est pas accélérée depuis la fin des années 1980. Si elle a été moindre que la moyenne des Côtes d'Armor entre 1988 et 2000, elle s'est faite au même rythme entre 2000 et 2010. Même malmenées, les exploitations de Loudéac Communauté résistent donc plutôt bien.

Evolutions du contexte socio-démographique

- ▶ Restructuration générale de l'agriculture française et bretonne => agrandissement des exploitations en surface, en cheptel animal et en capital
- ▶ Baisse de la natalité des ménages d'agriculteurs depuis les années 1970/1980 => arrivée de nouveaux actifs « tiers », reprise d'entreprise hors du cadre familial traditionnel et développement du travail avec salariés
- ▶ Transmission « familiale » (associés) ou « capitaliste » (entrée de capitaux de sociétés extérieures, groupements de producteurs, coopératives, ...)
- ▶ Augmentation de la productivité de la main d'œuvre (potentiel d'automatisation/robotisation des équipements ; nécessité d'investissement dans la modernisation des bâtiments d'élevage pour améliorer les performances zootechniques... dans un contexte de rentabilité dégradée ces dernières années

Problématiques et enjeux pour l'agriculture de LCBC

- ▶ Préservation des sites d'élevage les plus viables afin d'en assurer la transmissibilité et le développement
- ▶ Soutien de LCBC à l'installation des jeunes agriculteurs (complément de dotation)
- ▶ La main d'œuvre, principal facteur limitant du développement en élevage mais aussi dans certaines industries agroalimentaires => lien avec les questions de stratégie de développement et de logements
- ▶ En matière d'interaction avec l'urbanisme :
 - Devenir des sièges et bâtiments « non repris » en production (« changement de destination »)
 - Devenir du « logement de fonction » lors d'une reprise d'exploitation

Agriculture, énergies et changement climatique

Le changement climatique, une nouvelle donne de long terme ?

L'agriculture occupe une place particulière par rapport au changement climatique. Elle en subit directement les conséquences ce qui l'oblige à adapter ses modes de production. Elle émet elle-même plusieurs gaz à effet de serre, tout en stockant du carbone dans les sols et la biomasse, ce qui contribue à atténuer le phénomène. La profession agricole bretonne, consciente de la question et souhaitant anticiper sur le sujet, met en place des actions qui s'inscrivent aussi dans le cadre du Schéma Régional Air Énergie Climat et de la Loi sur la transition énergétique et écologique :

- ▶ En matière de réduction en lien avec le volet énergétique :
 - réduction des fuites d'azote en stockage et fertilisation
 - économies d'énergie en élevage et mécanisation des cultures
 - production d'énergies renouvelables, méthanisation
 - adaptation de l'alimentation animale

L'agriculture grâce à la photosynthèse capte le carbone de l'atmosphère pour le stocker sous forme de matière organique. Ce carbone stocké se trouve dans les sols et dans la « biomasse » c'est-à-dire dans les plantes annuelles ou pérennes. La construction des bâtiments agricoles en bois est une autre façon de stocker du carbone. Le stock de carbone dans le secteur agricole en Bretagne (4) est estimé à 410 millions de teq CO_2 (5). Cela équivaut à 40 fois les émissions annuelles directes de l'agriculture. 97 % de ce stock se trouve dans les sols. Il faut noter la forte richesse en matière organique de nos sols du fait de la présence de l'élevage, des amendements organiques, des prairies et des couverts végétaux. Le maintien et l'accroissement de ce stock de carbone est à rechercher.

- ▶ En matière de stockage de carbone :
 - assolement des cultures : légumineuses, techniques culturales favorisant le stockage de carbone dans les sols
 - implantation de haies bocagères
 - limitation de l'artificialisation des sols

Evolutions du contexte énergie-climat

- ▶ Recherche de maîtrise des coûts de production agricole, y compris sur les dépenses énergétiques
- ▶ La biomasse produite sur les exploitations agricoles est une source potentielle de productions d'énergie renouvelable (effluents organiques, matière méthanogène, bois bocager et forestier => diversification économique
- ▶ Prise en compte croissante de la place de l'agriculture dans les causes mais aussi dans les secteurs sensibles aux effets locaux et de long terme du changement climatique
- ▶ Selon les modèles climatiques, la Bretagne et le centre Bretagne conserverait un avantage relatif par rapport aux autres régions françaises en termes de disponibilité de ressource hydrique, notamment en période estivale d'étiage plus ou moins fort des cours d'eau. Du respect des débits réservés risquent de dépendre le maintien de certaines autorisations de prélèvements et de rejets des IAA en France.

Problématiques et enjeux pour l'agriculture de LCBC

▶ Méthanisation

Dans le cadre du plan national de développement de la méthanisation industrielle ou à la ferme, deux projets de méthanisation sont en cours ou évoqués sur Loudéac Communauté Centre Bretagne :

- Méthanisation de l'abattoir de Kermené à Collinée
- Boues de la STEP de Loudéac (extension à 200 000 éq-hab.)
- LDC Alguae à Plougenast

Impact potentiel favorable de tels projets sur les plans d'épandage et sur l'ajustement de la fertilisation des cultures (transformation de l'azote organique en azote directement assimilable par les plantes, mieux maîtrisable)

▶ Bois – énergie (plaquettes forêt, bocage) :

Aucune filière locale n'existe actuellement sur le territoire. Néanmoins, le développement du bois-énergie dans le cadre du Fonds chaleur de l'ADEME (chaufferies industrielles et urbaines) ou du Plan Bois Energie Bretagne peut accentuer la pression sur le bocage de Loudéac Communauté (coupes privées d'opportunités).

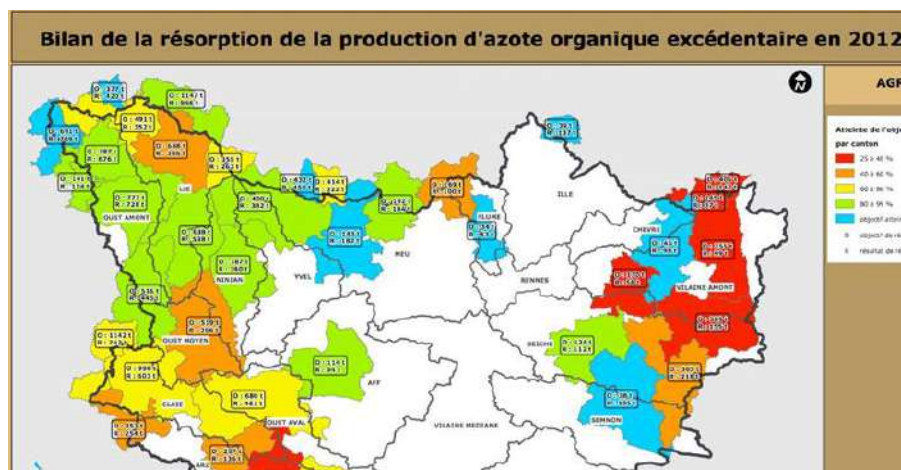
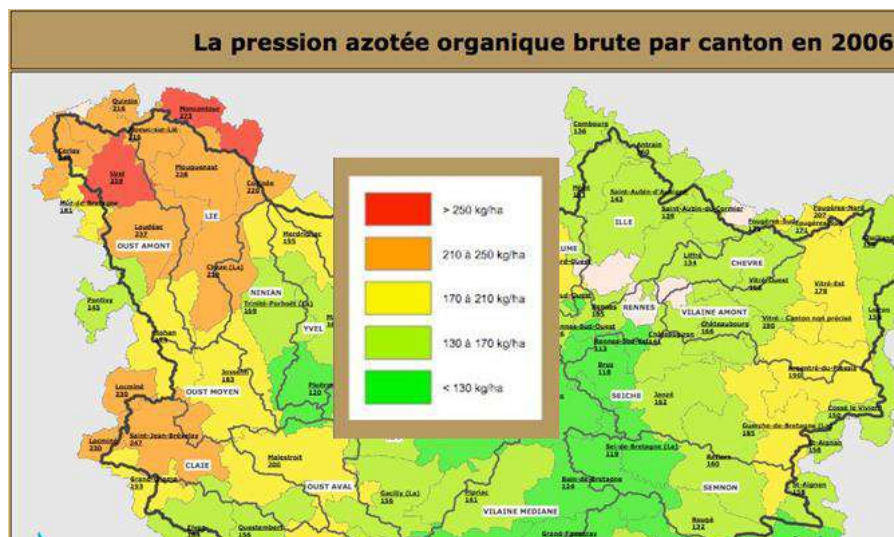
▶ Stockage de carbone et limitation de l'artificialisation des sols

Agriculture et gestion des eaux (cf. fiche thématique EAU)

Evolution du contexte eau-milieux aquatiques-climat

- ▶ 4 SAGE révisés ou en cours de la Vilaine (BV Lié, Oust Amont, Blavet), du Blavet, de l'Arguenon –Baie de Fresnay et de Rance-Frémur, Baie de Beausais
- ▶ Une amélioration générale constatée en Bretagne sur le paramètre nitrates. Un 6ème programme d'actions Directive nitrates adopté en septembre 2018. Des paramètres à améliorer sur le phosphore, lié à l'érosion des sols et sur les pesticides

Un territoire de production ayant résorbé une grande partie des excédents d'azote organique



Source : Etat des lieux de la révision du SAGE de la Vilaine

Secteur de productions d'élevages, notamment porcin, plutôt intensif (« hors-sol »), les cantons présents sur le territoire du Centre Bretagne étaient classés en Zone d'Excédent Structurel (ZES) d'azote organique dans les précédents programmes d'actions de la Directive Nitrates en Bretagne. Les cartes ci-dessus illustrent que le programme de résorption de ces excédents a permis de réduire notablement la pression azotée animale sous le plafond de 170 kg/ha/an.

PLUi H LOUDEAC COMMUNAUTE > Rapport de présentation

Le 5^{ème} programme d'actions régional de la Directive Nitrates en vigueur depuis 2014 a supprimé la notion de ZES et l'a remplacé par une Déclaration Annuelle des Flux d'Azote (organique + minéral), dont le respect collectif au niveau de chaque département conditionne d'éventuelles mesures de réduction individuelle. Le 6^{ème} programme d'actions est entré en application en septembre 2018, sans modifications notables hormis dans les calendriers d'épandage grâce à l'amélioration générale de la qualité de la ressource sur ce paramètre en Bretagne.

Cette évolution rouvre des possibilités de développement individuel dans le cadre des pratiques agricoles autorisées pour limiter les lessivages d'azote dans les milieux (couverture des sols, bandes enherbées le long des cours d'eau, ...), notamment les secteurs de captage prioritaires d'eau potable.

Problématiques et enjeux pour l'agriculture de LCBC

- Une ressource en eau potable sur des amonts de multiples bassins versants côtiers alimentant des prises d'eau potable de surface (2 captages prioritaires Grenelle) et des captages souterrains
- Inventaire/cartographie des cours d'eau et incidences sur les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales des aides de la PAC (bandes enherbées, ...)
- Des paramètres déclassant sur le phosphore et les phytosanitaires de certains bassins versants, dont l'amélioration est liée à l'érosion des sols, au ruissellement et donc à la gestion du bocage. Inventaire et modes de gestion des zones humides (via les SAGE) => importance de la gestion de la Trame Verte et Bleue
- Des enjeux de gestion quantitative pour l'agriculture (retenues collinaires pour irrigation des légumes, prévention des crues/inondations, ...) mais aussi pour les industries Agro-Alimentaires (autorisations de prélèvement et de rejets), dans un contexte de changement climatique et de respect et rejets selon les débits réservés.

Agriculture, gestion de l'espace et du patrimoine

Une politique d'aménagement commune à construire pour aider à préserver le système agro-industriel...

Les activités agricoles occupent près des ¾ du territoire occupé par la Surface Agricole Utile, à laquelle il faut ajouter les emprises des bâtiments et des chemins d'exploitation.

Bien que les sources ne soient pas totalement comparables, la S.A.U est relativement stable : 82 500 ha en 1988 au RGA, 79 800 ha en 2010 et 81 860 ha selon le Registre Parcellaire des déclarations aux aides PAC en 2015.

	Surface Agricole Utile des exploitations dans la superficie totale du territoire		
% du total	1988	2000	2010
Bretagne	64,6%	62,5%	60,1%
Côtes-d'Armor	67,0%	65,9%	63,5%
Loudéac Communauté Centre Bretagne	72,4%	71,9%	70,1%

	Surface Agricole Utile (ha) des exploitations ayant leur siège sur une des communes de Loudéac Communauté					
	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	RPG-PAC 2015*	Moyenne annuelle 2000-2010	Moyenne annuelle 1988-2000
Bretagne	1 757 130	1 701 582	1 635 944		-0,4%	-0,3%
Côtes-d'Armor	460 965	453 470	437 062		-0,4%	-0,1%
Loudéac Communauté Bretagne Centre	82 479	81 882	79 806	81 865	-0,3%	-0,1%

Source : RGA – Ministère de l'Agriculture/ MSA. Traitements statistiques Futurouest

... capitaliser sur les atouts d'un espace rural attractif...

Le territoire de LCBC comprend des espaces non directement agricoles mais ruraux ou naturels d'intérêt : pourtours du lac de Guerlédan, forêts, sentiers balisés et inscrits au PDIPR..., des cours d'eau (Oust, Lié, Blavet, Rance, Arguenon) et vallées qui offrent des continuités paysagères, des paysages bocagers importants mais inégaux selon les secteurs (remembrement, vallées, ...)

... en valorisant les ressources patrimoniales agricoles et rurales

La culture et le traitement textile du lin sont une part importante de l'identité du territoire, aujourd'hui matérialisée par la Route du lin (maison des toiles St Thélo, tissage à Uzel, ...) et la labellisation « Commune du patrimoine rural de Bretagne » de St Thélo et de Le Quillo).

Plus largement, la valorisation des différents patrimoines (patrimoine bâti agricole susceptible d'un changement de destination vers l'habitat, patrimoine architectural rural, religieux, naturels, paysagers comme éléments d'un cadre de vie de qualité, ...) et de l'attractivité résidentielle du territoire pour son développement démographique.

Evolutions du contexte foncier-urbanisme

- Objectifs de réduction de la consommation foncière (habitat, économique et infrastructures) dans le cadre national et régional
- Certains espaces à la croisée des problématiques de développement territorial de LCBC : agriculture / eau / nature / bocage / paysages-cadre de vie / valorisations des patrimoines et tourisme
- Continuités écologiques : un niveau d'enjeu intermédiaire entre l'échelle régionale (Schéma de cohérence écologique) et local (à la parcelle)
- L'espace rural et agricole (maillage bocager) : un enjeu variable de connexion et de réservoirs de biodiversité.

Problématiques et enjeux pour l'agriculture de LCBC

- ▶ Constitution de réserves foncières économiques ; terres mis à disposition des agriculteurs dans l'attente des projets
- ▶ Repérage des patrimoines et le changement de destination des bâtiments ruraux
- ▶ Identification et Gestion de la Trame Verte et Bleu à l'échelle de LCBC et des communes :
 - Inventaire et restauration des zones humides et des cours d'eau pour une bonne gestion quantitative et qualitative des ressources sur le long terme dans un contexte de changement climatique
 - Maillage bocager : protection sélective, régénération du bocage « stratégique » (ruissellement, paysages, ...) existant ou à replanter, règles de gestion durable de la ressource (Plan de Gestion Bocager)
 - Accessibilité des espaces via les réseaux de sentiers de randonnée en lien avec une politique de santé/bien-être des habitants et la mise en valeur touristique des patrimoines naturel, architecturale et culturel (route du Lin, ...)

SYNTHESE « AGRICULTURE »

Atouts	Faiblesses
- Des productions animales et végétales (légumes industrie) assez diversifiées et à maintenir comme socle principal de l'emploi. - Une diversification souhaitable des modes de production pour répondre aux évolutions des souhaits des consommateurs (ex : produits biologiques en filière longue ; valorisation des produits et savoir-faire alimentaires locaux) - Une amélioration du bon état écologique et chimique des eaux sur le paramètre nitrates - Des activités agricoles qui contribuent fortement à la qualité du cadre de vie quotidien et à l'attractivité résidentielle potentielle des communes rurales	- Un enjeu de renouvellement de la main d'œuvre familiale (transmission) et salariée (recrutement) face au vieillissement de la pyramide des âges des chefs d'exploitation agricoles. - Un enjeu de rationalisation des utilisations de foncier agricole (préservation du capital sol sur le long terme, aussi bien agronomique que quantitatif en surface disponible pour la production - Un bon état écologique et chimique à améliorer sur les paramètres phosphore et phytosanitaires, notamment dans les périmètres de protection des prises d'eau de surface et captages souterrains => lien avec les problématiques d'érosion des sols, des zones humides, du bocage et globalement de gestion de la Trame verte et bleue
Opportunités	Menaces
- Une période clarifiée au niveau des réformes de la Politique Agricole Commune (fin des quotas laitiers) et des restructurations d'entreprises IAA en Bretagne, qui laisse entrevoir des perspectives de développement de parts de marché ou modes de production : demande des consommateurs en produits biologiques et labels de qualité - Une situation géographique favorable au carrefour des industries des Côtes d'Armor, du Morbihan et de l'ouest Ille-et-Vilaine (abattage/transformation porc, transformation de volailles et légumières, industrie laitière), avec en perspective une accessibilité routière encore facilitée par la RN 164 à 2x2 voies - Un enjeu de valorisation du patrimoine des bâtiments agricoles lors de la restructuration des sites de production agricole => changement de destination vers l'habitat - Un enjeu d'adaptation à la transition énergétique : contributions de l'agriculture à la production d'énergies renouvelables (méthanisation, bois, ...) - Un enjeu d'adaptation aux effets du changement climatique : une gestion quantitative des flux hydriques relativement moins problématique en Bretagne que d'autres régions françaises (conciliation des autorisations de prélèvements, de rejets et des débits réservés des cours d'eau en période estivale) - Un enjeu d'adaptation aux effets du changement climatique : captation et stockage de carbone dans les sols	- Une forte concurrence européenne et internationale => un enjeu de modernisation/adaptation des bâtiments et équipements pour regagner de la compétitivité au niveau des filières bretonnes (PCA EA) - Plus généralement à moyen terme, un enjeu de disponibilité de main d'œuvre permanente dans toutes les productions agricoles et toutes les transformations agro-alimentaires : attractivité des métiers (conditions de travail, rémunérations, ...), modalités de fidélisation de travailleurs européens et étrangers (accueil, langue, hébergement, ...) - Un enjeu d'adaptation aux effets du changement climatique sur les régimes hydriques et la biodiversité : sécurisation des cultures par irrigation, ... - Un lien entre la diminution démographique agricole et la baisse démographique générale des communes les plus rurales de LCB

Diagnostic – compléments thématiques



Équipements-Services et Mobilités

Un territoire à 42 communes et 7 espaces de vie

- Suite à la fusion de la CIDERAL et des Communautés de Communes du Mené et de Hardouinais Mené, LCBC a vu son territoire s'élargir de manière significative puisqu'elle compte désormais 42 communes et près de 52 000 habitants.

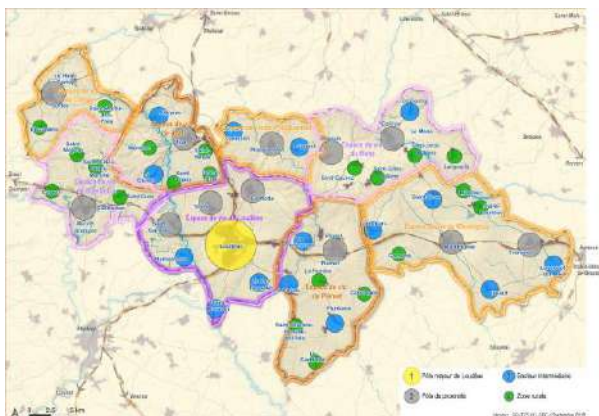
Aujourd'hui, il convient de prendre en compte **l'évolution du périmètre et le nouveau contexte pour consolider le diagnostic sur les équipements, les services et les mobilités.**

Afin de dégager des orientations qui correspondent aux enjeux du territoire, un état des lieux est réalisé dans un premier temps. Il s'appuie sur le traitement de données statistiques, issues d'un grand nombre de sources, avec prise en compte de référents dont les échelons départemental, régional et national, ainsi que le produit des rencontres avec des acteurs locaux.

- Pour étudier de manière précise les caractéristiques du territoire et mettre en place des interventions adaptées aux différentes problématiques rencontrées, les communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre ont été regroupées par **typologie**. On distingue ainsi :
 - Loudéac qui constitue le pôle principal du territoire,
 - Les pôles de proximité qui jouent également un rôle important dans l'armature urbaine et l'offre de services et d'équipements,
 - Les communes du secteur intermédiaires qui rassemblent un certain nombre d'habitants sans être aussi pourvus de services,
 - Et les communes de la zone rurale, moins denses en habitants.

Espaces de vie et pôles de LCBC

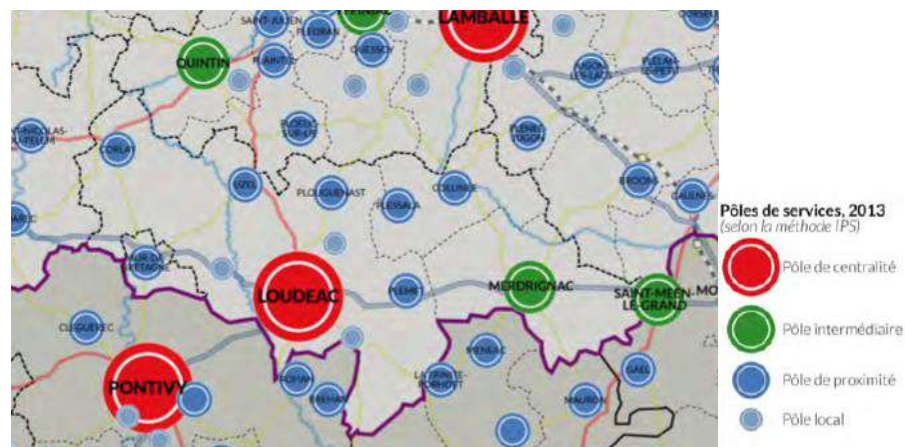
Source : LCBC 2018



- Comme beaucoup de territoires à l'échelle nationale, Loudéac Communauté Bretagne Centre fait l'objet, à l'intérieur de son périmètre, de réflexions en matière de **regroupement de communes**, qui ont abouti pour certaines (Plémet, Le Mené, Guerlédan). Parmi celles-ci, la commune nouvelle du Mené est emblématique puisqu'elle regroupe 7 communes déléguées : Collinée, Langourla, Le Gouray, Plessala, Saint-Gilles-du-Mené, Saint-Gouéno, Saint-Jacut-du-Mené. Cette commune nouvelle est considérée comme un pôle de proximité du fait de l'absence de données détaillées fournies par l'INSEE depuis 2014.
- **Loudéac et chaque pôle de proximité rayonnent sur un espace de vie** qui rassemble des communes qui ont des relations de proximité. Le territoire compte ainsi 7 espaces de vie : Loudéac, Guerlédan, Corlay, Uzel, Plouguenast, Le Mené, Merdrignac et Plémet.
- En 2017, l'État et le conseil départemental des Côtes-d'Armor ont porté la réalisation du Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP, 2017-2023). Ce document cadre contient un bilan de l'offre existante et des besoins en services en vue d'identifier les territoires en déficit d'accessibilité. Cette approche a été l'occasion de faire converger le maillage territorial, allant ainsi dans le sens de l'affirmation des pôles des espaces de vie de LCBC.

Pôles de services en 2013

Source : SDAASP – Côtes-d'Armor 2017



ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Maillage territorial

Analyse de la BPE

- La densité d'équipements et services à la population de LCBC, définie à partir de la BPE de l'INSEE, est inférieure à la moyenne des Côtes-d'Armor, car le département bénéficie d'une activité liée au littoral. La densité apparaît plus élevée pour le pôle de Loudéac, véritable pôle d'équipement du Centre Bretagne. Ensuite, les pôles de proximité complète cette approche générale du maillage territorial.

Base permanente d'équipements (BPE) de l'INSEE :

« La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population.

« Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.

« Une répartition des équipements en trois gammes :

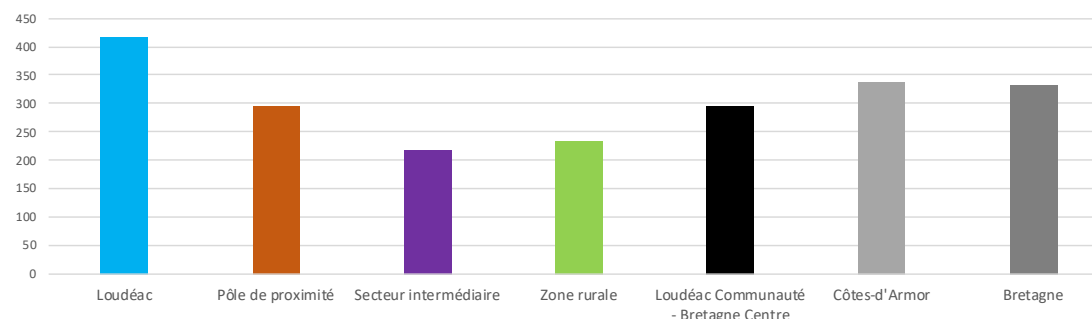
- Gamme de proximité : École maternelle, pharmacie, boulangerie, la poste...
- Gamme intermédiaire : Collège, orthophoniste, supermarché, Trésor public...
- Gamme supérieure : Lycée, maternité, hypermarché, Pôle emploi...

« La base permanente des équipements (BPE) se substitue en partie à l'inventaire communal, dont le dernier a été réalisé en 1998. Comparables sur le volet présence/absence des équipements, les données de la BPE sont actualisées chaque année, au lieu de tous les 7-8 ans pour l'inventaire communal. De plus, la BPE répertorie une plus grande variété d'équipements (177 au lieu de 36) ».

- Au niveau des espaces de vie, la densité plus forte de Corlay témoigne d'une structure d'équipements et services héritée dans un secteur dorénavant peu dense en habitants. Il se détache avec les espaces de vie de Loudéac et Guerlédan des autres densités, révélant ainsi les situations excentrées de Corlay et Guerlédan, plus à l'Ouest et moins sous l'influence de Loudéac. Les autres espaces bénéficient des densités moindres, plus

spécifiquement Plémet et Uzel comme davantage reliés à Loudéac.

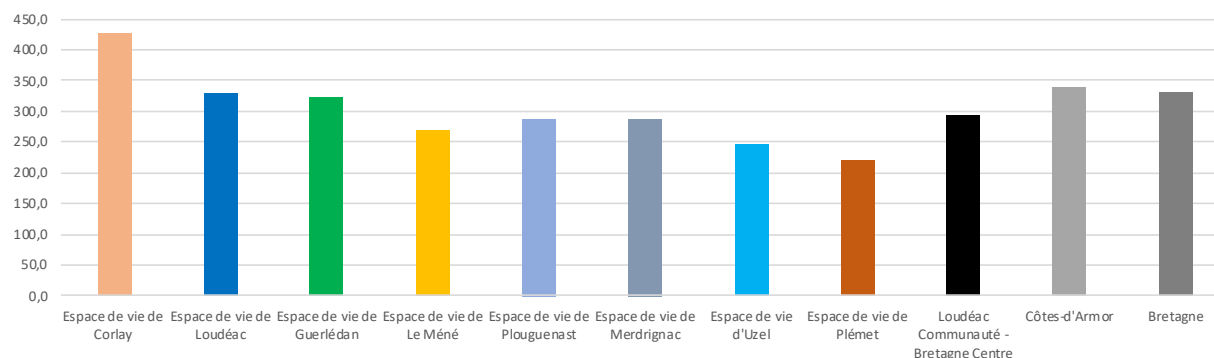
Densité d'équipements et services en 2015 (nombre total pour 10 000 habitants, INSEE-BPE)



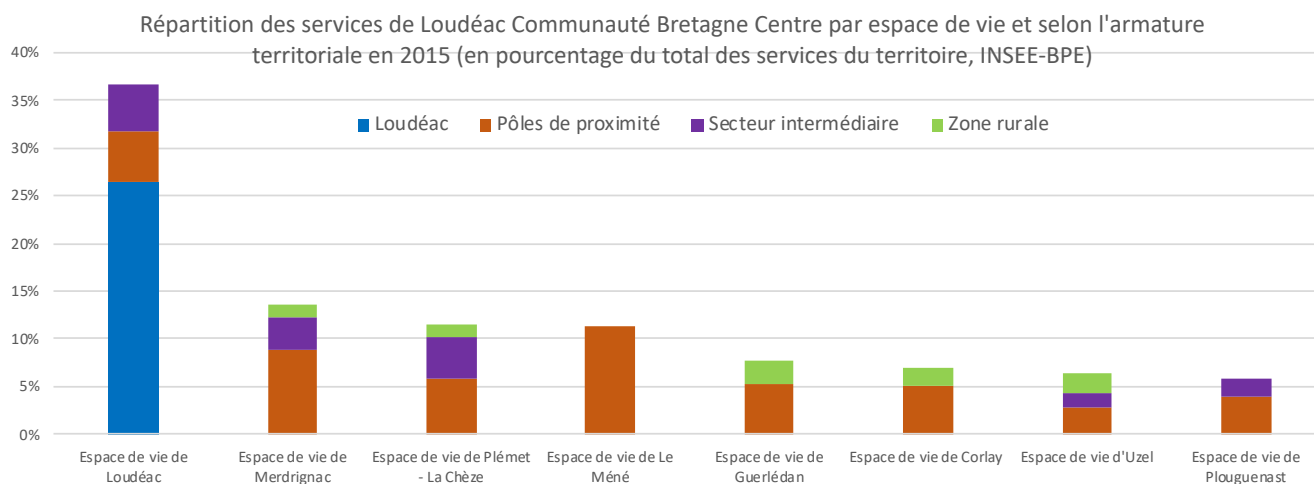
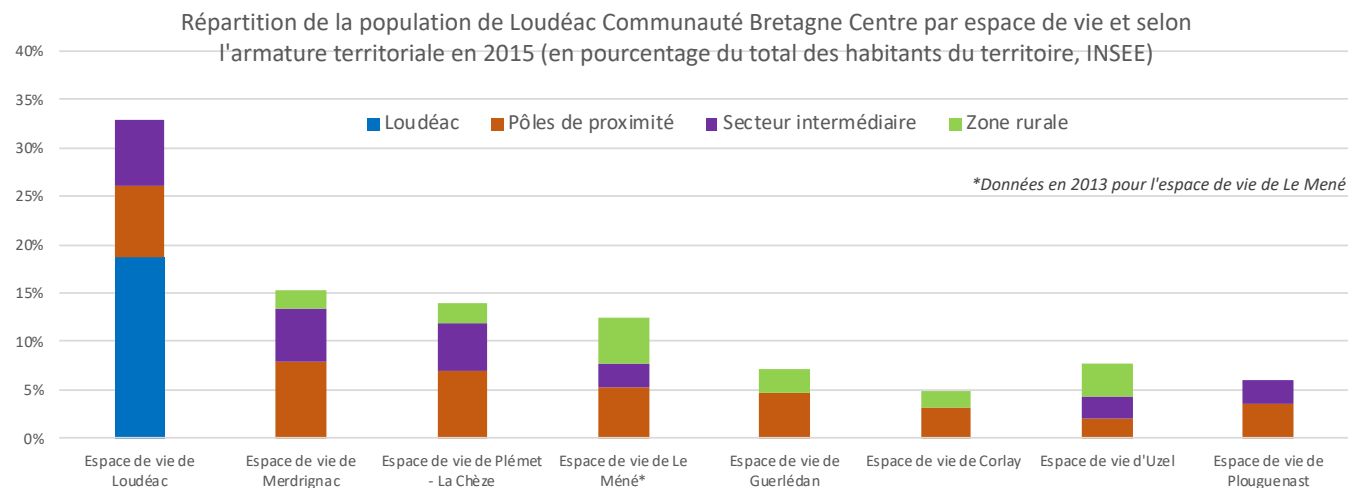
Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

L'**espace de vie** constitue une aire de plus grande proximité que le bassin de vie de l'INSEE pour souligner le caractère structurant des pôles de proximité sur le territoire. Leur offre en équipements et services contribue à leur rayonnement sur un ensemble de communes proches du territoire de LCBC.

Densité d'équipements et services en 2015 (nombre total pour 10 000 habitants, INSEE-BPE)

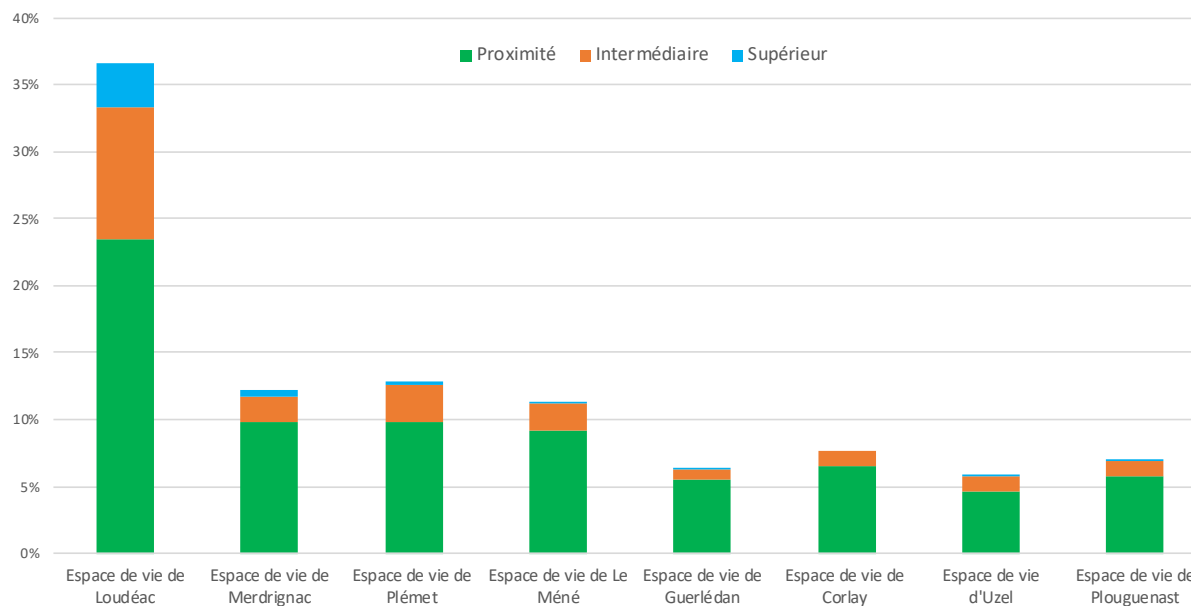


- La comparaison entre la répartition de la population et des services selon les espaces de vie croisés avec le maillage territorial révèle l'importance du poids de Loudéac. Sa proportion plus forte des services (26%) que de la population (19%) par rapport à l'ensemble de LCBC souligne la capacité de rayonnement des équipements et services situés au sein de cette ville centre vers le reste du territoire.
- Les autres espaces de vie du territoire apparaissent avec une proportion légèrement plus marquée du poids de leur population par rapport aux services. Au sein de chacun d'entre eux l'identification du pôle de proximité met en évidence la concentration de l'offre de services sur ces communes par rapport aux autres catégories de l'armature urbaine que sont le secteur intermédiaire et la zone rurale.



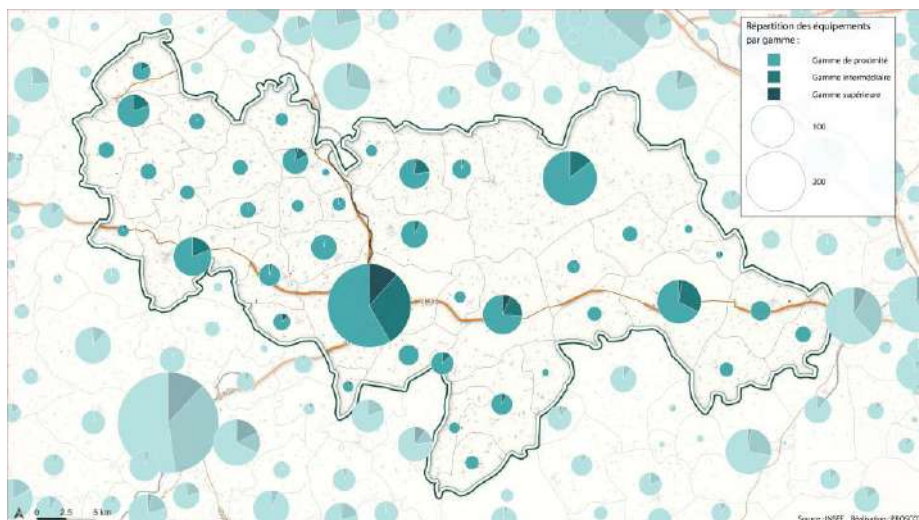
- L'analyse par gammes de services et équipements met à nouveau en évidence le poids de l'espace de vie de Loudéac, en soulignant ici la concentration de la grande majorité des équipements dits supérieurs. Cette polarisation se vérifie au travers de l'armature territoriale et de cette offre spécifique qui ressort sur la ville de Loudéac.
- Certains équipements de la gamme supérieure se retrouvent ponctuellement présents sur les autres espaces de vie, ils sont en l'occurrence présents au sein des pôles de proximité (par exemples sur Plémet et Merdrignac avec les services de santé). Ces pôles de proximité concentrent également une large part des équipements de la gamme intermédiaire, justifiant ainsi leur capacité de rayonnement local. Enfin, les secteurs intermédiaire et rural se trouvent dotés principalement d'une offre de services de proximité.
- Au final, le maillage territorial se retrouve au travers des niveaux de gamme et de la concentration des équipements et services sur les pôles.

Répartition des services de Loudéac Communauté Bretagne Centre par niveau de gamme et par espace de vie en 2015 (en pourcentage du total des services du territoire, INSEE-BPE)

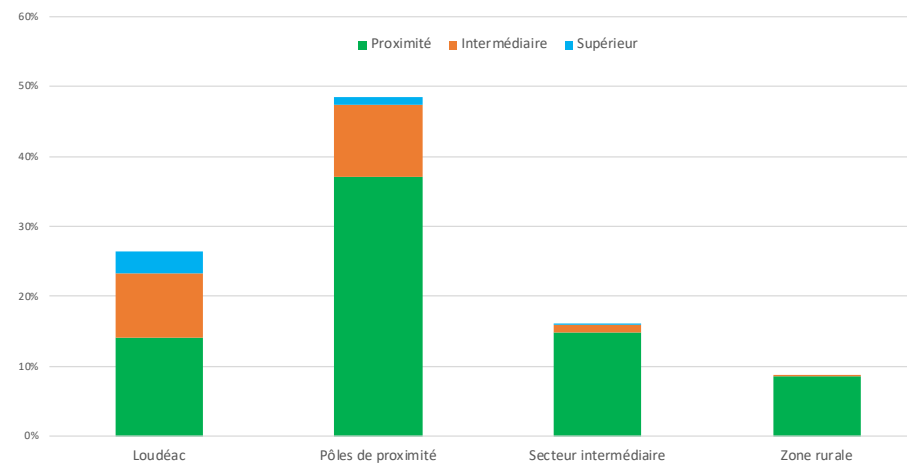


Équipements par gamme dans les communes en 2015

Source : INSEE – BPE



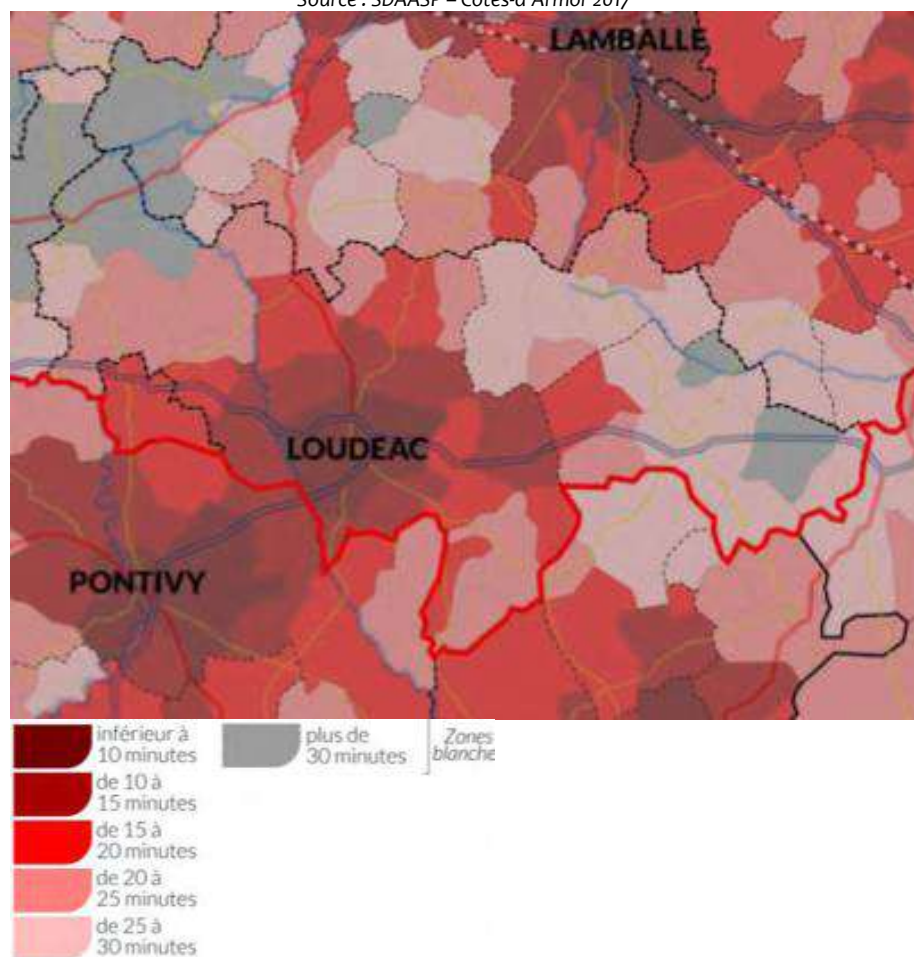
Répartition des services de Loudéac Communauté Bretagne Centre par niveau de gamme et selon l'armature territoriale en 2015 (en pourcentage du total des services du territoire, INSEE-BPE)



- L'analyse du temps d'accès aux pôles de centralité permet d'apprécier le niveau de rayonnement de la polarité de Loudéac sur le territoire de LCBC. Elle est relayée par l'influence des pôles proches de Pontivy vers Guerlédan, de Lamballe vers Le Mené, de Ploërmel vers Plumieux et de Saint-Méen-le-Grand vers l'Est du territoire.
- En revanche, toute commune située au-delà de 30 minutes d'un pôle de centralité est considérée en zone blanche pour l'accès aux services supérieurs. Cette situation s'avère être le cas pour les secteurs les plus au Nord Est du territoire (Corlay) et à l'Ouest de l'espace de vie de Merdrignac.

Temps d'accès aux pôles de centralité le plus proche en 2013

Source : SDAASP – Côtes-d'Armor 2017

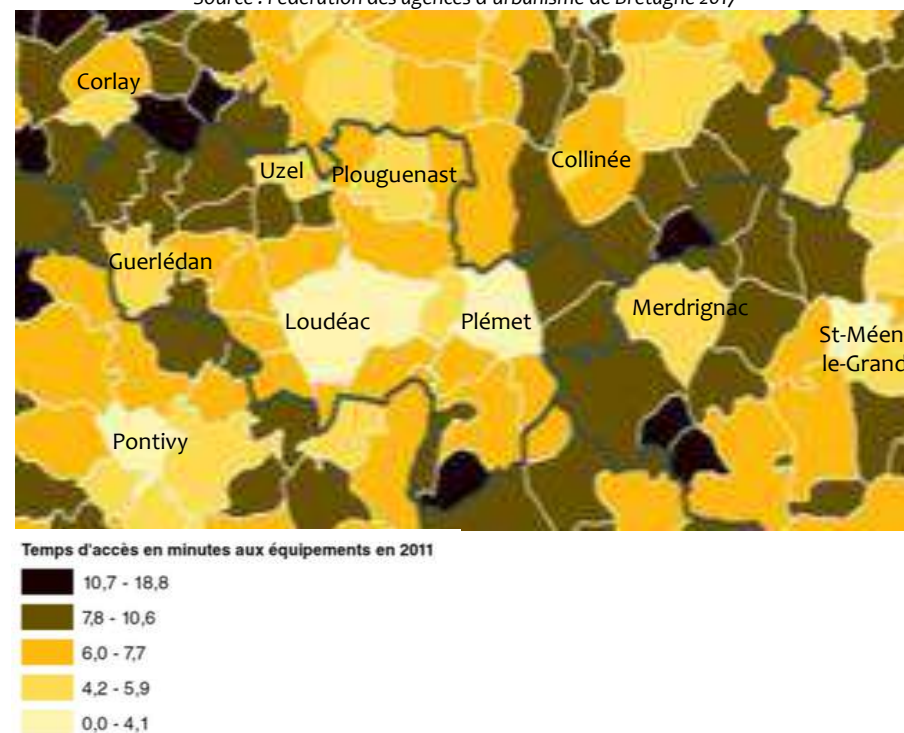


- Au niveau du temps d'accès au panier d'équipements de la vie courante, les pôles de proximité de chaque espace de vie ressortent nettement.

Pour autant, leur rayonnement dépend de la facilité d'accès des communes proches à venir vers ces pôles. La qualité de la desserte routière ressort comme un élément de différenciation avec des secteurs ruraux plus éloignés – temps supérieur à 7 minutes - de ces pôles de proximité, en particulier entre Guerlédan, Corlay et Uzel, ainsi qu'autour de Merdrignac et Collinée.

Temps d'accès au panier d'équipements de la vie courante en 2011

Source : Fédération des agences d'urbanisme de Bretagne 2017



Santé et action sociale

- Loudéac Communauté est répartie sur deux territoires de santé. **La majeure partie de LCBC appartient à celui de Loudéac – Pontivy organisé autour du Centre Hospitalier du Centre Bretagne (CHCB) localisé sur le site de Kério à Noyal-Pontivy.** Cet hôpital est le fruit d'une coopération initiée en 1996 avec la fusion des établissements de santé de Loudéac, Plémet puis Pontivy. Le CHCB de Kério est situé à une heure de Vannes, Lorient, Saint-Brieuc et Rennes. Il couvre un bassin de 130 000 habitants. **Le Mené et l'espace de vie de Corlay appartiennent au territoire de santé de Saint-Brieuc et Guingamp**

Territoires de santé de référence pour les communes de LCBC en 2017

Source : ARS – pôle observation et statistique

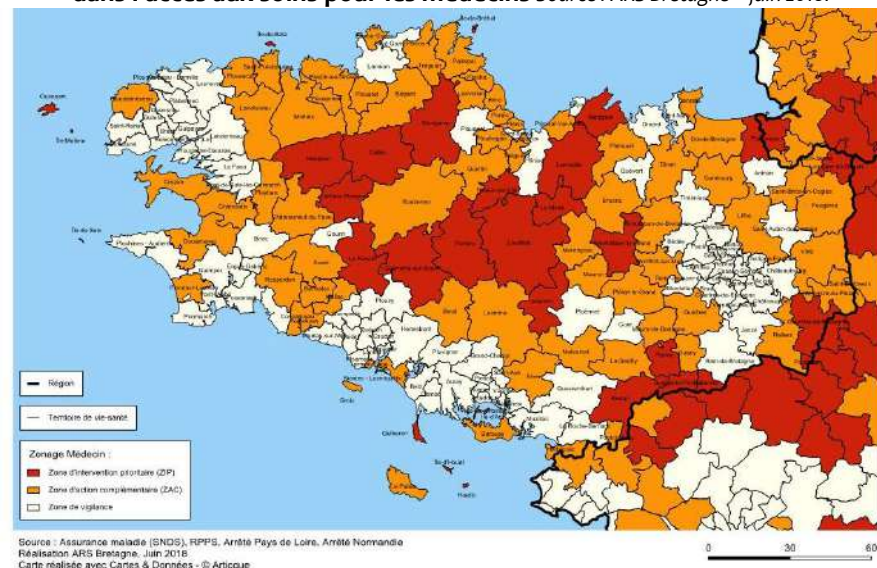


- **En tant que pôle d'équipement supérieur**, Loudéac est doté des services suivants en matière de santé : un centre périnatal de proximité (CPP), une unité de soins de suite et de réadaptation polyvalents, et une unité de soins de suite et de réadaptation respiratoires qui dépendent du CHCB. Il existe également un centre de planification qui dépend du département et où le CHCB met du personnel à disposition. **Le logipôle du CHCB de Kério est également basé à Loudéac**, ce lieu est dédié à la préparation des repas, à la blanchisserie, au magasin central du CHCB.)
- Trois EHPAD (près de 350 places) sont également basés à Loudéac ainsi qu'un service d'accueil de jour pour personnes âgées.
- Loudéac dispose également de plusieurs services de soins en santé mentale : dont certains sont regroupés au sein du centre Lavergne au centre-ville : un Centre médico psychologique (CMP), un hôpital de jour adultes (HJA), un

centre médico psychologique spécialisé (CMPS), un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), un service de Consultation Jeunes Consommateurs (CJC). Il existe également sur Loudéac un centre psychothérapeutique pour enfants et adolescents comprenant un Centre médico psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) et un hôpital de jour pour enfants et adolescents (HJEA)

- Le centre de rééducation et réadaptation (neurologie et locomoteur) de Plémet (70 lits) constitue un élément complémentaire de l'offre de soins du territoire de santé.
- **La situation démographique des professionnels de santé libéraux du Centre Bretagne est parmi les plus fragiles de la région en matière d'offre de soins de premiers recours.** Sur plusieurs professions médicales, le territoire apparaît très sous doté, ou sous doté, (données c@rto-santé 2017) notamment en médecins généralistes (sur tout le territoire mais en moindre mesure autour de Corlay et de Merdrignac), infirmiers (particulièrement sur un axe situé entre St Etienne du Gué de L'Isle et Trémoré), en masseurs kinésithérapeutes (autour de Merdrignac), en chirurgiens-dentistes (sur la zone Le Cambout-Plémet), et en orthophonistes (de Gomené au Quillio et de Plougues à Le Cambout ainsi qu'autour de Corlay).

Les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour les médecins Source : ARS Bretagne – juin 2018P



Source : Assurance maladie (SNDS), RPPS, Arrêté Pays de Loire, Arrêté Normandie
Réalisation ARS Bretagne, Juin 2018
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- Pour pallier la faible attractivité des professionnels de santé, **le regroupement au sein des maisons de santé a consolidé l'organisation du territoire autour des pôles des espaces de vie**. A titre d'exemple, la maison inter-médicale de Plémet va être agrandie pour l'accueil d'un chirurgien-dentiste en janvier 2020.

En complément à cette approche immobilière, la mise en place du **centre communal de santé au Mené** aboutit actuellement au salariat de deux médecins généralistes, à partir d'avril 2019, sous statut contractuel de la fonction publique territoriale.

- **La permanence des soins sur LCBC est principalement organisée autour de la maison médicale de garde de Loudéac, où interviennent plusieurs médecins salariés et libéraux du territoire**. Les habitants des communes aux marges du territoire sont orientés vers Ploërmel (pour Le Cambout), Carhaix-Rostrenen (pour Saint-Mayeux et Plussulien), Montfort-sur-Meu (pour Trémoré et Loscouët-sur-Meu) Dinan (pour Mériillac) et Saint-Brieuc (pour Le Haut-Corlay, Corlay, Saint-Martin-des-Prés et Allineuc).

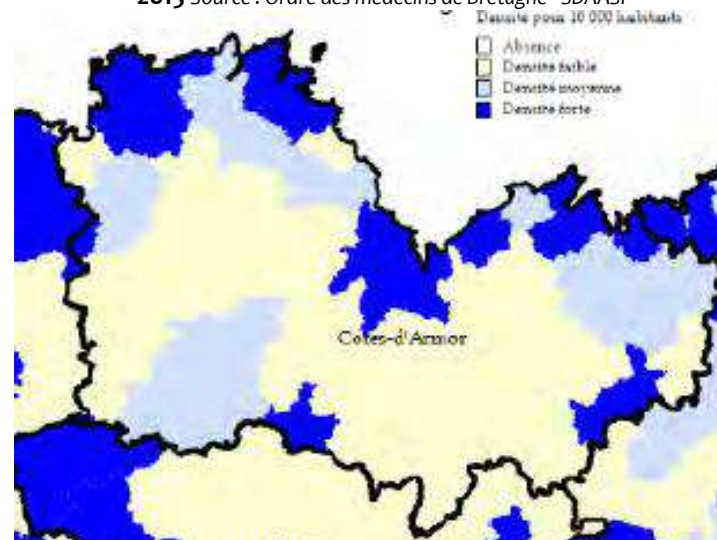
Pôles de référence pour la permanence des soins des communes de LCBC en 2017

Source : ARS – pôle observation et statistique



Densité des médecins généralistes libéraux et mixtes pour 10 000 habitants en

2015 Source : Ordre des médecins de Bretagne - SDAASP



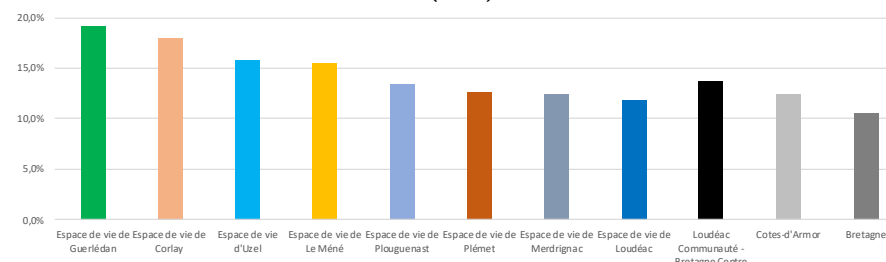
Vieillesse

- ▶ Avec **une part élevée de la population âgée de 75 ans et plus** (14% contre 10% en Bretagne en 2015), Loudéac Communauté enregistre également une forte croissance de cette population (+3,4%/an de 2010 à 2015 contre +1,5% en Côtes-d'Armor et +1,6% en Bretagne). La prégnance du vieillissement démographique dans le Centre Bretagne va s'intensifier au regard de la tendance globale liée à l'accroissement de la durée de la vie et l'arrivée à l'âge de la retraite de toute la génération issue de la période de l'après-guerre.
- ▶ Pour les personnes âgées il existe deux structures de coordination qui interviennent sur le territoire :
 - Le CLIC (Comité Local d'information et de Coordination) du Conseil Départemental,
 - La MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie) qui est coordonnée par l'Espace Autonomie Senior (EAS) de Pontivy et l'association Pondi CLIC.
- ▶ L'accompagnement des personnes âgées est assuré par l'intervention de nombreux services d'aides et de soins à domicile (le service aide et soins de Loudéac Communauté Bretagne Centre, ASAD Mené Rance et l'ADMR de Corlay).
- ▶ **Le territoire de l'intercommunalité compte 12 établissements spécialisés pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD),** soit plus de 800 places en hébergements permanents. Si cette offre constitue un niveau bien doté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'échelle du territoire, l'enjeu se porte sur les lieux d'hébergement temporaire (nombre et répartition géographique) et les lieux d'accueil de jour permettant l'accompagnement des personnes âgées dans le maintien à domicile et le répit aux aidants, d'autant plus prégnant en milieu rural.
- ▶ Des services d'accueil spécialisés ont été mis en place dans les établissements. La prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer est adossée aux EHPAD du Quillio, Merdrignac, Le Mené (Plessala) et de Loudéac. Des services d'accueil de jour existent également, par exemple à Loudéac et Corlay. La plateforme de répit du territoire se situe à Bréhan, desservant ainsi principalement les secteurs de Loudéac et de la Chèze
- ▶ Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) couvrent le territoire avec une organisation effectuée à partir des pôles des espaces de vie. Ils constatent **un accroissement des situations difficiles pour assurer le maintien à domicile**

des personnes âgées (manque de suivi médical, isolement et solitude, fatigue de l'aidant familial, troubles psychiques associés, vétusté des logements...).

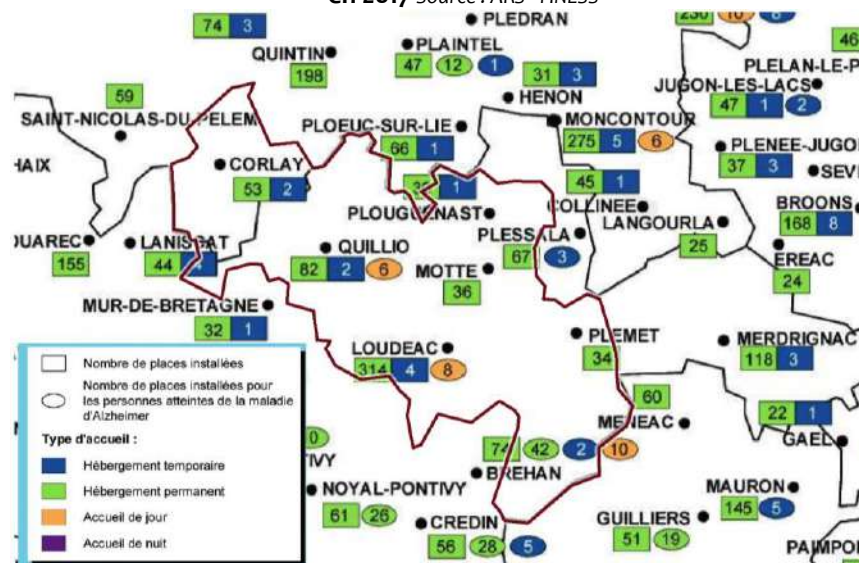
- ▶ Pour apporter une solution de logements adaptés aux personnes âgées, plusieurs communes ont aménagé de l'habitat au sein d'opérations collectives du type foyer logement, ou avec de l'habitat semi-collectif (habitat groupé). En plus de traiter cette question du logement, le maintien à domicile demande d'apporter des solutions en matière d'accessibilité, de portage de repas (préparés ici au sein du logipôle du CHCB), de suivi médical, d'animation...

Part des habitants de 75 ans et plus en 2015 dans les espaces de vie de LCBC (INSEE)



Les Établissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

en 2017 Source : ARS - FINESS



Éducation et formation

- **La répartition des établissements scolaires met en évidence d'une part le maillage de proximité**, avec une répartition sur les communes du territoire, organisées pour certaines d'entre elles en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Le système de l'enseignement public du Mené illustre cette répartition des effectifs scolaires sur plusieurs centralités puisque les écoles du Mené Ouest et du Mené Est reposent sur 6 sites allant de 2 classes à 6 classes.

Les établissements du primaire se partagent entre l'enseignement public ou privé, avec un cumul de ces deux enseignements pour Corlay, Plouguenast, Loudéac, Merdrignac, Guerlédan, Le Mené, Trévé, Saint-Caradec, Plémet, Plumieux, La Chèze, La Motte, Trémoré, Uzel et Saint-Barnabé.

- **Les principaux pôles du territoire se vérifient au regard de la présence des établissements d'enseignement primaires et secondaires**, à savoir : Loudéac, Merdrignac, Guerlédan, Collinée, Plémet, Plouguenast et Corlay.

La localisation principalement à Loudéac de lycées participe à une attraction importante des élèves du secondaire du territoire sur la ville centre. Ce rayonnement des jeunes n'embrasse pas tout le territoire de la LCBC, puisqu'une part des élèves en âge d'aller aux lycées habitant dans le Mené vont vers Lamballe et, à l'Ouest de l'intercommunalité ils se partagent entre Pontivy et Quintin.

**Carte des implantations
des collèges et
des lycées en 2017**

Source : DSDEN 22 - SDAASP



L'offre de formation post-bac sur Loudéac et sur Merdrignac répond au système économique agro-industriel. Pour apporter plus de lisibilité à ces formations supérieures, un Campus Centre Bretagne a été mis en place à l'échelle des bassins de Pontivy, Loudéac et Merdrignac, pour réunir une dizaine d'établissements (institut Universitaire Technologique, lycée professionnel, Centre de Formation des Apprentis, Institut de Formation des Soins Infirmiers...). Dans cet esprit, un projet de centre de formation des métiers de la viande est en gestation au Mené pour répondre aux besoins des entreprises du territoire.

Formations supérieures dans les établissements publics et privés en 2018-2019

Source : Campus Bretagne Centre

Intitulé de la formation	Nom de l'établissement
BTSA GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES	MFR de Loudéac
BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	LP Fulgence Bienvenüe Loudéac
BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES EOLIENS	LP Fulgence Bienvenüe Loudéac
BTS COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS	LP Fulgence Bienvenüe Loudéac
BTS COMMERCE INTERNATIONAL	Lycée Saint-Joseph Loudéac
BTSA AMENAGEMENT PAYSAGER	Lycée CFA du Mené Merdrignac
BTSA AGRONOMIE PRODUCTION VEGETALE	Lycée CFA du Mené Merdrignac

Petite enfance

- ▶ Avec une tendance sur 2010 à 2015 de solde naturel impacté par un vieillissement prononcé de la population, la vitalité démographique du territoire se maintient au regard des naissances. La **quasi-stabilité du nombre de nouveau-nés depuis 2012 (environ 530/an)** s'apprécie à l'échelle de LCBC et ce malgré des variations annuelles ressenties dans les espaces de vie.
- ▶ Les services de la petite enfance et de la parentalité s'inscrivent au niveau de la proximité. La volonté sur le territoire de Loudéac Communauté s'oriente sur la possibilité d'apporter le choix entre un accueil en structure collective ou un accueil individuel.

L'évolution de l'offre de services accompagne la dynamique démographique du territoire. Une augmentation de la natalité se répercute directement au travers d'une sollicitation des services liés à la petite enfance. Cette tendance se vérifie notamment au regard **du nombre d'assistants maternels (381 assistants maternels agréés en 2018).**

Toutes les communes de la Loudéac Communauté bénéficient de ce service d'accueil individuel apporté par les assistants maternels. La tendance au regroupement de ces professionnels apparaît, par exemple avec la création de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) à Loudéac et Le Mené (Le Gouray).

- ▶ **L'accueil en structure collective s'organise de différentes manières.** La création de la crèche inter-entreprise à Loudéac en 2008 a été initiée par une association d'employeurs, puis la gestion a été confiée à la structure s'occupant du multi-accueil. Cette crèche inter-entreprises réunit une vingtaine d'adhérents issus des secteurs public (mairie, Loudéac Communauté, hôpital...) et privé (agroalimentaire, commerce, transport, intérim...). Elle apporte une réponse de garde des jeunes enfants à des besoins spécifiques, notamment sur les horaires atypiques.

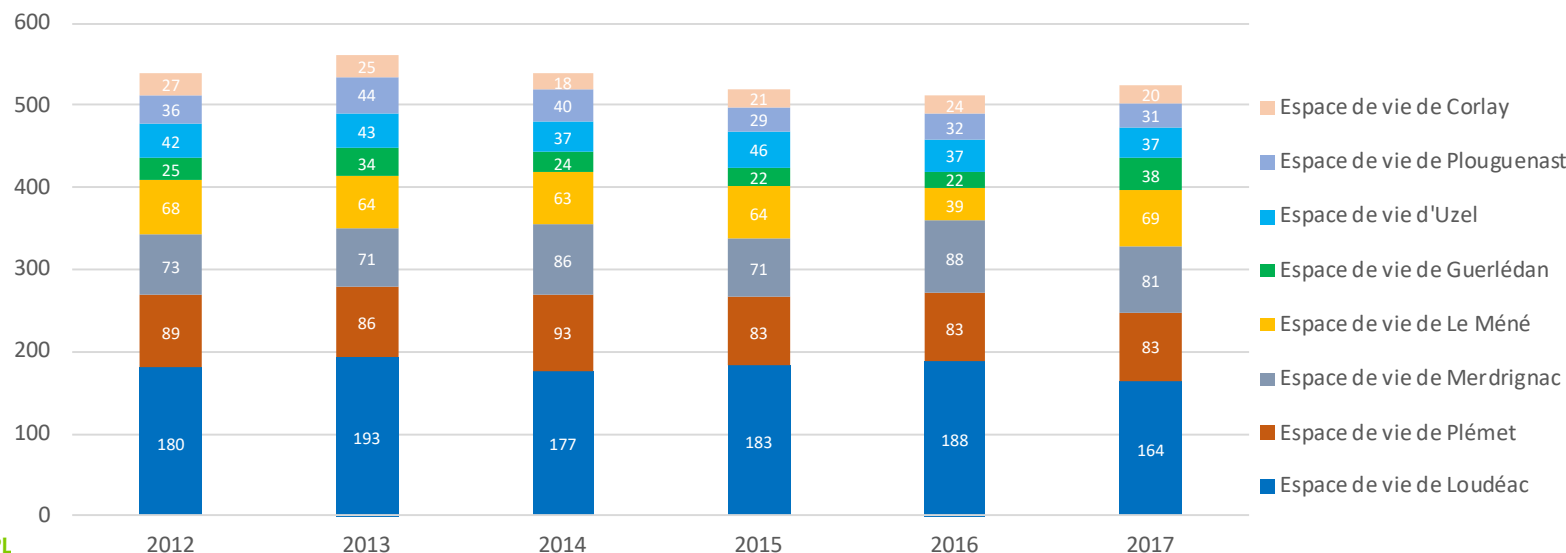
Les multi-accueils de Plémet, Le Mené (Saint-Gouéno), ainsi que la halte-garderie de Merdrignac, constituent d'autres formes de structures collectives, qui sont situées dans certains cas au sein d'un accueil de loisirs et/ou d'un accueil périscolaire.

Des micro-crèches existent également sur le territoire, notamment à Le Quillio, Plouguenast, Trévé et le Haut-Corlay.

Le territoire est couvert par un Relais Parents Assistants Maternels (RPAM). Il est à l'initiative de plusieurs animations (ludothèque et bibliothèque bébés lecteurs itinérantes, soirées thématiques, bébés nageurs, centre de planification et d'éducation familiale...). Il s'appuie chaque semaine sur une mise en réseaux de lieux pour **être présents à proximité des jeunes enfants et de leurs assistants maternels** tels que la maison de l'enfance de Plémet, les accueils de loisirs sans hébergement d'Uzel, Trévé ou Corlay, une salle des associations ou polyvalente de Merdrignac, du Mené, de Laurenan, Plumieux, Hémonstoir...

Les naissances de 2012 à 2017 pour chaque espace de vie de LCBC

Source : CAF22 – INSEE de 2012 à 2016 et PMI en 2017



Culture

- Le développement culturel sur le territoire de Loudéac Communauté s'appuie sur **un réseau de structures alliant présence dans les pôles d'espace de vie et itinérance**. Ce système souple permet d'aller à la rencontre des usagers et des associations qui animent le tissu local.

Les ludothèques du Mené, de Loudéac et de Merdrignac mettent en place des sessions itinérantes pour permettre aux habitants de toutes les communes de se retrouver pour jouer. **Le maillage des bibliothèques** favorise la lecture publique dans une logique de proximité. En complément à la gestion du bâtiment par les communes, LCBC apporte des facilités pour le renouvellement du fond de livres, la mise en réseau informatique et l'animation des bibliothèques.

- Le déploiement des **espaces cybercommunes** permet aux habitants de découvrir les technologies de l'information. Les facilités apportées dans chaque espace de vie par les bibliothèques permettent d'organiser des ateliers de conseils sur l'usage d'internet et des multimédia, principalement à destination de deux publics : les jeunes et les personnes âgées.
- L'apprentissage et la pratique instrumentale allient les espaces de vie entre eux, Corlay et Guerlédan, Merdrignac et Le Mené, Loudéac et Plémet. Cet **accompagnement de l'enseignement musical** garantit une présence au sein du territoire.
- La mise en lien du territoire par la culture se révèle au travers du **réseau « Voisins, voisines » qui regroupe plusieurs salles de spectacle** (Uzel avec Kastell d'O, Collinée et son centre culturel Mosaïque, Loudéac avec le palais des congrès et de la culture) pour constituer une programmation diversifiée

L'organisation d'événementiels et de festivals génère cet intérêt culturel pour le territoire que ce soit axé sur les musiques actuelles (« Uvas pasas » à Merdrignac, « La Mott'y va sons » à La Motte, « M'né le barouff » au Mené, « Trév'estival » à Trévé, « Blues au château » à La Chèze, « Thélokalisé » à Saint-Thélo...) ou en puisant dans les ressources patrimoniales (l'assemblée gallèse, festival du lin, les sons de Bretagne...).

Au final, la culture contribue à la fois au **rayonnement du territoire par la venue du public et la valorisation du territoire**, ainsi qu'à une **mise en réseau des acteurs locaux**. Cette animation culturelle à l'année – sur site ou en itinérance – ou le temps d'un événement dépasse dès lors largement la simple approche de l'accessibilité physique aux services. A la logique de pôles établis par la concentration d'équipements, une lecture du territoire au regard de son maillage et de sa capacité d'animation apparaît nécessaire.

Affiches d'événements culturels sur le territoire de LCBC

Fête du lac à Guerlédan

Saison Culturel à Uzel

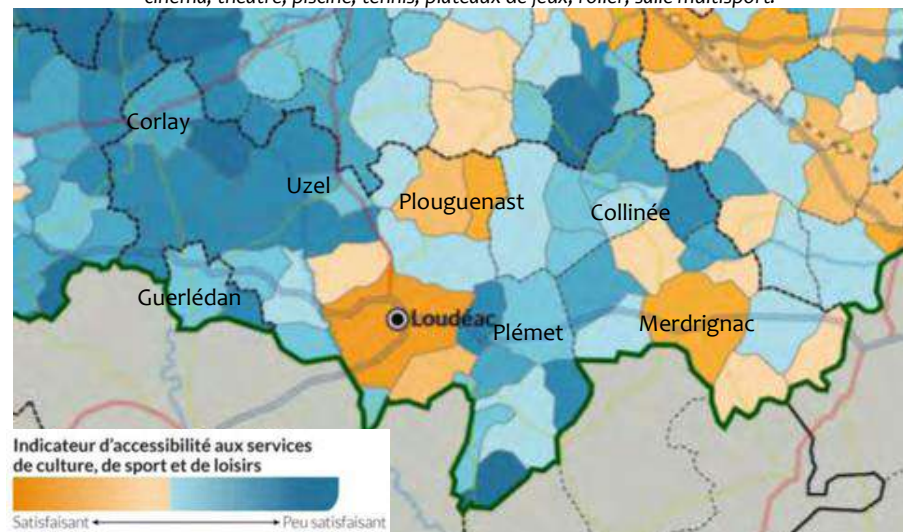
Festival à Merdrignac



Indicateur d'accessibilité aux services de loisirs

Source : SDAASP – Côtes-d'Armor 2017

Service pris en compte dans la Base Permanente des Équipements (INSEE) : cinéma, théâtre, piscine, tennis, plateaux de jeux, roller, salle multisport.



Sport

- Le **niveau d'équipements sportifs de l'intercommunalité s'organise par espace de vie à partir d'une offre de proximité** répartie dans les communes et liée à la pratique du football, du tennis, des sports collectifs en salle traditionnels (basket, volley, handball...). Une pratique sportive importante se trouve également présente localement avec le jeu traditionnel de la boule bretonne du Centre Bretagne.
- La **concentration des équipements spécifiques couverts révèle la ville centre de Loudéac**. Ils hébergent les associations inscrites dans des compétitions nationales (handball, gym, karaté, athlétisme, escalade, skate...). L'aménagement du palais des sports (1200 places assises, mur d'escalade intérieur, dojo, salle de musculation) répond à cette spécificité. Loudéac est la seule commune à proposer notamment les activités de tirs, de gymnastique et d'arts martiaux. La présence de la piscine Les Aquatides, rénovée en 1998, complète cette offre. Sur ce créneau des bassins aquatiques les habitants du territoire bénéficient également du bassin d'été à Merdrignac et du bassin d'été de La Chèze.

Le **projet de vélodrome couvert à Loudéac**, auquel sera adossé une piste de BMX, apporte dès lors un positionnement clé au niveau grand ouest. A cela s'ajoute la notoriété de Mûr-de-Bretagne, lieu phare de plusieurs compétitions cyclistes dont ville étape du tour de France 2018, qui vient dès lors positionner Loudéac Communauté comme un territoire sportif majeur en Bretagne.

- Le **maillage par les nombreux circuits vélo, VTT et de sentiers équestres** est reconnu par le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), pour garantir la qualité des liaisons douces. Le croisement des liaisons douces régionales que sont la Vélodyssée le long du canal de Nantes à Brest, l'axe Carhaix – Saint-Méen et la connexion entre Saint-Brieuc – Hennebont s'appuie principalement sur les axes naturels du bassin versant (le Lié, l'Oust, la rigole d'Hilvern). La voie verte de l'ancien chemin de fer apporte une perspective complémentaire avec un axe Est-Ouest, et elle permet une pénétration des itinéraires dans Loudéac.

Le territoire est doté de **nombreux sites de sports nature**, qui permettent une grande variété de pratiques : kayak, escalade, randonnées cycliste, pédestre et équestre, course d'orientation... Ces activités sont basées sur des sites adaptés, notamment autour du lac de Guerlédan, dans les secteurs de la forêt de Loudéac et celle de l'Hardouinais, de l'Equipôle de Corlay et les courses d'endurance, ainsi que sur l'Oust et le Lié pour la pratique du kayak et de la

pêche. Les bases de sports nature à Plémet, Plouguenast, Saint-Launeuc, Caurel et Allineuc concourent également à faire de ce maillage local un atout fort dans la reconnaissance du territoire de LCBC comme espace de pratiques sportives de plein air.

Projet de vélodrome régional à Loudéac

Source : Comité régional du cyclisme et LCBC 2018



Sites culturels et circuits majeurs de randonnée sur LCBC

Source : ArmorStat



MOBILITES ET NUMERIQUE

Le réseau de transport

Les axes routiers

- Le territoire de Loudéac Communauté est traversé par **deux axes routiers majeurs** : la **RD700 Saint-Brieuc – Lorient** et la **RN 164 Carhaix – Montauban de Bretagne**. Loudéac se situe au **croisement de ces deux axes routiers**.

Des routes départementales maillent également le territoire, notamment : la RD790 de Rostrenen à Saint-Brieuc avec le RD767 de Guingamp à Pontivy se croisant toutes les deux à Corlay, et la RD768 de Loudéac à Lamballe par Plouguenast.

- Le temps d'accès routier des différents secteurs du territoire aux agglomérations alentour définit l'aire d'influence de celles-ci. La position de Loudéac au croisement des deux principaux axes routiers constitue le plus proche rapport distance-temps du territoire vers Saint-Brieuc, Lamballe, Vannes, Pontivy et Rennes.

Les distances temps vers des pôles de territoire voisins sont plus courtes ou équivalentes (de l'ordre d'une demi-heure) que d'aller vers Loudéac, pour : Corlay vers Pontivy, Guerlédan vers Pontivy et Le Mené vers Lamballe.

Le temps de trajet le plus long au sein du territoire de Loudéac Communauté correspond à la liaison entre Le Haut-Corlay et Loscouët-sur-Meu avec 65 minutes.

Temps de parcours routier du territoire vers les agglomérations

Source : Googlemap

	Saint-Brieuc	Lamballe	Pontivy	Vannes	Rennes
Loudéac	38 min	40min	20 min	60min	64 min
Corlay	30 min	39min	31 min	73 min	89 min
Uzel	27 min	36min	33 min	71 min	74 min
Plouguenast	36 min	27min	31 min	69 min	72 min
Collinée	39 min	22 min	51 min	81 min	59 min
Mûr-de-Bretagne	41 min	48 min	17 min	61 min	76 min
Plémet	44 min	36 min	28 min	63 min	56 min
Merdrignac	50 min	37 min	38 min	69 min	45 min

Temps de parcours routier au sein du territoire vers Loudéac

Source : Googlemap

	Corlay	Collinée	Merdrignac	Mûr de Bretagne	Uzel	Plouguenast	Plémet
Loudéac	31 min	27 min	23 min	19 min	17 min	15 min	12 min

Réseau routier en 2018

Source : IGN - Géoportail



La fréquentation du réseau routier

- ▶ A partir des données de 2016 du département des Côtes d'Armor, l'observation du trafic routier moyen journalier confirme l'importance des deux axes structurants :
 - **La RN164** se distingue en 3 portions au regard de l'intensité de son trafic quotidien : sur la portion Loudéac – Merdrignac les flux avoisinent les 7 000 véhicules par jour, sur la portion Loudéac – Guerlédan ce sont près de 5 000 véhicules par jour, et sur le contournement de Loudéac cela représente plus de 13 000 véhicules par jour.
 - **La RD700** sur sa partie Nord, dans le secteur d'Uzel, le trafic est de l'ordre de 8 800 véhicules par jour, et au Sud de Loudéac il est proche de 6 000 véhicules par jour.
- D'autres axes organisent le territoire au regard de l'intensité des flux :
 - la RD790, qui relie Rostrenen à Saint-Brieuc avec près de 5 500 véhicules jour notamment sur la portion Quintin-Corlay ;
 - la RD778 sur le tronçon La Chèze – Loudéac : près de 5000 véhicules par jour ;
 - la RD768 qui relie Plouguenast à Loudéac avec un flux près de 4 000 véhicules par jour ;
 - la RD792 qui relie Collinée à Jugon-les-Lacs avec près de 4000 véhicules par jour ;
 - la RD767 qui relie Guerlédan à Pontivy avec près de 3 000 véhicules par jour ;
 - la RD76 qui relie Merdrignac à Collinée avec près de 2 500 véhicules par jour.
- ▶ La part des flux de véhicules poids lourds ressort nettement sur certains axes routiers, à commencer par la section au départ de Loudéac vers Pontivy qui atteint près de 20% du trafic. Cette proportion élevée souligne l'importance des échanges productifs au sein du système agro-industriel.

Les autres axes principaux qui ressortent également avec une part de poids lourds entre 10% et 12% sont la RD700, RD790, RD778 et RD76. L'intensité de cette fréquentation de fret routier s'inscrit dans un ensemble productif plus large qui renforce l'idée du besoin du désenclavement à des fins de développement économique du territoire.

Le projet routier principal : la RN164

- ▶ **L'aménagement à 2 x 2 voies de la RN164 constitue** un objectif majeur du plan routier de la Bretagne afin de desservir entièrement le Centre Bretagne. Cet axe Ouest-Est serait ainsi complémentaire aux deux grands axes littoraux que sont la RN12 Rennes-Brest et la RN165 Nantes-Quimper. La RN164 a été partiellement aménagée en 2x2 voies sur des tronçons qui cumulent 98km des 162km reliant Châteaulin à Montauban-de-Bretagne.

La RN164, comme alternative aux axes littoraux (à terme)

Source : DREAL Bretagne



Les études préalables (analyse des enjeux et des contraintes, variantes de projet, proposition d'un choix et étude d'impact associée) ont été engagées pour les portions restant à réaliser sur le territoire de LCB.

La perspective d'un doublement finalisé de la RN164 en 2022, comme annoncé en 2018 par le Président de la République en déplacement en Bretagne, ouvre une nouvelle phase dans cet aménagement qui s'engage avec les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) pour ces tronçons à effectuer.

La RN164, les tronçons des 162km de l'axe central

Source : DREAL Bretagne



Le réseau de transport régional

Les axes routiers régionaux

- L'offre de transport-voyeurs du Conseil Régional s'organise à partir des lignes ferroviaires (non présentes sur le territoire) et des lignes routières :
 - **Loudéac est un point de départ d'une ligne routière Ouest – Est** à destination de Rennes (4 allers retours par jour en semaine, avec un arrêt à Plémet et à Merdrignac).
 - **Le territoire est également desservi du Nord au Sud par la ligne Saint-Brieuc – Loudéac – Pontivy – Lorient/Vannes** (3 allers retours par jour en semaine sur Saint-Brieuc – Lorient et 5 allers retours par jour en semaine sur Saint-Brieuc – Vannes), cette ligne routière est complétée d'un aller-retour par jour en semaine sur Loudéac – Lorient. Le tronçon Pontivy – Loudéac bénéficie ainsi de plusieurs aller-retours par jour, bénéficiant en partie à La Motte et Uzel.
 - La fréquentation de ces deux lignes routières s'appréhende dans leur ensemble. Les comptages effectués en 2014 permettent d'avoir une connaissance du nombre de voyageurs à l'année : 174 000 pour l'axe Nord-Sud et 16 000 pour l'axe Ouest-Est.
- Sur l'axe Nord-Sud, la relation Loudéac – Saint-Brieuc représente près du quart des voyageurs (hors fréquentation des scolaires). Le tronçon Loudéac – Pontivy compte pour sa part 10% des voyageurs (hors fréquentation des scolaires).

L'arrêt Loudéac-gare SNCF concentre la majorité des montées et descentes du territoire, avec plus de 30 000 montées-descentes en 2012. Les autres points d'arrêts (Plémet, Merdrignac La Motte et Uzel) comptent pour une faible part des voyages annuels de ces deux lignes régionales.

La desserte ferrée

- **Les deux gares de référence du territoire sont Saint-Brieuc et Lamballe.** Desservies par le TGV, elles bénéficient d'une fréquence d'arrêts des trains importante. Au regard de leur distance d'accès pour de nombreuses communes du territoire (plus de 35 min), la **connexion à Rennes est privilégiée pour se connecter au réseau LGV national**, notamment pour le secteur à l'Est de Loudéac Communauté situé à moins de 30 min des arrêts périphériques du métro de la métropole rennaise, point d'entrée idéal pour se stationner puis rejoindre la gare de Rennes.
- La voie ferrée Loudéac – Saint-Brieuc fait l'objet d'une étude engagée par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et Loudéac Communauté pour une remise en service potentielle à des fins touristiques. L'association des chemins de fer de Bretagne est à l'origine de cette demande dans l'optique de valoriser le patrimoine ferroviaire.

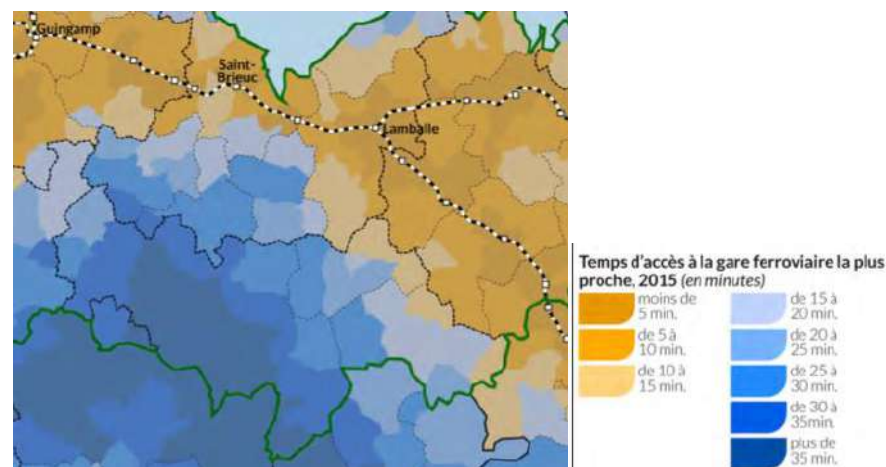
Le réseau de transport du Conseil régional de Bretagne en 2017

Source : Conseil Régional de Bretagne



Temps d'accès aux gares avec une desserte ferroviaire

Source : SDAASP – Côtes-d'Armor 2017



Les services de mobilités

Le réseau de transport départemental

- ▶ **Le réseau départemental – « TiBus »** - organise ses lignes de cars en cohérence avec l'offre du réseau régional. Une ligne complète renforce le positionnement de carrefour de Loudéac avec un tronçon Est-Ouest en direction de Carhaix (ligne 4). Les deux autres lignes qui concernent le territoire de LCBC rejoignent Rostrenen à Saint-Brieuc en passant par Corlay (ligne 5), et Merdrignac à Saint-Brieuc par Collinée (ligne 8).

Le covoiturage

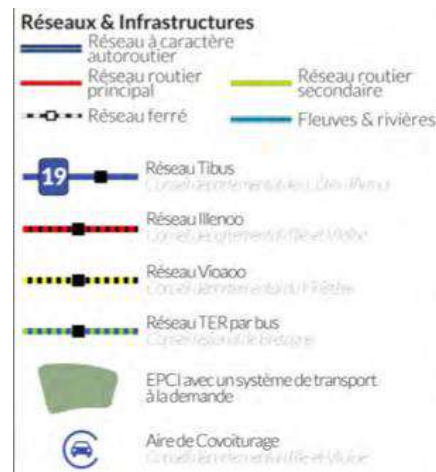
- ▶ **L'aménagement de parkings dédiés au covoiturage** s'est concrétisé sur les pôles du territoire, avec des emplacements labellisés par le Conseil Départemental à Loudéac au croisement de la RN164 et de la RD700 (30 places au rond-point de La Fourchette) et à l'intersection RD700/RD778 (20 places rue du Porhoët), puis le long de la RD700 aux échangeurs de Bel Air à La Motte (28 places) et de Berlouze à Uzel (20 places), ainsi qu'une quinzaine de places à Plémet, Guerlédan et Merdrignac.

La mise en relation entre les conducteurs et les passagers potentiels s'effectue dorénavant au sein d'une interface en ligne **OuestGo.fr**, une plateforme dédiée au covoiturage de proximité pour les trajets réguliers, les événements ou de l'entraide.

La commune du Mené s'est engagée dans le dispositif Rézo Pouce pour créer une communauté de covoitureurs/passagers locaux. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de la commune au titre de l'appel à projet French Mobility.

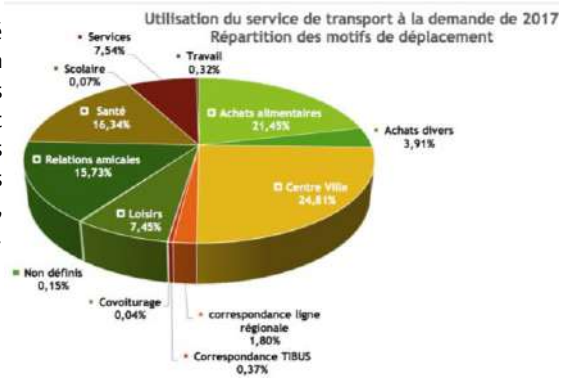
Le réseau interurbain des Côtes-d'Armor en 2015

Source : SDAASP – Côtes-d'Armor 2017

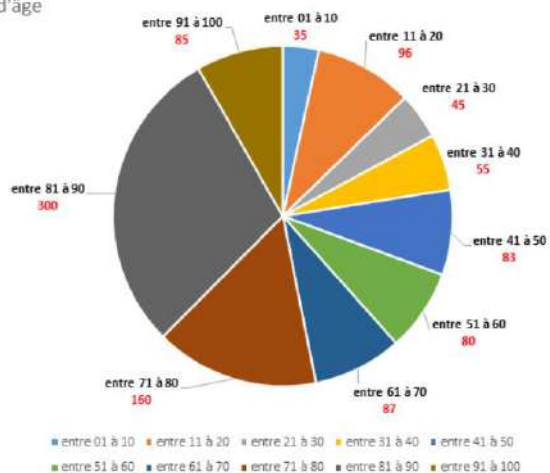


Le transport à la demande

- Un service de transport public et collectif – « **Mobi Bretagne Centre** » - a été mis en place à l'échelle de LCBC pour faciliter les déplacements vers les lignes régionales et départementales.
- Ce transport à la demande a été instauré par un conventionnement avec des artisans taxis du territoire. Il est ouvert aux personnes sans moyen de transport pour des trajets autres que le travail, l'école ou des sujets médicalisés.



Nombre d'adhérents par tranche d'âge



Moyenne d'âge 62 ans

Les flux sur le territoire

Les navettes domicile-travail

- Les navettes domicile-travail décrivent des flux d'actifs partant de leur lieu de domicile vers leur lieu d'emploi. A une échelle large, **les flux principaux soulignent le niveau de rayonnement du pôle d'emploi de Loudéac vers Pontivy, Guerlédan, Plémet et Plouguenast**. L'espace de vie d'Uzel est multi-polarisé entre Loudéac et Saint-Brieuc. Le secteur de Corlay est également sous l'influence de Saint-Brieuc et l'Est de Merdrignac est connecté au pôle d'emplois rennais.

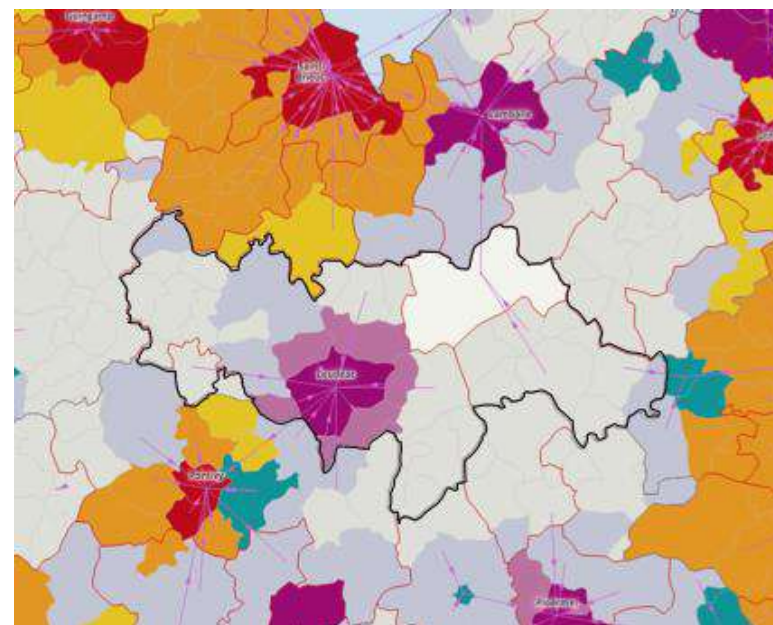
L'analyse fine des flux de chaque espace de vie du territoire confirme l'importance du pôle d'emplois de Loudéac. **Le Mené constitue également un pôle d'emplois** avec plus d'actifs non résidant sur le territoire et venant y travailler que d'actifs résidants dans cet espace de vie. Les espaces de vie de Merdrignac et Guerlédan sont également des pôles d'emplois au regard des navettes domicile-travail. En revanche, **les actifs résidant dans les autres espaces de vie, à commencer par ceux d'Uzel et Plouguenast, apparaissent attirés par des pôles d'emplois extérieurs**.

L'influence de Saint-Brieuc et Lamballe se ressent au regard de ces navettes d'actifs sortant du territoire de Loudéac Communauté pour aller travailler. Il en est de même également vers Pontivy, Rennes et Saint-Méen-le-Grand.

- Près d'un actif sur deux reste travailler dans sa commune** de résidence, exception faite du Mené au regard de sa configuration récente. Cette disposition n'a pour autant qu'un effet limité sur les modes de transport des actifs car **l'usage dominant est celui de la voiture** (81% à l'échelle de la LCBC). Les espaces de vie de Loudéac, Merdrignac et Uzel se distinguent avec 7 à 8% des actifs allant travailler à pied (les autres espaces de vie enregistrant une part de la marche entre 2 et 5% des actifs).

Flux domicile – travail à destination des aires urbaines en 2014

Source : Géoclip



Flux domicile – travail par espaces de vie en 2014

Source : INSEE (actifs comptabilisés au domicile, emplois comptabilisés au lieu de travail)

	Actifs résidant et travaillant dans le SCoT	Part des actifs résidant et travaillant dans le SCoT dans le total des actifs	Part des actifs résidant et travaillant dans la même commune dans le total des actifs	Actifs résidant ne travaillant pas dans le SCoT (départs d'actifs vers l'extérieur du territoire du SCoT pour travailler)	Actifs non-résidant travaillant dans le SCoT (arrivées d'actifs venant travailler dans le territoire du SCoT)	Différentiel entre les arrivées et départs sur le total des actifs de l'espace de vie >0% : espace de vie avec plus d'arrivées d'actifs que de départs <0% : espace de vie avec plus de départs d'actifs que d'arrivées
Espace de vie de Le Mené	1 873	84%	84%	752	1 701	36%
Espace de vie de Loudéac	5 420	88%	61%	1 247	3 482	34%
Espace de vie de Merdrignac	2 000	72%	55%	963	1 284	11%
Espace de vie de Guerlédan	914	71%	55%	381	517	10%
Espace de vie de Corlay	625	75%	64%	372	316	-6%
Espace de vie de Plémet	2 372	51%	38%	581	354	-8%
Espace de vie de Plouguenast	926	46%	44%	335	192	-11%
Espace de vie d'Uzel	996	57%	43%	580	249	-21%

Le numérique

Le niveau de desserte

- La desserte du territoire de Loudéac Communauté en matière de débit numérique est marquée par des contrastes entre les communes et au sein même des communes. Les pôles de l'intercommunalité affichent un niveau de débit supérieur (3Mbit/s et plus), à savoir Loudéac, Plémet, Merdrignac, Collinée, Plouguenast, Uzel, Corlay et Guerlédan. Les communes le long de la RN164 bénéficient également de ce niveau de desserte supérieur par rapport à la moyenne des autres secteurs du territoire.

Si la desserte est élevée dans les cœurs urbains de ces communes, les autres parties du territoire affichent un niveau moindre, voire faible pour la partie rurale (moins de 3 Mbit/s).

- En matière de téléphonie mobile, le niveau de couverture en services affiché par différents opérateurs, met en évidence une couverture quasi-complète du territoire avec la « 2G » (Deuxième Génération »).

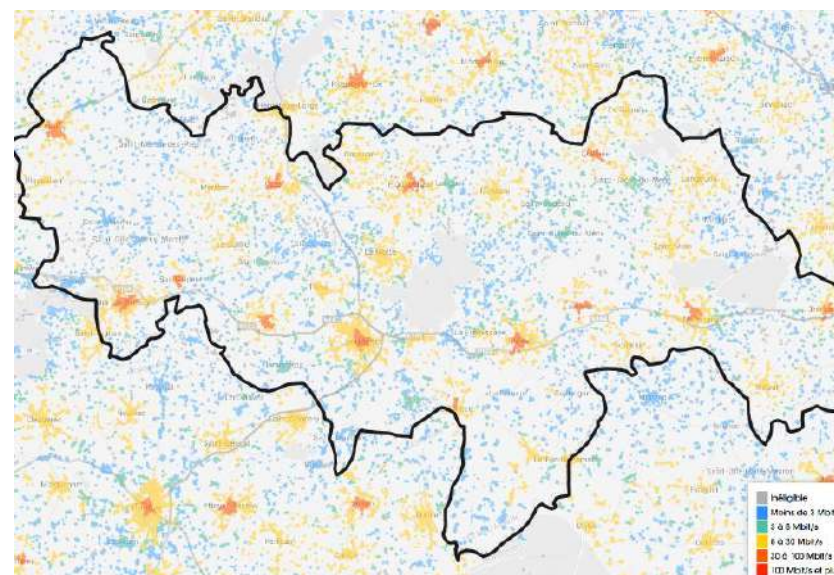
La « 4G » apporte les services de l'internet mobile. Le niveau de couverture de cette technologie apparaît étendue à l'ensemble de Loudéac ainsi que quelques communes isolées : Saint-Hervé, Langast, Trémorrel, Loscouët-sur-Meu et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle. Selon les opérateurs, il est plus ou moins étendu et ce réseau 4G apparaît moins prégnant dans le secteur de Corlay et au Nord de Merdrignac.

- Au travers du programme régional Cybercommunes, la découverte des technologies de l'information et de la communication a été soutenue sur plusieurs sites présents dans le territoire. Cet espace convivial participe à une meilleure maîtrise des outils informatiques pour la population locale. L'appropriation collective des usages numériques par l'ensemble des acteurs apparaît comme un élément transversal et stratégique pour répondre à plusieurs enjeux relevant de différents champs : santé, commerce, éducation, économie, mobilités, nouveaux modes de travail à distance, agriculture, tourisme...
- Les entreprises du territoire ont mené avec la CCI des Côtes-d'Armor un travail d'identification des actions en matière de numérique. Leur réflexion sur la mise en place du très-haut débit au sein de leur structure apparaît comme une priorité. Cette attente est à associer à une demande de participation au mode de déploiement de cette technologie. Le choix des solutions de mise en œuvre demande de s'intéresser aux différents usages numériques liés aux activités économiques (transfert de fichiers sécurisés/volumineux, stockage, impression 3D, visioconférence, tiers-lieux,

télétravail...). Dans ce sens, les entrepreneurs du territoire associés à ceux du secteur de Pontivy se mobilisent pour faire émerger un Fablab en Centre Bretagne.

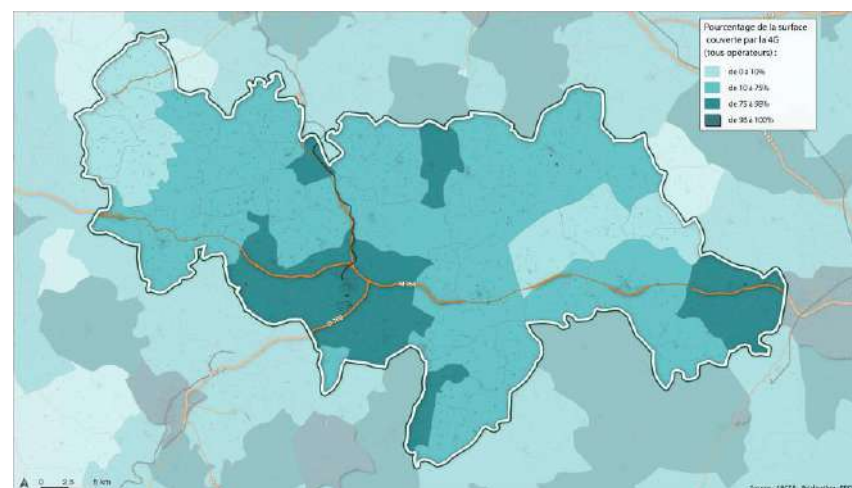
Carte desserte en débit numérique en 2015

Source : France Très Haut-Débit



Pourcentage de la surface de la commune couverte par la 4G (tous opérateurs)

Source : ARCEP



Les schémas d'aménagement numériques

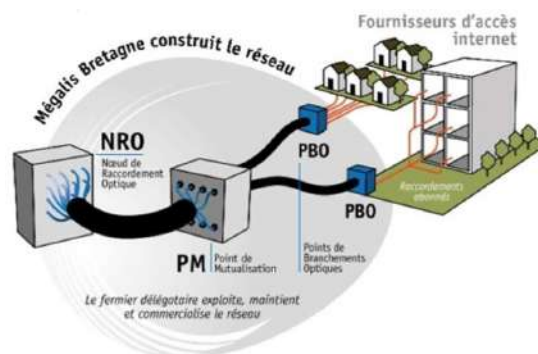
- ▶ L'accès aux technologies numériques se révèle être un élément fondamental de la diversification économique du territoire. Le projet d'initiative publique Bretagne Très Haut Débit (THD) vise à équiper 100% des foyers bretons à l'horizon 2030 en complément à l'initiative privée (Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investir – AMII – sur les principales agglomérations bretonnes). Trois phases sont programmées :
 - 2017-2018 : la poursuite du déploiement de la fibre optique sur la ville de Loudéac, et la desserte en THD des zones télécoms au niveau de l'abonné sur Allineuc, Grâce-Uzel, Saint-Hervé, Hémonstoir, Langast, Plessala, Plumieux, Mérillac, Loscouët-sur-Meu et Saint-Launeuc après les réalisations effectives de Caurel, Saint-Thélo et Saint-Mayeux ;
 - 2019-2023 : la desserte en THD ciblée principalement sur des secteurs des pôles des espaces de vie que sont Corlay, Plémet, Merdrignac, Guerlédan et Uzel ;
 - 2024-2030 : la finalisation de la desserte en THD de l'ensemble du territoire.

Le déploiement d'une zone télécom s'opère à différents niveaux. Le premier point connecté est le nœud de raccordement optique (NRO) à partir duquel le réseau de transport principal est déployé jusqu'au point de mutualisation (PM). Le réseau de distribution est ensuite mis en place jusqu'au point de branchement optique (PBO) connectant chaque abonné à leurs fournisseurs d'accès.

- ▶ Au regard de cette programmation régionale de la desserte en THD des zones télécoms sur le territoire, LCBC s'engage à accompagner la montée en débit sur des secteurs desservis à moyen-long terme afin d'amener la fibre jusqu'au NRO. Cette approche ciblée entend répondre aux besoins numériques d'équipements de cœurs de bourg ainsi qu'aux attentes d'entreprises situées en milieu rural.

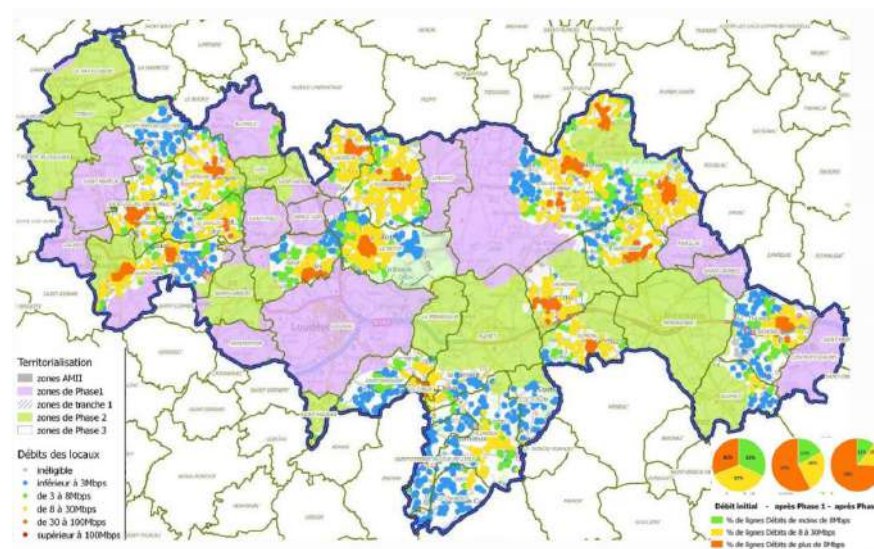
Schéma explicatif des niveaux de desserte en THD

Source : Mégalis-Bretagne



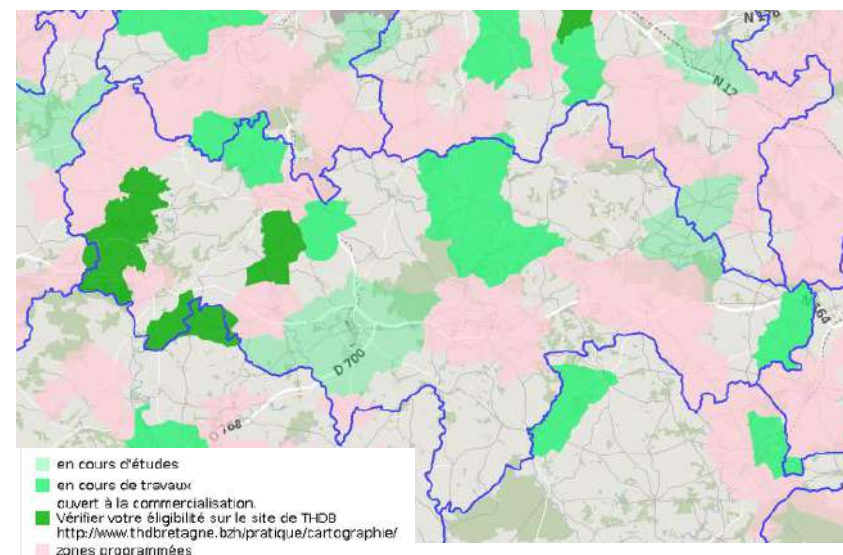
Déploiement des travaux en phase 1 (2017-2018) et phase 2 (2019-2023) sur LCBC

Source : megalis-Bretagne - LCBC



Suivi des travaux du programme Bretagne Très Haut Débit en 2018

Source : megalis-Bretagne



SYNTHESE « ÉQUIPEMENTS ET SERVICES, TRANSPORTS ET NUMERIQUE »

Atouts	Faiblesses
- Un territoire qui dispose d'un pôle de services fort et attractif à Loudéac - Des pôles d'espace de vie qui maillent le territoire en complément de Loudéac : Plémet, Merdrignac, Le Mené, Guerlédan, Corlay, Uzel, Plouguenast - Un développement des équipements sportifs et de loisirs, associé à la qualité du cadre de vie et à la dimension « pleine nature » - Une valorisation touristique de la dimension « pleine nature » - Un fort ancrage des populations dans le tissu économique local qui réduit les navettes domicile-travail - Une activité culturelle animée par le tissu associatif local et valorisant les ressources du territoire	- Une dépendance à l'usage de la voiture - Des communes rurales avec très peu de services - Les secteurs du territoire plus éloignés de Loudéac sont influencés par des pôles extérieurs (Lamballe, Saint-Méen, Pontivy, Saint-Brieuc...), ce qui soulève un enjeu de coordination de l'offre de services - Une offre en transport collectif vers l'extérieur du territoire surtout organisée pour des déplacements vers Saint-Brieuc et Pontivy, et plus marginalement Rennes et Carhaix
Opportunités	Menaces
- L'affirmation d'une structuration territoriale basée sur armature urbaine efficace - Le développement d'une offre à l'échelle du Centre Bretagne avec les pôles majeurs voisins, à commencer par Pontivy (santé, formation...) - Une capacité d'innovation et d'expérimentation locale pour apporter des services adaptés aux habitants (santé, culture, mobilités...) - L'amélioration de la desserte routière régionale avec la RN164 pour faciliter les échanges - Le renforcement de l'accès au très haut débit	- Un risque de désertification médicale accentué - L'accès aux services dans les communes les plus rurales (santé, commerce, éducation...) - Une rétraction de la présence du tissu d'exploitations agricoles impacterait le niveau de services dans l'espace rural - Le financement des infrastructures nécessaires à un accès optimal aux flux (routes, numérique...) - La marginalisation du territoire face aux flux dominants (axes littoraux et métropolisation rennaise)

Diagnostic – compléments thématiques



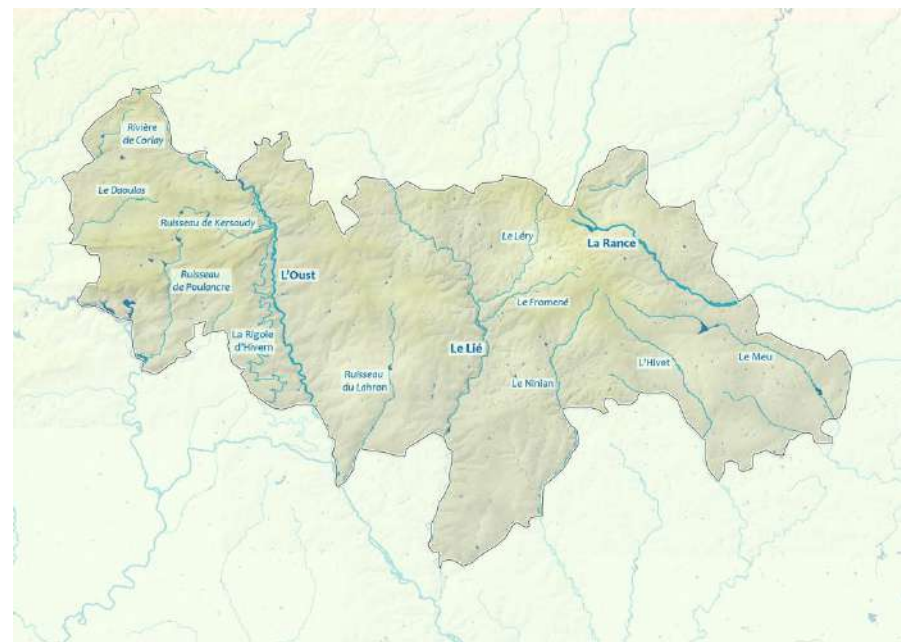
Paysage et aménagement

L'ASSISE PAYSAGERE

Un territoire façonné par les cours d'eau

L'hydrographie du territoire

Source : Géoportail



Le Lié – La Chèze



L'Oust – St Caradec



A la source de nombreux cours d'eau

- ▶ Le territoire se situe en tête de 7 bassins versants : l'Oust, le Lié, l'Arguenon, le Meu, le Ninian, l'Hvel-Hyvet et la Rance, d'où un réseau hydrographique très dense. Il est concerné également par 3 autres masses d'eau qui rejoignent le Blavet (Sulon, Poulancre et Daoulas).
- ▶ Si la moitié Ouest est davantage marquée par un découpage hydraulique suivant un axe Nord-Sud, la Rance, le Meu et leurs affluents viennent irriguer l'Est de LCBC d'Ouest en Est.
- ▶ La Rance, qui prend sa source dans les Monts du Mené, est le seul fleuve du territoire se jetant au Nord de la Bretagne, entre Dinan et Saint Malo.
- ▶ Par ailleurs, le territoire a mené de nombreux travaux d'aménagement hydraulique au XIXème siècle afin d'assurer des niveaux d'eau suffisants pour la navigation fluviale, débouchant sur la création de nombreux ouvrages d'art, tels que la rigole d'Hilvern, le lac de Guerlédan et la retenue de Bosméléac.
- ▶ Ces ouvrages d'art font aujourd'hui pleinement partie du patrimoine hydraulique du territoire, espaces valorisés de loisirs et de nature.

La Rigole d'Hilvern, bordée par des voies douces

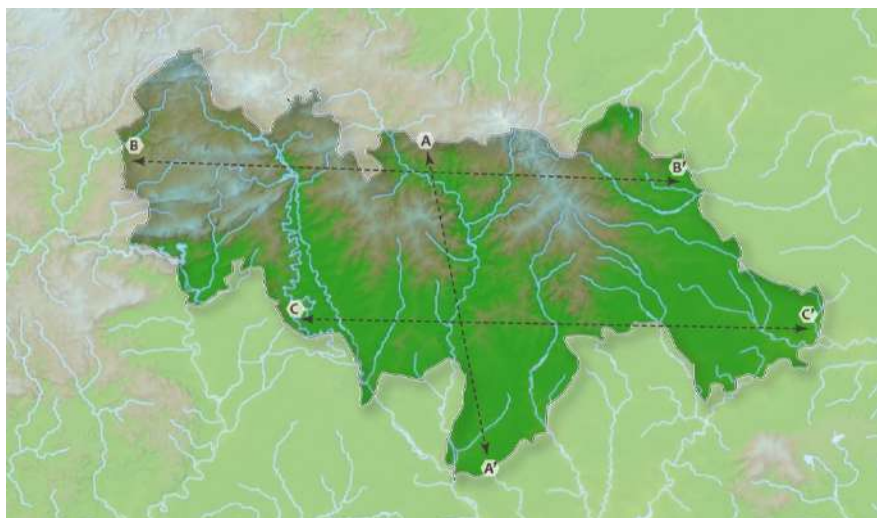


Du massif armoricain aux bas plateaux

- ▶ Les vallées viennent creuser le Massif Armoricain sur la moitié Nord du territoire. A respectivement 340 et 320 mètres d'altitude, le Mont Bel Air (Le Mené) et la Butte Saint-Michel (Saint-Martin-des-Près) en sont les points culminant. Au Sud, elles traversent le plateau de Pontivy et le Hardouinais.
- ▶ Les profils altimétriques nous permettent d'apprécier ce relief : de Plouguenast au Cambout (AA'), l'altitude varie de 250 à 75 mètres, illustrant ainsi le passage du massif au bas plateau de Pontivy-Loudéac.
- ▶ D'Ouest en Est, l'altitude est de 200 mètres environ entre Plussulien et Le Mené (coupe BB'), en descendant autour de 150 mètres au niveau des vallées de l'Oust et du Lié. Sur la moitié Sud du territoire (CC'), l'altitude varie entre 100 et 150 mètres, ne dépassant pas les 100 mètres dans la vallée du Meu.

La topographie du territoire

Source : Géoportail



Butte St Michel – St Martin des Près



Coupe AA' de Plouguenast au Cambout

Source : Géoportail



Coupe BB' de Plussulien au Mené

Source : Géoportail



Coupe CC' d'Hémonstoir à Loscouët-sur-Meu

Source : Géoportail



LE PAYSAGE D'INSCRIPTION

Une combinaison de 3 ensembles paysagers

De l'hydrographie et du relief découlent trois ensembles paysagers distincts au sein du territoire, issus de ses caractéristiques géologiques et des usages qui les modèlent.

Les ensembles paysagers du territoire

Source : Région Bretagne ; Traitement : EAU



- Paysage de bocage dense sur collines
- Paysage cultivé à ragosses
- Paysage cultivé avec talus
- Vallons
- Bois et forêts

Paysage de bocage dense sur collines

S'étendant sur toute la partie centrale du territoire, ces espaces vallonnés sont parsemés de parcelles agricoles de petite taille. La plupart du temps allongées et encerclées de haies, elles sont propices à l'élevage, en particulier bovin. Cette agriculture a permis pendant longtemps un maintien des haies, faisant ainsi du bocage dense un marqueur paysager fort. Autour des cours d'eau qui traversent LCBC, des petits bois et bosquets viennent également marquer le territoire.

Cependant, les haies les plus anciennes ne sont pas toujours renouvelées, et le maillage bocager s'élargit, se délite. Dans le même temps les parcelles agricoles s'agrandissent. Au-delà d'une dimension identitaire, le bocage présente cependant un intérêt aussi bien écologique (préservation de la biodiversité et rôle dans la trame verte et bleue) que pour la qualité des eaux et sols (fonction « épuratoire »).

En termes bâtis, cet ensemble paysager ne comprend pas de grand pôle urbain : les communes sont davantage composées de hameaux dispersés, en lien avec leur caractère agricole, rural.

Unité paysagère présente au sein du territoire : Massif du Mené



Paysage cultivé à ragosses

Typiques de la Haute Bretagne, les ragosses sont particulièrement présentes dans le Bassin d'Evran, à l'Est du territoire. Elles ponctuent les grandes parcelles cultivées de maïs et de céréales, sur les bas plateaux qui composent cet ensemble paysager. En effet, des remembrements sont venus progressivement élargir les parcelles agricoles et déconnecter les haies les unes des autres. Le maillage bocager est donc ici très lâche, et les haies ont tendance à disparaître. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le bassin de Pontivy-Loudéac (Sud-Ouest du territoire) où 41% de l'unité paysagère est composé de plateaux ouverts.

Les paysages cultivés à ragosses constituent l'ensemble paysager le plus représenté en Bretagne, du fait de la présence de plateaux et du climat favorable aux cultures.

Les habitations y sont majoritairement dispersées en hameaux, avec des exploitations agricoles de taille importante. Mais c'est également dans cet ensemble paysager que se développent quelques grandes agglomérations, comme, sur le territoire, Loudéac et Merdrignac.

Unités paysagères présentes au sein du territoire : Bassin de Pontivy-Loudéac ; Bassin d'Evran ; Collines de Bécherel



Paysage cultivé avec talus

Sur ces ensembles paysagers, les talus peuvent atteindre plus de 2 mètres de hauteurs, occupant une fonction de brise-vent et de lutte contre l'érosion des sols. On les trouve majoritairement sur les côtes finistériennes, à l'Ouest de la Bretagne.

Le bassin de Saint Nicolas du Pélem, étant situé davantage dans les terres, les talus y sont moins hauts, et les arbres plus présents car moins soumis au vent. Ainsi, on y observe une transition progressive vers le bocage de Haute Bretagne, et en particulier vers le maillage dense du massif du Mené.

Si ces ensembles sont traditionnellement orientés vers l'élevage, une diversité des cultures entraîne des ambiances paysagères variées.

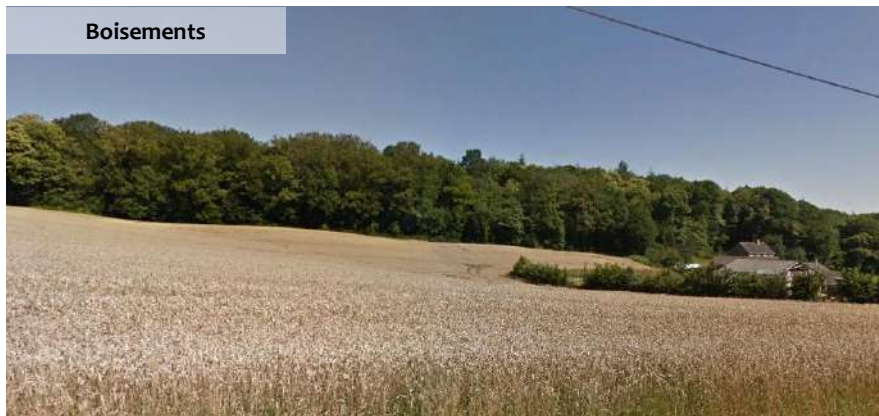
Unité paysagère présente au sein du territoire : Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem



Des motifs paysagers socles d'identité

Le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre dispose alors de nombreux motifs paysagers, venant teinter identitairement les paysages locaux.

Boisements



Vallons et troupeaux de bovins (Grâce-Uzel)



Cultures (Hémonstoir)



Voisinage de cultures et de prairies (Saint-Martin-des-Près)



Ragosses (Saint Vran)



Talus (Le Haut-Corlay)



Des évolutions dans les usages des sols, ayant impacté les paysages

Entre élevage bovin et vastes cultures, le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre se définit avant tout comme un espace agricole, fondement de son économie.

Son modèle agricole a cependant connu des évolutions au cours du temps, ayant progressivement modifié les paysages associés :

- ▶ Avant le XVIIème siècle, l'élevage prédomine. En lien avec ce modèle, les bourgs et hameaux se structurent de façon très dispersée, étant directement rattachés aux exploitations.
- ▶ Au cours des deux siècles suivants, jusqu'au XIXème siècle, la culture du lin et sa transformation (tissage) se développent fortement. Moteur économique et démographique, cette activité laisse en héritage un patrimoine important, visible tout au long de la route du lin et notamment à Saint-Thélo, Uzel... : maisons de tisserands en pierre, doués (bassins servant au blanchissage des toiles) ou encore halles aux toiles.
- ▶ A la fin du XIXème siècle, la concurrence du coton vient atténuer l'orientation du territoire vers le lin. La polyculture reprend une place importante en Centre Bretagne, et passe progressivement d'un modèle familial à un modèle intensif. Les parcelles s'agrandissent et les mailles bocagères s'élargissent, notamment sur le bassin de Pontivy-Loudéac, propice aux grandes exploitations de céréales et de maïs grâce à son relief plus plat. Les agglomérations de Loudéac et Merdrignac prennent alors leur essor.
- ▶ Dans les années 1970, la populiculture prend place dans les fonds de vallées, moins accessibles pour les agriculteurs.
- ▶ Sur la moitié nord du territoire, les petites parcelles entourées de haies ont mieux résisté au remembrement, le relief et la faible qualité agronomique des sols étant moins favorables aux grandes exploitations céréalières. Orientées vers l'élevage, les communes se sont structurées en hameaux et fermes dispersées. La taille des bourgs y est plus modeste.
- ▶ En lien avec ces modèles agricoles, des bâtiments agro-industriels ponctuent l'ensemble du territoire. Leur intégration paysagère et environnementale est un enjeu afin de ne pas venir déqualifier les espaces dans lesquels ils sont implantés.
- ▶ Par ailleurs, le territoire s'engage dans la transition écologique et énergétique, en témoignent des champs éoliens s'étendant sur les plateaux sud. Les

éoliennes deviennent alors un marqueur paysager, en s'intégrant dans les perspectives ouvertes.

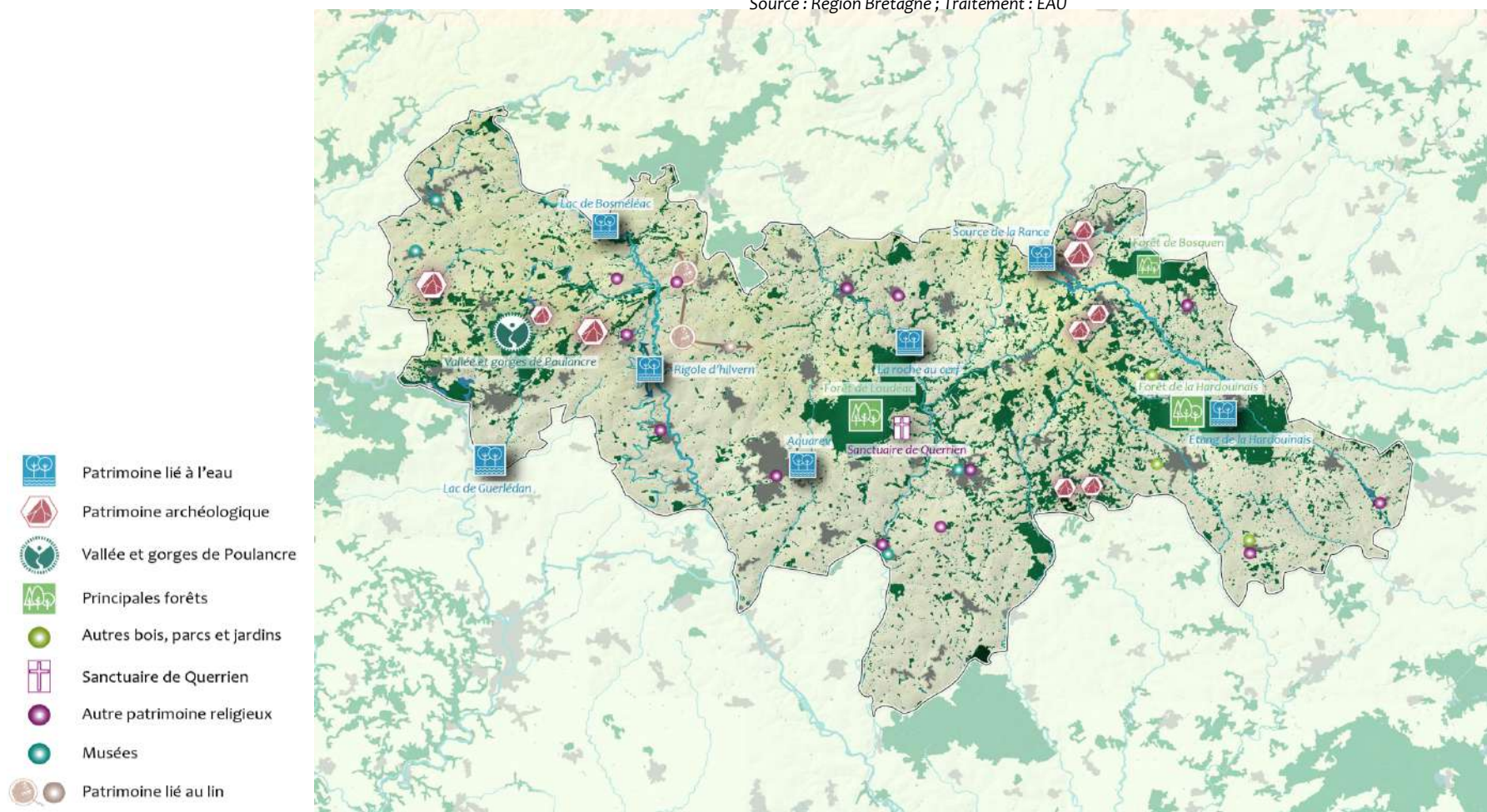
LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Une valorisation patrimoniale à asseoir, vers une notoriété élargie

Le territoire a hérité de son socle naturel mais aussi de son histoire un panel de sites fondant son attractivité, auprès des résidents comme des visiteurs. Il présente en effet un dense patrimoine lié à l'eau (aussi bien naturel qu'artificiel), à la fabrique du lin, l'archéologie, le religieux... Ces sites remarquables racontent le territoire en révélant différentes facettes. Ils constituent des leviers d'attractivité forts, via leur valorisation.

Les patrimoines naturel et culturel du territoire

Source : Région Bretagne ; Traitement : EAU



Cromlec'h de Lorette



Lac de Guerlédan



Croquellien



Tertre Feuillet



Forêt de Loudéac



Gorges de Poulancre



Menhir de Callac



Sanctuaire de Querrien



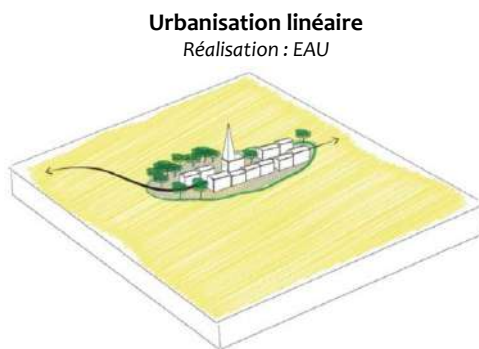
LA STRUCTURATION DES BOURGS

Les développements urbains successifs ont mené à différents types de structuration de bourgs, suivant la trame viaire du territoire. Sur les vallons couvrant le nord de Loudéac Communauté, les villages ont eu tendance à moins s'étendre, présentant une forme resserrée. C'est ainsi sur les plaines sud (bassin de Pontivy et Hardouinais) que ce sont développés les pôles urbains principaux (Guerlédan, Loudéac, Merdrignac).

A noter que la caractérisation des communes proposée relève d'une tendance et non d'une réalité stricte.

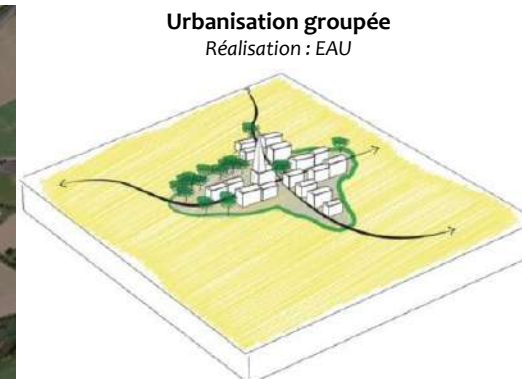
Les urbanisations linéaires

Les villages se sont structurés autour de l'axe viaire principal, présentant ainsi une continuité bâtie et lui donnant une forme allongée. Les voies secondaires ne sont bordées que par quelques constructions éparées.



Les urbanisations groupées

Les constructions se sont réalisées en partant d'une place principale « cœur de village », souvent la place de l'église.



Les urbanisations dispersées

Certains villages ne se sont pas développés suivant la trame viaire existante, mais sinon de manière dispersée, sans réelle structuration et sans véritable centre.

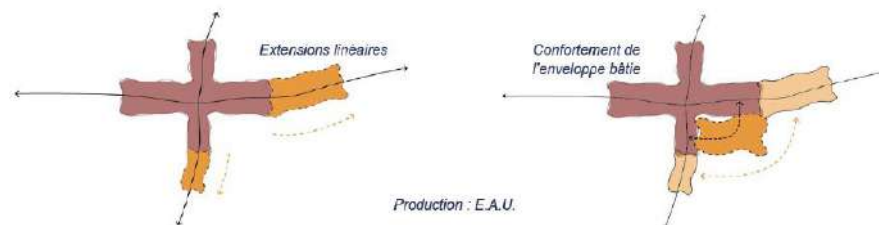


Des formes urbaines évolutives en fonction des développements urbains

La logique d'urbanisation linéaire ou groupée a pu évoluer avec le temps, selon la localisation des constructions nouvelles, venant concentrer ou a contrario étendre le tissu.

Des développements urbains venant modifier la structuration initiale du bourg

Réalisation : EAU



Cette évolution se constate dans les bourgs suivants :

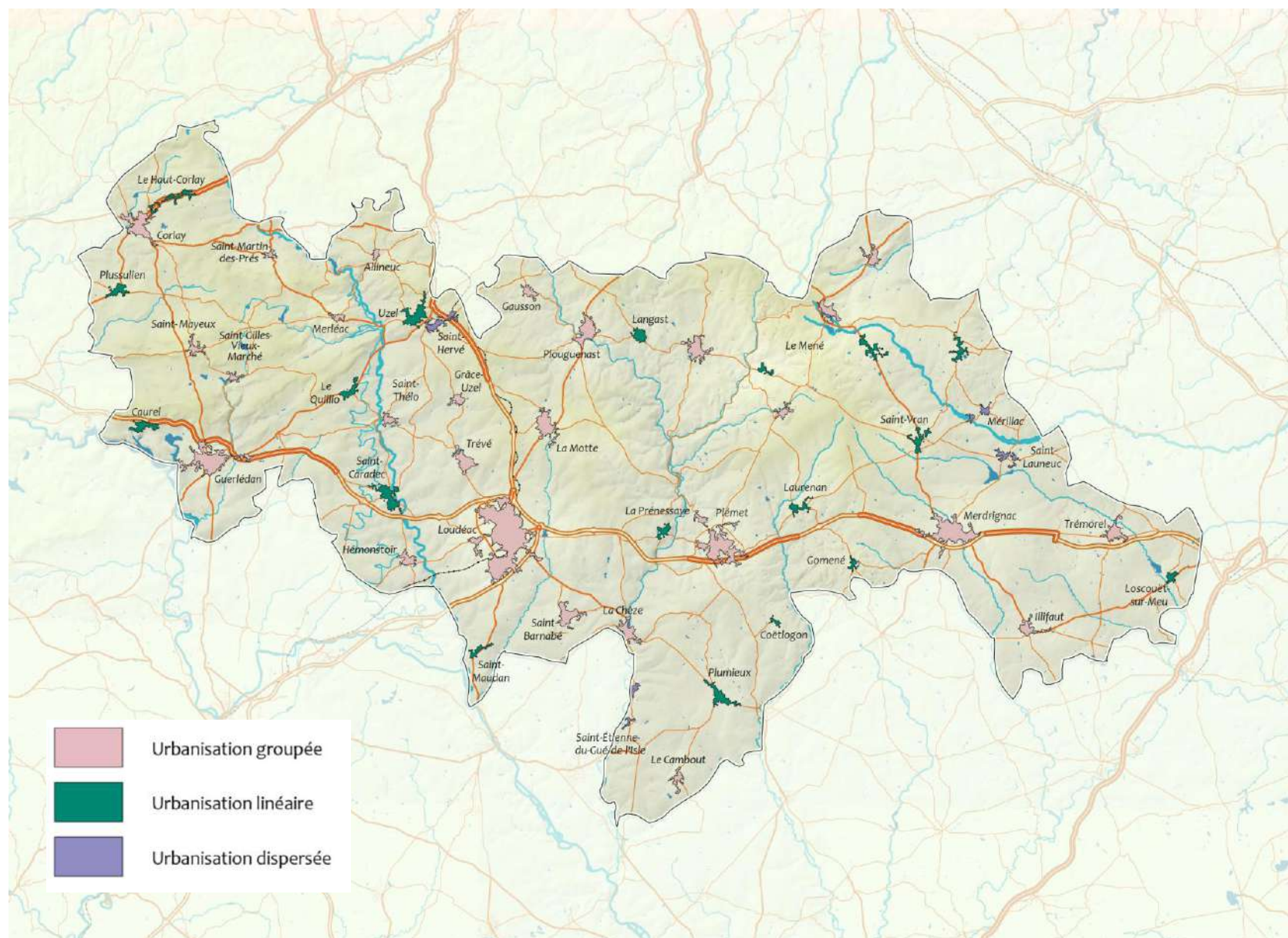
- Linéaire vers groupé : Hémonstoir, la Chèze, Grâce-Uzel, Plouguenast, La Motte
- Groupé vers linéaire : Uzel, Le Quillio, Saint-Caradec.

Par ailleurs, les développements contemporains se sont parfois nettement affranchis de l'organisation historique des bourgs, générant ainsi une urbanisation discontinue, comme à Gausson ou Saint-Hervé, dégagant ainsi des potentiels de densification au sein du tissu urbain.



La structuration des bourgs du territoire

Réalisation : EAU



Une densité des développements directement liée aux formes urbaines

Des densités différenciées...

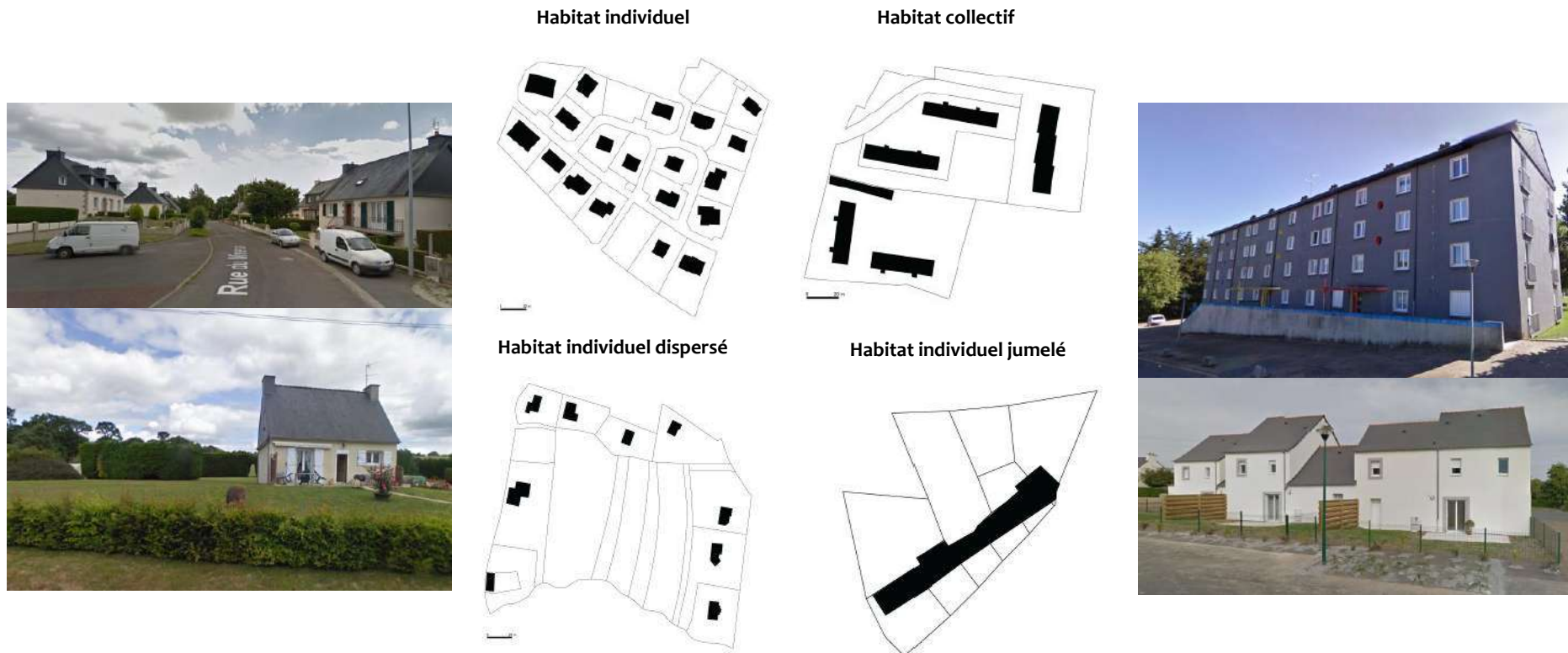
Les opérations résidentielles du territoire proposent différentes formes urbaines (même si le modèle de la maison individuelle prédomine nettement), ce qui entraîne des densités différenciées. Ces typologies variées sont un levier pour affirmer son attractivité auprès de divers publics, aux besoins et budgets différenciés.

Si les développements récents présentent des densités moins élevées que les cœurs de bourgs, elles varient néanmoins d'un tissu lâche (autour de 8 logements à l'hectare) à un tissu plus dense (autour de 25-26 logements à l'hectare), différents types d'opérations pouvant se juxtaposer, comme en témoignent les exemples ci-dessous. *Les densités exprimées sont des densités brutes.*

A noter que les densités des développements urbains récents dans les communes du nord du territoire, à la topographie plus accidentée, ont tendance à être moins élevées.



... Grâce à des formes urbaines différenciées



Un habitat dispersé hérité du modèle agricole orienté vers l'élevage

Au-delà des espaces urbains principaux, le territoire est parsemé d'une urbanisation diffuse, témoignant du modèle agricole autour duquel il s'est développé. Les habitations sont parfois regroupées en hameaux, ou isolées, accolées à leurs exploitations agricoles.

Bâti ancien et son exploitation dans l'espace rural



FORMES URBAINES ET MATERIAUX

Les ensembles bâtis anciens (centres-bourgs et villages)

Organisation du bâti

- ▶ Le bâti est aligné sur la voie dans la longueur, créant une ambiance minérale et dense, et structurant l'espace public en soulignant le linéaire de voirie.
- ▶ Le parcellaire n'est pas homogène, découvrant des fonds de parcelles et jardins privatifs de taille variable.

Architecture

- ▶ Le bâti se compose principalement de deux niveaux, avec combles aménagés. Le rez-de-chaussée accueille parfois des commerces et services, en particulier sur les axes principaux.
- ▶ Les façades sont en pierre apparente ou avec un enduit clair, et les toitures en ardoises.
- ▶ Les ouvertures sont ordonnancées, avec des linteaux en pierre ou en bois.
- ▶ Il n'y a généralement pas d'annexe accolée au bâti principal.
- ▶ Des éléments bâtis néo-bretons, reprenant des motifs typiques (organisation, volumétrie, couleurs...) sont parfois intégrés aux ensembles bâtis anciens.

Potentiel de densification et de mutation

- ▶ En centres-bourgs, les opérations s'avèrent généralement plus complexes que dans d'autres espaces, pour cause d'un découpage parcellaire hétérogène, de la présence d'enjeux patrimoniaux importants, des difficultés de stationnement...
- ▶ Certaines centralités présentent un enjeu fort d'adaptation et de rénovation du bâti, afin de requalifier les espaces et ainsi améliorer l'attractivité des cœurs de ville.
- ▶ La reconversion des bâtiments agricoles insérés dans le tissu urbain représente un potentiel certain.



Les pavillons contemporains (extensions)

Organisation du bâti

- ▶ Le bâti est généralement implanté en retrait de la voie, un petit jardin le séparant de l'espace public, dont la délimitation est marquée par une clôture ou une haie.
- ▶ Peu de bâtiments sont mitoyens : c'est en effet l'habitat individuel non accolé qui prédomine. Les covisibilités sont nombreuses.
- ▶ Le parcellaire est régulier, tout en différant selon les opérations.

Architecture

- ▶ Le bâti se compose principalement d'un seul niveau, avec combles aménagés. La toiture est en ardoises.
- ▶ Les façades sont enduites avec des couleurs claires. On retrouve parfois des éléments en pierre pour accompagner la modénature.
- ▶ Dans les constructions plus récentes, les matériaux (bois) et couleurs varient davantage.
- ▶ Les maisons disposent généralement d'un garage, soit en souterrain (constructions des années 1970-1990) ou accolé au bâtiment principal.

Potentiel de densification et de mutation

- ▶ La gestion des covisibilités et des gabarits est à prendre en compte dans le cas de l'intégration d'une nouvelle construction, afin de ne pas nuire à l'intimité des habitants actuels, critère d'attractivité.
- ▶ Des enjeux d'adaptation et rénovations bâties peuvent se présenter dans les constructions plus anciennes.



L'habitat collectif et les équipements

Organisation du bâti

- Le bâti est implanté en retrait de la voirie, étant séparé de la voirie par des parkings, squares...
- Les espaces entre les bâtis sont importants, en partie à cause de leur hauteur.
- Le parcellaire est d'un seul tenant.

Architecture

- Les hauteurs (du R+1 au R+4+attique) ainsi que les façades sont diversifiées.

Potentiel de densification et de mutation

- Le changement d'affectation s'avère difficile pour ce type de bâti, même s'il peut se réaliser via des opérations complexes.
- Des espaces libres sur les parcelles peuvent être utilisés dans une optique de densification.



Le bâti d'activités

Organisation du bâti

- ▶ Le bâti d'activités est en général regroupé au sein des ZAE, en lien avec les axes routiers majeurs. Il est également à proximité des exploitations agricoles. Ces bâtiments, de gabarits importants, sont particulièrement visibles dans le grand paysage, ce qui soulève un enjeu majeur d'intégration paysagère.
- ▶ Le bâti est séparé de la voirie par des parkings et des délaissés, et les espaces entre les différents bâtiments sont importants.
- ▶ Le parcellaire est majoritairement d'un seul tenant.

Architecture

- ▶ Les hauteurs sont variables et parfois très importantes, comme dans le cas des silos agricoles.
- ▶ Les façades sont généralement composées de bardages métalliques uniformes.

Potentiel de densification et de mutation

- ▶ Ce bâti très spécifique peut difficilement changer d'affectation. Les bâtiments d'activités insérés dans le tissu urbain de centre-ville présentent cependant un certain potentiel.
- ▶ Les espaces souvent conséquents entre les bâtis d'activités peuvent être utilisés pour des extensions voire pour l'implantation de nouveaux bâtiments d'activités.
- ▶ Ces bâtiments présentent un enjeu fort de gestion des nuisances vis-à-vis des espaces voisins (résidentiel, équipements...)

Guerlédan



Plussulien



Trémoriel

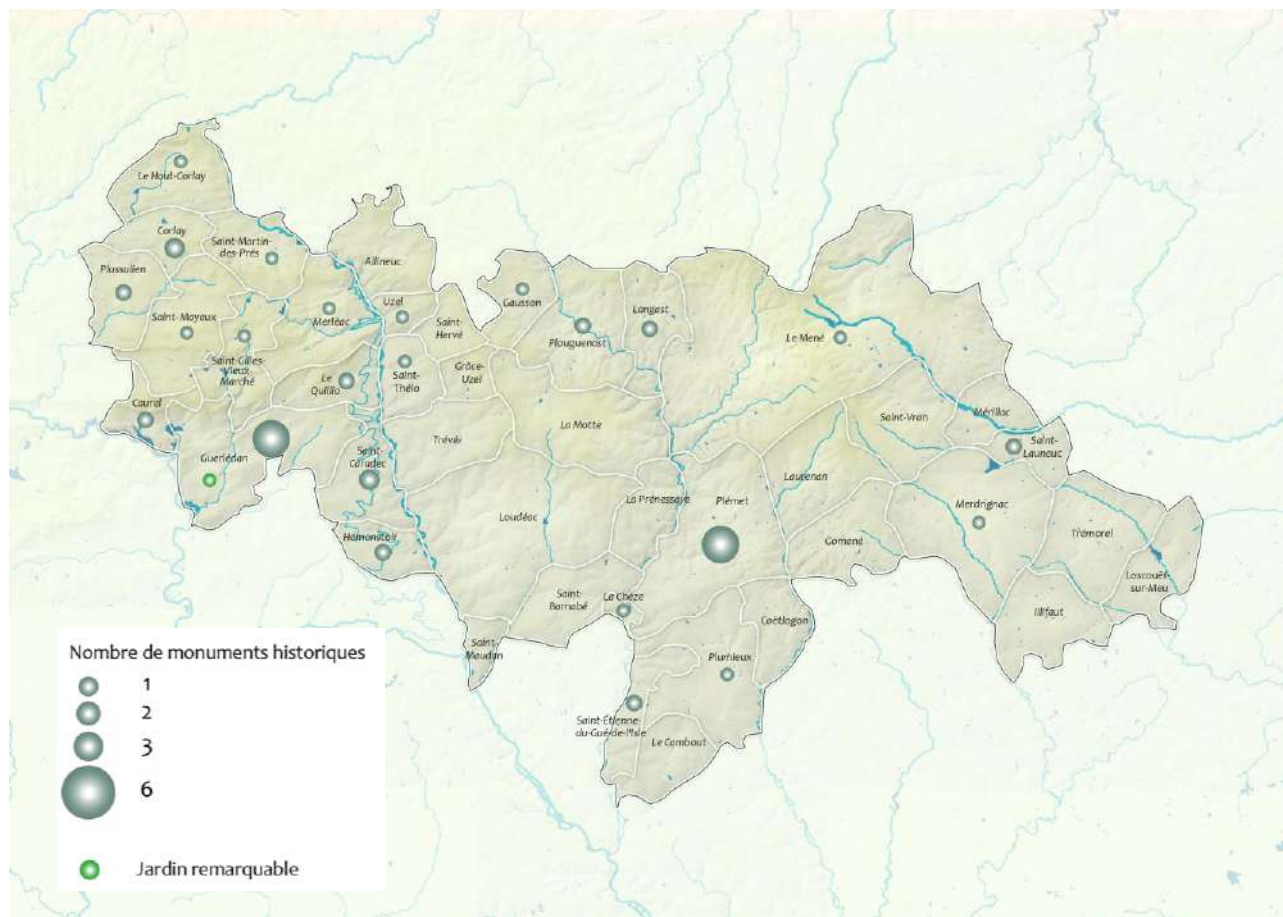


LE PATRIMOINE REMARQUABLE

On dénombre 46 édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques sur le territoire. Ils sont répartis dans 26 communes, dont la commune de Plémet, qui en concentre 6. Il s'agit très principalement d'un patrimoine religieux (croix, églises, chapelles...)

Par ailleurs, un jardin a été recensé par le Comité des Parcs et Jardins de France et détient le label « Jardin remarquable ». Il s'agit du jardin de Botrain, situé à Guerlédan.

Le jardin de Botrain



LES LISIERES URBAINES

La qualité des entrées de ville participe à l'attractivité globale d'un territoire. Il s'agit en effet des premiers espaces que le visiteur percevra, influençant ainsi son image des communes traversées. Ces espaces de lisières, transitions entre le rural, le naturel et l'urbain, peuvent être résidentiels ou économiques, et présentent donc des enjeux différenciés.

Les entrées de ville à vocation économique : l'exemple de Loudéac Sud

L'entrée Sud de Loudéac se fait via une importante zone d'activités.

Des entreprises tournées vers l'agroalimentaire y sont présentes comme en témoignent notamment les silos.

Si la végétation vient adoucir la perception de la zone (haies basses, alignements d'arbres...), celle-ci a tendance à s'intensifier au fur et à mesure que l'on s'approche du tissu urbain central.

Lorsque ce ne sont pas des haies qui délimitent les parcelles, des clôtures prennent le relais, et laissent entrapercevoir des nappes de parkings parfois très étendues.

Par endroit, le résidentiel se mêle aux activités, avec quelques maisons implantées le long de la voirie. De même, quelques équipements sont implantés dans la zone (stade...).

Quelques panneaux publicitaires sont remarquables en arrivant au sein du tissu (image n°6), sans pour autant qu'ils ne se fassent trop invasifs.



Les entrées de ville à vocation résidentielle

La liaison entre espaces bâtis et espaces agricoles et naturels s'effectue beaucoup via la présence de haies ou d'arbres, qui viennent adoucir le bâti via un encadrement végétal. Le bâti, qui demeure plutôt diffus en entrée de ville, se densifie au fur et à mesure de l'avancée du visiteur vers le cœur de ville, vers des espaces au caractère de plus en plus urbain.



Pour les entrées de ville aussi bien économiques que résidentielles, plusieurs aménagements peuvent être utilisés afin d'améliorer leur qualité :

- ▶ Les plantations permettent en effet une transition douce entre les espaces naturels et agricoles et les espaces urbains.
- ▶ Les alignements d'arbres viennent guider le regard du visiteur, structurant la voie jusqu'à l'alignement bâti des cœurs de ville.
- ▶ Des murets en pierre et haies peuvent être utilisés pour délimiter les premières parcelles.
- ▶ Les bâtiments en eux-mêmes peuvent faire l'objet d'une intégration paysagère : usage de matériaux typiques du Centre-Bretagne, éviter les couleurs trop vives en rupture avec le contexte d'implantation et l'identité architecturale du territoire, végétalisation des toitures...

LA CONSOMMATION D'ESPACE

- **451 hectares** ont été urbanisés entre 2007 et 2016 compris sur le territoire de LCBC. Cela représente une moyenne de 45 hectares par an.
- De grandes disparités entre les communes existent : ce sont les pôles urbains principaux (Loudéac, Merdrignac) qui se sont les plus développés. A noter que la commune de Le Mené regroupe 7 communes historiques.

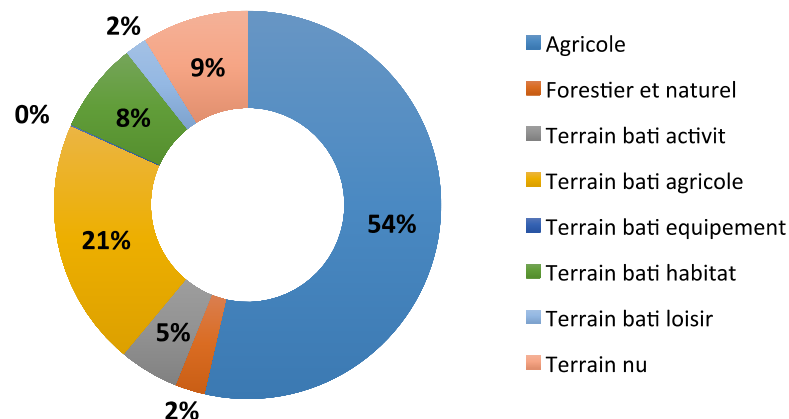
Communes de LCBC ayant consommé plus de 15 hectares sur la période 2007-2016

Source : LCBC ; traitement : EAU

Communes	Surface urbanisée entre 2007 et 2016 (en ha)
Loudéac	96
Le Mené	66
Merdrignac	31
Guerlédan	21
Plémet	20
La Motte	16
Trévé	15

Origine des surfaces urbanisées

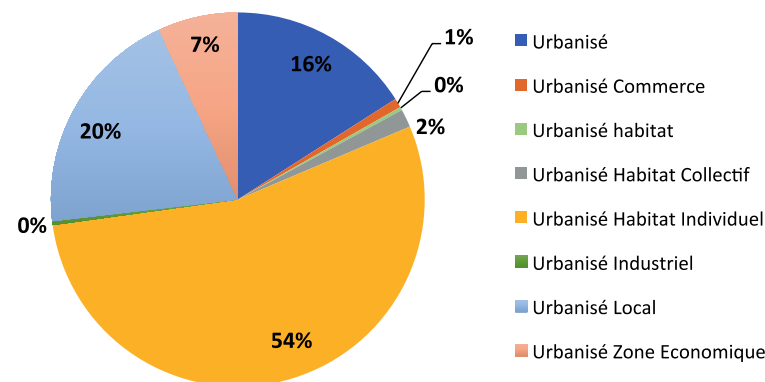
Source : LCBC ; traitement : EAU



- Le foncier urbanisé provient en grande majorité (54%) de terres agricoles.
- Pour plus de la moitié d'entre elles, les urbanisations ont eu pour vocation le développement résidentiel du territoire.

Vocation des surfaces urbanisées

Source : LCBC ; traitement : EAU



Urbanisé	Urbanisé Commerce	Urbanisé habitat	Urbanisé Habitat Collectif	Urbanisé Habitat Individuel	Urbanisé Industriel	Urbanisé Local	Urbanisé Zone Economique
72	4	1	7	45	2	90	31

***Urbanisé Local** : correspond à des équipements économiques isolés et équipements publics divers.

Espaces urbanisés entre 2007-2016

Source : LCBC ; traitement : EAU



SYNTHESE « PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT »

Atouts	Faiblesses
- Une diversité paysagère gage d'attractivité - Des motifs paysagers participant de l'identité du territoire : bocage et troupeaux de bovins, ragosses... - Une richesse patrimoniale (archéologie, artisanat du lin, religieux...) qui vient marquer le bâti du territoire - Une diversité des formes urbaines (bien que la maison individuelle prédomine) pour attirer différents types de ménages	- Un enjeu fort d'intégration des bâtiments utilitaires (agro-industriels) dans le paysage pour ne pas entraîner de ruptures visuelles trop fortes - Des urbanisations parfois très dispersées, appelant à des recompositions spatiales pour optimiser davantage l'espace - Un enjeu de renouvellement de certains centres anciens, en perte de vitesse (départ des commerces, dégradations du bâti...)
Opportunités	Menaces
- De nombreux leviers touristiques (nature, archéologie, culture...) favorable au développement touristique du territoire - Des sites naturels et historiques d'exception (lac de Guerlédan, vallées et Gorges de Poulancré) dont la valorisation doit être poursuivie pour nourrir la notoriété du territoire - Un engagement de plus en plus marqué dans la transition écologique et énergétique, qui se traduit par des champs éoliens, nouveaux « repères paysagers » du territoire - Une stratégie bocagère portée par LCBC, la mise en œuvre du programme Breizh bocage, des MAEC pour l'entretien du bocage...	- Un manque de renouvellement des haies vieillissantes et un changement d'usage des sols entraînant un élargissement de la maille bocagère. Or le bocage constitue non seulement un marqueur identitaire fort du territoire, mais joue également un rôle dans le maintien de la biodiversité et dans le bon fonctionnement écologique du territoire (en particulier dans l'infiltration des eaux) - Des développements urbains qui se traduisent par endroits par des nappes de lotissements à l'architecture banalisée, en rupture avec les matériaux et formes urbaines traditionnelles du Centre Bretagne - Un enjeu de gestion des panneaux publicitaires, d'autant plus au sein de certaines entrées de ville, où la multiplication des enseignes vient porter préjudice à la lisibilité et à la qualité des espaces

Diagnostic – compléments thématiques



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

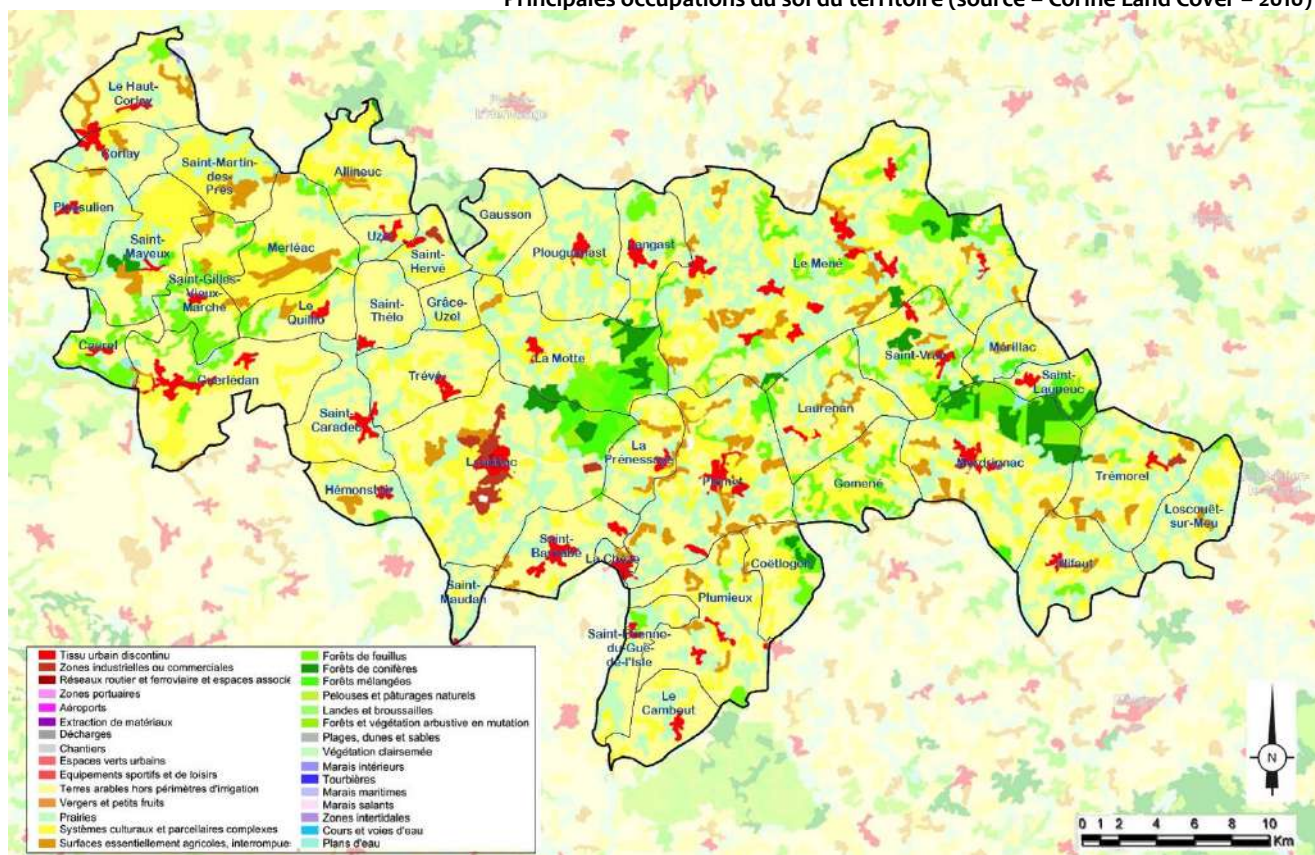
BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE

Une occupation du sol majoritairement naturelle et agricole

Le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre est un territoire rural marqué par des agglomérations de taille modeste et un espace agricole dominant. Dans cet espace, se trouve des zones naturelles diverses. Les zones cultivées du territoire sont caractérisées par des zones bocagères montrant un maillage de haies plus ou moins dense avec, localement des zones forestières plus ou moins étendues.

Le territoire est également sillonné par de nombreux ruisseaux et rivières et des zones humides intéressantes.

Principales occupations du sol du territoire (source – Corine Land Cover – 2010)



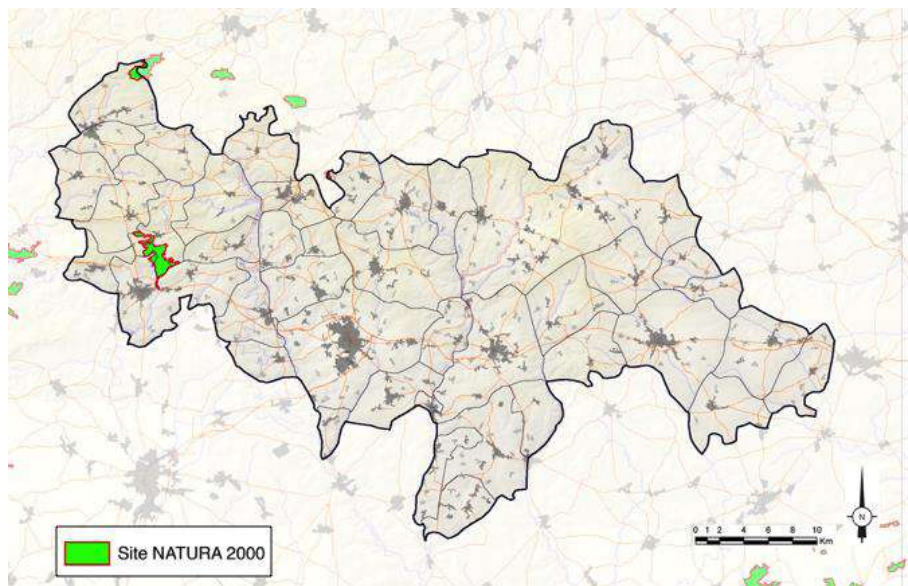
Les différents espaces naturels : leur fonctionnalité et leurs enjeux de valorisation et de protection

Les espaces majeurs de biodiversité

Ce sont les « Hotspots », ou espaces majeurs de biodiversité de territoire. On distingue :

► Les sites NATURA 2000

Les sites NATURA 2000 sont des zones protégées instituées afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne. Il en existe deux types, les Zones de Protection Spéciale (ZPS), issues de la directive Oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de la directive Habitats. Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'un document d'incidence. De plus, ces sites disposent ou disposeront à terme d'un document d'objectif (DOCOB) qui précise les activités et/ou occupation du sol interdites, réglementées ou favorisées.



Sites NATURA 2000 (source – DREAL Bretagne - 2018)

Deux sites NATURA 2000 sont présents sur le territoire, et plus particulièrement deux ZSC :

- La Forêt de Quénécan, la vallée du Poulancre, les landes de Liscuis et les gorges du Daoulas (site FR5300035) ;

- La Forêt de Lorge, les Landes de Lanfains et la Cîme de Kerchouan (site FR5300037).

Le site de la Forêt de Quénécan, la vallée du Poulancre, les landes de Liscuis et les gorges du Daoulas (site FR5300035) s'étend sur 924 ha et comprend divers habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de la Bretagne au niveau de la forêt de Quénécan (hêtraie neutrocline à Aspérule), au niveau de ses étangs forestiers et du ruisseau de Salles qui les relie, au niveau de la vallée du Poulancre et de ses côteaux boisés (hêtraie-chênaie), avec affleurements rocheux ponctués couverts de végétation chasmophytique intéressant, ou encore dans le secteur des landes de Liscuis (landes sèches et humides, tourbière à Nathécie, prairies avec des végétations humides oligotrophes) et enfin au niveau des cours d'eau. De nombreuses espèces végétales et animales sont présentes dont certaines d'intérêt communautaire comme le Fluteau nageant, l'Escargot de Quimper, le Chabot commun, la Loutre d'Europe et diverses chauves-souris.

La préservation des habitats et des espèces passe par une gestion de la fréquentation, une maîtrise de la qualité et du régime des eaux, et une intégration des objectifs patrimoniaux et de maintien de la biodiversité dans les pratiques agricoles et sylvicoles. Le DOCOB propose ainsi diverses actions visant ces objectifs.

La Forêt de Lorge, les Landes de Lanfains et la Cîme de Kerchouan (site FR5300037) est un site s'étendant sur 507 ha qui abrite une mosaïque de landes, de prairies, de forêts, de cultures, de milieux humides et de tourbières (Caradeuc, Bas de la Lande, Haut-Quetel). Cette diversité se perçoit dans le nombre d'habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de la région (diverses tourbières, hêtraies acidophiles, mégaphorbiaies hygrophiles, prairies à Molinie, landes sèches, landes humides ...). De nombreuses espèces végétales et animales sont présentes dont certaines d'intérêt communautaire avec encore ici le Fluteau nageant, l'Escargot de Quimper, la Loutre d'Europe et diverses espèces de chauves-souris.

Le DOCOB qui a été établi vise une meilleure gestion des milieux. En effet, les landes, prairies et tourbières sont actuellement menacées par un embroussaillage et un boisement spontané des milieux. La conservation des habitats passe donc surtout par la mise en place d'un entretien (fauche avec exportation) voire d'une restauration des secteurs de lande et par la préservation du fonctionnement hydrologique naturel en amont et au sein des milieux tourbeux.

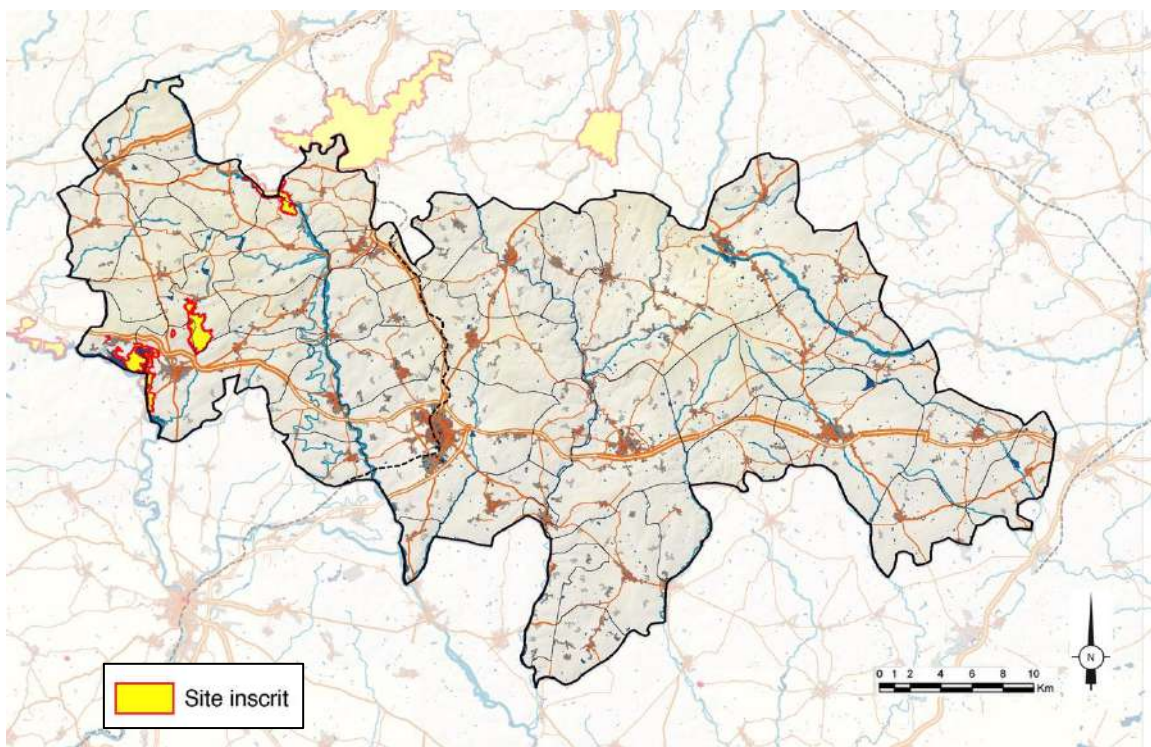
► Les sites protégés au titre de la loi de 1930 (sites inscrits et classés)

Le classement ou l'inscription au titre de la loi de 1930 est motivé par l'intérêt tout particulier de certains secteurs de très grande qualité pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

Dans ces sites, tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'avis et à l'approbation de l'Etat (passage en Commission Départementale des Sites et des Paysages pour un site inscrit et examen au ministère pour un site classé).

Sur le territoire, 4 sites inscrits sont répertoriés :

- La vallée du Poulancre (arrêté du 20 mai 1935), d'une superficie de 296 ha environ ;
- Le Lac de Guerlédan (arrêté du 10 janvier 1939), d'une superficie de 460 hectares environ ;
- L'Etang de Bosméléac (arrêté du 01 mars 1943), d'une superficie de 215 hectares environ ;



Sites inscrits (source – DREAL Bretagne - 2018)

► Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF)

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

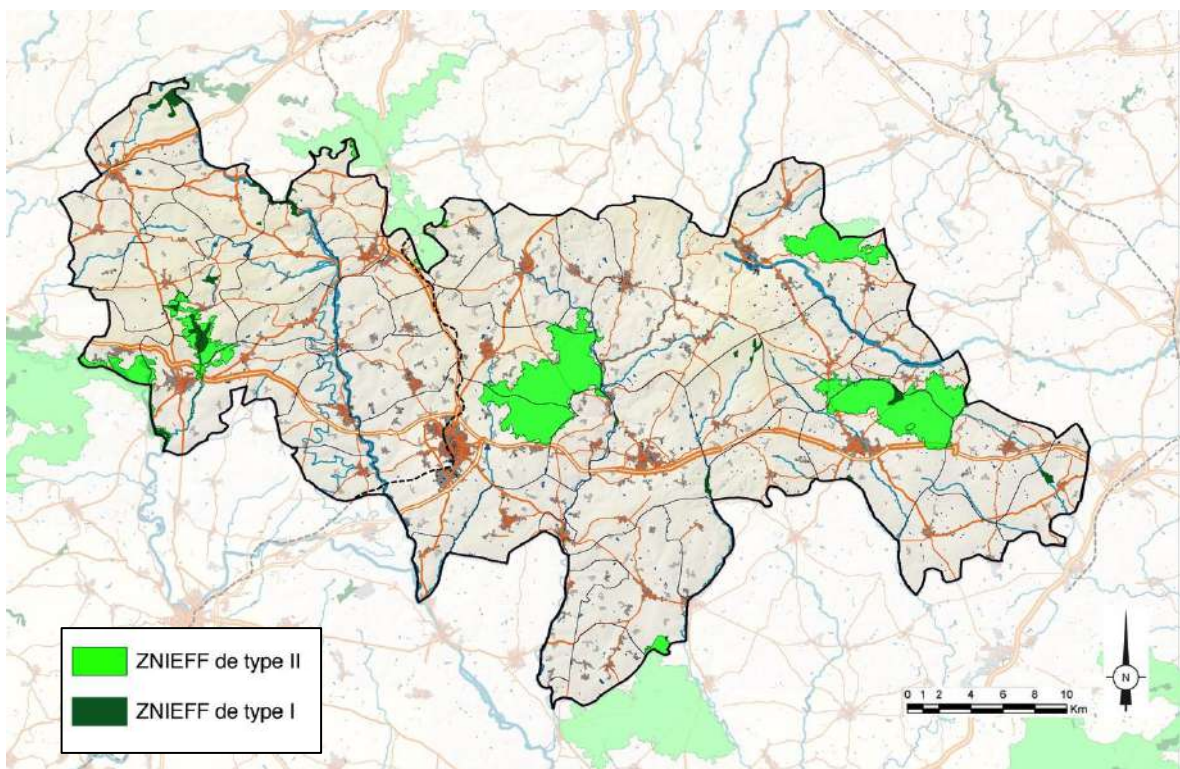
L'inventaire présente deux types de zones : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II. Les ZNIEFF de type I sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares. Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur le territoire d'étude, on dénombre 8 ZNIEFF de type II. Elles concernent des zones forestières ou des vallées humides :

- Forêt de Lorge, aux intérêts floristiques notables, mais aussi aux intérêts faunistiques variés (invertébrés, oiseaux, mammifères).
- Forêt de Loudéac (ZNIEFF 530002101), de 2805 hectares, présentant notamment une flore et une avifaune remarquable.
- Forêt de Boquen (ZNIEFF 530009817), de 1082 hectares, montrant une belle hêtraie-chênaie acidiphile à acidiline à houx (boisement d'intérêt communautaire) et de multiples intérêts floristiques et faunistiques.
- Forêt de la Hardouinais (ZNIEFF 530002897), de 2369 hectares, au Nord de Merdrignac, aux intérêts floristiques et avifaunistiques indéniables.
- Forêt de la Perche (ZNIEFF 530030212), de 970 hectares (une petite partie seulement sur le territoire) présentant une flore et une avifaune remarquables.

- Forêt de Lanouée (ZNIEFF 530006826), de 4195 hectares (second massif forestier le plus grand de Bretagne) dont une partie s'étend sur le territoire d'étude, aux habitats et plantes remarquables et aux intérêts faunistiques importants (invertébrés, oiseaux, mammifères).
- Forêt de Quénécan (ZNIEFF 530005961) de 5876 hectares environ, vaste massif forestier à intérêts botaniques et ornithologiques notables.
- Vallée de Poulancre (ZNIEFF 530015602), de 683 hectares environ qui recouvre l'essentiel des secteurs boisés encadrant les Gorges et les rives du ruisseau de Poulancre ainsi que les deux étangs de Poulancre et de la Martyre et le Bois de St-Mayeux (secteur d'intérêt remarquable sur le plan des habitats et des espèces végétales et animales, notamment en mammifères, oiseaux, poissons voire même invertébrés).

ZNIEFF (source – DREAL Bretagne - 2018)



On dénombre également 18 ZNIEFF de type I qui regroupent des boisements mais aussi des cours d'eau, étangs et zones humides, des landes ou des tourbières (certaines ZNIEFF I sont inscrites au sein des ZNIEFF de type II) :

- ▶ Lande de Caler - La Ville au Cerne (530020085 ; 2 ha),
- ▶ Etang de Loscouët (530002100 ; 29 ha),
- ▶ Oust en aval de Bosméléac (530015499 ; 2,64 ha),
- ▶ Tourbière du Frêne - La Perche (530005952 ; 2,4 ha),
- ▶ Butte Saint-Michel à La Porte aux Moines (530008259, 4 ha),
- ▶ Tourbière du Pont de Fer (530008260 ; 11 ha),
- ▶ Gorges de Poulancré (530008261 ; 132 ha),
- ▶ Ninian (530015511 ; 35 ha), Le Lie (530015512 ; 8ha),
- ▶ Tourbière du Haut Quetel - La Perche (530005972 ; 8ha),
- ▶ Blavet aval de Guerlédan (530015507 ; 88 ha),
- ▶ Cime de Kerchouan - Bois de Guercy (530002632 ; 455ha),
- ▶ Etang de Gourveaux (530006442 ; 25 ha),
- ▶ Etang de la Hardouinais (530002623 ; 51 ha),
- ▶ Etang de la Martyre (530006443 ; 13 ha),
- ▶ Le Poulancré (530015601 ; 13 ha),
- ▶ Sources tourbeuses du Ninian (530005982 ; 27 ha),
- ▶ Etang de Bosméléac (530006462 ; 112 ha).

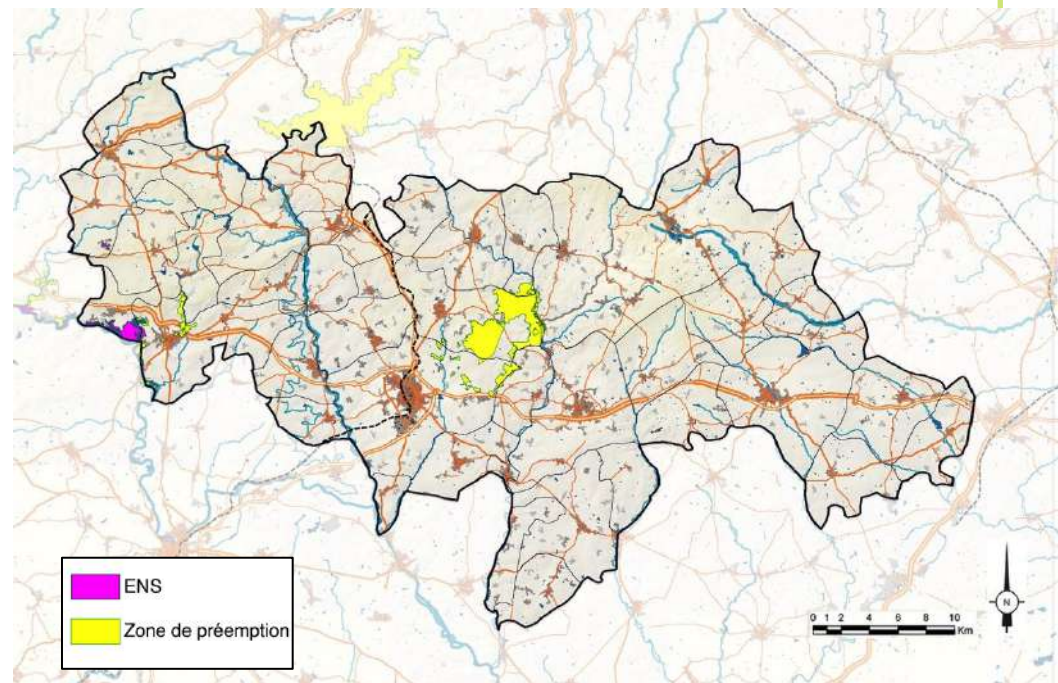
► Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Conseils Départementaux sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Dans ce cadre, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a délimité certaines zones naturelles d'intérêts, le plus souvent des espaces naturels, privés ou publics, à fort intérêt écologique (souvent, il s'agit de secteur recensé en ZNIEFF) et possédant un caractère remarquable (paysager, scientifique), une certaine rareté (faune, flore, habitat naturel) ou un caractère exemplaire (préservation d'un espace, d'un habitat, d'une espèce spécifique d'une région...). Ces zones bénéficient alors d'une action de la part du Département, consistant soit à les acquérir, soit à les gérer par le biais d'une convention de gestion avec des tiers.

Sur le territoire d'étude, certaines zones ont ainsi été acquises et protégées en tant qu'ENS, d'autres sont des espaces de préemption (secteur d'intérêt où le Département envisage une acquisition dans le futur).

A noter que les espaces acquis en tant qu'ENS doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu (article L.142 du code de l'Urbanisme).

ENS et zones de préemption (source - Conseil Départemental des Côtes d'Armor - 2018)



Les ENS du territoire sont les suivants :

- ▶ Caurel - Bois de Caurel (site géré par convention)
- ▶ Caurel - Bois de Keriven (site géré par convention)
- ▶ Caurel - Beau Rivage (site acquis)
- ▶ Gomené – La Corbinière des Landes (site géré par convention)
- ▶ Mur-de-Bretagne -Bois Cornec (site acquis)
- ▶ Plussulien - Site néolithique de Quelfénec (site acquis)

A noter que les zones de préemption du territoire s'étendent quant à elles essentiellement en périphérie de la forêt de Loudéac.

Les espaces forestiers et leur rôle dans la biodiversité

Les grandes forêts du territoire (Forêt de Lorge, Forêt de Loudéac, Forêt de Boquen, Forêt de la Hardouinais, ...) ont pour la plupart, été répertoriées comme Zones d'Intérêt Ecologiques, Floristiques et Faunistiques et sont ainsi considérées des espaces naturels majeurs de biodiversité.

Mais le territoire de la Communauté Bretagne Centre accueille également une multitude de petits boisements qui présentent, à leur échelle, d'indéniables intérêts écologiques. En effet, ils abritent souvent une flore et une faune typiquement forestières mais sont aussi des lieux de passage (rôle de corridors écologiques) voire des lieux de repos de certaines espèces de plaine. La lisière, zone de transition avec l'espace agricole, joue dans ce cadre un rôle important dans la variété des habitats en abritant une faune plus diversifiée issue des espaces alentours.

Outre ce rôle écologique, la forêt et les boisements du territoire rendent aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement : protection des eaux et des sols, lutte contre l'effet de serre (fixation durable du carbone dans

Outre ce rôle écologique, la forêt et les boisements du territoire rendent aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement : protection des eaux et des sols, lutte contre l'effet de serre (fixation durable du carbone dans les écosystèmes forestiers), production d'oxygène, prévention des risques naturels (inondation), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent ...), paysages et cadre de vie agréables.

Les espaces boisés constituent donc, dans ce cadre, des espaces qu'il convient de protéger et de gérer en prenant en compte toutes ces dimensions.

L'espace agricole et bocager, matrice du territoire et garant d'une biodiversité notable si son évolution est contrôlée

Les espaces naturels à vocation agricole constituent les principales occupations du sol du territoire. Les activités agricoles dominantes sont l'élevage, avec surtout l'élevage bovin, en régression aujourd'hui, et la polyculture. Les pâturages créés par l'activité d'élevage constituent, avec les zones cultivées, la matrice du territoire. Ces espaces sont aussi un atout environnemental, d'une part parce qu'ils sont la base d'un maillage bocager intéressant sur le plan écologique mais aussi parce que les milieux prairiaux modifient généralement peu la qualité physique des milieux naturels alentours. Enfin, ils constituent des espaces paisibles, ouverts, favorables aux connexions écologiques et aux déplacements faunistiques.

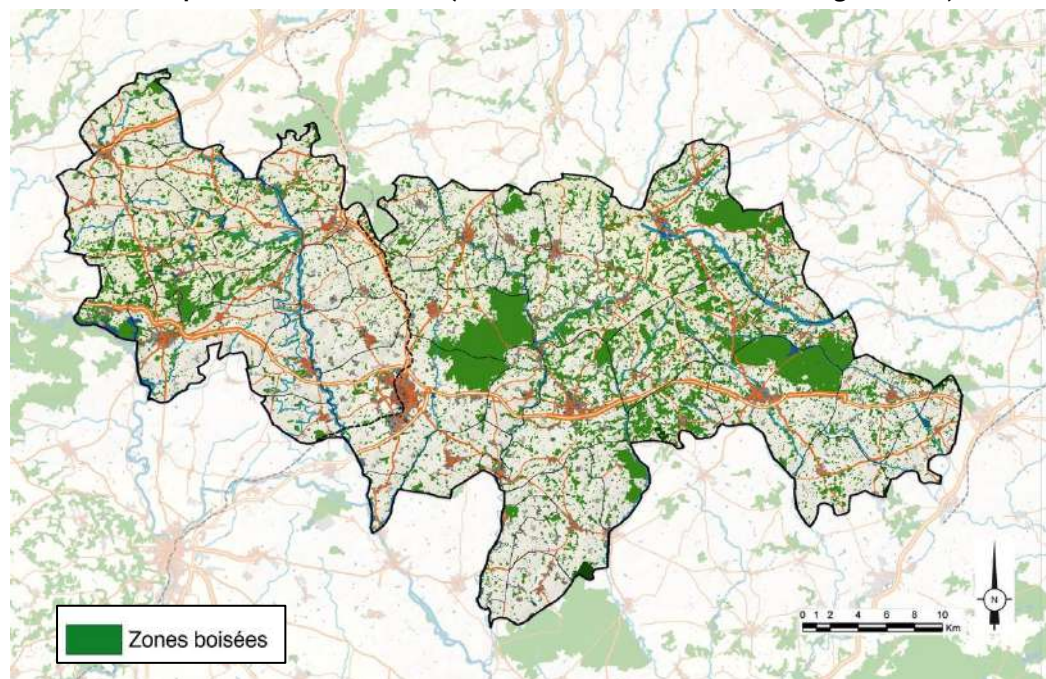
De ce fait, l'évolution de l'activité agricole (disparition des petites exploitations, concentration et regroupement du parcellaire, régression de l'élevage et intensification des cultures) agit notablement sur les équilibres naturels.

Le développement parfois non maîtrisé de l'urbanisation au sein de cet espace est également un facteur important de perte de biodiversité. En effet, outre la perte directe des espaces, l'urbanisation nouvelle est susceptible de réduire la biodiversité des espaces naturels environnants (perte de connexions écologiques, enclavement, disparitions de zones tampons, apparition de pollutions et de nuisances dégradant progressivement la qualité et la capacité d'accueil du milieu).

Ce point est donc important et appelle une vigilance particulière vis-à-vis des futurs aménagements. Il s'agira notamment de tenir compte :

- ▶ Des besoins de fonctionnement des exploitations agricoles,
- ▶ Des nécessités de conservation des espèces et par conséquent des objectifs d'évolution des zones naturelles,

Espaces boisés du territoire (source : Loudéac Communauté Bretagne Centre)



- Des enjeux d'organisation du cadre de vie pour que les rapports entre les espaces bâtis et les terres agricoles proches s'apportent mutuellement le moins de nuisances possibles.

A l'instar des zones boisées, les haies constituent, au sein du territoire, des éléments essentiels pour la biodiversité et les échanges biologiques. Elles ont également de multiples intérêts sur le plan environnemental:

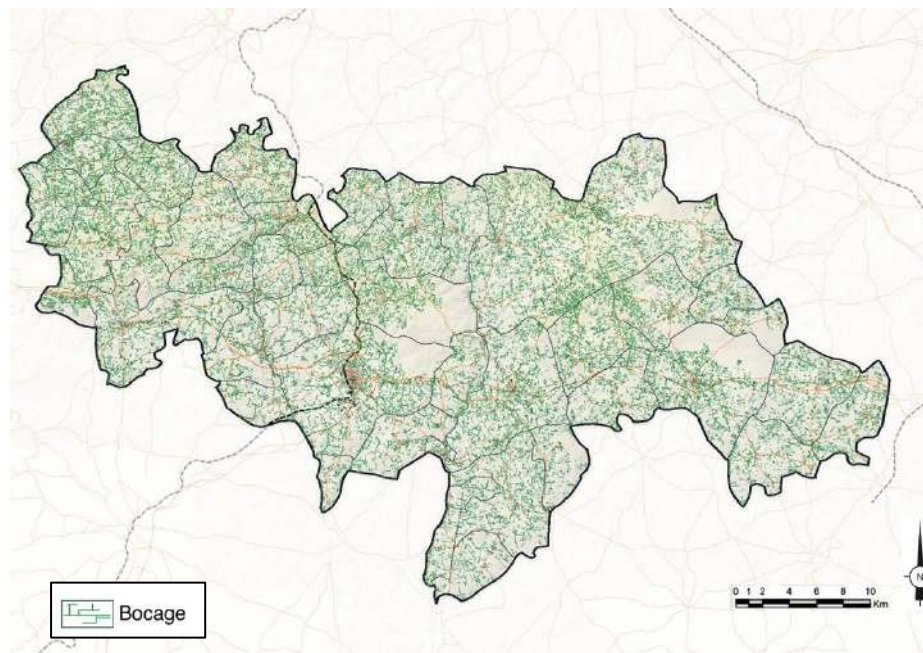
- Abri et source de nourriture pour la faune ;
- Frein contre le vent, protection des sols et des eaux ;
- Contribution à un paysage de qualité ;
- Corridors pour les déplacements de la flore et de la faune.

De plus, les haies constituent un potentiel de production de bois d'œuvre et de chauffage non négligeable, et un atout pour l'émergence d'une filière bois-énergie locale.

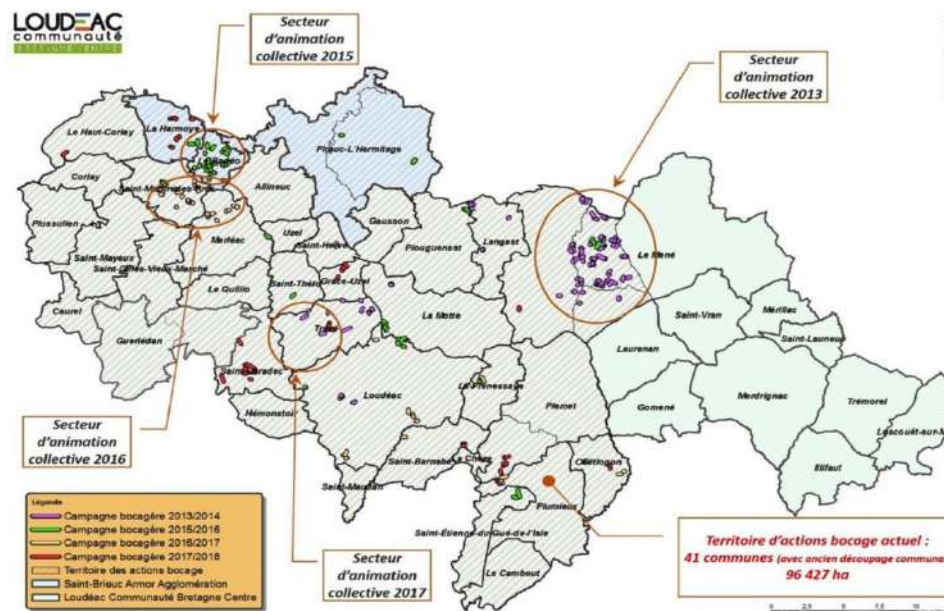
C'est dans ce cadre qu'un inventaire du bocage a été réalisé sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Cet inventaire permet notamment aux communes de le prendre en compte et le protéger via les documents d'urbanisme mais aussi de faire un état des lieux global et d'envisager d'éventuelles actions de restauration.

Ainsi, depuis quelques années, outre des actions de sensibilisation, des travaux de restauration ont été réalisés sur le territoire. Portés par la Communauté de Communes, encadrés par une stratégie bocagère locale et aidés notamment dans le cadre du programme Breizh Bocage 2015 - 2020, les travaux engagés sur le territoire visent à préserver la biodiversité, protéger le paysage, mais aussi à lutter contre les phénomènes d'érosion, à reconquérir la qualité des eaux et à développer la filière bois-énergie (actions transversales). Ils ont permis, ces dernières années de densifier localement le maillage bocager (plantations annuelles d'environ 12 à 15 km de haies).

Inventaire du bocage (source : Loudéac Communauté Bretagne Centre - 2018)



Actions de restauration engagées entre 2014 et 2018
(source : Loudéac Communauté Bretagne Centre - 2018)



Territoire d'actions bocage actuel :
41 communes (avec ancien découpage communal)
96 427 ha

Des cours d'eau et des zones humides aux rôles écologiques et hydrauliques indéniables

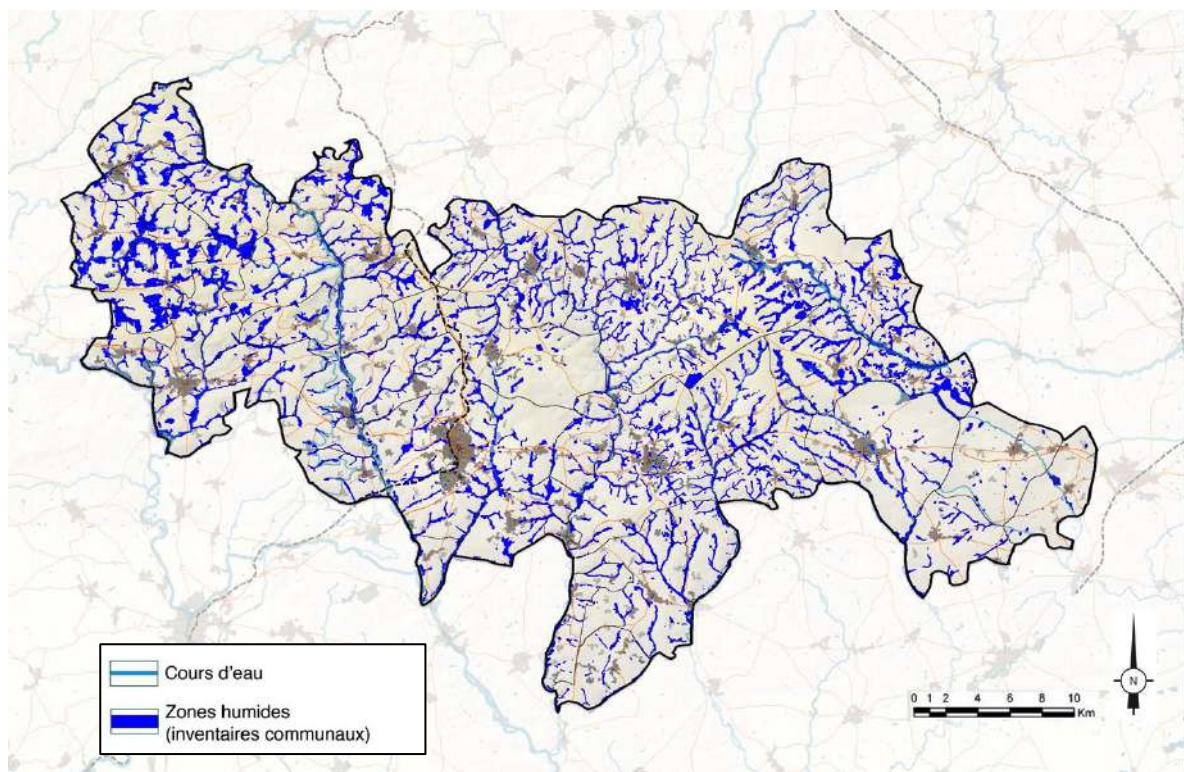
Le territoire se caractérise par un réseau hydrographique dense. Les cours d'eau (Poulancre, Daoulas, Hivet, Arguenon, le Sulon, l'Oust, le ruisseau du Larhon, le Lié, le Ninian, l'Hivet, la Rance et le Meu...), pour la plupart de première catégorie piscicole (cours d'eau à salmonidés), accueillent une population piscicole souvent intéressante, avec notamment la truite fario mais aussi l'anguille voire le chabot et la lamproie de Planer. La loutre d'Europe est même présente localement sur le Lié et le Poulancre. La mulette perlière est également encore présente sur le Lié et l'était sur quelques affluents du Blavet, notamment le Sulon, Poulancre et Daoulas (l'état actuel des connaissances ne permet pas de confirmer la présence d'individus vivants).

Un grand nombre de cours d'eau ont subi et subissent encore des perturbations : modification du tracé, du gabarit, de la rugosité, rupture de la continuité écologique et sédimentaire. Aussi, la qualité des cours d'eau est variable, certains sont bons en amont et dégradés vers l'aval. D'autres dégradés dès l'amont (dégradation des têtes de bassins versants). Certains subissent des débits d'étiages faibles et des pollutions dues à certaines pratiques ou absence de protections (colmatage, nitrates, pesticides, phosphore).

Le contexte hydrographique local est également caractérisé par la présence de plusieurs étangs, lacs et retenues d'eau (retenue de Bosméléac, lac de Guerlédan, étang de la Martyre, étang de Loscouët, étang de la Hardouinais, étang du Poulancre...). Ce sont en général des plans d'eau de deuxième catégorie accueillant une faune piscicole constituée de poissons blancs, parfois accompagnée de sandres et de brochets. Leur intérêt est parfois floristique et souvent faunistique (les oiseaux d'eau y trouvent gîte, couvert et espace de reproduction).

Les vallées humides, dans leur ensemble (cours d'eau, annexes hydrauliques et plaines alluviales) sont généralement supports de biodiversité. Les plaines bocagères accueillent des boisements humides, des marais et des prairies bocagères humides accueillant une flore et une faune riches et diversifiées. Les vallées humides sont enfin souvent favorables aux connexions écologiques, d'amont en aval, mais aussi latéralement, avec les coteaux et versants, les vallées les plus encaissées étant en effet souvent bordées par des coteaux secs ou frais localement escarpés, présentant un intérêt écologique certain et accueillant des espèces rares nécessitant une mixité importante de milieux naturels. Ces espaces et ces connexions inter-milieux sont toutefois menacés actuellement par l'évolution des activités agricoles (retournement des prairies, drainage, élargissement de la trame bocagère, ...), par la pollution et aussi par l'urbanisation (coupure de connexion écologique notamment).

Inventaire des zones humides (source : Loudéac Communauté Bretagne Centre - 2018)



Les zones humides représentent donc un enjeu important pour la biodiversité. L'article L211.1 du code de l'Environnement précise d'ailleurs que la protection des zones humides est d'intérêt général. Afin de préciser l'étendue et l'intérêt des zones humides du territoire et de les protéger à travers les documents d'urbanisme, le SDAGE Loire Bretagne (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est le document de planification qui a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs d'un bassin versant dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux locaux (les SAGE déclinent les orientations du SDAGE à l'échelon local) demandent à ce qu'un inventaire soit réalisé à l'échelle communale.

La plupart de ces inventaires ont déjà été réalisés sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre et validés par les Commissions Locales de l'Eau.

→ Méthodologie de l'inventaire communal des zones humides :

La méthodologie peut différer d'un bassin versant à un autre selon les exigences des SAGE locaux. Néanmoins, en règle générale, l'inventaire des zones humides s'effectue par des visites de terrain sur les sites préalablement identifiés (zones humides potentielles issues de l'inventaire SDAGE par exemple). Il s'agit alors de vérifier le caractère humide de la zone (présence d'eau permanente ou temporaire, développement d'une végétation hygrophile dominante, formation de traces d'oxydo-réduction dans les 50 premiers centimètres du sol). Une fois la zone humide validée, peuvent être notés les points suivants : typologie (typologie CORINES biotopes, typologie du SAGE, etc.), critères d'identification, flore observée, intérêts écologiques et/ou hydrauliques, principales dégradations ou altérations du milieu naturel, usage principal de la zone humide (activité, occupation du sol). Ces différents points servent à la hiérarchisation des zones humides recensées, à leur classement au sein des documents d'urbanisme et à la mise en œuvre d'éventuelles mesures de gestion.

Les principaux enjeux au regard de la biodiversité et des fonctions environnementales du territoire

Prendre en compte les espaces protégés et répertoriés et les gérer de manière à y préserver leurs intérêts

Le SCoT et le PLUi se doivent de prendre en compte les espaces protégés et répertoriés de son territoire et de ne pas les destiner à des usages incompatibles avec leurs intérêts écologiques, historiques ou patrimoniaux.

Maîtriser la consommation d'espace

Le tissu urbain du territoire est appelé à se densifier dans les années à venir. Or, la consommation non maîtrisée d'espaces peut affecter le fonctionnement des espaces agricoles, boisés et naturels, autant par une fragmentation et une disparition des habitats naturels qui fragilisent la biodiversité, que par une déstabilisation de l'agriculture ou une dégradation des paysages. Les futures extensions urbaines devront donc être réalisées de manière réfléchies, limitées et de nature à nuire le moins possible au fonctionnement des espaces naturels (condition essentielle du développement durable).

La préservation voire le développement de la Trame Verte et Bleue

→ La prise en compte du SRCE

Comme il a été dit précédemment, la dégradation des milieux naturels, leur fragmentation et leur artificialisation entraînent une perte de biodiversité et la raréfaction voire la disparition d'espèces végétales et animales. C'est pour y faire face que la loi de programmation du 3 août 2009 (loi Grenelle 1) a fixé l'objectif de constituer une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permet de créer des continuités territoriales. Aussi, la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 donne les moyens d'atteindre cet objectif à travers l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). C'est dans ce cadre que la Région Pays-de-Loire a réalisé son SRCE (adoption le 30 octobre 2015) et que les documents d'urbanisme locaux doivent désormais le prendre en compte.

Le SRCE se fixe les objectifs suivants :

- 1. Identifier, maintenir et remettre en bon état les réservoirs de biodiversité qui concentrent l'essentiel du patrimoine naturel de la région.
- 2. Identifier, restaurer et remettre en bon état les corridors écologiques qui sont indispensables à la survie et au développement de la biodiversité.

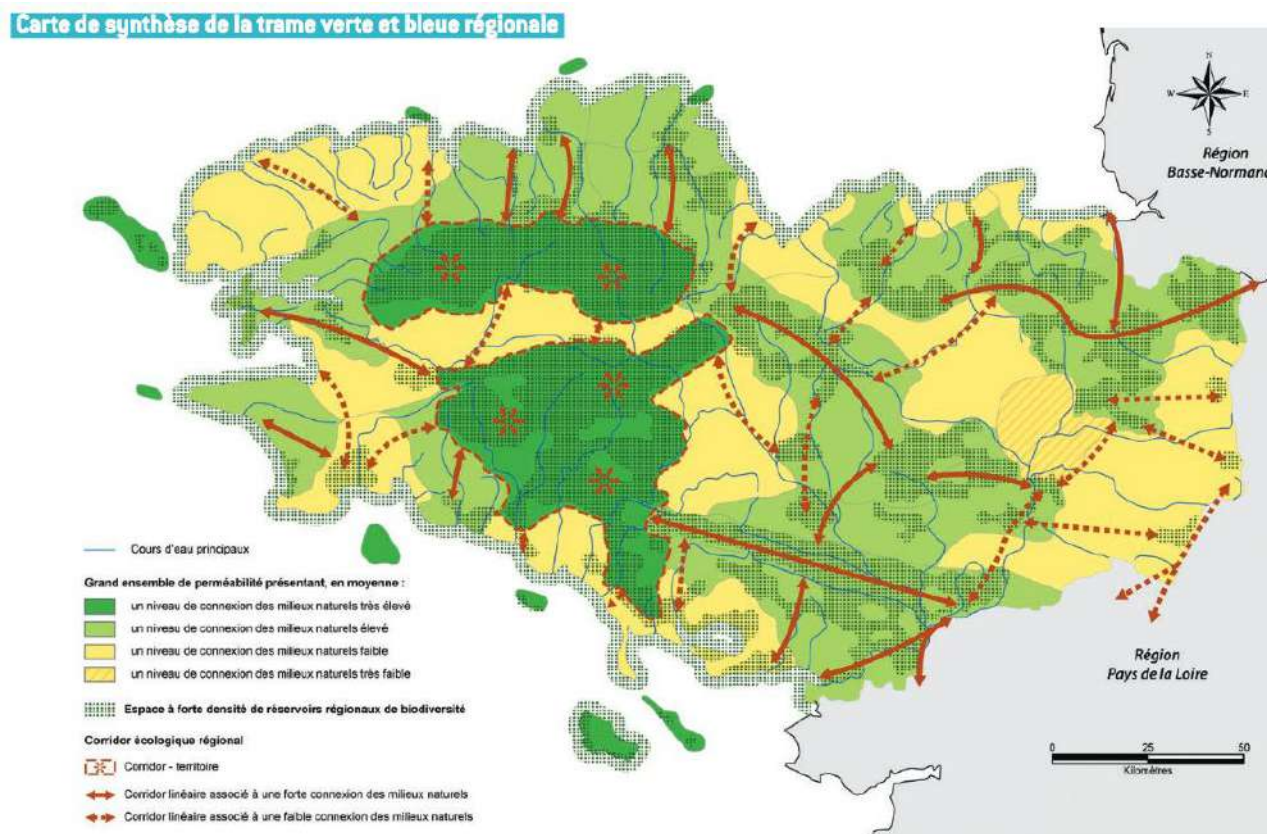
► 3. Se donner les moyens d'agir.

La caractérisation des corridors écologiques est basée sur l'interprétation visuelle de données paysagères et d'occupation du sol ainsi que l'expertise locale, notamment des chasseurs et des naturalistes. Les corridors traduisent la perméabilité d'un secteur donné.

Il en découle des corridors « potentiels » de type :

- « corridors territoires » qui sont des espaces supports de corridors à définir. Ils regroupent des espaces bocagers favorables au déplacement de nombreuses espèces, sans axe directionnel défini ;
- « vallées », milieux de bords de cours d'eau (ripisylve, prairies plus ou moins humides, ...) supports de déplacement préférentiels pour certaines espèces. L'ensemble des cours d'eau fait office de corridors écologiques aquatiques à une échelle plus locale ;
- « terrestres potentiels », principes de connexion entre réservoirs de biodiversité dont la localisation est indicative et doit être affinée localement.

Carte de synthèse du SRCE (source : DREAL Bretagne - 2018)



La carte de synthèse ci-dessous en découle. Elle localise les grands ensembles de perméabilité (différenciant différents niveaux de connexion des milieux naturels) et les corridors écologiques régionaux (corridors territoires et corridors linéaires).

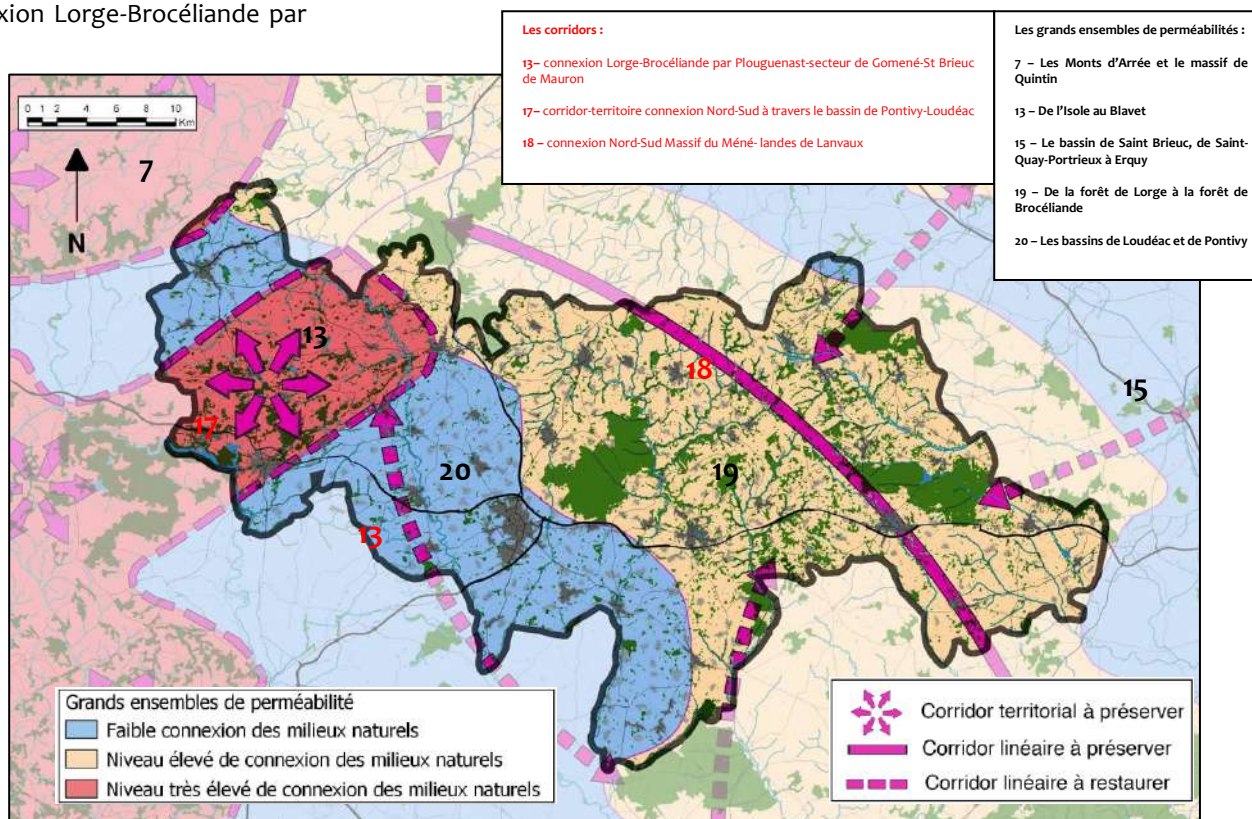
En faisant un zoom sur le territoire de la communauté de communes, nous observons :

- Un territoire à cheval sur plusieurs grands ensembles infra-régionaux, notamment un grand ensemble à l'Est dominé par un paysage dense de bocage, prairies avec de grands massifs forestiers (ensemble N°19: de la forêt de Lorge à la forêt de Brocéliande », comprenant la forêt de Boquen et de la Hardouinais et le milieu bocager environnant) et un grand ensemble à l'Ouest de plus faible niveau de connexion caractérisé par des plateaux ouverts avec un bocage résiduel (N°20 : les bassins de Loudéac et de Pontivy), localement traversé par un ensemble plus perméable (N°13 : De l'Isole au Blavet);
- Quelques corridors écologiques principaux traversant le territoire dont deux à l'Ouest, le corridor N°17 (corridor-territoire à travers le bassin de Pontivy-Loudéac) et le corridor N°13 à restaurer (connexion Lorge-Brocélande par Plouguenast-secteur de Gomené-St Brieuc de Maunon) et un autre à l'Est, le corridor N°18 (connexion Nord-Sud Massif du Mené - landes de Lanvaux). Trois autres corridors à restaurer venant du Sud, du Nord et de l'Est aboutissent également à cette partie de territoire.

→ L'application à l'échelle du territoire

La démarche du SRCE, conduite à l'échelle régionale, n'est pas à reprendre telle quelle ici. En effet, le SRCE est adapté à une échelle régionale et ne peut être interprété au-dessous du 1/100 000ième. Il ne constitue donc au mieux qu'une « carte-enveloppe » d'une analyse qui doit être réalisée plus finement.

Le SRCE à l'échelle du territoire (source : DREAL Bretagne - 2018)



La préfiguration de la trame verte et bleue du territoire

Dans le cadre du présent travail a été adoptée pour l'analyse l'échelle de référence du 1/50 000ième et un maillage du territoire de 500 m de côté (soit des mailles de 25 ha). Toute utilisation à une échelle plus précise que le 1/50 000ième n'est pas valide car elle peut induire en erreur sur le plan des limites de zonation.

► Sources et modalités de récolte des données :

- Les inventaires de zones humides ;
- L'inventaire partiel (spatialement) des milieux naturels remarquables du Département (service ENS).
- Les données de l'ONEMA/AFB (ROE en particulier) et les textes de délimitation des cours d'eau selon les articles R.432-1, L.432-3, du Code de l'Environnement définis en Côtes d'Armor par A.P. du 25/11/2014 et L.214-17 et R.214 107 à 110 du Code de l'Environnement.
- Les ZNIEFF et les zonages NATURA 2000.
- Les autres zonages environnementaux éventuels (ENS, réserves, APPB, ...).
- La base de données de la BD Topo.
- La carte d'occupation du sol établie par le COSTEL à partir d'enregistrements satellitaires (Landsat) à la précision spatiale de 20 m ; en revanche les limites inhérentes au registre de la PAC nous ont amenés à écarter l'utilisation de ce dernier.
- Les données communales localisées sur les espèces végétales patrimoniales extraites de la base de données du CBNB, qui conditionnent aussi la valeur de certains réservoirs.

► Modalités de co-construction

La validation de la méthodologie et de la hiérarchisation des grands enjeux a été effectuée dans le cadre d'un groupe de travail thématique réuni à deux reprises au printemps 2015. Au sein du groupe de travail thématique étaient représentés le SAGE BLAVET, l'IAV, la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Chasseurs, l'ONEMA/AFB, le Conseil Départemental (service ENS) et l'ONF.

► Espèces retenues

Le choix des sous-trames pré-suppose une démarche « espèces » au moins au niveau des groupes taxonomiques. Pour la présente mission, les espèces ciblées sont :

- les cervidés et grands mammifères forestiers en général,
- la petite mammalofaune (loutre, autres petits mammifères en particulier),
- les amphibiens,
- les invertébrés (odonates, insectes saproxylophages, coléoptères carabiques...),
- les espèces végétales patrimoniales.

Les données disponibles sur les déplacements des divers groupes taxonomiques montrent qu'une grande variété de comportements et de limites se manifestent selon les espèces. Il est donc extrêmement délicat de fixer des normes en matière de localisation des milieux de vie et plus encore de déplacement. Néanmoins, on sait que certains effets de seuil peuvent freiner voire empêcher le fonctionnement naturel des populations et les brassages génétiques. Il est donc important de préciser les groupes de référence quand on préconise telle ou telle taille de réservoir ou telle distance de déplacement.

Par ailleurs chaque groupe d'espèces est plus particulièrement lié à une ou plusieurs catégories de milieux. Ainsi :

- les mammifères forestiers fréquentent les boisements (zones réservoirs principales) mais aussi préférentiellement le bocage prairial et les lisières en général ;
- les amphibiens nécessitent la disponibilité de milieux humides et même, aquatiques lors de leur reproduction ; leur déplacement se fait

préférentiellement par les connections humides et en particulier en prairie ;

- les odonates sont également liés aux surfaces en eau lenticues (plans d'eau) ou lotiques (cours d'eau, petits écoulements...) ;
- les insectes saproxylophages utilisent les vieux arbres du bocage ou des boisements, mais de façon sélective ;
- la loutre est inféodée - pour la majeure partie de son cycle de vie - aux cours d'eau et à leurs abords, mais peut, en période de reproduction, passer d'un sous-bassin hydrographique à un autre ;
- les espèces végétales ont des potentiels de dispersion très variés et des milieux de vie très divers, toutefois chaque espèce patrimoniale est généralement étroitement inféodée à un habitat caractérisé (tourbière, bordure d'étang, boisement de feuillus sur sol neutre, landes oligotrophes, prairies mésophiles, etc.) qui peuvent constituer un réseau en « pas japonais ».

► Le choix des sous-trames

Il découle des groupes taxonomiques évoqués.

Pour le présent travail, nous avons retenu :

- les boisements (sous-trame boisée) ;
- le bocage de haies (sous-trame bocagère sans tenir compte des talus non boisés) ;
- les prairies permanentes (sous-trame prairiale), le terme étant entendu comme ne prenant en compte que les prairies d'au moins 5 ans (en principe, une durée plus longue est tout à fait possible pour une forte proportion d'entre elles) à l'opposé des prairies temporaires ;
- les zones humides : celles-ci comprennent une grande diversité de milieux ; l'examen des typologies des inventaires montre qu'il s'y trouve à la fois des boisements, des prairies, des marécages, etc... conformément à la typologie SAGE/SDAGE et, au sein de ces catégories, des milieux assez divers en valeur écologique et fonctionnelle ;
- les landes : toutefois cette catégorie n'a été identifiée que 2 fois sur le territoire examiné, probablement en raison des limites de détection et de caractérisation typologique, d'une part, et du caractère incomplet des

prospections de terrain lorsqu'elles existent, d'autre part ; elle n'a donc pas été utilisée en définitive pour le traitement cartographique ;

- les cours d'eau et surfaces en eau : le réseau est identifié à partir des inventaires transmis par les SAGE ou inventaires communaux, et complété avec la BD Topo et les inventaires mis en ligne sur le site de l'Etat. Pour le petit chevelu, (rang de Strahler d'ordre 1), il peut être identifié de façon hétérogène en fonction des sources de données.

Les bois, le bocage, les prairies permanentes non humides constituent la trame verte. Les cours d'eau, plans d'eau et zones humides (quelle que soit leur nature) la trame bleue. A cette échelle l'intégration des réseaux de mares n'est pas accessible.

► La détermination des corridors

Le principe même de la TVB étant de pérenniser ou d'améliorer les continuités écologiques, donc la viabilité écologique et génétique des populations animales, la distinction de couloirs préférentiels de déplacement au sein d'un territoire en constitue un des composants majeurs.

Plusieurs méthodes existent pour obtenir cette différenciation. Nous avons retenu une méthode souple classique de dilatation-érosion qui, à cette échelle de travail, est correcte pour représenter les potentialités de connexion. En résumé :

- Une zone tampon est affectée à chaque réservoir (cette zone tampon est liée à la distance maximale estimée de déplacement d'une espèce ou d'un groupe d'espèces) ;
- Une fois le tampon obtenu, on applique une érosion (ici de la même valeur) pour réduire à des couloirs les jonctions entre réservoirs et supprimer les zones tampons ne jouant aucun rôle de corridors ;
- Les distances ici retenues sont de 500 m pour les bois et de 400 m pour les zones humides, plans d'eau et cours d'eau.

Pour les bois, une distance plus importante aurait provoqué de grandes couvertures sur certaines communes sans permettre de discriminer les relations inter-boisements les plus faciles : or la faune répond à une attractivité et à une recherche stratégique de moindre coût, donc minimise les distances utiles. Pour les zones humides, la distance est un maximum connu pour la plupart des espèces

d'amphibiens, ce que nous avons privilégié, mais d'autres choix pourraient s'appliquer pour d'autres catégories animales.

Les cartes produites par sous-trame fournissent les entités fonctionnelles (unité de forte connectivité) complémentaires des réservoirs.

L'importance spatiale des corridors est évidemment très liée à l'importance spatiale des réservoirs, même si la forme de ces derniers a une influence.

► La cotation des réservoirs et des corridors

Les cotations retenues pour hiérarchiser les réservoirs sont récapitulées ci-dessous :

cotation (intérêt décroissant)	1	2	3	4
sous-trame boisée	intérêt patrimonial connu (zonages)	surface ≥ 5 ha	surface < 5 ha	
sous-trame bocagère	pas de hiérarchie			
sous-trame prairiale	intérêt patrimonial connu (zonages)	surface ≥ 5 ha	surface comprise entre 1 et 5 ha	surface < 1 ha
sous-trame des zones humides	intérêt patrimonial connu (zonages) ou intérêt patrimonial selon code Corine-Biotope	intérêt notable selon code Corine-Biotope	autres ZH de surface ≥ 1 ha	autres ZH de surface < 1 ha
sous-trame des cours d'eau	Frayères listes 1 et 2, zones d'alimentation et de croissance de crustacés, réservoirs biologiques jouant un rôle clé pour le très bon état écologique	autres cours d'eau		

La surface « seuil » pour les réservoirs boisés a été choisie à 5 ha à titre indicatif, car selon les espèces, les surfaces de territoire peuvent être très différentes. Les cervidés utilisent des territoires beaucoup plus vastes allant de quelques dizaines d'hectares à quelques milliers d'hectares. Mais il est reconnu que la diversité spécifique des îlots boisés augmente en proportion de leur surface. Les grands massifs étant déjà identifiés dans les zonages patrimoniaux, le reste des classes de taille dans notre territoire d'étude aboutit à une moyenne proche de 5 ha. On notera qu'une prairie, même de surface limitée, peut jouer un rôle de complément au sein du système bocager et boisé, donc même des surfaces de moins de 1 ha sont intéressantes potentiellement. Toutefois, il a été considéré que l'intérêt pour la trame est d'autant plus fort que la superficie est notable. Pour les zones humides, la hiérarchisation, outre les zonages patrimoniaux connus, prend en compte l'intérêt potentiel en biodiversité et en fonctionnalités des entités Corine-Biotopes. Un classement a donc été fait pour discriminer les trois.

PLUi H LOUDEAC COMMUNAUTE > Rapport de présentation

► Le réservoir et les corridors boisés

Plusieurs grands massifs forestiers sont présents dans le territoire d'étude (forêts de Loudéac, de la Hardouinais, de Boquen), et en périphérie du territoire (forêts de Lanouée, de Quenécen, de Lorge). Ces grands massifs sont identifiés comme **réservoirs prioritaires**.

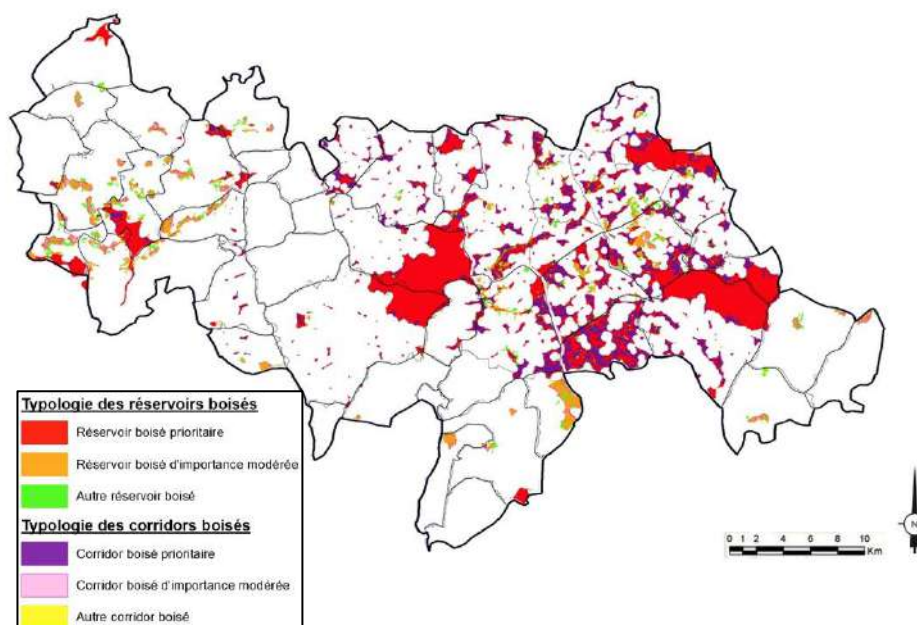
Les zones à fort taux de boisement apparaissent d'emblée par analyse visuelle à partir du maillage de 25 ha :

- Le Centre et l'Est du territoire entre Collinée, La Motte et Saint-Launeuc ;
- L'Ouest du territoire (d'Allineuc à Caurel).

Des zones « de faible boisement » apparaissent également notamment au Nord du territoire et ponctuellement en secteur Sud (Plumieux, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Le Cambout).

Entre ces différents réservoirs, prioritaires ou d'importance plus modérée, ont été délimités des corridors boisés.

Sous trame boisée du territoire
(Source : BD topo – extraction EQS 2018)



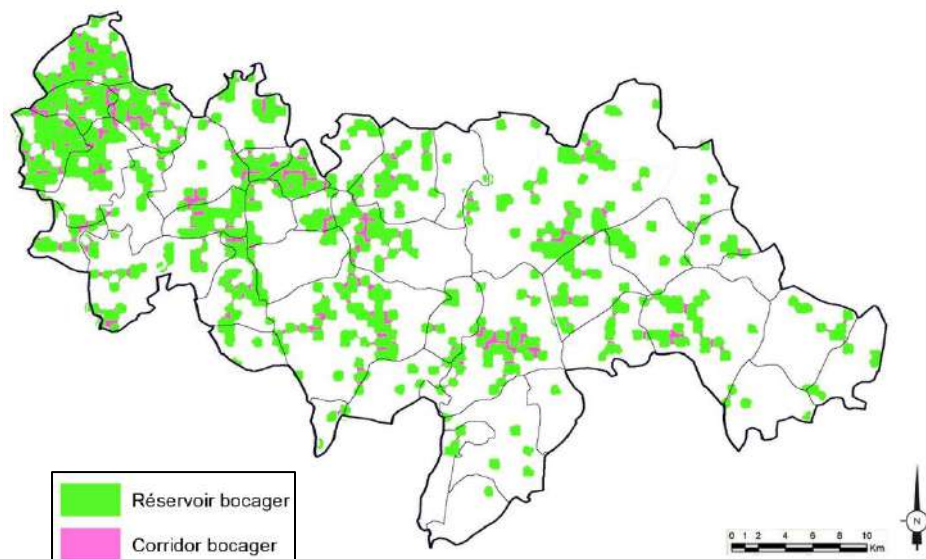
► Le réservoir et les corridors bocagers

Entendu de façon restrictive comme réseau de haies, il est identifié ici à partir de la BD Topo complété au besoin des inventaires de haies réalisés. On retient comme réservoir bocager les îlots de haies de densité supérieure à 100 ml/ha. Le découpage spatial est la maille de 25 ha. Ce seuil de 100 ml/ha correspond à une densité déjà élevée en Bretagne et dans le territoire concerné. Mais il permet de bien différencier les zones de forte densité (à préserver) des zones de bocage plus lâches (à conforter). On sait que le seuil de 4 ha a été avancé dans certaines études sur l'intérêt du bocage de l'Ouest de la France comme étant le seuil au-delà duquel, en cas d'ouverture plus importante du maillage, les avantages du réseau bocager décroissent sensiblement. Une maille régulière de 4 ha correspond approximativement à 100 ml à l'hectare.

Les zones de réservoirs denses (densité supérieure ou égale à 100) ont été définies comme réservoirs bocagers du territoire.

Sous trame bocagère du territoire

(Sources : BD topo/inventaire haie – extraction EQS 2018)



Ces zones de réservoirs bocagers s'avèrent être :

- L'Ouest du territoire (en particulier communes du Haut-Corlay, Corlay, St Martin, St Mayeux) ;
- Le centre Ouest (St Hervé, Le Quillio,) ;
- L'Ouest et Nord-Ouest de la forêt de Loudéac (Plouguenast, La Motte, Loudéac Est) ;
- Le centre Est (« Pays du Mené » p.p. : Collinée, St Gilles du Mené, Laurenan, Plémet, Merdrignac).

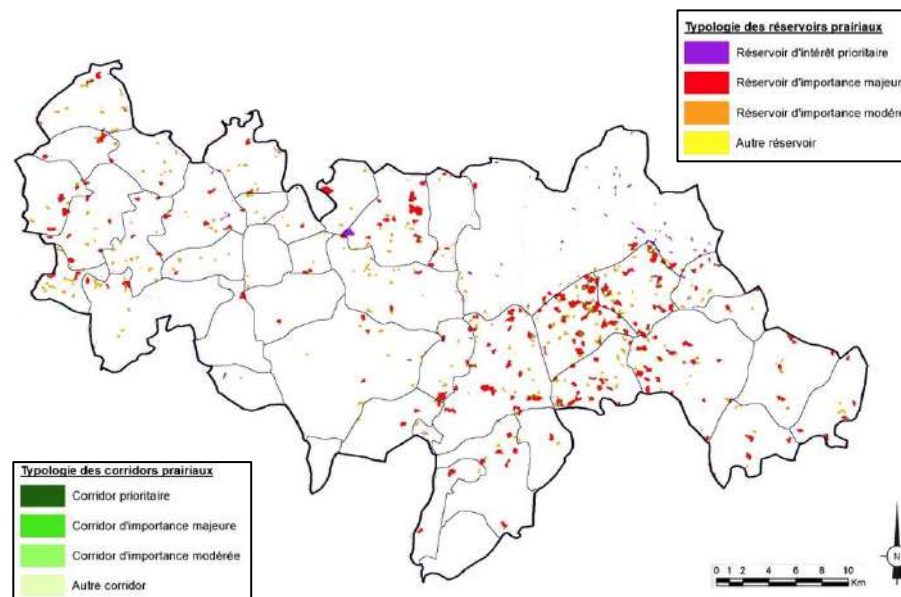
Des corridors bocagers ont été définis lorsque les réservoirs sont proches et que la perméabilité du territoire est avérée (voir carte).

► Le réservoir et corridors prairiaux

Il s'agit ici des prairies permanentes non humides (dans le cas contraire, elles sont intégrées à la sous trame « zones humides »). Elles contribuent à définir une trame verte en complément des sous-trames boisée et bocagère. Il n'est guère possible pour cette sous-trame, de distinguer réservoirs et corridors. Pour délimiter les zones de continuité prairiale, on a également appliqué une zone tampon de 100 m (distance de déplacement d'espèce de 200 m au total).

Sous trame prairiale du territoire

(Source : BD topo – extraction EQS 2018)



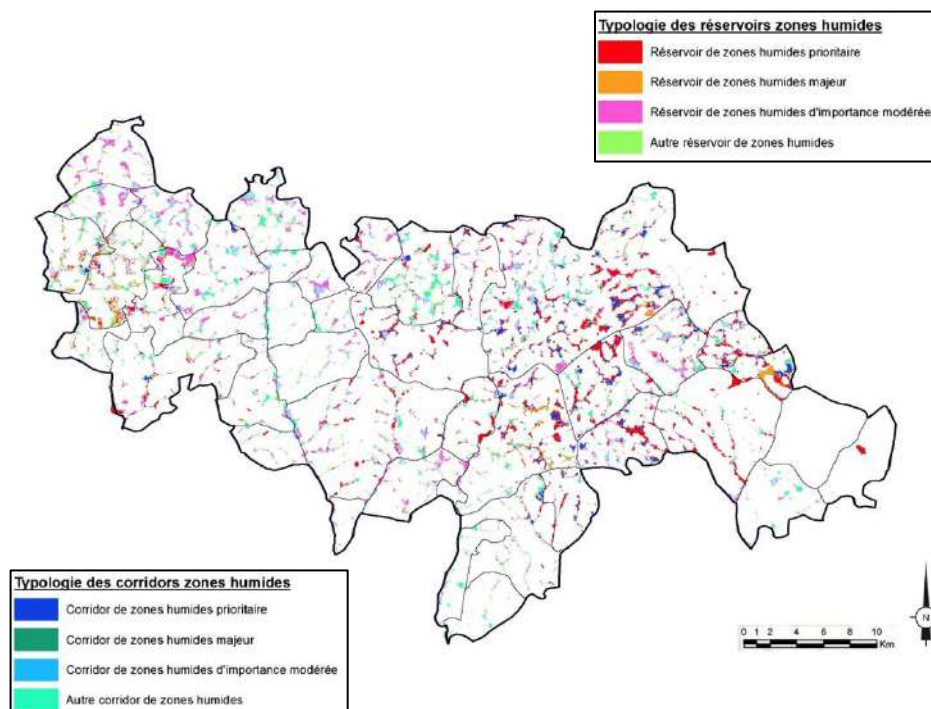
Trois sous-ensembles de communes plus riches en prairies permanentes sont identifiables :

- A l'Ouest d'une diagonale Uzel-St Gilles Vieux Marché ;
- Au centre et à l'Est (Est de Loudéac jusqu'à Merdrignac) ;
- Au Nord de Loudéac (La Motte, Plouguenast).

► **Le réservoir et les corridors de zones humides**

Les sources de données hétérogènes en précision et en fiabilité ont dû faire l'objet de traitements d'homogénéisation et de filtrage. Les inventaires sont plus ou moins similaires ce qui induit probablement un artefact de densité de zones humides selon les communes, certaines étant plus finement travaillées que d'autres.

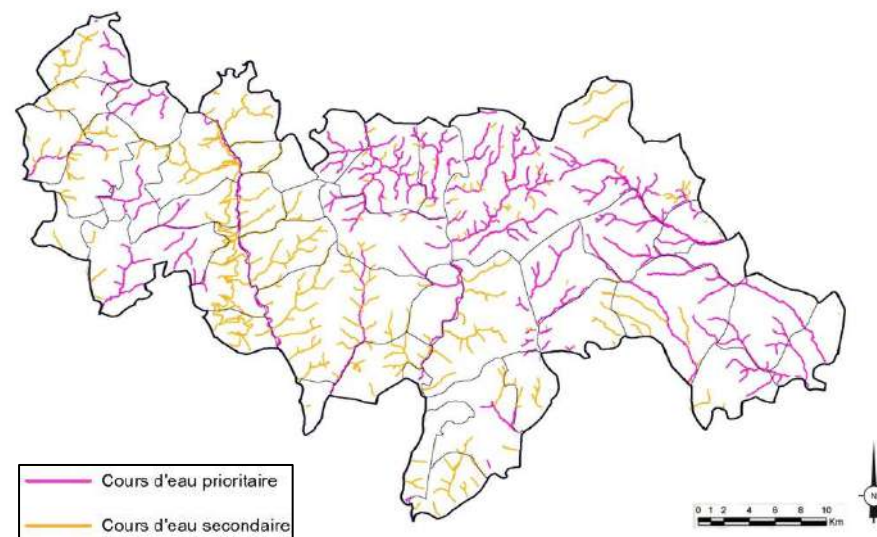
Sous trame des zones humides du territoire
(Sources : inventaires communaux et des SAGE – extraction EQS 2018)



► **La trame des cours d'eau**

Le réseau hydrographique est particulièrement dense sur le territoire. Le réseau s'organise globalement autour de huit principaux cours d'eau (le Sulon, l'Oust, le ruisseau du Larhon, le Lié, le Ninian, l'Hivet, la Rance et le Meu). A noter que certains ont fait l'objet d'inventaires plus complets des obstacles à l'écoulement (ROE).

Sous trame des cours d'eau du territoire
(Source : BD topo – extraction EQS 2018)



► Les obstacles aux déplacements

Trois catégories d'obstacles peuvent être, en première approche, considérées pour la TVB sur le territoire : pour la trame verte, les infrastructures et les zones urbanisées ; pour la trame bleue, les obstacles sur cours d'eau.

- Infrastructures linéaires:

Ont été retenues les voies nationales, ainsi que les infrastructures départementales de trafic supérieur à 1000 véhicules/jour selon la carte éditée en 2009 par le Conseil Général. Ce seuil correspond, sur une quinzaine d'heures diurnes, à une moyenne de plus de 60 véhicules/heure donc plus d'un passage par minute, seuil largement suffisant pour provoquer de nombreuses occasions de collisions routières et pour générer des interruptions au moins partielles des corridors (obstacles semi-perméables).

Les principaux secteurs d'impact de ces infrastructures sont les suivants :

- Secteur Est : Collinée ->Merdrignac-> la Chèze et RN 164 ;
- Nord et Sud de Loudéac (D700, route de Plouguenast->Loudéac et de Loudéac->La Chèze, RN 164) ;
- Secteur Ouest : route d'Uzel à Mûr de Bretagne, et Mûr->Corlay, et RN 164.

Ces indications ne préjugent pas de « passages faune » éventuels déjà en place ou programmés qui rétabliraient des corridors. Elles orientent en revanche sur les secteurs où de tels aménagements pourraient s'avérer utiles d'autant que la RN 164 traverse le territoire d'Est en Ouest.

- Zones urbanisées :

Il ne peut être question ici de descendre à une échelle inférieure au 1/50 000^e pour analyser l'impact éventuel de chaque zone urbaine, car selon la densité du bâti et la structure spatiale de la trame urbaine, le résultat vis-à-vis des fonctionnalités écologiques peut être très différent.

- Obstacles à l'écoulement :

On rappelle que les obstacles sur cours d'eau sont incomplètement identifiés par les inventaires disponibles : la carte doit être considérée sur ce point comme un premier travail à compléter. De nombreux obstacles à l'écoulement ont été répertoriés sur certains cours d'eau (l'Oust, le Lié...). Cette problématique est donc bien réelle.

La mise en œuvre de la trame verte et bleue - les enjeux et les orientations

La TVB du territoire rassemble les sous-trames en une carte globale « Trame verte et bleue » et révèle une mosaïque de milieux particulièrement denses, où sont mis en exergue les éléments suivants :

► Pour la Trame verte :

- **les réservoirs boisés** : ils constituent les milieux naturels à caractère patrimonial reconnus (NATURA 2000, ZNIEFF, espaces naturels sensibles), souvent valorisés sur le plan du tourisme vert, des loisirs de nature et des paysages, de la sylviculture. Les menaces qui peuvent peser sur ce type de milieu et altérer leur rôle de réservoir sont indirectes : évolution du climat, prolifération de parasites, modes de gestion des abords perturbant les fonctionnalités des lisières, ...
- **la matrice agro-bocagère** : elle est caractéristique des paysages d'élevage du grand ouest de la France. Le bocage y assure de nombreuses fonctions en lien avec le système agricole : protection des animaux et des cultures, maîtrise du ruissellement et gestion de la qualité de l'eau, valorisation du bois, insertion paysagère... L'étalement urbain et ses effets induits tels que les besoins en infrastructures (voirie, réseaux...) peuvent être facteurs de fragmentation du maillage bocager. Les incertitudes quant à l'évolution des pratiques agricoles questionnent également l'entretien du bocage.
- **la matrice culturale** : elle est la résultante d'une évolution des pratiques agricoles et des productions ayant conduit à une réorganisation du parcellaire d'exploitation et à une ouverture de la trame bocagère. Elle fait peser une pression plus importante sur la qualité de l'eau dans les bassins versants concernés. La restauration d'un maillage de haie y revêt un enjeu fort.

► Pour la Trame bleue :

- **les réservoirs zone humide** : ils correspondent aux zones humides inventoriées. Ils sont étroitement associés au maintien de la fonctionnalité écologique des cours d'eau au travers de la régulation de leur nappe d'alimentation et de la qualité de l'eau, de la diversité biologique tant floristique que faunistique favorable notamment aux frayères. Les menaces portent à la fois sur les incertitudes relatives à l'évolution des systèmes agricoles et à celui du tissu urbain, facteurs de fragmentation de ces milieux et générateurs d'effets indirects à travers les modifications des conditions du ruissellement notamment.

- **les cours d'eau** : continuité essentielle pour toute une faune aquatique et inféodée, leur rôle est également majeur au titre du cadre de vie et des paysages aux abords de sites touristiques et des bourgs. Les menaces essentielles sont indirectes, au travers de la préservation de la qualité de l'eau.

agglomérations qu'elle traverse ou qu'elle contourne : Plémet, Loudéac, Saint Caradec et Caurel.

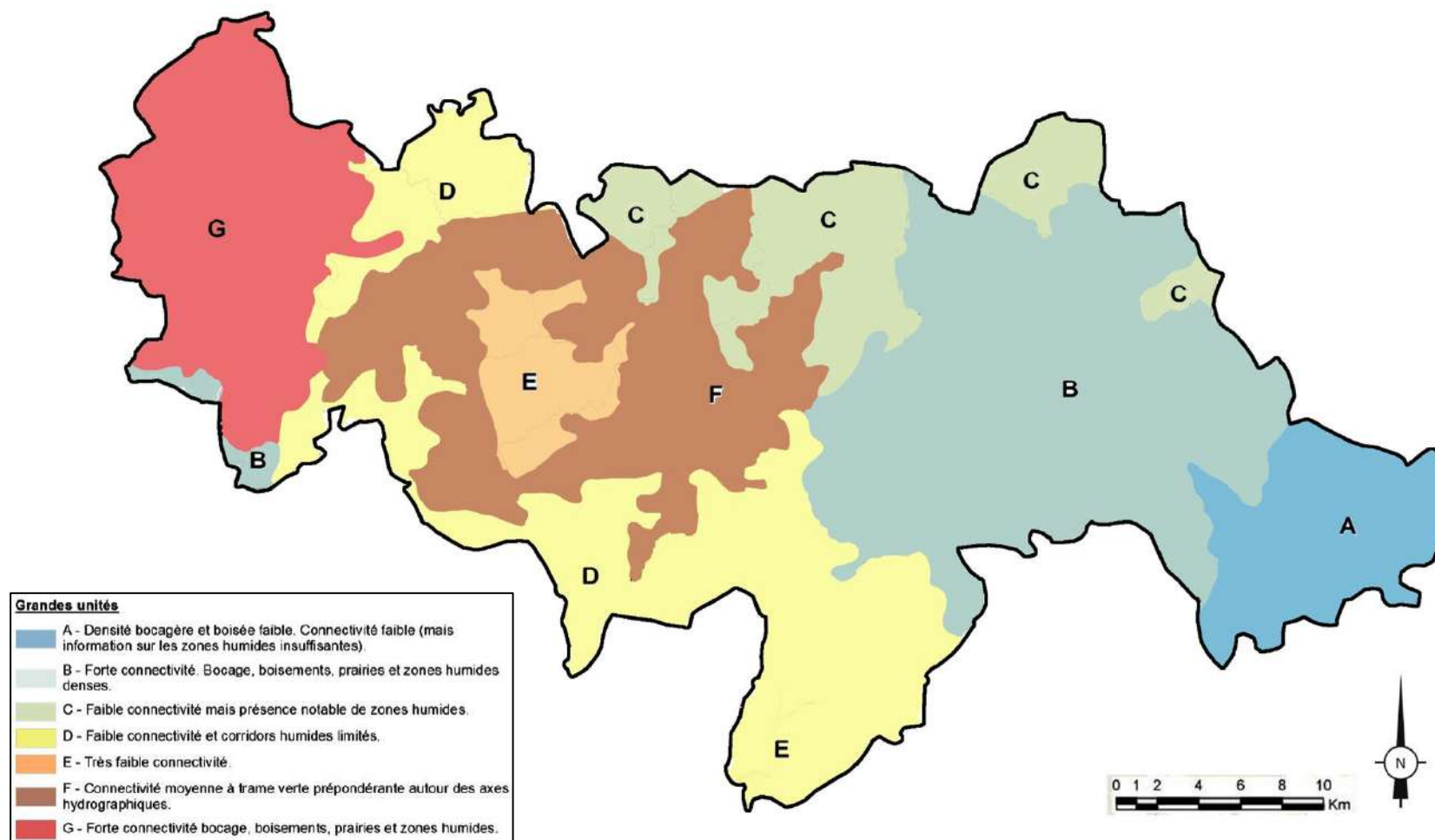
A l'échelle du territoire, les cartes de synthèse ci-après exprime une opposition entre :

- des ensembles à **forte connectivité** (conjonction de densité élevée du réseau bocager et des zones humides) en particulier sur :
 - l'Ouest, correspondant aux têtes de bassin versant du Blavet (G);
 - la vallée de l'Oust et la rigole d'Hilvern ;
 - les têtes de bassin versant entre la forêt de Loudéac et la forêt de Lorge (en limite Nord d'Uzel) et la vallée du Lié ;
 - les têtes de bassin versant du Ninian, de l'Yvet et de la Rance en limite Est (B).
- des zones à **connectivité moyenne** (secteur F) et des zones de **nettement plus faible connectivité correspondant à des secteurs où la matrice culturelle est prépondérante** (secteurs C, D et E). Ajoutons à ces zones, le secteur A (Sud-Est du territoire – BV du Meu) où les données sur les zones humides sont insuffisantes pour juger de la réelle connectivité des milieux.

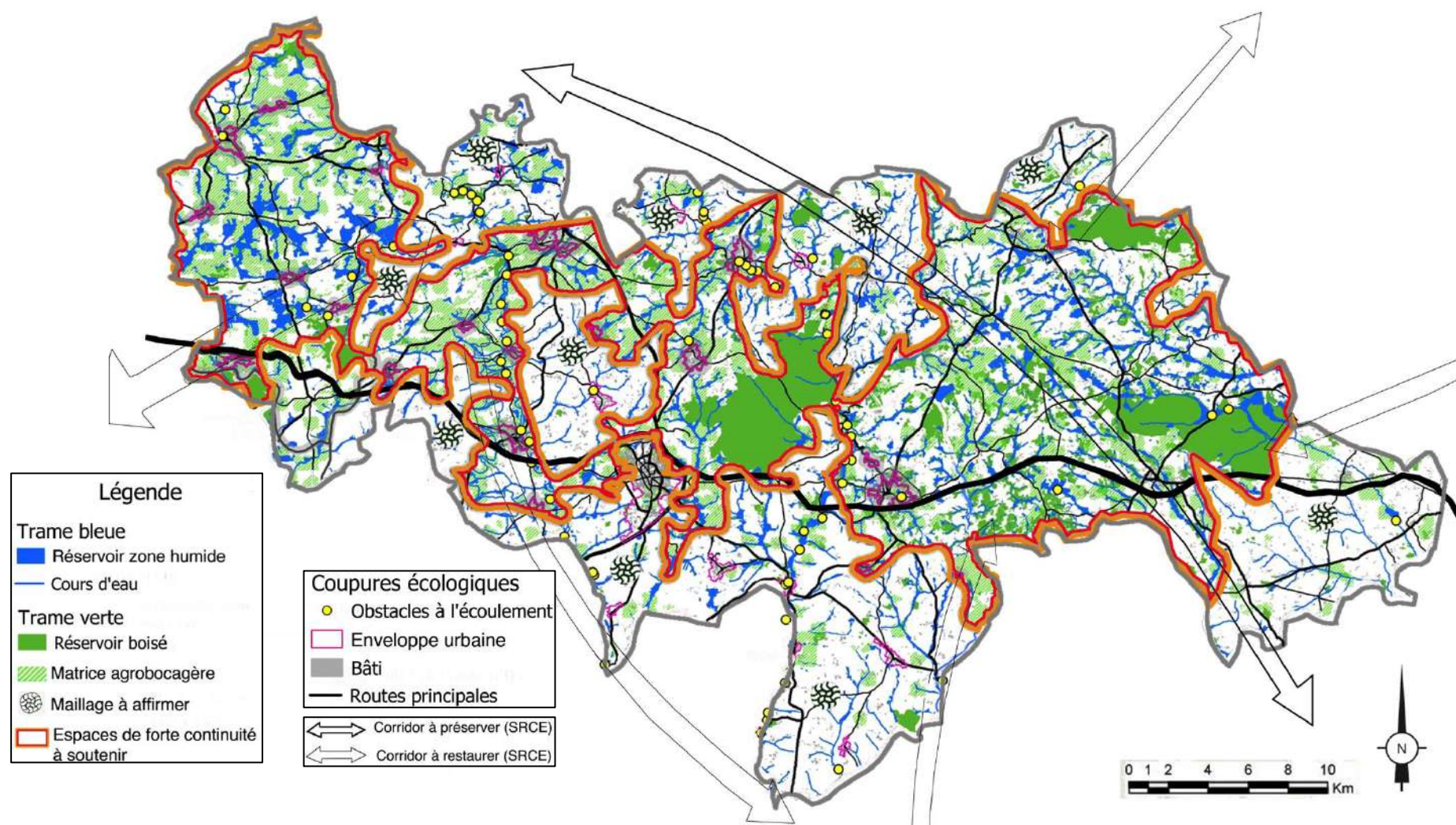
A partir de ces informations, des continuités à plus longue distance que les proximités de réservoirs se manifestent, sans qu'il soit certain de pouvoir les étayer sur des informations biologiques (déplacements de faune) à cette échelle. On peut considérer qu'ils permettent une bonne continuité de relations entre les réservoirs importants de ce territoire et vers les territoires voisins, affinant ainsi l'armature régionale des grands ensembles de perméabilité du SRCE de Bretagne. Ils correspondent pour l'essentiel, soit à des axes hydrographiques notables (Oust, Lié, Ninian...), soit aux surfaces de réservoirs bocagers ou boisés denses, avec des zones humides en appui. Ils ont majoritairement une direction Nord-Sud.

Les principaux points d'interférence entre ces continuités et les obstacles potentiels (infrastructures linéaires, enveloppes urbaines, ainsi que les interruptions de continuité liées aux zones ouvertes), ont été visualisés également sur cette carte de synthèse comme « points noirs probables » : un « axe » se détache plus spécifiquement à l'appui de la RN 164 et des

Unités du territoire selon leur connectivité
(Réalisation : Ouest Am 2015 - EQS 2018)



La trame verte et bleue du territoire
(Réalisation : EQS 2018)



On attire également l'attention sur les aspects suivants :

- Il s'agit de potentialités. Une TVB ne fournit jamais de photographie certifiée du territoire, mais compile et interprète des données dont la fiabilité est diverse et l'incertitude parfois importante. Elle permet de hiérarchiser l'espace sur le plan des fonctions écologiques de façon probabiliste, mais cette hiérarchisation doit être adoptée avec souplesse – adaptabilité de la faune, modification de l'occupation du sol possible, nature des espèces concernées, etc.

La TVB étant un outil d'aide à la décision, a vocation à « **provoquer** » un **programme d'action**. A ce titre, les réservoirs et les corridors sont sensés évoluer dans le temps sous l'effet des politiques publiques. Et ils évoluent déjà spontanément par la dynamique naturelle et par l'intervention des acteurs (gestion, changements d'affectation). La synthèse est datée (par les sources d'information et par la date du traitement).

Les orientations qui peuvent découler de la TVB sont de deux types : les orientations génériques, valables en fonction de l'état actuel du réseau écologique, et les orientations circonstanciées, adaptées localement à telle ou telle configuration. A l'échelle du territoire d'étude, pour les premières, on citera par exemple :

- Dans les zones de corridor avéré et surtout s'ils sont d'intérêt prioritaire, éviter toute déstructuration et conforter ce qui existe ;
- Dans les zones de réservoirs, surtout s'ils sont prioritaires, appliquer un zonage de préservation et des orientations de gestion favorables au maintien du patrimoine naturel et rural ;
- Dans les zones riches en zones humides, veiller à la protection de ces entités, protection de toute façon déjà acquise sur le plan réglementaire (cf. SDAGE et SAGEs) ;
- Dans les zones ouvertes ou semi-ouvertes, des programmes de reconstitution bocagère voire d'aides spécifiques au boisement permettent actuellement et permettront encore à l'avenir de compléter le réseau subsistant et de reconnecter certains corridors fragiles ou interrompus ; ces dispositifs doivent être précédés d'un contexte de zonage interdisant toute suppression de haie ; mais la préservation du bocage, comme son confortement, qui ne vaut pas seulement pour les réservoirs ou corridors prioritaires, et concerne nombre d'acteurs du

territoire, ainsi que les politiques publiques possibles, ne ressortent pas uniquement du PLUi et du SCoT ;

- Dans les zones de discontinuités liées à la rencontre d'aménagements ou d'urbanisation avec des corridors, chercher à rétablir le corridor à proximité par des zonages spécifiques, voire l'acquisition foncière ; lorsque c'est nécessaire modifier les ouvrages de franchissement ou en créer ;
- Enfin, dans les zones insuffisamment connues, mettre à jour les connaissances par les inventaires nécessaires : zones humides, axes de déplacement de la faune, caractérisation patrimoniale des réservoirs...

Les orientations circonstanciées du SCoT et du PLUi tiendront compte à la fois des modes de gestion (agricole, forestière ...), des tendances d'évolution (extension urbaine, déprise agricole...) pour décliner les orientations génériques.



SYNTHESE « BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE »

Atouts	Faiblesses
- Des espaces naturels protégés (2 sites NATURA 2000, 4 sites inscrits, 6 ENS) constituant des espaces majeurs de biodiversité - 8 ZNIEFF de type II et 18 ZNIEFF de type I (espaces naturels non directement protégés) complètent le dispositif des espaces majeurs de biodiversité du territoire - Les grandes forêts du territoire (Forêt de Lorge, Forêt de Loudéac, Forêt de Boquen, Forêt de la Hardouinais, ...) sont répertoriées comme Zones d'Intérêt Ecologiques, Floristiques et Faunistiques et sont ainsi considérées - Une diversité de milieux humides : vallées, cours d'eaux, zones humides - Des espèces localement présentes intéressantes : truites Fario, anguilles, loutres, mulette perlière...	- L'espace agricole et bocager constitue la matrice du territoire et permet le maintien d'une bonne biodiversité : celle-ci est donc dépendante de l'évolution de l'activité agricole - Un bocage présentant localement des connectivités insuffisantes - Des cours d'eau fortement modifiés ne permettant pas un retour aisé à un bon état et à un bon fonctionnement des continuités écologiques
Opportunités	Menaces
- Intégration des espaces protégés mais aussi répertoriés (ZNIEFF) dans les éléments de la trame verte et bleue à protéger dans les documents d'urbanisme et à gérer de manière à les destiner à des usages compatibles avec leurs intérêts écologiques. - Une multitude de cours d'eau permettant d'offrir une bonne assise à la trame bleue - Une multitude de petits boisements permettant de fournir des réservoirs de biodiversité secondaire ou des espaces relais notables à la trame verte - Un inventaire des haies permettant de dresser un état des lieux et proposer des actions de restauration, voire de redéploiement dans le cadre de la trame verte et bleue	- Dégradation de la qualité des cours d'eau et des zones humides - Evolution de l'activité agricole (disparition des petites exploitations, concentration et regroupement du parcellaire, régression de l'élevage et intensification des cultures) - Un Développement non maîtrisé de l'urbanisation venant altérer la qualité les fonctionnalités écologiques du territoire - Des projets d'aménagement n'anticipant pas suffisamment l'existence des continuités écologiques - Dégradation des haies par manque d'entretien

Diagnostic – compléments thématiques



Préservation de la ressource en eau

LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Un réseau hydrographique dense mais fortement artificialisé

Le territoire présente un réseau hydrographique dense qui correspond aux têtes des bassins versants de plusieurs cours d'eau d'importance, dont l'Oust, le Lié, le Meu ou encore la Rance.

Ce réseau a connu d'importants travaux d'aménagement au XIX^{ème} siècle en vue d'assurer des niveaux d'eau adaptés à la navigation pour le canal de Nantes à Brest et le canal d'Ille et Rance, qui visent aussi plus généralement à limiter les « assecs » estivaux. Des voies d'échanges multiples existent entre ces bassins versants de type canalisation, bief, ainsi que des retenues, barrages et étangs qui ont donc transformé le réseau hydrographique. Les plus remarquables sont la rigole d'Hilvern dotée d'un bief qui avait pour vocation d'acheminer l'eau du barrage de Bosméléac sur l'Oust, le lac de Guerlédan et l'étang de Bosméléac. Ces ouvrages sont devenus des éléments emblématiques sur le plan paysager et d'animation touristique.

Les principaux cours d'eau du territoire

Les principaux cours d'eau du territoire sont des affluents de la Vilaine (Oust, Meu et affluents associés) mais aussi des affluents du Blavet, l'Arguenon et la Rance. En voici la description :

- ▶ **L'Oust** : principal affluent de la Vilaine, cette rivière la rejoint à Redon après un parcours de 145 kilomètres. Elle prend sa source à 225 mètres d'altitude au nord-est du Haut-Corlay, au pied de la cime de Kerchouan. Une grande partie de son cours est artificielle (elle fait partie intégrante, sur plus de 80 kilomètres, du canal de Nantes à Brest). Sur le territoire, elle apparaît après son passage à travers le barrage de Bosméléac. Elle reçoit les eaux de plusieurs affluents en rive gauche dont le Lié et le Ninian traversant également le territoire (Le Lié se jette dans l'Oust à Pleugriffet après un parcours de 60,7 km et le Ninian se jette dans l'Oust à Montertelot après un parcours de 58 km). Elle reçoit également les eaux de quelques affluents en rive droite dont le ruisseau de Kersaudy (affluent de 12 km se jetant dans l'Oust à Uzel).
- ▶ **Le Lié** : Long de 60,7 km, le Lié naît sur le territoire de L'Hermitage-Lorge. Son cours adopte une direction méridionale et traverse le territoire de LCBC en son centre. Il conflue avec l'Oust sur la commune de Pleugriffet.

- ▶ **Le Blavet** : Le Blavet prend sa source à 5 km au sud-ouest du bourg de Bourbriac, à une altitude de 280 m. Long de 148,9 km, il borde l'Ouest du territoire de LCBC où il donne naissance au plus grand lac artificiel de Bretagne, le lac de Guerlédan. Il poursuit ensuite son cours, la plupart du temps artificialisé, pour aboutir dans l'Océan dans la rade de Lorient. A noter que le Blavet est alimenté par de nombreux affluents dont plusieurs de rive gauche traversent le territoire de LCBC. Parmi eux, citons le Sulon (28,6 km), le Daoulas (18,7 km) et le Poulancré (15 km, connu pour ses gorges et ses étangs : étang de Gourveaux au nord, étang de la Martyre à l'ouest, étang de Poulancré au sud, lieux de pêche fréquentés).
- ▶ **L'Hivet (ou Yvel)** : Il prend sa source dans la commune de Saint-Vran près des lieux-dits la Sourtoise et Saint-Christophe, à une altitude de quelque 240 mètres. Il s'écoule vers le sud-est en traversant notamment Merdrignac où il reçoit les eaux des ruisseaux du Duc et de la Ramée. Il forme ensuite le Lac au Duc (hors LCBC) avant de rejoindre le Ninian à l'ouest de Ploërmel, après un parcours de 58,3 km.
- ▶ **Le Meu** : Long de 84,1 km, c'est un affluent de la Vilaine en rive droite prenant naissance à Saint-Vran sur le territoire de LCBC (source très proche de celles du Ninian et de l'Yvet). Il alimente l'étang de la Hardouinais et l'étang de Loscouët.
- ▶ **La Rance** : cette rivière prend naissance sur la commune de Le Mené (Collinée). Elle traverse Saint Vran, Mériillac puis poursuit son parcours vers la Manche où elle accueille l'usine marémotrice sur son estuaire.
- ▶ **L'Arguenon** : Il naît sur la commune de Le Mené (Le Gouray) et se jette dans la mer à côté de Saint-Jacut-de-la-Mer après un parcours de 53,4 km. Seule sa partie la plus en amont est concernée ici.

Notons qu'une infime partie du territoire (partie Nord du territoire du Haut-Corlay) est situé sur le bassin versant du Gouët (Le Gouët, qui ne passe pas sur le territoire, est une rivière qui draine le massif granitique de Quintin avant de déboucher dans la baie de St-Brieuc).

D'autres petites rivières et ruisseaux complètent le contexte hydrographique ce qui en fait un territoire fortement irrigué et offrant de bonnes potentialités en matière de trame verte et bleue (voir chapitre dédié). Cette caractéristique a d'ailleurs poussé la collectivité à faire un recensement global des cours d'eau du territoire.

La multitude de cours d'eau constitue un atout sur le plan écologique mais aussi une contrainte réglementaire en termes d'occupation du sol. En effet, quand un cours d'eau est considéré comme tel, son tracé ne peut pas être modifié et son cours interrompu ou busé de manière à préserver les continuités écologiques (voir encadré ci-dessous pour les critères permettant de différencier un cours d'eau d'un fossé).

Pour identifier un cours d'eau, 4 critères sont à vérifier sur le terrain :

Il existe **un écoulement indépendant des pluies**, c'est-à-dire que de l'eau circule toujours 8 jours après un évènement pluvieux mineur (pluviosité < 10 mm) ;

Le **substrat** (ou le sol) qu'on trouve au fond du lit est différent du sol des parcelles voisines : le fond du lit est composé de minéraux de différentes tailles (graviers, sables, limons...) ;

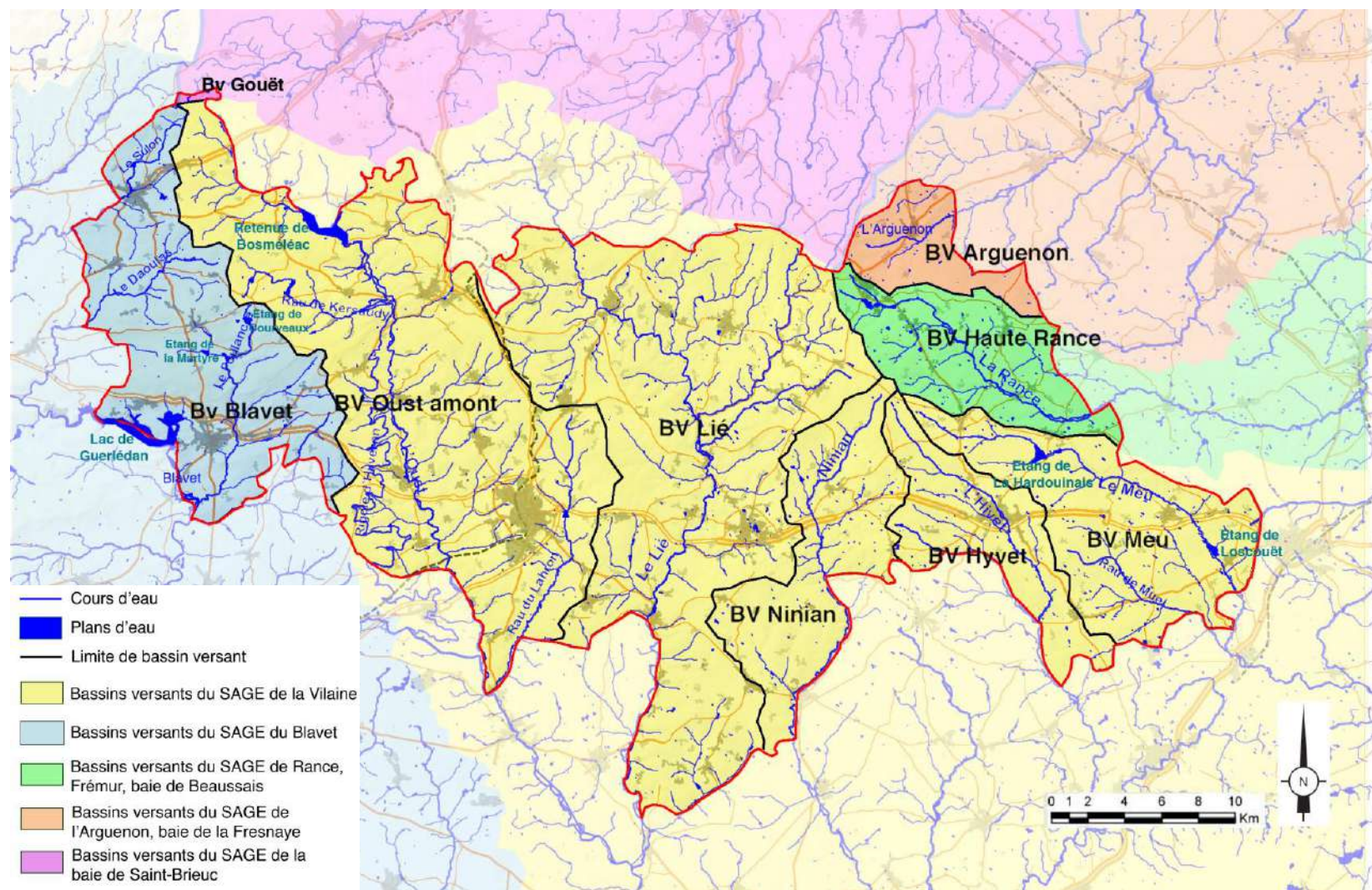
On y trouve **une faune et/ou flore spécifique** ;

Les **berges** mesurent au moins 10 cm de hauteur.

Si 3 critères sur 4 sont identifiés sur le terrain, alors on est en présence d'un cours d'eau

On notera enfin que le territoire est situé la plupart du temps en tête de bassin versant. Cette caractéristique est notable car les têtes de bassins versants sont des zones particulièrement sensibles. Ces zones amont sont en effet particulièrement importantes pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la biodiversité (réservoir biologique, fonction de corridor, zones refuges), la ressource en eau (régime des crues, soutien d'étiage), la qualité physico-chimique (dilution des rejets, autoépuration), l'apport et le transfert de sédiments fins et grossiers vers l'aval.

Les cours d'eau et plans d'eau du territoire, les principaux bassins versants (source EQS- 2018)



Les principaux plans d'eau du territoire

Plusieurs dizaines de plans d'eau sont répertoriés sur le territoire. Parmi eux, citons en particulier :

- **Le lac de Guerlédan**, qui forme la limite entre les Côtes d'Armor et le Morbihan.

Situé dans les gorges du Blavet, il est le plus grand lac artificiel de Bretagne. Couvrant une superficie de 304 hectares, la retenue a une capacité de 51 millions de m³. Créé en 1923, l'ouvrage hydroélectrique a été concédé à EDF en 1946 ; une nouvelle concession a été octroyée à EDF en 2008. Les nouveaux cahiers des charges et règlement d'eau imposent à EDF un ensemble de mesures qui permettent notamment la mise en œuvre des 3 préconisations du SAGE Blavet qui concerne la gestion du barrage et lui confèrent, de fait, une place particulière dans la gestion de l'eau sur le bassin versant du Blavet, et notamment :

- Un rôle important au regard des inondations à Pontivy ;
- Un rôle primordial pour le soutien d'étiage ;
- Un rôle majeur pour l'économie des communes des Côtes d'Armor autour du lac, mais cependant non prioritaire au regard de l'approvisionnement en eau potable des populations aval, et de la lutte contre les inondations.

- **La retenue de Bosméléac** : ce barrage a été construit en 1830 et 1842 lors des travaux du canal de Nantes à Brest pour constituer une réserve d'eau servant à alimenter le bief de partage (entre le Blavet et l'Oust), mais la rigole d'Hilvern, destinée à ce transfert n'ayant jamais été utilisée, son rôle a été réduit à l'alimentation de l'Oust. La rigole est sous la responsabilité du Conseil Départemental. La retenue, sous responsabilité de la Région, couvre une surface de 72 ha et stocke un volume de 2,6 millions de m³. Ce plan d'eau est utilisé pour les loisirs nautiques et la pêche. Le SAGE Vilaine précise qu'aucun règlement d'eau ne régit cet ouvrage et ses usages. Seul un débit minimal d'étiage est appliqué. On notera que le déversoir de crue est sous-dimensionné et que les ouvrages de vidange sont en mauvais état.

- **L'étang de Gourveaux, l'étang de la Martyre et l'étang de Poulancre** : ces étangs, à intérêt essentiellement piscicole, sont situés dans la vallée du Poulancre. L'étang de Gourveaux, d'une superficie de 15 ha est la propriété de la fédération de pêche. Il est vide depuis 2010, et a tendance à s'enfricher (colonisé par les saules) car sa digue est en mauvais état. Son intérêt piscicole en est donc fortement altéré. L'étang de la Martyre, d'une superficie de 11 Ha, est une retenue d'eau qui a été créée au Moyen Âge (elle

faisait partie intégrante, avec l'étang de Poulancre, d'un vaste complexe sidérurgique). Traversé par le ruisseau de Poulancre, il est la propriété de la fédération de pêche qui l'a aménagé pour en faire un réservoir à brochets. L'étang de Poulancre, d'une superficie de 7 Ha, est situé près du bourg de St Gilles Vieux Marché. Il est alimenté par le ruisseau de Gourveaux venant du bourg et est traversé par le ruisseau de Poulancre venant de l'étang de la Martyre. Celui-ci est, depuis 2013, la propriété de la communauté de communes.

- **L'étang de la Hardouinais et l'étang de Loscouët** : ces étangs sont situés dans la vallée du Meu. Situé entre Merdrignac et Saint-Launeuc, en lisière de la forêt éponyme (propriété privée), l'étang de la Hardouinais, retenue d'eau artificielle d'une cinquantaine d'hectares, a été créé à l'origine pour alimenter en eau le petit étang situé en aval sur le Meu, celui-ci devant fournir l'eau produisant la force motrice nécessaire pour actionner le soufflet du haut-fourneau de la Hardouinais. Remis en eau fin 2014, l'étang abrite une flore variée dont certaines espèces rares sont protégées telle la glycérie aquatique ou encore l'étoile d'eau. L'étang de Loscouët, d'une superficie d'environ 29 ha est un plan d'eau présentant certains intérêts pour la flore et la faune. Son intérêt écologique est toutefois réduit aujourd'hui car celui-ci a été entièrement clôturé et aménagé dans un but de pêche de loisir commercial (étang privé). La berge de la rive Est est abrupte partout, avec des places de pêche numérotées, et porte un chemin et un rideau arboré en partie artificiel.

Des cours d'eau aux potentialités écologiques notables malgré une qualité biologique dégradée

Des cours d'eau aux qualités piscicoles certaines

Les cours d'eau de l'aire d'étude sont pour la plupart classés en 1^{ière} catégorie piscicole, (tous sauf un tronçon du ruisseau de Corlay, affluent du Sulon et la retenue de Bosméléac, sur l'Oust) et ce malgré l'artificialisation du réseau.

Ce sont donc des cours d'eau qui accueillent souvent la truite ou le chabot.

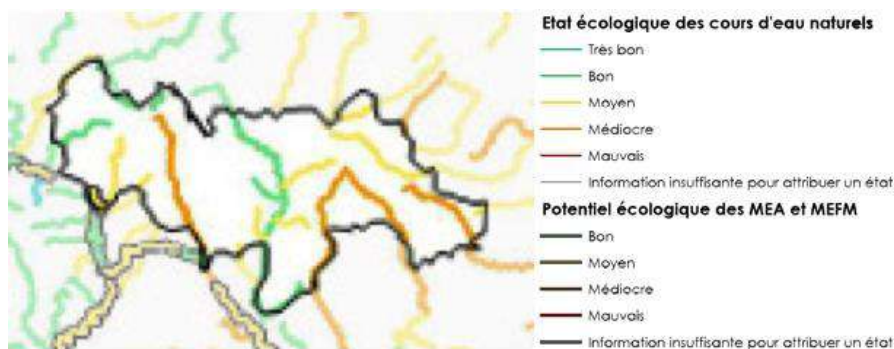
La présence de nombreux obstacles limite par contre l'intérêt piscicole pour les espèces migratrices. Dans ce cadre, seul le Blavet, en aval de la retenue de Guerlédan, présente un intérêt reconnu pour ces espèces.

A cela s'ajoute, comme dit précédemment, l'intérêt piscicole des nombreux lacs, réservoirs et étang pour les poissons blancs, les sandres et les brochets.

Une qualité souvent médiocre

Les cours d'eau du territoire sont généralement de qualité moyenne à médiocre notamment en raison de faibles débits d'été et des rejets d'effluents d'origines diverses. De plus, nombre d'entre eux ont été fortement aménagés (seuils, barrages, rectification des cours et des berges ...) ce qui y réduit les écoulements et les échanges biologiques.

La carte ci-dessous montre l'état des lieux effectué en 2013 lors de la réalisation du diagnostic du SDAGE 2015/2021 :



En 2013 (diagnostic réalisé dans le cadre du SDAGE 2015/2021), on notait en particulier une bonne qualité pour l'amont du Lié et de l'Oust, le Daoulas ainsi que pour le Blavet en amont de Guerlédan, une qualité moyenne pour le Lié aval, le Poulancré, le Sulon, le Blavet à Guerlédan, la Rance et l'Arguenon et une qualité médiocre pour le Meu et mauvais pour l'Oust, le Ninian, l'Hyvet/Yvel

Malgré les nombreuses actions menées depuis quelques années pour améliorer la situation, la plupart des masses d'eau du territoire, montrent toujours aujourd'hui un état dégradé (source : Etat des lieux en préparation du SDAGE 2022/2027) :



Des objectifs de qualité à atteindre, conformément aux attentes du SDAGE

Malgré la forte artificialisation des cours d'eau, ceux-ci gardent un fort potentiel écologique. Dans ce cadre, le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 a proposé le classement du Blavet, en aval de Guerlédan, en tant que cours d'eau à migrateurs (pour l'Anguille, l'Alose et la Lamproie). Une grande partie des cours d'eau des bassins versants du Blavet, du Lié, de l'Oust, en amont de Bosméléac, de la Rance, du Meu ont également été classés comme réservoirs biologiques.

Certains cours d'eau de l'aire d'étude sont également sur la liste 1 du classement des cours d'eau au titre du L214-17 (C. Environnement) : aucun obstacle nouveau à la continuité écologique ne peut être accordé.

Code	Nom	Etat (moyenne 2014/2015 /2016)
FRGR0014a	LA RANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE ROPHEMEL	3
FRGR0032a	L'ARGUENON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE LA VILLE-HATTE	3
FRGR0093a	LE BLAVET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CANAL DE NANTES A BREST JUSQU'A LA RETENUE DE GUERLEDAN	2
FRGR0093c	LE BLAVET DEPUIS LA RETENUE DE GUERLEDAN JUSQU'A L'AMONT DE PONTIVY (LIEU-DIT LA CASCADE)	1
FRGR0098	LE DAOULAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLESSULIEN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET	2
FRGR0099	LE POULANCRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES	3
FRGR0113	LE MEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GARUN	4
FRGR0126a	L'OUST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE BOSMELEAC	2
FRGR0126c	L'OUST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE BOSMELEAC JUSQU'A ROHAN	5
FRGR0130	LE LIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MOTTE	2
FRGR0131	LE LIE DEPUIS LA MOTTE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUST	3
FRGR0132	LE NINIAN DEPUIS LA CONFLUENCE DU LEVERIN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUST	3
FRGR0601	L'YVEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE DOUEFF	5
FRGR0096	LE SULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-GILLES-PLIGEAUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET	2

Afin d'avoir une ressource en eau durable, le SDAGE Loire-Bretagne, sous l'impulsion de la nouvelle Directive Cadre sur l'Eau (voir encadré), s'est fixé des objectifs de reconquête de qualité associés à un programme de mesures à mettre en place à l'échelle des bassins versants. Comme on peut le constater, les objectifs de bon état (ou bon potentiel, pour les masses d'eau fortement modifiées) sont à atteindre partout, mais avec des délais parfois repoussés en 2021 voire 2027 (liés à la difficulté de mise en œuvre des moyens, sur le plan technique ou financier)

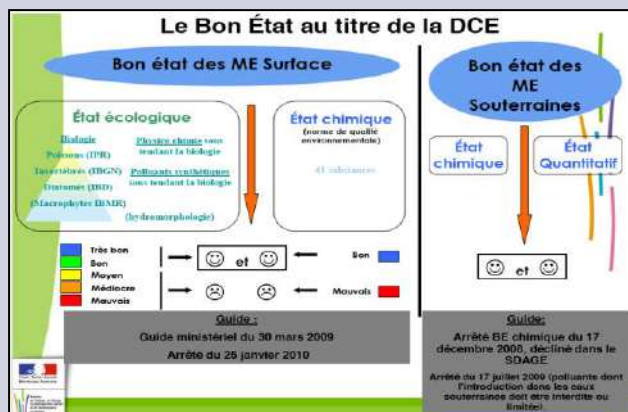
La DCE :

La directive cadre sur l'eau (DCE), transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 renforce les principes de gestion de l'eau en France et précise les points suivants :

- La gestion par bassin versant (avec la mise en application à travers un document de planification, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE),
- Le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques,
- La participation des acteurs de l'eau à la gestion (à travers le comité de bassin),
- Le principe " pollueur- payeur " (ou qui pollue paye et qui dépollue est aidé).

La DCE oriente et enrichit également le SDAGE avec 4 innovations majeures :

- Une logique de résultats : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques et stopper la dégradation de la ressource ;
- L'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau;
- La participation de tous les acteurs comme clé du succès ;
- La transparence des coûts liés à l'utilisation de l'eau et à la réparation des dommages à l'environnement.



Nom	Code	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Objectif d'état global
LA RANCE ET SES AFFLUENTS	FRGR0014a	Bon Etat 2021	Bon état	Bon état 2021
LE BLAVET	FRGR0093a et FRGR0093c	Bon potentiel 2021	Bon état	Bon potentiel 2021
L'OUST	FRGR0126a (amont de Bosméléac) et FRGR0126c	Bon état 2015 en amont de Bosméléac, 2027 en aval	Bon état	Bon état 2015 en amont de Bosméléac, 2027 en aval
LE LIE	FRGR0130	Bon état 2015	Bon état	Bon état 2015
LE NINIAN	FRGR0132	Bon Etat 2021	Bon état	Bon état 2021
L'HYVET	FRGR0133a	Bon Etat 2021	Bon état	Bon état 2021
L'ARGUENON ET SES AFFLUENTS	FRGR0032a	Bon Etat 2021	Bon état	Bon état 2021
LE MEU ET SES AFFLUENTS	FRGR0113	Bon Etat 2021	Bon état	Bon état 2021
RETENUE DE BOSMELEAC	FRGL015	Bon potentiel 2027	Bon état	Bon potentiel 2027
COMPLEXE DE GUERLEDAN	FRGL016	Bon potentiel 2021	Bon état	Bon potentiel 2021
ETANG DE LA HARDOUINAIS	FRGL021	Bon potentiel 2027	Bon état	Bon potentiel 2027

Remarque : L'objectif de bon état chimique consiste à respecter des seuils de concentration - les normes de qualités environnementales - pour les 41 substances visées par la DCE (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc.). Ces

seuils sont les mêmes pour tous les cours d'eau. L'objectif de qualité écologique consiste à travailler sur l'état des berges ou du fond ou encore sur les ouvrages présents.

La valorisation des cours d'eau et plans d'eau autour des loisirs et de la pêche, un atout pour les années à venir qu'il faudra concilier avec les objectifs de qualité des eaux

Nombreux cours d'eau et plans d'eau du territoire sont exploités pour la pêche (plusieurs associations de pêche y regroupent un nombre important d'adhérents). Cette activité constitue donc une activité importante. Notons qu'en outre, le territoire dispose de 3 sites de baignade en eau douce faisant l'objet d'un contrôle sanitaire : les sites de l'anse de Landroannec, du rond point du Lac de Guerlédan et le site de Beurivage à Caurel :

- **Le lac de Guerlédan, en particulier via le site Beau Rivage à Caurel** : ces eaux sont de très bonne qualité bactériologique mais font ponctuellement l'objet de phénomènes de développement de micro-algues (appelées cyanobactéries ou algues bleues) qui peuvent entraîner, en raison de leurs effets potentiels sur la santé en cas de contact avec l'eau, des restrictions d'usage, qui sont gérées de manière très satisfaisante par les collectivités. Divers sports nautiques sont pratiqués : ski nautique, canoës, pédalos, paddle...
- **Le plan d'eau de baignade de Bosméléac** : il dispose d'une qualité d'eau médiocre et doit faire l'objet d'un règlement d'eau assurant la compatibilité des différents usages.

De nombreux autres sites voués aux activités nautiques et aux loisirs associés à l'eau sont présents sur le territoire et offrent une diversité d'animations tant ludiques que sportives. Les sites les plus importants (Guerlédan, Etang de la Hardouinais, Bosméléac, Aquarev, Pont Querra,...) sont associés à des offres d'hébergements touristiques (camping, gîtes...), et à des offres de restauration et de randonnées (voies vertes et vélo route du département).

La consolidation de ces activités de loisirs liées à l'eau est donc un atout non négligeable, d'autant que la valorisation du canal de Nantes à Brest a permis de relancer la navigation sur les rivières du territoire. Cet aspect peut permettre une valorisation touristique du territoire encore plus importante dans les années à venir, aspect qu'il faudra concilier avec la nécessité de maintenir ou reconquérir des eaux de bonne qualité, conformément aux objectifs du SDAGE et des SAGE locaux (le point d'achoppement est que c'est en période estivale que la compatibilité entre les différents usages est complexe, en fonction des niveaux d'eau des plans d'eau, avec un objectif commun qui reste la qualité de

l'eau pour la consommation et pour la baignade et le maintien de la biodiversité des milieux aquatiques).



Lac et barrage de Bosméléac



Lac de Guerlédan

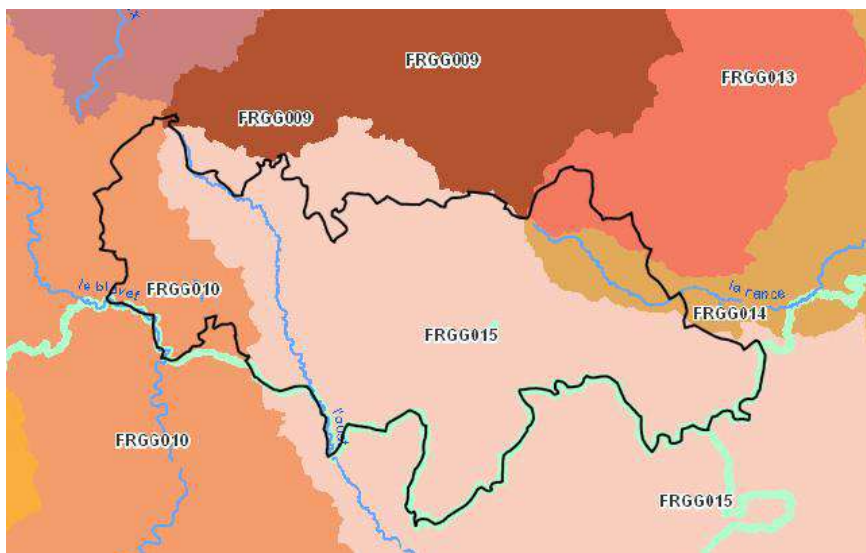
Des eaux souterraines dont la qualité est également à reconquérir

D'un point de vue géologique, le territoire repose sur un socle ancien, le massif armoricain (-540 à -300 Millions d'années), avec des roches d'origine sédimentaire fortement métamorphisées (grès, schistes, gneiss...) et plutoniques (granites). Dans ce contexte, il est impossible de trouver de grands aquifères. Les eaux souterraines les plus exploitées restent ainsi très liées aux eaux superficielles, que ce soit celle des nappes alluviales ou celles liées au socle altéré. Elles sont très souvent exploitées par de nombreux puits peu profonds.

Rechargées par l'infiltration des eaux pluviales, ces nappes sont sensibles aux pollutions de surface. Etant donné leur dépendance au bassin versant, le SDAGE les identifie en fonction des bassins versants qu'ils drainent. Ainsi, comme le montre la carte ci-dessous, on distingue 5 masses d'eau souterraines, dont l'état quantitatif est considéré comme bon, mais dont l'état qualitatif (chimique) est dégradé, sauf sur le bassin versant du Blavet, comme le montre le suivi réalisé entre 2011 et 2016 :

- masse FRGG015 de la Vilaine : état dégradé lié aux nitrates (état médiocre)
- masse FRGG010 du Blavet : bon état
- masse FRGG013 de l'Arguenon : état dégradé lié aux nitrates (bon état avant 2011, état médiocre depuis 2011)
- masse FRGG014 Rancre-Frémur : état dégradé lié aux nitrates (état médiocre)
- masse FRGG009 de la baie de Saint-Brieuc (infime partie du territoire) :

Les masses d'eau souterraines (source SDAGE 2016/2021)



Des efforts sont donc encore à faire également ici pour améliorer la qualité des eaux du territoire, notamment vis-à-vis des nitrates, mais en aussi, dans une moindre mesure vis-à-vis des pesticides et du phosphore. Etant donné le temps de réponse des nappes par rapport aux efforts réalisés sur les bassins versants (près d'une dizaine d'années), le SDAGE s'est fixé des objectifs de retour à une bonne qualité en 2027 pour l'ensemble des bassins versants, sauf sur le Blavet (déjà atteint) et sur celui de la baie de Saint-Brieuc (2021) :

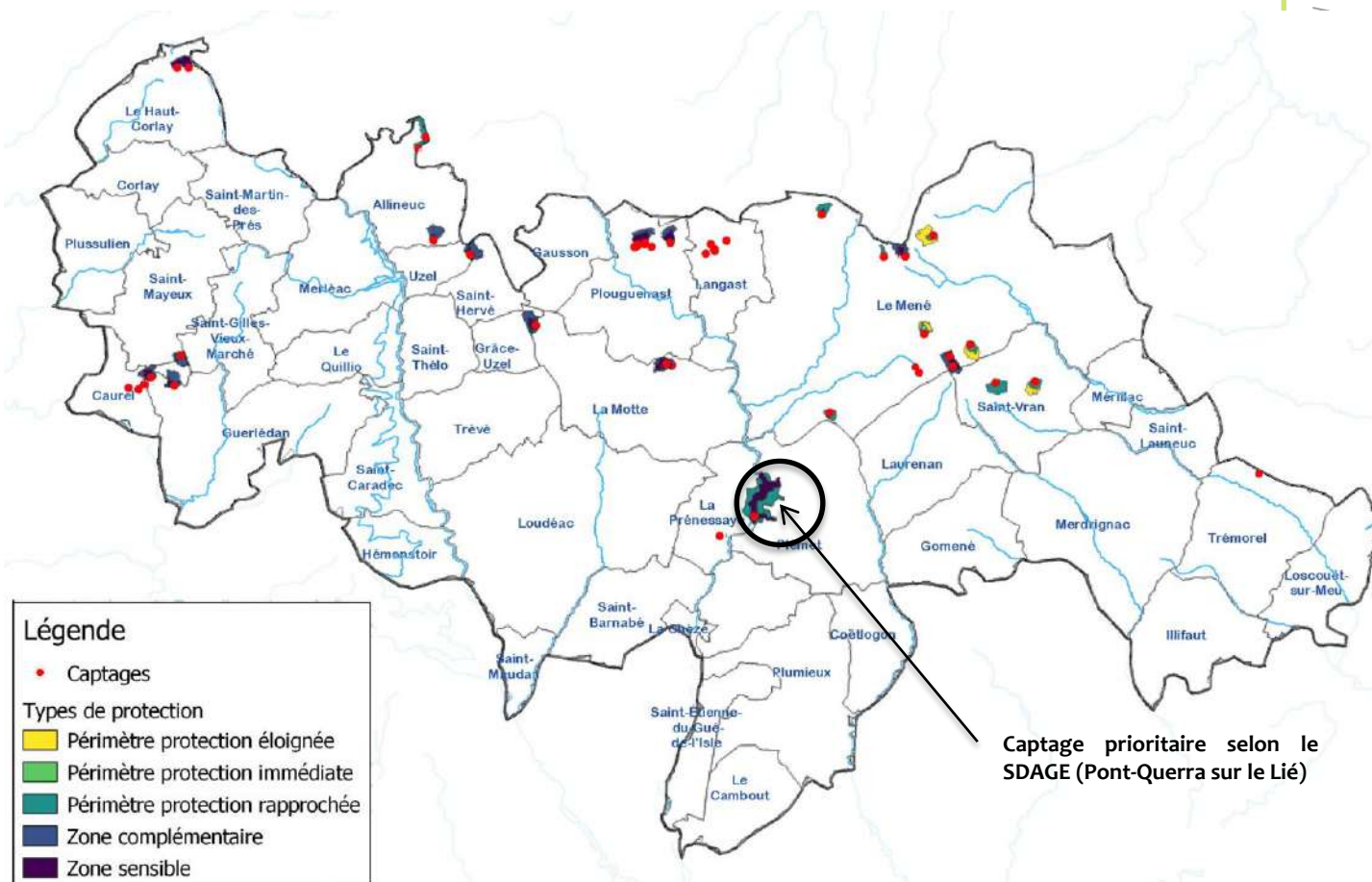
Nom	Code	Objectif d'état qualitatif	Objectif d'état quantitatif	Objectif d'état global
VILAINE	FRGG015	Bon Etat 2027	Bon état 2015	Bon état 2027
BLAVET	FRGG010	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
ARGUENON	FRGG013	Bon Etat 2027	Bon état 2015	Bon état 2027
RANCE - FREMUR	FRGG014	Bon Etat 2027	Bon état 2015	Bon état 2027
BAIE DE SAINT-BRIEUC	FRGG009	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021

Ces points sont notamment importants au regard des prélèvements effectués pour l'alimentation en eau potable (voir point suivant), sachant que ces prélèvements constituent la majeure partie des prélèvements réalisés en nappe (le reste étant lié à des prélèvements industriels et agricoles).

Afin de reconquérir la qualité de ces eaux souterraines, le SDAGE Loire-Bretagne, mais aussi les SAGE de ces différents bassins versants, fixent des objectifs ciblés et des orientations que tous les porteurs de projets et aménageurs du territoire doivent prendre en compte.

La problématique eau potable

Sur le territoire, il n'existe qu'un seul prélèvement en cours d'eau servant à l'alimentation en eau potable. Il s'agit de celui réalisé sur le Lié à Plémet (Pont Querra), considéré comme prioritaire selon le SDAGE, étant donné son importance pour l'alimentation en eau du secteur (dans ce cadre, il doit faire l'objet d'un programme d'action spécifique pour préserver sa qualité). Les autres points de prélèvements en eau sur le territoire sont des captages puisant dans les eaux souterraines (la plupart visent toutefois des horizons assez superficiels en lien étroit avec les eaux superficielles). La carte ci-dessous les localise et précise l'existence éventuelle de périmètres de protection associés (périmètres immédiat, rapproché, éloigné, auxquels des zones complémentaires peuvent être rajoutés).



Dans le périmètre de protection immédiate, toute activité autre que celles liées au service d'exploitation des eaux est interdite,

Dans le périmètre de protection rapprochée sont interdits ou réglementés toutes les activités, tous les dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux. Les activités interdites ou réglementées sont précisées par l'arrêté préfectoral de DUP du captage. L'urbanisation n'y est pas forcément interdite,

Dans le périmètre de protection éloignée, voire dans les zones complémentaires et sensibles, peuvent être énoncées des réglementations concernant les activités, installations et dépôts ci-dessus visés.

Les captages d'eau potables et leurs périmètres de protection

(source : Loudéac Communauté Bretagne Centre– 2018)

Tous les ouvrages de prélèvement d'eau destiné à la consommation humaine situés sur le territoire de LCBC bénéficient de mesures de protection réglementaire (que ce soit le captage d'eaux superficielles du Pont Querra à Plémet -arrêté préfectoral de DUP du 13 octobre 1998 - ou les captages souterrains). Seuls 6 captages n'ont pas de protection réglementaire : Le source du Vau Corbin à Gausson, la source du Chauchix à Gausson, Le Vallais à Langast, la fontaine Malais à Le Mené, la source de la maison Neuve à Merléac et Jean Laube à Plouguenast. Ce sont soit des captages abandonnés, soit des captages privés et donc sans DUP.

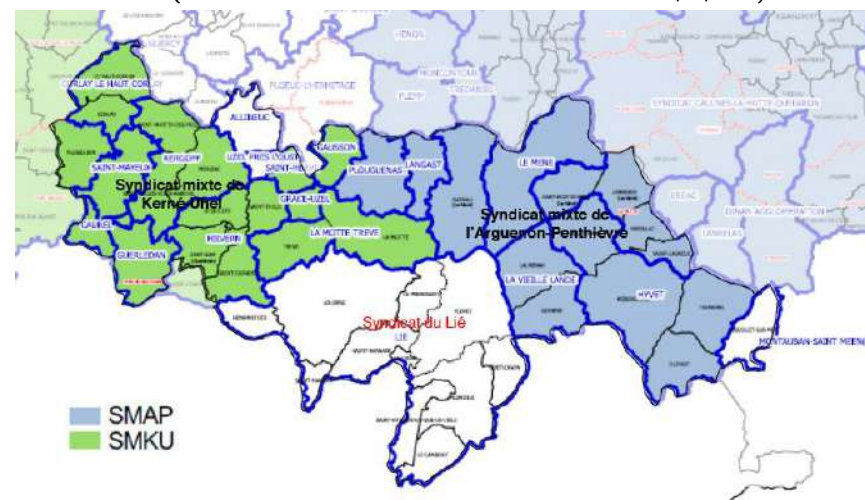
Outre la mise en place des périmètres réglementaires de protection, des actions sur les bassins versants peuvent aussi permettre de préserver voire améliorer la qualité des eaux qu'ils délivrent. Cela peut passer par la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et par le biais d'actions ciblées, comme c'est le cas actuellement sur le captage du Pont Querra, considéré comme prioritaire, mais aussi celui de la Herbinaye sur le Ninian (cours d'eau affluent de l'Oust) situé hors territoire-d'étude mais dont l'aire d'alimentation concerne une partie du territoire. Ces captages font l'objet d'une mobilisation spécifique de l'ensemble des acteurs (agriculteurs, collectivités territoriales mais aussi les jardineries et le grand public) en vue de faire évoluer les pratiques : rotation des cultures, usage des pesticides, reconstitution et entretien du bocage, travail sur les milieux aquatiques.... Les bassins versants de l'Oust amont et du Lié font ainsi l'objet d'un plan d'actions spécifique animé par le service environnement de la communauté de communes en vue de poursuivre les actions d'amélioration du bon état global des masses d'eau.

La mise en place de périmètres de protection autour des captages d'eau potable non protégés et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales complémentaires autour de ceux-ci sont des problématiques auxquelles la collectivité doit donc se confronter encore dans les années à venir pour parvenir à reconquérir une meilleure qualité d'eau.

L'organisation de l'alimentation en eau potable du territoire

Le territoire comprend 20 structures spécifiques (unités de Gestion), dont 9 syndicats d'eau et 11 adductions communales. Le plus grand syndicat regroupe une dizaine de communes du Sud (syndicat du Lié). Les autres regroupent uniquement une ou deux communes. Comme le montre la carte ci-dessous, ces syndicats et adductions communales sont liés à deux grands syndicats mixtes, celui de Kerné-Uhel pour les communes du secteur Ouest et celui de l'Arguenon-Penthièvre pour le secteur Est, avec lesquels des interconnexions ont été réalisées.

Entité de gestion de production d'eau d'eau
(source : Observatoire de l'eau 22 – situation au 01/01/2018)



L'exploitation des installations de production et de distribution est réalisée quant à elle, pour 6 unités de gestion, en régie communale directe et, pour les 14 autres, en affermage (SAUR, VEOLIA, STGS).

Liste des captages du territoire (source ARS – porter à connaissance 2018)

Note : La DUP concernant les captages rattachés à l'adduction communale de Langast a été signée le 3/04/18.

Maître d'ouvrage	Commune	Installation Nom	Usage	Etat	Etat procédu re	Périmè re	Nature de l'eau	Date avis géologue	Date C.D.H.	Date D.U.P
ADDITION D'EAU PRIVEE S.U.E.L.L.A.	ALLINEUC	STE ANNE DE LANGAVRY (PUITS 1)	PRV	ACT			ESO			
ADDITION D'EAU PRIVEE S.U.E.L.L.A.	ALLINEUC	STE ANNE DE LANGAVRY (PUITS 2)	PRV	ACT			ESO			
MAIRIE DE UZEL	ALLINEUC	KERIBET	AEP	ACT	TE	0	ESO	12/03/1997	26/06/1998	17/07/1998
SOC DE PRODUCT ALLINEUC HERMITAGE	ALLINEUC	KERNO (CAPTAGE)	AEP	ACT	TE		ESO	18/03/1992	26/03/1993	14/06/1993
SOC DE PRODUCT. ALLINEUC HERMITAGE	ALLINEUC	KERNO (FORAGE)	AEP	ACT	AB		ESO	18/03/1992	26/03/1993	14/06/1993
MAIRIE DE CAUREL	CAUREL	KERBRANIC PUIITS 1	AEP	ABO	NE	N	ESO			
MAIRIE DE CAUREL	CAUREL	KERBRANIC PUIITS 2	AEP	ABO	NE	N	ESO			
MAIRIE DE CAUREL	CAUREL	KERSCOUARNEC (CAPTAGE)	AEP	ABO	NE	N	ESO			
MAIRIE DE CAUREL	CAUREL	KERSCOUARNEC (FORAGE)	AEP	ABO	AB	N	ESO	03/01/1978		
MAIRIE DE CAUREL	CAUREL	MAISON BLANCHE	AEP	ABO	NE	N	ESO			
MAIRIE DE GUERLEDAN	CAUREL	TOUL DU (PUITS 1)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
MAIRIE DE GUERLEDAN	CAUREL	TOUL DU (PUITS 2)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
MAIRIE DE GUERLEDAN	CAUREL	TOUL DU (PUITS 3)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
MAIRIE DE GUERLEDAN	CAUREL	TOUL DU (PUITS 4 - COLLECTEUR)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
(ABA) SOC LIBRE DU BOURG & ENVIRONS	GAUSSON	SOURCE DU VAL CORBIN	ABX	ABO	NE		ESO			
(ABA) SYNDICAT LIBRE DU CHAUCHIX	GAUSSON	SOURCE DU CHAUCHIX	ABX	ABO	NE		ESO			
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	BOTMINY (PUITS 1)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	BOTMINY (PUITS 2 - COLLECTEUR)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	BOTMINY (PUITS 3)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	BOTMINY (PUITS 4)	AEP	ACT	TE	0	ESO	29/03/2005	25/11/2005	30/01/2006
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	LA ROCHE (FORAGE 1)	AEP	ABO	AB	N	ESO			
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	LA ROCHE (FORAGE 2)	AEP	ABO	AB	N	ESO			
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	LA ROCHE (FORAGE 3)	AEP	ACT	TE	0	ESO	14/03/2006	27/04/2007	18/06/2007
MAIRIE DE GUERLEDAN	GUERLEDAN	LA ROCHE (FORAGE 4)	AEP	ACT	TE	0	ESO	14/03/2006	27/04/2007	18/06/2007
SYNDICAT DE CORLAY HAUT CORLAY	HAUT-CORLAY (LE)	LA VILLE JOUAN	AEP	ACT	TE	0	ESO	10/07/1997	28/05/1999	19/07/1999
SYNDICAT DE CORLAY HAUT CORLAY	HAUT-CORLAY (LE)	NEUF FONTAINES	AEP	ACT	TE		ESO	10/07/1997	28/05/1999	19/07/1999
SOCIETE ARGOAT-LE HIR	LOUDEAC	ARGOAT-LE HIR FORAGE	ALI	AB1	TP		ESO		28/05/1999	
STÉ ENTREMONT A. LOUDEAC	LOUDEAC	ENTREMONT FORAGE 1	ALI	ACT	TP		ESO		28/05/1999	
STÉ ENTREMONT A. LOUDEAC	LOUDEAC	ENTREMONT FORAGE 2	ALI	ACT	TP		ESO		28/05/1999	
STÉ ENTREMONT A. LOUDEAC	LOUDEAC	ENTREMONT FORAGE 3	ALI	ABO	AB		ESO		25/04/2003	
A.S.L DE LA FONTAINE MALLET	MENE (LE)	FONTAINE MALLET	PRV	ABO	NE		ESO			
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA LUSEE (FORAGE)	AEP	ABO	AB	N	ESO	08/01/1996		
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA LUSEE (PUITS 1)	AEP	ABO	AB	N	ESO	08/01/1996		
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA LUSEE (PUITS 2)	AEP	ABO	AB	N	ESO	08/01/1996		
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA LUSEE (PUITS 3)	AEP	ABO	AB	N	ESO	08/01/1996		
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA MOTIE AUX AGNEAUX	AEP	ABO	TE	0	ESO	29/01/1996	30/01/1998	01/04/1998
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA PETITE COTE (FORAGE FE1 2010)	AEP	ACT	TE	0	ESO	14/06/2011	02/03/2012	05/04/2012
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA PETITE COTE (FORAGE FE3 2010)	AEP	ACT	TE	0	ESO	14/06/2011	02/03/2012	05/04/2012
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA PETITE COTE (PUITS N°1)	AEP	ACT	TE	0	ESO	13/06/1994	20/09/1995	08/03/1996
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA PETITE COTE (PUITS N°2)	AEP	ACT	TE	0	ESO	13/06/1994	20/09/1995	08/03/1996
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LA PETITE COTE (PUITS N°3)	AEP	ACT	TE	0	ESO	13/06/1994	20/09/1995	08/03/1996
MAIRIE DU MENE	MENE (LE) I	LE GUEURIEN	AEP	ACT	TE	0	ESO	15/10/1993	02/06/1995	14/08/1995
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LE PLAT DES AULNIAUX (CAPTAGE)	AEP	ACT	TE	0	ESO	09/09/1994	30/01/1998	01/04/1998
MAIRIE DU MENE	MENE (LE)	LE PLAT DES AULNIAUX (FORAGE)	AEP	ACT	TE	0	ESO	08/08/2006	30/03/2007	09/05/2007

Maître d'ouvrage	Commune	Installation Nom	Usage	Etat	Etat procédu re	Périmè re	Nature de l'eau	Date avis géologue	Date C.D.H.	Date D.U.P
SOCIETE KERMENE S.A.	MENE (LE)	KERMENE. PRISE DANS LA RANCE	ALI	ACT	TP	N	ESU			
SOCIETE KERMENE S.A.	MENE (LE)	KERMENE.PRISE DANS LE BAYOT	ALI	ACT	TP	N	ESU			
SOCIETE KERMENE S.A.	MENE (LE)	KERMENE. PRISE DANS LE MENE	ALI	ACT	TP	N	ESU			
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LA HUTIE PUIITS N°1	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LA HUTIE PUIITS N°2	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LA HUTIE PUIITS N°3	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LA HUTIE PUIITS N°4	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LA HUTIE PUIITS N°5	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LES TASNIERES PUIITS N°6A	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LES TASNIERES PUIITS N°6B	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT CAULNES LA HUTIE QUELARON	MENE (LE)	LES TASNIERES PUIITS N°6C	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/09/1996	25/07/1997	25/09/1997
SYNDICAT DE LA VIEILLE LANDE	MENE (LE)	LA BERNARDAIS	AEP	ACT	TE	0	ESO	03/07/1987	29/01/1988	08/07/1988
SYNDICAT DE LA VIEILLE LANDE	MENE (LE)	LA MOTIE ES RIBOURDOUILLE	AEP	ACT	TE	0	ESO	06/07/1987	29/01/1988	08/07/1988
SYNDICAT DES EAUX DE L'HYVET	MENE (LE)	VILLE BUREL	AEP	ACT	TE	0	EO	25/05/1988	30/09/1988	18/04/1989
(ABA) ADDUCTION PRIVEE DE MERLEAC	MERLEAC	SOURCE DE LA MAISON NEUVE	ABX	ABO	NE		ESO			
MAIRIE DE GRACE UZEL	MOTTE (LA)	PATAUTIVY PUIITS N°1	AEP	ACT	TE	0	ESO	25/03/1997	27/10/2000	21/12/2000
MAIRIE DE GRACE UZEL	MOTTE (LA)	PATAUTIVY PUIITS N°2	AEP	ACT	TE	0	ESO	25/03/1997	27/10/2000	21/12/2000
SYNDICAT DES EAUX DE LA MOTIE TREVE	MOTTE (LA)	LES ECOUPEES PUIITS N°1	AEP	ACT	TE	0	ESO	30/05/1996	28/05/1999	19/07/1999
SYNDICAT DES EAUX DE LA MOTIE TREVE	MOTTE (LA)	LES ECOUPEES PUIITS N°2	AEP	ACT	TE	0	ESO	30/05/1996	28/05/1999	19/07/1999
SYNDICAT DES EAUX DE LA MOTIE TREVE	MOTTE (LA)	LES ECOUPEES PUIITS N°3	AEP	ACT	TE	0	ESO	30/05/1996	28/05/1999	19/07/1999
SYNDICAT DES EAUX DE LA MOTIE TREVE	MOTTE (LA)	LES ECOUPEES PUIITS N°4	AEP	ABO	AB	0	ESO	30/05/1996	28/05/1999	19/07/1999
SYNDICAT DES EAUX DE LA MOTIE TREVE	MOTTE (LA)	LES ECOUPEES PUIITS N°5	AEP	ACT	TE	0	ESO	30/05/1996	28/05/1999	19/07/1999
SYNDICAT DU LIE	PLEMET	BOIS RENARD	AEP	ABO	AB	N	ESO			
SYNDICAT DU LIE	PLEMET	BOIS RENARD (PUITS 2)	AEP	ABO	AB	N	ESO			
SYNDICAT DU LIE	PLEMET	FONTAINES JUMELLES P1	AEP	ABO	AB	N	ESO			
SYNDICAT DU LIE	PLEMET	LE LIE AU PONT QUERRA	AEP	ACT	TE	0	ESU	26/11/1991	29/10/1993	22/12/1993
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	BELLE FONTAINE (PUITS EST)	AEP	ACT	TE		ESO	10/05/2007	11/07/2008	29/08/2008
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	BELLE FONTAINE (PUITS OUEST)	AEP	ACT	TE		ESO	10/05/2007	11/07/2008	29/08/2008
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	BOIS DE COUZAN	AEP	ACT	TE	0	ESO	17/03/2016	23/02/2018	03/04/2018
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	HIPPODROME	AEP	ACT	TE	0	ESO	10/05/2007	11/07/2008	29/08/2008
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	JEAN LAUBE	AEP	ABO	NE	N	ESO			
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	LA HARDIANS	AEP	ACT	TE	0	ESO	17/03/2016	23/02/2018	03/04/2018
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	LA PRISE	AEP	ACT	TE	0	ESO	17/03/2016	23/02/2018	03/04/2018
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	LA SAUDRETIE	AEP	ACT	TE	0	ESO	10/05/2007	11/07/2008	29/08/2008
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	LE CHAMP D'AMITIE	AEP	ACT	TE	0	ESO	17/03/2016	23/02/2018	03/04/2018
MAIRIE DE PLOUGUENAST-LANGAST	PLOUGUENAST-LANGAST	LES SAPINS	AEP	ACT	TE		ESO	10/05/2007	11/07/2008	29/08/2008
SOCIETE LE CLEZIO	SAINT-CARADEC	LE CLEZIO FORAGE	ALI	AB5	TP		ESO		30/10/1998	
MAIRIE DE SAINT HERVE	SAINT-HERVE	BERLOUZE FORAGE F0	AEP	ACT	TE	0	ESO	31/01/1992	24/09/1993	22/12/1993
MAIRIE DE SAINT HERVE	SAINT-HERVE	BERLOUZE FORAGE F2	AEP	ACT	TE	0	ESO	31/01/1992	24/09/1993	22/12/1993
MAIRIE DE SAINT MAYEUX	SAINT-MAYEUX	LA LANDE BLANCHE	AEP	ACT	TE	0	ESO	04/03/2002	09/04/2004	23/04/2004
SYNDICAT DES EAUX DE L'HYVET	SAINT-VRAN	PRE CHANTEPIE	AEP	ACT	TE	0	ESO	25/05/1988	30/09/1988	18/04/1989
SYNDICAT DES EAUX DE L'HYVET	SAINT-VRAN	VILLE TILLON	AEP	ACT	TE	0	ESO	25/05/1988	30/09/1988	18/04/1989
SOCIETE VITRENNNE D'ABATIAGE	TREMOREL	SVA TREMOREL FORAGE F1	ALI	ACT	TP		ESO			
SOCIETE VITRENNNE D'ABATIAGE	TREMOREL	SVA TREMOREL FORAGE F2	ALI	ACT	TP		ESO			
SOCIETE VITRENNNE D'ABATIAGE	TREMOREL	SVA TREMOREL FORAGE F3	ALI	ACT	TP		ESO			
MAIRIE DE SAINT HERVE	UZEL	BERLOUZE CAPTAGE (PUITS 1)	AEP	ACT	TE	0	ESO	31/01/1992	24/09/1993	22/12/1993
MAIRIE DE SAINT HERVE	UZEL	BERLOUZE CAPTAGE (PUITS 2)	AEP	ACT	TE	0	ESO	31/01/1992	24/09/1993	22/12/1993
MAIRIE DE SAINT HERVE	UZEL	BERLOUZE CAPTAGE (PUITS 3)	AEP	ACT	TE	0	ESO	31/01/1992	24/09/1993	22/12/1993
MAIRIE DE SAINT HERVE	UZEL	BERLOUZE CAPTAGE (PUITS 4)	AEP	ACT	TE	0	ESO	31/01/1992	24/09/1993	22/12/1993

Usage :

ABX Abandon d'un usage autre que AEP
AEP ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE
ALI ACTIVITE AGRO ALIMENTAIRE
PRV ADDUCTION COLLECTIVE PRIVEE

Nature de l'eau :

ESO EAU SOUTERRAINE
ESU EAU SUPERFICIELLE

Etat des installations :

ABO Abandonné
ACT Actif

Etat d'avancement de la procédure périmètre :

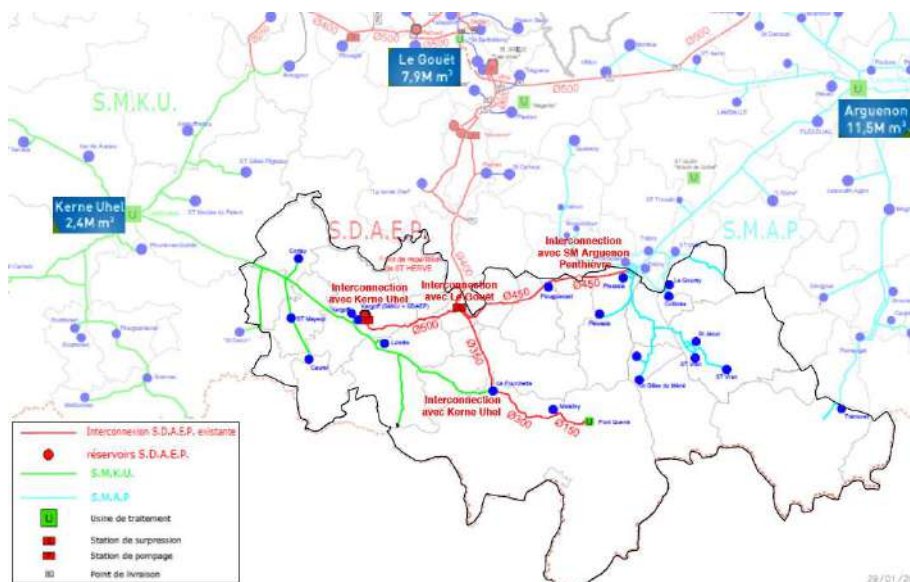
AB AB : Point de prélèvement abandonné
NE NE : Procédure non engagée
TE TE : Procédure terminée
TP TP : Procédure terminée (captage privé)

Aspects quantitatifs

Les prélèvements en eau réalisés sur le territoire pour l'eau potable représentent à ce jour entre 6,5 et 7 M de m³ par an, dont la moitié environ est issue du prélèvement sur le Lié (Pont Querra). Sachant que la consommation moyenne par abonné est d'environ 105 m³/an (données de 2016 en légère baisse par rapport aux données de 2011 et de 2001 respectivement de 108 m³/an et de 117 m³/an ; source SDAEP22), cette capacité de production apparaît donc suffisante pour subvenir aux besoins du territoire, même en retirant les pertes éventuelles subies dans les réseaux de distribution (le rendement moyen du réseau de distribution se situe autour de 85%). Cette autosuffisance est toutefois à relativiser au regard des périodes d'étiage que subit le Lié qui n'autorise pas des prélèvements aussi importants en été. C'est dans ce cadre que le SDAEP a réalisé des travaux d'interconnexion il y a quelques années avec les territoires voisins, plus productifs :

- ▶ Interconnexion avec le syndicat de Kerné-Uhel et avec Le Gouët pour les communes du secteur Ouest et du Lié
- ▶ Interconnexion avec le syndicat de l'Arguenon-Penthièvre pour le secteur Est

Il faut dire que les capacités de production issues des usines de Kerné-Uhel (2,4 M de m³), Arguenon (11,5 M de m³) et Le Gouët (7,9 M de m³) permettent des prélèvements plus importants :



Au regard de ces interconnexions, il apparaît que la ressource en eau est suffisante sur le plan quantitatif aujourd'hui et aussi à l'horizon 2030, selon le Schéma Départemental révisé (aucun besoin nouveau d'interconnexion sur le territoire).

Aspects qualitatifs

En ce qui concerne la qualité des eaux, on observe sur la décennie une tendance à l'amélioration avec une baisse notable des concentrations en nitrates (moins 10 mg/L environ pour les valeurs moyennes), et des teneurs en pesticides (tendance à la hausse depuis 2015) respectant les limites de qualité. Il n'en demeure pas moins que les taux restent souvent encore assez élevés (entre 40 et 50 mg/l avec des pointes supérieures à 50 mg/l). Pour les eaux prélevées dans le Lié, on note aussi des pointes de concentration en COT (Carbone Organique Total) au-delà de la limite de qualité des eaux brutes (10 mg/l), et impliquant un traitement poussé avant distribution. Des inquiétudes à venir sur les taux de pesticides retrouvés dans les eaux de surfaces, la végétalisation et la spécialisation des surfaces agricoles...

Il en ressort un coût de l'eau potable assez élevé, au-dessus de la moyenne départementale.

Conclusion sur l'eau potable

Le maintien (voire l'amélioration) de la qualité des eaux brutes reste donc un enjeu important sur le territoire, en termes de santé publique et en vue de maîtriser les coûts de traitement en amont de la distribution.

Au regard des pressions exercées sur la ressource, notamment en période d'étiage, il apparaît aussi important de **mettre en œuvre, pour les années à venir, une gestion plus économe de l'eau potable** à tous les échelons (incitation à l'économie des ménages, utilisation de l'eau potable uniquement pour des usages nobles, amélioration des rendements des réseaux, ...).

Remarque :

Il existe une seule adduction d'eau privée non autorisée et connue de l'ARS Bretagne à Allineuc. L'ARS précise que tout développement de l'urbanisation dans les secteurs concernés sera subordonné à la desserte par un réseau collectif d'eau potable réglementairement autorisé.

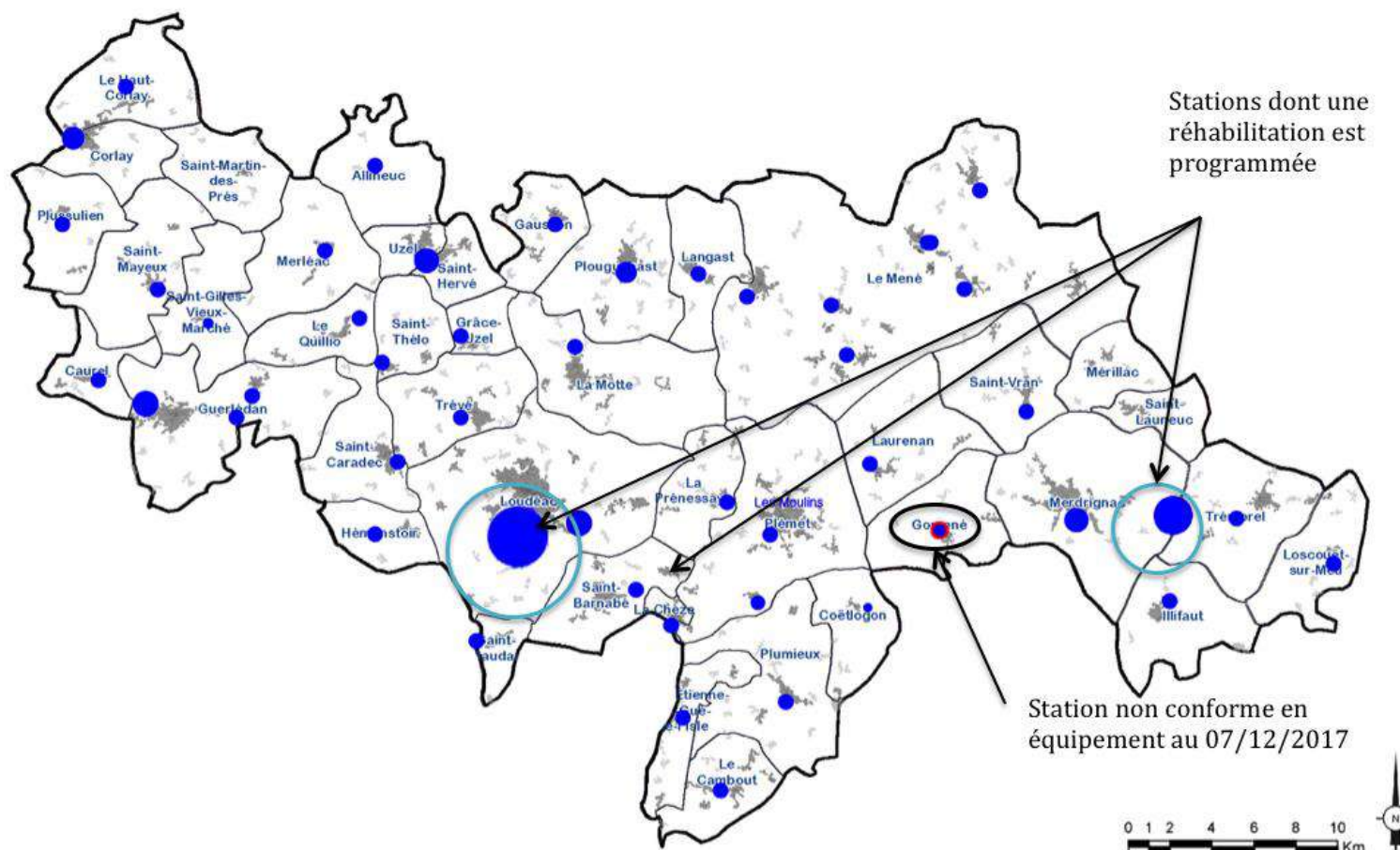
La problématique assainissement

L'assainissement collectif

Comme il a pu être dit auparavant, la problématique "assainissement" est une problématique importante sur le territoire, et la maîtrise de son impact sur les milieux aquatiques constitue un des enjeux majeurs de développement durable du territoire. Comme le montre la carte ci-dessous, la plupart des communes du territoire possède une à plusieurs stations d'épuration (territoire à assainissement collectif majoritaire selon le zonage existant).

Les Stations d'épuration du territoire

(sources : Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Portail du Ministère de la Transition écologique et solidaire – fin 2017)



Toutes ces stations sont, d'après le portail d'information sur l'assainissement communal des services de l'Etat, conformes en performance et suffisamment dimensionnées. Seule une station n'est pas conforme en équipement, celle de la commune de Gomené. Certaines stations ont fait l'objet d'une réhabilitation récente (Trémoré, Saint-Gilles-Vieux-Marché). D'autres réhabilitations sont en cours ou programmées (Saint Barnabé, Trémoré Landes d'Ifflet, Loudéac ZI Calouët, La Motte).

A noter que certaines de ces stations ont une filière de valorisation de leur boue en épandage. Certaines filières alternatives sont proposées ou à l'étude (méthanisation par exemple sur la STEP de la ZI de Calouët à Loudéac).

Le tableau en page suivante fait le bilan des différentes installations.

Les Stations d'épuration du territoire – bilan des équipements du territoire
(sources : Portail du Ministère de la Transition écologique et solidaire au 01/12/2017 /)

Commune	Localisation	Date de dernière mise en service	Capacité (EH)	Charge entrante (Taille Agglo.)	Filière traitement	Filière boue	Milieu récepteur(BV)	Conformité station 2018	Réseau de collecte 2018	Remarques - contrôles 2016 à 2018
ALLINEUC	Bourg	2009	190	70	Filtres plantés		Le Mèrel (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	
CAUREL	Bourg	2000	350	70	Filtres plantés		(Blavet)	Oui	100% séparatif	
COETLOGON	Bourg	2013	100	100	Filtres plantés		Ninian	Oui	100 % séparatif	
CORLAY	Pors Jacques	2010	1600	555	Boues activées		Le Sulon (Blavet)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
GAUSSON	Bourg	1995	300	100	Lagunage naturel		La Camélière (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
GOMENE	La Ville es Tournoux	2003	195	195	Filtre à sable		Les Ménieux (Ninian)	Non (équipement)	100 % séparatif	
GRACE UZEL	Sud Ouest Bourg	2010	250	135	Filtres plantés		La Gravelle (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
GUERLEDAN	Mûr de Bretagne - Pont Alpin	2005	2500	4715	Boues activées - Aération prolongée	Plan épandage en cours	Le Poulancre (Blavet)	Oui	58% séparatif et 42% unitaire	Surcharge en période pluvieuse - travaux sur réseau de collecte en cours
GUERLEDAN	Saint-Guen La Gare	2000	350	200	Lagunage naturel		Le Poulancre (Blavet)	Oui	15% séparatif et 85% unitaire	Surcharge en période pluvieuse
GUERLEDAN	Guernemouilly	1991	1000	184	Lagunage naturel		Le Guernemouilly (Blavet)	Oui	100 % séparatif	
HEMONSTOIR	ROS	2001	500	380	Lagunage naturel		Le Grand Teno (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
ILLIHALT	La Ville Allaire	2001	300	150	Lagunage naturel		La ville allaire (Meu)	Oui	100 % séparatif	
LA CHEZE	Rte de Josselin	1981	760	500	Lagunage naturel		Le Lié (Oust amont/Lié)	Oui	100 % séparatif	Surcharge en période pluvieuse
LA MOTTE	Gargageant	1981	1500	686	Boues activées - Aération prolongée	Epandage	Le Moulin de la Foret (Oust amont/Lié)	Oui	80% séparatif et 20 % unitaire	Nouvelle STEP en projet
LA PRENESSAYE	Bourg	1990	500	215	Boues activées - Aération prolongée	Epandage	Le Lié (Oust amont/Lié)	Oui	90 % séparatif et 10 % unitaire	
LANGAST	Rte de Piessala	1988	400	200	Lagunage naturel		Le Fromentin (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
LAURENAN	Quevran	2005	270	110	Filtre à sable		Le Ninian	Oui	100 % séparatif	
LE CAMBOUT	Bourg	2009	300	135	Filtres plantés		L'Etang du Gué du Loup (Oust amont/Lié)	Oui	100 % séparatif	Surcharge en période pluvieuse
LE HALT CORLAY	La Croix Burlot	2004	275	145	Lagunage naturel		(Blavet/Oust/Lié)	Oui		
LE MENE	Le Gouray / Route de Boquen	1988	500	385	Lagunage naturel		Arguenon	Oui	100 % séparatif	
LE MENE	Plessala Bourg	1966	1000	550	Boues activées - Aération prolongée		Le Lié (Oust amont/Lié)	Oui		
LE MENE	Saint Jacut	1994	450	285	Lagunage naturel		Rui de Saint-Jacut (Rance)	Oui	100 % séparatif	
LE MENE	Saint-Gilles du Mené	2012	350	65	Filtres plantés		Le Fromené	Oui		
LE MENE	St Goueno (Le Pautteret)	2000	300	150	Lagunage naturel		La Saude (Oust amont/Lié)	Oui	100 % séparatif	
LE MENE	Collinée / La Nouette	2012	3500	3470	Boues activées - Aération prolongée		Le Ridor (Oust amont/Lié)	Oui	96 % séparatif et 4 % unitaire	
LE QUILLIO	La Motte Simonet	1992	450	150	Lagunage naturel		L'Oust (Oust amont - Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
LOSCOUET SUR MEU	Sud-Est Bourg	2006	300	130	Lagunage naturel		(Meu)	Oui		
LOUDEAC	Bodin	2008	19000	13339	Boues activées - Aération prolongée		Le Larhon (Oust amont - Lié)	Oui	90 % séparatif et 10 % unitaire	
LOUDEAC	ZI Callouet	1979	175000	155783	Boues activées - Aération prolongée	Méthanisation	Le launay (Oust amont/Lié)	Oui	70 % séparatif et 30 % unitaire	Réhabilitation de la STEP programmée
MERDRIGNAC	La Racine	2003	3325	3689	Boues activées - Aération prolongée		L'Hyvet (Vilaine)	Oui	100 % séparatif	
MERLEAC	Bourg	2008	300	98	Lagunage naturel		Oust amont/Lié	Oui	100% séparatif	
PLEMET	La Poterie	2012	3500	3470	Boues activées - Aération prolongée	Epandage	Le Ridor (Oust amont/Lié)	Oui	96 % séparatif et 4 % unitaire	Surcharge en période pluvieuse
PLEMET	La Ferrière	1993	200	100	Lagunage naturel		Le Guerffault (Ninian)	Oui	100 % séparatif	
PLOUGUENAST	Le Val	2007	1140	665	Boues activées - Aération prolongée		Le Lié (Oust amont/Lié)	Oui	100 % séparatif	
PLUMIEUX	Le Pont Cerdé	1987	900	385	Lagunage naturel		Le Caier (Oust amont/Lié)	Oui	50% séparatif 50% unitaire	
PUSSULIEN	Bourg	2005	400	164	Lagunage naturel		Le Chandy (Blavet)	Oui	100% séparatif	
SAINT BARNABÉ	Le Relay	1975	800	570	Boues activées - Aération prolongée	Construction nouvelle step en cours	(Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Nouvelle STEP en cours
SAINT CARADEC	La Ville Jegu	1974	700	520	Boues activées	Epandage	L'Oust (Oust amont - Lié)	Oui	100% séparatif	
SAINT ETIENNE DU GUE DE L'ISLE	Bourg	2016	220	110	Filtres plantés		Le Lié (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
SAINT GILLES VIEUX MARCHE	Ropocart	2016	220	50	Filtres plantés		Le Poulancre (Blavet)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
SAINT MAUDAN	Le Presbytère	2007	350	175	Filtres plantés		L'Oust (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
SAINT MAYEUX	Bourg	1983	400	170	Lagunage naturel		(Blavet)	Oui	100% séparatif	
SAINT THELO	Les Ponts	1988	350	200	Lagunage naturel		L'oust	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse
SAINT VRAN	Bourg	2011	400	170	Filtres plantés		Le Meu	Oui		
TREMORÉL	Bourg	2016	800	375	Boues activées - Aération prolongée	Epandage	Le Meu	Oui	100 % séparatif	
TREMORÉL/MERDRIGNAC	Landes d'Ifillet	1994	15000	15000 ?	Boues activées - Aération prolongée	Epandage	Le Meu (La Vilaine)	Oui	100 % séparatif	Réhabilitation de la STEP programmée
TREVE	Bourg	1983	1200	520	Lagunage naturel		Le Kerbiguet (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	
UZEL/SAINT-HERVE	Saint Hervé	2012	4940	5900	Boues activées - Aération prolongée	Epandage	Le Rozan (Oust amont/Lié)	Oui	100% séparatif	Surcharge en période pluvieuse -

Au total, les STEP du territoire représentent une capacité de 247 635 EH. A ce jour les charges maximales entrantes sont de 215 483 EH.

Bien qu'il n'apparaisse pas de problème majeur sur le fonctionnement propre des stations, hormis celle de Gomené (nouveaux équipements à prévoir), il existe pour certaines, des problèmes de saturation liés à la venue d'eaux pluviales : intrusions parasites, remontées de nappes, branchements non-conformes, collecteurs unitaires ... Ainsi, des non conformités fonctionnelles temporaires (surcharges hydrauliques) apparaissent régulièrement sur certaines stations. Ainsi en 2016-2017, les stations de Corlay, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Le Quillio, Saint Guen, Saint Thélo, Grace-Uzel, Saint Hervé, Gausson, Langast, Hémonstoir, Saint-Maudan, Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle, Le Cambout, La Chèze présentaient quelques problèmes hydrauliques (sources : contrôles DDTM 2016/2017). En 2018, ce sont celles d'Uzel-Saint Hervé, Guerlédan (Mûr de Bretagne) et Plémet qui présentaient ce défaut. Des travaux ont été réalisés pour améliorer la situation mais d'autres sont donc encore à prévoir dans les années à venir pour corriger ces dysfonctionnements. Il conviendra également, dans le cadre du SCOT et du PLUi d'anticiper les travaux de redimensionnement si nécessaire en cas de nouveaux raccordements (obligation légale de la collectivité d'adapter la capacité de traitement de la station au regard des populations raccordées).

L'assainissement individuel

En ce qui concerne l'assainissement autonome, nous noterons que la communauté de communes a la compétence SPANC depuis 2005. Nombre d'installations individuelles contrôlées ne sont pas conformes. Les travaux de mise aux normes qui s'en suivent permettent une amélioration continue des dispositifs.

Gestion des eaux pluviales

Les dysfonctionnements des réseaux d'eau pluviale surviennent en cas de forte pluie et les surverses se cumulent aux inondations d'origine naturelle des cours d'eau. Ces dysfonctionnements surviennent en zone urbaine mais aussi en zone agricole où l'érosion hydrique (ou lessivage des sols) est un facteur aggravant, causé par les effets cumulés des pratiques culturales, de la faible densité du bocage et des pentes. Les collectivités peuvent limiter ces phénomènes en élaborant des schémas d'eaux pluviales. Ces schémas émettent des préconisations adaptées en vue de limiter les effets des inondations (protection des talus, protection des haies, prévision des incidences de l'urbanisation nouvelle, ...). Ces schémas et leurs mises en œuvre sont à généraliser sur le territoire.

Conclusion sur l'assainissement

Les équipements collectifs existants en matière d'assainissement sont généralement suffisamment dimensionnés pour répondre aux besoins actuels, voire futurs des agglomérations. Par contre, des dysfonctionnements hydrauliques existent (surcharges hydrauliques ponctuelles) et contribuent à engendrer des impacts environnementaux non négligeables. Il conviendra donc d'améliorer la situation dans les années à venir, de même que celles des assainissements autonomes, dont une grande partie ne sont pas conformes, ainsi que mieux gérer les écoulements pluviaux. Les réflexions à mener sur les enveloppes urbaines des bourgs pourront ici constituer des opportunités en vue de la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Loudéac Communauté Bretagne Centre a hérité au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement collectif à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Les élus communautaires ont déjà décidé d'investir massivement dans les 6 années à venir. Un Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2026 avec des échéances précises a ainsi été adopté afin d'améliorer des situations locales et de mener une politique de renouvellement de la qualité du patrimoine réseau. Cela permettra de pallier aux dysfonctionnements constatés par la DDTM 22.

Ainsi, conformément à ce Plan d'Investissement, 23.7 millions d'euros vont être investis sur une courte période. Notamment, 9.4 millions d'euros sont prévus pour la création, réhabilitation de stations d'épuration à courte échéance, dont :

- ▶ investissement pour la création de station : 3 stations - échéance 2022, et 1 station - échéance 2024.
- ▶ investissement pour la réhabilitation / renforcement de station : 2 station en 2021, 1 station dès 2021 puis 2023/2024
- ▶ le reste du Plan (concernant les stations d'épuration) programme principalement des travaux techniques ciblés sur près de 30 stations (essentiellement de 2021 à 2023) pour continuer à moderniser des équipements et veiller à leur qualité service dans la durée.

Cet investissement apporte ainsi une réponse pertinente aux enjeux du territoire tant en termes d'échéancier que de priorisation des actions pour l'assainissement. Dans tous les cas, l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur de projet en extension sera conditionnée à un aval de la DDTM au stade du permis d'aménager, sous réserve du bon fonctionnement de la station d'épuration ou du système épuratoire du secteur.

En conséquence, il n’y aura pas d’ouverture urbanisation de secteurs de projet situés en extension d’urbanisation si les équipements épuratoires de la commune ne le permettent pas.

Parallèlement, plus de 8 millions d’euros sont aussi programmés pour les réseaux dont un programme renforcé de la lutte contre l’intrusion d’eaux parasites ou de toiture (contrôle des branchements, inspection caméra des réseaux, chemisage, étanchéification..) ; ce qui permettra d’améliorer encore la qualité de l’assainissement et de réduire progressivement les phénomènes des surcharges hydrauliques en période pluvieuse.

Le Plan Pluriannuel d’Investissement 2020-2026 avec échéancier est synthétisé aux tableaux ci-après.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2021/2026

OPERATION DES RESEAUX EU - ETUDES ET TRAVAUX

COMMUNES	Lieux Travaux	Réseau EU (m)	ITV	Rv Tx	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	TOTAL GENERAL
ALLIENNE		1730		350						45 000,00 €		
CAUREL		2970	2130	300						47 500,00 €		
COETLOBON		1220		450						30 000,00 €		
CORLAY		8000	4975	2035	90 000,00 €	94 000,00 €	124 500,00 €	105 000,00 €	150 000,00 €	196 000,00 €		
GAUSSON		3000	3174	300						22 500,00 €		
GOMENE		1110		200						45 000,00 €		
GRACE LIZEL		2760		415						10 000,00 €		
GUERLEDAU	Mur	24310	305		340 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €		
	St Buen	3570	1628	900	110 000,00 €			56 250,00 €				
HEMONTOR		5170	573	780						67 500,00 €		
ILLIAUT		3780	3562	570						67 500,00 €		
LA CIEZE		6100	701	550	85 000,00 €	90 000,00 €						
LA MOTTE		9200		1500	50 000,00 €	50 000,00 €		112 500,00 €				
LA PRENESSAYE	Travaux sur regards et surverse, lotissement	3620	2046	200	10 000,00 €	25 000,00 €		45 000,00 €				
LAURENAN	Réhabilitation du pont de Goudes	3240		500	25 000,00 €		47 500,00 €					
LE CAMBOUT		2640		400						45 000,00 €		
LE HAUT CORLAY	Travaux de reprise de regards - Déconnection EP/EU	7290		400	5 000,00 €					47 500,00 €		
LE QUILLU		5450	4535	560		20 000,00 €		67 500,00 €				
LE MEINE	Collinée	10390	9691	890						101 250,00 €		
	Plessala	11160		1200				150 000,00 €				
	St Jacut	5270	4312	790		90 000,00 €						
	St Gilles	3540		530					67 500,00 €			
	St Gevaire	5020		750				90 000,00 €				
	La Gausry	4200	4090	630						78 750,00 €		
	Langouris											
LOSCQUET/MEU		3000		480				56 250,00 €				
LOUDEAC		51000	13554	4000					675 000,00 €	23 500,00 €		
MERDRIGNAC		18000	12120	2500				337 500,00 €				
MERILLAC		ANC										
MERLEAC		2200		330				35 000,00 €				
PLEMET	Prémet	18000	4109	7435	490 000,00 €	360 000,00 €	660 000,00 €					
					430 000,00 €	275 000,00 €						
	La Ferrière	5000		550			43 000,00 €					
PLUGUENAST/ LANGAST	Réhabilitation par chemisage	12000	10664	800					121 750,00 €			
		4172	4172	625						75 000,00 €		
PLUMIEUX		7090	1254	1070				110 000,00 €				
PLUSSULIEN		4670		700						67 500,00 €		
ST BARNABE		6590	5497	450						78 750,00 €		
ST CARADEG		8000	7175	850						101 250,00 €		
ST ETIENNE/QUE DE L'ISLE		1900		285						45 000,00 €		
ST GILLES VY MARCHE		2440		350						45 000,00 €		
ST HERVE		4260	2468	640					100 000,00 €	45 000,00 €		
ST LAUNEUC		ANC										
ST MARTIN DES PRES		ANC										
ST MAUDAN		3000	371	570						67 500,00 €		
ST MAVEUX		5540		830						56 250,00 €		
ST THIELG		2800		420						45 000,00 €		
ST VIAN		4740		790				35 000,00 €		42 750,00 €		
TREMORREL		7142	1195	900					24 500,00 €	46 750,00 €		
TRIVE		5000	2314	750	21 000,00 €					90 000,00 €		
UZEL		13430		1100						135 000,00 €		
		327074	107017	41665	1 644 000,00 €	1 956 000,00 €	1 135 000,00 €	1 350 000,00 €	1 430 000,00 €	1 630 000,00 €	8 467 000,00 €	
LCBC												
LOUDEAC - D. 400 GELAGRI		900		900	315 000,00 €							
Déconnection "le bourgeon" ZA la Haye et P. Bourmandes						600 000,00 €						
Imprévus					150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €		
					445 000,00 €	750 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	1 815 000,00 €	
Marché Branchements	Dépense estimée=100 000 Recette= 100 000				- €	- €	- €	- €	- €	- €		
Marché de réhabilitation	Communes				50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €		
					50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	360 000,00 €	
TOTAL :					2 181 000,00 €	1 856 000,00 €	1 335 000,00 €	1 550 000,00 €	1 860 000,00 €	1 860 000,00 €	10 442 000,00 €	10 642 000,00 €

Total réseaux EU

LOUDEAC
ASSAINISSEMENT

OPERATION DES TRAVAUX STEP

COMMUNES	Travaux	Type de Filère	Responsable	Travaux	2021	2022	2023	2024	2025	2026	total	total Général
ALLINEUC	Instrumentation débit	FPR	N. Mercet			1 500,00 €						
CAMBEL	Télégestion + Instrumentation débit	FPR	D. Berthele			6 500,00 €						
COEILLOON	Télégestion + Instrumentation débit	FPR	G. Hutchins				6 500,00 €					
CORLAY	Rénovation PR GARE	BA	DSP Saur			60 000,00 €						
GAUSSON	Télégestion + Instrumentation débit + Rénovation Armoire Elec + ...	LAG	P. Peillon		14 000,00 €							
GRÈME	Instrumentation débit	FLH	G. Bisaut				1 500,00 €					
GRACEUZEL	Instrumentation débit	FPR	Th. Havel			1 500,00 €						
GUERLEDAN	Télégestion + Instrumentation DO + PR Entrée	BA	DSP Sigs		120 000,00 €							
		LAG	M. Bessard									
HEMONSTOIR	Télégestion	LAG, A	J.C. Carré			5 000,00 €						
ILLUFAUT	Instrumentation débit	LAG	P. Bauchard				1 500,00 €					
LA CHEZE	Télégestion	LAG	F. Morin		15 000,00 €							
LA MOTTE	Télégestion	BA	DSP Violle				10 000,00 €					
LA PRENÉSSAYE	Télégestion	BA	A. Bescher		5 000,00 €							
LAUBENAN	Construction d'une nouvelle STEP	FPR	S. Barbe			327 900,00 €						
LE CAMBOUT	Instrumentation débit	FPR	J. Gentilhomme			1 500,00 €						
LE HAUT CORLAY	Télégestion + Instrumentation débit	LAG	P. Lefèvre			16 500,00 €						
LE GUILLO	Instrumentation débit	LAG	C. Gallierne				1 500,00 €					
LE MENÉ	Construction d'une nouvelle STEP	BA	C. Moisan			1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	48 410,00 €				
	Télégestion + Rénovation Armoire Elec	LAG	C. Moisan		22 000,00 €							
	Construction d'une nouvelle STEP	LAG	C. Moisan									
	Instrumentation débit	FPR	C. Moisan				1 500,00 €					
	Instrumentation débit	LAG	C. Moisan				1 500,00 €					
		LAG	C. Moisan					350 000,00 €				
		ANC										
LOSCOUET/MEV	Instrumentation débit	LAG	G. Hamon			1 500,00 €						
LOUDEAC - Bedon	Construction déssableur	BA	E. Etienne									
	Instrumentation des DO	BA			100 000,00 €							
MERDRIGNAC	Réhabilitation STEP	BA	DSP Saur		1 208 000,00 €							
MERILAC		ANC										
MERLEAC	Instrumentation débit	LAG	B. Collin			1 500,00 €						
PIEMET	Télégestion + Instrumentation DO	BA	Ch. Diquet		100 000,00 €		1 250 000,00 €	1 250 000,00 €				
	Instrumentation débit	LAG	Y. Le Ho				1 500,00 €					
PLOUGUENAST/ LANGAST	Instrumentation débit	BA	M. Dieulesaint									
PLUMELUX	Construction d'une nouvelle STEP	LAG	M. Dieulesaint		1 500,00 €							
PLUSSULLEN	Construction d'une nouvelle STEP	BA	J. Gordan		1 044 105,00 €	44 850,00 €						
ST BARNABÉ	Télégestion	LAG	M. Even		5 000,00 €	10 000,00 €						
ST CARADÉC	Réhabilitation PR entrée STEP	BA	F. Lousodon									
ST ETIENNE/QUE DE L'ISLE	Instrumentation débit	BA	Th. Havel		60 000,00 €							
ST GILES Vx MARCHE	Instrumentation débit	FRP	P. Le Crom			1 500,00 €						
ST HERVE	Télégestion + Instrumentation débit	FRP	M. Le Denmat		6 500,00 €							
ST LAUNEUC	Télégestion	Th. Havel					5 000,00 €					
ST MARTIN DES PRES		ANC										
ST MAUDAN	Construction d'une nouvelle STEP	FRP	Ch. Diquet			150 000,00 €						
ST MAVEUX		LAG	D. Mainey									
ST THÉO	Instrumentation débit	LAG	P. Lefèvre			1 500,00 €						
ST YVAN	Instrumentation débit	FRP	G. Flageul				1 500,00 €					
TREMORÉL	Travaux de voirie	BA	A. Ceche		25 000,00 €							
TREVE		BA	A. Nouvel									
UZEL		BA	Th. Havel									
					2 746 105,00 €	2 281 250,00 €	2 732 000,00 €	1 648 410,00 €	- €	- €	9 407 765,00 €	
STATIONS INDUSTRIELLES												
STATION CALQUET	Traitement primaire (des 0)		O. BIZET		54 000,00 €							
	Traitement primaire					1 300 000,00 €						
	Supervision de Step							500 000,00 €				
TREMORÉL - ZA DES IFFLETS	Travaux de voirie		J. Delanoë			50 000,00 €						
					54 000,00 €	1 350 000,00 €	- €	500 000,00 €	- €	- €	1 904 000,00 €	
Investissement Matériels												
Moto-réducteur + pompes	20/an - Renouvellement PPE-MR				100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
Véhicules de services	2/an - Renouvellement flotte véhicule service				50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		
Camion Hydrocurage	Renouvellement camion 19%				150 000,00 €							
Supervision STEP	17/an - Mise en place au MAJ				50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		
					350 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 350 000,00 €	
TOTAL :					3 152 105,00 €	3 831 250,00 €	2 932 000,00 €	2 348 410,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	12 663 765,00 €	Total STEP 12 663 765,00 €
												TOTAL GENERAL 23 305 765,00 €

Le SDAGE et les SAGES

Des outils pour agir

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification de la politique de l'eau pour atteindre le bon état des eaux. Il est le fruit de la concertation entre les partenaires qui utilisent la ressource en eau d'un même bassin hydrographique.

Défini pour 6 ans à l'échelle du bassin hydrographique, il est le principal outil de mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Le SDAGE Loire-Bretagne est un véritable plan de reconquête de la qualité de l'eau du bassin Loire-Bretagne :

- ▶ Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- ▶ Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et du secteur littoral
- ▶ Il précise les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et pour assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques

À une échelle plus locale, les actions à mettre en œuvre sont définies par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE est élaboré par une commission locale de l'eau, la CLE, qui rassemble les partenaires qui utilisent la ressource d'un même bassin hydrographique. Il a une portée juridique forte, ce qui justifie qu'il soit soumis à enquête publique.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques. Il veille aussi à la préservation des zones humides.

Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

- ▶ Il précise les objectifs de qualité et de quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire
- ▶ Il énonce des priorités d'actions
- ▶ Il édicte des règles particulières d'usage

Le SCoT et le PLUi doivent être compatibles avec ces documents et contribuer à l'obtention des objectifs qu'ils ont fixés.

Les enjeux et orientations du SDAGE Loire Bretagne

Les grandes orientations du SDAGE 2016-2021 sont énoncées ci-après :

CHAPITRE 1 : REPENSER LES AMENAGEMENTS DE COURS D'EAU : Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux (1A), préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines (1B), restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques (1C), assurer la continuité longitudinale des cours d'eau (1D), limiter et encadrer la création de plans d'eau (1E), limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur (1F), favoriser la prise de conscience (1G), améliorer la connaissance (1H).

CHAPITRE 2 : REDUIRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES : Rendre cohérentes les zones vulnérables avec les objectifs du SDAGE (2A), adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux (2B), développer l'incitation sur les territoires prioritaires (2C), améliorer la connaissance (2D).

CHAPITRE 3 : REDUIRE LA POLLUTION ORGANIQUE ET BACTERIOLOGIQUE : Poursuivre la réduction des rejets directs des polluants organiques et notamment du phosphore (3A), prévenir les apports de phosphore diffus (3B), améliorer l'efficacité de la collecte des effluents (3C), maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée (3D), réhabiliter les installations d'assainissement non-collectif non conformes (3E).

CHAPITRE 4 : MAITRISER LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES : Réduire l'utilisation des pesticides (4A), aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses (4B), promouvoir les méthodes sans pesticides dans les villes et sur les infrastructures publiques (4C), développer la formation des professionnels (4D), accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides (4E), améliorer la connaissance (4F).

CHAPITRE 5 : MAITRISER LES POLLUTIONS DUES AUX SUBSTANCES DANGEREUSES : Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (5A), réduire les émissions en privilégiant les actions préventives (5B).

CHAPITRE 6 : PROTEGER LA SANTE EN PROTEGEANT LA RESSOURCE EN EAU : Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable (6A), finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages (6B), lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages (6C), Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages (6D), Réserver

certaines ressources à l'eau potable (6E), maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales (6F), mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants (6G).

CHAPITRE 7 : MAITRISER LES PRELEVEMENTS D'EAU : Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau (7A), assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage (7B), gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux (7C), faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal (7D).

CHAPITRE 8 : PRESERVER LES ZONES HUMIDES : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités (8A), préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (8B), préserver les grands marais littoraux (8C), favoriser la prise de conscience (8D), améliorer la connaissance (8E).

CHAPITRE 9 : PRESERVER LA BIODIVERSITE AQUATIQUE : Restaurer le fonctionnement des circuits de migration (9A), assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats (9B), mettre en valeur le patrimoine halieutique (9C), contrôler les espèces envahissantes (9D).

CHAPITRE 10 : PRESERVER LE LITTORAL : Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition (10A), limiter ou supprimer certains rejets en mer (10B), restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade (10C), restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle (10D), restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones de pêche à pied de loisir (10E), aménager le littoral en prenant en compte l'environnement (10F), améliorer la connaissance des milieux littoraux (10G), contribuer à la protection des écosystèmes littoraux (10H), préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins (10I).

CHAPITRE 11: PRESERVER LES TETES DE BASSIN VERSANT : Restaurer et préserver les têtes de bassin versant (11A), favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant (11B).

CHAPITRE 12: FACILITER LA GOUVERNANCE LOCALE ET RENFORCER LA COHERENCE DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES : Des Sage partout où c'est nécessaire (12A), renforcer l'autorité des commissions locales de

l'eau (12B), renforcer la cohérence des politiques publiques (12C), renforcer la cohérence des Sage voisins (12D), structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau (12E), utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux (12F).

CHAPITRE 13 : METTRE EN PLACE DES OUTILS REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

Mieux coordonner l'action réglementaire de l'Etat et l'action financière de l'agence de l'eau (13A), optimiser l'action financière (13B).

CHAPITRE 14 : INFORMER, SENSIBILISER, FAVORISER LES ECHANGES :

Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées (14A), favoriser la prise de conscience (14B), améliorer l'accès à l'information sur l'eau (14C).

Les enjeux, orientations, dispositions et règles des SAGEs

Le territoire est partagé en divers bassins versants qui, en fonction de leurs caractéristiques propres, ont donné lieu, localement, à l'élaboration de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ces schémas qui doivent être compatibles avec les objectifs fixés par le SDAGE doivent être pris en compte par le SCOT (qui doit lui-même être compatible avec les SAGEs approuvés) :

- **Le SAGE de la Vilaine** a été approuvé le 01 avril 2003, puis après révision, le 02 juillet 2015. Il s'étend sur 10995 km² sur 6 départements et regroupe 534 communes dont une grande partie des communes de LCBC (le SAGE représente 76 % du territoire – partie Ouest de l'amont du bassin versant). La structure porteuse est l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV).
- **Le SAGE du Blavet** a été approuvé le 16 février 2007, puis après révision, le 15 avril 2014. Il s'étend sur l'ensemble du bassin versant soit 2140 km² et 110 communes dont 10 communes de LCBC (centre du bassin versant - 14 % du territoire situé sur la partie Ouest) : Le Haut-Corlay, Corlay, Plussulien, Saint-Mayeux, Merléac, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Caurel, Le Quillio, Guerlédan et Saint-Caradec. Le Syndicat Mixte du SAGE Blavet (SMSB) est chargé de son animation.
- **Le SAGE Rance, Frémur, Baie de Beaussais** a été approuvé une première fois en 2004 puis une seconde fois le 09 décembre 2013 (première révision). Il s'étend sur plusieurs bassins versants contigus, sur 1330 km² et sur 106 communes dont Le Mené, Mérillac, Saint Launeuc et Saint-Vran situées en tête de bassin (6 % du territoire). La structure porteuse du SAGE est un Syndicat mixte spécialement créé à cet effet.

- **Le SAGE Arguenon – Baie de la Fresnay** a été approuvé le 15 avril 2014. Il s'étend sur 700 km² et intègre la totalité des bassins versants des rivières et ruisseaux se déversant dans les baies de l'Arguenon et de La Fresnaye. Sur le territoire de LCBC, seule la commune de Le Mené est concernée (3 % du territoire - tête du bassin versant). C'est le Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP) qui est la structure porteuse du SAGE.
- **Le SAGE de la baie de Saint-Brieuc** a été approuvé le 30 janvier 2014. Il s'étend sur un territoire d'une superficie de 1 110 km² et intègre tout ou partie de 68 communes dont 1 seule sur le périmètre de LCBC (Le Haut-Corlay, 0,12% du territoire). C'est le Pays de Saint-Brieuc qui a été désigné comme structure porteuse du SAGE

Comme on peut le constater, 90% du territoire est concerné par deux SAGEs, celui de la Vilaine et celui du Blavet, et 76% du territoire est concerné par le SAGE Vilaine uniquement.

Ces SAGEs permettent d'intégrer les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dans les politiques locales d'aménagement du territoire. Les actions qui y sont proposées sont le fruit d'une concertation locale basée sur un diagnostic initial précis. Les documents qui sont alors élaborés sont :

- **Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui définit notamment les principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin versant, les objectifs généraux, l'identification des moyens prioritaires permettant de les atteindre ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma et au suivi de celui-ci. Il comporte dans ce cadre un certain nombre de dispositions et d'orientations, généralement regroupées en thématiques ;
- **Un règlement** : il définit des règles précises édictées par la Commission Locale de l'Eau, permettant d'assurer l'atteinte des objectifs identifiés comme prioritaires dans le PAGD et nécessitant l'instauration de règles supplémentaires pour atteindre le bon état des masses d'eau. Il renforce certaines des dispositions.

Le tableau en page suivante récapitule l'ensemble des éléments contenus par ces SAGEs.

D'une manière générale, les orientations et dispositions des SAGEs concourent à la mise en œuvre d'objectifs généraux concernant la qualité de l'eau. Ces objectifs visent à maîtriser les pressions sur la ressource en eau. Ils sont rappelés ci-après :

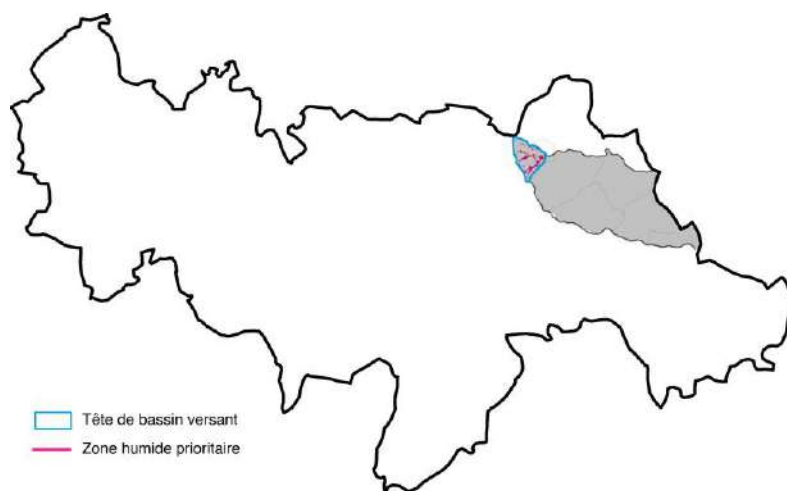
- ▶ Le maintien de la qualité de l'eau pour l'usage « eau potable » ;
- ▶ L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du point de vue physico-chimique en poursuivant la réduction des flux de nitrates et des concentrations en nitrates, phosphore (via notamment la lutte contre l'érosion et le maintien du linéaire bocager) et pesticides ;
- ▶ L'étude de l'acceptabilité du milieu et la limitation des rejets d'eaux usées des réseaux d'assainissement collectif;
- ▶ L'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau ;
- ▶ La préservation et la gestion des zones humides (souvent associée à une demande d'inventaire à l'échelle communale);
- ▶ La préservation du bocage (souvent associée à une demande d'inventaire)
- ▶ La compatibilité des usages en particulier sur l'étang de Bosméléac en période estivale.

Les principaux enjeux, les dispositions et les règles des SAGEs du territoire
(source : SAGE-Gest'Eau)

	Vilaine	Blavet	Rance, Frémur, Baie de Beausseis	Arguenon - Baie de la Fresnaye	Baie de Saint-Brieuc
Enjeux et PAGD	210 dispositions et 45 orientations au sein de 14 chapitres - Zones humides - Cours d'eau - Peuplements piscicoles - Baie de Vilaine - Altération de la qualité par les nitrates - Altération de la qualité par les phosphores - Altération de la qualité par les pesticides - Altération de la qualité par les rejets de l'assainissement - Altération de la qualité par les espèces invasives - Prévenir le risque d'inondation - Gérer les étiages - L'alimentation en eau potable - La formation et la sensibilisation - Organisation des maîtrises d'ouvrages et territoires	181 dispositions concernant 4 enjeux : Enjeu 1 : Co-construction d'un développement durable pour une gestion équilibrée de la ressource en eau Enjeu 2 : Restauration de la qualité de l'eau" (Réduction des flux d'azote, de phosphore, des pesticides et des pollutions dues à l'assainissement) Enjeu 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau) Enjeu 4 : Gestion quantitative optimale de la ressource (inondations et gestion de l'étiage)	43 dispositions et 35 orientations et 25 fiches actions Suite aux travaux de révision du SDAGE, 4 enjeux majeurs ont été définis : - La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques : (repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres, réduire la pollution des eaux par les nitrates, réduire la pollution organique, maîtriser la pollution des eaux par les pesticides, maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses, protéger la santé en protégeant l'environnement, maîtriser les prélèvements d'eau) - Un patrimoine remarquable à préserver (préserver les zones humides et la biodiversité, rouvrir les rivières aux poissons migrateurs, préserver le littoral, préserver les têtes de bassin versant) - Crues et inondations (réduire le risque d'inondations par les cours d'eau) - Gérer collectivement un bien commun (renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques, mettre en place des outils réglementaires et financiers, informer, sensibiliser, favoriser les échanges)	54 dispositions et 32 fiches actions concernant quatre enjeux : - La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques (qualité écologique, lutte contre les pollutions, maîtrise des prélèvements) - Un patrimoine remarquable à préserver (zone humide, littoral, tête de bassin versant) - Crues et inondations - Gérer collectivement un bien commun (renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques)	Quatre enjeux : - Fourniture en eau potable des populations du périmètre et du département des Côtes d'Armor ; - Qualité des eaux littorales en lien avec les usages présents ; - Qualité morphologique et continuité écologique des cours d'eau ; - Maintien, préservation et restauration des fonctionnalités des milieux. et des dispositions concernant 6 points : 1 - Mieux s'organiser sur le bassin (OR) 2 - Améliorer et préserver la qualité des eaux (QE) 3 - Améliorer et préserver la qualité des milieux (QM) 4 - Satisfaire les besoins en eau potable (SU) 5-Satisfaire les usages du littoral (SU) 6-Lutter contre les inondations (IN)
Règlement	7 règles : 1. Protéger les zones humides de la destruction 2. Interdire l'accès direct du bétail au cours d'eau 3. Interdire le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées 4. Interdire les rejets directs dans les milieux aquatiques des effluents souillés des chantiers navals et des ports 5. Interdire le remplissage des plans d'eau en période d'étiage 6. Mettre en conformité les prélèvements existants 7. Création de nouveaux plans d'eau de loisirs	9 règles 1. Interdire la dégradation ou la destruction des zones humides remarquables 2. Garantir le bon déroulement de la dévalaison de l'anguille sur l'ensemble du bassin du Blavet morbihannais et sur les bassins du Lotavy et du Poulancré (exutoires à l'aval de Guerlédan) 3. Identification des secteurs du bassin où la création de certains types de plans d'eau et retenues collinaires n'est pas autorisée 4. Préserver les zones humides, les sources et les champs d'expansion des crues 5. Limiter les connexions entre les nouveaux ouvrages et les eaux souterraines 6. Vérifier l'étanchéité des ouvrages avant leur mise en service 7. Encadrer les périodes de prélèvements dans les cours d'eau 8. Garantir un débit minimum nécessaire au bon fonctionnement des cours d'eau 9. Limiter l'alimentation complémentaire des plans d'eau par forage	6 règles : 1. Interdire l'accès libre du bétail aux cours d'eau 2. Interdire toute nouvelle création de plan d'eau 3. Interdire la destruction des zones humides 4. Interdire les rejets en milieux hydrauliques superficiels pour les nouveaux dispositifs d'assainissement * non collectif (ANC) 5. Interdire le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées 6. Interdire les rejets directs dans les milieux aquatiques des effluents souillés des chantiers navals	3 règles : 1. Interdire les installations, ouvrages, remblais en zone inondable non bâtie 2. Interdire l'accès libre du bétail aux cours d'eau 3. Interdire la destruction des zones humides 4. Interdire toute nouvelle création de plan d'eau	4 règles : 1. Interdire les nouveaux drainages 2. Interdire la dégradation des cours d'eau par le bétail 3. Interdire la création de nouveaux plans d'eau 4. Interdire la destruction des zones humides

Notons aussi les points complémentaires suivants :

- Sur le SAGE du Blavet, il convient de protéger prioritairement les zones humides remarquables identifiées par le SAGE (aucune de celles répertoriées par le SAGE ne se trouve sur le territoire d'étude, des inventaires complémentaires sont toutefois demandées). Sur le SAGE de la Rance, il s'agit de protéger en priorité les zones humides dites prioritaires identifiées en tête de bassin versant et qui jouent un rôle stratégique dans la reconquête de la qualité de l'eau (voir carte ci-dessous).



- Le SAGE du Blavet impose de préserver les zones d'expansion des crues (les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec la cartographie des champs d'expansions des crues connus).
- Les SAGEs interdisent la destruction des zones humides. Si cela s'avère nécessaire (aménagement montrant un intérêt public, et aucune alternative possible concernant sa localisation) des compensations sont à rechercher (s'établissant à au moins 200 % de la surface supprimée - compensation variable selon les SAGEs).
- La plupart des règlements interdisent la création des plans d'eau de loisir ou encore le libre accès du bétail aux cours d'eau.

- Sur le SAGE de la Rance, les rejets en milieux hydrauliques superficiels sont interdits pour les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif.

Notons enfin que l'ensemble du territoire a été classé en ZAR, zones d'actions renforcées pour les nitrates. Les ZAR sont des zones géographiques où existent des enjeux qui nécessitent des mesures complémentaires.

En ZAR, la règle générale des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates) est la destruction mécanique.

Des contrats territoriaux et diverses actions permettant de répondre aux objectifs des SDAGE et SAGES

L'intercommunalité mène depuis quelques années déjà une politique volontariste, accompagnée de financements de l'Agence de l'eau, de la Région Bretagne, du Département et de l'Europe.

Ses objectifs sont de répondre aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau et plus localement au bon état des masses d'eau. Elle est notamment signataire, dans ce cadre, de contrats de territoire, qui encadrent les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Parmi les actions prises en charge par la collectivité, citons :

- ▶ La sensibilisation auprès des collectivités, partenaires et particuliers ;
- ▶ La sensibilisation du public agricole et l'accompagnement vers des changements de pratiques et de systèmes ; accompagnement à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (MAEC), ...
- ▶ La sensibilisation autour des zones humides, notamment auprès du monde agricole ; accompagnement à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (MAEC) zones humides ;
- ▶ Les inventaires des zones humides (à ce jour, la quasi-totalité des communes du territoire ont réalisées leur inventaire : des inventaires sont encore à réaliser à St-Gilles du Mené – commune déléguée de Le Mené et certaines zones sont à confirmer sur le bassin versant du Blavet ; voir fiche diagnostic liée à la fonctionnalité environnementale et à la biodiversité pour plus de précisions),
- ▶ La protection des zones humides via les documents d'urbanisme (En application de la disposition 8A-1 du SDAGE Loire Bretagne, le PLUi devra incorporer les zones humides dans une zone suffisamment protectrice et préciser dans le règlement les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme).
- ▶ Les inventaires des cours d'eau et la réalisation de travaux concernant leur restauration (37 km de cours d'eau restaurés dont 4 km de restauration hydromorphologique dans les bassins versants de l'Oust-Lié dans le cadre du contrat de territoire 2014-2018),
- ▶ La mise en œuvre d'action de protection de la ressource en eau autour de certains captages stratégiques ;
- ▶ La réalisation des inventaires de haies et les missions de remaillage bocager dans le cadre du programme Breizh bocage (les actions de restauration via ce programme ont permis de restaurer près de 45 km de haies depuis 2013 ; voir fiche diagnostic liée à la fonctionnalité environnementale et à la biodiversité pour plus de précisions).
- ▶ La mise en œuvre d'un entretien raisonné du bocage grâce à la sensibilisation, à de la formation et à l'aide de contrats MAEC, protection du bocage via le PLUi.

SYNTHESE « RESSOURCE EN EAU »

Atouts	Faiblesses
- De nombreux cours d'eau et des zones humides variées offrant une bonne assise à la trame bleue - Des captages AEP bénéficiant pour la plupart de périmètres de protection - Une disponibilité suffisante en eau potable et un réseau interconnecté permettant d'assurer une bonne sécurisation pour les années à venir - Des STEP conformes en équipement (sauf Gomené) et en performance permettant une capacité d'accueil suffisante pour les années à venir - Une diversité de milieux humides : vallées, cours d'eaux, zones humides - Des sites reconnus pour les loisirs et le tourisme : Guerlédan, Bosméléac, la vallée de Poulancré...	- Des débits d'étiage des cours d'eau les rendant particulièrement vulnérables en été - Un soutien d'étiage des niveaux d'eau à prendre en compte des plans d'eau du fait de leurs usages (loisirs, pêche) - 6 captages non protégés – précautions à prendre sur le territoire dans l'attente des DUP à mettre en place) - Un captage d'eau de surface, important en production (Pont Querra) sensible aux pollutions par ruissellement (captage Grenelle) - Une sensibilité notable aux ruissellements globalement du fait de l'érosion et de l'interconnexion du réseau hydrographique - Des dysfonctionnements hydrauliques sur certaines STEP à régler – des réseaux d'assainissement collectifs à créer ou à réhabiliter - Un territoire situé en tête de bassin versant de plusieurs cours d'eau et sensible aux pollutions - Une qualité médiocre des eaux de Bosméléac limitant les usages :
Opportunités	Menaces
- Des cours d'eau et plans d'eau offrant des capacités de développement d'accueil pour la pêche de loisir - Des zonages d'assainissement à actualiser, des travaux de réhabilitation en cours pour l'assainissement des eaux usées permettant d'envisager une amélioration qualitative de la ressource dans les années à venir - Des épandages de boues de STEP à mieux gérer – une valorisation par méthanisation à développer - Des schémas d'eaux pluviales à généraliser pour une meilleure gestion à venir - Des actions renforcées dans le domaine agricole pour l'amélioration de la qualité pour les paramètres physico-chimique (y compris les pesticides) - Des contractualisations territoriales pour maintenir et renforcer les actions sur les bassins versants les plus sensibles - Une connaissance des zones humides qui s'harmonise - Un inventaire des cours d'eau à l'échelle des bassins versants principaux - Une mise en valeur des sites patrimoniaux et touristiques liés à l'eau (mais compatible avec les objectifs de qualité)	- Une sensibilité aux pollutions diffuses - Un coût important pour le traitement de l'eau potable avant distribution si la qualité continue à se dégrader (coût répertorié aux consommateurs) - Un coût important pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées impliquant une réalisation échelonnée et une amélioration uniquement sur le long terme - Un temps de latence important aux actions réalisées rendant difficile l'appréciation des efforts réalisés en matière d'assainissement - Constat de la disparition de zones humides à l'échelle régionale - Densité inégale de bocage, rôle différencié contre l'érosion et le ruissellement - Projets d'aménagement qui n'anticipent pas ou mal l'incidence sur les milieux aquatiques

Diagnostic – compléments thématiques



Energies

ENERGIES

La problématique énergétique est une problématique essentielle et un enjeu primordial pour l'aménagement du territoire, à la fois pour limiter sa dépendance, mais aussi pour réduire les consommations d'énergies fossiles, limiter les dégagements de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique.

Ce chapitre fait ainsi un état des lieux des consommations et productions énergétiques du territoire et énonce les grands principes d'un développement durable.

Etat des lieux de la production et de la consommation énergétique sur le territoire

Une consommation relativement stable mais toujours axée sur les produits pétroliers, l'électricité et le gaz

En 2010, la consommation énergétique de Loudéac Communauté Bretagne Centre était d'environ 1 500 GWh ce qui représentait plus de 30 MWh par habitant (31 MWh par habitant selon le PCAET). Cette consommation était essentiellement utilisée dans le résidentiel et le tertiaire (plus de 30%, essentiellement liée à l'électricité et au chauffage), le secteur des transports (près de 30%), le secteur industriel (25%) et l'agriculture (plus de 10%).

constituaient 50% de la consommation d'énergie totale du département, en 2010, comme en 2014.

En 2014, l'électricité représentait 28% et le gaz 15%. La part de l'électricité atteignait 20% des consommations totales. Le bois bûche représentait quant à lui 6,5% de l'énergie totale consommée (85% de ce bois bûche est produit à l'échelle régionale et locale).

Le charbon n'est quant à lui quasiment plus utilisé (- 89% entre 2010 et 2014). La part des énergies renouvelables, bien qu'en très forte augmentation, reste très faible (réseaux de chaleur et biogaz notamment).

Consommation d'énergie en Cotes d'Armor en 2014 – évolution depuis 2000

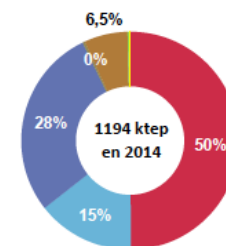
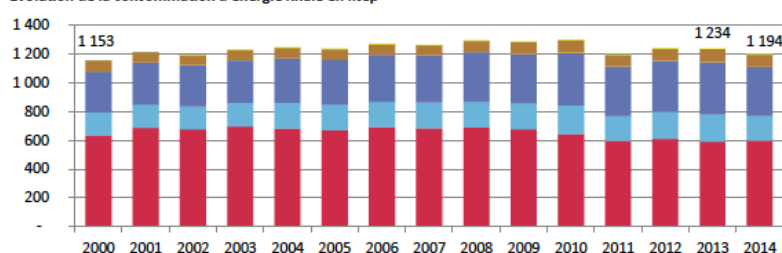
Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne – Edition 2016

Consommation d'énergie finale

(non corrigée du climat)

Unité : ktep	2 014	évolution entre 2000 et 2014
Charbon	0,1	-89%
PP	596	-6%
GN	173	9%
Elec	340	20%
Chaleur réseau	4,1	354%
Bois (hors réseaux de chaleur)	77	3%
Biogaz (hors réseaux de chaleur)	4,1	1336%
Solaire thermique	0,2	nd
Total	1 194	4%
Part du département par rapport à la Bretagne : 19%		

Evolution de la consommation d'énergie finale en ktep



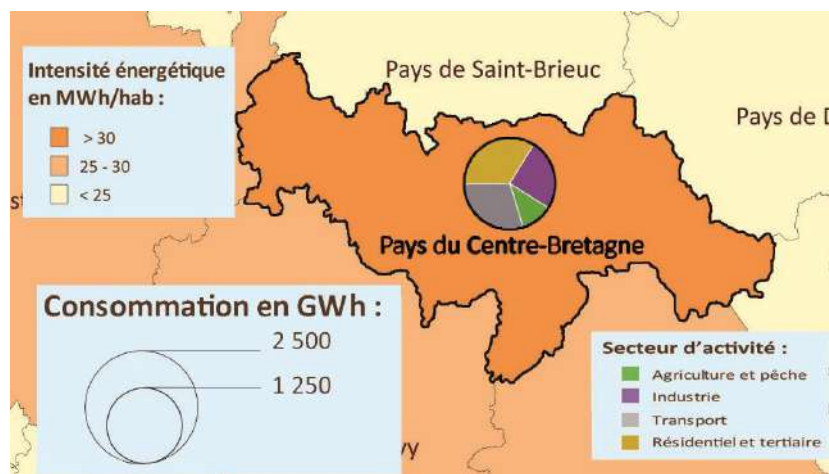
Comme le montre les tableaux et graphes ci-dessous, les produits pétroliers (PP)

A noter aussi que plus de 90 % de l'énergie "primaire" consommée a été « importée » (dépendance du département, et même de la région, vis-à-vis des régions voisines).

En ce qui concerne l'électricité, on notera que si la région connaît des problèmes récurrents en hiver pour tenir la tension électrique en bout de ligne, ce n'est pas le cas du Pays Centre Bretagne du fait de sa situation au cœur du réseau.

Consommation d'énergie au sein de LCBC en 2010

Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne - 2018



Une production locale d'origine renouvelable, en progression

La production énergétique des Côtes d'Armor (voir ci-dessous) est quasi exclusivement d'origine renouvelable. En 2014, la production énergétique était de 132 kTep :

- ▶ 66,8 kTep issus du bois (bûche) ;
- ▶ 57 kTep d'électricité dont 48 kTep d'électricité primaire (éolien, hydraulique, solaire) et 8,7 kTep d'électricité secondaire (UIOM, biogaz, co-génération, ...) ;
- ▶ 4,1 kTep issus du biogaz et 4 kTep issus des réseaux de chaleur.

Depuis 2001, cette production n'a cessé d'augmenter (en 2001, la production n'atteignait que la moitié de la production de 2014).

La carte ci-après montre la part de LCBC dans ce contexte. Comme on peut le voir,

la production énergétique du territoire était d'environ 30 kTep en 2014. Cette production provenait de près de 50% de l'électricité primaire, 35% du bois, le reste étant lié à des productions locales de biogaz, d'électricité secondaire et de réseaux de chaleur.

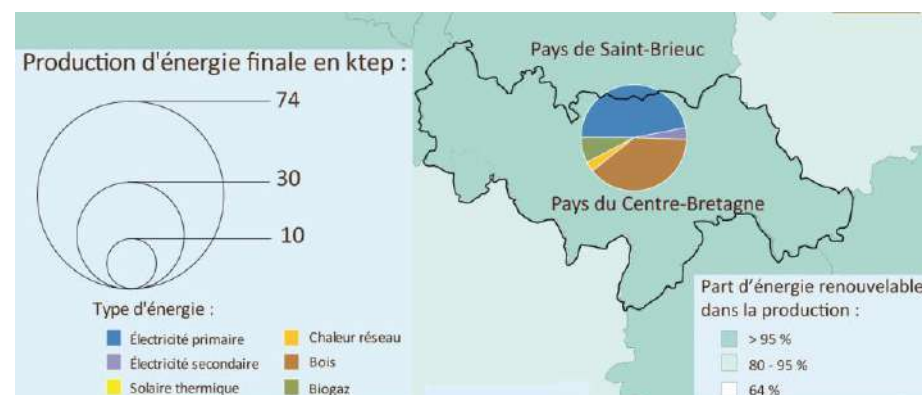
Production d'énergie en Côtes d'Armor en 2014

Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne - Edition 2016

Energie finale livrée			
Unité : ktep		2014	Part EnR
Electricité	Primaire	48,1	100%
	Secondaire	8,7	42%
	Sous-total	57	91%
Chaleur réseau		4	76%
Bois (hors réseaux de chaleur)		66,8	100%
Biogaz (hors réseaux de chaleur)		4,1	100%
Solaire thermique		-	100%
Total		132	96%
Part du département par rapport à la Bretagne :			21%

Production d'énergie au sein de LCBC en 2014

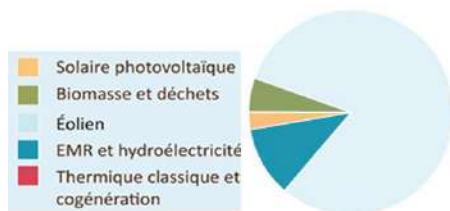
Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne - 2018



A noter qu'en 2016, la production électrique locale atteignait 200 GWh. L'éolien représentait plus de 75% de cette électricité produite, suivi par l'énergie hydroélectrique (environ 20%), puis la biomasse/déchets et le solaire/photovoltaïque.

Part des différentes filières dans la production d'électricité de la communauté de communes en 2016

Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne - 2018



Le développement de l'éolien en question

La loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 » a fixé les grandes orientations en matière de lutte contre le changement climatique. Elle a posé les bases d'un développement d'énergies renouvelables important. Concernant l'éolien, la France s'est ainsi fixée un objectif de 19 000 MW de puissance éolienne terrestre à l'horizon 2020.

Pour ce faire, les régions ont été mises à contribution. Via leur Schéma Régional Eolien (SRE), elles se sont fixées des objectifs qui, pour la Bretagne, sont de 1800 MW à l'horizon 2020. A ce jour (septembre 2018) environ 1000 MW ont été installés et 1,5 TWh injectés sur le réseau électrique. Les objectifs fixés n'ont donc pas encore été atteints.

Concernant LCBC (territoire globalement favorable à l'accueil des éoliennes selon le SRE), c'est une puissance de 92,6 MW qui a été à ce jour installée pour un total de 10 parcs (voir carte ci-dessous). D'autres projets, en cours d'instruction, pourraient venir gonfler les rangs

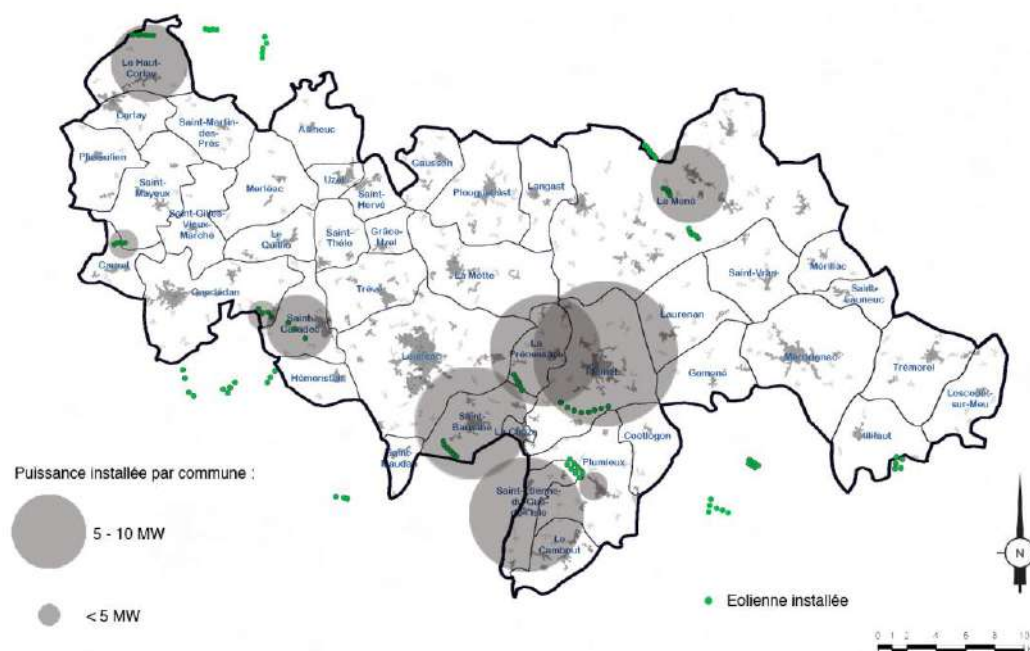
de ces installations dans les années à venir, pour contribuer à la réalisation des objectifs.

Bien entendu, la mise en place de nouveaux parcs ne peut pas se faire de manière désordonnée. Une concertation préalable et une bonne acceptation locale sont un préalable nécessaire. Notons aussi que ces installations sont soumises à la législation sur les Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) et que leurs impacts (sur le grand paysage notamment) doivent être étudiés de près.

C'est donc dans ce cadre que les élus, via le SCoT et le PLUi auront à faire le choix d'un développement plus ou moins cadré dans les années à venir, en complément de cette procédure ICPE. Le petit éolien (installations individuelles ou semi-collectives de petite taille mises en place en milieu urbain) peut aussi être ou non favorisé par le biais de règlement d'urbanisme adapté.

Eoliennes et puissance installées dans la collectivité en 2018

Sources : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne / DREAL Bretagne - 2018



La filière bois, une filière appelée encore à se développer

Rappelons déjà que le bois bûche a un poids non négligeable dans les ressources en énergie à l'échelle de l'aire d'étude et présente l'avantage d'être une ressource locale. La gestion durable de la ressource se pose cependant à travers, d'une part, la gestion du bocage et des boisements (nb : la récolte des boisements de résineux est une opportunité), et, d'autre part, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des installations de chauffage.

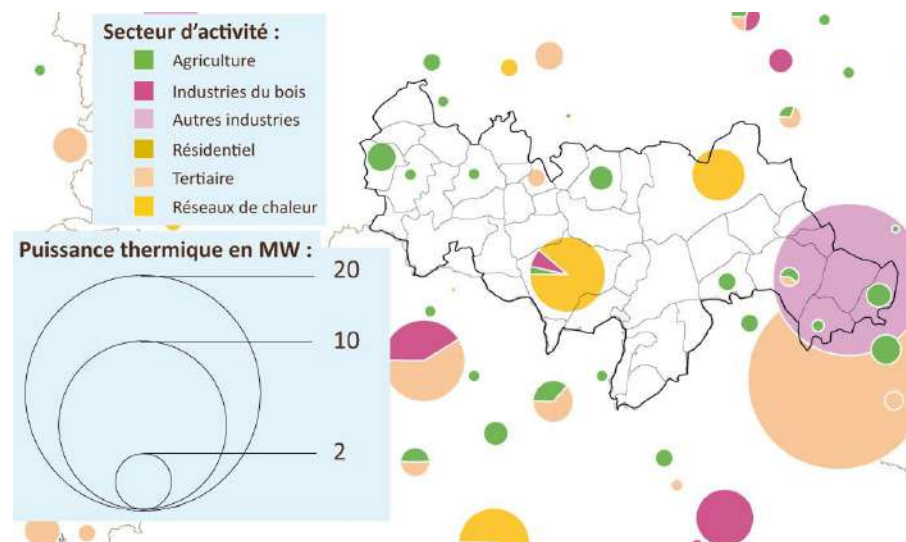
La filière bois, avec l'appui de plans bois-énergie successifs, s'est aussi développée ces dernières années avec l'installation de chaufferies collectives.

Diverses initiatives ont ainsi été menées et plusieurs chaufferies bois ont ainsi vu le jour à travers le territoire, notamment à Loudéac, Le Mené, Saint-Hervé, Plouguenast, Merléac, Plussulien, Saint-Mayeux, Loscouët-sur-Meu, Illifaut ou encore Merdrignac.

On signalera même la mise en place de réseaux de chaleur associés, notamment à Loudéac et à Le Mené :

- La chaufferie bois collective installée à Loudéac (puissance totale installée de 3 MW) qui collecte environ 6 000 t de bois et déchets de taille dans ses déchetteries permet, via un réseau de chaleur (une dizaine de km de canalisations), de chauffer 27 établissements et équipements collectifs de la ville (lycée Xavier Grall, lycée Fulgence-Bienvenue, collège des Livaudières, palais des congrès, palais des sports, ...).
- Les deux chaufferies bois de Le Mené, via 4 500 t de bois déchiquetés par an, permettent, grâce à des réseaux de chaleur mis en place sur 5 des 7 bourgs (Saint-Gouéno, Le Gouray, Saint-Jacut-du-Mené, Plessala, et Collinée), de chauffer, outre des logements de particulier, divers établissements publics ou privés (dont salle des fêtes, mairie, école, centre multimédia, EHPAD, hôtel, banque, maison de santé, centre vétérinaire, ...) A noter d'ailleurs que La commune du Mené accorde une véritable importance à la problématique énergétique et met en œuvre un programme d'autonomie énergétique à l'horizon 2030 en combinant diverses sources : bois, vent, soleil et méthanisation du lisier et autres déchets ... (commune lauréate et désignée comme territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne - 2018



Etant donné le potentiel et le savoir-faire local, de nouvelles installations pourraient donc compléter le dispositif actuel dans les années à venir, avec le soutien et l'appui des collectivités, du SCoT et du PLUi.

L'hydroélectricité

La production hydroélectrique du territoire est essentiellement liée au barrage de Guerlédan sur le Blavet, le plus important. Cette installation (puissance installée 15 MW), permet notamment de produire 20 GWh/an, ce qui est loin d'être négligeable.

Si le maintien de cette installation n'est pas remis en cause aujourd'hui, le développement de nouvelles installations sur le territoire n'est pas à l'ordre du jour, notamment au regard des impacts que ces installations sont susceptibles de générer sur l'écoulement des eaux et la circulation des espèces piscicoles.

Le solaire, un potentiel encore insuffisamment développé

En Bretagne, un fort développement du solaire et du photovoltaïque en particulier s'est produit entre 2005 et 2010 (passage de 34 installations en 2005 à 6 559 fin 2010). Le territoire a bénéficié de ce développement comme le montre la carte ci-dessous. Pour la plupart, il s'agit d'installations sur toitures privées et agricoles.

Des initiatives de développements de parcs au sol ont même été lancées, à l'exemple de celles de Loudéac, Saint Mayeux ou encore Allineuc (projets s'appuyant sur des sites dépourvus d'enjeux pour l'agriculture : anciennes carrières, friches d'activités ...).

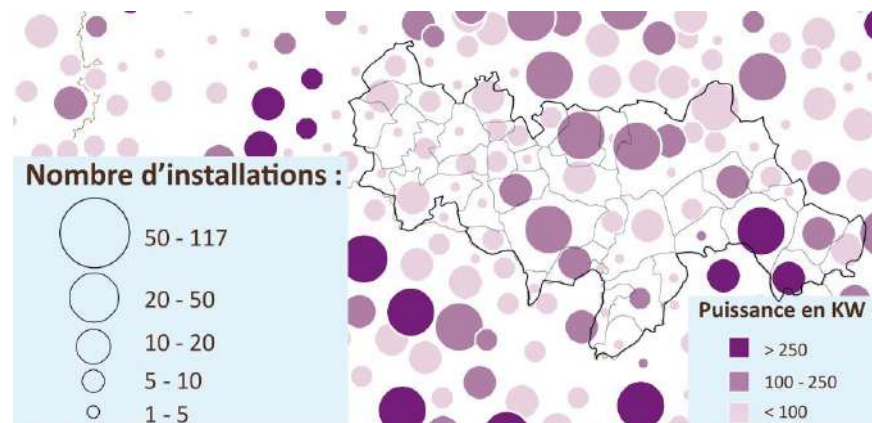
Les évolutions récentes concernant les conditions de rachat de cette électricité ont quelque peu ralenti ces projets. Qu'en sera-t-il dans les années à venir ? Loudéac Communauté ne maîtrise pas cette question.

Il n'en demeure pas moins que le SCoT et le PLUi peuvent faciliter la mise en place de ces installations en adaptant les règlements d'urbanisme. La question se pose alors quant à l'évaluation du potentiel de surfaces susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques tant pour les toitures que pour les installations au sol sachant que :

- ▶ Le parc immobilier de l'aire d'étude est globalement favorable à l'insertion de ce genre d'installations du fait de toitures en ardoise et de pentes adaptées, avec cependant des enjeux à mieux cerner concernant le patrimoine bâti remarquable (préconisations à faire dans ce cadre).
- ▶ Concernant les installations au sol, elles peuvent être assimilées à une consommation d'espaces suivant leur implantation. Dans ce cadre, un cadrage de ce type d'installations semble s'imposer pour éviter les impacts sur les espaces agricoles.

Production photovoltaïque installée au sein de LCBC en 2016

Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne - 2018



La méthanisation : un levier pour réduire les émissions non énergétiques de l'agriculture et gérer la qualité des rejets issus des eaux usées

La méthanisation est un procédé très utilisé dans l'agriculture, mais également dans le traitement des biodéchets, celui des boues d'épuration urbaines et de certains effluents industriels. Les productions d'élevage hors sol étant majoritaires, le gisement agricole mobilisable sur le territoire est important.

C'est dans ce cadre que plusieurs installations de méthanisation ont vu le jour ces dernières années sur le territoire :

- ▶ L'usine de méthanisation Géotexia de Saint-Gilles-du-Mené permet de traiter les excédents d'azote des exploitations, des graisses issues des usines agroalimentaires de la région, et des boues de stations des zones industrielles. La capacité totale de traitement est de 75 000 tonnes/an. Sur le plan énergétique, l'usine permet une production d'énergie importante. En effet, le biogaz produit est utilisé pour alimenter deux moteurs biogaz produisant entre 13 et 15 millions de kWh/an d'électricité. A cette énergie électrique, viennent s'ajouter la production de 14 400 MWh/an d'énergie thermique.

- L'unité de *méthanisation* agricole de la Sarl Les Sillons de Gomené utilise des matières organiques diverses : lisiers, fumier, fanes de maïs grains, fauche d'herbe... et permet de générer une puissance de 150 kW.
- L'unité de méthanisation de l'élevage porcin de Philippe Raoult du Haut-Corlay créée en 2013 permet de transformer le lisier produit par 400 truies en énergie.

D'autres installations ont été autorisées et sont susceptibles d'être en fonctionnement dans les années à venir en particulier :

- L'installation BioDéac de Loudéac, près de la station d'épuration de Calouët, qui traitera chaque année 90.000 tonnes de matières organiques. Elles proviendront, pour 49 %, de trente exploitations agricoles environnantes, pour 39 % des industries agroalimentaires, le reste étant fourni par la station d'épuration de Calouët. L'usine produira du biogaz pour 15.000 habitants.
- L'installation de l'élevage porcin de la SCA Le Bihan Gloux à Loudéac (LD La Grange) qui traitera 70.2 tonnes par jour de matières végétales et d'effluents issus de l'élevage.
- L'usine de LDC Algaé à Plouguenast qui prévoit de valoriser autour de 160 000 t de lisiers et de fumiers (l'équivalent de 5 000 ha de surface d'épandage) pour alimenter sa production de micro-algues.

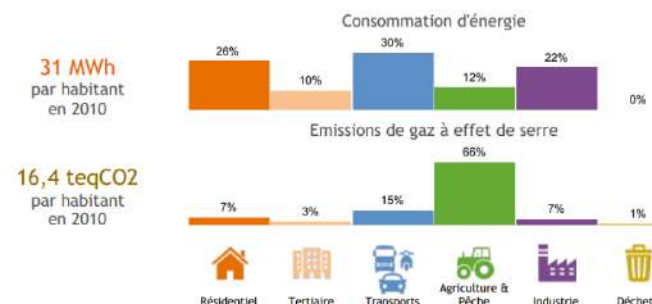
La filière méthanisation est en plein essor et devrait donc encore poursuivre sa progression dans les années à venir, avec l'appui de LCBC.

Les objectifs de développement durable : réduire ses consommations énergétiques, ses émissions de GES et développer les énergies renouvelables

Les émissions de Gaz à effet de serre (GES) du territoire

Rappelons que les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux (CO₂ notamment) qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique. Il est donc aujourd'hui important et urgent de s'y intéresser et de les réduire. Les études récentes menées en France sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) montre que les principaux secteurs responsables d'émissions sont les transports (26 %), suivis de l'industrie (22 %), de l'agriculture (19 %), des bâtiments et habitations (19 %), de la production et de la transformation de l'énergie (13 %), et du traitement des déchets (3 %). Depuis 1990, les émissions ont augmenté de plus de 20 % pour les transports et les bâtiments. En revanche, elles ont diminué de 22 % dans l'industrie, de 10 % dans le secteur agricole, de 9 % dans le secteur de l'énergie et de 8 % pour le traitement des déchets. A l'échelle locale, les émissions de CO₂ rapportées à l'habitant (16,4 teqCO₂ en 2010 selon les études du Plan Climat Energie Territorial local) sont deux fois plus élevées qu'à l'échelle régionale et que pour la moyenne des territoires ruraux, en raison du poids de l'agriculture (66% des émissions) et des émissions non énergétiques (élevage, traitement des parcelles...) qui en émanent. En effet, les émissions non énergétiques représentent 93% des émissions de l'agriculture de Bretagne Centre.

Source PCET



Les vulnérabilités du territoire aux effets du changement climatique

La hausse des températures pourrait atteindre entre +2 °C et +5 °C à l'horizon 2100. Les activités dont la production est directement dépendante du climat sont évidemment les premières concernées par le changement climatique, notamment l'agriculture, la pêche et la forêt.

Les risques naturels, par le biais d'événements climatiques plus intenses, risquent également d'être amplifiés.

Le SRCAE et ses objectifs, un cadre à adapter au territoire

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Bretagne 2013-2018 a été arrêté par le Préfet de région le 4 novembre 2013. Ce schéma vise à définir des objectifs et des orientations régionales aux horizons 2020 et 2050 en matière de :

1. Amélioration de la qualité de l'air,
2. Maîtrise de la demande énergétique,
3. Développement des énergies renouvelables,
4. Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
5. Adaptation au changement climatique.

Le SRCAE de Bretagne constitue un maillon charnière de l'action publique. L'échelle régionale le positionne entre les grandes décisions internationales et nationales qui fixent les cadres généraux de l'action de lutte contre le changement climatique, et les actions opérationnelles dans les territoires. Le SRCAE joue donc le rôle de courroie de transmission entre les échelles de décision et d'action. Les éléments de diagnostic du SRCAE ont été mobilisés pour construire des scénarios prospectifs, qui donnent différentes « visions » de ce que pourraient être la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables en 2020 et en 2050 en Bretagne. Il ressort de ce travail que la trajectoire dépend largement du niveau de mobilisation de tous les acteurs. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues par le Grenelle de l'environnement permettrait de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 25 % et de diminuer notre consommation d'énergie de 32 % à l'horizon 2050. En mobilisant au maximum de leur capacité tous les potentiels identifiés par un engagement de l'ensemble des acteurs économiques, politiques et institutionnels du territoire, la baisse peut même atteindre -52 % pour les GES et -60 % pour les consommations d'énergie. À l'inverse un « laisser-faire » conduit à une baisse de 10 % des émissions de gaz à effet de serre mais à une hausse de 20 % des consommations d'énergie, principalement du fait de la croissance démographique de la région.

D'ici la révision du SRCAE (prévue en 2018), l'écart entre le potentiel de 52% de réduction des émissions de GES en 2050 (Facteur 2) et l'objectif de 75% de réduction (Facteur 4) pourrait être réduit par la prise en compte de nouveaux paramètres. Pour atteindre les objectifs fixés, le SRCAE propose 32 orientations stratégiques à décliner en actions à mettre en œuvre sur les territoires bretons dans les domaines suivants :

► Bâtiment

01. Déployer la réhabilitation de l'habitat privé
02. Poursuivre la réhabilitation performante et exemplaire du parc de logement social
03. Accompagner la réhabilitation du parc tertiaire
04. Généraliser l'intégration des énergies renouvelables dans les programmes de construction et de réhabilitation
05. Développer les utilisations et les comportements vertueux des usagers dans les bâtiments

► Transport de Personnes

06. Favoriser une mobilité durable par une action forte sur l'aménagement et l'urbanisme
07. Développer et promouvoir les transports décarbonés et/ou alternatifs à la route
08. Favoriser et accompagner les évolutions des comportements individuels vers les nouvelles mobilités
09. Soutenir le développement des nouvelles technologies et des véhicules sobres

► Transport des Marchandises

10. Maîtriser les flux, organiser les trajets et développer le report modal vers des modes décarbonés
11. Optimiser la gestion durable et diffuser l'innovation technologique au sein des entreprises de transports de marchandises

► Agriculture

12. Diffuser la connaissance sur les émissions GES non énergétiques du secteur agricole
13. Développer une approche globale climat air énergie dans les exploitations agricoles
14. Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique

► Aménagement Urbanisme

15. Engager la transition urbaine bas carbone
16. Intégrer les thématiques climat air énergie dans les documents d'urbanisme et de planification

► Qualité de l'air

17. Améliorer la connaissance et la prise en compte de la qualité de l'air

► Activités économiques

18. Intégrer l'efficacité énergétique dans la gestion des entreprises bretonnes (IAA, PME, TPE, exploitations agricoles...)
19. Généraliser les investissements performants et soutenir l'innovation dans les entreprises industrielles et les exploitations agricoles
20. Mobiliser le gisement des énergies fatales issues des activités industrielles et agricoles

► **Énergies renouvelables**

- 21. Mobiliser le potentiel éolien terrestre
- 22. Soutenir l'émergence et le développement des énergies marines
- 23. Mobiliser le potentiel éolien offshore
- 24. Accompagner le développement de la production électrique photovoltaïque
- 25. Favoriser la diffusion du solaire thermique
- 26. Soutenir et organiser le développement des opérations de méthanisation
- 27. Soutenir le déploiement du bois-énergie
- 28. Développer les capacités d'intégration des productions d'énergies renouvelables dans le système énergétique

► **Adaptation**

- 29. Décliner le Plan national d'adaptation au changement climatique et mettre en œuvre des mesures « sans regret » d'adaptation au changement climatique

► **Gouvernance**

- 30. Améliorer et diffuser la connaissance sur le changement climatique et ses effets en Bretagne
- 31. Développer la gouvernance pour favoriser la mise en œuvre du schéma
- 32. Mettre en place un suivi dynamique du schéma

SYNTHESE « ENERGIES »

Atouts	Faiblesses
- Une production d'énergies renouvelables non négligeables et en constante progression - Un potentiel important de bois pour une filière bois-énergie en plein développement - Un potentiel éolien important et des possibilités de développement encore à exploiter pour augmenter la production locale - Un potentiel solaire-thermique et photovoltaïque notable - Un potentiel très important et diversifié pour la méthanisation (lisiers, biodéchets, boues d'épuration urbaines, certains effluents industriels)	- Un territoire fortement consommateur d'énergies fossiles notamment dans le résidentiel, le transport, l'industrie et l'agriculture (fortement contributeur aux émissions de GES) - Plus de 90% de l'énergie « primaire » consommée est importée (forte dépendance) - La part d'énergies renouvelables consommée est très faible - Un potentiel hydroélectrique notable mais pas exploitable du fait des objectifs de reconquête des cours d'eau et des continuités écologiques - Conditions de rachat actuelles peu avantageuses pour l'électricité issue du solaire
Opportunités	Menaces
- Possibilité de développer le petit éolien en le favorisant par le biais des règlements d'urbanisme - Possibilité d'amplifier le développement de la filière bois-énergie par le biais de projets collectifs – développement des chaufferies-bois et des réseaux de chaleur à l'échelle communale - Favoriser le solaire par des règlements d'urbanisme adaptés - Possibilité d'amplifier le développement de la filière méthanisation par le biais de projets collectifs - Mettre en concordance les objectifs du SRCAE, du PCAET et ceux du développement territorial (actions potentielles notables sur le bâti, les transports et les énergies renouvelables)	- Le développement potentiel des activités et du résidentiel sur le territoire est susceptible de générer plus de consommation - Un développement éolien important mais non concerté risque de générer un mitage du territoire et des impacts non négligeables sur l'environnement (paysage en particulier) - Risque d'impact non négligeable pour le bâti remarquable ou encore pour le foncier agricole si le développement des installations solaires n'est pas suffisamment cadré

Diagnostic – compléments thématiques



Risques et nuisances

LES RISQUES ET LES NUISANCES

Les risques naturels et technologiques du territoire

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

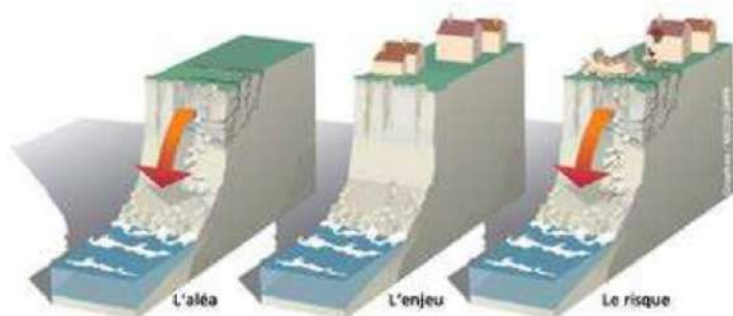
Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, ...

- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, ...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive. Cette information concerne trois niveaux de responsabilité, le préfet, le maire et le propriétaire en tant que gestionnaire, vendeur ou bailleur.

Dans les Côtes d'Armor, comme dans chaque département, le préfet élabore et met à jour le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Sur la base des connaissances disponibles, le DDRM présente les risques majeurs identifiés dans le département, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement.

Il souligne l'importance des enjeux exposés, notamment dans les zones urbanisées. Il mentionne les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et décrit les modes de mitigation qui peuvent être mis en œuvre, vis à vis de l'intensité des aléas et de la vulnérabilité des enjeux, pour en atténuer les effets. Il fait de même pour les phénomènes (risques diffus) qui peuvent affecter indifféremment toutes les communes du département, comme les tempêtes, les chutes abondantes de neige, les vagues de froid ou de forte chaleur et le transport de marchandises dangereuses,

Comme on peut le constater dans le tableau en page suivante issu du DDRM des Côtes d'Armor approuvé par le préfet le 12 juin 2015, les communes du territoire sont concernées par les risques naturels et technologiques suivants :

- Les risques naturels : risque inondation, risque mouvement de terrain (lié au retrait-gonflement des argiles ou encore aux cavités souterraines)-, risque sismique, risque feu de forêt et risque tempête.

Les risques technologiques : risque industriel, risque rupture de barrage, risque Transport de Matières Dangereuses

Les risques majeurs particuliers : risques liés au changement climatique, risque radon.

A l'échelon communal, ces risques sont, selon leur importance, présentés sous la forme d'un Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et sous un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), à l'intention de la population. Les documents d'urbanisme se doivent de prendre en compte ces risques afin de ne pas proposer d'aménagement contribuant à les amplifier ou à exposer les populations.

Le risque inondation, principal risque naturel à prendre en considération

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle peut se traduire par une inondation de plaine (par débordement du cours d'eau ou par remontée de la nappe phréatique), des pluies torrentielles ou du ruissellement en secteur urbain. L'ampleur de l'inondation est fonction de l'intensité et la durée des précipitations, la surface et la pente du bassin versant, la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol ou encore la présence d'obstacles à Dans le cas présent, le risque d'inondation sur le territoire est principalement lié à des inondations de plaine (la quasi-totalité des communes du territoire selon le DDRM), surtout dues à des débordements de cours d'eau, en particulier de l'Oust, du Lié, du Ninian, de l'Hyvet, du Meu et de la Rance. Le Blavet et l'Arguenon connaissent également des débordements, mais généralement, les communes du territoire n'en subissent pas les conséquences.

Il convient de rappeler ici l'existence de 4 Atlas des Zones Inondables (AZI) :

- ▶ AZI n° 1 La Rance - novembre 2003 ;
- ▶ AZI n° 4 Le Blavet - juillet 2005 ;
- ▶ AZI Le Meu - août 2008 ;
- ▶ AZI n° 5 l'Oust au Meu - juillet 2006

Tableau des risques majeurs identifiés par commune

Source : DDRM des Côtes d'Armor - 2015

Commune	Risques naturels									Risques technologiques				PPRT	Changement climatique	Rado
	Inondation de plaine	Documents de références			Retrait-gonflement des argiles	Cavités souterraines	Séisme (zonage)	Feux de forêt	Tempête	Risque industriel SEVESO AS (1) Autres (2)	Rupture de barrage	TMD				
		Rivière	Atlas des inondables (AZI) / SAGE Blavet	PPRI prescrit ou approuvé								Route (1) Fer (2) route+fer (3)	Gazoduc			
Allineuc	X	Oust	AZI		faible		2 (faible)		X		B	(1)			X	X
Caurel	X	Blavet	SAGE Blavet		faible	X	2 (faible)		X			(1)			X	X
Coëtlogon	X	Ninian	AZI		faible	X	2 (faible)	X	X						X	X
Corlay					faible		2 (faible)		X						X	X
Gausson	X	Lié	AZI		faible+moyen	X	2 (faible)		X						X	X
Gomené	X	Ninian	AZI		faible		2 (faible)		X			(1)			X	X
Grâce-Uzel					faible		2 (faible)		X			(3)			X	X
Guerlédan - Mur-de-Bretagne	X	Blavet, Thoulouret et	SAGE Blavet		faible+moyen	X	2 (faible)		X	(2) - n'existe plus en 2018	A	(1)			X	X
Guerlédan - Saint-Guen		Toulhouret	SAGE Blavet		faible+moyen	X	2 (faible)		X			(1)			X	X
Hémonstoir	X	Oust	AZI		faible		2 (faible)		X						X	X
Ilifaut					faible		2 (faible)		X						X	X
La Chêze	X	Lié	AZI		faible	X	2 (faible)		X						X	X
La Motte	X	Lié	AZI		faible	X	2 (faible)	X	X	(1)		(3)		X (EPC France)	X	X
La Prénessaye	X	Lié	AZI		faible		2 (faible)		X			(1)			X	X
Langast	X	Lié	AZI		faible	X	2 (faible)		X						X	X
Laurenan					faible		2 (faible)		X			(1)			X	X
Le Cambout	X	Lié	AZI		faible		2 (faible)		X						X	X
Le Haut-Corlay					faible	X	2 (faible)		X						X	X
Le Mené - Collinée	X	Rance	AZI		faible+moyen		2 (faible)		X	2					X	X
Le Mené - Langourla	X	Rance	AZI		faible+moyen		2 (faible)		X						X	X
Le Mené - Le Gouray					faible+moyen	X	2 (faible)		X						X	X
Le Mené - Plessala	X	Lié	AZI		faible		2 (faible)		X						X	X
Le Mené - Saint-Gilles-du-Mené					faible+moyen		2 (faible)		X						X	X
Le Mené - Saint-Gouéno					faible		2 (faible)		X						X	X
Le Mené - Saint-Jacut-du-Mené	X	Rance	AZI		faible+moyen		2 (faible)		X	(+ 1 en 2018)					X	X
Le Quillio	X	Oust et Toulhouret	AZI + SAGE		faible+moyen		2 (faible)		X		B				X	X
Loscouët-sur-Meu	X	Meu	AZI		faible		2 (faible)		X			(1)			X	X
Loudéac	X	Oust et Larhon	AZI		faible	X	2 (faible)	X	X	(1)(2)		(3)	X	X (EPC France)	X	X
Merdrignac					faible	X	2 (faible)	X	X			(1)			X	X
Mérillac	X	Rance	AZI		faible+moyen		2 (faible)		X						X	X
Merléac	X	Oust	AZI		faible		2 (faible)		X		B				X	X
Piémét	X	Lié et Ninian	AZI		faible		2 (faible)		X			(1)	X		X	X
Piémét - La Ferrière	X	Lié	AZI		faible		2 (faible)		X						X	X
Plouguenast	X	Lié	AZI		faible	X	2 (faible)		X						X	X
Plumieux	X	Lié et Ninian	AZI		faible		2 (faible)		X						X	X
Plussulien	X	Daoulas	SAGE Blavet		faible	X	2 (faible)		X						X	X
Saint-Barnabé	X	Larhon et Lié	AZI		faible		2 (faible)		X						X	X
Saint-Caradec	X	Oust	AZI		faible+moyen		2 (faible)		X	(2)		(1)			X	X
Saint-Gilles-Vieux-Marché	X	Toulhouret	SAGE Blavet		faible+moyen		2 (faible)		X						X	X
Saint-Hervé					faible		2 (faible)		X	(1)(2)		(3)		X (Totalgaz)	X	X
Saint-Launeuc	X	Rance	AZI		faible		2 (faible)	X	X		C				X	X
Saint-Martin-des-Prés					faible		2 (faible)		X						X	X
Saint-Maudan	X	Oust et Larhon	AZI		faible		2 (faible)		X						X	X
Saint-Mayeux	X	Daoulas	SAGE Blavet		faible+moyen		2 (faible)		X						X	X
Saint-Théo	X	Oust	AZI		faible		2 (faible)		X		B				X	X
Saint-Vran	X	Rance	AZI		faible+moyen		2 (faible)		X						X	X
Trémoré	X	Meu	AZI		faible		2 (faible)		X	-2		(1)			X	X
Trévé	X	Oust	AZI		faible		2 (faible)		X			(1)			X	X
Uzel	X	Oust	AZI		faible		2 (faible)		X	(1)	B	(1)			X	X

La gestion du risque peut passer par différents stades, de la connaissance des aléas à leur surveillance, en passant par des mesures de protection actives et leur planification dans l'urbanisme réglementaire :

- **Connaissance des aléas** : Le plan de gestion des risques d'inondation Loire Bretagne ne considère pas le territoire d'étude comme à risque important (voir encadré). Les inondations ayant eu lieu sur le territoire n'ont, d'ailleurs, jusqu'alors, généré que des conséquences limitées sur les biens et les personnes (inondations de routes et parfois de quelques habitations en points bas). Il n'en demeure pas moins que l'atlas de zones inondables (AZI) recense des zones inondables dans les vallées de l'Oust, du Larhon, du Lié, du Ninian, de l'Hyvet, du Meu et de la Rance qu'il convient de prendre en compte. Dans ce cadre, on notera que ces zones sont essentiellement des zones naturelles. Notons toutefois la présence de quelques zones bâties mais aussi d'un camping, celui de La Chèze « La Rivière » (ce camping est soumis à des prescriptions visant son évacuation en cas de risque fort d'inondation)

Le PGRI Loire Bretagne

La mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation conduit à arrêter sur chaque grand bassin hydrographique un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Ce document doit comporter des dispositions générales de gestion du risque, communes à l'ensemble du bassin, et une synthèse des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) définies pour chaque territoire à risque d'inondation important (TRI) préalablement identifié. C'est dans ce cadre que le PGRI des Pays de Loire a été élaboré.

Le PGRI approuvé en décembre 2015 fixe 6 objectifs déclinés en 47 dispositions que le SCOT et le PLUi doivent prendre en compte :

Objectif 1 Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que des zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines

Objectif 2 Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque

Objectif 3 Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

Objectif 4 Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale

Objectif 5 Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

Objectif 6 Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

- **Alerte météorologique et surveillance de la montée des eaux** : le service de Protection des Crues (SPC) a en charge la prévision des crues sur

certains cours d'eau. De même, pour faire face aux événements météorologiques dangereux, Météo-France exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. Météo-France est ainsi chargée, pour cette mission, de fournir l'information nécessaire aux services chargés de la Sécurité Civile en matière d'événements météorologiques dangereux, qualifiés d'exceptionnels. En fonction des événements, des plans de secours peuvent être mis en œuvre ;

- **Études et travaux** : Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des mesures préventives sont prises. Elles passent parfois par la constitution de Syndicats regroupant les communes d'un même bassin versant. Des études hydrauliques y sont alors menées pour définir les travaux à réaliser sur les cours d'eau (curage, recalibrage, endiguements, modification ou remise en état d'ouvrages hydrauliques) et les bassins versants (création de bassins de rétention, amélioration des réseaux de collecte des eaux pluviales, préservation d'espaces perméables, de zones tampons...). Sur les bassins versants à risques plus importants (bassin versants du Blavet, bassin versant de la Vilaine), la mise en œuvre de travaux découle de Programmes d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI). Ces PAPI ont pour objectifs de réduire les conséquences des inondations à travers une approche globale du risque à l'échelle des bassins versants (amélioration des connaissances et de la surveillance, prévision, alerte et gestion de crise, maîtrise de l'urbanisation, réduction de la vulnérabilité, ralentissement des écoulements et gestion des ouvrages de protection) et doivent donc être pris par le SCOT. Comme on peut le constater sur la carte en page suivante, le PAPI du Blavet concerne les communes de Caurel, Corlay, Guerlédan, Hémonstoir, Le Haut-Corlay, Le Quillio, Merléac, Plussulien, Saint Caradec, Saint-Gilles-Vieux-Marché et Saint-Mayeux. Le PAPI de la Vilaine concerne quant à lui Illifaut, Loscouët-sur-Meu, Merdrignac, Mérillac, Trémorrel, Saint-Launeuc et Saint-Vran.

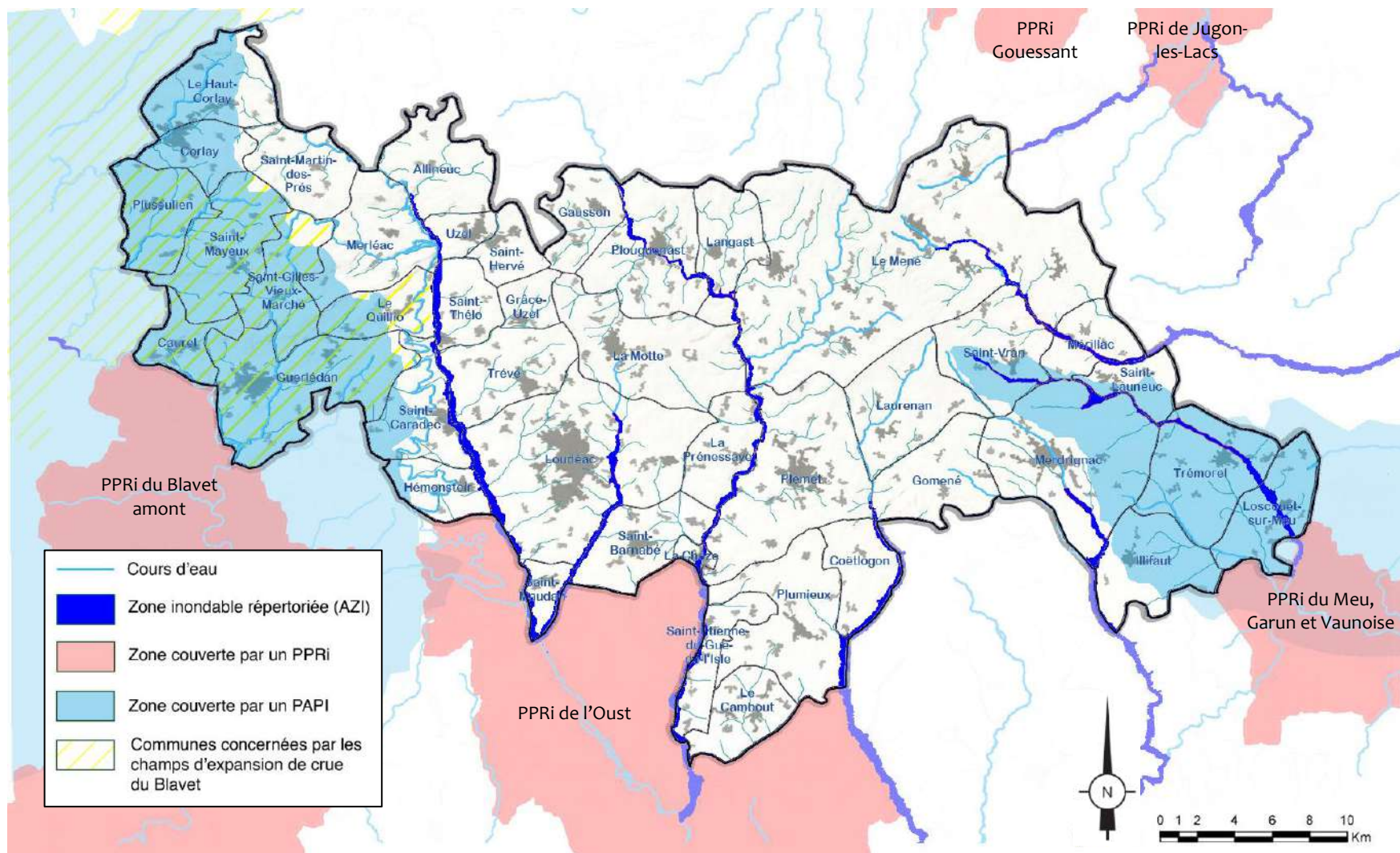
A noter qu'un PAPI est aussi en cours sur les communes d'Uzel, de Plouguenast, de Loudéac et de la Chèze.

Notons enfin que pour limiter les effets des ruissellements en zone urbaine, certaines communes ont élaboré un schéma directeur d'assainissement pluvial destiné à mettre en évidence et à programmer les interventions sur les dysfonctionnements des réseaux « eaux pluviales » qui peuvent également générer des inondations localisées.

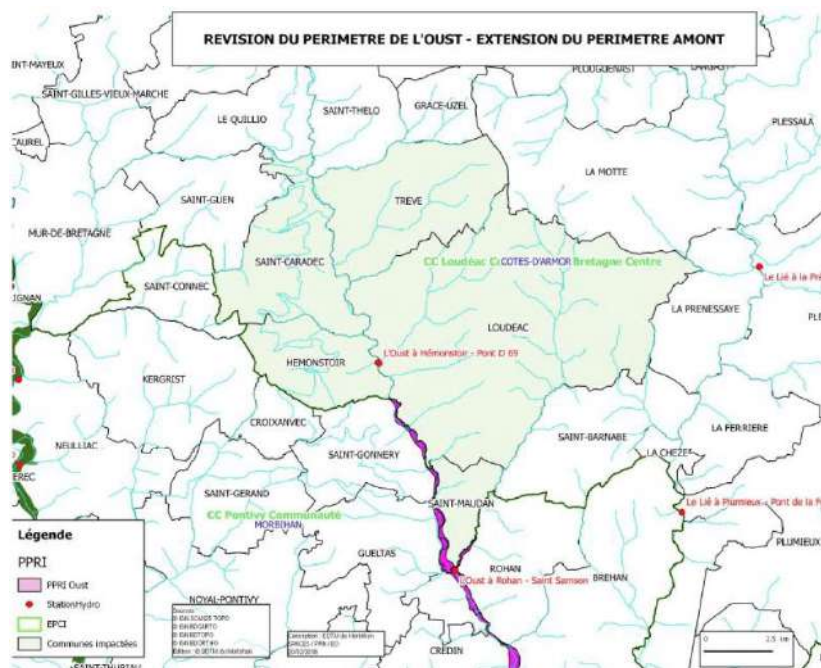
Maîtrise de l'urbanisme : Dans les zones soumises au risque d'inondation, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'expansion des crues. Dans

ce cadre, il convient donc de préserver les zones naturelles situées dans les zones inondables répertoriées du territoire (et donc éviter toute urbanisation nouvelle). Par ailleurs, on remarquera que bien que le territoire ne soit pas directement concerné par les inondations du Blavet, certaines communes (Caurel, Guerlédan, Le Quillio, Plussulien, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Mayeux) ont, d'après le SAGE du Blavet, des zones naturelles qu'il convient aussi de préserver en tant que champs d'expansion de crue. Enfin, d'une manière plus globale, et conformément aux articles L561 à L565 du Code de l'Environnement (ex loi du 2 février 1995), des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) peuvent être mis en place. Sur le territoire de LCBC, il n'existe à ce jour aucun PPRi approuvé. La carte en page suivante montre toutefois que le territoire se trouve en limite des PPRi du Blavet, de l'Oust et du Meu.

Zones inondables, champs d'expansion des crues, zones couvertes par un PPri et par un PAPI (source : DREAL Bretagne – 2018)



A noter enfin que l'ancienneté du PPRi de l'Oust (études préliminaires datant de 1996, PPRi approuvé en 2004) pousse aujourd'hui à sa révision. Cette révision engendrerait une extension en amont sur les communes de Saint-Maudan, Loudéac, Hémonstoir, Saint-Caradec et Trévé. Il conviendrait donc, dans le cadre du SCoT et du PLUi, de suivre cette procédure attentivement afin de prendre en compte les éventuelles contraintes urbanistiques qu'elle engendrerait.



D'une manière générale, les documents d'urbanisme devront prendre en compte le risque en limitant la constructibilité des secteurs les plus exposés. Il conviendra même de renforcer la vigilance afin d'anticiper les effets des dérèglements du climat.

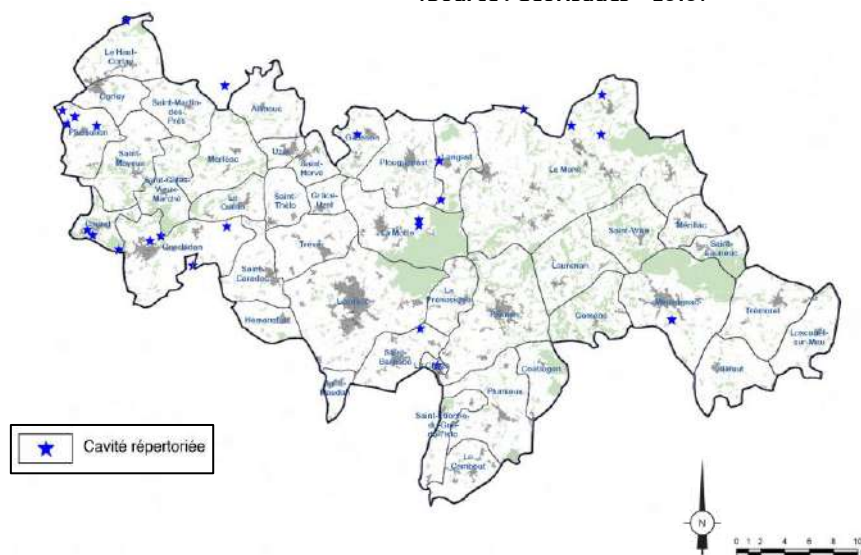
Un risque « mouvement de terrain » localisé et faiblement impactant pour l'aménagement du territoire

Les mouvements de terrain identifiés dans les Côtes-d'Armor concernent les glissements de terrain, les éboulements et chutes de blocs ainsi que les effondrements de cavités souterraines et le retrait-gonflement des argiles. Le territoire d'étude est essentiellement concerné par les deux derniers risques.

L'effondrement de cavités souterraines

D'après le DDRM, 13 communes sont concernées : Caurel, Coëtlogon, Gausson, Guerlédan (Mur et Saint-Guen), La Chèze, La Motte, Langast, Le Haut-Corlay, Le Mené (Le Gouray), Loudéac, Merdrignac, Plouguenast et Plussulien. Le recensement de cavités (source : Géorisques.fr) permet de localiser l'emplacement des cavités connues. Comme on peut le constater sur la carte ci-dessous, le nombre de cavités sur le territoire (hors mines) est relativement limité et aucun PPR n'a été institué ou prescrit. **La présence de ces cavités impose toutefois une vigilance en termes d'urbanisation en leur emplacement. Soit la commune interdit l'urbanisation sur le site considéré, soit elle l'autorise moyennant certaines protections. Pour cela, des études plus poussées doivent généralement être engagées pour définir plus précisément les conditions d'urbanisation (consolidation, comblement, contrôle des infiltrations, mesures constructives, etc.**

Risques liés aux cavités – localisation des cavités répertoriées (Source : Géorisques – 2018)



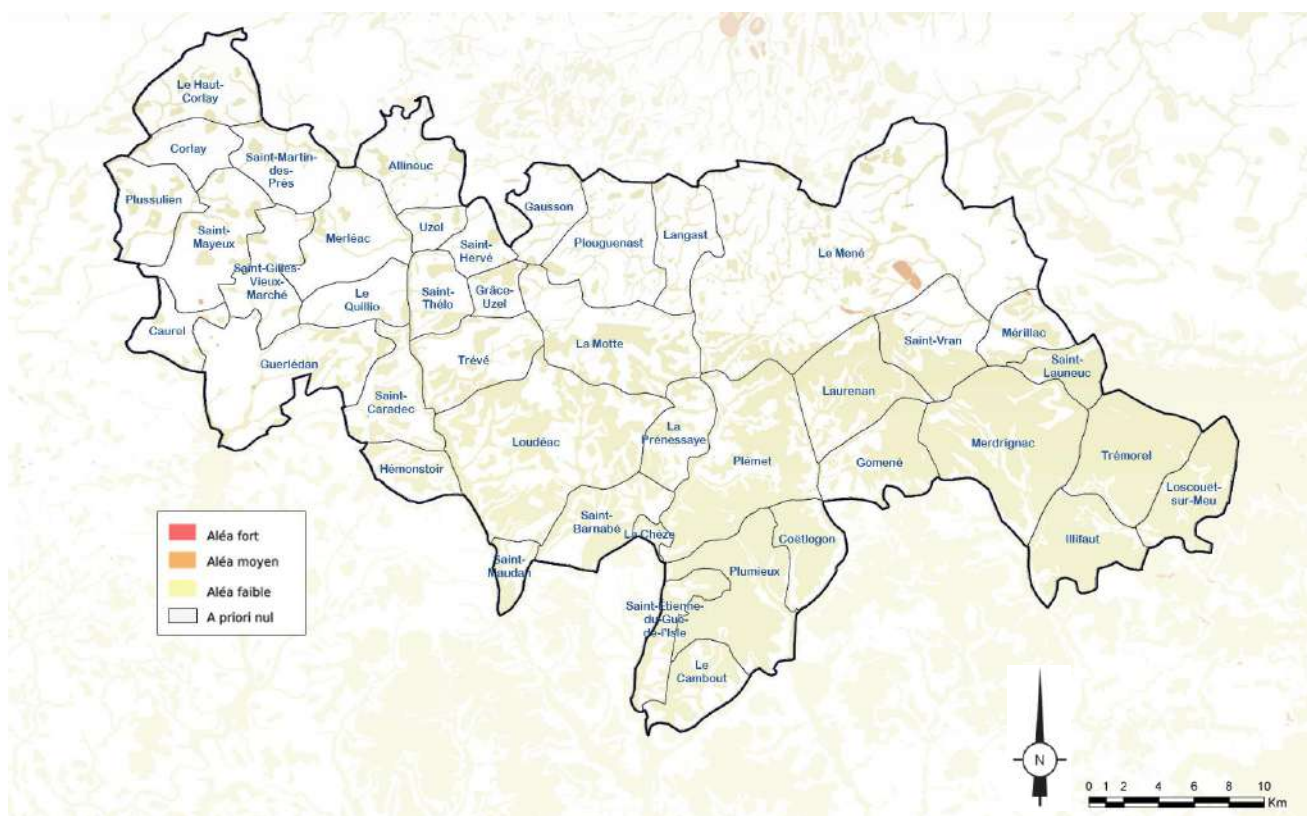
Le retrait-gonflement des argiles

Ce risque est causé par les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, qui produisent des gonflements (période humide) et des retraits (périodes sèches). Il est susceptible d'affecter les constructions, ce qui nécessite de prendre certaines dispositions constructives. La cartographie des aléas a été conduite par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Elle les hiérarchise en 4 types de zone (aléa fort, aléa moyen, aléa faible et aléa à priori nul). La carte ci-dessous précise ces aléas sur le territoire d'étude. Comme on peut le constater, aucune commune n'est concernée par un aléa fort. Seule la commune de Le Mené est concernée par une zone d'aléa moyen (Saint-Jacut).

Toutes les autres sont concernées par un aléa faible à nul. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Quant aux zones où l'aléa est estimé, a priori, nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent car il peut s'y trouver localement des placages, des lentilles intercalaires, des amas glissés en pied de pente ou des poches d'altération, de nature argileuse, non identifiés sur les cartes géologiques.

Ce risque est sans influence directe sur les choix d'aménagement, mais il impose des techniques constructives adaptées, en particulier sur les zones d'aléa moyen.

Risques liés aux argiles (source : Géorisques – 2018)



Le risque « feux de forêt » : un risque d'occurrence faible et localisé

Le DDRM des Côtes d'Armor a identifié trois ensembles plus particulièrement exposés sur le territoire :

La Forêt de Loudéac

La Forêt de la Hardouinais

Bois d'en Haut et Bois d'en Bas situés sur la commune de Coëtlogon.

Les enjeux concernent plus particulièrement 5 communes : Coëtlogon, La Motte, Loudéac, Merdrignac et Saint-Launeuc.

Aucun Plan de Prévention des Risques n'a été institué ou même prescrit concernant ce risque, considéré comme d'occurrence faible.

Néanmoins, en termes d'urbanisme, le risque feu de forêt doit être pris en considération sur le plan préventif notamment dans le cadre des divers aménagements potentiels qui seraient envisagés en forêt ou en bordure de forêt et susceptibles de modifier les conditions d'exploitations forestières et d'accueil du public. Les communes concernées devront donc porter une attention particulière à ce sujet.

Un risque sismique faible impliquant des règles de construction pour certains types de bâtiment

Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracturation des roches en profondeur et se traduit en surface par des vibrations du sol. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande quantité d'énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, de la fréquence et de la durée des vibrations.

Un zonage sismique de la France a été réalisé sur l'ensemble du territoire national (classement de 1 à 5 selon le risque).

La totalité du département des Côtes-d'Armor est classée en zone 2, correspondant à une sismicité faible. Ce classement impose toutefois des prescriptions parasismiques sur certains bâtiments (normes Eurocode8 sur la forme générale du bâtiment, sa hauteur, ses fondations, sa maçonnerie, l'épaisseur de ses murs, sa charpente).

Ces règles s'appliquent sur les bâtiments de catégories III et IV. Il en est de même pour les travaux lourds des bâtiments de catégorie IV.

Les bâtiments de catégorie III sont :

les établissements recevant du public (ERP) de catégories 1 (plus de 1500 personnes), 2 (entre 701 et 1500 personnes) et 3 (entre 301 et 700 personnes),

les habitations collectives et les immeubles de bureaux dont la hauteur est supérieure à 28 mètres,

les bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes,

les établissements sanitaires et sociaux,

les centres de production collective d'énergie,

les établissements scolaires.

Les bâtiments de catégorie IV sont :

les bâtiments indispensables à la sécurité civile, à la défense nationale et au maintien de l'ordre public,

les bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique d'énergie,

les bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne,

les établissements de santé nécessaires à la gestion de crise,

les centres météorologiques.

Le risque tempête

L'ensemble du département est concerné par le risque « tempête ». Les communes du territoire ont d'ailleurs déjà fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle dans ce cadre, (tempête de 1999 et surtout celle de 1987).

Bien que ce risque n'implique pas, à ce jour, de contrainte spatiale notable pour l'aménagement du territoire, il conviendrait, dans un souci de développement durable, de mener des réflexions préalables aux aménagements, de manière à réduire, si possible, les vulnérabilités (meilleure adaptation des constructions par exemple : pente du toit, orientation des ouvertures, importance des débords, ...).

Les risques technologiques

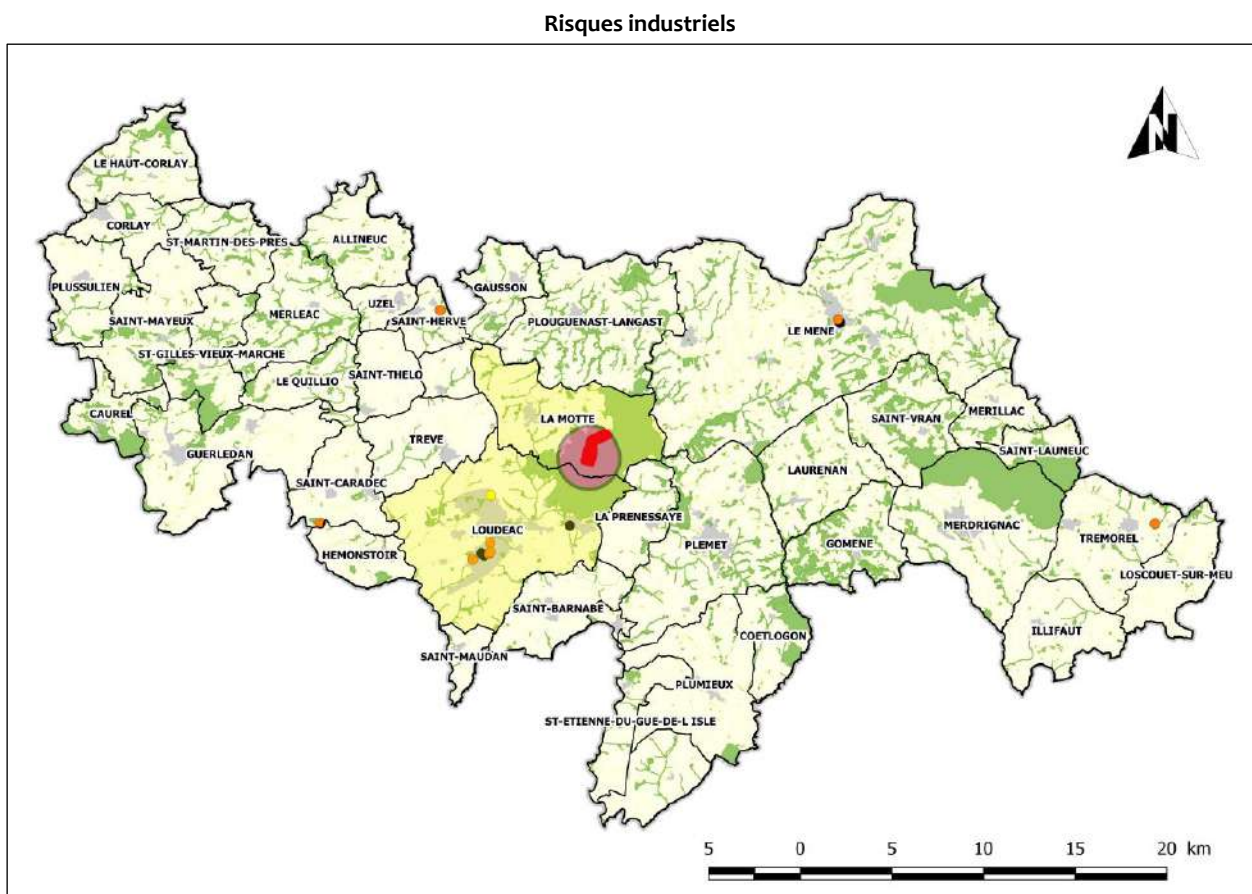
Le risque industriel : des risques localisés et avec des contraintes d'urbanisme uniquement autour des sites SEVESO

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Il se manifeste généralement avec un incendie, une explosion ou encore une émission de produits dans l'air. Afin de limiter ces risques, les établissements les plus dangereux (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou ICPE) sont soumis à une réglementation stricte qui les oblige notamment à réaliser une étude d'impact et de danger. L'industriel y identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences.

Cette étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires, à identifier les risques résiduels et à disposer en interne des moyens d'intervention permettant de faire face à un éventuel accident. Certaines installations, au potentiel dangereux particulièrement élevé, nécessitent parfois l'établissement de servitudes réglementant l'urbanisme et l'occupation des sols en périphérie. C'est le cas notamment des installations dites SEVESO3.

Sur le territoire d'étude, au 28/02/2019 (source DREAL Bretagne), 5 sites SEVESO 3 étaient recensés (voir carte ci-dessous) :

- 1 site « seuil haut » (autorisés avec servitude d'utilité publique) : EPC France (ex- Nitro-Bickford) à La Motte ;
- 4 sites « seuil bas » : Union Invivo, Sermix et Gamm Vert Ouest à Loudéac ainsi que Kermené à Le Mené



Le tableau suivant précise les activités concernées par ces installations et les éventuels plans de prévention des risques technologiques approuvés à ce jour :

Société	Commune d'implantation	Régime	Activité	Communes concernées par le risque
EPC France (ex- Nitro-Bickford)	La Motte	Seuil Haut –PPRT* approuvé le 10/11/2010, et PPI* approuvé le 10/05/2001	Stockage de poudres et d'explosifs	La Motte Loudéac
Gamm Vert Ouest	Loudéac	Seuil Bas (à noter la fermeture annoncée du site en 2019)	Stockage d'engrais ou de phytosanitaires	Loudéac
Union Invivo	Loudéac	Seuil Bas	Stockage d'engrais ou de phytosanitaires	Loudéac
Kermené	Le Mené	Seuil bas	Abattage, découpe et transformation de produits carnés	Le Mené
Sermix	Loudéac	Seuil bas	Stockage d'engrais ou de phytosanitaires	Loudéac

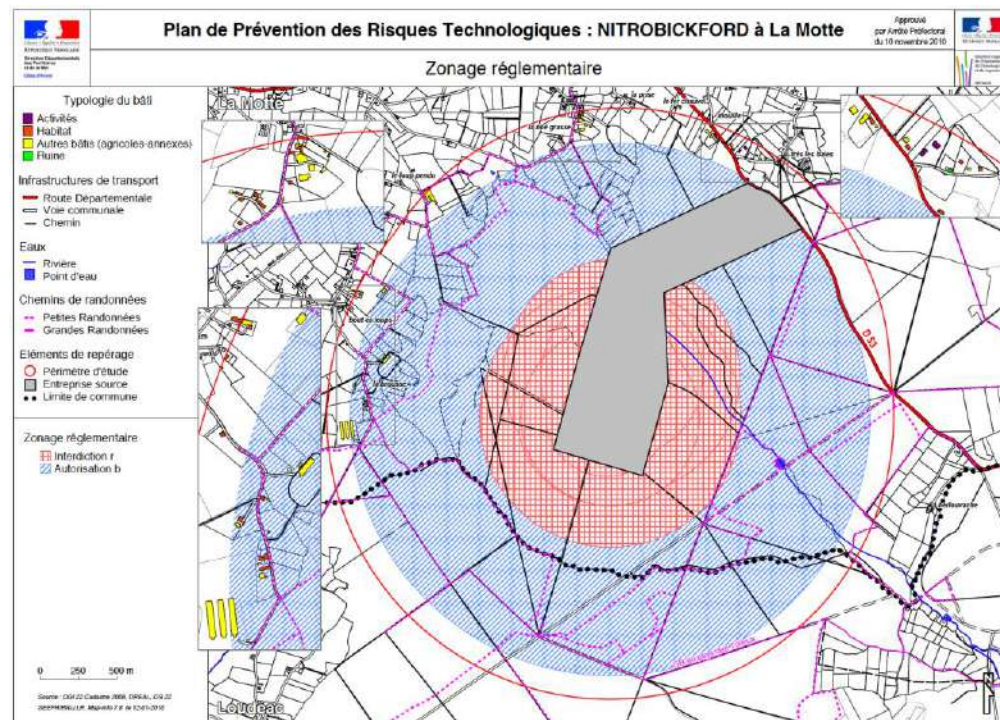
*PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques *PPI : Plan Particulier d'Intervention

La prise en compte des sites SEVESO dans l'aménagement :

Autour des établissements SEVESO « seuil haut », des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été mis en place (voir plans ci-contre). Ces plans, que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte, délimitent un périmètre d'exposition aux risques dans lequel :

- toute nouvelle construction est interdite ou subordonnée au respect de certaines prescriptions
- les communes peuvent instaurer le droit de préemption urbain ou un droit de délaissement des bâtiments

- **L'État peut déclarer d'utilité publique l'expropriation d'immeubles en raison de leur exposition à des risques importants à cinétique rapide présentant un danger très grave pour la vie humaine.**



A noter aussi qu'un Plan Particulier d'Intervention est mis également en place pour les sites SEVESO « seuil haut » du territoire, pour faire face à un éventuel sinistre sortant des limites de l'établissement. La finalité de ce plan de secours est de protéger les populations des effets du sinistre. Il définit dans ce cadre les moyens de secours mis en œuvre et leurs modalités de gestion en cas d'accident. Il convient donc que les communes concernées prennent en compte le contenu de ce plan afin de ne pas nuire à son application. Comme on peut le constater sur la carte localisant les risques industriels, ces PPI concernent plusieurs communes périphériques au site de La Motte pour le site EPC France.

En ce qui concerne les sites SEVESO « seuil bas », aucune servitude d'utilité publique ni aucun plan de prévention des risques n'a été institué à ce jour.

Outre les sites SEVESO, le DDRM des Côtes d'Armor demande la prise en compte d'autres établissements industriels présentant des risques notables, en particulier les sites de stockages d'ammoniac ainsi que les silos. Ces sites font en effet l'objet d'un examen spécifique par les services de l'État, essentiellement sous l'angle de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement :

Le « risque ammoniac » fait référence au risque pouvant résulter de la perte de confinement de ce produit. Ce déversement est susceptible de provoquer un nuage toxique. L'action menée par les services de l'État autour des sites concernés (sites de plus de 1,5 tonne de stockage), se traduit par la prise en compte du risque à la source avec la prescription pour les exploitants de mesures permettant la réduction des risques. Les conséquences d'accident propres au risque ammoniac sont, le plus souvent, confinées aux limites de l'exploitation à l'origine du risque.

Le « risque silos » correspond principalement au risque d'inflammation des poussières en suspension à l'intérieur des silos de stockage (silos de céréales dont le volume de stockage est supérieur à 15 000m³), ainsi qu'aux effets explosifs susceptibles d'en résulter.

Sur le territoire d'étude, au 31/05/2018, on recense 9 établissements de ce type :

Etablissement	Régime	Commune d'implantation
Loudeac Viandes	Autorisation ICPE, installation de réfrigération à l'ammoniac	Loudeac
Broceliande ALH (ex Salaisons Argoat le Hir)	Autorisation ICPE, installation de réfrigération à l'ammoniac	Loudeac
EFA Loudeac 1	Autorisation ICPE, installation de réfrigération à l'ammoniac	Loudeac
STEF Logistique Bretagne Sud	Autorisation ICPE, installation de réfrigération à l'ammoniac	Loudeac
EFA	Autorisation ICPE, installation de réfrigération à l'ammoniac	Saint-Caradec

SOVAPAAC	Autorisation ICPE, installation de réfrigération à l'ammoniac	Saint-Hervé
SVA Jean Rozé Industries	Industries agroalimentaires utilisant de l'ammoniac / suivi DDPP	Trémoré
S.A Kermené	Autorisation ICPE, installation de réfrigération à l'ammoniac	Collinée
UNION EOLYS (ex-Dynal)	Autorisation ICPE, silos	Loudéac

Il convient de prendre en compte les études de danger réalisées par ces établissements où sont déterminés les zones d'aléas en fonction de la dangerosité de l'accident, mais aussi de sa probabilité et de sa cinétique.

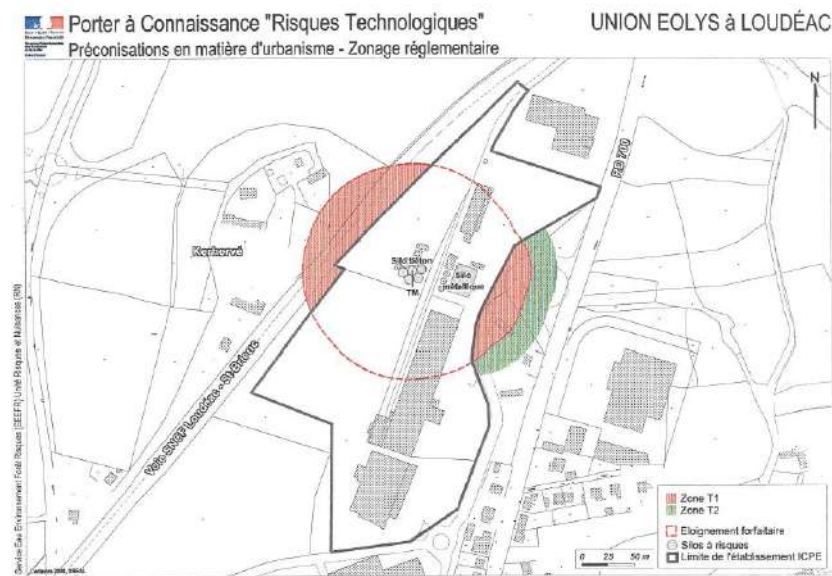
Dans les zones sortant des établissements, sont parfois appliqués les principes suivants :

interdiction de toute construction nouvelle dans les zones les plus exposées,

autorisation sous condition, le cas échéant, sans toutefois augmenter la population dans les zones à aléas plus faibles,

réglementation des changements de destination des lieux si nécessaire.

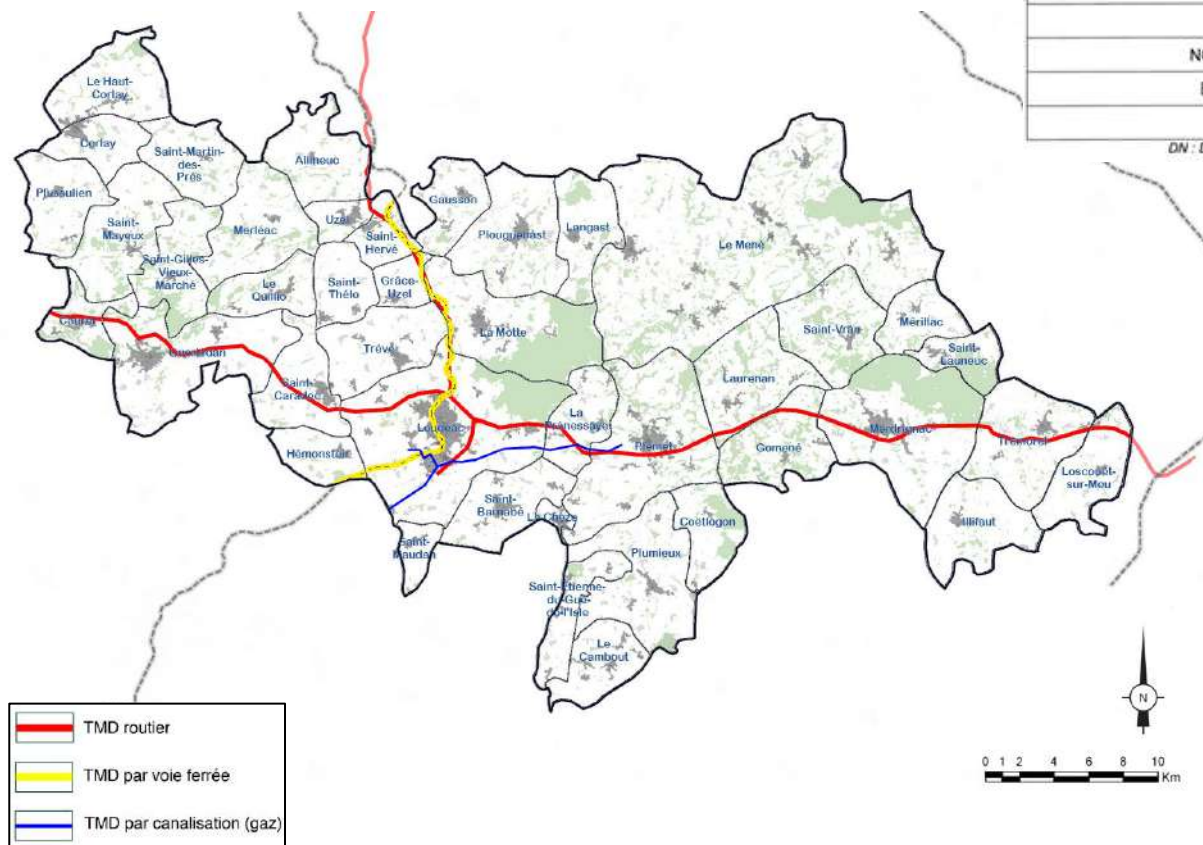
A ce jour, parmi les sites existants, seul le site de Union EOLYS à Loudéac présente une étude de danger qui a engendré un porter à connaissance avec délimitation de zones inconstructibles (T1) ou constructibles sous condition (T2) alentours. La carte ci-contre localise ces zones, que la commune de Loudéac doit prendre en compte :



Le risque « Transport de Matières Dangereuses » : une prise en compte dans l'aménagement autour des principaux axes de circulation routière et ferrée et autour des canalisations de transport de gaz

Les risques à craindre sont consécutifs à d'éventuels accidents se produisant lors des transports de matières dangereuses (TMD) sur les principales voies de circulation du territoire ou lors d'une agression extérieure ou d'une défaillance interne de la canalisation de gaz. Les voies routières concernées ici sont les RN 164 et la RD 700. Le DDRM intègre également la voie SNCF Saint-Brieuc à Pontivy, mais on notera toutefois que le trafic de marchandises s'est arrêté en 2012 entre Saint-Brieuc et Loudéac. Les communes de Loudéac, Plémet, et La Prénessaye sont également concernées par des risques liés à la présence de canalisations de transport de gaz (canalisations Pontivy - Loudéac, Loudéac - Plémet, déviation RD700 et « Armor Protéines »).

Risques TMD (source : DDRM 2015)



Ces TMD sont soumis à des réglementations qui permettent de limiter fortement les risques. Toutefois, malgré les prescriptions et les sécurités imposées, l'événement accidentel peut se produire. Aussi des plans d'urgence sont prévus dans ce cas (plans de secours spécialisés). Ces divers plans apparaissent aujourd'hui comme satisfaisants pour répondre à ce type d'accident.

Néanmoins, les documents d'urbanisme locaux doivent à minima prendre en compte les éventuelles servitudes liées à ces réseaux (servitudes GRTgaz en particulier) et, dans le cadre de leur projet de développement, veiller à ne pas accentuer les risques à leurs abords.

Les ouvrages suivants impactent le territoire à la fois pour les servitudes d'utilité publique d'implantation et de passage (voir annexe du présent diagnostic) et pour les servitudes d'utilité publique d'effets (voir annexe du PLUIH - servitudes d'utilités publiques).

Nom des Canalisations	DN (-)	PMS (bar)
LOUDEAC_PLEMET	100	67.7
NOYAL PONTIVY_LOUDEAC	100	67.7
BRT LOUDEAC CALOJET	100	67.7
BRT LOUDEAC CI	100	25

DN : Diamètre nominal (sans unité) ; PMS : Pression Maximale en Service

Le risque rupture de barrage : un risque d'occurrence majeure mais à faible probabilité de survenance

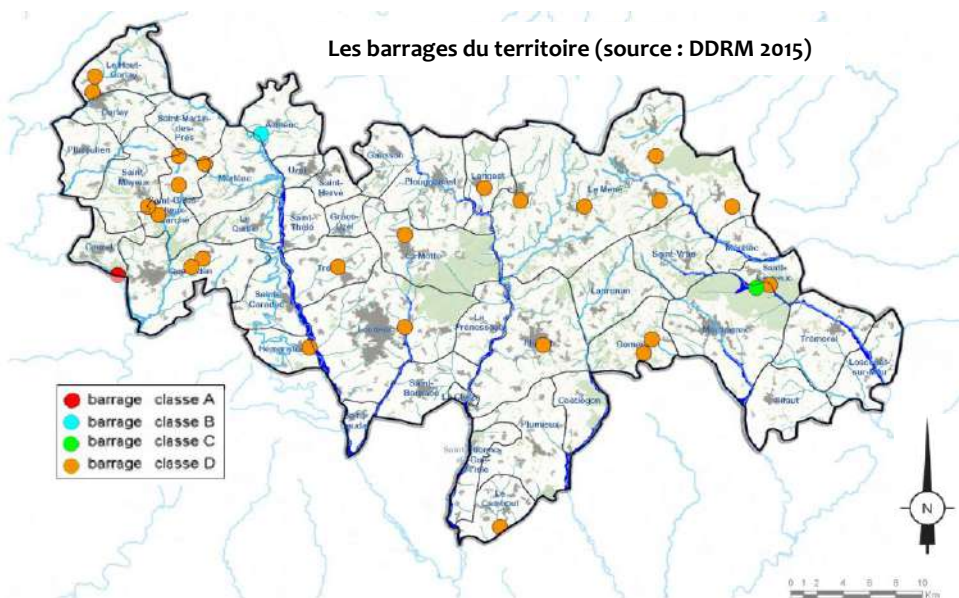
Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau, l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, ou encore la lutte contre les incendies).

Le danger que représente un barrage est lié à son éventuelle rupture, engendrant une onde de submersion plus ou moins importante en aval. Aussi, tous les barrages font l'objet d'un contrôle régulier permettant d'assurer leur maintenance. L'article R214-112 du code de l'environnement fixe 4 classes de barrages (A, B, C, D) en fonction de la hauteur du barrage et du volume de la retenue.

Les barrages de classe A et de classe B sont ceux qui présentent le plus de danger en cas de rupture. La carte ci-dessous montre qu'il existe un grand nombre de barrages sur le territoire, dont deux seulement sont de classe A ou B :

- ▶ le barrage de Guerlédan, de classe A

le barrage de Bosméléac, de classe B



Pour les barrages de classe A et de classe B, une étude de danger intégrant les conséquences d'une rupture de l'ouvrage sur les personnes et les biens situés en aval doit être réalisée. La connaissance des risques est déterminée par le calcul de l'onde de submersion après rupture totale de l'ouvrage pour un événement donné.

En ce qui concerne le barrage de Guerlédan (classe A), l'étude de danger a été réalisée. Son aléa, qui concerne nombre de communes du Morbihan en aval, ne concerne que la commune de Guerlédan (Mûr de Bretagne) sur le territoire. En matière d'urbanisme, compte tenu de l'ampleur de l'onde de submersion en cas de rupture de l'ouvrage, la seule mesure à retenir est l'interdiction de construire en aval immédiat (cette solution ne peut être retenue pour le reste de l'onde de rupture du fait du très faible risque de rupture, des mesures de surveillance permanente et des surfaces importantes qui deviendraient inconstructibles). Par contre, on notera que le barrage fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI), plan d'urgence spécifique, qui précise les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations, l'organisation des secours et la mise en place de plans d'évacuation. Les communes concernées se doivent d'en tenir compte (au minimum, une campagne d'information « PPI » doit être réalisée).

Les communes concernées par le risque de rupture du barrage de Bosméléac (classe B) selon le DDRM sont au nombre de 5 : Merléac, Alineuc, Uzel, Le Quillio et Saint-Thélo. Il n'y a pas, à ce jour, de plan particulier d'intervention pour ce barrage, mais une étude de dangers est en cours. Dans l'attente de son aboutissement, une interdiction de construire en aval immédiat devrait au minimum être retenue.

Autres risques

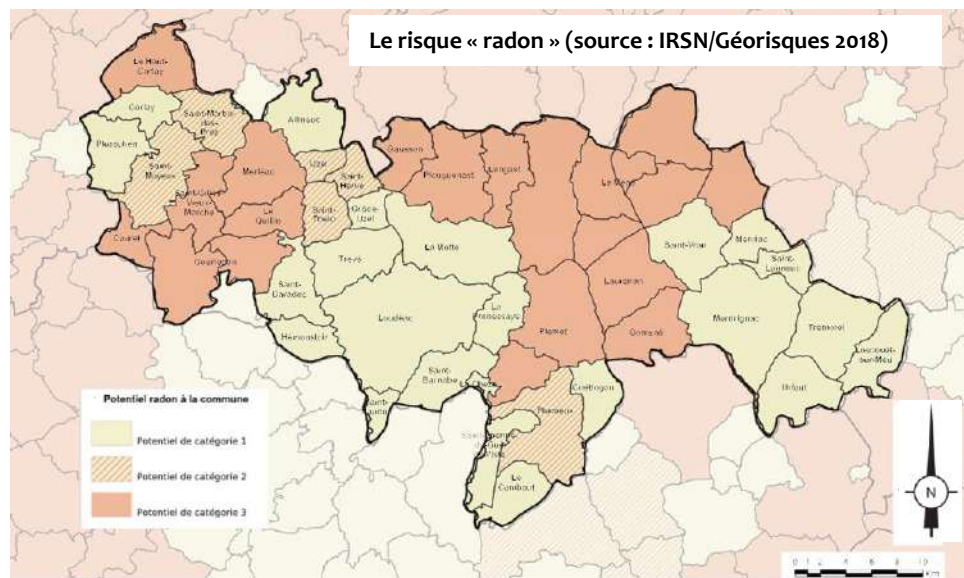
Les risques liés au changement climatique

Les risques liés au changement climatique énoncés par le DDRM concernent le risque grand froid et le risque canicule. Ces risques nécessitent à minima une surveillance et des informations préventives à la population (alerte METEO France notamment). Ils demandent aussi la diffusion de consignes individuelles de sécurité. Par contre, ils n'impliquent pas directement de prise en compte dans l'aménagement territorial.

Le risque d'exposition au radon

Le radon est une source significative d'exposition de la population aux rayonnements ionisants induisant le risque de cancer du poumon. Concernant ce risque, le département des Côtes-d'Armor a été classé en zone prioritaire (mesures comprises en moyenne entre 101 et 150 Bq/m³) imposant d'effectuer des mesures de l'activité volumique en radon (mesures de dépistage) et des actions correctives (arrêté du 22 juillet 2004 du Code de la Santé).

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte. Sur certains secteurs, l'existence de caractéristiques particulières du sous-sol (failles, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peut constituer un facteur aggravant en facilitant les conditions de transfert du radon vers la surface et ainsi conduire à modifier localement le potentiel. La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et a permis d'établir une cartographie à l'échelle communale du potentiel radon.



formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

Catégorie 1 : Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m⁻³ et moins de 2% dépassent 400 Bq.m⁻³.

Catégorie 2 : Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Catégorie 3 : Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Sur ces formations, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 6% dépassent 400 Bq.m⁻³. Sur le territoire, 6 communes sont concernées par ce classement : Plumieux, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Mayeux, Saint-Hervé, Saint-Thélo et Uzel,

Il convient de prendre en compte ce risque dans les projets urbains du territoire. La mise en place et le maintien d'une ventilation efficace dans tous les locaux d'habitation et assimilés est une mesure adaptée à la gestion de ce risque.

Les nuisances

Déchets

L'organisation de la collecte et du tri, les résultats

La gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par Loudéac Communauté Bretagne Centre à l'exception de 4 communes (Loscouët sur Meu, Saint-Launeuc, Mérillac et Trémoré) qui sont gérées par le SMICTOM 35 CENTRE OUEST situé à Saint Méen Le Grand (35)

Le Service Ordures Ménagères de la Loudéac Communauté a pour mission :

- la gestion des ordures ménagères
 - La collecte des ordures ménagères
 - Le traitement des ordures ménagères (via KERVAL à PLANGUENOUAL)
- la gestion des déchets recyclables
 - La collecte sélective des emballages ménagers
 - Le tri des emballages ménagers (via KERVAL à Ploufragan)
 - Les partenariats avec l'organisme Eco-Emballage et les autres organismes officiels
 - Les déchèteries

LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE est adhérente à KERVAL CENTRE ARMOR (Syndicat pour le traitement et la valorisation des déchets)

Les Ordures Ménagères et le tri sélectif collectés transitent par le Centre de Transfert situé Zone des Parpareux à Loudéac pour être ensuite acheminées vers le centre d'incinération de Planguenoual (22) pour les Ordures Ménagères et vers le Centre de Tri GENERIS à Ploufragan (22) pour le tri sélectif.

La fréquence de la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif varie selon les secteurs de collecte (1 fois/semaine ou tous les 15 jours) et suivant le type de collecte (Collectif ou individuelle).

La collecte sélective mise en place depuis 1999, a été développée (porte à porte et en apport volontaire) sur tout le territoire depuis 2016 via des points de recyclage (ECOPOINTS), des conteneurs et sacs jaunes.

Tonnages des déchets d'ordures ménagères collectés entre 2017 et 2018 (nouveau territoire fusion 1^{er} janvier 2017 (CIDEREAL – SIVOM LE MENE – MUR DE BRETAGNE) :

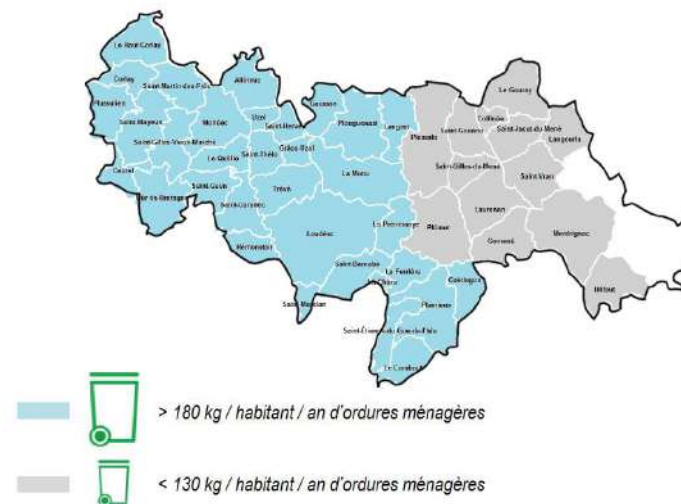
2017 : 9 224 tonnes

PLUi H LOUDEAC COMMUNAUTE > Rapport de présentation

2018 : 9 191 tonnes
soit un tonnage en diminution.

On notera aussi une différence flagrante entre l'Est du territoire où la collecte se fait une fois tous les 15 jours et l'Ouest du territoire où celle-ci se fait une fois par semaine.

Constat sur les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire (source Loudéac Communauté - 2018)



Tonnages des collectes sélectives entre 2017 et 2018 (nouveau territoire fusion 1^{er} janvier 2017 (CIDEREAL – SIVOM LE MENE – MUR DE BRETAGNE) :

2017 : 2 825 tonnes et 2 134 tonnes de Verre

2018 : 2 867 tonnes et 2 148 tonnes de Verre

soit une collecte sélective toujours en augmentation sachant que les tonnages sont déjà très satisfaisants (101 kg/habitant)

Le service « Ordures Ménagères » est financé par la Redevance Ordures Ménagères mise en place depuis 2006.

Le territoire de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE assure également la gestion de 9 déchetteries (LOUDEAC, PLEMET, LA CHEZE, PLOUGUENAST, CORLAY, GUERLEDAN –MUR DE BRETAGNE, MERDRIGNAC, LE MENE-ST GOUENO- et L'HERMITAGE LORGE)

Les déchetteries permettent à toute personne de déposer différents déchets, matériaux et objets qui seront traités, recyclés.

- Encombrants
- Cartons
- Ferraille
- Bois
- Déchets verts
- DMS (déchets ménagers spéciaux)
- DEEE (Équipements électriques et électroniques)
-

La collectivité a également mené une campagne de mobilisation du gisement bois en vue de maîtriser la filière d'approvisionnement de sa chaufferie bois collective installée à Loudéac (chauffage de la piscine et d'autres équipements et bâtiments collectifs tels que le collège). Ainsi, elle collecte environ 3 000 T de bois, palettes et souches dans ses déchetteries qui après broyage vont alimenter son installation.

Les objectifs fixés par le plan départemental

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux approuvé en 2015 a été établi pour la période 2014-2026, avec des objectifs et des actions à mettre en œuvre pour la prévention, la collecte, la valorisation, le transport et le traitement des déchets non dangereux.

Ce plan fixe des orientations stratégiques et définit des perspectives à 6 et 12 ans. Il vise essentiellement la prévention et la réduction des déchets, la préparation en vue de la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique et en dernier lieu l'élimination.

Il prévoit en particulier les dispositions suivantes (à noter qu'une révision du plan est prévue en 2019) :

- ▶ Une réduction des quantités de déchets produites par habitant, principalement des ordures ménagères résiduelles (environ -20 % à échéance 2025) et plus marginalement des déchets d'activités économiques (-5 %);

Une valorisation organique assurée par le traitement mécano-biologique (TMB), d'une partie des ordures ménagères et par le développement du compostage domestique (individuel ou semi-collectif) ;

La valorisation énergétique des refus de TMB et des ordures ménagères résiduelles, ainsi que des déchets d'activités économiques (avec, en particulier, la construction d'un nouveau four d'incinération dédié aux déchets de bois) ;

Le maintien des performances obtenues en matière de collecte sélective et de tri, sensiblement égales ou supérieures à celles obtenues au niveau national, et une meilleure valorisation des déchets reçus en déchèterie (notamment de bois) ;

La fermeture de l'unité de TMB de Ploufragan et la création, sur le même site, d'un centre de tri à très haute performance (THP) devant permettre une valorisation complémentaire des refus de TMB et de certains déchets d'activités économiques ;

Une diminution, de 163 à 49 kg/habitant/an à échéance 2025, des déchets admis en centre d'enfouissement, qui seraient stockés principalement à Gueltas, permettant d'éviter à la fois la recherche d'un nouveau site de stockage ultime (que prévoyait le plan approuvé en 2008) et le transport des déchets jusqu'à Changé;

Une priorité maintenue à la valorisation agricole, pour les boues d'épuration urbaines et industrielles et les algues vertes.

Comme on peut le constater, le territoire contribue déjà largement à l'atteinte des objectifs fixés par le plan, notamment avec sa baisse constante de déchets ménagers produits, ses performances en matière de collecte sélective et de tri et sa filière locale concernant les déchets de bois.

Des efforts de tri et de valorisation à poursuivre

Les efforts engagés par Loudéac Communauté pour diminuer la quantité totale d'ordures ménagères produites doivent être encouragés et poursuivis dans les années à venir.

Des réflexions sont actuellement menées dans ce cadre.

Les pistes étudiées, outre l'incitation à réduire la production des déchets à la source auprès de la population, sont notamment :

- ▶ Une opération « composteurs individuels » a été lancée début 2018

- Une étude d'optimisation de la collecte des Ordures Ménagères et du tri Sélectif qui a débutée début 2018 afin d'harmoniser la fréquence et le type de collecte à mettre en place pour diminuer les tonnages d'ordures ménagères et augmenter la qualité du tri sélectif.
- Une collecte des biodéchets. Cette collecte peut permettre également d'alimenter le projet BIODÉAC méthanisation visant à valoriser les produits fermentescibles.

En termes d'urbanisation et de projet d'aménagement sur le territoire, la gestion des déchets n'implique pas de contrainte spatiale notable.

Nuisances sonores

Le classement sonore des infrastructures

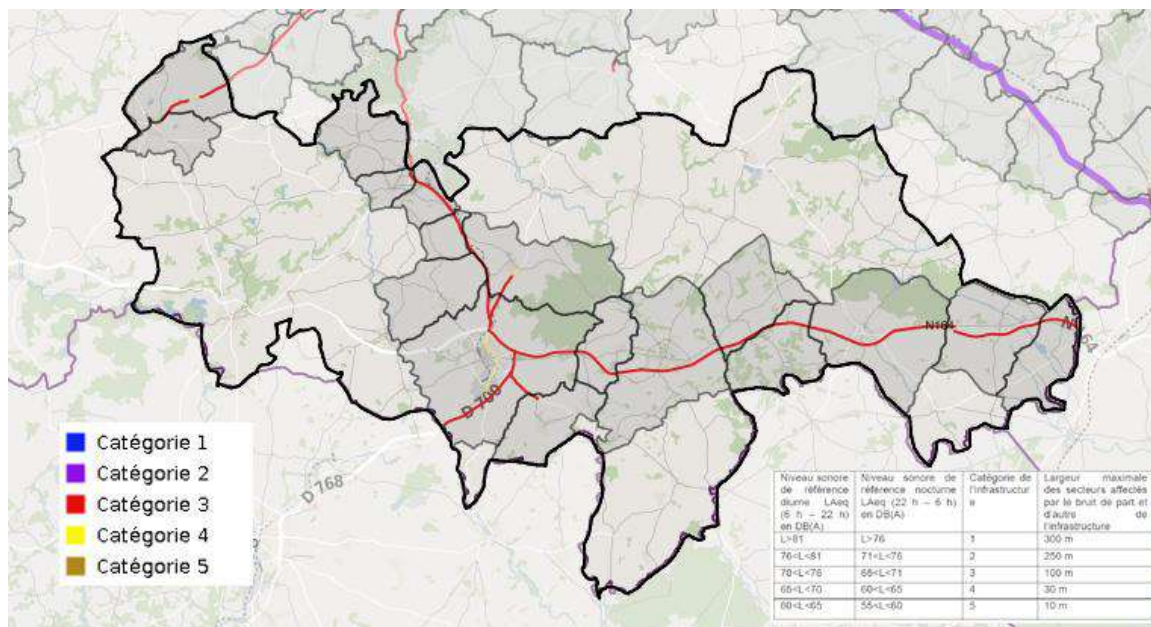
Les infrastructures de transport constituent des sources de nuisances sonores non négligeables. Le classement sonore des transports terrestres constitue, dans ce cadre, un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons.

Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : leur profondeur varie de 10 à 300 m selon la catégorie sonore. Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront y présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas $L_{Aeq}(6\text{ h} - 22\text{ h}) = 35\text{ dB}$ de jour et $L_{Aeq}(22\text{ h} - 6\text{ h}) = 30\text{ dB}$ de nuit (L_{Aeq} : niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps).

La carte ci-dessous localise les axes routiers concernés par cette problématique.

Comme on peut le constater, cela concerne la RN164 de Trémoré à Loudéac, la RD700 (ensemble de son parcours) la RN 164 ainsi qu'une partie de la RD 778 et de la RD 41 à l'arrivée sur Loudéac. Ces axes sont classés en catégorie 3 (la largeur du secteur affecté par le bruit prise à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche de 100 m).

Classement sonores des infrastructures terrestres du territoire (source : Préfecture des Côtes d'Armor - 2018)



Ces infrastructures de catégories 3 sont donc susceptibles d'émettre des niveaux sonores gênants pour plus de 80% des personnes, et d'être à l'origine d'effets néfastes sur le sommeil. Ainsi, les bâtiments à construire dans le secteur affecté par le bruit doivent s'isoler en fonction de leur exposition sonore. Sont concernés les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les États membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette approche est basée sur une cartographie de l'exposition au bruit, sur une information des populations et sur la mise en œuvre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau local. Deux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement ont été approuvés dans les Côtes d'Armor, un PPBE Etat (approuvé le 05/12/2018) concerne le réseau routier national en particulier la RN 12 et la RN 176, et 1 PPBE Conseil Départemental (approuvé le 13/01/2020).

Conclusion vis-à-vis de l'urbanisme

Il convient de prendre en compte l'existence des infrastructures bruyantes du territoire notamment au regard des zones à urbaniser. **Une attention particulière devra donc être portée aux projets d'urbanisation autour de ces axes (éviter l'urbanisation ou prévoir les isolations acoustiques nécessaires).**

Pollution de l'air

S'ils peuvent être d'origine naturelle, les polluants atmosphériques sont en majeure partie liés à l'activité humaine. Les principaux secteurs émetteurs sont l'industrie, les transports, le résidentiel et l'agriculture :

Les transports sont responsables d'environ la moitié des émissions d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone, même si leur part est en baisse. Ils émettent également des particules fines, des composés organiques volatils et du dioxyde de carbone (principal gaz à effet de serre).

L'industrie qui reste le principal émetteur de dioxyde de soufre ainsi que de dioxyde de carbone et de particules fines.

L'agriculture qui est à l'origine de la plus grande partie des rejets d'ammoniac dans l'air.

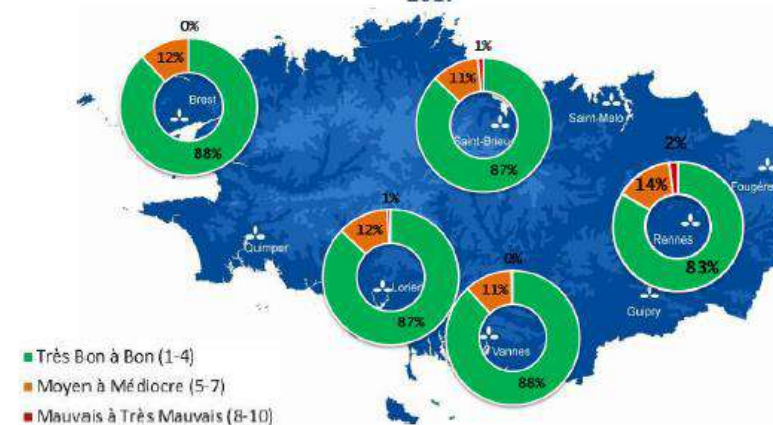
Le secteur résidentiel et tertiaire qui est un émetteur non négligeable de polluants, en particulier de particules fines, dioxyde de carbone (consommations d'énergie) et de composés organiques volatils (utilisation de peintures, de solvants...).

Ces polluants exercent une action sur notre environnement (gaz à effet de serre, pluies acides, pollution des sols) et sur notre santé en irritant les voies respiratoires et les muqueuses. Ils favorisent notamment certaines maladies comme les bronchites, les rhinites et l'asthme. La plupart de ces polluants ont aussi des propriétés cancérogènes (avérées pour certains, soupçonnées pour d'autres). Afin de surveiller la qualité de l'air, ces différents polluants sont donc analysés et leurs concentrations sont comparées avec celles des valeurs guides européennes. En relation avec ces valeurs, des seuils d'information et d'alerte ont été institués. Dans la région, la surveillance de la qualité de l'air est confiée à l'association Air Breizh. Sur le territoire d'étude, aucune station de mesure permettant une surveillance continue de la qualité de l'air n'a été à ce jour installée par Air Breizh. Les 18 stations réparties sur l'ensemble du territoire permettent toutefois d'avoir une approche assez fine de la qualité de l'air régional et locale et de son évolution.

Il apparaît que malgré une exposition favorable aux vents d'ouest et l'absence de sites industriels fortement émetteurs de polluants, le secteur ne bénéficie pas d'un air exempt de toute pollution ou d'un air plus sain qu'ailleurs. Ainsi en 2017, les valeurs relevées ont montré que la qualité de l'air était moyenne à médiocre sur près de 1 journée sur 10. Deux polluants atmosphériques en particulier dépassent ou sont régulièrement proches des valeurs limites réglementaires : le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM₁₀). 7 jours ont même été concernés par un pic de pollution. D'une manière générale, les zones les plus exposées sont celles les plus proches des sources de pollution. Ainsi, la qualité de

l'air ambiant des grandes agglomérations, où de nombreuses activités se concentrent et où les conditions de dispersion des polluants sont défavorables, est souvent plus dégradée que dans le reste de la région. De même, des niveaux élevés en polluants peuvent être observés aux abords immédiats des grandes voies de circulation.

Bilan de la qualité de l'air en Bretagne en 2017 (source : Air Breizh)
Répartition des journées avec un air de bonne, moyenne et mauvaise qualité en 2017



Le SCOT et le PLUi se doivent de prendre en compte cette problématique pour des questions de santé publique mais aussi pour répondre aux attentes du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui remplace depuis 2013 le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA). Dans ce cadre, on notera qu'en matière de qualité de l'air, les objectifs du SRCAE reprennent en partie celles du PRQA (l'orientation 17 vise à améliorer la connaissance et la prise en compte de la qualité de l'air)

Parmi les actions visées par le SRCAE, plusieurs sont de nature à avoir un impact positif sur l'air :

- Bâtiments** : priorité à la rénovation du parc ancien et application de la réglementation thermique pour les nouvelles constructions ;
- Transports** : actions de sensibilisation pour modifier les comportements, report modal, covoiturage, ... ;
- Industrie** : améliorer les process ;
- Agriculture** : mise en oeuvre de pratiques plus sobres en énergie, favoriser l'économie des intrants ;
- Bois-énergie** : développement de la filière y compris en zone urbaine ;
- Autres énergies renouvelables** : développement volontariste de toutes les filières.

Sites et sols pollués

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence de notre passé industriel. La pollution des sols s'effectue en général de deux manières :

De façon localisée, soit à la suite d'un accident ou incident, soit en raison d'une activité industrielle, artisanale ou urbaine sur un site donné. On utilise alors les termes de « site pollué »,

De façon diffuse, par les retombées au sol de polluants atmosphériques issus de l'industrie, des transports, du chauffage domestique, ou l'aspersion de vastes étendues de terrain.

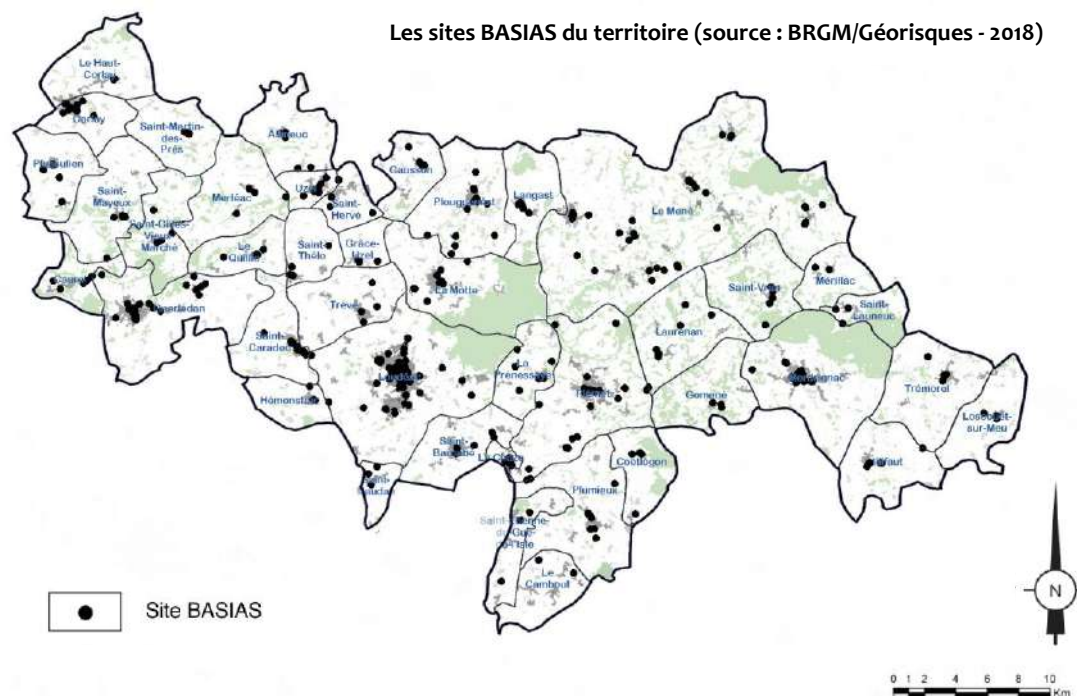
La pollution du sol présente un risque direct pour les personnes et un risque indirect via la pollution des eaux.

Dans ce cadre, les banques de données BASOL et BASIAS du BRGM permettent de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués qui ont été recensés sur le territoire national par différents biais.

L'inventaire Basias, qui réalise l'inventaire des anciens sites industriels pollués ou concernés par une présomption de pollution, recense actuellement plusieurs centaines de sites potentiellement pollués sur le territoire. Nombre d'entre eux

sont situés dans les bourgs. Il s'agit parfois de sites qui ont été pollués par malveillance (dépôt de déchets industriels non autorisés dans des carrières ou d'anciennes décharges) mais le plus souvent, il s'agit de site accueillant ou ayant accueilli des ateliers industriels, des stations-services, des dépôts de gaz, des garages ou des dépôts de véhicules. Certains sont encore en activité. D'autres ont été réaménagés. Ces sites ne font pas aujourd'hui l'objet de restrictions d'usage et seules des études plus approfondies permettraient de savoir s'ils sont réellement pollués. L'inventaire BASOL identifie quant à lui les sites pollués avérés ainsi que ceux potentiellement pollués appelant une action publique (dépollution). Aucun site BASOL n'est présent sur le territoire d'étude.

Bien qu'aucun site BASOL ne soit présent sur le territoire, la problématique « sol pollué » mérite d'être prise en compte dans l'aménagement futur du territoire pour se prémunir de tout risque potentiel et permettre un développement durable sans risque pour la santé humaine. Dans ce cadre, les sites BASIAS méritent une prise en compte. Il s'agit notamment d'évaluer les opportunités que représentent ces sites en termes de renouvellement urbain et d'évaluer les éventuels besoins en matière de dépollution préalable.



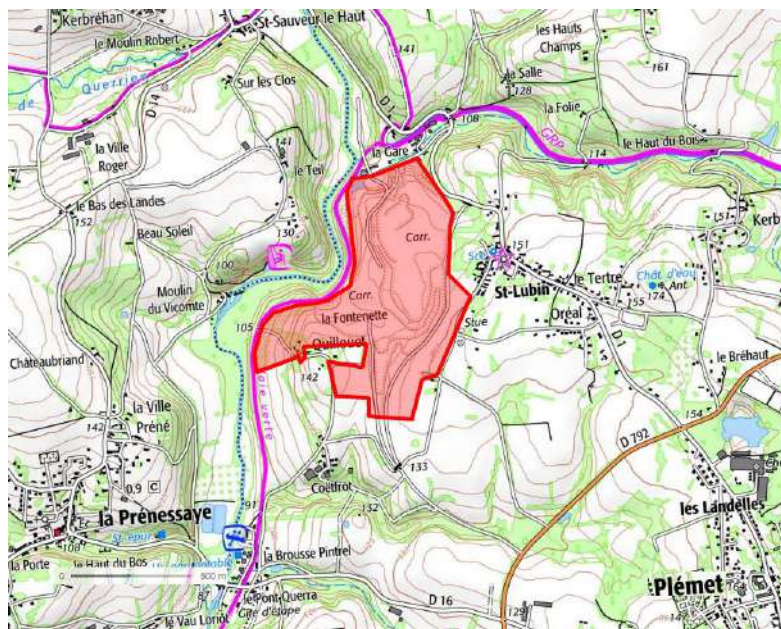
Mines et carrières

Carrières

Les carrières sont des sites d'extraction de matériaux contenus dans le sol. Leur exploitation est de nature à générer des nuisances et des impacts alentours et c'est dans ce cadre qu'elles sont soumises à autorisation au titre des Installations classées pour l'environnement. L'idée principale de cette réglementation est que ces installations, pour être autorisées, doivent présenter un dossier présentant le projet d'exploitation, exposant les impacts potentiels et les mesures prises pour les éviter ou les réduire. Le préfet peut alors autoriser (ou non), en encadrant l'exploitation de prescriptions environnementales. Une fois autorisées, ces installations sont ensuite régulièrement contrôlées.

A ce jour, une seule carrière en activité a été recensée sur le territoire, celle de Saint Lubin à Plémet. Il s'agit d'une carrière de roche massive qui produit des granulats de qualité utilisés dans les travaux de voirie en particulier. Ce site dispose d'une autorisation d'exploiter pour une surface de 64,5 ha, et une production annuelle de 1700 kt, qui court jusqu'en 2024 (autorisation du 11 juin 2010).

L'emprise de la carrière de Saint Lubin à Plémet
(Source : rapport de présentation du PLU de Plémet)



Il n'existe pas d'autres carrières sur le territoire.

Il apparaît toutefois que le secteur est riche en ressource, ceci pourrait donc constituer une opportunité pour le développement économique local futur.

Il faut néanmoins que les projets soient compatibles avec la sensibilité des milieux.

Le Schéma Départemental des carrières des Côtes d'Armor, approuvé en 2003, interdit d'ailleurs l'implantation dans les zones à très forte sensibilité environnementale et exige que les projets soient compatibles avec les objectifs de qualité des cours d'eau. Une attention particulière doit aussi être portée sur la façon dont les sites seront remis en état.

Il convient donc que le SCoT et le PLUi prennent aussi en considération ces aspects pour permettre ou non l'éventualité de nouvelles carrières dans les années à venir.

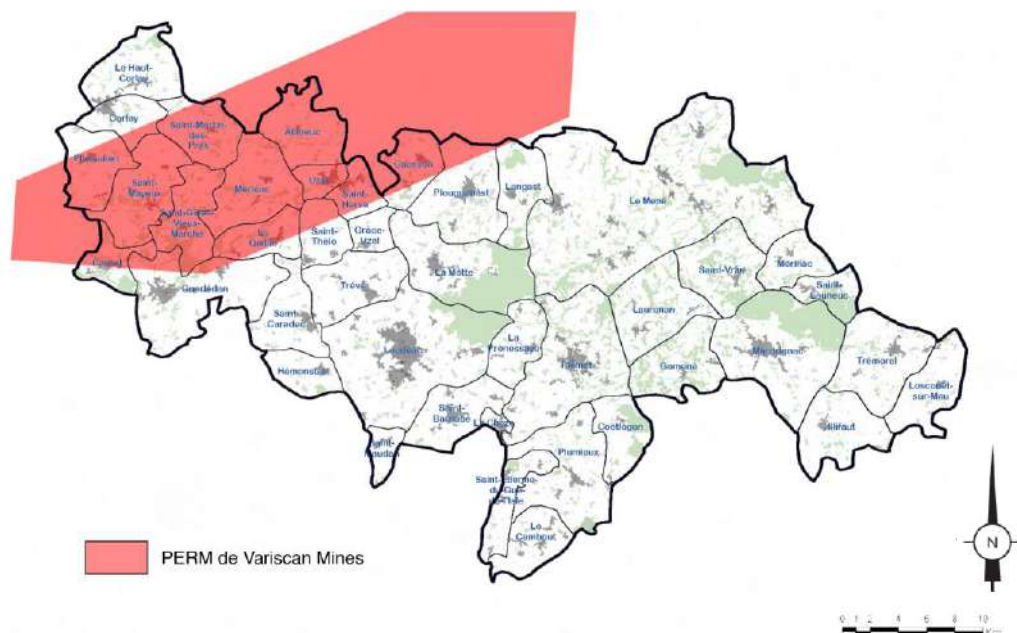
Mines

Depuis le 3 novembre 2014, la société Variscan Mines, détenait un Permis Exclusif de Recherche Minière (PERM) de zinc, cuivre, plomb, or, argent et de substances connexes sur une superficie de 41100 hectares, impliquant 34 communes dont Allineuc, Caurel, Corlay, Gausson, Guerlédan, Langast, Le Quillio, Merléac, Plouguenast, Plussulien, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Hervé, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Mayeux, Saint-Thélo et Uzel.

Ce PERM était attribué pour une durée de 5 ans et est renouvelable deux fois.

Depuis cette attribution, l'arrêté ministériel du 11 avril 2019 a accepté la renonciation totale de la société Variscan Mines au permis exclusif de recherches dit « Permis de Merléac ». En conséquence, il est mis fin au dit permis et le gisement correspondant est replacé dans la situation de gisement ouvert aux recherches.

La zone de Permis Exclusif de Recherches Minières de la société (source : BRGM/Géorisques - 2018) annulé par l'arrêté ministériel du 11 avril 2019



SYNTHESE « RISQUES ET NUISANCES »

Atouts	Faiblesses
- Peu de risques naturels et technologiques forts impliquant des contraintes majeures sur le territoire - Des aléas « inondation » et mouvements de terrain relativement limités - Des aléas faibles à nuls liés aux argiles sur la majeure partie du territoire. - Un risque sismique faible - Une gestion des déchets performante - Absence de site BASOL (site pollué nécessitant une intervention)	- Absence de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) réglementant clairement les espaces (les documents d'urbanisme devront donc prendre en compte le risque en limitant la constructibilité des secteurs les plus exposés - à définir) - 2 sites SEVESO seuil haut avec des PPRT à prendre en compte (zone inconstructible en périphérie) - Zone inconstructible autour du silo d'Union Eolys de Loudéac - Nécessité de prise en compte du risque radon (prévoir les ventilations nécessaires dans les locaux) - RD700, RN164 pour partie, RD778 pour partie et RD41 pour partie classées infrastructures sonores bruyantes – nécessité de prise en compte des largeurs affectées par le bruit
Opportunités	Menaces
- Prise en compte des champs d'expansion des crues du Blavet - Prise en compte des projets portés par les PAPI - Possibilité de réalisation de schémas des eaux pluviales permettant la prise en compte et la limitation des ruissellements notamment en milieu urbain - La connaissance des cavités permet d'apporter une vigilance en termes d'urbanisation en leur emplacement et de prévoir, si besoin, les conditions d'urbanisation. - Prise en compte du risque de feux de forêt et du risque de rupture de barrage - Imposer les prescriptions parasismiques sur les bâtiments de catégories III et IV sur l'ensemble du territoire ainsi que les techniques constructives adaptées sur les zones d'aléa moyen des argiles. - Prise en compte du risque tempête dans les aménagements - Prise en compte des PPI pour faciliter les interventions en cas d'accidents - Prise en compte des TMD - Prise en compte des orientations fixées par le SRCAE en matière d'amélioration de la qualité de l'air (notamment dans le domaine des bâtiments, des transports, de l'agriculture, de l'industrie, du bois-énergie et des énergies renouvelables) - Prise en compte des sites BASIAS - 1 seule carrière en activité (Saint Lubin) mais potentiel important de ressources du sous-sol permettant d'envisager de nouvelles exploitations (développement économique)	- Renforcer la vigilance liée aux risques naturels afin d'anticiper les effets des dérèglements du climat. - A suivre la révision du PPRi de l'Oust dont l'extension en amont affectera plusieurs communes du territoire - A surveiller l'évolution des études de dangers autour des sites SEVESO seuils bas et des autres installations dangereuses du territoire – à suivre également l'étude de danger du barrage de Bosméléac - A surveiller l'évolution des activités humaines et leurs incidences éventuelles sur la qualité de l'air

Diagnostic – compléments thématiques



Inventaire des capacités de stationnement

INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT DE VEHICULES MOTORISES, DE VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES ET DE VELOS DES PARCS OUVERTS AU PUBLIC ET DES POSSIBILITES DE MUTUALISATION DE CES CAPACITES.

Capacité de stationnement de véhicules et de vélos des parcs ouverts au public

► Capacités pour les véhicules motorisés :

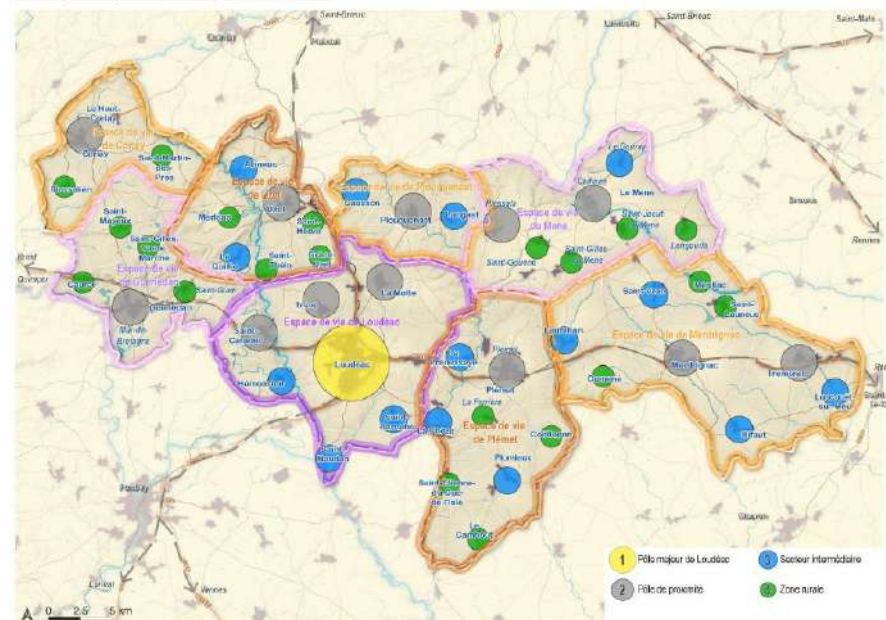
Loudéac communauté Bretagne Centre identifie 8 espaces de vie fortement liés les uns aux autres tout en étant, à la fois, articulés autour du pôle central de Loudéac et ouverts sur l'extérieur du territoire. Représentés sur la carte ci-contre, il s'agit des espaces de vie de :

- Corlay,
- Uzel,
- Loudéac,
- Plémet,
- Plouguenast-Langast,
- Guerlédan,
- Merdrignac,
- Le Mené.

Les capacités de stationnements ont été étudiées à partir de cette distinction entre ces différentes polarités entre :

- la ville centre qu'est Loudéac,
- les pôles de proximité,
- et les secteurs intermédiaires et communes rurales.

Maillage des pôles et bourgs du territoire



La ville centre : Loudéac

La Ville de Loudéac dispose d'un parc de stationnements équivalant à 1863 places destinées aux véhicules motorisés dont 80 places réservées aux personnes en situation de handicap. Le tableau ci-dessous recense l'ensemble de ces places.

STATIONNEMENT GRATUIT	1507	PMR comprises 61
PARKINGS		
Place du Champ de Foire	160	6
Parking Lavergne	66	2
Centre J. Malivel / rue St Joseph	64	2
Place Raffray	33	1
Rue du Gal Gauthier	96	4
Bd Victor Etienne / La Corderie	141	4
Parking des Promenades	23	3
Parking Bigrel	72	3
Place Iena	25	1
Parc des Tisserands	84	2
Parking du Bocage	30	2
	794	30
STATIONNEMENT LONGITUDINAL		
Rue Notre-Dame	16	0
Gymnase du champ de foire	8	1
Champ de Foire (Yann Sohier)	8	1
Rue du Pavillon	6	0
Rue de la chéze	15	0
Bd de La Gare Maison du Développement	11	1
	64	3
PARKINGS DE BATIMENTS PUBLICS		
Mairie	46	3
Poste	17	2
Centre de Sécurité Sociale	19	1
Palais des sports	132	4
Maison du Développement	27	2
Les Aquatides	189	8
Palais des Congrès	219	8
	649	28

ZONE LIMITEE	356	PMR comprises 19
PARKINGS		
Place Notre-Dame	58	2
Maison du droit	9	1
Venelle de la Poste	25	0
	92	3
STATIONNEMENT LONGITUDINAL		
Rue de La Chéze	26	4
Rue de Moncontour	35	0
Rue de Cadéac	44	2
Rue St Joseph	31	2
Avenue des Combattants	33	2
Rue Neuve	13	1
Place Raffray	5	1
Rue Notre-Dame	22	1
Rue de Pontivy	31	1
Place de l'Eglise	6	0
Place au fil	4	1
Place des Halles	7	0
Providence	7	1
	264	16

Source : Ville de Loudéac Janvier 2020

Les pôles de proximité:

Dans chaque espace de vie, on trouve un ou plusieurs pôles de proximité où les capacités de stationnement sont plus fortes que dans les communes qui y sont liées.

Le recensement des capacités de stationnement indique que leur nombre varie d'une commune à l'autre :

- Corlay : 250 places de stationnement dont 11 PMR
- Merdrignac : 916 places de stationnement dont 28 PMR
- Mûr de Bretagne Guerlédan : 396 places de stationnement
- Commune déléguée de Plouguenast : 530 places de stationnement dont 10 places PMR
- Trévé : 215 places de stationnement dont 3 PMR
- Uzel : 322 places de stationnement dont 3 PMR

Ainsi, il est estimé que, par pôle de proximité, on trouve en moyenne 400 places de stationnements motorisées soit 4800 places au total.

Le secteur intermédiaire et les communes rurales

Pour ce qui concerne les communes du secteur intermédiaire et les communes rurales, on estime que celles-ci disposent de 100 places en moyenne chacune soit 3600 places au total.

► Capacités pour les véhicules hybrides et électriques :

Sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, le stationnement pour les véhicules hybrides et électriques n'est pas encore développé. Toutefois, il pourrait l'être dans les années à venir en fonction du déploiement de ce type de véhicule.

► Capacités pour les vélos :

De même, pour ce qui concerne le stationnement des vélos, aucune place n'a été recensée. Il s'agit là d'un constat fortement lié au caractère rural du territoire où les besoins n'ont pas été identifiés notamment parce que le flux domicile-travail se fait essentiellement en voiture.

Possibilités de mutualisation de ces capacités

La recherche d'une amélioration de la qualité et d'une hausse du niveau de services et d'équipements diversifiés, combinée à la volonté de limiter les déplacements contraints, répond à l'objectif d'un renforcement de l'attractivité territoriale. Par ailleurs, les espaces de vie favorisent le développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle en valorisant l'inter-modalité (transports en commun, cheminements piétons et vélo, covoiturage, transports à la demande).

Diagnostic – compléments thématiques



Annexes au diagnostic

ARRETE DES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS SUR LE TERRITOIRE DE LCBC



Préfecture

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau du développement durable

ARRÊTÉ

portant sur la localisation des secteurs d'information sur les sols (SIS)
Territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 3 mars 2020 proposant la création de SIS sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre ;

VU la consultation et des retours des maires des communes du territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création des Secteurs d'Information sur les Sols du 17 septembre au 17 novembre 2019 et les remarques émises par certains d'entre eux ;

VU l'absence d'observations du public entre le 17 septembre et le 17 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

CONSIDÉRANT que les dépôts des déchets et substances sur les terrains identifiés dans les fiches SIS sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre doivent être pris en compte en cas de changement d'usage, de vente et de location du terrain ;

CONSIDÉRANT que les communes du territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par un projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols ont été identifiés à l'aide des outils à la disposition de la DREAL et des mairies concernées et qu'ils ont été informés dans la mesure du possible ;

CONSIDÉRANT les retours par certaines communes et certains propriétaires consultés et l'absence de remarques émises par le public ;

Sur proposition de la Secrétaire générale des Côtes d'Armor ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, soixante-huit Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sont créés sur 44 communes du territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre : Allineuc, Caurel, Coëtlogon, Collinée, Corlay, Gausson, Gomené, Grace-Uzel, Hémonstoir, La Chèze, La Motte, Langourla, La Prénessay, Laurenan, Le Cambout, Le Gouray, Le Quilio, Loscouët-sur-Meu, Loudéac, Merdrignac, Merillac, Merléac, Mûr-de-Bretagne, Plémet, Plessala, Plouguenast, Plumieux, Plussulien, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle, Saint-Gilles-du-Méné, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Gouéno, Saint-Guen, Saint-Hervé, Saint-Jacut-du-Méné, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémoré, Trévay, Uzel. Les numéros de référencement sont présentés en annexe.

Les fiches descriptives de ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexées au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : Urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Ils sont annexés aux documents d'urbanisme en vigueur des communes de Allineuc, Caurel, Coëtlogon, Collinée, Corlay, Gausson, Gomené, Grace-Uzel, Hémonstoir, La Chèze, La Motte, Langourla, La Prénessay, Laurenan, Le Cambout, Le Gouray, Le Quilio, Loscouët-sur-Meu, Loudéac, Merdrignac, Merillac, Merléac, Mûr-de-Bretagne, Plémet, Plessala, Plouguenast, Plumieux, Plussulien, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle, Saint-Gilles-du-Méné, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Gouéno, Saint-Guen, Saint-Hervé, Saint-Jacut-du-Méné, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémoré, Uzel.

Article 3 : Obligations relatives à l'usage des terrains

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans les secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

Article 4 : Obligation d'information des acquéreurs et des locataires

Sans préjudice des articles L. 514-20 et L. 125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6 précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Ces obligations sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département du présent arrêté.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 5 - Révision des SIS

La modification de fiche SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation. Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols.

La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

Article 6 - Notification et publicité

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié au président de Loudéac Communauté Bretagne Centre et aux maires des communes de Allineuc, Caurel, Coëtlogon, Collinée, Corlay, Gausson, Gomené, Grace-Uzel, Hémonstoir, La Chèze, La Motte, Langourla, La Prénessay, Laurenan, Le Cambout, Le Gouray, Le Quilio, Loscouët-sur-Meu, Loudéac, Merdrignac, Merillac, Merléac, Mûr-de-Bretagne, Plémet, Plessala, Plouguenast, Plumieux, Plussulien, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle, Saint-Gilles-du-Méné, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Gouéno, Saint-Guen, Saint-Hervé, Saint-Jacut-du-Méné, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémoré, Trévé, Uzel.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies ci-avant.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Côtes d'Armor.

Article 7 - Délais et voies de recours

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr.

Article 8 : Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor, les maires de Allineuc, Caurel, Coëtlogon, Collinée, Corlay, Gausson, Gomené, Grace-Uzel, Hémonstoir, La Chèze, La Motte, Langourla, La Prénessay, Laurenan, Le Cambout, Le Gouray, Le Quilio, Loscouët-sur-Meu, Loudéac, Merdrignac, Merillac, Merléac, Mûr-de-Bretagne, Plémet, Plessala, Plouguenast, Plumieux, Plussulien, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle, Saint-Gilles-du-Méné, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Gouéno, Saint-Guen, Saint-Hervé, Saint-Jacut-du-Méné, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémoré, Trévé, Uzel, le président de Loudéac Communauté Bretagne Centre, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint Briec, le **4 MARS 2020**

Pour le préfet et par délégation
La Secrétaire Générale


Béatrice OBARA

Annexe : liste des communes et des SIS associés Loudéac Communauté – Bretagne Centre

N° SIS	Commune
22SIS04349	ALLINEUC
22SIS04730	CAUREL
22SIS04731	CAUREL
22SIS03680	COETLOGON
22SIS03681	COETLOGON
22SIS02896	COLLINEE Le Méné
22SIS02897	CORLAY
22SIS02908	GAUSSON
22SIS03214	GOMENE
22SIS07808	GOMENE
22SIS03217	GRACE-UZEL
22SIS04760	HEMONSTOIR
22SIS04761	HEMONSTOIR
22SIS02895	LA CHEZE
22SIS04797	LA CHEZE
22SIS04803	LA MOTTE
22SIS03444	LA MOTTE
22SIS04804	LA PRENESSAYE
22SIS04809	LA PRENESSAYE
22SIS04828	LANGOURLA Le Méné
22SIS03427	LAURENAN
22SIS04854	LAURENAN
22SIS04855	LAURENAN
22SIS04856	LAURENAN
22SIS02885	LE CAMBOUT
22SIS04858	LE CAMBOUT
22SIS04864	LE GOURAY Le Méné
22SIS03497	LE QUILLIO
22SIS04883	LOSCOUET-SUR-MEU
22SIS04897	LOUDEAC
22SIS04900	LOUDEAC
22SIS04910	MERDRIGNAC
22SIS04912	MERILLAC
22SIS07877	MERILLAC

N° SIS	Commune
22SIS04913	MERLEAC
22SIS04915	MUR-DE-BRETAGNE (Guerlédan)
22SIS04964	PLEMET (Les Moulins)
22SIS03457	PLEMET (Les Moulins)
22SIS04986	PLESSALA Le Méné
22SIS04987	PLESSALA Le Méné
22SIS05071	PLOUGUENAST
22SIS05072	PLOUGUENAST
22SIS07823	PLUMIEUX
22SIS07824	PLUMIEUX
22SIS07825	PLUMIEUX
22SIS07847	PLUSSULIEN
22SIS07848	SAINT-BARNABE
22SIS03501	SAINT-BARNABE
22SIS03503	SAINT-CARADec
22SIS07853	SAINT-ETIENNE-DU-GUE-DE- L'ISLE
22SIS07854	SAINT-GILLES-DU-MENE Le Méné
22SIS07869	SAINT-GILLES-DU-MENE Le Méné
22SIS07871	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE
22SIS07872	SAINT-GOUENO Le Méné
22SIS03509	SAINT-GUEN (Guerlédan)
22SIS07873	SAINT-GUEN (Guerlédan)
22SIS07874	SAINT-HERVE
22SIS07876	SAINT-JACUT-DU-MENE Le Méné
22SIS07878	SAINT-MARTIN-DES-PRES
22SIS07880	SAINT-AUDAN
22SIS07882	SAINT-AUDAN
22SIS03520	SAINT-THILO
22SIS07883	SAINT-VRAN
22SIS03622	TREMORÉ
22SIS03626	TREVE
22SIS03535	TREVE
22SIS03635	UZEL

RAPPELS DES SERVITUDES I3 ET I1 RELATIVES AUX OUVRAGES GRTgaz

LES SERVITUDES D'IMPLANTATION ET DE PASSAGE SERVITUDE I3

Les ouvrages indiqués dans la fiche de présentation ont été déclarés d'utilité publique.

Des conventions de servitudes amiables sont signées à la pose des ouvrages avec les propriétaires des parcelles traversées.

Dans le cas général, est associée aux ouvrages, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale.

Dans cette bande de terrain (zone *non aedificandi* et *non sylvandi*) aussi appelée « bande étroite » ou « bande de servitudes fortes », GRTgaz est autorisé à enfouir dans le sol les canalisations avec les accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection, à construire en limite de parcelle cadastrale les bornes de délimitation et les ouvrages de moins d'un mètre carré de surface nécessaires à leur fonctionnement et à procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages, essartages et élagages des arbres et arbustes nécessités pour l'exécution des travaux de pose, de surveillance et de maintenance des canalisations et de leurs accessoires ;

Dans cette bande, les constructions, la modification du profil du terrain, les plantations d'arbres ou arbustes potentiellement de plus de 2,7 mètres de hauteur et toutes pratiques culturales dépassant plus de 0,6 mètres de profondeur sont interdites. De même, la pose de branchements en parallèle à nos ouvrages dans la bande de servitude est interdite.

Dans une bande appelée également « bande large » ou « bande de servitudes faibles », dans laquelle est incluse la bande étroite, GRTgaz est autorisé à accéder en tout temps au dit terrain notamment pour l'exécution des travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la maintenance et l'amélioration continue de la sécurité des canalisations. Cette bande peut aller jusqu'à 40 mètres.

En application des articles L.151-43 et L.152-7 ainsi que l'article R.151-51 du Code de l'Urbanisme, ces servitudes d'utilité publique doivent être mentionnées sur la liste des servitudes des documents d'urbanisme et des éléments graphiques associés.

Nous rappelons également que :

- pour les secteurs du PLU relatifs aux Espaces Boisés Classés (existants ou à venir), il est impératif d'exclure de ceux-ci la bande de servitudes fortes.
- selon le Décret n°67-886 du 07/10/1967 et la jurisprudence : "...il est à noter que même lorsqu'elles résultent de conventions amiables, sur tout ou partie de leur tracé, les servitudes sont considérées comme étant d'utilité publique si la canalisation a été déclarée d'intérêt général ou d'utilité publique...Elles doivent donc systématiquement être annexées aux PLU, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux formalités légales d'institution des servitudes."

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION SERVITUDE I1

Servitudes d'utilité publique d'effets

En application du Code de l'Environnement, chapitre V du Titre V et du Livre V, des Arrêtés Préfectoraux instaurent des servitudes d'utilité publique (SUP) d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation associées aux ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Les servitudes portent sur les terrains situés à proximité des canalisations et des installations annexes jusqu'aux distances figurant dans les tableaux suivants :

Nom des Canalisations	DN (-)	PMS (bar)	Distance des SUP en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
			SUP 1	SUP 2	SUP 3
LOUDEAC_PLEMET	100	67.7	25	5	5
NOYAL PONTIVY_LOUDEAC	100	67.7	25	5	5
BRT LOUDEAC CALOQUET	100	67.7	25	5	5
BRT LOUDEAC CI	100	25	10	5	5

DN : Diamètre nominal (sans unité) ; PMS : Pression Maximale en Service

Nom Installations Annexes	Distances des SUP en mètres (à partir de l'emprise de l'installation)		
	SUP 1	SUP 2	SUP 3
POSTE DE PLEMET	35	6	6
POSTE DE LOUDEAC	35	6	6
POSTE DE LOUDEAC CALOQUET	35	6	6
POSTE DE LOUDEAC CI	20	5	5

En application des dispositions de l'article R.555-30 du code de l'environnement, les règles de servitude sont les suivantes :

Servitude SUP 1 : La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes et/ou à un immeuble de grande hauteur, est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité.

Ainsi, cette analyse de compatibilité, mentionnée à l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme, doit faire état de la compatibilité du projet de construction ou d'extension de l'ERP ou de l'IGH concerné, avec l'étude de dangers fournie par le gestionnaire de la canalisation (CERFA N° 15016*01 : Formulaire de demande des éléments utiles de l'étude de dangers d'une canalisation de transport en vue d'analyser la compatibilité d'un projet d'établissement recevant du public (ERP) ou d'un projet d'immeuble de grande hauteur (IGH) avec cette canalisation).

La procédure d'analyse de la compatibilité de la construction ou de l'extension de l'ERP ou de l'IGH avec la canalisation est conduite en amont du dépôt de la demande du permis de construire. Il appartient en effet au demandeur d'obtenir les avis requis au titre de cette procédure. L'analyse de compatibilité jointe à la demande de permis de construire doit ainsi être accompagnée de l'avis favorable du transporteur. Cet avis peut être favorable sous réserve de réalisation de mesures de protection de la canalisation à la charge du pétitionnaire.

En cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R555-31 du code de l'environnement sera requis.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 modifié.

L'article R.555-31 du code de l'environnement précise que : « Lorsque l'analyse de compatibilité prévoit des mesures particulières de protection de la canalisation, le maire ne peut autoriser l'ouverture de l'établissement recevant du public ou l'occupation de l'immeuble de grande hauteur qu'après réception d'un certificat de vérification de leur mise en place effective fourni par le transporteur concerné »

Servitude SUP 2 : Est interdite l'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur.

Servitude SUP 3 : Est interdite l'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur.

En application des dispositions de l'article R.555-30-1 du Code de l'environnement, le maire doit informer GRTgaz de toute demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager concernant un projet situé dans la zone SUP1.

GRTgaz conseille d'étendre cette pratique à tout projet de travaux relevant d'une simple déclaration préalable dès lors qu'il prévoit une extension de construction ou des terrassements en direction d'un ouvrage GRTgaz, afin de détecter une éventuelle incompatibilité avant l'envoi par le responsable de projet des DT-DICT imposées par le code de l'environnement (Livre V – Titre V – Chapitre IV).

Il en va de même pour les autorisations de travaux, au titre des articles R.122-22 et R.123-22 du code de la construction et de l'habitation.

Prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans les orientations de développement

En application des articles L.151-43 et L.152-7 ainsi que l'article R.151-51 du Code de l'Urbanisme, ces servitudes d'utilité publique doivent être mentionnées sur la liste des servitudes des documents d'urbanisme et des éléments graphiques associés. La zone SUP 1 doit également apparaître dans les documents graphiques du règlement des zones U, AU, A et N en application de l'article R.151-34 du code de l'urbanisme.

GRTgaz s'efforce de faire le maximum pour garantir la sécurité de ses ouvrages en choisissant des tracés limitant l'impact potentiel de la canalisation sur son environnement.

GRTgaz ne souhaite donc pas, dans ces zones de servitudes d'utilité publique d'effets, donner un avis favorable à la réalisation de projets d'urbanisme, qu'il conviendra d'éloigner autant que possible des ouvrages ci-dessus visés.

En complément de l'effet direct de ces servitudes d'utilité publique d'effets sur les ERP et IGH, il conviendra de veiller à toute évolution en matière d'urbanisme afin de limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les canalisations.

En effet, l'article L.101-2 du code de l'urbanisme précise que « l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre [...] l'équilibre entre [...] la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».

Aussi, l'attention doit être attirée sur les risques potentiels que présentent les ouvrages et inciter à la vigilance en matière de maîtrise de l'urbanisation dans ces zones. Les projets de rénovation, de développement urbain et autres orientations d'aménagements doivent être cohérents avec cette préoccupation et si possible privilégier des zones non impactées par nos ouvrages.

Ainsi, il convient d'éviter la création de zone à urbaniser dans les SUP des ouvrages GRTgaz et la densification des zones déjà ouvertes à l'urbanisation.

Cette préoccupation globale doit être intégrée dans la réflexion de l'évolution du territoire et retranscrite dans les documents d'urbanisme, notamment dans le rapport de présentation, le règlement et le PADD.

Implantation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à proximité de nos ouvrages

Dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire pour une ICPE, le Maître d'ouvrage de l'ICPE doit tenir compte, notamment dans l'Étude de Dangers, de l'existence des ouvrages de transport de gaz et prévoir toutes dispositions afin qu'un incident ou un accident au sein de l'ICPE n'ait pas d'impact sur les ouvrages GRTgaz.